

REMERCIEMENTS

D'abord je profite de cette occasion pour adresser mes sincères remerciements au professeur, **Mohammed BOUZLAFA**, doyen de la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Université Sidi Mohammed ben Abdellah, pour les bonnes conditions d'études qu'ils nous ont procurées.

Je tiens à remercier Monsieur le Professeur **Abdelhalim LARBI** ; d'avoir accepté de diriger ma thèse ; ses conseils et remarques tant sur la forme que sur le fond ont été très précieux et m'ont permis de mener le travail à son terme, sans sa générosité, sa confiance, sa rigueur et sa patience cette thèse n'aurait pas vu le jour. Qu'il trouve dans ce travail l'expression de ma gratitude et ma reconnaissance.

J'adresse tous mes remerciements à Monsieur **EL Hassan EL OUARIT**, Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, à Madame **Khadija BOUTKHILI**, Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Salé, à Monsieur **Ben Ahmed HOUGA**, Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, ainsi qu'à Madame **Meryem LAKHDAR**, Professeur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de Fès, de l'honneur qu'ils m'ont fait en acceptant d'être rapporteurs de cette thèse. Je vous remercie de m'avoir honoré par votre présence et de l'intérêt porté à ce travail. Vous avez accepté aimablement de juger cette thèse. Cet honneur me touche infiniment et je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance. Veuillez accepter, chers maîtres, dans ce travail l'assurance de mon estime et mon profond respect.

J'exprime ma gratitude à Monsieur **Saïd SADDIKI**, Directeur du laboratoire des sciences politiques et droit public, et à Monsieur **Rachid MERZGUIOUI**, Professeurs à l'Université Sidi Mohammed ben Abdellah, qui m'ont accueilli au sein de leur laboratoire. Je tiens à vous exprimer ma profonde gratitude pour votre bienveillance et votre simplicité avec lesquelles vous m'avez accueilli. Veuillez trouver ici, chers professeurs, le témoignage de ma grande estime et de ma sincère reconnaissance.

Un grand merci aussi à tous les professeurs de l'Université Sidi Mohammed ben Abdellah, et plus particulièrement les professeurs du laboratoire des Etudes politiques et droit public ; je vous remercie de votre enseignement et je vous suis très reconnaissante. J'ai bénéficié, au cours de mes études, de votre enseignement clair et précis. Votre gentillesse, vos qualités humaines, votre modestie n'ont rien d'égal que votre compétence. Veuillez trouver ici, Professeurs, l'expression de mes sincères remerciements.

Je dois aussi une grande partie de mon travail au staff administratif, je le remercie chaleureusement, pour sa patience, sa disponibilité et son dévouement.

DEDICACES

Louange à Dieu tout puissant, qui m'a permis de voir ce jour tant attendu

Je dédie cette thèse :

A l'âme de mon père

Ton souvenir reste à jamais gravé dans ma mémoire. Paix à ton âme.

A ma très chère mère

Autant de phrases aussi expressives soient-elles ne sauraient montrer le degré d'amour et d'affection que j'éprouve pour toi. Tu m'as comblé avec ta tendresse et affection tout au long de mon parcours. Tu n'as cessé de me soutenir et de m'encourager durant toutes les années de ma vie, tu as toujours été présente à mes côtés pour me consoler quand il fallait. En ce jour mémorable, pour moi ainsi que pour toi, reçoit ce travail en signe de ma vive reconnaissance et ma profonde estime. Puisse le tout puissant te donner santé, bonheur et longue vie afin que je puisse te combler à mon tour.

A mes chères Sœurs Rajae et Zakia,

Vous avez été à mes côtés, j'en suis très reconnaissante, aucune dédicace ne peut exprimer la profondeur des sentiments d'amour, d'attachement que j'éprouve à votre égard. Je vous dédie ce travail en témoignage de ma profonde affection en souvenirs de notre indéfectible union qui s'est tissée au fil des jours. Merci d'être là quand ça ne va pas. Merci de me prêter votre épaule quand j'en ai de besoin.

Merci pour votre amour sans limite.

A Mes chers frères : Abdelhak, Fouad, Jaouad et Moufid

A tous les moments d'enfance passés avec vous mes frères, en gage de ma profonde estime pour l'aide que vous m'avez apporté. Vous m'avez soutenu, réconforté et encouragé. Puisse nos liens fraternels se consolider et se pérenniser encore plus.

A mon cher époux Mustapha LAHDILI

Qui a su me soutenir, me supporter, m'encourager . . . pendant toute la durée de ma thèse et plus particulièrement durant les derniers mois de rédaction qui n'ont pas toujours été des plus agréables. Cette thèse et moi te devons beaucoup. Merci

A mes anges Rouaïssae et Yazane

Mes enfants vous êtes ma plus belle histoire d'amour.

Je sais pourquoi j'existe

Vous êtes ce que la vie m'a donné de plus beau

La source de mon bonheur, ma raison d'être en ce monde

Je vous aime.

A mes nièces et neveux

Avoir un neveu ou une nièce est le plus beau cadeau qu'un frère puisse vous faire. Vous avez apporté beaucoup de bonheur à notre famille. Je vous aime.

A ma belle-famille LAHDILI

Aucun langage ne saurait exprimer mon respect et ma considération pour votre soutien et encouragements. Je vous dédie ce travail en reconnaissance de l'amour que vous m'offrez quotidiennement et votre bonté exceptionnelle. Que Dieu le Tout Puissant vous garde et vous procure santé et bonheur.

A mes amies Jamila, Ghita, Amal, Hajar, Naoual et Hanane, Je ne peux trouver les mots justes et sincères pour vous exprimer mon affection et mes pensées, vous êtes pour moi des sœurs et des amies sur qui je peux compter. En témoignage de l'amitié qui nous unit et des souvenirs de tous les moments que nous avons passés ensemble, je vous dédie ce travail et je vous souhaite une vie pleine de santé et de bonheur.

SOMMAIRE

RESUME.....	
TABLE DES ABREVIATIONS.....	
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE	23
L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET LA DISSUASION NUCLEAIRE AU XXI ^{EME} SIECLE	23
PREMIER CHAPITRE	26
La dissuasion nucleaire dans le nouveau contexte strategique	26
<i>Section 1 : justifier l'arme nucleaire apres la guerre froide</i>	28
<i>Section 2 : les enjeux nucleaires au XXI^{eme} siecle</i>	58
DEUXIEME CHAPITRE	97
Le conseil de securite des Nations Unies et l'arme nucleaire	97
<i>Section 1 : La place du conseil de securite entre desarmement et dissuasion</i>	98
<i>Section 2 : le desarmement nucleaire, un imperatif humanitaire et juridique</i>	127
TROISIEME CHAPITRE	162
La logique politique des technologies de l'information et de la communication	162
<i>Section 1 : la bombe nucleaire au bout du clavier</i>	164
<i>Section 2 : la perspective destabilisante de l'intelligence artificielle pour la strategie nucleaire, dissuasion et stabilite.</i>	192
DEUXIEME PARTIE.....	225
QUELLE POLITIQUE POUR QUELLE DISSUASION : CAS DES ETATS-UNIS ET DE LA FRANCE	225
PREMIER CHAPITRE	229
La dissuasion nucleaire americaine et le retour de la competition strategique	229
<i>Section 1 : la continuite dans le changement : pourquoi les armes nucleaires sont-elles encore importantes ?</i>	231
<i>Section 2 : les Etats Unis changent de posture nucleaire</i>	255
DEUXIEME CHAPITRE	282
La dissuasion nucleaire francaise apres la guerre froide : continuite, ruptures, interrogations	282
<i>Section 1 : faut-il maintenir a l'avenir la dissuasion nucleaire francais ?</i>	284
<i>Section 2 : repenser la dissuasion nucleaire francaise</i>	304
TROISIEME CHAPITRE	330

Convergences et divergences stratégiques entre Paris et Washington	330
<i>Section 1 : le couple franco-américain et les questions nucléaires : vers un rapprochement ?.....</i>	<i>331</i>
<i>Section 2 : des parcours divergents en matière de dissuasion nucléaire</i>	<i>361</i>
CONCLUSION GENERALE	398
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	409
TABLE DES MATIERES	434

Résumé

La thèse s'interroge sur la pertinence de la dissuasion nucléaire dans un monde multipolaire à travers la montée en puissance de nouveaux acteurs nucléaires et l'émergence de nouvelles menaces (cybernétiques, terrorisme...etc.), amenant à s'interroger sur l'efficacité et la crédibilité de la dissuasion nucléaire pour aujourd'hui et pour l'avenir. Ce travail présente un bilan d'intérêt pour les principaux thèmes du débat nucléaire, à savoir, l'impact de la possession d'armes nucléaires sur les relations interétatiques, la légalité et la moralité de la dissuasion nucléaire, l'efficacité et la validité des stratégies de dissuasion, et la place de la défense antimissile dans la stratégie d'un État nucléaire. En effet, ces thèmes permettent de comprendre les grandes lignes de l'ordre nucléaire mondial. La deuxième partie porte sur la dissuasion nucléaire de la France et des Etats-Unis tout en mettant l'accent sur les points de convergences et de divergences de doctrine entre Paris et Washington. En effet, il existe une grande similitude, pour dire qu'il existe un « consentement imparfait » entre ces deux Etats sur la doctrine nucléaire. Les différences qui existent entre Paris et Washington ; sont clairement liées au statut commun de la France en tant que petite puissance nucléaire européenne. Pour les États-Unis et la France, le nucléaire a perdu sa pertinence de guerre froide, mais la dissuasion nucléaire continue d'occuper une place centrale dans leurs défenses, alors même que le 11 septembre a placé la guerre contre le terrorisme au cœur des préoccupations sécuritaires. Les nouvelles technologies et capacités de l'intelligence artificielle (y compris le potentiel de la cybernétique, de l'espace et même de l'utilisation des médias, etc.) serviraient à maintenir, à contrebalancer, voire à neutraliser et rendre inefficace la dissuasion nucléaire des autres États. A cet égard, les États devront tenir compte de cette évolution technologique pour maintenir et améliorer leur stratégie de dissuasion nucléaire pour la faire évoluer. Par conséquent, la dissuasion nucléaire doit s'évoluer et intégrer de nouvelles technologies pour maintenir la fiabilité et pour s'adapter aux nouveaux défis.

En somme, les arguments présentés dans cette thèse démontrent que malgré les inquiétudes concernant les défis futurs, la dissuasion nucléaire continuera d'être importante et les États devront trouver des solutions pour protéger la crédibilité de leurs stratégies, la dissuasion nucléaire reste pertinente aujourd'hui et le restera probablement à l'avenir.

Mots-clés : L'avenir de la dissuasion nucléaire, les nouveaux défis géostratégiques, puissance nucléaire, post-guerre froide, la France et les Etats-Unis.

الملخص

تتساءل الأطروحة عن أهمية الردع النووي في عالم متعدد الأقطاب من خلال ظهور فاعلين نوويين جدد وظهور تهديدات جديدة (سيبرانية والإرهاب وما إلى ذلك)، مما يؤدي إلى ظهور عدة تساؤلات حول فعالية ومصادقية الردع النووي في الوقت الحاضر وفي المستقبل على مستوى العالم. حيث يقدم هذا العمل استعراضاً للمواضيع الرئيسية التي تهم الجدل النووي من بينها تأثير امتلاك الأسلحة النووية على العلاقات بين الدول، شرعية وأخلاق الردع النووي، فعالية وصلاحيات استراتيجيات الردع النووية، حيث تمكنا هذه المواضيع من فهم الخطوط العريضة للنظام النووي العالمي. إلا أن التقنيات الجديدة للحرب وقدرات الذكاء الاصطناعي بما في ذلك إمكانات الفضاء السيبراني سيكون لها أثر على إمكانية الحفاظ على الأسلحة النووية ومن ثم عقيدة الردع النووي، إما بموازنتها وملاءمتها مع التطورات الجديدة، أو ربما ستعمل حتى على تحييدها وجعلها غير فعالة.

وفي هذا الصدد، يتعين على الدول أن تأخذ هذا التطور التكنولوجي بعين الاعتبار من أجل الحفاظ على فعالية إستراتيجية الردع النووي وتطويرها، بدمج تقنيات جديدة للحفاظ على الموثوقية والتكيف مع التحديات الجديدة.

في حين يعالج الجزء الثاني عقيدة الردع النووي لكل من فرنسا والولايات المتحدة مع التأكيد على نقاط الالتقاء والاختلاف بين العقيدتين. بالنسبة للولايات المتحدة وفرنسا، يمكن القول بأن السلاح النووي فقد أهميته مقارنة مع الحرب الباردة، لكن الردع النووي لا يزال يحتل مكانة مركزية في دفاعاتهما، رغم اعتداء 11 سبتمبر / أيلول، الذي وضع الحرب على الإرهاب في قلب المخاوف الأمنية. في الواقع، هناك تشابه كبير حد القول بأن هناك شبه تطابق بين هاتين الدولتين في العقيدة النووية. في حين يمكن إيعاز الخلافات بين الدولتين بشكل واضح إلى الوضع المشترك لفرنسا كقوة نووية أوروبية صغيرة مقارنة بالولايات المتحدة الأمريكية.

باختصار، تُظهر الحجج المقدمة في هذه الأطروحة أنه على الرغم من المخاوف بشأن التحديات المستقبلية، سيظل الردع النووي مهماً وستحتاج الدول إلى إيجاد حلول لحماية مصداقية استراتيجياتها والتكيف مع التحديات الجديدة لما بعد الحرب الباردة، لا تزال استراتيجية الردع النووي تلعب دوراً مهماً اليوم في حقل العلاقات الدولية ومن الأرجح أن تظل كذلك في المستقبل.

الكلمات المفتاحية

مستقبل الردع النووي، التحديات الجيوستراتيجية الجديدة، القوة النووية، ما بعد الحرب الباردة، فرنسا والولايات المتحدة.

Abstract

The thesis interrogates the relevance of nuclear deterrence in a multipolar world through the rise of new nuclear actors and the emergence of new threats (Cyber, terrorism...), leading to debriefing the effectiveness and the eminence of nuclear deterrence today and in the future. This work presents an assessment of interest in the main themes of the nuclear debate, namely, the impact of the possession of nuclear weapons on inter-state relations, the legality and morality of nuclear deterrence, the effectiveness and validity of deterrence strategies, and the place of missile defense in nuclear state's Strategy. Indeed, these topics provide an understanding of the broad outlines of the nuclear world order. The second part deals with the nuclear deterrence of France and the United States while emphasizing the convergences and divergences in doctrine between Paris and Washington. There is substantial analogy and similitude to saying that there is an "imperfect consent" between these two states on nuclear doctrine. The differences allying Paris and Washington; are related to France's Common status as a small European Nuclear power. For the United States and France, nuclear power has lost its Cold War relevance, but nuclear deterrence continues to occupy a central place in their defenses, even as 9/11 placed the war on terror at the heart of security concerns.

New technologies and capabilities (including the potential of cyber, space, and even media use, Etc.) would serve to maintain, counterbalance, and even neutralize and render ineffective the nuclear deterrence of other states. So as to maintain and improve their nuclear deterrence strategy, states will be obliged to consider technological evolutions. Therefore, nuclear deterrence must evolve and incorporate new technologies to maintain reliability and to adapt to new challenges. The arguments presented in this thesis exhibit despite concerns about future challenges, nuclear deterrence remains of paramount importance. States will need to find solutions to shelter the credibility of their policy. Nuclear deterrence rests relevant today and likely tomorrow.

KEYWORDS: The future of nuclear deterrence, new challenges, nuclear power, post-cold War, France, and the United States.

Table des abréviations

- A.N : Arme nucléaire.
- ABM : Traité balistique antimissile.
- ADM : Armes de destruction massive.
- AIEA : Agence Internationale de l'Energie Atomique.
- AGNU : Assemblée Générale des Nations-Unies.
- ANSSI : Autorité Nationale de la Sécurité et de la Défense des Systèmes d'Information.
- ASAT : Armes antisatellites.
- ASMP : Air-sol moyenne portée.
- ASMP-A : Air-sol Moyenne portée - amélioré (missile).
- ASN4G : Air-sol nucléaire de 4ème génération (missile).
- BAAD : Bomber assurance and deterrence.
- BDO : Budget Office.
- BMD : La défense antimissile balistique.
- CD : Commission de désarmement.
- CEA : Commissariat à l'énergie atomique.
- CIA : Central Intelligence Agency, (Agence centrale de renseignements).
- CIAB : Convention internationale sur les armes biologiques.
- CICR : Comité International de la Croix Rouge.
- CIJ : Cour Internationale de Justice.
- CS : Conseil de Sécurité.
- CSNU : Conseil de Sécurité des Nations-Unies.
- DAMB : Défense antimissile balistique.
- DCA : Défense contre les avions.
- DGA : Direction générale d'armement.
- DIH : Droit international humanitaire.
- EDAN : Etats dotés d'armes nucléaires.
- EDAS : Etats dotés d'arme spatiale.
- ENDAN : Etats non dotés d'armes nucléaires.

- EURATOM : La Communauté Européenne de l'Energie Atomique.
- FANu : Force aéronavale nucléaire.
- FAS : Force aérienne stratégique.
- FIAS : Force internationale d'assistance à la sécurité.
- FNI : Forces nucléaires à portée intermédiaire.
- FOST : Force océanique stratégique.
- FPE : Facilité européenne pour la paix.
- GEG : Groupe d'experts gouvernementaux.
- IA : Intelligence Artificielle.
- ICAN : Compagne Internationale pour l'abolition des armes nucléaires.
- ICBM : Missile balistique intercontinental.
- IESD : Identité européenne de sécurité et de défense.
- INF : Forces nucléaires à portée intermédiaire.
- IPPNW : International Physicians for the Prevention of Nuclear War.
- IRENA : Agence Internationale pour les énergies renouvelables.
- JCPOA : Joint Comprehensive Plan of Action – Plan d'action global commun.
- UNIDIR : Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement.
- LMJ : Laser Mégajoule.
- LPM : Loi de programmation militaire.
- MAD : Destruction mutuelle assurée.
- MD : Missile Défense.
- MSBS : Un missile mer-sol balistique stratégique.
- MSSBS : Missiles sol-sol balistiques stratégiques.

- MTCR : Régime de contrôle de la technologie des missiles.
- NBC : Le nucléaire, la biologie et la chimie.
- NNSA : National Nuclear Security Administration.
- NPR : Nuclear Posture Review.
- OMS : Organisation Mondiale de la Santé.
- ONG : Organisation non gouvernementale.
- ONU : Organisation des Nations-Unies.
- OSCE : Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.
- OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique Nord.
- OTICE : Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires.
- PA2 : Porte-avions 2.
- PAGC : Plan d'action global conjoint.
- PANG : Porte-avions de nouvelle génération.
- PECO : Pays d'Europe Central et Oriental.
- PESC : Politique étrangère et de sécurité commune.
- PESD : Politique Européenne de Sécurité et de Défense.
- PIB : Produit intérieur brut.
- RPC : République de la chine.
- RSDSN : La Revue de la stratégie de défense nationale et de sécurité nationale.
- SALT : Strategic Arms Limitation Talks -Traité sur la limitation des armes stratégiques.
- SCAF : Système de combat aérien du futur.
- SCALP : Système de croisière conventionnel autonome à longue portée.
- SDN : La Société des Nations.
- SGDSN : Secrétariat général de la Défense et de la Sécurité nationale.
- SIPRI : Stockholm International Peace Research Institute.
- SLCM : Missile de croisière lancé à partir d'une plateforme marine.
- SNA : Sous-marin nucléaire d'attaque.
- SNLE : Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.
- SNLE 3G : Sous-marin nucléaire lanceur d'engins de troisième génération.

- SORT : Strategic Offensive Reduction Treaty – Traité de réduction des armes Stratégiques offensives.
- START : Strategic Arms Reduction Treaty – Traité de réduction des armes nucléaires Stratégiques.
- TIAN : Traité d'interdiction des armes nucléaires.
- TIC : Les technologies de l'information et de la communication.
- TICE : Traité d'interdiction complète des essais.
- TIPMF : Traité d'interdiction de la production de matières fissiles pour les armes nucléaires.
- TNA : Tête nucléaire aéroportée.
- TNO : Tête nucléaire océanique.
- TNP : Traité de non-prolifération.
- TTBT : Threshold Test-Ban Treaty – Traité sur la limitation des essais souterrains
- UE : L'Union Européenne.
- URSS : L'Union des républiques socialistes soviétiques.
- WILPF : La ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté.
- ZEAN : Zone exempte d'armes nucléaires.

INTRODUCTION

La marque de l'histoire humaine est la prédominance d'un problème nouveau et ancien, à savoir la concurrence et la coopération entre les Etats. En effet, deux phénomènes contradictoires sont nés : la guerre et la paix. Depuis le début du XX^{ème} siècle, les Etats sont convaincus que seule la force peut garantir la sécurité nationale et les intérêts vitaux, et doivent disposer d'un énorme arsenal militaire pour protéger leurs propres intérêts et la sécurité nationale. En s'appuyant sur la guerre qui a été légitime pendant des décennies avant le traité de Westphalie.¹ Ces dernières décennies le problème de maintien de la paix a acquis une importance mondiale, le concept même de « construction de la paix » comprend tout un ensemble de phénomènes d'ordre conceptuel, spirituel, social, économique et politique. Etant donné la diversité des traités et conférences confrontés au recours à la force et interdisant l'ingérence dans les relations internationales, le XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle ont été considérés comme des tournants dans les relations internationales. De même, cette période est caractérisée par la naissance de certaines institutions dont la mission internationale est de maintenir la paix et la sécurité internationales, ainsi que par la mise en œuvre de certains principes largement reconnus, tels que le règlement pacifique des différends, le non-recours à la force et le droit des peuples à disposer d'eux même. De même, dans l'atmosphère tendue et sous l'influence de la seconde guerre mondiale, les dirigeants des Etats victorieux de la guerre ont envisagé la création d'une organisation internationale, à savoir les Nations Unies (ONU).

Le 3 juillet 1944, le physicien Danois Niels-Bohr adressa au président américain Roosevelt et au premier ministre britannique Churchill une note ainsi libellée : « le fait de première importance est qu'on est en train de créer en ce moment une arme de puissance inégalée qui modifiera complètement toutes les futures de la guerre. Tout à fait en dehors de la question de savoir quand cette arme, deviendra opérationnelle et quel rôle elle peut jouer dans la présente guerre, cette situation soulève un certain nombre de problèmes, appelant de toute urgence la plus grande attention. En vérité, à moins de parvenir à temps à quelque entente sur les limites d'utilisation des nouveaux matériaux radioactifs, il risque d'être neutralisé par une menace perpétuelle pour la sécurité humaine »². La première explosion nucléaire du monde s'est produite sur le site d'essai d'Alamogordo au Nouveau-Mexique. Trois semaines plus tard, le 6 août, la deuxième explosion de ce type détruisait la ville d'Hiroshima et la troisième fois,

¹ - Dès 1648, les signataires considéraient les dispositions du traité de Westphalie comme un fondement inébranlable, un fondement solide de l'ordre politique européen et de la paix publique. Le nouvel ordre international établi à cette époque, dans lequel l'Empire et tous ses États seraient intégrés, était destiné à atteindre son objectif initial : contrôler et maintenir le statu quo en Europe et, par conséquent, la paix en Europe.

² - Hassan ANBARI, « Les grands problèmes politiques contemporains », Fès-presse-Editions, 2003,2004, p.50.

elle détruisait Nagasaki le 9 août,³ annonçant le début d'une course aux armements.⁴ Il s'agit d'une arme nouvelle et différente qui utilise l'énergie nucléaire. En tant qu'armes de destruction massive, elles n'appartiennent pas à la catégorie des armes biologiques et chimiques, ces armes nucléaires peuvent effacer des villes entières de la carte ; ce sont des armes d'annihilation massive⁵. La bombe atomique est une sorte d'arme nucléaire qui utilise la fission nucléaire pour libérer de l'énergie sous forme de chaleur, d'explosion et de rayonnement ionisant ; que chaque Etat puissant veut l'obtenir grâce à une stratégie ferme à des fins politiques, ce qui a donné lieu à une nouvelle guerre froide, qui était une guerre nucléaire par excellence. Depuis 1945, l'humanité est entrée dans une nouvelle ère, c'est-à-dire la capacité de détruire l'environnement de manière durable. Les armes nucléaires ont structuré la guerre froide et ont ensuite traversé le mur de Berlin, continuant à servir d'outil de stratégie de défense et de proposition de puissance dans un rapport de force immuable. Ces armes ont toujours été au centre du mécanisme de défense des puissances nucléaires. Sous l'initiative de Washington et Moscou de réduire conjointement l'arsenal accumulé de la guerre froide, le nombre d'armes nucléaires a été divisé par deux⁶, et la croyance en la paix par des atomes militaires est désormais démystifiée ; le résultat le plus important de la guerre froide est l'évolution qui s'est reflétée dans les théories de la paix et de la sécurité internationales. Le système de sécurité collective mis en avant par la Charte des Nations Unies, qui veille sur l'établissement de la paix et de la sécurité internationale, reculera devant un nouveau système basé sur l'établissement de la sécurité par un « équilibre de la terreur » ou par la peur de la guerre nucléaire.⁷ En effet, Il existe d'innombrables mythes autour de la bombe atomique, notamment à travers les discours des politiques et les propositions des militaires, Par exemple, certains prétendent qu'elle ne peut pas être remise en cause car elle est la garantie de la paix à un coût modique. De même, il est impossible « de désinventer » cette arme.

La fin de la guerre froide a été un énorme soulagement pour le monde entier, car la rivalité entre les deux superpuissances nucléaires, les États-Unis et l'Union des républiques socialistes soviétiques, était suspendue depuis près de cinq décennies, qui représentent deux doctrines politiques fondamentalement différentes et inconciliables. La fin de la guerre froide a également conduit à reconsidérer le rôle des armes nucléaires dans les relations

³ - *Ibid.*, p.51.

⁴ - Vaisse MAURICE, « 1945, le tournant du XXème ? », *In Politique Etrangère*, N° 3-4/2000, p.875.

⁵ - RANDAL, FORSBERG et alt., « Le désarmement nucléaire est une action humanitaire », in *Institut des nations Unies pour la recherche sur le désarmement*, Avril 2003, p.20.

⁶ - Philippe WODKA-GUALIEN, « L'arme nucléaire au XXIème siècle : un facteur structurant du système international », in *Revue Défense Nationale*, 2015/7 N° 782, p.14.

⁷ - حداد ريمون، العلاقات الدولية، الطبعة الأولى، 2000، دار الحقيقة بيروت، ص 117.

internationales, une technologie terrifiante au cœur des conflits.⁸ Face aux tendances importantes, telles que l'énorme ouverture commerciale de la Chine, l'accélération de la mondialisation et la troisième révolution industrielle autour des ordinateurs et d'Internet et une augmentation du risque terroriste,⁹ il y aura deux grandes puissances similaires sur le plan militaire, technologique et économique, mais idéologiquement opposées. En fait, la réalité des armes nucléaires, qu'elles ont toujours été le symbole suprême de la puissance de divers pays, et elles ont été un outil pour les Etats afin de gouverner l'ordre mondial qui est un « monde nucléaire ». Autant dire que faire notre histoire politique et militaire depuis 1945, c'est faire celle d'un « monde nucléaire ». La guerre froide était un ordre international dominé par les armes nucléaires au point que des règles de dissuasion ont été progressivement imposées comme base du système EST-OUEST, la compréhension des relations internationales passe par la compréhension des mécanismes de stabilité nucléaire. Pour la première fois, un système technique militaire a été mis en place comme le cœur de la stabilité politique, les acteurs internationaux ont accepté l'idée que le nucléaire dicte sa loi à tout équilibre international, certains en faisant de la terreur nucléaire une condition essentielle de la paix, d'autres en faisant du désarmement celui qui est le plus orienté vers la détente. En tout cas, c'est la nature des équilibres militaires qui détermine l'équilibre politique, et non l'inverse. Cependant, à partir de ce postulat commun, deux interprétations différentes de la stabilité nucléaire ont été développées. À partir de 1953, date de l'officialisation de la première doctrine stratégique américaine, la préoccupation dominante était celle de la garantie que les États-Unis pouvaient donner à leurs alliés.¹⁰ Cette préoccupation n'était pas celle des autres puissances nucléaires, la France, la Grande-Bretagne ou la Chine n'ont jamais pensé à autre chose qu'à la défense de leurs intérêts vitaux, sans avoir la capacité ou la volonté d'étendre leur dissuasion nucléaire à qui que ce soit. Dans cette perspective, l'enjeu principal était d'avoir une force d'attaque qui garantirait la possibilité d'une politique d'autonomie.

La stratégie de dissuasion est en effet un élément déterminant de la stratégie nucléaire, stratégie qui constitue la clé de voute de l'édifice militaire d'aujourd'hui.¹¹ Selon Anastasia Filippidou, les origines de la dissuasion remontent à l'adage romain « *si vis pacem, para*

⁸ - Irina GUEORGUEV, « La non-prolifération et le désarmement des armes nucléaires en droit international et le mécanisme de retrait des traités internationaux », Université de Montréal, faculté de droit, Juillet 2020, en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en droit.

⁹ - Pim VERSCHUURIN, « Regards critiques, vingt-cinq ans de relations internationales », in *revue internationale et stratégique*, 2015/03, N°99, IRIS éditions, p.3.

¹⁰ - Marisol TOURAINE, « Le facteur nucléaire après la guerre froide », in *politique étrangère*, N°2-1992-57^e année.

¹¹ - J.C VENEZIA, « Stratégie nucléaire et relations internationales », librairie Armand Colin, 1971 p.14.

bellum », signifiant « si tu veux la paix, prépare la guerre »¹². Cette idée remonte aussi à la formule de Lyautey : « montrer sa force pour ne pas avoir à s'en servir », mais le nom est nouveau, il témoigne d'une orientation d'esprit différente de celle du passé, orientation naturellement déterminée par l'existence de l'arme nucléaire.¹³ Cette théorie moderne de la dissuasion est un produit de la guerre froide, qui est une théorie de la défense fondée sur la peur mutuelle des conséquences de l'utilisation des armes nucléaires, nous résumons cette théorie dans la capacité de l'arme nucléaire à freiner un autre Etat qui détient l'arme nucléaire en évitant une guerre nucléaire menaçant ainsi la paix et la sécurité internationales.¹⁴ Le concept de dissuasion en dernier recours, c'est-à-dire l'emploi d'armes nucléaires stratégiques ou tactiques, doit empêcher l'emploi d'armes de même nature. La dissuasion qui prévalait pendant la guerre froide était donc perçue comme un équilibre de la terreur ; elle pouvait permettre d'éviter une confrontation directe entre les deux blocs, ce concept de dissuasion est indissociable du fonctionnement de la société humaine. Nous demanderons à la dissuasion d'abord de maintenir la paix et le statu quo territorial ; le concept de dissuasion apparaîtra alors lié à un autre concept clé, celui de « stabilité », nous demanderons à la dissuasion également de limiter l'étendu ou l'intensité des conflits, le concept de dissuasion apparaîtra alors lié à un autre concept : celui de « contrôle des armements ». Il empêche l'action en persuadant les individus ou entités concernés que le jeu ne vaut pas la peine d'être mentionné. La dissuasion est une méthode de prévention de l'agression sans recours à la force, telle que la diplomatie ou la sécurité collective, il ne s'agit pas d'inciter un acteur à faire un geste ou un autre par raisonnement dissuasion ou coercition, mais il s'agit de l'inciter à ne pas agir.¹⁵

*« La stratégie de dissuasion nucléaire est un mode préventif de la stratégie d'interdiction qui se donne pour but de détourner un candidat-agresseur d'agir militairement en le menaçant de représailles nucléaires calculées de telle sorte que leurs effets physiques probables constituent, à ses yeux, un risque inacceptable eu égard aux finalités politiques motivant son initiative. [...] En bref, et c'est sa spécificité, la dissuasion nucléaire est une stratégie de non guerre, de non-emploi réel des forces armées. L'effet inhibiteur se fonde sur un emploi virtuel des forces [...] ».*¹⁶

¹² - Anastasia FILIPPIDOU, « Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats », Cham: Springer, 2020, p.1.

¹³ - André BEAUFRE, « Dissuasion et stratégie », Armond colin, 1964, p.19.

¹⁴ - حسن عدنان السيد، نظرية العلاقات الدولية، مجد المؤسسة الجامعية للدراسات والنشر والتوزيع 2010، ص 27.

¹⁵ - Bruno TERTRAIS, « Le concept de dissuasion nucléaire », in *l'arme nucléaire*, 2008, coll. ; Que sais-je ? Édition, presses universitaires de France, p.29.

¹⁶ - Lucien POIRIER, « Des stratégies nucléaires », Bruxelles, 1988 [1ère édition : 1977], Complexe, pp. 132-133.

Cependant, la notion de dissuasion est loin d'être étrangère à la culture islamique, le verset suivant du Coran mentionne l'appui de l'intérêt de la possession d'armes nucléaires : « *Vous devrez préparer pour eux [les ennemis, N.d.A.] tout le pouvoir que vous pouvez rassembler, et tout l'équipement que vous pouvez mobiliser, que vous puissiez effrayer les ennemis de Dieu, vos ennemis ainsi que d'autres qui ne sont pas connus de vous ; Dieu les connaît* »¹⁷. Un autre verset célèbre du Coran met l'accent sur l'encadrement de l'usage de la force et la notion de représailles : « *Combat au nom de Dieu ceux qui te combattent, mais [(ne transgresse pas les limites) ou (n'initie pas les hostilités)]* ».¹⁸ Nous, nous ne défendons plus l'idée que le coran ou bien la religion islamique permet l'utilisation d'arme nucléaire, pour fonder le principe, on peut aller jusqu'à dire que le Coran interdisant les attaques de toutes natures indiscriminées contre les civils, et comment donc on justifie que le coran peut permettre l'utilisation de l'arme nucléaire.¹⁹ Personne ne peut nier que la religion islamique, son point de départ est la paix dans les relations internationales²⁰, le Dieu est la paix et le coran nous invite à entrer dans un état de paix, « *Ô les croyants ! Entrez tous dans l'Islam (le Cercle de) la paix* »²¹, nous pouvons déduire que l'islam insiste sur la priorité de la paix en relations internationales selon des critères bien déterminés, précisés par la jurisprudence islamique (alfikh), sur la base de la foi en Allah.²²

La géostratégie, comprise comme la dimension géographique de la stratégie, fait défaut dans le domaine classique de la géographie, mais plus souvent intégrée à l'histoire. La guerre n'étant rien d'autre que la poursuite de la politique par d'autres moyens, la géostratégie doit être vue avant tout comme une extension spécifique de la géopolitique et nécessite un vocabulaire spécifique. Depuis la fin de la guerre froide, la géostratégie a révélé une approche très claire qui met l'accent sur l'étude des grands espaces dans différents types de stratégies²³. Les stratèges utilisent l'expression "théâtre d'opérations" pour préciser plus précisément où se produit la confrontation militaire, où les tactiques sont mises en œuvre.²⁴

¹⁷ -Saint Coran, Sourate 8 (Al-Anfal – Le Butin), Verset 60.

¹⁸ - Coran, Sourate 2 (Al-Baqarah – La Vache), Verset 191.

¹⁹ - Bruno TERTRAIS, « Les limites de la dissuasion », in *recherches and documents*, N° 03/2009

²⁰-عدنان السيد حسن، المرجع نفسه.

²¹ - Saint Coran, la vache, verset, 207.

²² -عدنان السيد حسن، المرجع نفسه، ص.28.

²³ -Philippe BOULANGER, « *la géostratégie contemporaine* », dans Introduction à la géostratégie, Coll., Repères, Éditeur, La Découverte, 2023, pp.39-77

²⁴ - Stéphane ROSIERE, « géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoires », in l'information géographique, n°1, p.42

Et pour que la dissuasion nucléaire soit efficace, trois éléments essentiels doivent y être intégrés : la capacité, la crédibilité et la communication²⁵. Ces trois éléments sont liés et ne doivent pas être considérés isolément. La capacité représente les armes nucléaires fonctionnelles d'une nation, théoriquement cohérentes avec le discours de son utilisation. La crédibilité à voir avec les démonstrations de pouvoir et les actions entreprises par l'État pour montrer qu'il a l'intention ou souhaite l'utiliser : il faut croire à la menace. Enfin, la communication est essentielle pour faire passer le message aux cibles de cette dissuasion, qu'il s'agisse d'acteurs spécifiques ou de la communauté internationale dans son ensemble. Une hypothèse importante dans le positionnement de la dissuasion nucléaire est que les acteurs de chaque côté sont rationnels et font des calculs objectifs (gagnants et perdants) avant de prendre des décisions. En théorie, la dissuasion nucléaire ne peut être appliquée et ne fonctionnera pas si un ou plusieurs acteurs sont irrationnels,²⁶ ce concept a connu une évolution importante depuis les années 1990, la fin de la guerre froide a officiellement mis fin à la période où une guerre nucléaire mondiale était possible et les craintes d'une catastrophe nucléaire entre les deux puissances et leur système d'alliance se sont effondrées. A cet égard, la dissuasion nucléaire a prévalu et a semblé fonctionner, car l'utilisation de bombes ne s'est pas concrétisée. En tant que seule superpuissance, les États-Unis ont apporté une stabilité géopolitique mondiale sans précédent depuis l'invention de la bombe atomique. En revanche, la théorie initiale héritée de la guerre froide doit être révisée pour faire face à la nouvelle situation stratégique internationale caractérisée par la menace de propagation, ainsi qu'à la redéfinition de la politique nucléaire nationale ; les outils de dissuasion dépendent essentiellement du processus d'ajustement continu du paysage stratégique. Alors que la menace d'une guerre nucléaire mondiale s'éloigne, des problèmes commencent à faire surface, et la menace des armes nucléaires s'est déplacée vers les acteurs non étatiques, en particulier la crainte que des groupes terroristes reçoivent des bombes nucléaires. Aussi, certaines tensions régionales et d'autres ont commencé à susciter des inquiétudes, notamment la nucléarisation du Pakistan et de l'Inde, la nucléarisation de la Corée du Nord, la quête de l'Iran pour l'énergie nucléaire, la plus grande confiance militaire de la Chine, les nouvelles technologies, la possibilité d'une guerre nucléaire limitée, et plus encore. D'autres questions importantes ont également soulevé des questions sur l'avenir de la dissuasion nucléaire.²⁷ En effet, la menace d'une guerre nucléaire mondiale a diminué, mais le risque

²⁵ - Patricia SHAMAI, « What's in a Name? Deterrence and the Stigmatisation of WMD », in *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, sous la direction de Filippidou, p.81.

²⁶ - Anastasia FILIPPIDOU, *op.cit.*, p.4.

²⁷ - Thérèse DELPECH, « Nuclear Deterrence in the 21st Century: Lessons from the Cold War for a New Era of Strategic Piracy », p.10.

d'attaque nucléaire a augmenté, et les efforts visant à réduire les armes nucléaires ont été remis en question récemment, avec de nouvelles tensions réapparaissant entre la Russie et les États-Unis. Les États-Unis soupçonnent la Russie d'avoir violé le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (INF) en produisant et en possédant un missile de croisière interdit. Après des négociations et des accusations de 2013 à 2018, les États-Unis se sont retirés du traité le 2 février 2019 et la Russie a suspendu son adhésion le même jour.²⁸

Actuellement, les changements dans le contexte géostratégique signifient que la distinction entre dissuasion (menace pour l'emploi) et frappe opérationnelle (emploi) risque de s'estomper. Par conséquent, la « nouvelle posture nucléaire » des États-Unis envisagera le déploiement de la dissuasion et l'utilisation d'armes nucléaires tactiques de faible puissance avec des charges variables et ajustables dans le cadre de frappes de non-prolifération, incluent des armes de non-prolifération pour établir partiellement la dissuasion, y compris contre différente nature d'armes (biologiques ou chimiques). Dans le même temps, le soutien au concept de dissuasion s'érode lentement dans certains pays européens : l'opinion publique de ces pays est divisée à cet égard. Bien que ces pays bénéficient de la protection du « parapluie d'OTAN », ils sont en réalité hostiles au nucléaire militaire, voire même au nucléaire civil. La Grande-Bretagne avec la technologie nucléaire et balistique américaine, et la France qui, depuis la publication du Livre blanc de 1994, milite pour la mise en place d'une véritable politique nucléaire européenne qui permettrait de conserver l'autonomie stratégique de l'UE vis-à-vis des États-Unis.

En effet, il convient de souligner que l'impact des questions morales et du droit international sur le débat stratégique rend aujourd'hui encore plus problématique l'hypothèse de l'utilisation de l'arme nucléaire, tant sur le plan stratégique que tactique. De nombreux États et organisations civiles appellent en effet à la destruction complète des arsenaux nucléaires existants dans une logique « de contre -prolifération »²⁹ et interdisent formellement l'utilisation de telles armes à l'avenir. Cependant, l'impact de la dissuasion nucléaire ne se limite pas aux relations entre les grandes puissances, il est également très utile dans les conflits mineurs. La guerre du Golfe de 1991 en est un bon exemple. Au fur et à mesure que cette guerre progresse, les pays et les peuples de la région, ainsi que les partenaires de l'alliance dirigés par les États-

²⁸ - Major Pierre J.R.L. GOSSELIN, « La dissuasion nucléaire : est-elle toujours pertinente aujourd'hui ? » *canadian forces college – collège des forces canadiennes JCSP 47 – PCEMI 47 2020 – 2021 masters of defence studies – maîtrise en études de la défense.*

²⁹ - « Evolution de la notion de dissuasion nucléaire », février 2005, <https://www.irsem.fr>, consulté le 23/10/2022.

Unis, sont de plus en plus inquiets du danger que représente l'utilisation d'armes chimiques par l'Irak.³⁰

A l'analyse de ce sujet, d'où l'importance, on comprend, comment dès son invention, l'arme atomique s'est imposée comme un élément central, structurant et fortement stabilisateur des relations internationales, comment pour la première fois, en mettant dans la main de l'homme l'outil de sa propre destruction, en lui imposant d'en théoriser la non-prolifération et la non utilisation. Comment le bombardement d'Hiroshima, s'il a été l'acte de naissance de la guerre froide a ouvert une ère de coexistence pacifique, tant que la dissuasion fonctionne, et qui son efficacité et sa pérennité viennent de se mettre en cause après la guerre froide, face à l'apparition de nouveaux défis et des changements géostratégiques.

Depuis la chute de Mur de Berlin, l'inquiétude renaît, elle prend un nouveau visage, aux contours moins précis : Certains Etats ne voient-ils pas dans la détention de l'arme nucléaire un moyen pour assurer leur existence ou pour renforcer leur hégémonie ? Où des groupements terroristes celui de soumettre, le monde et l'humanité entière à leur menace. Aujourd'hui comme hier l'arme nucléaire représente un objectif ultime pour les uns, une menace accrue pour les autres, demain, il en sera de même.³¹ Si l'arme nucléaire se présente comme un attribut de puissance qui permet aux Etats de s'imposer sur le plan transnational, il n'en reste pas moins que la course pour son appropriation comporte des risques majeurs dont l'ampleur demeure très menaçante sur l'avenir de toute l'humanité. Justement, la course à l'arme nucléaire augmente le risque de la prolifération nucléaire et réduit à néant les efforts du traité de non-prolifération (TNP). Puis encore, certains pays évoqueront même un droit à l'arme nucléaire pour garantir leur sécurité.

Les effets stratégiques de la révolution causée par l'apparition de l'arme nucléaire font toujours l'objet de débats récurrents. L'arme nucléaire, intégrée aux postures de dissuasion formulées depuis soixante-dix ans, a certes contribué à clarifier les calculs politico-stratégiques des Etats.³² A cet égard, les armes nucléaires jouent leur rôle pacificateur et stabilisateur tant que la dissuasion fonctionne, mais la possibilité de son échec est à la limite, celle d'un suicide de l'humanité qui est mis en question.

En tout état de cause, la dissuasion réciproque, bipolaire ou multilatérale, portait à la perfection l'idée rationaliste de l'équilibre interétatique ou de la société internationale depuis

³⁰ - Louis A. DELVOIE, « Eloge de l'arme nucléaire », in *Revue militaire canadienne*, Automne 2002, p.66.

³¹ - Cf. Pascal BONIFACE, Barthélemy COURMONT, « Le mode nucléaire : arme nucléaire et relation internationale depuis 1945 », Editions, Armond colin, 2006, p.7.

³² - Corentin BRUSTLEIN, « A l'ombre de la dissuasion : la sanctuarisation agressive », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers N°17, octobre-novembre 2013.

1945, d'où un nouveau renversement : l'optimisme de la paix par l'organisation internationale, caractéristique de l'après-guerre, celui de la paix par le primat des valeurs pacifiques ; de l'intérêt ou de la coopération, se trouvent d'abord mis en cause puis renforcés par le facteur nucléaire ; qui apparaît comme porteur d'abord de catastrophe, ensuite d'équilibre. En Europe et entre grandes puissances, la combinaison de « la paix par la terreur » et de « la paix de satisfaction », semblerait éliminer la force de la politique internationale.³³ Pour les grandes puissances, notamment, occidentales, le maintien de l'arme nucléaire est justifié par deux logiques : l'une face à des puissances majeures est celle de « la police d'assurance » ; l'autre essentiellement face aux puissances régionales est celle de « la contre dissuasion ».³⁴ Donc, quel rôle a pu jouer la dissuasion nucléaire durant l'âge d'or nucléaire ? A quoi ces armes qui n'ont jamais servi étaient-elles destinées ? Et chacun de répondre d'un mot : « dissuasion ». Les Etats nucléaires ajoutent unanimes : « les armes nucléaires ne sont pas des moyens de combats, mais des facteurs de dissuasion de la guerre. Au contraire des autres types d'armes, les armes nucléaires assurent des fonctionnalités politiques dans le monde moderne ».

L'arme nucléaire, n'est pas une arme comme les autres, non seulement par ses capacités de destruction, qui sont considérables, mais plus encore par le risque de destruction qu'ouvrirait son utilisation. Cette arme a introduit une rupture radicale dans le perfectionnement des armements en rendant désormais envisageable une apocalypse tuant des millions d'innocents. C'est en réalité la nature spécifique de la menace soviétique qui a assuré la légitimité de la dissuasion nucléaire, face à un système politique et militaire dont l'objectif était d'accroître son emprise sur le pays conquis, l'arme nucléaire le seul instrument capable d'empêcher la réalisation de cette menace.³⁵ Contrairement aux soviétiques, les occidentaux ne peuvent se permettre d'avoir une économie de guerre en temps de paix. Les responsables militaires de l'OTAN sont autorisés à fonder leur planification à partir d'un usage rapide des armes nucléaires en cas d'attaque soviétiques, que cette dernière ait lieu ou non avec de telles armes, les armes nucléaires deviennent la clé de voute de la défense occidentale.

Le concept de dissuasion nucléaire est donc le fruit du hasard et de la nécessité : le hasard, de la découverte d'une arme plus puissante que les autres. La nécessité, c'est l'équilibre militaire face au bloc de l'Est et à sa supériorité en armes classiques. L'ampleur des destructions qu'aurait provoquée l'utilisation d'armes nucléaires dissuadait tout pays d'entrer en guerre avec

³³ -Pierre HASSNER, *op.cit.*, pp. 50-57.

³⁴ - François HEISBOURG, « La dissuasion nucléaire a-t-elle préservé la paix ? » in *Fondation pour la Recherche Stratégique, Annuaire stratégique et militaire*, Odile Jacob, 2005, p.15.

³⁵ - « La dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel ? » Rapport de 1^{ère} phase /institut des hautes études de défense nationale, comité N°6, décembre 1999.

un Etat qui en possédait. Cela s'explique évidemment par les spécificités stratégiques, politiques et psychologiques des armes atomiques. La dissuasion nucléaire va geler la situation stratégique, car, face à l'Etat détenant l'arme nucléaire, on ne peut plus faire la balance des coûts et l'avantage qu'il peut en retirer avant de se lancer dans un conflit, le risque est celui de la destruction totale du pays qui s'attaque à une puissance nucléaire ; les armes nucléaires ne sont pas faites pour gagner les guerres mais pour en empêcher le déclenchement. C'est dans ce contexte qu'est apparu dans le débat stratégique français le terme de « sanctuarisation agressive ».³⁶ Raymond Aron avait résumé ainsi le nouveau système international : « *Guerre improbable, paix impossible* ». La paix était impossible puisque les systèmes américains et soviétiques étaient antagonistes. La guerre était improbable du fait de l'existence de la dissuasion nucléaire américaine. L'accession de l'URSS a confirmé ce principe, toute guerre entre Moscou et Washington devenait impossible car elle risquait de ne pas connaître de limites à l'escalade, c'est la théorie de la destruction mutuelle assurée. Il fallait pour reprendre la formule de Jean Paul Sartre que « *l'humanité soit mise en possession de sa propre mort* » ; une guerre nucléaire aurait signifié effectivement la fin du monde. Mais par contre coup, personne ne peut déclencher une guerre contre un pays nucléaire. C'est ce paradoxe que relevait Churchill en déclarant : « *A l'âge nucléaire, la sécurité sera le robuste enfant de la terreur, et la survie, la sœur jumelle de l'annihilation* ».³⁷ L'arme nucléaire pose la question de la poursuite de l'aventure humaine, la menace de l'arme nucléaire, qui implique par elle-même le consentement au meurtre de millions d'innocents, et le reniement de toutes les valeurs qui constituent la civilisation. Puisque la bombe est faite pour ne pas servir le décideur nucléaire qui a la conscience tranquille. Ni la méchanceté ni la haine, qui alimentent d'ordinaire le désir du meurtre, n'animent la menace de l'emploi de l'arme nucléaire. C'est là où se trouve le paradoxe de la dissuasion nucléaire.³⁸

Néanmoins, ces armes sont considérées comme un moyen possible de contournement de la supériorité militaire et technologique occidentale. L'arme nucléaire apparaît comme un instrument de liberté d'action, de « contre dissuasion », elle permet de signifier à une puissance régionale que l'emploi d'armes de destruction massive comporterait pour elle un risque nucléaire. Il existe une argumentation culturaliste qui dénie tout rôle de la dissuasion hors du contexte Est-Ouest : Elle souligne le besoin pour la dissuasion de s'appuyer sur une soi-disant

³⁶ - Corentin BRUSTLEIN, *op.cit.*

³⁷ - Pascal BONIFACE, « Comprendre le monde, les relations internationales pour tous », Armand Colin, 2012, pp.222- 223-224.

³⁸ - Etienne GODINOT, Jean-Marie MULLER, « Pour un désarmement nucléaire unilatéral de la France », *institut de recherche sur la résolution non violente des conflits*. <http://www.irnc.org>, consulté le 12/9/2020.

rationalité occidentale et met en avant la différenciation des différentes cultures.³⁹ Les mises en cause de la dissuasion ont toujours existé, mais elles se multiplient depuis la relance du débat sur le désarmement nucléaire. En effet, Plus que jamais, la dissuasion nucléaire se trouve ainsi attaquée à la fois « par la Gauche » et « par la droite ». Aux arguments traditionnels opposés depuis longtemps à la dissuasion (moralité, légalité, crédibilité) sont désormais ajoutés : D'une part, l'existence de nouveaux risques face auxquels la dissuasion est jugée moins pertinente (Prolifération, terrorisme, Intelligence Artificielle , risque cybernétique.....) et dont les risques justifieraient, à l'inverse, d'aller vers le désarmement et d'autre part celle d'alternatives qui seraient désormais plus crédibles (Moyens conventionnels, défenses antimissiles).

La problématisation de la dissuasion nucléaire sur le terrain éthique apparue dès les origines, le débat éthique s'est cristallisé au début des années soixante, avec l'affrontement de deux logiques : celle qui voulait rendre la riposte nucléaire la plus inacceptable possible en s'en prenant délibérément aux populations, au risque de la non-crédibilité ; et celle qui préconisait de voir l'arme nucléaire comme un moyen de s'en prendre essentiellement aux forces militaires, au risque d'en faire une arme d'emploi.⁴⁰ Par conséquent, la critique d'ordre éthique de la dissuasion nucléaire porte sur plusieurs points distincts, qui recouvrent peu ou prou les éléments de la théorie de la guerre juste.⁴¹ Force est de constater que la critique morale de la dissuasion s'appuie sur une construction intellectuelle discutable.

L'avis Consultatif de la Cour internationale de justice qui dans un passage particulièrement grandiloquent affirme : « *leur puissance destructrice (...) Ne peut être contenue ni dans le temps ni dans l'espace* ». Au-delà, et c'est sans doute le plus important, nous aurons relevé que ces critiques concernent l'emploi physique de l'arme, et non la dissuasion nucléaire elle-même. Le cœur du débat, c'est la question de la compatibilité de l'emploi avec le droit international humanitaire.⁴² Dans ce cadre, le problème de la proportionnalité ne se pose pas nécessairement. Comme le rappelle Kenneth Waltz, « *la dissuasion n'est pas Conditionnée par la destruction des villes. La dissuasion est basée sur ce que l'on peut faire, non sur ce que l'on fera* ». A l'inverse, la dissuasion, dans la mesure où elle a pour but d'éviter la guerre, peut être considérée comme l'un des modes de prévention des conflits les plus moraux qui soient, puisqu'elle ne nécessite pas le recours à la violence

³⁹ - Francois HEISBOURG, *op.cit.*, pp.44-45.

⁴⁰ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire : quelle légitimité ? », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers N°17, octobre-novembre 2013.

⁴¹ - Bruno TERTRAIS, « Défense et illustration de la dissuasion nucléaire », in *Fondation pour la recherche stratégique*, www.Frstrategie.org, consulté le 13/05/2021.

⁴² - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire : quelle légitimité ? », *op.cit.*

physique. Historiquement, l'armement nucléaire joua un rôle essentiel pour la sécurité internationale pendant la guerre froide parce qu'il était un instrument de dissuasion, avec la disparition de l'URSS, c'est l'utilité stratégique des armes nucléaires qui est remise en cause, mais surtout, ce sont les fondements moraux de l'acceptation du nucléaire qui disparaissent. « Si le mal n'existe plus comment justifier le risque d'apocalypse inhérent à l'arme » ? Ainsi, les nombreux bouleversements à l'Est depuis 1989 ont rendu plus incertaines les justifications de la dissuasion nucléaire, d'autant que l'ennemi d'hier devenait un partenaire.⁴³ Toutefois, le calme relatif de ces dernières années est trompeur, la fin de cette période a entraîné l'apparition de facteurs de désordre majeurs: Un Etat russe ,puissance nucléaire ,imprévisible, un Etat chinois ,nucléaire, plus soucieux de compétitive économique que de non-prolifération, et des réseaux de prolifération imperméables aux systèmes de contrôles mis en place depuis les années cinquante. Le régime de non-prolifération risque d'être atteint par la découverte par un nombre croissant d'Etats que le TNP n'assure finalement pas bien leur sécurité. Aujourd'hui encore, 12000 têtes nucléaires sont dans le monde, prêtes à l'emploi ; un potentiel de mort suffisant pour rayer de la carte toutes les villes d'importances et liquider ainsi un quart de l'humanité.⁴⁴ C'est d'Asie que nous vient cet avertissement, de ce continent qui, à l'exclusion des autres, a vu deux puissances sortir de l'ambiguïté nucléaire. Il serait à craindre qu'au cercle vertueux de non-prolifération nous viennent se substituer un cercle vicieux de la prolifération qui entrainerait dans son tourbillon la plupart des pays majeurs d'Asie, un phénomène d'une telle ampleur aurait forcément des répercussions sur d'autres continents.⁴⁵ Certes l'armement nucléaire est considéré par certains comme une source potentielle d'apocalypse, un outil dangereux et imprévisible. Mais l'histoire des quatre dernières décennies semble plutôt conforter la thèse inverse : la dissuasion est un facteur de stabilité ; en sera-t-il de même à l'avenir ? La prolifération peut changer cette situation et faire de l'armement un facteur d'instabilité, et à cela deux raisons : d'une part l'arme nucléaire pourrait passer dans les mains de chefs d'Etats moins responsables que ceux des cinq puissances membres permanents du conseil de sécurité. D'autre part, il faut redouter que la multiplication des pays impliqués dans un mécanisme de dissuasion augmente les risques plus qu'à proportion de leur nombre. La dissuasion à trois ou à quatre était intrinsèquement stable ; celle à huit ou

⁴³ - « La dissuasion nucléaire est- elle encore nécessaire dans le contexte géostratégique actuel », *rapport de première phase /institut des hautes études de défense nationale* ,52ème session nationale, comité N°6.

⁴⁴ - Edward VALENSI, *op.cit.*, p.276.

⁴⁵ - Marie-Hélène LABBE, « Vingt ans de prolifération nucléaire », in *Politique Etrangère*, N3/99, IFRI.

dix pourrait être au contraire fondamentalement instable, du fait des jeux d'alliances et de menaces en cascade qu'elle implique inévitablement.⁴⁶

Aujourd'hui, les inquiétudes sont communes, le désir de paix est confronté à un triple défi : des arsenaux croissants, l'échec quasi total des efforts de désarmement.⁴⁷ Cette problématique de prolifération des armes de destruction massive, a conduit un certain nombre d'Etats nucléaires à s'interroger sur la pertinence de l'application de la dissuasion aux pays. Bien que le conflit contre l'Irak ait semblé mettre en évidence l'applicabilité de la dissuasion nucléaire contre un Etat proliférant, la fin des années quatre-vingt-dix et la décennie deux mille ont été marqué par une lente érosion du concept. La dissuasion est particulièrement complexe, puisqu'elle se réfère à l'ensemble des mesures adoptées pour prévenir une situation.⁴⁸ Les politiques et stratégies des États nucléaires peuvent être modifiées pour envoyer un message aux États qui ont besoin d'être dissuadés, passant de politiques défensives à des politiques proactives. La politique américaine sur l'utilisation des forces nucléaires change généralement avec le président des États-Unis. L'examen de la posture nucléaire de 2002 sous George W. Bush a mentionné la possibilité d'une « politique de première utilisation ou first use » pour la préemption nucléaire.⁴⁹ Sous l'administration Obama, le ton s'est adouci en limitant l'usage de l'arme nucléaire « pour défendre les intérêts vitaux des États-Unis ou de ses alliés et partenaires dans des circonstances extrêmes » plutôt que d'abandonner carrément la posture de « first use ».⁵⁰ Nuclear Posture Review de 2018, devenue plus agressive sous Donald Trump, cette posture a essentiellement rendu possible un usage limité des armes nucléaires en réponse à la possibilité que la Russie choisisse la même approche. Les politiques aident à communiquer une intention claire à ceux qui ont besoin de dissuasion, mais comme le montrent les exemples de la Russie avec l'Ukraine, certaines stratégies ne sont pas communiquées pour atteindre les objectifs d'une nation. En bref, la possibilité demeure et l'utilisation future de la dissuasion nucléaire entre États nucléaires et non nucléaires reste pertinente dans le futur⁵¹ surtout devant la nouvelle actualité internationale et la guerre entre la Russie et l'Ukraine, qui a débuté le mois de février 2022.

⁴⁶ - Michel FERRIE, « Le nucléaire et les relations internationales 2 », in *Relations Internationales*, N°69, printemps 1992, p.66.

⁴⁷ - Curt GASTEYGER, « Les défis de la paix : Un monde à la recherche de sa sécurité », Graduat Institute Publications, 2015, 244 p.

⁴⁸ - Stéphane DELORY, « dissuasion nucléaire et prolifération : une inconciliable logique », in *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers N°17, octobre-novembre 2013.

⁴⁹ - Sethi MANPREET, « US Nuclear Posture Review 2018: Unwisely Re-opening 'Settled' Nuclear Issues », *India Quarterly* 74, N° 3, 2018, p.330.

⁵⁰ - Major Pierre J.R.L. GOSSELIN, *op.cit.*

⁵¹ - *Ibid.*,

Quant à la France, elle peine à définir ce qui lui importe désormais, les intérêts vitaux ne sont plus strictement des intérêts nationaux. « Mais comment ne pas se définir entre nous si les intérêts vitaux deviennent communs ? Paradoxalement, il ne peut y avoir d'Europe sans une définition européenne des intérêts vitaux », parce qu'elle doit rechercher la valeur avec d'autres nations, d'autres peuples, d'autres organisations nationales. Ce n'est plus l'intérêt national qui compte, mais la transformation dans l'intérêt de l'Europe, elle cherche à définir une nouvelle norme sacrée, l'intérêt fondamental commun pour justifier la plus haute solidarité. Paris doit connaître et comprendre d'autres déclarations, d'autres fantasmes, d'autres peurs y compris celles des pays candidats à l'UE.⁵² Le débat sur la dissuasion nucléaire française, sa légitimité, sa pertinence et son avenir est au centre de cette thèse. Il faut à ce sujet écouter le discours du président de la République, François Hollande, prononcé à Istres, la France est pour autant à un tournant en matière de politique de défense.⁵³ Le 19 février 2015, sur la base des Forces aériennes stratégiques d'Istres, le Président Hollande a prononcé son premier discours sur la dissuasion nucléaire, il a déclaré que « *La France est une puissance de paix, et c'est pourquoi elle se défend, pour la paix !* » Quelques années plus tôt, le 21 Mars 2008, c'est Nicolas Sarkozy, alors président, qui avait dit : « *Je suis venu pour adresser à la Nation un message simple : sa sécurité sera assurée face aux menaces du monde, et la France jouera tout son rôle pour la défense de la paix et de ses valeurs* ». De manière beaucoup plus directe, le 19 janvier 2006, le président Chirac, lors de sa visite aux forces aériennes et océaniques stratégiques de Landivisiau et de l'île Longue avait affirmé : « *Pendant toutes ces années, les forces nucléaires françaises ont assuré la défense de notre pays et ont largement contribué à préserver la paix* ». L'arme nucléaire est donc clairement présentée comme l'arme qui permet la paix. Cette affirmation est communément admise et souvent associée au fait que la paix aurait été préservée en Europe pendant toute la période de la guerre froide grâce à cette arme, que ce soit par son effet dissuasif et par la perspective d'un holocauste général ou parce qu'elle a donné aux deux grandes puissances un prétexte pour ne pas s'affronter directement, elle aurait évité le déclenchement d'une troisième guerre mondiale. Et elle a probablement joué un rôle dans le fait que l'Europe n'ait pas connu de grandes confrontations pendant cette période.

Cette période permet les changements, elle donne aux nations des potentialités nouvelles, et elle crée donc des instabilités locales, mais aussi des dangers globaux, au premier rang desquels figure la prolifération des armements et de leurs vecteurs. Le concept même de

⁵² - François GERE, « La sortie de guerre : les Etats-Unis et la France face à l'après-guerre froide (1986-1996) », <https://www.diploweb.com/protection/gere5.htm>, consulté le 19/01/2022.

⁵³ - Philippe VODKA-GALLIEN, *op.cit.*, p.17.

Superpuissance ayant perdu toute signification, les crises liées à l'instabilité locale ne peuvent généralement pas être réglées par un seul État, mais les solutions collectives supposent un accord politique qui n'existe que rarement.⁵⁴ Si l'arme nucléaire et donc la dissuasion apportaient vraiment une garantie de paix, le moins que l'on puisse dire est que cette garantie est loin d'être infaillible.⁵⁵ Or, ce nouveau monde en déconstruction laisse émerger de nombreuses menaces sécuritaires, d'abord on assiste au retour des « États puissants » : Chine, Russie, Iran et Turquie qui, dans une dynamique militaire décomplexée, défendent leurs intérêts sans hésiter à sortir du cadre juridique international. Des conflits d'un genre nouveau émergent, ils entremêlent propagande, cybercriminalité, désinformation, guerre économique et déstabilisation. De nouveaux milieux de conflictualité apparaissent : d'un côté, l'espace exo-atmosphérique qui s'arsenalise ; de l'autre, le monde cybernétique dont certains estiment que la guerre y est déjà permanente. Parmi les Symptôme de ces temps agités : les budgets de défense augmentent dans de nombreuses parties du monde. Celui de la Chine a été multiplié par trois en dix ans. Les États-Unis ont augmenté le leur de 30 milliards d'euros en deux ans (+ 5 % environ). En France, en pourcentage du PIB, il remonte depuis 2017, après trente ans de baisse. Quant à la situation économique, elle ne fait que confirmer la tension mise en évidence par l'approche géopolitique. Tensions géopolitiques et économiques sont deux facettes d'une même réalité, chacune se nourrissant de l'autre.⁵⁶

Dans le domaine de la défense, la révolution des affaires militaires repose sur une utilisation intensive de l'espace. Du point de vue de la paix et de la sécurité internationale, on craint que les capacités spatiales soient davantage menacées au cours des prochaines décennies par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme ou par le développement d'outils destructeurs.⁵⁷ La nouveauté vient de la prise de conscience progressive que l'espace peut devenir un champ de bataille autonome du conflit, indépendant de la dissuasion nucléaire.⁵⁸ Le monde traverse une « quatrième révolution industrielle », caractérisée par des avances convergentes dans de multiples technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA), robotique, technologie quantique, nanotechnologie, biotechnologie et fabrication numérique. La manière dont ces technologies seront utilisées reste une question qui pas encore pleinement

⁵⁴ - Parmentier GUILLAUME, « Le Retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide », *Questions au XX^{ème} siècle*, FeniXX réédition numérique, p.352.

⁵⁵ - Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUILES, « Les mythes sur la dissuasion nucléaire », dossier *Le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires*, France, Avril 2015.

⁵⁶ - Alexis ROUGIER, « Faire face, le leadership sous tension, Un monde en turbulence » - Regards du CHEM 2019 - 68e session, *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, p.335.

⁵⁷ - Lefebvre JEAN-LUC, « stratégie spatiale », *collection spatiologie*, ISTE éditions, 2016, p.42.

⁵⁸ - Nicolas ROCHE, « Espace : quels enjeux stratégiques, quelles menaces, quelle dissuasion ? » In *Revue Défense Nationale*, 2016/6, N° 791, pp.101-102.

répondu. Il est incontestable, cependant, que les États dotés d'armes nucléaires chercheront à tirer parti de ces technologies pour leur sécurité nationale. Néanmoins, l'impact potentiel de ces développements sur la stabilité stratégique et le risque nucléaire n'a pas encore été systématiquement documenté et analysé.

Beaucoup a été écrit sur la dissuasion, les ouvrages se comptent par centaines, néanmoins, pour leur plus grand nombre, ces livres privilégient les approches politiques de la dissuasion, la défense y est traitée comme une des composantes des relations internationales. Pour donner à la dissuasion toute sa dimension, il ne faut pas la considérer comme un objet d'étude en soi, mais modestement montrer comment elle se matérialise en fonction des armes qui en font la substance, de leurs effets, des missiles dont le nombre et les caractéristiques déterminent les conditions d'emploi. Il est ainsi possible de faire apparaître quel contenu les pays détenteurs donne ; en fonction de la perception qu'ils peuvent avoir de leurs intérêts vitaux et des particularités de leur environnement sécuritaire.⁵⁹ La recherche et la littérature dans le domaine de la dissuasion nucléaire sont abondantes et il est relativement facile de trouver des informations. Les recherches sont apparues pour la première fois au début de la guerre froide. Bernard Brodie, Herman Khan et Thomas Schelling, sont tous d'éminents théoriciens et ont publié de nombreux articles sur la dissuasion nucléaire. Ces auteurs sont également largement cités dans la littérature du domaine. Depuis, la dissuasion a été largement analysée sous presque tous les angles : moralité, légitimité, conflit régional, ordre mondial, stratégie, théorie, etc. La fin de la guerre froide a conduit certaines études à changer de cap et à s'interroger sur l'avenir de la dissuasion.

Par contre Il existe très peu de recherches dans la littérature essayant de comprendre le rôle de la dissuasion nucléaire dans les événements du Nouvel Ordre Mondial. La recherche est limitée et les scénarios futurs varient selon l'auteur. Plusieurs livres sur la non-prolifération et la prolifération ont été publiés, malgré les livres sur les dangers des bombes nucléaires tombant entre les mains des terroristes, à partir du 11 septembre 2001, le sujet a connu un boom et a vu une recrudescence. Des documents spécifiques traitant de questions pertinentes pour la dissuasion nucléaire aujourd'hui, avec une différence de scénario, ceux qui se sont aventurés sur le sujet étaient plus susceptibles de poser des questions que d'essayer de prédire l'avenir.

Plusieurs ouvrages tentent de répondre directement à cette question. Elbridge Colby a également posé la question: "Is Nuclear deterrence still relevant to US Policy?" « La dissuasion nucléaire est-elle toujours pertinente pour la politique américaine ? », également Céline

⁵⁹ - Voir Edward VALENSI, *op.cit.*, p. 7.

Jurgensen a traité ce sujet dans son ouvrage intitulé : Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ? Car les intérêts semblent s'éloigner de la dissuasion pour faire place à la contre-insurrection, au contre-terrorisme, etc. Alors que la plupart des auteurs qui étudient ce sujet semblent suggérer et laisser sous-entendre que la dissuasion est toujours pertinente, mais il y a des inquiétudes quant à l'avenir.⁶⁰ Les livres qui se tournent vers l'avenir de la dissuasion nucléaire répondent souvent en discutant des multiples défis de la dissuasion sans nécessairement faire de prédictions.

En effet, l'arme nucléaire est au cœur des défis et des changements géostratégiques d'aujourd'hui, ce sujet soulève un certain nombre de problématiques qui ne peuvent pas être entièrement abordés, l'accent va-t-il être mis sur les plus importantes afin d'y répondre est celle de savoir l'avenir de la dissuasion nucléaire dans les relations internationales après la chute de mur de Berlin. Nous posons par conséquent la question suivante :

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire face aux nouveaux défis et aux changements géostratégiques ? La dissuasion nucléaire est-elle encore nécessaire et pertinente dans le contexte géostratégique actuel ? Et quelle adaptation de la dissuasion nucléaire est-elle envisageable pour les Etats-Unis et la France ?

Avec les questions suivantes qui sont liées : Faut-il ou non à l'avenir maintenir une force de dissuasion face aux défis et changements géostratégiques ? Si la réponse est positive, quels choix, quelles modifications faut-il apporter à cette dissuasion nucléaire maintenue pour bien prendre en compte les défis et les changements géostratégiques du monde multipolaire et dangereux ? Aujourd'hui, la question est celle de la validité de la doctrine nucléaire vis-à-vis des nouvelles menaces : le terrorisme, une éventuelle attaque cybernétique en mesure de paralyser un pays, une déstabilisation fatale qui passerait par des jeux d'influence et non plus une agression militaire... Face à tout cela, que peut la dissuasion nucléaire ? Or un tel mode de dissuasion serait-il crédible ?

A cet égard, la première problématique qui porte sur l'évolution du contexte stratégique et le rôle que peut y jouer la dissuasion nucléaire, en nous plaçant à un horizon de 20 ou 30 ans, à quelles menaces faut-il nous préparer ? Les menaces nouvelles, et notamment celles qui proviennent d'entités non étatiques, sont-elles disparues des menaces plus traditionnelles ? Dans ces conditions, le nucléaire militaire verra-t-il son rôle décliner ou gardera-t-il sa pertinence ? Comment concilier dissuasion et lutte contre la prolifération nucléaire ?

⁶⁰ -Dont ces auteurs : Adam Lowthier, Elbridge Colby, Thérèse Delpech et Anastasia Filippidou

Il est proposé ici de définir un « scénario » pour l'avenir de la dissuasion, c'est-à-dire un ensemble cohérent d'hypothèses politiques et stratégiques apparaissant comme étant les plus probables. Les évolutions politico stratégiques s'effectuant généralement dans ce que l'on peut appeler le « temps long », la définition de ce scénario prendra en compte une rétrospective des vingt-cinq dernières années (1980-2005, par convention) pour tenter de dégager les éléments les plus structurels du contexte susceptible de se maintenir à l'avenir. Tout comme l'évolution des événements a contribué à façonner les caractéristiques du passé nucléaire, il jouera le même rôle dans la formation de l'avenir nucléaire.⁶¹ Entre le monde nucléaire de 1980 et celui de 2005, un certain nombre d'évolutions remarquables ont à l'évidence eu lieu. Le nombre d'États réputés être détenteurs de l'arme est passé de sept (en comptant Israël et l'Inde) à neuf (en comptant la Corée du Nord), et certains nouveaux programmes sont apparus (Iran) ; mais d'autres ont été abandonnés (Argentine, Brésil, Afrique du Sud). L'arme nucléaire a contribué à l'émergence de nouvelles puissances régionales (Inde, et Pakistan). L'évaluation de la menace potentielle pour les pays occidentaux a été profondément modifiée. Parallèlement, les stocks d'armes nucléaires des grandes puissances ont été réduits considérablement ; mais la précision des vecteurs (nucléaires et conventionnels) a été largement améliorée, rendant possible la réduction des énergies dans de nombreuses hypothèses de planification. La technologie des têtes multiples s'est généralisée ; les moyens de la dissuasion sont ainsi devenus plus affinés chez les principales puissances nucléaires officielles.⁶² Nous assistons aussi à un début d'égalisation progressive entre les arsenaux nucléaires. Dans le même temps, les autres États nucléaires ont, eux, diversifié leurs panoplies (Développement du domaine balistique) et accru leurs arsenaux, et la plupart des pays qui ne disposaient pas d'une composante sous-marine (Chine, Inde, Pakistan, Israël) ont affirmé un besoin ou une capacité dans ce domaine. Et la plupart des États nucléaires ont procédé au développement de missiles de croisière, afin de s'affranchir des défenses aériennes.

Ces mutations sont venues se conjuguer avec un ensemble d'événements tendant à enserrer l'évolution des moyens nucléaires dans un cadre politique et juridique plus contraint. En effet, l'adoption du deuxième protocole additionnel aux Conventions de Genève, création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires (Afrique, Asie du sud-est, Asie centrale), réaffirmation des garanties négatives de sécurité (1995), avis donné par la Cour internationale de justice quant à la licéité de l'emploi ou de la menace d'emploi de l'arme nucléaire (1996) ;

⁶² - مايكل كريبون، الامن أولا قبل الندم، مفارقات التعايش مع القنبلة، مركز الامارات للدراسات والبحوث الاستراتيجية، ص 239 .
⁶² - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire en 2030 », in *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, Novembre 2007, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire, p.33.

moratoire sur les essais et signature du TICE (1996) ; cessation unilatérale de la production de matières fissiles à des fins explosives par certains pays.⁶³ Au bilan, l'arme nucléaire a désormais, de manière générale, un rôle à la fois plus restreint et plus encadré.

Par ailleurs, la diversification des modes de conflictualité laisse moins de place, désormais, aux concepts de dissuasion nucléaire par interdiction. Les planifications nucléaires tendent ainsi désormais à privilégier, de plus en plus, des objectifs fixes précis, sur le territoire adverse, de nature politique, économique ou militaire. Pour les États détenteurs de l'arme, la dissuasion ne peut couvrir que les États, en dépit du changement profond dans le contexte stratégique induit par le 11 septembre 2001. Ces attentats vont tous changer ; ils produiront un électrochoc beaucoup plus considérable que la chute de mur de Berlin, c'est avec le 11 septembre que l'Amérique et à fortiori le reste du monde enterrent véritablement la guerre froide et que Washington annonce le commencement d'une ère nouvelle.⁶⁴

De ce bilan d'ensemble, il est possible de tirer quelques conclusions pour l'élaboration d'un « scénario », qui prolonge les grandes tendances du passé, et dans le domaine nucléaire comme dans d'autres, il est difficile d'aller très loin en matière de prospective stratégique ; au-delà de vingt-cinq ans, l'on peut considérer qu'il n'y a pas de visibilité suffisante pour tirer des conclusions utiles.⁶⁵ A quarante ans apparaît un horizon sans doute indépassable en termes de prospective : En 2045, l'arme nucléaire aura cent ans, c'est l'époque où les derniers survivants japonais d'Hiroshima et de Nagasaki s'éteindront. En l'absence de nouvel emploi de l'arme, la logique de dissuasion nucléaire apparaîtra alors comme appartenant aux livres d'Histoire d'autant que les évolutions technologiques et sociales auront sans doute été, d'ici là, très significatives.

Pour des raisons à la fois culturelles et techniques, le maintien à l'identique de stratégies de dissuasion fondées principalement sur ce moyen apparaît à l'échéance de 2045 assez improbable. Les systèmes d'armes qui auront remplacé la génération entrant actuellement en service seront donc peut-être les derniers. Il est proposé ici de définir un ensemble cohérent d'hypothèses politiques et stratégiques sur l'avenir de la dissuasion nucléaire :

- La dissuasion nucléaire a montré sa capacité d'adaptation à des changements majeurs du contexte et conserve assez naturellement une place comme socle des politiques de défense pour les pays qui ont la capacité nucléaire.

⁶³ - *Ibid.*,

⁶⁴ - Arnaud BLIN, « La paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne », Editions complexe, mars, 2006, p.25.

⁶⁵ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire en 2030 », *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, op.cit.

Si la dissuasion nucléaire s'est montrée facilement adaptable aux contextes post-1991 et post-2001, il serait déraisonnable de penser que ce sera toujours le cas.⁶⁶ Bien que relevant du domaine de la crise sanitaire majeure et non des menaces chimique ou biologique, la pandémie de Covid-19 a mis en évidence chez les puissances occidentales de réelles fragilités étatiques, depuis les mécanismes d'alerte jusqu'aux systèmes de santé, qui sont susceptibles d'inciter à une exploitation opportuniste.

En termes de conclusions opératoires pour l'avenir de la dissuasion nucléaire, l'examen des scénarios permet de suggérer **les pistes suivantes** :

- Il est prudent de s'attendre à un affaiblissement des moyens budgétaires, techniques et humains mis à la disposition de la dissuasion nucléaire.
- Dans tous les scénarios, une réévaluation régulière des besoins de la dissuasion, sans doute tous les cinq ans, sera certainement demandée.
- La réactivité, la souplesse et l'adaptabilité seront donc des caractéristiques indispensables pour le complexe nucléaire.
- Le nucléaire est un tabou.

En tout état de cause, l'événement le plus important susceptible d'affecter radicalement, dans un sens ou dans un autre selon les circonstances, le contexte de la dissuasion nucléaire serait un « troisième emploi » de l'arme.⁶⁷

- Enfin, le nucléaire semble pour l'instant solide.

Notre thèse se focalise sur l'interprétation et la compréhension du concept de la dissuasion nucléaires et se questionne sur son avenir et sur sa crédibilité face aux changements géopolitiques d'après-guerre froide.

Par conséquent, et pour aborder ce sujet, nous nous appuierons sur **la méthode réaliste**, qui s'intéresse à étudier la réalité telle qu'elle est, et qui explique les relations internationales par l'empressement des États à obtenir le pouvoir, et leur tendance pour réaliser leurs intérêts abstraits dans leurs relations extérieures, ce qui est évident dans le maintien, le développement et l'adaptation des Etats de leur politique nucléaire dissuasive, garant de sécurité et intérêt vitaux.

Nous nous appuierons sur **la méthode historique analytique**, pour déterminer et analyser le contexte du développement du concept de la dissuasion nucléaire en tant que moyen de défense stratégique et militaire qui a basculé les relations internationales tout au long de la

⁶⁶ -Ibid.,

⁶⁷ -Ibid.,

guerre froide et post guerre froide. Et afin de s'arrêter sur les convergences et les divergences entre les doctrines et les stratégies dissuasives qui régissent la politique de défense des Etats-Unis et la France, il a fallu s'appuyer sur **la méthode comparative**. Mais cela ne signifie pas que le reste des approches est absolument exclu, car ils seront utilisés pour servir les objectifs de cette étude.

Pour mieux cerner le sujet et répondre à la problématique déjà mentionnée, on a jugé opportun de réserver **la première partie** de ce travail pour étudier :

L'environnement international et dissuasion nucléaire au XXI^{ème} siècle ; tandis que, **la deuxième partie** sera consacrée à une étude de cas de deux Etats : Etats Unis et la France, en matière de leurs théories de la dissuasion nucléaire et son adaptabilité aux nouvelles menaces, en s'arrêtant sur les convergences et les divergences entre les deux Etats en la matière.

Le plan de la thèse sera donc en deux grandes questions : les changements du monde n'impliquent- ils pas une relecture de la dissuasion ? Quelles adaptations de la dissuasion nucléaire, au moins, sont- elles envisageables pour les Etats-Unis et la France ?

PREMIERE PARTIE

L'environnement international et la dissuasion nucléaire au XXI^{ème} siècle

Les armes nucléaires occupent une place paradoxale dans l'imaginaire collectif comme dans la réalité historique. Dans ce domaine le monde est devenu multipolaire, la carte géopolitique est récompensée, les examens doctrinaux, les stratégies à l'époque nucléaires sont passées par deux étapes principales caractérisées par des concepts et des données influençant ainsi la nature des relations internationales⁶⁸. Depuis la fin de la guerre froide, le rôle de la dissuasion nucléaire dans la réflexion stratégique et les politiques de défense a diminué. Plusieurs points de critique se posent pour l'élimination de l'arme nucléaire : c'est une arme de la guerre froide, cette arme serait non seulement inefficace car inadaptée aux nouvelles menaces du XXI^{ème} siècle, mais aussi dangereuse et illégitime. Cependant, il est trop tôt pour enterrer la dissuasion nucléaire, comme l'écrivait Pierre HASSNER, «*la dissuasion nucléaire a si bien fonctionné que nous pensons qu'elle n'est plus utile* ». Dans un environnement stratégique en détérioration, les pays sous l'égide du nucléaire, en Europe et en Asie, redécouvrent les vertus de la dissuasion nucléaire à travers leur sécurité.⁶⁹ Les théoriciens, les professionnels et les politiciens redécouvrent à leur tour les dilemmes stratégiques de la dissuasion nucléaire : ceux du « tout ou rien », de la maîtrise de l'escalade, de la dissuasion en temps de guerre, de la guerre nucléaire limitée ou même de la « flexibilité stratégique ». ⁷⁰ Partant des enseignements des cinquante premières années de l'ère nucléaire, un « grand débat » du XXI^{ème} siècle s'est engagé qui montre la nécessité de réfléchir à la dissuasion et de l'insérer dans une réflexion stratégique plus large prenant en compte les nouveaux acteurs, notamment d'Asie. L'appel à la reprise d'une réflexion nucléaire rigoureuse qui n'ignore pas les leçons de la première ère nucléaire et les incertitudes du XXI^{ème} siècle doit être entendu, surtout après les changements géostratégiques de 89-91 et les années qui ont suivi principalement les attentats du 11 septembre 2001, des interrogations et des doutes sur la pertinence de la dimension nucléaire ont commencé à émerger, qui est devenue la clé de voute de toute défense nationale.

Nous avons vécu à l'époque de la guerre froide, l'avènement des armes atomiques qui a fait courir le risque d'interrompre purement et simplement le cours de l'histoire humaine en détruisant la vie, et l'invention de la dissuasion a eu des conséquences. Car comme l'écrivait Thérèse DEPECHE : « *La peur de la destruction physique est bien plus grande que la peur de la sauvagerie morale* ». Mais au tournant du siècle, la nouvelle ère de la piraterie stratégique dénoncée par les auteurs de la dissuasion nucléaire du XXI^{ème} siècle refait surface plus que

⁶⁸ - عمر غرب ساسيلا, القضية السياسية الكبرى في العالم المعاصر, مطبعة النجاح الجديدة, 1981, ص. 130.

⁶⁹ - Céline JURGENSEN, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire », Editions HERODOTE, Mars 2018, N°170, p.17.

⁷⁰ - Westad ODD ARNE, « Le monde après la guerre froide », in *Histoire mondiale de la guerre froide*, Perrin, 2019, p. 643.

jamais. À l'ère du "piratage stratégique", la pratique de la dissuasion ne peut être réduite à la simple dissuasion nucléaire⁷¹. En effet, il est nécessaire, sans que les concepts puissent être transférés directement ou automatiquement, d'intégrer le rôle des « nouvelles » technologies, telles que le cyber, armes antisatellites, ou bien les défenses antimissiles. Le XXI^{ème} siècle se présente de manière différente en termes de menaces et de risques liées au terrorisme de masse et aussi à la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des problèmes majeurs dans le domaine sanitaire avec la Pandémie COVID 19, qui a envahi le monde depuis novembre 2019. Tous ces événements et d'autres nous poussent à réfléchir sur l'avenir du nucléaire et précisément sur l'avenir de la dissuasion nucléaire internationale face aux défis géostratégiques d'aujourd'hui et de demain.⁷² Et tous ces développements nous invitent à tourner notre regard vers l'espace, nouveau théâtre de combat où des flottes de robots feront bientôt régner la dissuasion.⁷³ Une nouvelle ère de guerre approche, les technologies numériques, les robots et les armes furtives changent la donne. Sur le champ de bataille, la victoire ne dépendra plus du courage ou de la bravoure des combattants, mais du soutien des meilleurs équipements techniques. Cette révolution a lieu au fur et à mesure que les cartes sont redistribuées entre les grandes puissances. Quelles stratégies les États-Unis, la Chine, l'Inde, la Russie ou la France adopteront-ils ? Quelles utilisations de la guerre prévaudront à court et à long terme ?

Cette partie nous invite à plonger dans le nouveau monde de l'après-guerre froide sur fond de recomposition des équilibres géopolitiques et qui nous donnera un aperçu sur l'avenir de la dissuasion, face à la morphologie des conflits futurs avec de nouveaux acteurs comme les robots ou de nouveaux espaces de confrontation comme le cyberspace et de nouvelles perspectives pour la techno-stratégie et la puissance militaire.⁷⁴ Dans ce contexte, on peut se poser la question suivante : le concept de dissuasion nucléaire reste-t-il aujourd'hui pertinent ? En réponse à cette question, nous avons jugé utile de consacrer le premier chapitre pour traiter la place de la dissuasion nucléaire dans le nouveau contexte stratégique, post guerre froide, tandis que le deuxième chapitre sera consacré au rôle du conseil de sécurité pour le désarmement, et le troisième chapitre étudiera l'influence de la technologie de l'information et de la communication sur la doctrine de la dissuasion nucléaire.

⁷¹ - Céline JURGENSEN, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire », op.cit.

⁷² - Pierre PASCALLON et Henri PARIS, « La dissuasion nucléaire française en question », Editions l'HARMATTAN, Paris, 2006, 506 p.

⁷³ - Christian MALIS, « Guerre et stratégie au XXI^{ème} siècle », Editions Fayard, 12 mars 2014, p.352.

⁷⁴ - *Ibid.*, p.335.

PREMIER CHAPITRE

La dissuasion nucléaire dans le nouveau contexte stratégique

« Nous sommes à l'ère atomique et nous sommes un pays qui peut être détruit à tout instant, à moins que l'agresseur ne soit détourné de l'entreprise par la certitude qu'il subira, lui aussi, des destructions épouvantables ».⁷⁵

La dissuasion nucléaire et la domination des relations stratégiques par les deux superpuissances constituaient les clés de la guerre froide et bloquaient toute évolution significative.⁷⁶ Toutefois, l'histoire, depuis 1989, s'est visiblement remise en marche, la présente période permet les changements, et elle donne aux nations des potentialités nouvelles, et elle crée donc des instabilités locales, mais aussi des dangers globaux, au premier rang desquels figure la prolifération des armements et de leurs vecteurs. Le concept même de Superpuissance ayant perdu toute signification. Depuis plus d'un demi-siècle, le risque d'un conflit nucléaire représente une menace permanente pour l'ensemble de l'humanité. Alors que le droit d'acquérir n'importe quel type d'arme semblait partie intégrante des attributions d'un État, l'interdiction de fabriquer un engin nucléaire explosif est aujourd'hui presque totale, et le 10 mai 1995, cette révolution a conduit 178 pays à décider l'extension du Traité de non-prolifération pour une période indéfinie. Ce succès reste fragile : que vaut un traité face aux ambitions d'un État ? Comment empêcher la fabrication clandestine d'armes nucléaires ? Peut-on amener des pays récalcitrants à adhérer à un traité ? Après la fin de la guerre froide, quelles structures, quelles institutions permettront de réduire, et un jour d'éliminer la menace nucléaire ?⁷⁷ L'arme nucléaire à 73 ans, qui n'est plus aujourd'hui l'âge de la retraite, mais de plus en plus l'âge d'une seconde carrière. Cependant, l'avenir des armes nucléaires semble incertain, voire très incertain. Mais les armes nucléaires resteront sans aucun doute un monopole d'État. Comment peut-on justifier donc l'utilité de l'arme nucléaire après la guerre froide ? **(Section 1)**, Face aux menaces d'aujourd'hui, (Terrorisme, attaque cybernétique...), que peut la dissuasion nucléaire ? Et quelle sera l'attitude du conseil de sécurité envers cette arme ? **(Section 2)**

⁷⁵ - Charles DE GAULLE, Conférence de presse tenue au Palais présidentiel de la France, le 14 janvier 1963 (extraits).

⁷⁶ - Guillaume PARMENTIER , « Le Retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide », in *politique étrangère*, complexe, Bruxelles, 1994, 352 pages.

⁷⁷ - Georges LE GUELTE , « Histoire de la menace nucléaire », Editions, Hachette Littératures, 2014, p.407.

Section 1 : justifier l'arme nucléaire après la guerre froide

La guerre froide s'est achevée sur l'hypothèse d'une restructuration des relations internationales, la fin des grands débats sur l'équilibre stratégique nucléaire et les risques d'une confrontation entre l'Est et l'Occident laissaient, en effet, planer les slogans d'un nouvel ordre mondial et d'une « fin de l'histoire »⁷⁸. À bien des égards, ce bouleversement aurait dû constituer une rupture entre le passé et l'avenir. Les conditions semblaient réunies pour mettre un frein à la folie de la « destruction mutuelle assurée » et à la vision dominante d'une sécurité essentiellement étatique. Malgré le constat selon lequel le rôle politique et stratégique de l'arme nucléaire pour les grandes puissances avait peut-être été surévalué et « qu'en définitive, l'atome n'avait pas empêché les guerres, mais que la terreur », l'arme nucléaire demeure une des composantes dominantes du paysage de la sécurité internationale. Si tout semblait en place pour une transformation des outils de politiques étrangères, les récents événements au sein du système international prouvent le contraire. Le conflit entre les États Unis et l'Irak, les essais indiens et pakistanais, le bras de fer entre la Corée du Nord et la communauté internationale, ainsi que l'apparente volonté de plusieurs autres États de se procurer des armes nucléaires, démontrent que l'engouement des États pour cette arme est toujours bien vivant.⁷⁹ Nous traiterons brièvement la place des armes nucléaires sur la scène internationale en premier paragraphe, avant d'analyser le rôle et l'utilité de ces armes dans l'équilibre géopolitique de l'après-guerre froide, en deuxième lieu.

Paragraphe 1 : le facteur nucléaire après la guerre froide

Il est prévisible que les armes nucléaires seront de plus en plus difficiles à justifier, l'arme nucléaire est un outil structurant de la guerre froide, puis elle a traversé le mur de Berlin et est restée un outil de défense et une stratégie d'affirmation de puissance sur la scène internationale. En revanche, il existe une crise de réelle légitimité dans la plupart des pays occidentaux, et la Commission de Canberra⁸⁰ n'est qu'un exemple des nombreux responsables qui ont transformé des partisans en opposants à la dissuasion nucléaire. Comment penser donc

⁷⁸ - Francis FUKUYAMA, « La fin de l'histoire et le dernier homme », Macmillan Inc., New York, 1992.

⁷⁹ - Karim-André LAZ, « Entre concept et mise en œuvre : le désarmement nucléaire à la croisée des chemins », mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, sous la direction de Stéphane ROUSSEL, Janvier 2006, Université du Québec à Montréal.

⁸⁰ - Créée en novembre 1995 à l'instigation de l'Australie et en réaction à la reprise des essais nucléaires en France, la commission de Canberra a regroupé des experts stratégiques, politiques et scientifiques de premier plan. Certains ont défendu l'arme nucléaire (Michel Rocard) avant de s'en détourner, d'autres ont servi dans l'armée (général Butler) avant de faire une volteface spectaculaire. D'autres encore sont des pacifistes de longue date comme Joseph Rotblat, président du mouvement Pugwash et, à ce titre, prix Nobel de la paix 1995. Il n'est donc pas surprenant que le rapport issu des quatre réunions de la Commission soit davantage un plaidoyer qu'une argumentation politique et stratégique en faveur de l'élimination des armes nucléaires.

les relations internationales et l'ordre actuel du monde post guerre froide ? **(A)** et comment justifier l'arme nucléaire en cette période ? **(B)**

A. La fin de la guerre froide

La guerre froide est maintenant de l'histoire et nous sommes confrontés à la naissance d'une nouvelle ère ; comme pour toute transformation de l'ordre politique mondial, les États remettent en cause les modalités de leur sécurité extérieure et intérieure ainsi que la théorie de la dissuasion. La course aux changements actuels est si rapide et imprévisible que personne ne peut le prédire avec précision, les principales caractéristiques du nouvel ordre international.⁸¹ Nous abordons la mutation globale du système international depuis la chute de mur de Berlin **(1)**, qui nous fait surgir un contexte radicalement nouveau. **(2)**

1. L'après-guerre froide : une mutation globale, systémique, géopolitique, hégémonique et stratégique

La mutation globale du système international dont nous vivons les syndromes depuis 1989, s'inscrit dans le sillage de quatre dimensions majeures, aux aboutissements incertains, systémique, géopolitique, hégémonique et stratégique.⁸²

a- La première grande mutation est systémique :

Il s'agit de la mutation politique essentielle de cette fin de siècle, car elle concerne la gouvernabilité du système et se caractérise par une série de nouveautés significatives :

- une organisation interétatique des relations internationales, multidimensionnelle et pentapolaire, orientant la distribution planétaire des pouvoirs vers la zone Asie-Pacifique ;
- l'émergence d'un sous-système transnational fragmenté, le « social international », qui devient le lieu d'apparition de perturbateurs, sub-étatiques et infranationaux ;
- la globalisation et la mondialisation de la sphère de l'échange, de la finance et de la communication, qui en fait le terrain privilégié des conflits de la troisième vague selon A. Toffler⁸³, conflits culturels, ou chocs de civilisations pour S. Huntington.⁸⁴

⁸¹ - Oning BEYLERIAN, « La sécurité internationale après la guerre froide », in *Revue Études internationales*, volume XXIII, n° 1, mars 199, Institut québécois des hautes études internationales, p.169.

⁸² - Irnerio SEMINATORE, « Les relations internationales de l'après-guerre froide : une mutation globale », in *Revue Études internationales*, volume XXVII, N° 3, septembre 1996, p.603,

⁸³ - Alvin TOFFLER (né le 4 octobre 1928 à New York et mort le 27 juin 2016 à Los Angeles) est un écrivain, sociologue et futurologue américain. Il est l'un des futurologues les plus célèbres de son temps.

⁸⁴ - Né en 1927 à New York, Samuel HUNTINGTON, auteur, coauteur ou éditeur de dix-sept ouvrages et de quatre-vingt-dix articles scientifiques traitant de sujets politiques divers : la politique américaine, la démocratisation, la politique militaire, la stratégie ou encore la politique de développement. Il a aussi été membre du Conseil de sécurité nationale au sein de l'administration Carter. HUNTINGTON nous dit qu'il faut désormais penser les conflits en termes non plus idéologiques mais culturels : « Dans ce monde nouveau, la source fondamentale et première de conflit ne sera ni idéologique ni économique. Les grandes divisions au sein de

b- La deuxième mutation est géopolitique et affecte les équilibres globaux de sécurité.

Cette mutation intéresse les deux plaques continentales plus « sensibles » du monde, l'Asie et l'Europe. La décomposition et la fragmentation des zones de jonctions eurasiennes, impose de clôturer, de manière cohérente, deux espaces stratégiques ouverts, de l'Ouest vers l'Est et du Nord vers le Sud. Une nouvelle architecture de sécurité demeure la réponse à apporter aux risques de déstabilisation, qui constituent les problèmes majeurs posés par cette mutation. En Europe, la réunification du continent et celle de l'Allemagne déplacent les frontières de l'Ouest et de l'Alliance atlantique jusqu'au territoire russe et exigent de concilier : la coopération économique avec la Russie, avec une étroite collaboration en matière de politique nucléaire et de sécurité (persistance de la dissuasion et extension du TNP). - la sauvegarde de la liberté de choix des PECO⁸⁵, vis-à-vis de la tutelle de Moscou, avec la reconnaissance d'un statut de grande puissance, au moins européenne, à la Russie.

La portée de ces mutations influe sur les grands équilibres géopolitiques et géostratégiques de l'après-guerre froide, aggravés par le déclin de l'activisme américain. La perception mouvante des menaces, dues à la ramification de la multipolarité, se fait sentir de façon particulièrement aiguë en Asie Pacifique, où un réarmement généralisé et une accélération dans la modernisation des appareils de défense se somment aux incertitudes politiques internes.

c- La troisième mutation concerne l'hégémonie :

L'hégémonie est davantage citée comme une figure de rhétorique que comme un concept scientifique, ⁸⁶et elle se signale par :

- L'absence d'un leadership reconnu et de la force de légitimation d'un projet de civilisation ou d'une idée historique ;
- La tendance au repli des États-Unis, la seule puissance globale existante et le doute d'elle-même et des autres sur sa capacité à affirmer à nouveau des responsabilités planétaires ;
- L'exercice collectif de la gouvernabilité du système par un « soft power », une forme de « multilatéralisme autoritaire », affiché par l'Administration américaine. Ce réfère confirme

l'humanité et la source principale de conflit sont culturelles. Les États-nations resteront les acteurs les plus puissants sur la scène internationale, mais les conflits centraux de la politique globale opposeront des nations et des groupes relevant de civilisations différentes. Le choc des civilisations dominera la politique à l'échelle planétaire. Les lignes de fracture entre civilisations seront les lignes de front des batailles du futur.

⁸⁵ - Pays d'Europe central et oriental : Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovénie, Slovaquie, République tchèque.

⁸⁶ - Bertrand BADIE, Dominique VIDAL, « Fin du leadership américain ? L'état du monde 2020 », Edition, la Découverte, 2019, p.9.

la thèse, selon laquelle, toute forme d'unipolaire qui ne soit impériale est forcément précaire, ce qui nous permet de qualifier les « systèmes unipolaires non hiérarchiques » comme des systèmes en transition.⁸⁷

d- La quatrième mutation est stratégique :

Car le changement dans les rapports de force et de puissance à l'échelle globale redéfinit le champ de la menace, les buts de l'action conflictuelle et le rapport de la stratégie à la politique. La priorité stratégique face à des sourdes anxiétés régionales, est désormais la prévention des conflits.

L'équilibre géopolitique et géostratégique mondial du début du XXI^{ème} siècle révèle de nombreuses mutations par rapport à la période de la guerre froide. La mondialisation des échanges en constitue l'un des facteurs prépondérants. Les avantages de la croissance économique n'ont pas concerné tous les États, au contraire, la mondialisation semble favoriser la remise en cause de l'ordre westphalien qui consacre la souveraineté des États dans certaines parties du monde et le développement de nouvelles formes de violence entre des acteurs non étatiques. Les pressions géostratégiques s'accroissent aussi et les études prospectives montrent que cette tendance devrait se poursuivre.⁸⁸ Les changements globaux ou les changements de système, d'une part, modifient à la fois l'environnement international et le rôle des acteurs, et d'autre part, c'est la tendance potentielle et les perspectives futures d'acquiescer des habitudes et des fondations réalistes. Les changements globaux sont avant tout factuels, mais aussi stratégiques, politiques et historiques, et sont liés à des changements majeurs dans le monde à la fin du XX^{ème} siècle. Le nouvel ordre international est dans un état d'instabilité lié à la prolifération des conflits dans le monde et à la montée du terrorisme. Dans le côté stratégique, la combinaison de l'arme nucléaire et des missiles balistiques causera sans aucun doute plus de dégâts de plusieurs ordres de grandeur. Cependant, la logique de base du développement de la doctrine pendant la guerre froide était avant tout une question de capacité. La rationalité introduite par la théorie de la riposte graduée⁸⁹ est l'opposition entre les catégories d'armes à un certain niveau d'exposition.

⁸⁷ - Innerio SEMINATORE, *op.cit.* pp. 604-605.

⁸⁸ - Philippe BOULANGER, « le nouvel équilibre géostratégique », in *Géographie militaire et géostratégie*, 2015, p.11.

⁸⁹ - La doctrine McNamara ou doctrine de la riposte graduée est la stratégie de défense choisie par les États-Unis fixant sa doctrine nucléaire. Apparue en 1962, elle définit que l'arme nucléaire américaine pourra être utilisée de manière graduée (avec plus ou moins de puissance) suivant le niveau de menace présent. Cette doctrine permet donc de faire comprendre à l'URSS la détermination des États-Unis à utiliser cette arme si nécessaire, tout en soulignant que son utilisation, graduée, n'engendrerait pas automatiquement une destruction massive des deux superpuissances.

Avec la signature du « Traité sur les armes chimiques »⁹⁰, les seules « armes de destruction massive » juridiquement tolérables sont toujours les armes nucléaires. Mais d'autres nouvelles menaces sont apparues et leurs dangers potentiels n'ont pas été évalués avec précision : la cyber guerre, les armes électromagnétiques et les attaques contre les satellites. Que le traité soit violé ou non, tous les pays ont la possibilité de continuer à posséder des armes chimiques et nucléaires. Dans un tel cadre, le médium de la théorie de la dissuasion n'est plus ses propres capacités (armes nucléaires), mais la quantité détruite, la crédibilité de la destruction, bien sûr, comme dans toute dissuasion, reste toujours la pierre angulaire du concept. L'émergence des « armes de destruction massive » remplace les concepts de nucléaire, biologique ou chimique, les rendant sémantiquement égaux. Dans le processus, certaines idées ont émergé. Selon ces idées, une frappe chimique contre l'armée américaine nécessiterait une réaction nucléaire : il s'agit d'assurer la dissuasion, car en gros, c'est un coup, pas seulement un « objectif déterminé ». Une autre capacité de la même nature, face à des risques majeurs.

Cette tentative a également affecté la France, dans son discours de 2006 à l'Ile Longue, Jacques Chirac a utilisé le nucléaire comme moyen de dissuasion contre les substances chimiques, puis N. Sarkozy l'a examiné deux ans plus tard : « *Pour que la dissuasion soit crédible, le chef de l'État doit disposer d'une large gamme d'options face aux menaces* ». En prononçant ces paroles lors de son discours de Cherbourg le 21 mars 2008, Nicolas Sarkozy a largement ouvert la porte à une réflexion constructive sur la défense antimissile balistique (DAMB). Sa déclaration était sans ambiguïté : la dissuasion est l'assurance vie de la Nation, elle est la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France, mais elle ne doit plus être la seule option dont dispose le chef de l'État.⁹¹ Cependant, logiquement, la quantité de destruction et le danger représenté remplacent la nature de la capacité (nucléaire, chimique) comme facteur de mise en œuvre d'une stratégie, et la communauté des menaces devient balistique. En conséquence, la réaction pour changer sa perception de la menace est devenue presque naturellement un système antimissile. Cette réponse est le produit d'une vision de capacité, qui est le résultat de notre culture stratégique, marquée par des faits technologiques en Europe comme aux États-Unis. Doit-on en déduire que le sort du traité ABM est voué à

⁹⁰ - La Convention sur l'interdiction des armes chimiques (CIAC), officiellement Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'usage des armes chimiques et sur leur destruction, est un traité international de désarmement qui interdit la mise au point, la fabrication, le stockage et l'usage des armes chimiques. La Convention a été signée le 13 janvier 1993 à Paris et est entrée en vigueur le 29 avril 1997.

⁹¹ - Christophe GUILLOTEAU, « La défense antimissile, renforcement ou fragilisation de la dissuasion ? » in *Revue internationale et stratégique*, 2010/3, N°79, p.120.

l'échec, et nous s'oriente vers la construction d'un nouveau système de sécurité où la dissuasion et la défense peuvent-elles se compléter ? La réponse à la question est difficile car le modèle du programme américain n'est pas clair, et la Russie non plus, semble peu disposée à prendre un chemin qui peut mener sur l'érosion de ses capacités de dissuasion.⁹² Quant à la France, elle maintient des précautions contre les déploiements de systèmes de défense antimissile, mais n'exclut plus la recherche « des réponses militaires à certains défis posés par la prolifération, alors que veiller à ce que cette approche ne remette pas en cause l'équilibre indispensable à la sécurité internationale⁹³ ».

Dans le même temps, la réponse antimissile est le produit de l'ambiguïté entre menaces. Ces menaces semblent vagues et à l'origine de manifestations à long terme, et les manifestations elles-mêmes éliminent la distinction entre risque et menace. Cependant, face à la « menace de destruction massive », traiter les systèmes anti-missiles comme une garantie de sécurité n'est pas une solution en soi. L'anti-missile nie la logique de dissuasion dans laquelle l'autre camp veut que nous entrons en équipant ses propres armes, ce qui est peut-être le facteur le plus inquiétant. L'importance « inquiétante » de la recherche d'armes absolues est que la sociologie technologique montre clairement que des « armes absolues » sont toujours nécessaires en termes d'armes et d'équipement, ce qui a également suscité un débat tactique intense. Ensuite, le nucléaire a soulevé une question théorique, c'est-à-dire que du point de vue du « zéro global »⁹⁴ qui remplacera le nucléaire. Il n'y a pas de réponse, mais certaines pistes peuvent être engagées. Premièrement, comme les produits chimiques, le nucléaire ne sera pas « désinventé ». La déclaration du Commandant stratégique général Chilton sur « Global Zéro », envisageable qu'en 2040 montre que, bien que la nature de la forme technologique puisse être différente dans les deux cas, la situation varie considérablement d'un État à l'autre.

Deuxièmement, la dissuasion conventionnelle occupera sans aucun doute une place plus importante. Mais que serait le monde sans les armes nucléaires et leurs perspectives de destruction ? Surtout quand la haute technologie limite la possibilité de perte, la guerre ne deviendra-t-elle pas un choix plus facile à imaginer ?

⁹² - Jean KLEIN, « La France et la défense antimissile », *in politique étrangère* 4/2001, p.829.

⁹³ - Voir le discours de Jacques CHIRAC, président de la République, devant l'Institut des hautes études de la Défense nationale, le 8 juin 2001.

⁹⁴ - Global Zero est un terme dans la littérature sur le contrôle des armements qui fait référence à l'élimination mondiale d'un système d'armes, en particulier des armes nucléaires ou d'une classe particulière d'armes nucléaires. Lors des négociations sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, les deux parties ont discuté et finalement convenu de « l'option zéro globale » dans les véhicules de livraison à portée intermédiaire. Cette option différait des autres propositions qui limiteraient uniquement l'utilisation de véhicules de livraison de gamme intermédiaire sur le théâtre européen. Le terme « zéro global » a également été utilisé dans le cadre des dés alertes des armes nucléaires et de l'élimination des armes nucléaires tactiques.

Troisièmement, notre société n'est-elle pas plus vulnérable aux solutions, car pour des adversaires potentiels, la dissuasion prendra la forme d'activités terroristes ou le recours à des armes électromagnétiques susceptibles de détruire rapidement les infrastructures électriques et électroniques ? Ce seraient des options qui répondent à la mise en place de riposte du même type, de l'autre côté, il serait éthiquement impossible (terrorisme) ou de manière stratégique, car elle affaiblit la dissuasion (coups électromagnétiques contre les États sous-développés). Au contraire, l'interrogatoire réel n'est pas d'ordre capacitaire mais fonctionnel : il s'agit principalement d'une question de retour aux sources de ce que fait la dissuasion. Cependant, tout semble montrer que cette fonction est une constante historique, de sorte que le débat sur « Global Zéro » ne puisse guère entraîner une interrogation des formes prises pour la dissuasion, redistribuant des cartes dans lesquelles notre sécurité ne pouvait plus être garantie. En ce sens, les débats actuels sur les anti-missiles ou l'arme nucléaire peuvent ne pas être les plus pertinents.⁹⁵

En somme, la défense antimissile fragiliserait la dissuasion si elle devait faire face aux mêmes menaces ; tel n'est pas le cas. Elles font face à des menaces non concurrentes mais voisines, notamment dans la similitude des vecteurs menaçants. Dans la mesure où la crédibilité de la dissuasion repose sur l'incertitude des situations d'emploi, il serait absurde de dresser une liste de menaces établissant celles relevant de la dissuasion et celles relevant de la défense antimissile. Mais, dans un environnement stratégique en perpétuel changement et dans un contexte de prolifération balistique avérée, la défense antimissile apparaît comme une réponse crédible face à des menaces auxquelles la dissuasion ne peut répondre.⁹⁶

2. Un contexte radicalement nouveau

*« Nous allons vous rendre le pire des services : vous privez d'un ennemi ».*⁹⁷

George ARBATOV en 1987.

La chute du mur de Berlin, la décomposition de l'URSS met un terme à l'ordre bipolaire international, mais du même coup surgissent des mutations systématiques, idéologique et géopolitiques dans l'ordre international. L'effondrement de l'idéologie socialiste crée un vide idéologique. La disparition de menace et d'ennemi brouille les stratégies⁹⁸, et les relations internationales ont subi d'importantes transformations depuis la fin de la guerre froide. L'élargissement de l'Union européenne (UE), la montée en force de nouveaux pôles de

⁹⁵ - Joseph HENROTIN, J. LE Dauphin et R.Vahé, « Que penser de la dissuasion » ? *Les cahiers de l'IDRP*, septembre 2010, p.26.

⁹⁶ - Christophe GUILLOTEAU, *op.cit.*, pp.120-121.

⁹⁷ - Un conseiller de Mikhaïl Gorbatchev.

¹⁰⁰ - مصطفى بوخوش ، مضامين ومدلولات التحولات الدولية بعد الحرب الباردة، مجلة العلوم الإنسانية، العدد 3، أكتوبر 2002، ص160.

puissance économique et politique en Asie, au premier rang desquels la Chine et l'Inde, les perturbations politico-stratégiques consécutives au 11 septembre 2001 sont des aspects de ces changements. Les États sont aujourd'hui imbriqués dans des réseaux d'interdépendance étroits et les individus, aussi bien que les mouvements sociaux, interagissent au niveau planétaire grâce à ces évolutions structurelles et politiques.⁹⁹

Contrairement à ce que certains veulent croire, la fin de la guerre froide ne marque la victoire ni de l'une ni de l'autre des deux théories de la dissuasion. En fait, les deux situations politiques qui les justifiaient ont disparu simultanément comme l'adversaire soviétique. La garantie nucléaire des États-Unis est aujourd'hui moins essentielle pour les Européens, la France, de la même manière, a perdu le seul adversaire, qui constitue une menace « évidente » à travers son territoire. Alors que les guerres de territoire sont désormais l'exception plutôt que la règle, ce qui signifie une baisse du niveau de dissuasion.¹⁰⁰ Mais nous pouvons voir comment d'une manière différente les États-Unis et la France ont saisi la dissuasion nucléaire, et trouve son extension dans le nouveau contexte stratégique. En Europe, la politique européenne est désormais moins importante : elle tente de se redéfinir comme une résistance au monde pour empêcher l'émergence de nouvelles puissances nucléaires. La dissuasion nucléaire visant à sauvegarder le statu quo en Europe deviendra un moyen pour les États-Unis de mettre en œuvre leur politique de prolifération nucléaire, ce qui illustre l'ambiguïté du système de sécurité collective. Au contraire, la France, soucieuse de sa défense territoriale et nationale, peut penser que même si son adversaire d'hier est désormais vaincu, ses objectifs stratégiques n'ont pas changé. La dissuasion devient alors une chose d'existence, elle est le symbole d'une politique, elle veut continuer à contrôler son propre jeu, qui est un moyen de sa souveraineté nationale. Les conséquences politiques de cette posture sont désormais très raisonnables et restent à voir.¹⁰¹ En fait, si l'atome continue de protéger la France, elle n'a plus à s'assurer qu'elle a la capacité de jouer un rôle important dans le nouveau schéma de crise, car il ne s'agit plus de remettre en cause le territoire national.¹⁰²

Cependant, le futur rôle des armes nucléaires dépendra des réponses à certaines grandes questions politiques. Face au renouveau des menaces stratégiques et à la multiplication des crises, il est indispensable de renforcer la sécurité de la France et de

⁹⁹ - Pierre DE SENARCLENS, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », in *Politique étrangère* 2006/4, p.747.

¹⁰⁰ - Monika CHANSORIA , « Le débat sur la dissuasion : une perspective indienne » , Texte traduit de l'anglais par Caroline VERSTAPPEN ,in *Les Champs de Mars* 2013/1 ,N° 25, pp. 133-136.

¹⁰¹ - *Ibid.*,

¹⁰² - « Repenser la défense face aux crises du 21e siècle », l'Institut Montaigne, Rapport-Février 2021 <https://www.institutmontaigne.org>. Consulté le 18/10/2021.

l'Europe. Après le Brexit¹⁰³, le pays dispose d'une responsabilité particulière du fait de la dissuasion nucléaire et de son modèle complet d'armée qui constituent des atouts majeurs. Les armées constituent un élément essentiel de la résilience et de la souveraineté de la nation, dont l'épidémie de Covid a souligné l'importance. Voilà pourquoi il est fondamental de poursuivre leur modernisation et de préserver l'industrie de défense en poursuivant l'effort financier prévu par la loi de programmation militaire sous la forme d'un investissement de 295 milliards d'euros entre 2019 et 2025, précisent les co-présidents du groupe de travail de l'Institut Montaigne, l'ancien Premier ministre Bernard Cazeneuve¹⁰⁴ et l'essayiste Nicolas Baverez.¹⁰⁵ En somme, dans le contexte de la guerre froide, l'objectif est d'exister sur la scène internationale, et les armes nucléaires lui permettent d'atteindre cet objectif, mais désormais, cet objectif sera atteint grâce à un contrôle politique de la survie de la dissuasion. En effet, aucun des schémas de dissuasion « traditionnels » ne peut être directement transféré dans le nouvel environnement stratégique, tout comme le concept de dissuasion nucléaire est politiquement applicable partout et en tous lieux et doit subir une transformation technologique.¹⁰⁶

B. L'utilité des armes nucléaires

La caractéristique du système international est que l'autonomie de divers acteurs continue de s'accroître jusqu'à ce qu'une organisation terroriste primitive soit établie. Cette atmosphère générale d'incertitude fait douter certains pays de leurs alliés et rechercher une plus grande autonomie, tandis que d'autres développent des ambitions nationalistes. Cette autonomisation des acteurs augmente les risques liés aux malentendus et aux erreurs de perception et l'influence croissante des acteurs non étatiques a exacerbé cette dynamique. En effet, depuis la fin de la guerre froide, l'imprévisibilité a plus que jamais dominé l'environnement stratégique. Face à ces nouveaux défis, les pays choisissent la sécurité collective plutôt que le retrait national **(1)** et débattent de l'utilité des armes nucléaires. **(2)**

¹⁰³ - Le retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne, familièrement désigné sous le nom de « Brexit », fait suite au référendum britannique du 23 juin 2016, par lequel 51,89 % des électeurs se sont prononcés pour un retrait de leur pays de l'Union européenne et de l'Euratom. Elle se déroule selon la procédure prévue par l'article 50 du traité sur l'Union européenne (TUE) et devait débiter le 29 mars 2017, lorsque le gouvernement britannique annonce formellement au Conseil européen son intention de quitter l'Union.

¹⁰⁴ - Bernard CAZENEUVE, né le 2 juin 1963 à Senlis (Oise), est un homme d'État français. Membre du Parti socialiste, il est Premier ministre du 6 décembre 2016 au 15 mai 2017.

¹⁰⁵ - Nicolas BAVEREZ né le 8 mai 1961 à Lyon, est un haut fonctionnaire, avocat et essayiste français. Ancien élève de l'École normale supérieure (promotion 1980 Lettres) et de l'École nationale d'administration (promotion Michel de Montaigne, 1988), il est docteur en histoire et diplômé en sciences sociales, Il est un spécialiste de Raymond Aron et Alexis de Tocqueville.

¹⁰⁶ - « Repenser la défense face aux crises du 21e siècle », l'Institut Montaigne, *op.cit.*

1. Repli national ou sécurité collective

La « sécurité collective », expression dont l'usage s'est développé dans les années 1930, constitue une tentative de réponse au déchaînement de violence des deux guerres mondiales du XX^e siècle. Aux antipodes de la sécurité par l'équilibre des puissances qui avait marqué le système international au XIX^{ème} siècle, la sécurité collective repose, elle, sur le « déséquilibre des forces » (Marie-Claude Smouts et Guillaume Devin), celles rassemblées par l'ensemble des États membres contre tout État agresseur. Ce système a d'abord été institutionnalisé, au lendemain de la Grande Guerre, par la Société des Nations (SDN), puis a été repris en 1945 par l'Organisation des Nations unies (ONU). Loin d'avoir donné les résultats que ses promoteurs avaient placés en lui, elle marque néanmoins un tournant dans l'histoire des relations internationales.¹⁰⁷ La fin de la guerre froide a été marquée, en matière de sécurité, par un passage de la structure bipolaire à des relations internationales plus complexes. Un risque accru de conflits nationaux et régionaux de faible intensité a vu le jour, assorti de menaces nouvelles et dispersées associant un plus grand nombre d'acteurs criminels ou terroristes opérant au sein de réseaux transnationaux. La découverte, au début des années 90, de programmes nucléaires clandestins en Iraq et en République populaire démocratique de Corée (RPDC) a conduit à élaborer et à adopter le modèle de Protocole additionnel à l'accord de garanties. Suite à la désintégration de l'Union soviétique, de nombreux États se sont retrouvés détenteurs d'armes et de matières nucléaires. En effet, le démantèlement de ces armes a produit d'importantes quantités de matières nucléaires de qualité militaire, qu'il a fallu stocker ; ainsi que de nombreux cas de trafic de matières nucléaires ont fait prendre conscience de la nécessité de renforcer le régime international de protection physique des matières nucléaires.¹⁰⁸ Maintenant que la guerre froide appartient au passé, nous sommes confrontés à l'arrivée d'une nouvelle ère. Comme tout changement de l'ordre politique mondial, les pays remettent en question la forme de leur sécurité extérieure et intérieure. Le processus actuel de changement est si rapide et imprévisible que personne ne peut prédire avec précision les principales caractéristiques du nouvel ordre international. Les grandes puissances coopèrent les uns avec les autres pour mettre en place, une forme propre de

¹⁰⁷ - Jean-Michel GUIEU , « Garantir la paix par la « sécurité collective » au XX^{ème} siècle », encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe, consulté le 14 décembre 2023.

¹⁰⁸ - Tomihiro TANIGUCHI & Anita NILSSON, « Renforcer la sécurité nucléaire dans un monde en mutation », IAEA, BULLETIN N° 46/1 p.57.

sécurité collective. Ou, si au contraire, il reviendra au principe d'équilibre des forces.¹⁰⁹ Quant à Samuel Huntington, sa thèse sur le choc des civilisations soutient que « *la culture et les identités culturelles, définies comme des identités civilisationnelles, détermineront la structure de la cohésion, de la désintégration et des conflits dans le monde de l'après-guerre froide* ». ¹¹⁰

En revanche, les notions de base de sécurité et de stratégie tendent à être de plus en plus dissociées l'une de l'autre, surtout depuis la fin de la guerre froide, les réflexions sur la sécurité sont aujourd'hui à la mode ; celles sur la stratégie sont jugées obsolètes. Les stratèges, ne se préoccupent toujours que des enjeux militaires. Les « sécuritaires », prônent une transformation radicale des manières de penser et veulent s'éloigner des questions militaires pour adopter une vision renouvelée et élargie de la sécurité.¹¹¹ Les stratèges et les « sécuritaires » sont en situation de divorce. Pourtant, l'analyse des guerres, des conflits et des missions de paix modernes aurait plutôt besoin de la somme, voire de la fusion, des connaissances de ces domaines d'études et non de la consommation d'une rupture, celle-ci serait d'ailleurs néfaste et irréfléchie. En effet, sans une meilleure compréhension des problèmes de sécurité, on ne peut définir et mettre en œuvre une stratégie cohérente d'objectifs et de moyens. Sans stratégie, il ne peut y avoir de transformation chez les acteurs des relations internationales de leurs perceptions et de leur action de sécurité. Sur ce, l'étude de la sécurité fait l'objet de constantes réévaluations et adaptations, la société transnationale, l'espace politique étatique et non étatique, la menace terroriste ou environnementale, les dimensions ethniques, cybernétiques ou régionales des conflits, l'influence individuelle, collective ou internationale représentent autant de facteurs qui redéfinissent désormais le champ et les conceptions de sécurité et amènent un besoin de nouvelles stratégies.¹¹² Par exemple, la motivation initiale de l'inclusion des armes nucléaires dans l'arsenal américain était entièrement de défendre l'Europe occidentale contre la puissance militaire conventionnelle de l'Union soviétique en Europe.

A cet égard, au cours des dix dernières années, les armes nucléaires doivent obéir au calcul de la stratégie militaire et servir la fin de la sécurité nationale, ce que l'Union Soviétique a tenu compte pour analyser ses besoins en matière de sécurité nationale. La condition

¹⁰⁹ - Djallil LOUNNAS, « La sécurité collective dans l'unipolarité : la crise nucléaire iranienne », Département de science politique Faculté des arts et des sciences, Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de PhD en Science politique, Septembre 2010.

¹¹⁰ - Samuel HUNTINGTON, « Le choc des civilisations », Paris : Éditions Odile Jacob, 2000, p.17.

¹¹¹ - Charles PHILIPPE-DAVID, « Stratégie et sécurité à l'aube du XXI^{ème} siècle », in *la guerre et la paix*, 2006, p. 39 à 70.

¹¹² - *Ibid.*,

préalable pour aller vers un système de sécurité collective est un certain degré d'égalité souveraine entre les pays, et cela ne peut pas être l'apparence d'une politique visant à assurer la suprématie politique des puissances nucléaires puisque le régime politique et économique de l'Union soviétique s'est effondré en août 1991.¹¹³ Aussi une politique de gendarmes du monde ne pourrait que renforcer les veilles Antioccidentales déjà affirmées un peu partout.

Dans cette optique, le rôle de l'arme nucléaire devrait être marginalisé de plusieurs manières dans les stratégies occidentales, qui doivent déclarer clairement leur engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires dans des pays sans armes nucléaires, et adopter solennellement l'engagement de ne pas utiliser d'armes nucléaires en premier. La politique de non-emploi adoptée en premier peut maintenir la légitimité de la dissuasion et de ne pas provoquer la banalisation des armes nucléaires ; si nous craignons de voir des pays « proliférant » utiliser des armes nucléaires, ce n'est pas en banalisant l'emploi de ces armes que nous instaurons une dissuasion efficace.¹¹⁴

Une stratégie de non emploi en premier aboutit logiquement à l'idée que désormais, le nucléaire ne dissuade que du nucléaire. La logique de la dissuasion peut être rétablie, c'est le résultat du rétablissement relatif au rôle du nucléaire dans la stratégie militaire. De ce point de vue, une attention renouvelée au système de défense n'est pas sans importance. Avec la proposition américaine de coopération entre les États-Unis et la Russie sur le GPALS (protection terrestre contre des frappes limitées), l'accent mis sur le rôle du système de défense dans l'après-guerre froide a renouvelé son intérêt.¹¹⁵ Avec la fin de la guerre froide qui, pendant cinquante ans, a divisé la planète entre « *une vision totalitaire et destructive d'une part, la liberté et l'égalité de l'autre* », selon les termes de George W. Bush, cette doctrine a vacillé. Puis les attentats du 11 septembre lui ont porté un coup fatal. Paradoxalement, deux visions militaires ont émergé de ce nouveau désordre mondial : Celle de l'Amérique superpuissante et celle d'une Europe qui se cherche tant au plan politique que militaire.¹¹⁶ Désormais, l'équilibre stratégique de l'après-guerre froide reposera sur la capacité de se défendre contre d'éventuelles attaques balistiques. Cela n'exclut pas les représailles offensives : les responsables d'attaquer les États-Unis ou l'Europe s'exposeront sans aucun doute, quel que soit le sort du missile, à de sérieux ennuis militaires.

¹¹³ - Onning BEYLERIAN, *op.cit.*

¹¹⁴ - Charles PHILIPPE-DAVID, « Stratégie et sécurité à l'aube du XXI^e siècle », *op.cit.*

¹¹⁵ - *Ibid.*,

¹¹⁶ - Jacques HUBERT-RODIER , « Bush réinvente la doctrine militaire », Publié le 2 déc. 2002. <https://www.lesechos.fr>, consulté le 12/05/2018.

Bref, le nucléaire reste l'arme de souveraineté nationale par excellence, l'arme nucléaire demeure un enjeu stratégique incontournable à la puissance de l'Etat et l'apanage de sa souveraineté par la crédibilité de son discours de dissuasion. Alors qu'en droit international, son statut et sa normativité engendrent des contentieux relatifs à sa légalité d'usage et sa légitimité d'existence, l'arme nucléaire française incarne l'assurance-vie de la nation en cas de crise grave. Elle détermine en partie l'appareil d'État et s'adapte à l'évolution sociétale et internationale.¹¹⁷ La France a toujours développé ses propres programmes dans ce domaine, tout comme aujourd'hui, elle s'est engagée sur la voie de la simulation qui n'est pas partagée.

2. L'utilité stratégique des armes nucléaires

Clausewitz a défini la stratégie comme « *l'art d'utiliser les batailles comme moyen pour atteindre le but de la guerre* ». ¹¹⁸La particularité de l'arme atomique n'a-t-elle pas été, en effet, de remettre en cause la pertinence même des notions de guerre et de victoire, et d'imposer une stratégie de dissuasion recherchant la non-guerre à défaut de la paix ? L'entrée dans l'ère atomique ne conduit-elle pas à une rupture avec une pensée du conflit comme succession d'opérations destinées à imposer sa volonté à l'ennemi ? De fait, en l'absence d'affrontement direct, la stratégie nucléaire ne se définit pas comme une stratégie opérationnelle mais comme une stratégie des moyens. De ses modèles et de ses calculs résultent à la fois des décisions en matière d'armement et des initiatives qui peuvent accroître ou apaiser les tensions avec l'adversaire. ¹¹⁹La « paix atomique » n'est pas comme les autres : elle est d'une nature particulière. Elle interdit course incontrôlée ou irrationnelle aux armements, par essence déstabilisatrice et génératrice de tension entre les détenteurs de cette arme. ¹²⁰L'arme nucléaire est regardée dès l'origine comme l'arme de l'attaque surprise, elle permettrait à l'assaillant d'espérer un avantage décisif dans le conflit en infligeant à l'adversaire un choc qui le priverait durablement de l'initiative, voire lui ôterait les moyens de poursuivre le combat. Ceci s'explique, en premier lieu, par la puissance explosive de chaque engin nucléaire.

¹¹⁷- Benoit GREMARE, « L'arme nucléaire française : aspects de droit public », Thèse de doctorat en Droit public, Sous la direction de Olivier Renaudie et de Katia Blairon. Soutenue le 11-12-2020 à l'Université de Lorraine, dans le cadre de École doctorale SJPEG - Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Lorraine), en partenariat avec Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'État (Nancy) (laboratoire).

¹¹⁸ - Claud DELMAS, « La stratégie nucléaire », *que sais-je ?* N°1042, 1968, presses universitaires de France, p.16.

¹¹⁹- Jean PHILIPPE BAULON, « Surprise et stratégie nucléaire : aux sources de la dissuasion », in *Stratégique*, N° 106, 2014/2, p.73.

¹²⁰ - Daniel COLARD et alt., « le désarmement pour le développement : dossier d'un pari difficile », in *les cahiers de la fondation pour les Etudes de défense nationale*, 1981, p.131.

La dissuasion vise à interdire toute agression en convainquant un agresseur potentiel que son attaque serait punie par une riposte dévastatrice, des représailles dont les dégâts seraient sans proportion avec l'enjeu, avec les gains espérés d'un succès. Il est habituel de désigner à cet égard l'existence d'un « équilibre de la terreur » entre puissances nucléaires, Robert Oppenheimer les ayant en son temps comparées à « *deux scorpions dans une bouteille* ». ¹²¹ Il serait néanmoins imprudent de parier sur le renoncement a priori de l'adversaire à obtenir un avantage de l'emploi de l'arme nucléaire, en présupposant l'existence d'une terreur partagée. Pourquoi ? D'une part, parce que l'attaque pourrait sembler rationnelle à un adversaire estimant être en mesure de détruire dans une première frappe une partie notable des forces de représailles adverses. D'autre part, parce que l'attaque pourrait aussi sembler rationnelle à un adversaire se jugeant vulnérable et devenant donc soucieux de compenser la vulnérabilité de ses arsenaux en les utilisant le premier. Une dissuasion crédible suppose donc, non seulement d'acquérir des armes nucléaires, mais aussi de protéger ces forces et de garantir leur capacité à atteindre le territoire ennemi. Dans la dissuasion, la surprise devient un principe stratégique central, mais pour être évitée : une stratégie de non-guerre suppose une réflexion précise concernant l'impossibilité d'une attaque par surprise sur ses propres forces. ¹²²

Pendant longtemps, la dissuasion nucléaire a été considérée comme le résultat de l'absence de guerre entre deux superpuissances, jusqu'à récemment, cette hypothèse était remise en question. Même en l'absence d'armes nucléaires, les États-Unis et l'Union soviétique auraient pu réussir à éviter la guerre en raison de facteurs non militaires. Par conséquent, les armes nucléaires ne sont pas absolument nécessaires, la dissuasion conventionnelle peut facilement produire le même effet. Ces arguments soulèvent des objections et ce qu'il faut voir dans ces armes c'est la première influence politique. Il est impossible de parvenir à la stabilité grâce à la dissuasion conventionnelle ou nucléaire ; en fait, sans disposer d'armes classiques et sans combiner les compétences diplomatiques et politiques, il est impossible de prétendre que la dissuasion nucléaire peut être réalisée et actualisée. Depuis la fin de la guerre froide, le risque d'une guerre nucléaire entre la Russie et les États-Unis a diminué, mais l'éventualité de l'utilisation d'armes nucléaires par d'autres acteurs étatiques ou non étatiques est devenue de plus en plus plausible. Nous nous trouvons donc à un carrefour qui nous est familier, confrontés au même choix, la sécurité avec ou sans

¹²¹- J. Robert OPPENHEIMER, «Atomic Weapons and American Policy», in *Foreign Affairs*, vol. 31, N° 4, Juillet 1953, p. 525-535.

¹²² - Jean PHILIPPE BAULON, *op.cit.*

les armes nucléaires.¹²³ Au fond, se pose le problème de l'utilité des armes nucléaires. Ce problème s'articule autour de deux argumentations :

La première est essentiellement de donner aux armes nucléaires une valeur positive. En effet, ils semblent avoir produit des comportements plus responsables dans les grandes puissances. Elles ne provoquaient plus jamais de guerre mondiale, en outre, les armes nucléaires encouragent les dirigeants et les élites à calculer plus rigoureusement les risques et les enjeux, conduisant à un comportement plus rationnel. En considérant que l'utilisation de ces armes est déraisonnable, cela est contradictoire.

Enfin, les armes nucléaires agissent comme une autocontrainte, jusqu'à l'arrivée de l'ère nucléaire, l'humanité a fait preuve de faiblesse face aux tendances prédatrices. Par conséquent, s'il succombait à son parti pris agressif, les armes nucléaires menaceraient son anéantissement, l'aidant ainsi à surmonter cette faiblesse. Ceux qui définissent des valeurs négatives établissent un équilibre au vu de l'utilité positive des armes nucléaires. La « paix nucléaire » constitue le nœud central de la pensée stratégique du 20^{ème} siècle, non que le bombardement de Hiroshima marque une rupture radicale, mais parce que la fin du monopole nucléaire américain marqua le début d'une surenchère de potentiel destructif mettant en jeu, en cas de conflit nucléaire généralisé, la survie même de la civilisation.¹²⁴ Parmi les trois groupes d'auteurs qui ont contribué à la collection Kegley-Schwab, le groupe moraliste a tenté d'évaluer la valeur morale de la possession d'armes nucléaires. Dans ce groupe, la dissuasion nucléaire ne sera pas conforme à la doctrine chrétienne de la guerre juste, elle n'a épargné aucun effort et n'avait même pas de combattants. L'une des hypothèses de la destruction mutuelle assurée (MAD) est de prendre avec précision des civils en otage. Bien que la violence nucléaire soit causée par des méthodes de ciblage plus précises, elle cause toujours des dommages disproportionnés. Le recueil de Kegley-Schwab ne prétend pas pouvoir résoudre ce débat d'une manière ou d'une autre. En outre, les moralistes sont pleinement conscients que l'élimination des armes nucléaires est totalement impossible, leur objectif est plutôt de développer le principe du « contrôle moral » de ces armes. En revanche, la proposition de Katzenbach semble plus intéressante, si la réduction des arsenaux nucléaires des États-Unis et de l'Union soviétique ne semble pas représenter un problème insoluble, il est encore difficile d'imaginer que les États nucléaires acceptent de se débarrasser des armes

¹²³ - Thakur RAMESH, « Si vous voulez la paix des morts, préparez-vous à la guerre nucléaire », <https://www.un.org>, consulté le 12/03/2021.

¹²⁴ - Patrice DERAMAIX, « Le poids des armes sur la théorie de la guerre juste », in *le Philosophoire*, 2001/3 N° 15, p.84.

nucléaires et de participer à ce contrôle supranational, même nucléaire. Minimiser le nombre des deux plus grands arsenaux nucléaires, mettant ainsi fin à la règle du bipolarisme nucléaire. Facilitera-t-elle le multipolarisme nucléaire existant ? Facilitera-t-elle la prolifération des armes nucléaires à tout Etat désirant s'en procurer ? Une réponse très approximative à ces questions nous indiquerait l'institutionnalisation du droit à la nucléarisation, mais associée à l'adhésion au principe de la supranationalisation du contrôle des arsenaux nucléaires.

Paragraphe 2 : la diversification des risques et leurs conséquences sur la dissuasion

*« Nous sommes entrés dans une ère de grande turbulence ».*¹²⁵

Après la chute du mur de Berlin, le modèle démocratique semblait s'imposer à tous et laissait entrevoir l'espoir d'une « fin de l'histoire ». Le multilatéralisme, patiemment construit pour favoriser la coopération entre les États, s'effrite irrémédiablement sous les coups de boutoirs répétés, d'une part de la Russie qui s'emploie à retrouver sa grandeur en dehors des traités internationaux, et d'autre part des États-Unis dont le Président, imprévisible, transforme la géopolitique en business.¹²⁶ Malgré la nécessaire incertitude entourant la notion d'intérêts vitaux, la répétition d'évènements semblables à ceux du 11 septembre 2001 ne conduirait-elle pas à une révision du concept de la dissuasion nucléaire ? L'arme nucléaire est-elle toujours adaptée au monde que nous connaissons et celui-ci obéit-il aux mêmes règles stratégiques que celles de la guerre froide ? La mondialisation, l'émergence de nouveaux acteurs stratégiques, dessinent un nouveau paysage stratégique. Face aux menaces du XXI^{ème} siècle, la pertinence stratégique de la dissuasion nucléaire paraît-elle bien affaiblie ? De plus, est-ce que l'arme nucléaire qui peut préserver et garantir le statut de grande puissance ? Est-ce que le monde n'est pas confronté à de nouveaux défis qui réclament des réponses nouvelles **(A)** ? La réponse est crispation sur un dogme, celui de la dissuasion, « garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance nationale » **(B)**

A. L'environnement stratégique : ses menaces et ses risques

La perception de l'environnement stratégique commande la sécurité de n'importe quel pays et construit le monde dans un immense espace géopolitique. Face à la menace croissante, à la vulnérabilité et à l'incertitude du risque,¹²⁷ la dissuasion reste l'élément-clé de la stabilité du monde, la permanence des menaces étatiques majeures, justifie son maintien, son efficacité

¹²⁵ - Emmanuel MACRON, « Préface » de la *Revue stratégique*, 2017.

¹²⁶ - Alexis ROUGIER, « Faire face », Le leadership sous tension, Un monde en turbulence », *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale* - Regards du CHEM 2019 - 68e session, p.335.

¹²⁷ - Frédérique VALLON, « de l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire maritime », publiobook, 2012, thèse, directeur de thèse, Régis Marchiaro, p.28.

et sa crédibilité et même son adaptation. (2) Ainsi que, l'incompatibilité entre acteurs asymétriques et armes nucléaires paraît dès lors évidents. (1)

1. Armes nucléaires et asymétrie

La période de la guerre froide s'est terminée au début des années 1990, elle se caractérisait par une symétrie évidente, c'est-à-dire l'équilibre du pouvoir stratégique provoqué par l'égalisation entre les deux « grandes puissances », les États-Unis et l'Union soviétique. L'avènement de l'internationalisation des armes nucléaires a non seulement marqué la fin du monopole atomique américain, mais aussi l'avènement historique de la dissuasion. Cette dissuasion peut enfin fonctionner et geler de nombreux conflits. De même, cet enchevêtrement entre l'origine des armes nucléaires et l'effet de symétrie est immédiatement généré, de sorte que toute réconciliation entre ces armes nucléaires et ce phénomène n'est pas antilogique, mais un paradoxe asymétrique totalement illogique, qui se définit comme l'exploitation. Il est considéré comme la faiblesse de l'adversaire le plus fort, notamment en utilisant différentes normes et règles du jeu pour miner sa stabilité. Si l'asymétrie est un phénomène ancestral en Occident et en Orient, elle est sans aucun doute devenue de plus en plus importante depuis la fin de la guerre froide.

Cependant, on peut interpréter cette montée de l'asymétrie¹²⁸, comme le résultat inévitable d'une certaine symétrie - une stratégie militaire, qui repose sur une suprématie qualitative et / ou quantitative, est un renversement de symétrie - puisque depuis l'effondrement du bloc soviétique, il sonne comme le glas de la guerre froide avec l'émergence de superpuissances : les États-Unis sont de nature asymétrique. En particulier les États-Unis qui cherchent à se débarrasser de la destruction mutuelle assurée (MAD)¹²⁹, comme l'indique son retrait unilatéral du traité sur les missiles antibalistiques (ABM), c'est un préalable nécessaire à la réalisation du projet stratégique américain, la Missile Défense (MD). Lors du « Nuclear Posture Review », la course aux armements ou même le développement a été relancé par des effets mécaniques, appartenant à la doctrine ADDED¹³⁰, vouée à supplanter la doctrine MAD.¹³¹

¹²⁸ - Le terme asymétrique revêt justement un intérêt tout à fait particulier au point de devenir un paradigme des relations internationales. L'asymétrie fournit déjà une image globale de transformation irréversible, caractérise des relations déséquilibrées, disproportionnées, non réciproques. En effet, construite par l'adjonction d'un préfixe privatif, l'asymétrie se définit comme une absence de symétrie, et donc une absence de correspondance entre les éléments de deux ensembles, dans leur position, leur forme, leurs dimensions....

¹²⁹ - C'est une doctrine stratégique consacrant la dissuasion. Elle résulte de la reconnaissance par les États-Unis et par l'Union soviétique d'une partie stratégique imposant le non emploi de l'arme nucléaire.

¹³⁰ - Assure, dissuade, deter, defeat. Et pour avoir plus d'information veuillez consulter ce document : Elaine BUNN and Richard MIES, assurance, dissuasion, and deterrence (add) in the postcold war, post-9/11 ERA, 31 January 2008, <https://www.lanl.gov/conferences/sw/docs/bunn-miesSW21-200>.

¹³¹ - Laura GASTELLIER, « Armes nucléaires et asymétrie », in *revue internationale et stratégique*, Edition, Armond collin, N° 51, 2003, p.98.

On voit donc que l'asymétrie - phénomène qui cristallise l'ensemble des craintes des Américains depuis que leur vulnérabilité a été mise en évidence par les événements du 11 septembre 2001- puise en partie du moins, cette nouvelle ampleur dans la rupture de symétrie, engendrée par l'intense politique américaine de dissymétrie. De toute façon, le fait nucléaire n'est pas seulement cette asymétrie américaine, mais aussi le noyau de l'asymétrie universelle entre « fort » et « faible » : les membres du très petit club de détenteurs d'armes nucléaires dénommé « p5 » établi par le traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP)¹³², ainsi que les membres des « faibles » privés d'armes atomiques. En d'autres termes, si les armes nucléaires sont directement liées à une asymétrie basée sur le principe de dissuasion, ou indirectement liées à une asymétrie basée sur la DM, alors depuis la désintégration de l'Union Soviétique, les armes nucléaires elles-mêmes sont susceptibles d'être à l'origine de la multiplication des menaces asymétriques.

Examiner les similitudes, et le lien entre les éventuelles asymétries des armes est très intéressant afin d'essayer ultérieurement de formuler les types d'asymétries pour l'utilisation des armes nucléaires.¹³³ Outre le paradoxe fondé sur le « lien logique » (représenté par le succès historique de la dissuasion combinant symétrie et armes nucléaires), il existe de nombreux autres aspects au concept de rapprochement des armes nucléaires de l'asymétrie. Or l'un des principaux défis de l'asymétrie est le fait que la prolifération des armes nucléaires, semble paradoxale. Si l'essence de l'asymétrie réside dans l'utilisation de moyens atypiques et non conventionnels pour détruire l'instabilité d'un ennemi avec des avantages conventionnelle incontestables, alors les armes nucléaires ne répondent pas à ces normes.¹³⁴ Contrairement aux armes biologiques ou chimiques interdites par la convention sur les armes biologiques (CIAB)¹³⁵ et la convention sur les armes chimiques (CIAC)¹³⁶, il ne s'agit pas d'une interdiction universelle de l'utilisation des armes nucléaires, puisque le traité sur la non-prolifération des

¹³² - Le TNP a été ouvert à la signature en 1968 et est entré en vigueur le 5 mars 1970. Le 11 mai 1995, le Traité a été prorogé indéfiniment. C'est le traité qui compte le plus d'États parties – 191 – dans les domaines de la non-prolifération nucléaire, des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et du désarmement nucléaire. Par le TNP, les États parties non dotés d'armes nucléaires se sont engagés à ne pas fabriquer ou acquérir par tout autre moyen des armes nucléaires ou tout autre dispositif nucléaire explosif, tandis que les États parties dotés d'armes nucléaires se sont engagés à ne pas aider, encourager ou amener, en aucune manière, un État partie non doté d'armes nucléaires à fabriquer ou acquérir par tout autre moyen des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires.

¹³³ - Laura GASTELLIER, « Armes nucléaires et asymétrie », *op.cit.*

¹³⁴ - *Ibid.*,

¹³⁵ - La Convention sur les armes biologiques (CABT), le premier traité multilatéral de désarmement à interdire le développement, la production et le stockage de toute une classe d'armes de destruction massive, a été ouverte à la signature le 10 avril 1972. Il est entré en vigueur le 26 Mars 1975.

¹³⁶ - La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (également connue sous le nom de Convention sur les armes chimiques) a été ouverte à la signature lors d'une cérémonie à Paris le 13 Janvier 1993.

armes nucléaires autorise spécifiquement certains pays qui sont « P5 » à en posséder, en conséquence. C'est précisément chez les « forts » que de nombreux développements stratégiques se sont produits pour faire face à la possibilité d'utiliser cette arme de non emploi. En d'autres termes, si l'arme nucléaire constitue une arme non conventionnelle pour les « faibles » au sens du TNP, alors tant que deux conditions de base sont remplies, l'arme nucléaire peut être considérée comme une pratique par les « forts » : d'une part, il est nécessaire de garder ces armes stratégiques, et l'utilisation d'armes « faibles » doit être considérée comme des « armes puissantes ». D'un autre côté, en tant que non-recours aux armes, il est nécessaire de reconnaître la validité du principe de dissuasion et de prendre cette condition préalable en considération. Il est nécessaire de garder les éventuels propriétaires asymétriques de ces armes nucléaires appartenant à l'État. En effet, entre autres, leur identification difficile et leur localisation géographique impossible compliqueront le contrôle des transferts de matières fissiles et de technologies sensibles, notamment le régime de contrôle de la technologie des missiles (MTCR), et invalideront ainsi le principe de dissuasion. Évidemment, cela ébranlera les plus grands « forts », qui n'ont jusqu'à présent jamais envisagé le nucléaire autrement qu'entre « forts », c-à-d. un nucléaire comme apanage de l'Etat, - avec une force militaire au service du politique -, un nucléaire essentiellement clausewitzien en somme.¹³⁷ Plus précisément, la sophistication technologique croissante des outils de la guerre met en cause – par d'autres détours que l'arme nucléaire – cette primauté du combat dont Clausewitz, faisait une caractéristique essentielle de la guerre.¹³⁸ En effet, lorsque les gens essaient d'imaginer une relation qui peut lier les armes nucléaires à l'asymétrie, les gens se retrouveront hors de vue de ce qui suit : Comment « définir » les faiblesses des acteurs asymétriques ? Afin de maintenir les conditions nécessaires pour que l'acteur soit à la fois asymétrique et nucléaire, il est donc nécessaire de rendre sa conception du nucléaire complètement atypique et non conventionnelle.

a- Acteur asymétrique étatique et armes nucléaires

Les concepts et les théories de la guerre ont radicalement changé au cours des 20 dernières années, entraînant des changements dans les doctrines de combat des armées dans de nombreux pays à travers le monde. Les menaces de sécurité non conventionnelles qui ont émergé sur la scène mondiale au cours des deux dernières décennies ont conduit à la naissance de nouveaux concepts militaires ; la guerre asymétrique est devenue une réalité pour de

¹³⁷ -*Ibid.*,

¹³⁸ - Anne-Marie DILLEN, « la guerre et l'Europe », Éditions, Presses de l'Université Saint-Louis.2001, p.49.

nombreuses forces armées dans diverses régions,¹³⁹ Par conséquent, l'incompatibilité entre acteurs asymétriques et armes nucléaires est évidente. L'identification et la localisation des acteurs asymétriques (ce qui est inévitable lorsque l'acteur est un pays) nous obligent à entrer dans un schéma classique, où le principe de la dissuasion peut fonctionner, ce qui est impropre à conférer au nucléaire un impact asymétrique.

Une des seules situations envisageables est le cas d'un pays « suicidaire », qui est bien sûr un « pays faible », mais qui a aussi de petites capacités nucléaires, et surtout, il est quasiment proche de son adversaire plus fort, car il s'agit d'une condition interne asymétrique, mais sans aucune profondeur stratégique.

b- Acteurs asymétriques non étatiques et armes nucléaires

S'il existe une affinité entre l'asymétrie et les armes nucléaires, elles ne peuvent s'exprimer que dans le cadre d'une asymétrie non étatique, notamment à travers l'acquisition du nucléaire auprès de réseaux terroristes, fondamentalement fragmentés. Il convient de souligner d'emblée que le nucléaire que les terroristes peuvent utiliser est très différente du nucléaire national. Alors qu'une discrétion absolue est une condition nécessaire pour que les acteurs non étatiques puissent utiliser le nucléaire, « Comprendre le terrorisme est la première étape pour réduire le terrorisme, car le terrorisme est difficile, voire impossible, à éradiquer. »¹⁴⁰ Les efforts de lutte contre le terrorisme dans les années à venir combattront un groupe terroriste plus diversifié dont les groupes sont plus liés par une idéologie commune que par la géographie.¹⁴¹ Oussama Ben Laden a, plusieurs fois, annoncé son intention d'acquérir de telles armes ou a dit les avoir déjà à sa disposition. Les journalistes ont cru à plusieurs reprises dévoiler ses secrets. Le 11 septembre dans sa dimension théâtrale, pourtant, réalisé avec des moyens sommaires (avions et cutters), et les attaques à la maladie du charbon du 5 octobre et suivants, ont mis sur le devant de la scène l'emploi potentiel des armes de destruction massive.¹⁴²

Ici, nous avons trouvé la base de tous les quasi-mythes forgés sur la menace des valises nucléaires ces dernières années. Selon une définition complètement asymétrique, c.-à-d. le

¹³⁹ - Jamal S.AL-SUWAIDI , « The future of the warfare in the 21 century », *in the emirates center for strategic studies and Research*, 2014, forward.

¹⁴⁰ - Arnaud BLIN, « ALQUAIDA :Manuel pratique du terrorisme », Editions, André versaille ,2009, préface, p.12.

¹⁴¹ - cf. Jack BELLETINI, « La géopolitique de Sir Alford Mackinder et l'ère nucléaire », *in fondation pour les Etudes de défense nationale*, Paris,1983.

¹⁴² - Olivier LEPICK, Jean-François DAGUZAN,« Le terrorisme non conventionnel », édition, Presses Universitaires de France, 2003, p.30.

nucléaire sale¹⁴³ ne peut être ni identifiée ni localisée. Celui-là même que des terroristes ont la possibilité d'employer, selon une définition parfaitement asymétrique. Il n'en reste pas moins que si l'une des certitudes liées à l'époque de l'asymétrie non étatique et des armes nucléaires est que la vectorisation de telles armes ne peut se faire que de manière non conventionnelle, au lieu d'utiliser des missiles balistiques, et s'efforce toujours de la faire. Dans certains cas, cela peut paraître contradictoire au premier abord, l'asymétrie et les alliances nucléaires semblent possibles, mais si la possibilité de telles alliances suffit à provoquer les craintes les plus sérieuses " au sein du « club des forts »", on rappelle une fois de plus le lien étroit entre cette asymétrie, qui a fait craindre les nouvelles menaces qui pourraient le frapper dans les pays occidentaux et les fortes politiques asymétriques mises en œuvre par les mêmes pays occidentaux formés.

En somme, cette politique asymétrique a pour effet de renverser la grammaire stratégique traditionnelle, en particulier le fort conflit persuasif du fort vers le faible la (MD) remplaçant le principe de dissuasion du faible vers le fort, c.-à-d. continuer à réaliser la politique de suprématie absolue.¹⁴⁴

2. La nécessaire adaptation à un environnement international instable

Les premières années du 21^e siècle ont apporté avec elles de nouveaux régimes de sécurité dans diverses régions. Cela a encouragé les pays à remodeler leurs perceptions et leurs attentes pour l'avenir, et l'adaptation à ces changements sont devenue l'un des défis les plus difficiles auxquels sont confrontés les planificateurs stratégiques.¹⁴⁵ Les attentats du 11 septembre ont contribué de manière significative à façonner les caractéristiques d'un nouveau monde dans lequel la pensée stratégique est assez différente, invalidant les concepts et les attentes antérieurs concernant l'avenir de la guerre et rembobinant à la fois la doctrine et la théorie militaires. En effet, l'environnement stratégique actuel est marqué par des évolutions profondes : multiples contestations de l'architecture de sécurité internationale, évolution des doctrines et des arsenaux des puissances nucléaires, prolifération nucléaire et balistique. L'ensemble de ces éléments, dont la dynamique devrait perdurer à l'horizon prévisible, contribue à rendre l'équation de la dissuasion plus instable. Tandis que les doctrines et les intentions des nouveaux acteurs (Corée du Nord) sont peu connues, certaines puissances nucléaires établies choisissent des postures opaques, voire agressives ou coercitives. Face aux

¹⁴³ - La bombe radiologique ou dispositif de dispersion radiologique (DDR) (également appelée « bombe sale ») est une bombe non conventionnelle, entourée de matériaux radioactifs destinés à être répandus en poussière lors de l'explosion.

¹⁴⁴ - Laura GASTELLIER, *op.cit.*

¹⁴⁵ - Jamal S.AL-SUWAIDI, *op.cit.*

formes préoccupantes que prend cette multipolarité nucléaire émergente, la France doit adapter ses propres outils de renseignement, d'analyse et de dissuasion.¹⁴⁶ Dans ce cas, « l'abolitionnisme »¹⁴⁷ est avant tout une question rhétorique¹⁴⁸, et on peut douter du lien hypothétique entre désarmement et lutte contre prolifération. Le désarmement, tout comme la dissuasion nucléaire, doit d'abord produire la sécurité.

L'évolution de la Russie et de la Chine semble encore incertaine et inquiétante. Il n'y a aucune bonne raison de croire que l'un de ces deux pays pourrait constituer une menace majeure au cours des prochaines années : sa situation géographique, ses choix politiques et sa capacité à causer d'énormes dommages doivent toujours être pris en compte. Les pays occidentaux sont manifestement intéressés par le maintien de relations pacifiques avec Moscou. Cependant, n'oublions pas : - Depuis la fin de la guerre froide, le rôle des armes nucléaires dans la théorie de la défense russe s'est grandement amélioré, notamment parce que Moscou est incapable de maintenir le niveau de sa puissance classique ; - La Russie a également montré sa volonté de la maintenir, et peut-être de développer – sa capacité à mener une guerre nucléaire ; - sa volonté d'appliquer les engagements du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI)¹⁴⁹ semble fort peu solide. Plus largement, nous sommes toujours préoccupés par l'évolution stratégique de l'Asie de l'Est et de l'Asie du Sud, dans cette région, quatre puissances nucléaires continuent de développer son arsenal et la puissance du pays, outre, la portée des missiles balistiques n'est pas exclue de ces pays asiatiques, un jour il y aura peut-être une attaque de missiles balistiques sur l'Europe, ce qui implique toutes les capacités de chantage.

L'Iran a poursuivi des programmes d'enrichissement d'uranium dans les années 80 et 90, et sa relation turbulente avec l'Agence internationale de l'énergie atomique qui a reçu le prix Nobel de la paix en 2005. Le dialogue « turbulent » avec l'Europe a donné du temps à l'Iran et a repris le processus de conversion de l'uranium gelé opportun. Désormais, le président Mahmoud Ahmadinejad ne cache plus la détermination de voir son pays acquérir cette arme.

¹⁴⁶ - « Comment faire face à la multipolarité nucléaire » ? Un débat autour de Philippe Errera, directeur général des relations internationales et de la stratégie, ministère des Armées. *Discutants* : Jean-Dominique Merchet, journaliste, spécialiste des questions de défense Corentin Brustlein, responsable du Centre des études de sécurité, IFRI. Présidence : Thomas Gomart, directeur, IFRI.

¹⁴⁷ - L'abolitionnisme est un courant de pensée qui émerge dans le dernier tiers du XVIII^e siècle dans le monde occidental (notamment en Grande-Bretagne) et vise la suppression de l'esclavage. Par extension, on utilise le terme pour tous les mouvements qui cherchent la suppression d'une tradition, d'une institution ou d'une loi : abolition de la peine de mort, de la torture, du travail, des privilèges, des prisons, de la prostitution, de l'exploitation animale, etc.

¹⁴⁸ - La rhétorique est à la fois la science et l'art de l'action du discours sur les esprits. Le mot provient du latin *rhetorica*, qui se traduit par « technique, art oratoire ».

¹⁴⁹ - Un traité entre les États-Unis et l'Union soviétique concernant leurs forces nucléaires à portée intermédiaire.

Depuis 2005, l'Iran a violé cinq résolutions du Conseil de sécurité, neuf résolutions du conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)¹⁵⁰ et rejeté quatre propositions de dialogue. En échange, la communauté internationale collecte de plus en plus d'uranium enrichi, de plus en plus de centrifugeuses et de plus en plus de menaces d'effacer les États membres de l'ONU de la carte. Cerise sur le gâteau, l'illumination de l'existence de la deuxième usine d'enrichissement d'uranium à Qom. Toute la question est de savoir si la politique renforcera la sécurité internationale. D'autres remarques faites par le président iranien, en particulier celles concernant Israël, indiquent clairement que la sécurité de l'Iran se fera aux dépens de la communauté internationale. Bientôt, le Conseil de sécurité de l'ONU décidera des mesures coercitives pour arrêter cette avancée dangereuse.

Quant à la Corée du Nord, depuis 1993, elle a violé toutes les résolutions du Conseil de sécurité sur la Corée du Nord. Dans cette perspective, quelle conclusion pouvons-nous tirer de la dissuasion nucléaire ? Premièrement, dans de nombreux cas, les armes nucléaires n'ont pas d'effet dissuasif, mais un effet anti-dissuasif : dans le cadre d'un conflit régional, il s'agit d'éliminer les menaces qui pèsent sur le territoire ou sur les intérêts vitaux. La deuxième conclusion est que l'on peut sérieusement douter du lien hypothétique entre le désarmement et la non-prolifération. Si nous parlons de la première ère nucléaire, il est inutile de souligner que la réduction massive de l'arsenal des puissances nucléaires n'empêchera jamais la prolifération nucléaire.

Troisièmement, nous devons être prêts à faire face à la multi polarisation nucléaire croissante. Le terme de « course aux armements » rend imparfaitement compte des enchaînements de la guerre froide, et encore moins des logiques multipolaires qui lui ont succédé.¹⁵¹ Cette nouvelle multipolarité nucléaire valorise les trajectoires singulières, dans des logiques de développement des arsenaux à la fois quantitatives et qualitatives. Au risque d'encourager des compétitions qui pourraient, à terme, mettre en cause les équilibres stratégiques et le statu quo nucléaire.¹⁵² Le monde nucléaire est devenu pour la première fois un monde multipolaire. Mais les choses empirent, lorsqu'une crise survient, la multi polarisation nucléaire au Moyen-Orient ou en Asie sera un cauchemar. L'Iran doté d'armes atomiques sera

¹⁵⁰ -AIEN : est une organisation internationale, sous l'égide de l'ONU. Elle rend un rapport annuel à l'assemblée générale des Nations unies et à chaque fois que demandé par le Conseil de sécurité. Fondée en 1957 et basée au Vienna International Centre à Vienne (Autriche), elle cherche à promouvoir les usages pacifiques de l'énergie nucléaire et à limiter le développement de ses applications militaires.

¹⁵¹ - Corentin BRUSTLEIN, « La multipolarité nucléaire : mythes et réalités de la compétition », in *Politique étrangère* 2020/2 (Été), pp.99 - 113.

¹⁵² - Laura GASTELLIER, *op.cit.*

connecté à trois champs de bataille nucléaires : l'Europe, le Moyen-Orient et l'Asie.¹⁵³ L'attaque tragique du 11 septembre 2001 a placé la question de la prolifération nucléaire au cœur des relations internationales et de l'actualité. Le nombre d'Etats dotés d'armes nucléaires augmente et le 11 septembre a ouvert une nouvelle fenêtre de risque, les avis publics ont pris connaissance de ce changement, nous entrons dans un environnement international, dans lequel les menaces sont multiformes, fragmentées et modulables. Depuis ces attaques, et le débat était impliqué dans la scène internationale, il traite des stratégies à définir et des ressources à donner pour s'adapter au nouveau type de risque et de menaces multiformes. On peut se demander si l'hyper terrorisme subi en 2001, ce n'était pas le fruit amer d'un dispositif de non-guerre imposé avec des repères inadéquates, le résultat pervers d'une structure de vertus forcées, d'une batterie de restrictions dictées sans considération suffisante pour le système mondial, par sa diversité, son équilibre, ses affiliations, ses dépendances.¹⁵⁴ Le régime de non-prolifération conçu à partir d'un monopole stratégique ne réalise-t-il pas toutes les approches stratégiques des temps actuels ? En tant que tel, il s'agit sans aucun doute de la génétique du désordre stratégique actuel. La prolifération nucléaire, qui est le fait des États, n'exclut pas le risque de menace terroriste. Le terrorisme nucléaire s'est imposé, depuis les attentats du 11 septembre 2001, parmi les risques majeurs perçus par la population et les responsables politiques.¹⁵⁵ La réflexion qui s'affirme aux États-Unis, sur le rôle et la place des armes nucléaires dans la « guerre contre le terrorisme », pourrait enfin contribuer à banaliser le risque nucléaire militaire.

Dans ce contexte, il semble clair que le concept de dissuasion nucléaire établi pendant la guerre froide ne répond plus aussi parfaitement qu'avant les contours des menaces modernes. L'instabilité internationale démontre que la posture passée, affirmant que la dissuasion suffisait à protéger le territoire contre toute menace majeure, n'est plus détenue. Le danger terroriste est le fait que des États ou des organisations, surtout s'il est lié à la prolifération des armes de destruction massives qui ne sont pas exclusivement nucléaires, constitue un aspect essentiel de la réalité internationale contemporaine.¹⁵⁶

¹⁵³ - Michel MIRAILLET, « La dissuasion et le second âge nucléaire », in *politique étrangère*, 2010/2 été, pp.375.376.

¹⁵⁴ - Jean DUFOURCQ, « Les signaux de la dissuasion stratégique », in *la Documentation française*, « Les Champs de Mars », la librairie des citoyens, 2013/1 N° 25, p.40.

¹⁵⁵ - Marie-Hélène LABBE , « Le risque nucléaire », Édition : Presses de Sciences Po, 2003, p.57.

¹⁵⁶ - Pascal DROUHOUD, « La dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international », in *guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 N°223, pp.131.132.

B. Du cercle vicieux à l'impasse stratégique : paradoxes et approximations

Quoi que la fin de l'histoire de ce vingtième siècle soit prononcée par trois guerres mondiales, est une accumulation de paradoxes stratégiques que nous devons réfléchir.¹⁵⁷ En fait, chaque forme de conflit direct était généralement impossible, car il semble qu'un véritable cercle vicieux stratégique ait pris, ce qui a facilité la circulation de l'équilibre de la terreur de la période précédente de la rupture du terrorisme stratégique. Poser le problème de la paix et de la guerre au XXI^{ème} siècle, c'est poser celui des nouvelles formes de régulation et de violence, les aborder ensemble c'est chercher leurs liens profonds, les approfondir, c'est se demander si la lutte contre la prolifération et hyper terrorisme n'ont pas maille à partir. La partie qui suit met en évidence un processus vicieux qui a sa part de responsabilité dans le recours au terrorisme comme instrument de la guerre au XXI^{ème} siècle¹⁵⁸(1), chose qui nous donne une dissuasion disqualifiée. (2)

1. Réactiver le processus dissuasif pour éviter le recours à la guerre

- *L'endiguement des arsenaux nucléaires*

La principale fonction du TNP est l'endiguement des arsenaux nucléaires, avec les avantages compensatoires de l'utilisation non militaire de l'atome, dans le domaine clé de l'énergie électrique. Le Conseil de sécurité des Nations Unies avec ses cinq membres permanents a déclaré des pouvoirs nucléaires et, par conséquent légitimes, est devenue la tour de contrôle des armes nucléaires dans le monde et que la P5¹⁵⁹ a ainsi formé un magistère incontesté pour la diffusion des technologies militaires nucléaires de diffusion. Dans ce cadre international de plus en plus structuré, certains pays tentent de mettre en place un système stratégique « confidentiel », dont chacun est basé sur ses besoins. Dans la dialectique nucléaire « clandestine », l'Inde et le Pakistan, sous la surveillance de la Chine, ont utilisé les complices cachés de la Russie, des États-Unis et de la France pour apporter leurs différences stratégiques

¹⁵⁷ -Art 51 : Aucune disposition de la présente Charte ne porte atteinte au droit naturel de légitime défense, individuelle ou collective, dans le cas où un Membre des Nations Unies est l'objet d'une agression armée, jusqu'à ce que le Conseil de sécurité ait pris les mesures nécessaires pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Les mesures prises par des Membres dans l'exercice de ce droit de légitime défense sont immédiatement portées à la connaissance du Conseil de sécurité et n'affectent en rien le pouvoir et le devoir qu'a le Conseil, en vertu de la présente Charte, d'agir à tout moment de la manière qu'il juge nécessaire pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales.

¹⁵⁸ - Désiré VERNONIS, « Le cercle vicieux stratégique (réflexions sur la paix et la guerre au tournant du XX^e siècle) », in *Revue*, N° 659, Décembre 2003, p.109.

¹⁵⁹ -Le P5+1 est un groupe de six grandes puissances qui, en 2006, ont mis en commun avec l'Iran leurs efforts diplomatiques à l'égard de son programme nucléaire. Il est composé des cinq membres permanents du conseil de sécurité des Nations unies auxquels s'ajoute l'Allemagne. Le P5+1 est souvent désigné comme l'E3+3 par les pays européens (Allemagne, France et Royaume-Uni formant l'UE-3, plus Chine, États-Unis et Russie), et c'est aussi la nomenclature utilisée dans le texte des accords avec l'Iran.

et leurs tensions sur le Cachemire.¹⁶⁰ En 1991, et en raison des inquiétudes concernant la propagation des "armes spéciales" soviétiques (armes nucléaires, armes biologiques, armes chimiques), une véritable course à l'armement a été déclenchée, l'utilisation d'armes de démobilisation a été interdite et le transfert de technologie ou de matières fissiles en la main était interdite. Un système qui tente d'assurer sa propre existence ou ses intérêts dans la posture de « sanctuarisation d'équilibre », et même met en œuvre une politique de supériorité régionale grâce à une posture de « sanctuarisation agressive ».¹⁶¹ Depuis la première utilisation d'« explosifs spéciaux » à forte influence en 1945, le monde international est passé à un système militaire de guerre neutre et frontal qui utilise « le pouvoir égalisateur de l'atome »¹⁶², pour corriger le déséquilibre des armes conventionnelles. Nous déduisons par ce qui précède que la prolifération nucléaire fait partie du succès de la dissuasion.¹⁶³

- Contournement de la supériorité stratégique, l'hyper terrorisme¹⁶⁴

Les terroristes acquièrent les matières nucléaires qui ont toujours été au centre des préoccupations de la communauté internationale à l'ère de l'après-guerre froide. Ces soucis sont grands car les quantités de matières fissiles concentrées deviendront impossibles à trouver, ces matériaux ne seront pas introduits en contrebande à travers les frontières internationales vers l'Asie central.¹⁶⁵ En fait, le terrorisme en tant qu'outil de mobilisation identitaire a été profondément enraciné dans l'histoire, et l'utilisation de la terreur comme outil stratégique a été utilisée dans les temps anciens (d'ailleurs, de la tortue romaine aux bombardements massifs de la Seconde Guerre mondiale en passant par la théorie de l'effroi selon Ardant du Picq¹⁶⁶). C'est

¹⁶⁰ - Jean DUFOURCQ, *op.cit.* p.42.

¹⁶¹ -*Ibid.*,

¹⁶² - L'arme nucléaire fut considérée pendant la Guerre Froide comme l'élément ayant permis la non intensification des tensions. Si la guerre froide n'a jamais éclaté en conflit ouvert ou en guerre atomique, c'est justement grâce à l'arme atomique. Deux États possédant l'arme atomique peuvent se détruire mutuellement. Cette peur établie un équilibre entre ces États : le pouvoir égalisateur de l'atome.

¹⁶³ - Jean DUFOURCQ, *op.cit.*,

¹⁶⁴ - L'hyperterrorisme est un néologisme désignant un type de terrorisme caractérisé par l'objectif de destruction massive et la maîtrise de la technologie qui le permet. Le terme a été utilisé principalement dans les médias depuis les attentats du 11 septembre 2001, avant de déclencher une réponse géopolitique connue sous le nom de guerre contre le terrorisme. Depuis lors, les services de renseignement ont déclaré craindre la vue d'armes de destruction massive, telles que des bombes sales utilisées à des fins terroristes dans les centres urbains, ou des gros porteurs civils détournés dans des centrales nucléaires ou des parcs industriels chimiques. <https://www.larousse.fr>

¹⁶⁵ - Rohan PERERA, « Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire », *United nations audiovisuel*, Library of international Law ,2012.

¹⁶⁶ - L'essentiel de sa doctrine est exprimé dans *Études sur le Combat*. Ouvrage comparant « guerre ancienne » et « guerre moderne ». Son idée maîtresse consiste à démontrer qu'alors que le combat ancien était fondé sur le duel face à face, le combat moderne, de par la technologie, éloigne les deux belligérants qui ne se voient pas et qui agissent l'un sur l'autre à distance. Le fait de ne pas voir son adversaire induit que le combattant est livré à lui-même et que sa puissance repose sur sa force morale. Autrement dit le combat repose avant tout sur l'être humain et notamment sur sa psychologie (« *Étudions donc l'homme dans le combat car c'est lui qui fait le réel* »). En effet, pour lui, la défaite est avant tout une rupture psychologique due notamment à la peur et qui génère le désordre, la confusion et la panique. Pour lutter contre cette peur et prendre l'ascendant, il faut éduquer la force

une forme alternative de guerre classique et un signal pour rejeter un monde stratégiquement verrouillé. Les événements du 11 septembre ont illustré le nouveau degré de dévouement et d'organisation dont sont capables les terroristes, ce qui a incité la communauté internationale à réévaluer la menace qu'ils font peser, y compris sur les programmes nucléaires civils. Le fait que les terroristes soient prêts à sacrifier leur propre vie pour semer la mort et la destruction a obligé à reconsidérer la sécurité des installations nucléaires.¹⁶⁷ En février 2006, un contrebandier russe d'Ossétie du Nord a été arrêté lors d'une opération par les autorités géorgiennes, et le contrebandier tentait de vendre 100 grammes d'uranium hautement enrichi, aussi en juin 2007, lesdites autorités ont pu arrêter une voiture chargée de plutonium et béryllium sur le point d'inspection frontière, la voiture a été renvoyée en Azerbaïdjan au lieu d'être confisquée.¹⁶⁸

En fait, comment essayer de respecter les principes de la dissuasion les plus sacrés, comment maintenir ses atouts essentiels, et comment défendre son avenir dans une situation d'impuissance stratégique ? Comment formuler une politique de pouvoir et de conquête (ou de punition et de vengeance) quand une personne est dans un état d'infériorité militaire et qu'il n'y a aucun espoir de pouvoir rétablir une balance des potentiels favorable ? À défaut, et surtout quand la guerre est « sainte »¹⁶⁹, l'hyper terrorisme procure une voie possible, peut-être la seule. Il consacre également sa réticence à affronter par d'autres moyens, abandonnant un leadership bienveillant menaçant, et une volonté d'abandonner la qualification de dissuasion stratégique universelle accordée à quelques personnes. Il s'agit d'un nouveau cadre stratégique qui a été soudainement mis en place après le 11 septembre 2001 : nous avons assisté à la fermeture du cercle vicieux stratégique.¹⁷⁰ Cependant, l'avènement de l'hyper terrorisme devra amener les Etats européens à une réflexion nouvelle sur l'avenir de la lutte contre la prolifération étatique et non étatique.¹⁷¹

morale des soldats à travers la discipline, la confiance et la solidarité. La victoire se fonde donc sur une éducation du soldat qui doit être solidement commandé par des officiers convaincus de leur rôle.

Ardant du Picq se place donc délibérément dans une perspective très différente de celle de la pensée militaire dominante de l'époque, encore lourdement marquée par l'épopée napoléonienne et fondée sur la supériorité du nombre et des moyens. Il ne se prive d'ailleurs pas de critiquer la théorie des « gros bataillons ». Son approche est à la fois très scientifique et très moderne puisqu'il extrait ses conclusions de questionnaires qu'il diffuse auprès des officiers, sous-officiers et soldats « ayant fait la guerre ».

¹⁶⁷ - Tomihiro TANIGUCHI & Anita NILSSON, *op.cit*, p.57.

¹⁶⁸ - Voir, Mark M. LOWENTHAL, « The CFE treaty: verification and compliance Issues », in *congressional Research Service*, september1,1992, available at <http://www.fas.org/nuke/control/cfe/congress/22bl.htm>

¹⁶⁹ - Le terme de « Guerre sainte » est souvent employé par les auteurs occidentaux pour traduire le concept musulman de djihad qui peut désigner une guerre conduite pour la défense ou la propagation de l'islam.

¹⁷⁰ - مايكل كريبيون, مفارقات التعايش مع القنبلة, مركز الامارات للدراسة والبحوث الاستراتيجية, الطبعة الأولى, 2012, ص.206.

¹⁷¹ - François HEISBOURG, « Quelles menaces pour l'Europe ? », <https://www.diplomatie.gouv.fr>, consulté le 13/05/2021.

En outre, le risque est réel d'enclencher de nouveaux cercles vicieux aujourd'hui comme dangereux, car nous soulignons auparavant, si nous ne savons pas comment disséquer et interpréter ce qui est apparu autour du XX^{ème} siècle.¹⁷² Qu'est-ce qu'il nous apprend ? Qu'une nouvelle dialectique inquiétante soit au travail ; que la recherche d'une posture d'invulnérabilité maximale et de la contrainte minimale revient à la mise en place d'un système de mise à jour absolu, pour laquelle la seule notice et la capacité de réponse ne sont pas conventionnelles ou à travers les armes de la supériorité stratégique, soit à travers les armes aveugles de la terreur. Pendant la Guerre froide, nous avons une réponse efficace contre les mesures de destruction massive, à savoir la dissuasion nucléaire. Cette dissuasion conservait un rôle de « police d'assurance ». Dorénavant, nous savons que cette police d'assurance nous couvre seulement contre un certain type de risques – la menace étatique, directe, de destruction de masse –, mais qu'elle nous laisse nus face aux risques hyper terroristes.¹⁷³

Envers ces circonstances, la dissuasion nucléaire est disqualifiée, car inapplicable face à l'hyper terrorisme, que l'invulnérabilité est un défi, car la protection totale n'existe pas. Que seule une vaste combinaison de divers moyens puisse limiter les risques, qui doivent être autorisés à laisser chaque État, chaque système, un réservoir de liberté stratégique, que la réponse antiterroriste est, au-delà du classement policier et de l'éradication préventive, la dépendance mutuellement acceptée dans la diversité préservée.

Bref, dans le XXI^{ème} siècle, la planète doit nécessairement rester multipolaire, il ne gardera pas les détenteurs d'un monde stratégiquement mondialisé ; la liberté d'action et l'économie des efforts récompenseront ceux qui comprennent que, pour être forts, il faut remplacer l'idéologie et la technologie par l'éthique et l'économie et développer une vision stratégique coopérative des relations entre États.

2. La dissuasion nucléaire élargie : Une dissuasion disqualifiée

La dissuasion nucléaire étendue fait référence à l'idée de donner aux alliés une protection sorte d'assurance en cas d'attaque nucléaire. Plusieurs pays sans armes nucléaires s'appuient sur ce principe auprès d'une superpuissance.¹⁷⁴ Les garanties de sécurité nucléaire sont-elles une condition nécessaire ou suffisante pour décider de l'abandon des armes nucléaires par le bénéficiaire ? En répondant à cette question, nous testons ce que nous appelons une « alternative

¹⁷² - Jean DUFOURCQ, *op.cit.* p.44.

¹⁷³ - *Ibid.*,

¹⁷⁴ - Anastasia FILIPPIDOU. « Deterrence and Diplomacy », in *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, Cranfield Forensic Institute, Cranfield University UK, p.51.

nucléaire », un dispositif de dissuasion nationale ou de dissuasion élargie, sans possibilité de troisième terme.¹⁷⁵ Cette alternative établit ainsi les systèmes d'armes nucléaires comme des outils irremplaçables de la sécurité nationale, et donc une cible intrinsèquement souhaitable. Il constitue donc une variante du paradigme de la prolifération. Quelle entité ne chercherait pas à se doter de ce qu'elle croit être le meilleur moyen d'assurer sa sécurité ? L'impact de cette idée s'étend à certains citoyens : en octobre 2019, la question « Si un pays a développé un programme d'armement nucléaire, dans quelles conditions ce pays abandonnerait-il le programme ? »¹⁷⁶ La dissuasion nucléaire élargie est née pendant la guerre froide. Plusieurs raisons pour lesquelles les États nucléaires veulent exporter une telle dissuasion sont souvent évoquées : protection des ressources ou des équipements au sein d'un État allié, ventes d'armes, prévenir la prolifération nucléaire, projection de puissance, prestige, héritage culturel et historique, raisons nationales.¹⁷⁷ Aujourd'hui, le plus grand garant d'une sécurité plus élargie est sans aucun doute les États-Unis (tant sur le plan bilatéral que multilatéral). Ils offrent cette forme de protection à la plupart des pays de l'OTAN, au Japon, à la Corée du Sud, à l'Australie, aux Philippines et même à Taïwan. En raison de l'infériorité des forces américaines conventionnelles en Europe par rapport à l'Union soviétique, les États-Unis attachent une grande importance à la dissuasion nucléaire contre les pays européens. En outre, la dissuasion étendue offerte par les États-Unis semble avoir généralement fonctionné, bien que certains aient mis en doute la crédibilité de cette garantie. Certains se demandent si les USA sont vraiment prêts à perdre Washington pour protéger une capitale européenne,¹⁷⁸ malgré ces doutes, aucun des États non nucléaires protégés par les États-Unis n'a subi d'attaque majeure par un État nucléaire. Certaines circonstances et escarmouches entre la Corée du Nord et la Corée du Sud ont pu conduire à une contradiction dans cette déclaration, mais il n'y a pas eu d'escalade majeure entre les deux pays, bien que les deux pays soient encore théoriquement en guerre car ils ont signé une trêve plutôt qu'un accord de paix.¹⁷⁹

La France semble également vouloir être le garant de la dissuasion nucléaire de l'UE, mais avec une stratégie plus floue et officieuse. La dissuasion étendue a prouvé sa pertinence

¹⁷⁵ - Benoit PELOPIDAS, « La dissuasion nucléaire étendue, seule alternative à la prolifération ? », in *Repenser les choix nucléaires*, 2022, pp. 127-154.

¹⁷⁶ - *Ibid.*,

¹⁷⁷ - Stéphanie HLATKY, Von HLATKY et Wenger ANDREAS, « The Future of Extended Deterrence: The United States, NATO, and Beyond », Georgetown University Press, 2015, p.5.

¹⁷⁸ - Joseph CIRINCIONE, « Bomb Scare: The History & Future of Nuclear Weapons », Columbia University Press, 2008, p.54.

¹⁷⁹ - Elizabeth STANLEY, « Paths to Peace: Domestic Coalition Shifts, War Termination and the Korean War », Stanford University Press, 2009, p.303.

au fil du temps, et bien qu'elle soit difficile à prouver, il s'avère qu'elle fonctionne. Tant que les armes nucléaires existent, le concept reste valable, et en théorie pour toujours. La dissuasion étendue présente également des avantages dans la prévention de la prolifération des armes nucléaires. D'un autre côté, des défis peuvent surgir pour maintenir la pertinence de cette stratégie et éviter la prolifération des armes. Donald Trump et sa stratégie de sécurité nationale « America first » font que certains pays s'inquiètent de la véritable volonté des États-Unis d'intervenir sur des engagements prédéterminés si nécessaire. La question du fardeau de la défense collective de l'OTAN a également refait surface. Céline Jurgenson mentionne : *"Cette évolution s'inscrit dans une tendance à long terme du retrait de l'Amérique de l'espace européen, qui soulève des questions sur la viabilité à long terme de la dissuasion étendue et des garanties de sécurité américaines"*.¹⁸⁰ Angela Merkel dira même de manière inédite que l'Europe ne peut plus compter sur les défenses américaines ;¹⁸¹ Cela a également conduit le public allemand à se demander si l'Allemagne devrait avoir une bombe nucléaire.¹⁸² Il est possible qu'un jour, un État nucléaire décide d'intervenir ou d'utiliser des armes nucléaires contre un ou plusieurs États protégés par une dissuasion étendue. L'un des scénarios futurs implique la Russie et les pays voisins, la Russie pourrait "passer à la désescalade" en envahissant un ou plusieurs pays, en utilisant le choc des armes nucléaires tactiques sur le terrain, puis en négociant des conclusions favorables avec les membres de l'OTAN à ses conditions.¹⁸³

D'autres situations hors l'Europe suscitent également des interrogations, c'est le cas au Japon et à Taïwan. Pour le Japon, il entretient une relation de longue durée avec les États-Unis dans l'expansion de sa dissuasion nucléaire. Le Japon, seul pays à avoir subi une attaque nucléaire, préfère appartenir à un monde sans armes nucléaires, mais il se comporte de manière contradictoire, suggérant qu'il pourrait produire rapidement des armes nucléaires en convertissant sa production nucléaire civile.¹⁸⁴ Cela peut être qualifié de dissuasion tacite de la part de Japon. La rhétorique du Japon n'est pas nécessairement due à un manque de confiance dans la dissuasion étendue offerte par les États-Unis, mais à d'autres raisons internes liées à sa puissance économique et à son histoire. Pour Taïwan, la situation est plus compliquée.

¹⁸⁰ - Céline JURGENSSON, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ? », in *Hérodote* N° 170, 2018, p.25.

¹⁸¹ -*Ibid.*;

¹⁸² - Matthew KARNITSCHING, « German Bomb Debate Goes Nuclear », in *Politico*, 2018.

¹⁸³ - Phillip PETERSEN et Nicholas MYERS, « Baltic Security Net Assessment », in *The Potomac Foundation and The Baltic Defense College*, 2018, Pp. 179-180.

¹⁸⁴ - Fintan HOEY, « Japan and Extended Nuclear Deterrence: Security and Non-proliferation », in *Journal of Strategic Studies* 39, N° 4, 2016, p.485.

En conclusion, ce n'est pas aussi simple que d'assurer une sécurité qui incite à la provocation. Malgré ces problèmes, la dissuasion étendue des États nucléaires peut et va fonctionner, ou échouer, tant que les trois conditions de dissuasion, c'est-à-dire la capacité, la crédibilité et la communication sont remplies.¹⁸⁵

Section 2 : les enjeux nucléaires au XXI^{ème} siècle

Pendant un demi-siècle, le monde vivait sous la menace d'une guerre nucléaire qui pourrait détruire l'humanité et disparaître toutes les formes de civilisation. Or, après la guerre froide loin de l'élimination de l'arsenal nucléaire, cela nécessite son renforcement et sa modernisation.¹⁸⁶ L'affirmation de J. Robert Oppenheimer¹⁸⁷ sur le premier essai nucléaire en juillet 1945 est tellement vraie : « *Nous savions que le monde ne serait plus le même* », nous pourrions parler ainsi de la « révolution nucléaire », ¹⁸⁸ où les technologies renouvellent constamment la tactique de la bataille.¹⁸⁹ Au tournant du XXI^{ème} siècle, la région d'Asie est entrée dans l'ère de la dissuasion selon un processus simple et prévisible.¹⁹⁰ A cet égard, l'arme nucléaire n'est pas un simple moyen de destruction : « Pour les uns, un instrument de guerre, comme toutes les armes, et un moyen de non-guerre pour d'autres. Qui marquent ainsi la différence entre la paix naturelle imputable à la modération de politiques et à la paix forcée en raison de la réticence de la violence par la peur de ses excès », de ce fait, l'arme nucléaire est un instrument politique autant qu'un guerrier, Cela explique la renaissance de la prolifération, qui peut être le fait des "émergents " qui souhaitent développer des programmes clandestins, mais également établir des pouvoirs nucléaires qui renforcent et améliorent leurs arsenaux.¹⁹¹ Après avoir accédé à l'arme nucléaire, les nouveaux États dotés sont entrés dans des logiques de dissuasion avec ses enjeux et ses défis **(Paragraphe 1)**, Ainsi que la stabilité stratégique et l'interdépendance qui peuvent en découler. **(Paragraphe 2).**

¹⁸⁵ - Pierre MAJOR, J.R.L. GOSSELIN, *op.cit.*

¹⁸⁶ - Georges LEGUELETTE, « La nouvelle posture nucléaire américaine : révolution dans les concepts stratégiques ? », in *la revue internationale et stratégique*, N°47, Automne 2002.

¹⁸⁷ - Robert Oppenheimer JULIUS, né le 22 avril 1904 à New York et mort le 18 février 1967 à Princeton (New Jersey, États-Unis), est un physicien américain qui s'est distingué en physique théorique puis comme directeur scientifique du Projet Manhattan. À cause de son rôle éminent, il est régulièrement surnommé le « père de la bombe atomique ».

¹⁸⁸ - Benoit PELOPIDAS, « Pour une histoire transnationale des catégories de la pensée nucléaire », in *Stratégie* 2015/1, N° 108, Pp.109-121.

¹⁸⁹ - Jean DUFOURCQ, « Les signaux de la dissuasion stratégique », in *les champs de mars*, N° 25, hiver 2013, la documentation française, Paris, Pp.33 -56.

¹⁹⁰ - Morgane FARGHEN, « Les enjeux nucléaires au XXI^e siècle en Asie », in *Revue Défense Nationale*, 2015/6, N° 781, p.34.

¹⁹¹ - François Jean FIORINA, « Comprendre les enjeux stratégiques », *note hebdomadaire d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble*, N° 119-5 décembre, 2013.

Paragraphe 1 : dissuasion nucléaire : enjeux et défis

La dissuasion nucléaire est un outil politique évident, mais c'est aussi un formidable levier par rapport au monde de l'industrie. Au-delà du seul aspect de l'instrument militaire de dernier recours, c'est un domaine structurant par essence, tout d'abord au plan politique, mais également au plan technologique pour sa complexité mais aussi au plan opérationnel pour son degré d'exigence.¹⁹² Les enjeux de la dissuasion transcendent très largement les barrières qui existent naturellement entre les forces, c'est un moteur incontestable pour la défense aujourd'hui et dans l'avenir. La multiplication de nouveaux acteurs nucléaires (Pakistan, Israël, Corée du Nord...),¹⁹³ **(A)** ainsi que l'apparition de nouvelles menaces (terrorisme) conduisent à interroger la validité de la dissuasion nucléaire au XXI^{ème} siècle, car les modèles de dissuasion inventés au temps de la guerre froide ne correspondent plus au monde multipolaire d'aujourd'hui : La dissuasion est, et restera une grande aventure humaine.¹⁹⁴ **(B)**

A. La prolifération nucléaire, un enjeu éminemment géopolitique

Depuis la dislocation de l'Union soviétique, la question du champ d'application de la dissuasion nucléaire soulève des interrogations. L'émergence, au cours des années quatre-vingt-dix, d'une problématique de prolifération des armes de destruction massive, a conduit un certain nombre d'Etats nucléaires à s'interroger sur la pertinence de l'application de la dissuasion aux pays **(1)**. Bien que le conflit contre l'Irak ait semblé mettre en évidence l'applicabilité de la dissuasion nucléaire contre un Etat proliférant **(2)**. La fin des années quatre-vingt -dix et la décennie deux mille ont été marqué par une lente érosion du concept, la dissuasion est particulièrement complexe, puisqu'elle se réfère à l'ensemble des mesures adoptées pour prévenir une situation.¹⁹⁵

¹⁹² - Alain GUILLEMETTE, « Enjeux de la dissuasion pour la direction générale de l'armement », Comité d'études de Défense Nationale, in *Revue Défense Nationale*, 2015/7, N° 782, p.47.

¹⁹³ - Louis GAUTIER, « Les défis de la dissuasion nucléaire au XXI^e siècle », in *Esprit* 2014/8-9 Août/septembre, p.96.

¹⁹⁴ - Alain GUILLEMETTE, « Enjeux de la dissuasion pour la direction générale de l'armement », *op.cit.*, p.50.

¹⁹⁵ - Stéphane DELORY, « Dissuasion nucléaire et prolifération : une inconciliable logique », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers, N°17, octobre-novembre 2013.

1. Emergence et prolifération : illustration des biais téléologiques¹⁹⁶ en relations internationales

Contrairement aux espoirs nés de la chute du Mur de Berlin, en voyant dans l'arme nucléaire le symbole d'une ère en pleine révolution, ou même des ambitions plus pragmatiques exposées en 2009 dans le discours de Prague de Barack Obama. La perspective d'inhibition des armes nucléaires apparaît lointaine, et en décalage avec les changements géopolitiques profonds que connaît le système international, redistribution de la puissance au profit des Etats émergents, l'avenir incertain du lien transatlantique, rivalités territoriales persistantes et déstabilisation du pourtour méditerranéen et du Moyen-Orient. En outre, la dissuasion et prolifération est une problématique complexe englobant des dimensions techniques, régionales, diplomatiques et budgétaires. La place du nucléaire doit être en effet appréhendée dans les équilibres de puissances contemporains globaux et régionaux, ainsi que dans les stratégies des Etats nucléaires comme des candidats éventuels à la prolifération, autrement dit des pays émergents.¹⁹⁷ Donc, quelles sont les relations entre l'émergence d'un Etat sur la scène internationale et la prolifération nucléaire ? L'affirmation selon laquelle l'acquisition de systèmes d'armes nucléaires est une condition ou une conséquence de l'émergence d'un Etat est ici remise en cause sur la base d'une analyse tripartite. D'abord, sur le plan méthodologique, l'intuition originelle d'Edward Carr concernant l'aspect téléologique de la discipline des relations internationales est réaffirmée en établissant l'homologie entre une compréhension reçue de l'histoire nucléaire comme histoire de la prolifération et la pensée développementaliste, tous les deux téléologiques. Il est ensuite démontré au niveau empirique que de nombreux Etats proliférant n'ont en fait pas émergé tandis que certains Etats émergents n'ont pas choisi de se doter de systèmes d'armes nucléaires. Au niveau politique, enfin, il s'avère que la corrélation entre émergence et prolifération n'est pas seulement incomplète et précaire : si son objectif est d'identifier les suspects de la prolifération pour mieux prévenir celle-ci, elle peut en effet s'avérer contre-productive.¹⁹⁸ Néanmoins, le concept émergent s'inscrit dans la logique du développementaliste : il ne croit pas que le mode d'établissement de la hiérarchie dans le

¹⁹⁶ - Doctrine philosophique qui repose sur l'idée de finalité, qui concerne la téléologie, qui porte sur la finalité. Jugement téléologique. La rhétorique est essentiellement téléologique, elle s'intéresse aux moyens en relation avec leur fin ; et en cela elle s'apparente à la science, à la philosophie et à la théologie de son temps. <https://www.larousse.fr/dictionnaires> .

¹⁹⁷ - Elie TENENBAUM, Héloïse FAYET, Jean-Louis LOZIER « Dissuasion et prolifération », <https://www.ifri.org> , consulté le 18/10/2020.

¹⁹⁸ - PELOPIDAS Benoit , « Emergent Countries and Nuclear Proliferation: An Illustration of the Teleological Biases in International Relations and Their Effects », *In Critique internationale* , Volume 56, Issue 3, 2012, p. 57-74.

système international ait changé, mais seulement leurs positions respectives au sein de la hiérarchie.¹⁹⁹ Nous ne disons pas que cette méthode ne peut pas expliquer le changement, mais que sa compréhension du changement est extrêmement étroite et ne peut pas expliquer des manières originales ou même nouvelles. La notion d'émergent ou puissance émergente est d'abord conçue pour expliquer la montée en puissance de pays comme la Chine, l'Inde, le Brésil dans la vie économique et le commerce international.²⁰⁰

L'émergence du nucléaire et la prolifération nucléaire sont des catégories conçues par les grandes puissances reconnues comme « établies » ou dotées d'armes nucléaires pour désigner ceux qui peuvent changer l'ordre international qu'ils considèrent comme au sommet. Le « puissant » désignant « l'émergent » le décrit comme étant sur le point de rivaliser avec lui, se donnant les mêmes attributs de pouvoir que lui. Par conséquent, la trajectoire historique du pays suspect est considérée comme la ligne tracée par le pays puissant actuel. Parce que la destination est connue, seule la vitesse d'ascension est différente : c'est la définition générale de la téléologie. Les modèles observés dans le passé devraient surgir à l'avenir. Si l'interprétation politique de l'histoire est définie comme une interprétation basée sur la possibilité de créer des choses nouvelles, au fil du temps, et la possibilité d'absence de violence, alors ces éléments soulignent la certitude et les caractéristiques non politiques de la téléologie.²⁰¹

Dans le modèle téléologique, le but a été déterminé et les jugements politiques sur le processus historique sont remplacés par la certitude. Le paradigme de la prolifération est très approprié pour cette approche, le besoin d'armes nucléaires ne pose donc aucun problème, les indices les plus inquiétants sont systématiquement interprétés comme des confirmations de doute. Cette attitude se reflète à au moins six niveaux : la description globale de l'histoire nucléaire comme une augmentation linéaire du nombre d'États dotés d'armes nucléaires ; le retour du concept de période d'incubation nucléaire ; la définition évolutive des États dotés d'armes nucléaires ; la totalité des "bombes" et des "armes de destruction massive." La compréhension téléologique de l'histoire nucléaire est facile à découvrir car elle est exprimée graphiquement dans certaines publications sur le sujet. Une autre méthode, mais comme la téléologie, est basée sur le concept de vagues, de cascades ou de dominos. C'est peut-être cohérent avec l'idée de vagues de dé-prolifération, mais ce qui est important pour notre

¹⁹⁹ - Benoit PELOPIDAS, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et de leurs effets », in *Critique internationale* 2012/3, N°56, p.60.

²⁰⁰ - Delphine DESCHAUX-DUTARD, Bastien NIVET, 19ème colloque de l'Association France-Canada d'études stratégiques (AFCES) : « Puissances émergentes et sécurité internationale, une nouvelle donne » ? Association France Canada d'Etudes Stratégiques (AFCES), Octobre, 2015, Grenoble, France. p.12.

²⁰¹ - Benoit PELOPIDAS, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et de leurs effets », *op.cit.*

argumentation, c'est que ces vagues sont encore considérées comme temporaires et pas suffisantes pour arrêter un mouvement historique orienté vers la prolifération ; elles ne peuvent être que des parenthèses.²⁰²

Deux types d'analyses révèlent cette approche : la période d'incubation (latence) nucléaire et le statut des États dotés d'armes nucléaires, qui sont des traductions politiques de ce type de pensée. Le concept de latence nucléaire est revenu en force dans la littérature spécialisée, il représente le temps qu'il faut à un pays pour être en mesure de développer un système d'arme nucléaire pour le développer effectivement. En ce sens, poser cette question, c'est donner une mesure du temps, indiquant le degré de méfiance que nous entendons révéler et notre vision de l'histoire téléologique.

Le besoin d'armes nucléaires n'est pas problématique : si un Etat peut s'équiper de ce système d'armes, le retard expliqué dans le cadre du paradigme de la prolifération suppose qu'il le fera. Selon le point de vue adopté, la mesure de la latence nucléaire varie fortement : La littérature technique ignore les facteurs politiques, tandis que la littérature de science politique utilise des mesures de capacité trop larges au lieu de se concentrer sur la capacité d'obtenir de l'uranium ou du plutonium hautement enrichi pouvant être utilisé à des fins militaires. L'évolution de la ligne de partage entre la catégorie des États dotés d'armes nucléaires et la catégorie des États non nucléaires est le troisième signe de la tendance téléologique de la littérature sur la prolifération. Il ne s'agit pas de reconnaître l'État confié par le droit international, comme le stipule l'article 9, paragraphe 3, du traité de non-prolifération (TNP),²⁰³ mais plutôt c'est l'acceptation de la situation par de plus en plus d'experts et de spécialistes. Traditionnellement, les Etats sont considérés comme dotés lorsqu'ils effectuent des essais nucléaires. Cependant, la littérature récente tend à remplacer ce critère par une grande quantité de matière fissile. Cela revient à généraliser le soupçon d'opacité de la prolifération et à dépolitiser le fait de franchir le seuil nucléaire ; ainsi, la décision d'ouvrir l'arsenal par l'expérimentation est remplacée par une certaine quantité de matière fissile. Le sens est clair : la direction historique est connue, et le besoin d'armes nucléaires est hypothétique. L'offre et les ressources disponibles sont les principaux obstacles, les normes de seuil sont abaissées et se concentrent sur ces éléments pour prédire la détection.

²⁰² - *Ibid.*,

²⁰³ - Art IX paragraphe 3 : Le présent Traité entrera en vigueur après qu'il aura été ratifié par les États dont les gouvernements sont désignés comme dépositaires du Traité, et par quarante autres États signataires du présent Traité, et après le dépôt de leurs instruments de ratification. Aux fins du présent Traité, un État doté d'armes nucléaires est un État qui a fabriqué et a fait exploser une arme nucléaire ou un autre dispositif nucléaire explosif avant le 1er janvier 1967. <https://www.un.org/fr>.

Un quatrième révélateur réside dans la relation entre les différentes composantes de l'agrégat « armes de destruction massive », qui désigne à la fois les armes biologiques, chimiques, radiologiques et nucléaires. Il ne s'agit pas ici de contester cet agrégat en tant que tel, qui rassemble des armes dont la capacité de destruction et les effets de long terme sont très différents, et exclut d'autres types d'armes historiquement ou potentiellement aussi meurtrières ou indiscriminées dans leurs effets. Il s'agit plutôt d'observer que l'arme nucléaire ou, faudrait-il dire, les systèmes d'armes nucléaires sont l'étalon de référence de l'agrégat en question. Ainsi, le terme d'armes de destruction massive, qui apparaît dans la première résolution de l'Assemblée générale des Nations unies le 24 janvier 1946²⁰⁴, reçoit une définition officielle deux ans plus tard, clairement centrée sur les armes atomiques. Celle-ci désigne « *des armes explosives atomiques, des armes utilisant des matériaux radioactifs, des armes biologiques et chimiques mortelles, et toute arme développée dans l'avenir ayant des caractéristiques comparables à l'arme atomique ou aux autres armes mentionnées ci-dessus en matière de capacité de destruction* ». La centralité de l'arme nucléaire dans cette définition est significative, précisément parce que ces différents types d'armes ont des capacités de destruction très différentes.

De ce fait, l'usage même de la catégorie d'armes de destruction massive, qui se retrouve dans différents traités et documents diplomatiques, a consacré les systèmes d'armes nucléaires comme étalon de référence. Il est vrai que ces derniers ont fait l'objet d'une attention particulière au détriment des autres systèmes d'armes inclus dans la catégorie, au moins jusqu'aux allégations d'emploi d'armes chimiques par les États-Unis à la fin des années 1960. Cette dernière désigne, dans une logique développementaliste, les autres formes d'armes de destruction massive accessibles à ceux qui ne sont pas en mesure de se doter d'armes nucléaires. Il y a là une forme particulière de la téléologie : le déterminisme capacitaire.

La demande d'armes nucléaires étant supposée, le manque de ressources devient le principal obstacle auquel elle est confrontée. C'est l'une des raisons essentielles de l'impact de la découverte du réseau de prolifération clandestin du scientifique pakistanais Abdul Qader Khan²⁰⁵, qui rend les ressources essentielles à un programme nucléaire plus aisément

²⁰⁴ - L'ONU s'efforce d'éliminer ces armes depuis sa création. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1946 a créé une commission chargée d'étudier, entre autres, les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. La Commission devait présenter des propositions en vue, notamment, d'assurer le contrôle de l'énergie atomique dans la mesure nécessaire pour assurer son utilisation à des fins purement pacifiques. Dans sa résolution, l'Assemblée a décidé également que la Commission devait présenter des propositions en vue « d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives ». <https://www.un.org/fr>.

²⁰⁵ - Abdul Qadeer Khan (AQK), né le 1er avril 1936 à Bhopal (Inde) et mort le 10 octobre 2021 à Islamabad, est un scientifique et entrepreneur pakistanais. Il est connu comme le père de la bombe atomique au Pakistan et

accessibles. La mémoire de l'histoire nucléaire révèle deux autres indices de la téléologie de l'approche par la prolifération, non seulement les analyses s'accommodent d'une labellisation rétrospective qui érige la prolifération en vérité éternelle de l'histoire nucléaire, mais elles s'appuient aussi sur une mémoire asymétrique qui se souvient des cas de prolifération aboutie, ou opaque et non détectée, et occulte les démentis à répétition infligés aux prophètes de la prolifération.

Alors que la catégorie de prolifération ne s'est généralisée qu'au début des années 1960, même les meilleurs ouvrages relatifs à la période antérieure et notamment au cas soviétique tendent à caractériser ce dernier comme le premier cas de prolifération. Cet anachronisme suggère que l'invention de la catégorie « prolifération » n'a fait que reconnaître une dynamique œuvrant en profondeur de tout temps selon les mêmes modalités, et surtout dans la même direction, et qui n'était tout simplement pas identifiée. Ainsi la prolifération apparaît-elle comme la vérité du développement historique, vérité qui, une fois révélée, peut être appliquée sans problème aux temps antérieurs.

Ces effets de labellisation rétrospective ne sont qu'une manifestation d'une mémoire profondément asymétrique, orientée dans le sens de l'augmentation du nombre d'États dotés d'armes nucléaires au fil du temps. Ainsi, la prolifération opaque israélienne est dans toutes les mémoires au point que des analystes ont suggéré que cette exception pouvait devenir la norme d'un nouvel âge nucléaire. Inversement, le démantèlement intégral des six armes développées en secret en Afrique du Sud et la restitution des arsenaux d'Ukraine, de Biélorussie et du Kazakhstan à la Russie dans le cadre du traité START²⁰⁶ sont tendanciellement minimisés. Cependant, ces deux événements ont été d'énormes surprises. L'asymétrie mémorielle s'étend

comme le plus grand trafiquant international de matériel nucléaire à destination de la Corée du Nord, de la Libye, de l'Iran, de l'Inde et de l'Irak.

²⁰⁶ - **Start** est le nom d'usage de traités de réduction des armes stratégiques négociés entre les États-Unis et l'Union soviétique puis la Russie dans les années 1990.

Trois traités successifs sont négociés :

- Start I, signé le 31 juillet 1991 par les présidents George H. W. Bush et Mikhaïl Gorbatchev quelques mois seulement avant la dislocation finale de l'Union soviétique. Ce traité entre en vigueur le 5 décembre 1994 ;
- Start II, signé le 3 janvier 1993 par les présidents George H. W. Bush et Boris Eltsine dont la ratification est retardée jusqu'au 14 avril 2000 en raison de désaccords entre les deux États ; bien que ratifié, le traité n'entre pas en force, les deux États signataires s'accordant alors sur la signature du traité Sort de désarmement stratégique ;
- Start III, négocié sur la base d'un accord préliminaire intervenu entre les présidents Bill Clinton et Boris Eltsine à Helsinki les 21 et 22 mars 1997 pour réduire les plafonds autorisés par Start II, mais qui ne débouchera pas sur un traité.

aux surprises : celles-ci sont oubliées ou ignorées, ce qui favorise ceux qui s'orientent vers la téléologie de la prolifération. Le programme nucléaire secret de l'Irak a été révélé après la guerre de 1991, et son programme nucléaire secret n'a pas été découvert par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ce qui montre cette asymétrie. Elle est en effet à l'origine du mouvement de radicalisation et de prévention de l'agenda politique et intellectuel lié à la prolifération, bien que le seuil nucléaire n'ait jamais été franchi dans ce cas particulier.

Une analyse récente a également remis en question la croyance profondément enracinée selon laquelle lorsque les activités des Irakiens seront découvertes, ils acquerront un système d'armes nucléaires. Selon ces analyses, la mauvaise gestion du plan retardera considérablement le moment où Bagdad pourra effectivement faire exploser des armes nucléaires. Mais cela ne suffit pas à rééquilibrer la mémoire de l'histoire nucléaire. Dernier signe de cette téléologie de la prolifération, certains se sont empressés d'affirmer la décision de l'Iran de s'équiper d'un système d'arme nucléaire ou d'expliquer les rumeurs de réception secrète. La technologie à double usage du Myanmar vient de Corée du Nord comme un indicateur des ambitions militaires cachées par le gouvernement militaire. Ces symptômes doivent être appréhendés dans un contexte de connaissances et de disciplines spécifiques qui permettent d'identifier l'histoire téléologique comme la base implicite du paradigme de prolifération.

En ce sens, la méthode d'étude de l'histoire nucléaire par prolifération présente le même préjugé que le développementaliste, c'est-à-dire que la compréhension linéaire de la trajectoire historique des communautés humaines est finalement déterminée par le pouvoir de produire un tel discours.²⁰⁷

2. La dissuasion et les défis de la prolifération

« *Je suis convaincu que les principes de la dissuasion nucléaire restent valables face à la prolifération nucléaire, avant même que des menaces spécifiques ne surviennent* ». ²⁰⁸ Ainsi, Jacques Chirac décrit la relation entre dissuasion et prolifération en 1992, tout en affirmant dans le même article que la politique de non-prolifération est la plus haute priorité nationale et internationale.²⁰⁹ Nous sommes revenus à un monde multipolaire, instable, avec beaucoup plus d'acteurs qu'avant 1945, pas tous étatiques, et qui sont loin de partager les mêmes paradigmes fondamentaux en matière de politique internationale et de sécurité. Du coup la logique de la

²⁰⁷ - Benoît PELOPIDAS , « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et de leurs effets », *op.cit.*, p.58.

²⁰⁸ - Jacques CHIRAC, « Prolifération, non-prolifération, dissuasion », in *politique internationale*, N°56, 1992, p.26.

²⁰⁹ - Éric SANGAR, « Les conséquences de la prolifération pour la dissuasion », année académique 2006-2007, master affaires internationales, cours séminaire : in *pensée stratégique*, GRIN verlag, p.3.

situation pousse des États de plus en plus nombreux à vouloir se doter de l'arme nucléaire, pensant à assurer ainsi leur sécurité, tandis que les mécanismes internationaux prévus pour les en dissuader ont beaucoup perdu de leur efficacité.²¹⁰

D'autre part, la prolifération nucléaire et encore plus peut-être l'asymétrie croissante des systèmes et des stratégies militaires, qui menacent d'éroder l'efficacité de la dissuasion nucléaire, comme le montrent les tentatives de rétablissement de celle-ci par la rationalisation de la dissuasion du fort au faible, politiquement peu crédible.²¹¹ Et enfin la multiplication des acteurs, étatiques et non étatiques, ainsi que la prolifération de normes internationales qui restreignent la liberté d'action des États et le développement des opérations d'ingérence humanitaire²¹², ont favorisé l'apparition d'une « stratégie du flou ». Il serait facile de pénétrer cette réalité cruciale à l'arme atomique. La dissuasion serait nucléaire et ce serait tout le problème, ce qui résulterait de la disqualification, de la moralité, du concept de dissuasion. L'arme nucléaire est devenue un élément impérial entre les mains de celui qui le posséderait, il pourrait l'utiliser alors de restructurer la carte politique du monde, et alors un malheur aux non-nucléaires, dédié à l'impuissance ou aux alliances. Parmi les opposants comme parmi les défenseurs de l'arme atomique : selon la formule consacrée, celle-ci serait un engin de « non-emploi », sa seule existence est suffisante à prévenir les conflits. C'est Faux, répond le diplomate Nicolas Roche²¹³ : « *L'arme nucléaire est employée chaque jour : elle l'est par exemple par les forces aériennes stratégiques, qui se tiennent en alerte, ou par les sous-marins constamment en patrouille* ». ²¹⁴Préservant le privilège nucléaire, les diverses raisons que la sagesse stratégique ne vit pas seulement dans certains, que la possession de l'arme conduit inévitablement à son emploi, qui était préférable à avoir des garanties de sécurité émises par l'un des « grands » nucléaires. Ils ont bloqué toute mise en œuvre rationnelle des systèmes de stabilité régionale. Il suffit de penser au système moyen-oriental avec l'arsenal nucléaire israélien et le déni nucléaire arabe ; au système nucléaire jaune, avec la sanctuarisation agressive de la Corée du Nord, l'arsenal nucléaire virtuel du Japon et le fantôme nucléaire

²¹⁰ - Jean DOUFOUCQ, *op.cit.* p.49.

²¹¹ - Georges-Henri SOUTOU, éditorial : « désarmement, non-prolifération, mesures de confiance, maîtrise des armements », Institut de Stratégie Comparée, in « *Stratégie* » 2015/1, N° 108, Pp14.15.

²¹² - Le « droit d'ingérence » désigne la possibilité pour des acteurs d'intervenir dans un État, même sans son consentement, en cas de violation massive des droits de l'homme. Il crée ainsi un lien entre assistance humanitaire et usage de la force, au nom d'une obligation morale.

²¹³ - Nicolas Roche, archiviste paléographe (prom. 1997), est nommé directeur de cabinet de Jean-Yves Le Drian, par arrêté du 16 mai 2019. Il succède à Emmanuel Bonne, nommé conseiller diplomatique au sein du cabinet du président de la République.

²¹⁴ - Pierre ALONSO, « Dissuasion nucléaire : la France bille en têtes », <https://www.liberation.fr>, consulté le 12/02/2019.

chinois ou le triangle stratégique installé par l'arme nucléaire entre l'Inde, la Chine et le Pakistan.

Mais peut-il être affirmé que le monde ne trouvera sa stabilité que dans une perspective multipolaire et nier de grands domaines stratégiques la possibilité d'organiser un système de réglementation basé sur des armements de supériorité stratégique qui disqualifient la guerre ? Seule la certitude que le monde de demain verrait disparaître définitivement les menaces sur les intérêts vitaux des Etats pourrait justifier un arrêt ou une baisse des forces nucléaires. En revanche, il n'existe pas d'alternative aux armes nucléaires pour assurer une dissuasion stratégique efficace, c'est-à-dire pour empêcher une guerre qui s'en prendrait aux intérêts vitaux. Dans ce contexte, la France a clarifié en janvier 2006 ses fondements théoriques fondés sur le concept de dissuasion nucléaire : prévention et garantie ultime contre toute menace mettant en cause les intérêts vitaux de l'Etat. A cet égard, la vente de sous-marins à propulsion nucléaire par les États-Unis à l'Australie peut présenter un risque de prolifération nucléaire. On peut parler de risque de prolifération, mais malheureusement, ce n'est pas nouveau, car d'autres contrats ont déjà contribué à cette prolifération. Et c'est justement en cela que la performance de la France sur ces questions ; la France a en effet vendu il y a quelque temps des Rafale à l'Inde pour leur permettre de transporter des bombes, contribuant ainsi à la prolifération nucléaire. Par ailleurs, la France négocie également des contrats avec l'Inde sur des sous-marins, susceptibles d'être à propulsion nucléaire. Nous sommes donc clairement dans une course aux armements. Comme dans toute course aux armements, tout arrivera.²¹⁵ Les États-Unis ne sont pas le seul pays à prendre de telles mesures lorsqu'il s'agit de problèmes de prolifération. En effet, des traités existent pour empêcher de tels comportements, mais pour mettre en œuvre ces traités, les pays doivent les traduire dans le droit international. Le Traité de non-prolifération (TNP) a été le premier traité à couvrir le plus ce sujet. Dans l'esprit, l'Australie et les États-Unis ne respectent pas la vente de sous-marins, qu'il s'agisse d'un pays acheteur ou d'un pays vendeur, ce n'est pas parce que l'esprit du traité est d'empêcher la prolifération, les puissances nucléaires ne doivent pas aider un autre pays à obtenir ces technologies.

Sur un plan purement juridique, le texte se concentre sur les armes nucléaires, à savoir les ogives nucléaires. En fait, les moteurs nucléaires n'appartiennent pas au contenu du traité, mais appartiennent complètement à l'esprit du traité. Un autre traité adopté par la communauté

²¹⁵ - À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre, Patrice Bouveret interrogé par Tanguy k. Toussaint, in <https://information.tv5monde.com> , consulté le 4/6/2022.

internationale pour exclure effectivement tout élément lié à l'arme nucléaire est le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN)²¹⁶ adopté par les Nations Unies en 2017. L'entrée en vigueur est le 22 janvier 2021, l'Australie ainsi que les autres puissances nucléaires n'ont fait pas parti de ce traité, donc l'Australie respecte en partie leur engagement. Bref, l'utilisation d'armes nucléaires n'est pas une véritable dissuasion,²¹⁷ car la dissuasion ne peut pas échouer, la dissuasion, c'est faire pression sur quelqu'un, un pays, etc. Cependant, les puissances nucléaires à l'origine de cette prolifération ne veulent pas mettre en œuvre des traités qui reprennent les promesses qu'elles ont faites, la première résolution de la première Assemblée générale des Nations Unies en 1946 a appelé à la création d'un groupe de travail pour éliminer les armes nucléaires. Ensuite, le TNP adopté en 1968 stipulait dans son article 6 que les puissances nucléaires négocient un désarmement nucléaire global, nous sommes en 2021 et n'avons pris aucune mesure pour négocier ce désarmement. Au contraire ! Les grandes puissances passent du temps à mettre à jour leurs arsenaux, à les mettre à jour et à empêcher d'autres pays d'acquérir de telles armes nucléaires. Mais en mettant à jour et en améliorant leur arsenal, c'est la prolifération. Nous n'assimilons la prolifération qu'à des « États voyous » comme l'Iran ou la Corée du Nord, mais ce n'est pas le cas : les puissances nucléaires elles-mêmes prolifèrent ; 122 États non dotés de l'arme nucléaire ont adopté ce traité d'interdiction pour dire aux puissances nucléaires²¹⁸ : « Ça suffit, il faut arrêter de proliférer, Si on veut un monde vivable, il faut qu'on arrête cette logique d'avoir des armes nucléaires de plus en plus performantes ».

Le but de la dissuasion est aussi d'empêcher un pays ou un mouvement terroriste de commettre une agression, même en montrant que le coût de ce choix est trop élevé, car les auteurs encourront des représailles, empêchant ainsi l'agression. Par conséquent, il fait appel

²¹⁶ - Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est un traité international des Nations unies visant à interdire les armes nucléaires dans le monde.

Les États parties au TIAN s'interdisent la mise au point, l'essai, la production, le stockage, le transfert, l'utilisation et la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, en raison des conséquences humanitaires catastrophiques qu'entraînerait leur utilisation. Pour les États dotés d'armes nucléaires y adhérant, le TIAN prévoit un processus assorti d'un calendrier, conduisant à l'élimination vérifiée et irréversible de leur programme d'armes nucléaires. Il renforce l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires relatif à la clause de désarmement. Son préambule fait référence aux *hibakusha* ainsi qu'au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme. Le traité a été notamment porté par la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires, ensemble d'ONG contre la prolifération nucléaire fondé en 2007. Sa ratification par un 50^e état en octobre 2020 entraîne son entrée en vigueur le 22 janvier 2021.

²¹⁷ - Patrice BOUVERT, À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires du 26 septembre, Patrice Bouveret interrogé par Tanguy k. Toussaint, in <https://information.tv5monde.com>, consulté le 15 /07 /2021.

²¹⁸ - *Ibid.*,

à la raison de la personne responsable.²¹⁹Certains se demandent si un peu plus du nucléaire dans le monde ne pourrait pas le rendre plus sage et équilibrer certaines forces et pouvoirs.²²⁰Dès lors qu'un Etat, motivé par le sentiment national, ou par la volonté de s'affirmer comme une puissance régionale, décide de développer un arsenal nucléaire, une réaction est à craindre, les Etats voisins sont menacés, soit, par un conflit militaire, soit par une perte de vitesse sur le terrain régional. L'Inde et le Pakistan, qui sont deux « émergentes » puissances nucléaires, pour leur reconnaissance sur la scène internationale, ce sont des Etats non signataires du Traité de non-prolifération de l'armement nucléaire. L'objectif de la communauté internationale est de limiter la prolifération, les partisans de la « dissuasion » considèrent que l'arme nucléaire fonctionne comme stabilisateur des relations entre ces deux Etats, qui se respectent mutuellement.²²¹ Les armes nucléaires comme facteur de prestige, comme garantie de sécurité par la dissuasion, ne sont aujourd'hui que d'argument d'autorité. De plus, comme on l'entend souvent, faire le lien entre possession d'armes nucléaires et « statut de grande puissance » peut inciter certains pays à tenter de s'équiper.²²²D'autre part, la prolifération nucléaire fait peser un risque majeur sur la sécurité mondiale, mais nous la combattons davantage par le biais du multilatéralisme et des traités que par la dissuasion nucléaire.

En bref, si la prolifération doit se poursuivre (car son avenir est très incertain), il semble prudent de considérer que la dissuasion nucléaire peut jouer un rôle pour répondre à cette menace dans certaines circonstances. La raison est simple, et elle est liée à l'effet destructeur des armes nucléaires : tant que les armes existent, plus le nombre d'États nucléaires est important, plus les relations entre eux sont instables, et plus le risque d'une guerre nucléaire est grand. Très probablement et historiquement, l'ambition de limiter la prolifération a émergé, notamment aux États-Unis, avant même la dissuasion.²²³

Quel est aujourd'hui le tableau de la prolifération ?

La menace principale, dans les dix ans qui viennent, n'est pas chimique ni biologique, mais un autre type de menace, le couple nucléaire-balistique se met à se développer. A l'inverse,

²¹⁹ - Pascal DROUHAUD, « Guerre mondiales et conflits contemporains », N°223 (Juillet 2006), Editions Belin.

²²⁰ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion et les défis de la prolifération », Intervention prononcée lors du colloque L'avenir de la dissuasion française du 10 juillet 2006, <https://www.fondation-res-publica.org/> consulté le 6 /5 /2020.

²²¹ - Pascal DROUHAUD, « Inde-Pakistan : les vertus de la dissuasion nucléaire », in « *Revue internationale et stratégique* », IRIS éditions, 2006/3, N°63, p.43.

²²² - Paul QUILLES, « Nucléaire, un mensonge français, réflexions sur le désarmement nucléaire », Editions, Charles Léopold Mayer, 2012, p.14.

²²³ - Nicolas ROCHE, « Le Traité de non-prolifération et le désarmement nucléaire », in *Pourquoi la dissuasion*, 2017, p. 227.

le domaine de la prolifération balistique, domaine qui offre aujourd'hui une utilité efficace au combat, n'est ni bien connu ni bien maîtrisé.²²⁴ Nous sommes à cet égard à la croisée des chemins ; l'incident iranien, les choix faits par l'Iran et la réponse de la communauté internationale détermineront sans aucun doute la future dynamique de prolifération nucléaire basée sur la balistique et d'autres vecteurs (y compris les missiles de croisière) dans une large mesure.²²⁵

Quand on parle de dissuasion face à la prolifération, aux menaces régionales de type Iran ou Irak avant 1991, il faut se rappeler qu'à cette époque nous avons découvert un programme irakien beaucoup plus développé qu'on ne le pensait. C'est pourquoi nous cherchons à renforcer le régime de non-prolifération qui s'est avéré particulièrement inefficace, c'est peut-être aussi la raison pour laquelle il y avait une tendance à surestimer les capacités de l'Irak en 2003.

Peut-on dissuader des pays comme l'Iran, l'Irak ou la Corée du Nord ?

En général, la réponse est oui, car chaque État a une source de pouvoir et chaque État a des vulnérabilités. La grande majorité des dirigeants politiques de la planète veulent être au pouvoir et y rester. Si l'on ne peut exclure l'existence d'un comportement suicidaire, alors parler de leaders irrationnels, en général, c'est passer à côté du débat : Au contraire, ces dirigeants risquent d'être déraisonnables, ce qui est complètement différent. Il est beaucoup plus difficile de dissuader quelqu'un de raisonner que de le dissuader de déraisonner. En d'autres termes, nous ne pensons tout simplement pas que la guerre froide soit le simple arrière-plan de la dissuasion. On a tendance à dire « Hier tout était facile », mais non, ce n'était pas facile hier. La dissuasion a failli échouer plusieurs fois pendant la guerre froide. La dissuasion peut jouer un rôle dans la survenance de menaces très graves, telles que l'extorsion d'un pays qui veut empêcher un pays d'intervenir dans une zone spécifique du monde ou d'un pays qui cherche à étendre sa portée et son influence, et d'attaquer militairement ses voisins, et avec qui on peut nouer des relations amicales et des accords de défense. C'est le type de scénario où la dissuasion peut jouer un rôle, mais c'est différent du contexte de la guerre froide, ce n'est pas de la dissuasion plutôt que la logique de « contre-dissuasion »²²⁶.

²²⁴ Bertrand WARUSFEL, « La prolifération des technologies sensibles vers le sud : menaces et perspectives de contrôle », in *cultures et conflits*, 02/1991.

²²⁵ - Michel FORTMANN, « La prolifération nucléaire : une relecture théorique », *Institut québécois des hautes études internationales*, Volume 24, N° 2, 1993.

²²⁶ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion et les défis de la prolifération », *op.cit.*

Bref, le lien entre dissuasion et prolifération, selon les spécialistes : C'est un peu comme la poule et l'œuf. « *La dissuasion est toujours pertinente. La fin de la guerre froide n'a pas laissé s'installer un monde stable, il est au contraire de plus en plus imprévisible* ». ²²⁷

3. Les conséquences du COVID-19 sur la dissuasion nucléaire

La crise multiforme provoquée par la pandémie sanitaire qui envahit le monde, est un catalyseur des principales menaces et tendances précédemment identifiées, et réduit dans le même temps la capacité de réponse des Etats. Les mesures universelles de protection de la santé ont eu un impact sans précédent sur l'économie mondiale, entraînant la pire récession économique depuis 1929. Les mesures d'atténuation annoncées par divers pays (délocalisation d'activités, rapatriement de produits stratégiques, etc.) annoncent le recul d'au moins une partie de l'internationalisation de l'économie. Cette crise a également concentré presque toute l'attention de la communauté internationale, et il est possible d'ignorer d'autres problèmes tout aussi préoccupants mais de long terme. Pandémie de Covid-19 oblige, c'est pour la première fois de son histoire, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), voit sa conférence d'examen quinquennale ajournée, après cinquante ans de son entrée en vigueur. ²²⁸

À la fois mobilisées et atteintes par le COVID-19, les forces armées à travers le monde cherchent à trouver un équilibre entre le maintien de leurs capacités d'action et la protection de la santé de leur personnel, sans laquelle elles ne peuvent remplir leur mission de défense, de protection mais aussi de dissuasion. Si la dissuasion se base en partie sur l'état des arsenaux nucléaires éventuellement affectés par les conséquences économiques et industrielles de la crise, elle est tout aussi dépendante du critère humain. La dissuasion nucléaire est donc touchée par tous les aspects de cette crise sanitaire, dans l'immédiat comme à long terme. ²²⁹ Le 29 avril 2020, Hans Christensen ²³⁰, écrivait qu'il n'y avait plus qu'une seule base nucléaire américaine épargnée par le COVID-19. Si l'amiral Charles Richard, à la tête du commandement stratégique des États-Unis, assure que la capacité de dissuasion nucléaire américaine n'est pas diminuée par la pandémie, on sait qu'au moins quatre porte-avions américains ont été atteints par le

²²⁷ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire.

²²⁸ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « Planète nucléaire : le TNP à l'épreuve de la Covid-19 », *Note d'information N°44/20, fondation pour la recherche stratégique*, 27 mai 2020.

²²⁹ - Marie-Alix LANTERNIER, et Emmanuelle MAITRE, Bulletin N°75, *Observatoire de la Dissuasion Bulletin mensuel*, Avril 2020.

²³⁰ - Membre du groupe de réflexion et d'information Fédération of American Scientist (Fédération des scientifiques américains).

COVID-19, dont Theodore Roosevelt, forcé de rentrer au port de Guam²³¹, ce qui illustre la possibilité d'une contagion au sein d'autres équipages de la Navy.

Pour autant, la culture et l'entraînement des forces stratégiques, programmées pour opérer dans des circonstances difficiles, ont a priori permis d'éviter de mettre en cause l'exercice de la dissuasion aux États-Unis. De plus, le personnel impliqué dans la mise en œuvre de la Triade nucléaire a été considéré en priorité lorsque les forces armées américaines ont mis en place des mesures de dépistage et de protection.²³² Elles ont également fait preuve d'anticipation dans la mise en œuvre de mesures de prophylaxie. En Russie, aussi la totalité de l'équipage d'un sous-marin non-nucléaire ayant été en contact indirect avec un cas confirmé de COVID-19 et elle a été en quarantaine. En Grande-Bretagne, c'est le Premier ministre Boris Johnson lui-même, plus haut échelon de la chaîne de commandement nucléaire, qui a été contaminé. Aucun commentaire n'a été fait sur la transmission du « bouton nucléaire » britannique en ces circonstances, il est toutefois de notoriété publique qu'une délégation d'autorité est possible à des membres désignés du gouvernement dans la responsabilité d'ordonner une frappe nucléaire en cas d'indisponibilité du Premier ministre. Cette situation d'épidémie met en lumière la nécessité de disposer de quatre SNLE pour assurer la permanence à la mer en tout temps puisque deux SNLE britanniques sont actuellement en maintenance longue durée. La possibilité d'un tel risque épidémique aurait à ce titre été déjà envisagé par la Royal Navy²³³.

Alors que certains émettent l'idée que face à la crise actuelle, l'OTAN devrait reconsidérer sa conception « d'adversaire », le Secrétaire général de l'OTAN n'a de cesse de rappeler que les menaces sécuritaires n'ont pas disparu avec l'épidémie et qu'elles en sont même potentiellement renforcées. Il affirme qu'il est impératif de maintenir la capacité de défense et la dissuasion de l'OTAN dans un contexte où ses adversaires pourraient chercher à exploiter la crise sanitaire à leur avantage. Il affirme aussi que la mobilisation des forces de

²³¹ - L'île de Guam est un territoire insulaire américain de Micronésie situé dans la partie ouest de l'océan Pacifique. Il se distingue par ses plages tropicales, ses villages chamorro et ses anciens piliers en pierre de latte. L'importance de Guam lors de la Seconde Guerre mondiale est présentée au War in the Pacific National Historical Park, qui compte parmi ses sites celui d'Asan Beach, un ancien champ de bataille. L'héritage colonial espagnol de l'île est évident au fort Nuestra Señora de la Soledad, situé sur un promontoire à Umatac.

²³² - Marie-Alix LANTERNIER, et Emmanuelle MAITRE, *op.cit.*

²³³ - La Royal Navy (« Marine royale » en français) est la composante maritime de l'armée britannique qui forme avec la British Army (Armée de terre) et la Royal Air Force (Armée de l'air) les britanniques. En 2021, la Royal Navy se place au 5^e rang mondial des marines militaires par le tonnage des bâtiments de combat, derrière la Marine américaine, la Marine chinoise, la Marine russe, et la Marine japonaise.

l'OTAN dans la gestion de la crise du COVID-19 et les mesures de protection prises pour protéger la santé de leur personnel n'empêchent pas qu'elles restent opérationnelles et prêtes à répondre à n'importe quelle menace. Mais des interrogations subsistent sur le plus long terme et notamment les choix politiques qui seront faits à l'issue de la crise.²³⁴ La question budgétaire est également source d'inquiétude en ce qui concerne l'autonomie stratégique de l'Union Européenne. Une analyse du German Council on Foreign Relations explique que si les dirigeants européens ont les mêmes réflexes à l'issue de cette crise que ceux qu'ils ont adoptés en 2008 en décidant de donner la priorité aux dépenses socio-économiques par rapport à celles telles que les enjeux sécuritaires, on assistera à un effondrement de l'ambition visant à établir une posture européenne de dissuasion et de défense qui laisserait l'Europe vulnérable.²³⁵

De plus, la crise pourrait pousser les États-Unis à envisager de se retirer de l'OTAN pour ne plus avoir à financer la défense européenne. Cette même analyse recommande que l'Union Européenne et l'OTAN réactivent leur coopération afin de se mettre d'accord, ensemble et dès que possible, sur les choix politiques les plus judicieux en matière budgétaire et surtout pour empêcher que les États ne prennent des mesures de redressement individuelles et non-concertées. Jens Stoltenberg considère d'ailleurs que pour renforcer la résilience de l'OTAN, cette dernière doit travailler en étroite collaboration avec ses partenaires internationaux, dont l'Union Européenne.

En France, désormais le seul État membre de l'Union européenne à posséder l'arme nucléaire, le COVID-19 a déjà des effets potentiels sur les éléments concourant à la dissuasion avec la contamination de plus de 1 000 marins du groupe aéronaval emmené par le porte-avions Charles de Gaulle. Mais même si le porte-avions Charles de Gaulle participe à la dissuasion nucléaire grâce à sa capacité d'emport du missile aéroporté ASMPA sur le Rafale-Marine, son rapatriement n'a pas de conséquence immédiate sur la force de dissuasion française. Les conséquences du COVID-19 concernent également le secteur industriel de la défense. Naval Group, par exemple, a généralisé le télétravail pour tout son personnel, mais le travail sur les chantiers de construction ou de réparation de bâtiments de surface et de sous-marins est très exposé et ne peut se faire à distance.²³⁶ Le ministère des Armées ayant demandé aux industriels de maintenir leurs activités indispensables aux forces armées pour qu'elles puissent mener leurs

²³⁴ - Marie-Alix LANTERNIER, et Emmanuelle MAITRE, *op.cit.*

²³⁵ - Emmanuelle MAITRE, « Forces nucléaires : Covid-19, dissuasion et désarmement », <https://croixdeguerre-valeurmilitaire.fr/>, consulté le 19 /06/2021.

²³⁶ - *Ibid.*,

missions. Naval Group est obligé de se concentrer sur ses missions essentielles dont la plus importante est « d'assurer le maintien de la posture de dissuasion, qui repose en particulier sur le bon fonctionnement des quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de la Marine nationale, et de tous les moyens associés à leur sûreté, comme les frégates, sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) et chasseurs de mines ».

Ceci-dit, les moyens mis en place dans certaines entreprises pour assurer la continuité des activités tout en protégeant la santé des travailleurs permet aussi une accélération de l'innovation en matière d'organisation du travail dans le secteur. En ce qui concerne le budget de la défense en France, la ministre des Armées Florence Parly affirme qu'au vu du rôle important de soutien joué par les militaires dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire actuelle, il serait absurde d'opposer le militaire et le sanitaire.²³⁷ Elle espère donc que le Parlement sera attentif à ce que le budget de l'armée soit conservé.

Enfin, s'il est certain que la pandémie de COVID-19 affecte la dissuasion, elle n'est pas dénuée d'effets sur la non-prolifération et la maîtrise des armements. Du point de vue de la non-prolifération, la crise sanitaire a obligé le report de plusieurs mois de la conférence d'examen du TNP qui devait avoir lieu à New-York fin avril. De plus, la crise intervient en plein délitement du cadre légal de maîtrise des armements, et elle est citée aux États-Unis comme un facteur pouvant ralentir la négociation d'un successeur au Traité New Start. Dans une approche associée au désarmement, certains cherchent à sensibiliser à la question en comparant les effets de la crise sanitaire à ceux d'une explosion nucléaire. Jeffrey Lewis, expert de la maîtrise des armements, compare ainsi la gestion de la crise par le gouvernement américain à une potentielle gestion de crise nucléaire pour déplorer les dysfonctionnements du gouvernement américain. Enfin, d'après l'étude précédemment citée du German Council on Foreign Relations, l'issue de la crise constituerait une opportunité à saisir en matière de désarmement puisque la plupart des États auront alors intérêt à contracter leurs dépenses militaires.²³⁸

On pourrait alors même envisager des négociations entre les États-Unis et la Russie puisqu'avec la baisse du prix du pétrole, la Russie ne sera peut-être plus en mesure de poursuivre ses plans de modernisation comme prévu. D'autant plus que les États-Unis n'en sont

²³⁷ - *Ibid.*,

²³⁸ - *Ibid.*,

qu'au début de la modernisation de leur arsenal nucléaire. Une implication de la Chine dans cette voie reste cependant incertaine, alors que Pékin a renforcé son arsenal nucléaire et grandement investi dans la modernisation de ses forces militaires en général, et semble s'être engagée dans une rhétorique agressive en réponse aux questions visant la gestion du régime dans l'origine de la pandémie.

Cela dit, si pour certains le COVID-19 est l'occasion de militer pour le désarmement, pour d'autres, il représente une opportunité de mettre en perspective la dissuasion nucléaire en abordant les cas dans lesquels l'arme nucléaire devrait être susceptible d'être utilisée pour couvrir une éventuelle attaque biologique.²³⁹

B. La dialectique de la dissuasion

Avec de nouveaux États nucléaires comme l'Inde, le Pakistan, Israël ou la Corée du Nord, la théorie des jeux devient particulièrement complexe, et même suicidaire, au vu de la diversité des enjeux, des cultures politiques, des postures psychologiques. Tout ne peut être mathématisé sans risque, et la théorie des jeux n'est pas une stratégie en soi. La dialectique des volontés est dans la tête davantage que sur ordinateur. Autour de ça va se construire la dialectique de la dissuasion qui peut être une dissuasion par interdiction, où l'on persuade l'adversaire qu'il ne parviendra pas à ses fins, ou une dissuasion par menace de représailles. Il existe bon nombre de définitions autour du mot « dissuasion », mais toutes évoquent l'idée de neutralisation. Cette dissuasion est une stratégie qui se donne pour but de détourner un adversaire d'une initiative en lui faisant prendre conscience que l'entreprise qu'il projette est irrationnelle, puisqu'il subira des conséquences sans commune mesure avec les gains escomptés au vu du caractère apocalyptique et des effets différés des armes de destruction massive.²⁴⁰ C'est cette diversité des jeux, et des politiques nucléaires **(1)** qui va se construire une dialectique nucléaire dans un monde polynucléaire **(2)**.

1. La règle du jeu nucléaire

Quel beau thème de « Guerre et Jeux » : Il touche à de nombreux champs d'expérience et de réflexion, ouvrant des perspectives de recherche nouvelles et croisées. La relation entre la guerre et le jeu traverse la pensée stratégique historique, même si le brouillard de la guerre ne

²³⁹ - *Ibid.*,

²⁴⁰ - Achim KÜPPER, Kristine Vanden BERGHE, « Guerre et jeu », Presses universitaires François-Rabelais, 2020, Pp, 81.89.

se dissipe jamais, en particulier dans les conflits asymétriques, ce qui complique l'interprétation de la guerre. La guerre asymétrique, et plus à voir avec le jeu de « Go » et ses particularités, comme nous le rappelle Achim Kupper dans l'introduction de son livre²⁴¹ sur le terrorisme, on est dans une partie de jeu d'échecs dès que la confrontation est directe de genre classique. Surtout en stratégie nucléaire, certains auteurs ont pratiqué la théorie des jeux²⁴².

Une combinaison de hasard, de calcul et de pari est de mise ; au firmament, oserait-on dire, la menace apocalyptique. Thomas Schelling a utilisé cette théorie des jeux²⁴³ pour arriver à un rejet plausible - un jeu à somme nulle, qui équivaut à une formule selon laquelle un gain pour une personne est égal à une perte pour une autre. Nous sommes ici en pur conflit, lutte pour la survie ou la somme négative et tout le monde y perd. Face à cette situation particulièrement volatile qui a propulsé la doctrine du first frappe, la guerre froide nous a également fourni la maîtrise des armements et des formes minimales de coopération pour « sortir du bois » sans payer le prix fort ; mais ici, la théorie des jeux, aussi séduisante que soient ses calculs probabilistes, se limite aux aspects purement rationnels des acteurs impliqués. Elle peut affronter la réalité imprévisible de l'humanité, la quantifier avec la théorie du choix rationnel et de la décision interdépendante reste une entreprise à gros enjeux, en particulier dans la situation nucléaire actuelle qui est plus complexe et instable qu'elle ne l'était pendant la guerre froide. Il s'agit en effet d'une « stratégie visant à persuader un adversaire d'abandonner une action envisagée par des conseils ou des menaces.²⁴⁴ », cas typique de décision d'incertitude, en utilisant la formule d'Olivier Kempf,²⁴⁵ ou celle de Michael Walzer²⁴⁶, pour eux, la dissuasion est la menace d'une réponse contraire à l'éthique à une éventuelle attaque contraire à l'éthique. Face à la peur du suicide collectif dû à la destruction mutuelle, nous avons commencé à marcher prudemment. C'est d'abord un duel psychologique, à l'image de l'école comportementale américaine, mettant en jeu des facteurs politiques, sociaux et moraux. La dissuasion est un jeu dialectique entre risque et enjeu, coût/bénéfice et proportion. Par conséquent, l'utilisation de termes militaires conventionnels est une interdiction spéciale. C'est aussi un acte

²⁴¹ - *Ibid.*, p.228.

²⁴² - Cf. à ce sujet O'Neill BARRY, « Game Theory Models of Peace and War », in Thomas Schelling, *The Strategy of Conflict*, Cambridge: Harvard University Press, 1980, Pp. 8-10.

²⁴³ - La théorie des jeux est une approche mathématique pour résoudre des problèmes stratégiques tels que la recherche opérationnelle et l'économie. Il examine des situations où les choix de deux ou plusieurs protagonistes les affectent tous les deux. Les jeux peuvent être des jeux à somme nulle (un côté gagne, l'autre perd, ou vice versa), ou plus communément des jeux à somme non nulle.

²⁴⁴ - François GERE, « Dictionnaire de la pensée stratégique », Paris : Larousse-Bordas, 2000, p.79.

²⁴⁵ - Olivier KEMPF, « L'OTAN au XXI^e siècle », Paris : Artège, 2010, p. 389.

²⁴⁶ - Michael WALZER, « *Guerres justes et injustes* », Paris : Belin, 1999, p. 363.

philosophique²⁴⁷, vu sa capacité cachée d'autodestruction. « Pour un agresseur, se dissuader, c'est voir le film vertigineux et inéluctable de sa propre mort dans les yeux de celui qu'on veut agresser²⁴⁸ ». On est vraiment dans l'ère méta-stratégique et néologisme du grand théoricien Lucien Poirier en le mot. Mais ce jeu requiert une logique assez paradoxale, et conduit souvent à s'interroger, questionner, voire débattre sur le discours de la dissuasion. Il existe plusieurs séquences de ces logiques :

- Premièrement, la dissuasion ne peut fonctionner que si les signaux des aspirations à l'emploi sont pertinents, c'est-à-dire pour contraindre un adversaire potentiel et le convaincre de l'incompétence mutuelle dans le domaine nucléaire. Nous sommes dans un jeu délicat entre intention et capacité. La doctrine du no-first-use, reste une incompréhension paradoxale du discours du jeu de la dissuasion lui-même.
- Deuxièmement, la dissuasion nucléaire n'est crédible que si elle est disponible et perçue par un adversaire potentiel. C'est le principe de rationalité, la crédibilité des outils, y compris la capacité de riposter en maintenant et en survivant les forces nucléaires associées à une seconde frappe. C'était la base des décisions prises pendant la guerre froide pour mettre les bombardiers en alerte aérienne, fortifier les silos, construire des missiles mobiles ferroviaires et routiers et patrouiller des sous-marins, tout au long de leur jugement acoustique et d'éviter la confrontation des « hunter-killer » (sous-marins nucléaires d'attaque).
- Troisièmement, la dissuasion doit également être vue comme un concept politique dont le langage « gestuel » est focalisé et défini par les politiciens avec l'aide de stratèges, d'ingénieurs et de militaires. C'est le principe d'autorité et de centralité. On voit bien que dans les jeux de langage, les questions fondamentales sont aussi « qui persuade qui » et « à partir de quoi » ?

Quand le jeu échoue, nous sommes au seuil de la nucléarisation, géométrie de cette considération psychologique, politique et technologique²⁴⁹, où le recours à l'armement nucléaire apporte plus de bénéfices que de risques. Comme scénario connexe, d'autres facteurs pouvant provoquer une rupture, tels que des données obsolètes, des malentendus, des calculs illogiques, des décisions irrationnelles liées à des modèles organisationnels et bureaucratiques, pour

²⁴⁷ - Jean GUITTON, « La Pensée et la guerre », Paris : Desclée de Brouwer, 1969, p. 21.

²⁴⁸ - Jacques BONNEMAISON « La dissuasion aux abois ? », in *Défense nationale*, 465, 1986, p. 11.

²⁴⁹ - Delmas CLAUDE, « L'âge nucléaire », Paris : PUF, 1974, p. 19.

succéder à l'ouvrage classique de Graham T. Allison²⁵⁰, c'est finalement l'aspect psychologique d'un leader. Sauf que parfois paraître rationnel est inapproprié.

Donc sémantiquement, si des armes nucléaires sont effectivement mises en œuvre, il y a bien une situation où la dissuasion échoue. Nous ne sommes plus dans un état de dissuasion, nous sommes dans un état de guerre, et nous nous sommes éloignés des jeux virtuels vers des jeux de « confrontation » incertains.²⁵¹

2. Monde polynucléaire et décadence de la dissuasion

L'idée selon laquelle la possession d'armes nucléaires induit chez les pays détenteurs une rationalisation de leurs comportements vis-à-vis de l'extérieur est une observation dégagée pour la guerre froide, c'est à dire dans un monde stable avec peu d'Etats nucléaires. L'accroissement des Etats nucléaires complique voire compromet la logique de la dissuasion nucléaire véritablement efficace à l'échelle mondiale ou régionale dans un jeu à deux (Etats-Unis /Russie, Etats-Unis/chine, Chine/Russie, Inde/Pakistan...), cependant les programmes nucléaires indiens et pakistanais répondent autant à des calculs stratégiques qu'à des objectifs politiques internes. Cette dualité expose les deux pays à des sérieux risques d'escalades et d'accident.²⁵²

La dialectique de la dissuasion se conçoit encore dans un jeu à trois Etats nucléaires avec l'intervention d'un tiers qui finalement neutralise ou arbitre le différend. Au-delà, l'incertitude est trop grande pour être un élément qui participe utilement au jeu de la dissuasion. Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer un jeu de rôle avec des acteurs braquant chacun un pistolet sur un autre. Au fur et à mesure que le nombre d'acteurs augmente, l'imprévisibilité n'est plus un motif de temporisation. La multiplication des Etats en possession d'armes atomiques et de missiles balistiques accroît donc le risque intentionnel mais augmente aussi évidemment le risque accidentel d'une catastrophe nucléaire. Au temps de la guerre froide, la stricte discipline interne à chaque bloc avait limité le nombre d'Etats nucléaires aux seules grandes puissances membres du conseil de sécurité.²⁵³ Aujourd'hui, les disciplines internationales fondées sur l'application des traités sont faiblement contraignantes. On le voit

²⁵⁰ - Allison GRAHAM T. et Philip ZELIKOW, «Essence of Decision. Explaining the Cuba Missile Crisis », in *New York: Longman*, 1999, p.35.

²⁵¹ - André DUMOULIN, Chapitre 3 : « La règle du jeu nucléaire et la question communicationnelle, de la réflexion théorique au cinéma de fiction », in *guerre et jeu*, Éditeur : Presses universitaires François-Rabelais, 2014, Pp.81-98.

²⁵² - Paul CAUSSAT, « Les leçons de l'expérience sud-asiatique », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales, les Grands Dossiers*, N°17, octobre-novembre 2013.

²⁵³ - GAUTIER Louis, *op.cit.*

bien dans le cas de l'Iran et de la Corée. Aussi ; doit-on redouter un effet de domino si, par exemple, l'Iran accédait à la puissance nucléaire ; la Turquie, l'Arabie saoudite, la Syrie voire l'Egypte ne manqueraient pas de réagir et d'être, à leur tour, tentées de renouer avec l'aventure nucléaire. C'est cette menace d'emballement de la prolifération sur fond de rivalité pour un leadership régional ou sous-régional au proche et au Moyen Orient qu'il est raisonnable de vouloir tuer dans l'œuf quand il est encore temps. A condition que les remèdes ne soient pas plus dangereux que la cause, ce qui conduit à préférer à l'égard de Téhéran et de Pyongyang les voies de la négociation et des sanctions économiques et politiques plutôt que celles hasardeuses de la coercition militaire. Il faut certes reconnaître qu'il y a un deux poids deux mesures dans le traitement de la Corée et de l'Iran. Notamment quand on considère la quasi absence de réaction au développement des programmes nucléaires indiens. Mais l'on ne peut pas isoler les situations de leur contexte. Dans le cas de l'Inde, il est désormais un partenaire légitime dans l'utilisation pacifique du commerce nucléaire. Ce changement de statut reconnaît sa singularité et son importance sur la scène internationale²⁵⁴. L'acceptation de son statut nucléaire va en quelque sorte de pair avec son insertion harmonieuse dans le système international, la reconnaissance de son rôle future dans la gouvernance mondiale et sa vocation à rejoindre le collège des membres permanents du conseil de sécurité. L'accord indo-américain de 2006²⁵⁵ portant sur le nucléaire civil et sa validation par la communauté internationale, qui reconnaît l'Inde comme de facto une puissance nucléaire.²⁵⁶ Toute autre est par exemple la situation de l'Iran dont les revendications à un leadership régional sont d'autant plus problématiques qu'elles s'accompagnent de déclarations belliqueuses à l'égard de ses voisins et d'une politique extérieure appuyant en sous mains des actions terroristes. Le Pakistan et celui d'Israël sont aussi pour d'autres raisons épineuses, pour le Pakistan, à cause de la fragilité du régime qui fait redouter une perte de contrôle du gouvernement central sur l'arsenal nucléaire de ce pays.

Bref, la multiplication des puissances nucléaires débilite la dissuasion et réévalue dangereusement les hypothèses d'emploi des armes nucléaires. On peut tout à fait imaginer, par exemple, le recours à une frappe surprise d'une puissance régionale contre une autre dans le

²⁵⁴ - Raphaël GUTMANN , « L'accord nucléaire indo-américain : enjeux et polémiques », in *Politique étrangère* 2008/4 (Hiver), p.803.

²⁵⁵ - En signant un accord de coopération nucléaire civile avec les États-Unis en septembre 2008, l'Inde a échappé à l'embargo de plusieurs décennies associé à la non-signature du TNP. L'accord a déclenché une série de débats politiques internes en Inde et aux États-Unis. Cela fait partie d'une redéfinition générale de la posture diplomatique de l'Inde, mais cela ne signifie peut-être pas un changement fondamental dans l'attitude de New Delhi envers Washington., pour plus d'informations voir : « L'accord nucléaire indo américain : enjeux et polémiques par Raphaël Gutmann, in « *Politique étrangère* », 2008/4 Hiver.

²⁵⁶ - Paul CAUSSAT, « Les leçons de l'expérience sud-asiatique », *op.cit.*

cadre d'un différend majeur, afin de créer une situation du fait accompli. Une puissance nucléaire alliée de l'Etat victime, dans un tel contexte, ne voudra pas aggraver la crise en utilisant une arme nucléaire. De la même manière, on peut envisager la frappe d'interdiction d'une puissance régionale contre une coalition intervenant contre elle pour rétablir la paix, le franchissement du seuil nucléaire par cette puissance régionale cherchant à sanctuariser son pays n'entraînerait pas immédiatement une riposte nucléaire puisque les intérêts vitaux des principaux coalisés ne seraient pas touchés. Voilà un deuxième exemple où la dissuasion ne marche pas. La troisième hypothèse est celle de la frappe nucléaire limitée, tirée de manière préventive pour empêcher une puissance particulièrement agressive de se doter ou de continuer de se doter de l'arme nucléaire. Nous sommes encore là, dans une logique d'emploi et non de dissuasion ; on peut donc affirmer que les armes nucléaires sont, moins qu'hier, et des armes du statu quo stratégiques potentiellement pour demain. En cas de multiplication des puissances nucléaires, moins des armes exclusivement dédiées à la dissuasion.²⁵⁷

La dialectique de la dissuasion contenait jusqu'à présent deux propositions. La première est qu'il est nécessaire de convaincre un agresseur aux visées totalitaires - et dont des recherches récentes ont prouvé qu'il n'aurait pas hésité à déclencher une attaque d'emblée nucléaire contre l'OTAN si l'occasion lui eût été donnée - qu'il peut être rationnel, dans certaines circonstances, d'être irrationnel, et de menacer de mettre en œuvre des destructions massives pour sauvegarder ce que l'on estime être, précisément, les valeurs fondatrices et suprêmes de la civilisation. Cette proposition repose, beaucoup plus que l'on ne le perçoit généralement, sur une acceptation populaire non seulement générale, mais aussi profonde et individuelle de la nationalité dissuasive ; elle suppose un degré de consensus fondé, pour la majorité des citoyens, sur un véritable acte de foi quant à la validité du postulat dissuasif et à la valeur des idées et principes politiques et moraux que la dissuasion serait appelée à garantir.

La seconde proposition est l'antithèse de la première, à savoir que la dissuasion est fondamentalement immorale et ne saurait être justifiée par aucune menace, puisqu'elle contient en elle-même la négation de son propre postulat. Pendant cinquante ans, la première proposition l'a emporté sur la seconde parce que la menace apparaissait suffisamment crédible pour justifier une telle doctrine, et la dissuasion suffisamment efficace pour garantir que la menace ne se matérialiserait pas. Aujourd'hui, la menace soviétique a disparu, la relation Moscou-Washington a changé de nature et ses aspects militaires ne sont plus que résiduels. Le point

²⁵⁷ - *Ibid.*,

d'application de la dissuasion nucléaire, telle qu'elle avait été conçue et mise en œuvre, a disparu. La question est donc de savoir si, dans le corps politique des Etats occidentaux et la psyché de leurs citoyens, la dissuasion nucléaire a bien été intégrée, non comme la réponse à une menace historiquement et géographiquement circonscrite, mais comme un principe dont la validité est à la fois plus générale et plus profonde. En d'autres termes, la validité du paradigme dissuasif nucléaire peut-elle être démontrée ?²⁵⁸

Si la structure multipolaire se signale par la compétition entre plusieurs acteurs, satisfaits et insatisfaits, révisionnistes ou conservateurs et par l'étendu du changement, qui est assujéti dans les règles de fonctionnement de tout système international, la dissuasion, comme stratégie de la « non-guerre », liée, en ses déterminismes et principes, à la logique de la stabilité et du « statu- quo », ne peut éviter les adaptations opérationnelles et doctrinales qui apparaissent sur le terrain des évolutions militaires globales. A ce titre, les crises contemporaines majeures (Ukraine, Syrie, Corée du Nord), nous enseignent que les ajustements des stratégies nucléaires à des situations de conflit non-linéaires, recèlent des réflexions, en matière d'asymétrie des enjeux et de moyens conventionnels et tactiques, mis en œuvre sous couvert du nucléaire. Ces réflexions influencent à leur tour sur la mission sécurisante de la stabilité nucléaire internationale.²⁵⁹ L'invasion de l'Ukraine par la Russie à l'aide de systèmes d'armes conventionnels n'est pas une guerre nucléaire, cependant, l'élément nucléaire de l'événement est central. Puisque le président russe Vladimir Poutine a ordonné à l'armée russe de mettre ses forces nucléaires en « alerte spéciale » - le niveau d'alerte le plus élevé pour les forces de missiles stratégiques russes. Cette décision fait suite à ce que Moscou a qualifié de « déclaration agressive » d'un pays de l'OTAN s'adressant à de hauts responsables militaires, dont le ministre de la Défense Sergueï Choïgou, il a affirmé que les pays occidentaux avaient pris des « mesures hostiles » et imposé des « sanctions illégales » contre la Russie.²⁶⁰

En somme, la forme de la guerre d'invasion de la Russie contre l'Ukraine est largement déterminée par la dissuasion nucléaire, peu importe le résultat. Sur le plan rhétorique, ces références sont bien documentées : le président Poutine n'a cessé de rappeler que la Russie est une puissance nucléaire qui menace les pays désireux d'intervenir dans un conflit d'une réponse

²⁵⁸ - Olivier DEBOUZY, « La dissuasion nucléaire à l'ère du vide », in *politique étrangère*, N°3-1997-62^e année 1997, Pp. 321-334.

²⁵⁹ - Voir déclaration de Président Poutine dans son allocution annuelle de 1^{er} mars 2018, devant les parlementaires et les gouverneurs de Russie, sur les armes de représailles hypersoniques, ultrasophistiquées.

²⁶⁰ - Mikhaïl KLIMANTVEY, « Guerre Ukraine - Russie : Poutine met la dissuasion nucléaire en alerte spéciale - qu'est-ce que cela signifie ? » <https://www.bbc.com> publié le 27 février 2022, consulté le 11/03/2022.

destructrice, ou prétend avoir augmenté l'état d'alerte des forces qui constituent une dissuasion nucléaire russe.²⁶¹ Le ministre français des Affaires étrangères a répondu via une télévision branchée qu'il était sage de ne pas oublier le caractère nucléaire de l'alliance atlantique, et le ministre français de l'Economie a assimilé le système international Swift²⁶² à une « arme nucléaire financière ». Ces citations font partie d'une rhétorique dissuasive.

Bref, comme la dissuasion ne peut éviter les conflits locaux ou de faible intensité, ni éviter la logique factuelle établie d'intervention sous couvert du nucléaire, l'adaptation des forces conventionnelles s'est avérée indispensable pour déjouer le choix dramatique du « tout » ou « rien ». C'est donc la dualité et la continuité entre nucléaire et conventionnel qui peuvent garantir la stabilité et la sécurité. De même, les paris internationaux (multipolarisation) et « à risque » portent sur la bonne définition des intérêts vitaux, qui conditionnent l'évolution et la vitalité du système. C'est in fine l'interdépendance entre système global et sous-systèmes régionaux qui empêchent de « limiter » les crises et de compartimenter les théâtres.

Paragraphe 2 : la dissuasion, la stabilité stratégique et l'interdépendance globale

Le désarmement, comme la dissuasion nucléaire, doit d'abord produire la sécurité.²⁶³ Après Hiroshima, la dissuasion reste un processus compliqué et incertain, et des conflits nucléaires entre grandes puissances sont toujours possibles. Malgré cette incertitude et la rhétorique abolitionniste actuelle, les armes nucléaires continueront de jouer un rôle important dans la défense nationale et des politiques de sécurité dans un avenir prévisible, et ce, parce que l'objectif de celles-ci n'est pas, en soi, le désarmement, mais plutôt la production d'une sécurité sans cesse plus large(**B**). Au deuxième âge nucléaire, que le rôle des armes atomiques augmente ou diminue, pour les démocraties occidentales, cela dépend principalement de l'évolution du monde, qu'elle soit positive ou négative. À cet égard, nous avons la capacité de prédire avec plus ou moins de précision ce que deviendra notre

²⁶¹ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « La forme que prend la guerre d'invasion russe contre l'Ukraine est dictée par la dissuasion nucléaire », <https://www.lemonde.fr>, consulté le 01/03 /2022.

²⁶² - Le réseau SWIFT est un système de traitement des transactions bancaires internationales. Aujourd'hui, la plupart des virements internationaux passent par ce réseau. Le système est utilisé par plus de 6 600 institutions financières dans 184 pays. Les virements SWIFT représentent la forme la plus ancienne et la plus courante de virements électroniques sécurisés entre banques. Le dico du commerce international. <https://www.glossaire-international.com>, consulté le 01/03/2022.

²⁶³ - Michel MIRAILLET, « La Dissuasion et le second âge nucléaire », in *Politique étrangère*, 2010/2 Eté, Editions, Armand colin, p.373.

environnement, qui sera notre ennemi, ou à quels conflits nous devons faire face, cette capacité demeure à la fois déterminante et très incertaine.²⁶⁴(A)

A. L'émergence d'un second âge nucléaire

Le nombre d'armes nucléaires dans le monde ne diminue pas, mais augmente, et l'utilisation d'armes ultimes en milieu militaire n'est pas obsolète, mais fait son retour. En termes simples, nous assistons à une véritable « renaissance nucléaire » dans les affaires internationales. Cependant, contrairement à la guerre froide, les méthodes de contrôle ne sont plus en phase avec l'évolution de ces armes et le dialogue entre puissances nucléaires est déficient sinon inexistant, ce nouvel âge nucléaire : est plus fragile et plus instable que celui de la guerre froide, et qui met en jeu la crédibilité de la dissuasion nucléaire.²⁶⁵(1) Où le monde des armes nucléaires menace d'échapper à tout contrôle. (2)

1. La dissuasion décrédibilisée par la reprise des essais ?

Depuis quelque temps déjà, des nuages de champignons se forment sur la scène internationale. Les essais de missiles balistiques, les multiples essais nucléaires de la Corée du Nord et le programme nucléaire iranien sont tous préoccupants. Le retour de tensions militaires entre la Russie, l'OTAN et les États-Unis est également préoccupant. Le président Trump s'est vanté à l'été 2017 d'un « feu et fureur » contre la Corée du Nord. Dans le cas de l'Inde et du Pakistan, ils ont traversé plusieurs crises graves depuis la fin des années 1990, au cours desquelles ils ont brandi des menaces nucléaires.²⁶⁶ Quant au Pakistan, il a démarré son programme nucléaire en 1971. En réponse aux récents essais de l'Inde, le Pakistan a effectué une série d'essais nucléaires du 28 au 31 mai 1998. A partir de ce jour, les deux pays ont affirmé posséder des armes nucléaires et leurs vecteurs, tels que des avions et des missiles. L'Inde a théorisé la détention de ce potentiel en affirmant qu'il est basé sur « non usage en premier », cela signifie que l'Inde ne peut utiliser ses armes que dans le même ordre d'agression, l'obligeant à réagir pour défendre sa survie. En ce qui concerne le Pakistan, il suit

²⁶⁴ - Michel MIRAILLET, *op.cit.*

²⁶⁵ - Bruno TERTRAIS, « Un nouvel âge nucléaire, les stocks massifs de Moscou et de Washington masquent l'égalisation des arsenaux mondiaux », <https://www.lexpress.fr>, consulté le 02/03/2021.

²⁶⁶ - Michel FORTMAN, « Le retour du risque nucléaire », les Presses de l'Université de Montréal, p.64.

une logique du faible au fort. Bien que le Pakistan ne dispose pas du même nombre de moyens et de vecteurs que ses grands voisins, il peut causer des dommages graves et irréparables.²⁶⁷

La première crainte réside bien sûr dans les possibilités de modification doctrinale, les essais permettraient de mettre au point des armes de type nouveau à faibles charges permettant des frappes opérationnelles. Cela signifierait une modification du concept, qui passerait d'une doctrine de dissuasion à une capacité d'emploi des armes nucléaires. Si l'on peut se féliciter de fait que ce changement doctrinal qui avait été présenté par la grande majorité de la communauté stratégique comme une évolution indispensable, soit maintenant vue comme un danger à éviter et qu'il y ait désormais à nouveau unanimité pour condamner toute dérive conceptuelle qui nous amènerait à une logique d'emploi, il convient cependant de rester prudent. En effet, les changements fondamentaux du contexte international conduiront naturellement à réfléchir sur tous les choix faits jusqu'ici en matière de défense. Il est donc tout aussi naturel qu'une telle réflexion porte d'abord sur le nucléaire militaire et les principes de son utilisation.²⁶⁸ Le débat opposant le caractère militaire de l'arme nucléaire et son caractère politique étant ainsi aussi vieux que l'arme nucléaire elle-même, il ressortira de toute façon un jour ou l'autre, sous une forme ou une autre. On ne peut que se réjouir du fait qu'il soit aujourd'hui tranché dans un sens favorable à la logique de dissuasion.

Fallait-il des essais pour maintenir la crédibilité de la dissuasion ? « A court terme, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires permettrait de donner corps à la notion de dissuasion minimale : le refus de toute stratégie nucléaires opérationnelle vis-à-vis du sud, ainsi que la fin de la logique Est-Ouest de course à la modernisation nucléaire rendent en effet sans objet, la poursuite des essais ». Comment l'abandon par la France des essais nucléaires à grande échelle au milieu des années 1990 a-t-il affecté la crédibilité technique et politique de la force nucléaire française ?²⁶⁹ Comment un programme de simulation est l'outil ultime pour assurer la dissuasion nucléaire, et non un outil virtuel qui autrement ne fonctionnerait pas. A quel point un tel programme est risqué sur les plans géostratégique, diplomatique, technologique, politique, administratif et militaire. La dissuasion nucléaire française est depuis entrée dans l'ère de la « simulation ».²⁷⁰

²⁶⁷ - Pascal DROUHAUD, « Inde-Pakistan : les vertus de la dissuasion nucléaire », *op.cit.*, p.43.

²⁶⁸ - Paul-Marie LA GORCE , « Présentation », in *Revue de défense nationale*, N° 539 Février 1993, Pp. 9-12.

²⁶⁹ - Mongin DOMINIQUE, « Dissuasion et Simulation, de la fin des essais nucléaires français au programme Simulation », édition, Odile Jacob, 2018, p.18.

²⁷⁰ -*Ibid.*,

Bien évidemment il y a toujours des leçons à tirer des nouvelles expérimentations. Celles-ci ne sont jamais inutiles ; mais lorsque l'on met en balance les avantages techniques qu'elles apportent et les inconvénients qu'elles entraînent, on voit que le fléau penche nettement du second côté. On peut se rappeler de la boutade de George Pompidou selon lequel il y avait trois façons pour un homme politique de se mettre en grave difficulté : la plus certaine était de suivre l'avis des experts. Le plus gênant pour ce qui est de la reprise des essais, et surtout le plus dangereux à court terme, est le coup porté au concept de dissuasion, dont la préservation a pourtant justifié la décision de reprise. Les essais étaient-ils indispensables ? Selon la commission d'experts elle-même, la crédibilité de la dissuasion était assurée jusqu'en 2005-2010. Notons cependant que ces mêmes experts estimaient que la poursuite d'essais de faible intensité serait également indispensable après la signature du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les essais constituant l'aspect le plus fortement mobilisateur des antinucléaires. Historiquement, c'est l'opposition aux essais, notamment par le biais de l'appel de Stockholm²⁷¹, qui a suscité les premières manifestations antinucléaires. Ils représentent le seul élément concret, matériel et tangible auquel l'opinion antinucléaire puisse se raccrocher. On ne peut illustrer la dissuasion nucléaire, toutefois on peut montrer un essai. Il est d'ailleurs significatif, qu'environ plus de trente ans après la signature du traité de Moscou, qui interdisait aux pays signataires de procéder à des essais atmosphériques, vingt ans après que la France a renoncé unilatéralement à procéder à ce type d'essais, et quinze ans après que la Chine a procédé aux derniers essais atmosphériques que le monde ait connus. Cependant ; le premier réflexe pour illustrer un dossier de magazine ou un livre sur la dissuasion est encore de mettre la photo du champignon atomique qui se dégage après un essai à l'air libre, montré comme un élément d'épouvante.²⁷²

Bref, il pourrait s'avérer dangereux de vouloir défendre la décision de reprise des essais en liant essais nucléaires et dissuasion. On peut avoir une politique de dissuasion sans faire d'essais. D'autre part, l'amalgame à l'heure actuelle risque de se faire au détriment de la dissuasion. En conséquence, les armes nucléaires sont de retour dans l'actualité, et avec elles viennent les craintes d'une confrontation entre grandes puissances.²⁷³

²⁷¹- L'Appel de Stockholm est une pétition contre les armes nucléaires lancée depuis Stockholm le 19 mars 1950. L'appel a été lancé dans le contexte de la guerre froide, lorsque des membres du Parti communiste ou des intellectuels proches ont lancé une série de campagnes pronucléaires et de plaidoyer pour le pacifisme.

²⁷²- Pascal BONIFACE, « Dissuasion et non-prolifération après la conférence du TNP », in *Politique Etrangère*, N° 3/95.

²⁷³ - Michel FORTMAN, *op.cit.*

2. L'illusion de la dissuasion

Les experts internationaux tirent la sonnette d'alarme : les arsenaux atomiques sont en train d'échapper à tout contrôle. Sous l'impulsion de Donald Trump, les nations nucléaires, Russie en tête, sortent des traités. Le chef de la Maison-Blanche souffle le chaud et le froid : s'il négocie avec la Corée du Nord, il dénonce l'accord sur le nucléaire iranien et transfère de la technologie nucléaire à l'Arabie Saoudite. Cependant, le cadre général de la dissuasion nucléaire traverse actuellement la pire crise de son histoire. Dans un an, tout l'appareil d'accord qui limite la prolifération nucléaire entre les Etats Unis et la Russie pourrait devenir caduc, toutes les négociations bilatérales pourraient être interrompues, ainsi que les inspections mutuelles. Nous sommes sous la menace d'une course aux armements qui pourrait pousser d'autre pays signataires de traité de non-prolifération à vouloir se protéger derrière un bouclier destructeur.

Le forum international de Luxembourg sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, qui s'est tenu au bout de juin 2019 à Rome, a été troublé par une certaine inquiétude, voir du désarroi. Cet événement de premier ordre rassemble des experts du monde entier pour la consolidation des efforts en matière de sécurité nucléaire. Il faut signaler que les négociations en matière de désarmement nucléaire se sont dégradées ces dernières années, non seulement entre responsables politiques, mais également au niveau, disons, inférieur, des rencontres de la communauté des experts. En fait, le système international de sécurité nucléaire a commencé à s'éroder dès 2001, lorsque les Etats-Unis sont sortis du traité ABM (Anti Balistique Missile)²⁷⁴. Ce traité sur les missiles antibalistiques (ABM), qui avait longtemps été la pierre angulaire de l'équilibre nucléaire américano-soviétique, est officiellement devenu lettre morte après six mois de notification. A cette fin, le président George W. Bush a déclaré au président russe Vladimir Poutine : Les Américains marqueront officiellement la fin d'une époque à Fort Greeley (Alaska), en lançant la construction d'un centre d'essais pour leur nouveau système de défense antimissile, qui interdit le respect du traité antimissile. « *Nous avons abandonné un traité qui nous empêchait de défendre notre peuple et nos alliés* », a déclaré le président Bush. Il affirme que le traité est depuis longtemps devenu sans objet. Mais plusieurs alliés des États-Unis, certains législateurs et militants du désarmement déploreront l'accord, qui jusqu'à récemment

²⁷⁴ - Traité sur les missiles antibalistiques ABM (signé par Nixon et Brejnev à Moscou le 26 mai 1972, dans le cadre des négociations sur la limitation des armements stratégiques, complété par le protocole entre l'Union soviétique et les États-Unis du 3 juillet 1974, c'était alors a confirmé qu'après l'annonce officielle de leur retrait des États-Unis (13 décembre 2001), les États-Unis n'adhéreraient pas au traité ABM à compter du 13 juin 20021. Le traité a assuré un équilibre stratégique entre les États-Unis et l'Union soviétique pendant 30 ans.

était considéré par l'OTAN comme une « pierre angulaire de la stabilité stratégique ».²⁷⁵ La Russie et la Chine avaient qualifié « d'erreur » cette décision. Par la suite, des éléments de systèmes antimissiles ont été déployés en Europe, et Moscou a été contraint de répliquer par de nouvelles recherches technologiques et une augmentation de son budget militaire.

En 2019, Donald Trump a annoncé le début de la procédure de « divorce » sur le traité entre l'URSS et les États-Unis sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI)²⁷⁶. Cet accord permettait le démantèlement de toute une catégorie de missiles et écartait ainsi un danger qui pesait sur l'Europe et la partie occidentale de la Russie. De même, le gouvernement Trump ne semble pas vouloir prolonger au-delà de 2020 le traité de réduction des armes stratégiques. *« Pour les membres du gouvernement Trump, la nouvelle norme, c'est de n'ouvrir aucune négociation sur de nouveaux accords, et de sortir systématiquement de tous ceux qui ont été passés avant leur arrivée au pouvoir. Depuis deux ans, ils sont excellents dans cette action de sabotage. C'est ce que j'appelle la nouvelle anomalie »*, regrette l'ancien ministre de la Défense des États-Unis William Perry.²⁷⁷

Sur ce, l'idée que l'arme nucléaire serait un facteur de prestige, et in fine de sécurité par la dissuasion, n'est aujourd'hui qu'une affirmation non prouvée. Près d'un demi-siècle après la mort du général de Gaulle, le débat est toujours ouvert malgré la fin de la guerre froide. Cependant, les armes nucléaires représentent un risque sans précédent pour l'ensemble de l'humanité, et les enjeux sont importants, d'autant plus qu'une nouvelle course aux armements semble commencer à l'échelle mondiale. Les débats nationaux et internationaux sont essentiels

²⁷⁵ - l'Obs, « Le traité ABM caduc ce jeudi », Publié le 13 juin 2002, [https:// www.nouvelobs.com](https://www.nouvelobs.com) , consulté le 04/03/2022.

²⁷⁶ - FNI ou Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire est un traité visant le démantèlement par les États-Unis et l'URSS d'une catégorie de missiles emportant des charges nucléaires ou conventionnelles. Signé le 8 décembre 1987 à Washington, par le président américain Ronald Reagan et le Secrétaire général du Comité central du PCUS Mikhaïl Gorbatchev, il est ratifié par le Sénat des États-Unis le 27 mai 1988 et par l'URSS le lendemain. Il entre en vigueur le 1^{er} juin de la même année, sans limitation de durée. Le traité FNI concerne l'élimination de tous les missiles de croisière et missiles balistiques, à charge conventionnelle ou nucléaire, américains et soviétiques, lancés depuis le sol et ayant une portée se situant entre 500 et 5 500 km. Il est le premier traité à avoir éliminé totalement une catégorie d'armement.

Depuis 2007, Vladimir Poutine le met en cause à plusieurs reprises comme desservant les intérêts de la Russie face au développement de missiles par la Chine et au déploiement de systèmes de défense antimissile par les États-Unis. En octobre 2018, Donald Trump annonce son intention de retirer les États-Unis de ce traité. Les négociations menées avec la Russie ne débouchant sur aucun accord, Washington confirme formellement le 1^{er} février 2019 que les États-Unis suspendent leurs obligations en vertu du traité FNI et entament le processus de retrait du traité FNI d'une durée de six mois. Moscou réplique le lendemain en annonçant à son tour se retirer de ce traité. Le retrait américain est officiel le 2 août 2019.

²⁷⁷ - Du GUARDIAN, « Nucléaire le retour de la menace », in *courrier international*, N° 1497 du 11 au 17 juillet 2019, p.29.

pour mettre fin aux slogans et aux débats silencieux, approximatifs, faux et répétés à l'infini sur l'autorité.²⁷⁸

B. La pérennité dissuasive

En matière de défense, pas de sujet tabou et la dissuasion nucléaire mérite d'être discuté. Il s'agit d'un processus normal qui permet d'adapter l'outil militaire en fonction des évolutions du contexte géostratégique et technologique. Cependant, il convient d'ancrer nos réflexions dans le monde réel ; un monde plus difficile à analyser et à comprendre en dépit de l'accroissement des capacités de nos moyens de renseignement ; un monde où l'incertitude occupe une place centrale ; un monde où ceux qui n'hésitent pas à tuer des innocents par tous les moyens à leur disposition pourraient un jour disposer d'un soutien étatique dans le domaine des armes de destruction massive.²⁷⁹ La dissuasion nucléaire est-elle toujours d'actualité et peut fonctionner **(1)**, alors que la guerre froide a pris fin avec la chute du mur de Berlin ? La dissuasion répond à une menace, même si cette menace n'a pas disparue, donc pourquoi on doit se priver d'une stratégie nucléaire ainsi que ses moyens de mis en œuvre ? **(2)**

1. La dissuasion nucléaire semble fonctionner

Les opinions publiques occidentales peuvent avoir le sentiment d'une certaine obsolescence de la doctrine de la dissuasion nucléaire en raison de son lien historique avec la guerre froide, désormais révolue, et parce que d'autres menaces (comme le terrorisme) qui ne relèvent pas de la dialectique de la dissuasion paraissent aujourd'hui plus prégnantes ; parce que la réflexion théorique, aujourd'hui moins fructueuse qu'à l'époque de ces « fondateurs » (L. Poirier²⁸⁰, Beaufre²⁸¹, etc.). Elle concerne et captive moins les élites ; parce que les dirigeants d'aujourd'hui n'ont pas vécu la situation où les intérêts vitaux de leur pays ont été mis en jeu. La dissuasion deviendrait, selon certains, une habitude à laquelle on n'oserait toucher, mais sans savoir pourquoi. Cette impression d'inadéquation de l'arme et de la doctrine

²⁷⁸ - Paul QUILES, Michel DRAIN, Jean-Marie COLLIN, « La face cachée de la bombe atomique », *op.cit.*

²⁷⁹ - Jean-Louis GEORGELIN, « Pertinence et permanence de la dissuasion », in « *Revue internationale et stratégique* », 2010/3 N°79, Edition IRIS, p.118.

²⁸⁰ - Le général Lucien Poirier (1918-2013), l'un des grands stratèges français du XXe, est considéré comme l'un des pères de la doctrine de la dissuasion française.

²⁸¹ - André Beaufre (né le 25 janvier 1902 à Neuilly-sur-Seine, mort le 13 février 1975 à Belgrade) est un général d'armée français ayant notamment commandé la Force A de l'expédition alliée contre l'Égypte en 1956 lors de la crise de Suez et auteur d'un important ouvrage théorique sur la stratégie militaire : *Introduction à la stratégie* (1963). Bien connu par les Anglo-saxons comme un stratège militaire et un défenseur de l'indépendance nucléaire française, il peut être considéré comme un père fondateur des théories utilisées de nos jours à propos du terrorisme ou de la guérilla, appelée de son temps « guerre révolutionnaire ».

nucléaires à la situation géostratégique est inexacte. On doit tout d'abord rappeler que, pour de nombreux acteurs, dans le monde non occidental, l'arme nucléaire constitue un moyen potentiel de régler des problèmes régionaux lourds, ou plus simplement un moyen d'accéder à la puissance et à la reconnaissance internationale. En effet, la situation récente entre États nucléaires et non nucléaires mérite réflexion. Les invasions russes de la Crimée et de l'est de l'Ukraine en 2014 et 2022 ont pris la communauté internationale par surprise. Les conflits territoriaux sont plus courants, mais l'annexion directe d'une partie d'un pays par un autre est certainement devenue moins courante au cours des dernières décennies. La Russie n'a pas utilisé directement la dissuasion nucléaire pour atteindre ses objectifs. D'autre part, le fait que la Russie possède des armes nucléaires peut entraver une réponse directe des États-Unis (ou même de l'OTAN) qui est essentiellement économique plutôt que militaire. Stephen Cimbala²⁸² a également rappelé que bien que la Russie fit pression sur d'autres pays non membres de l'OTAN en Europe, dont l'Ukraine, apparemment, le risque d'escalade restait faible.

Au moment même où les opinions occidentales paraissent se désintéresser de la dissuasion nucléaire, celle-ci fait l'objet de toutes les attentions d'autres puissances, grandes, moyennes ou petites.²⁸³ Dans quarante ans, il est fort possible que le monde soit davantage nucléaire qu'il ne l'est actuellement, et un renoncement de notre part, aujourd'hui, nous placerons demain dans une situation dangereuse : or c'est maintenant que se prennent les décisions portant sur les moyens dont la France disposera à cet horizon. Il faut observer que, si l'arme nucléaire n'est pas un outil adapté à la lutte contre le terrorisme, elle demeure un moyen irremplaçable pour contrer une menace lourde d'origine étatique : or, ce n'est pas parce qu'une menace nouvelle apparaît (le terrorisme) que les anciennes disparaissent comme les nombreuses crises actuelles le montrent. Aussi, l'Inde et le Pakistan n'ont cessé de moderniser leurs arsenaux nucléaires, et ce même en période de paix. Contrairement à la première décennie de nucléarisation, le Pakistan dispose désormais d'armes atomiques tactiques, développées afin d'empêcher toute volonté indienne de lancer une guerre conventionnelle limitée. Puisque la menace nucléaire consiste à

²⁸² - Stephen J. Cimbala est professeur émérite de sciences politiques, Penn State Brandywine, membre du corps professoral des études américaines et est l'auteur de nombreux livres et articles dans les domaines des études de sécurité internationale, de la politique de défense, des armes nucléaires et du contrôle des armements, du renseignement et d'autres domaines. Il est diplômé de Penn State, ayant obtenu son B.A. en journalisme en 1965. Il a obtenu une maîtrise en 1967 et son doctorat en 1969, tous deux en sciences politiques, de l'Université du Wisconsin, Madison. Il siège aux comités de rédaction de diverses revues professionnelles, a été consultant pour un certain nombre d'agences gouvernementales américaines et d'entrepreneurs de la défense, et est fréquemment cité dans les médias sur des sujets de sécurité nationale.

²⁸³ - Lamballe PIERRE, « La dissuasion nucléaire, une arme plus actuelle que jamais », *in la jaune et la rouge*, Mai 2016, p.54.

rappeler à son adversaire les conséquences de ses actions, on pourrait s'attendre à ce qu'un pays dans la position de Pakistan rappelle régulièrement à l'Inde ses capacités tactiques, même en cas de scénario de crise limitée. Le Pakistan a toujours lié sa politique nucléaire à la politique indienne, et sa tendance a été de développer ses capacités, et son programme nucléaire est lié à sa volonté de suivre le rythme de l'Inde et d'atteindre la parité stratégique avec elle dans le domaine nucléaire. Le développement du programme nucléaire pakistanais était lié, dans une large mesure, au développement du programme nucléaire indien.²⁸⁴

C'est la même chose pour l'Inde, dont la doctrine nucléaire consiste à appeler à la destruction du Pakistan si ce dernier avait la mauvaise idée d'employer la force nucléaire, peu importe l'ampleur de l'attaque. Depuis des années, l'Inde essaie désespérément de faire admettre qu'elle peut mener une guerre conventionnelle contre le Pakistan malgré la menace nucléaire. La logique est simple : il serait suicidaire pour le Pakistan de se lancer dans une riposte nucléaire et risquer ainsi une réponse nucléaire massive de la part de l'Inde. Il est intéressant de noter que lorsque l'Inde modernisait son arsenal nucléaire, elle communiquait régulièrement au Pakistan ses avancées par des déclarations et des écrits, mais c'était toujours en temps de paix et jamais en période de crise. L'Inde est consciente que le langage du grand État envers le plus petit s'estompe et se termine lorsque le plus petit État possède une puissance nucléaire et militaire saisissante avec des équilibres politiques internationaux favorables, et qu'un nouveau langage politique que l'Inde doit apprendre à maîtriser au lieu du langage de la menace qui peut conduire à une guerre conventionnelle limitée, mais personne ne peut garantir que la guerre ne se transformera pas en une guerre destructrice massive dans laquelle les deux parties se noieront.²⁸⁵

A chaque escalade intervient forcément un autre acteur, depuis les essais nucléaires de 1998, la communauté internationale a toujours tenté d'apaiser les tensions entre l'Inde et le Pakistan, par crainte d'une guerre nucléaire. Les deux pays en sont parfaitement conscients ; au départ, ils passaient leur temps à brandir la menace d'une frappe nucléaire, c'était aussi dans le but d'attirer l'attention de la communauté internationale et de la forcer à faire des concessions. Cette stratégie a marché lors des crises les plus graves, qui, inquiétant la communauté internationale, l'obligeaient à tout mettre en œuvre pour désamorcer les tensions

²⁹⁶ - قسم البحوث، باكستان والولايات المتحدة الأمريكية، علاقات متأرجحة وتوظيف للتناقضات الدولية، صحيفة، الاستقلال www.alestiklal.net، تاريخ الزيارة، 2021/01/16.

²⁹⁷ - أنامله صالح، الردع النووي وتجربة باكستان، مجلة الرياض، دجنبر 2021.

immédiatement. Alors pourquoi les deux pays n'utilisent-ils pas la menace nucléaire aujourd'hui malgré l'escalade des tensions ? Parce qu'ils ont désormais parfaitement confiance dans la stratégie de dissuasion, le simple fait de disposer de l'arme atomique oblige les deux camps à être prudents, notamment lors des crises les plus graves. Néanmoins, le chantage au nucléaire peut créer des malentendus et susciter la panique. Le défi à présent est de concrétiser cette confiance par le biais de protocoles et d'accords qui mettront en place des processus compliquant l'usage des armes nucléaires en temps de crise. Même si l'Inde et le Pakistan n'ont plus recours à la menace, il faudrait que les deux puissances nucléaires conviennent de ne pas déployer leurs arsenaux atomiques, mais plutôt de les conserver en état actuel, où les rendre opérationnels, et leur utilisation devrait au moins être réglementée en temps de paix.

Pour conclure, la communauté internationale joue également un rôle dans le maintien de la stabilité de la région, si elle relâche sa vigilance et renonce à son rôle de médiateur, le chantage au nucléaire fera sa réapparition. Le reste du monde devrait plutôt continuer à afficher sa détermination à empêcher tout conflit en Asie du sud.²⁸⁶ La dissuasion est avant tout une arme au service de la politique.

2. Préserver les voies de la dissuasion

Les événements du 11 septembre 2001 ont provoqué la colère de ceux qui prétendent depuis longtemps que l'aventure nucléaire est un long fleuve tranquille. Avec ou sans essais indiens ou pakistanais, avec ou sans fantasmes sur les bombes iraniennes ou irakiennes, tous les prétextes contribuent à accélérer le débat sur la destination première de l'arme atomique : son utilisation sur le champ de bataille. Les tensions actuelles entre les nouveaux membres du club nucléaire, en l'occurrence l'Inde et le Pakistan, menacent d'éclipser rapidement le mythe « d'armes de non-emploi ». Le nucléaire n'est pas seulement une centrale électrique ou une arme, ou une combinaison des deux, non, c'est surtout une façon de penser. L'aventure nucléaire se caractérise par ses aspects irrationnels depuis le projet Manhattan.²⁸⁷ La lutte contre la mondialisation libérale passe inévitablement par une analyse de la répartition internationale des menaces de mort, cette menace est avant tout une menace nucléaire. Jusqu'à nouvel ordre, y compris le nouvel ordre mondial, c'étaient les armes nucléaires - avec les vecteurs, missiles ou sous-marins appropriés - qui déterminaient les rangs des nations sur l'échiquier

²⁸⁶ - Du GUARDIAN, *op.cit.*, p.29.

²⁸⁷ - En août 1942, les Américains lancent le "Projet Manhattan" dans des circonstances top secrètes. Son but était de développer la première bombe nucléaire. Ratifié en 1941, il disposait d'un budget de 2 milliards de dollars avant même que le pays n'entre dans la Seconde Guerre mondiale.

international.²⁸⁸ Or, les armes nucléaires demeureront encore longtemps un outil indispensable, une assurance-vie irremplaçable, le moyen d'échapper au chantage et de garder leur liberté d'action, ainsi qu'une garantie contre la surprise stratégique.

Tout leader d'État est tenu de procéder, avant d'attaquer, à une analyse coût-avantage. Dans cette optique, même des pays comme l'Iran ou la Corée du Nord peuvent être considérés comme « raisonnable », et éventuel d'être dissuadés. Dans un environnement incertain, imprévisible et plus complexe, la dissuasion sera donc aux mieux assurés par une combinaison appropriée de certitude et d'incertitude : la certitude est celle de la volonté de défendre les intérêts vitaux ; l'incertitude est celle des circonstances exactes de la riposte nucléaire, de manière à ce qu'un adversaire ne puisse calculer précisément les coûts de son agression. Précisons encore que nous ne croyons pas à la notion de « dissuasion classique », qui encourage la traditionnelle rivalité des arsenaux, instable par nature. Elle conduit à la course aux armements classiques, et privilégie les stratégies d'emploi comme moyens d'engranger des avantages politiques. Elle appuie enfin, les modes d'action asymétriques comme la guérilla²⁸⁹ ou le terrorisme. Par ailleurs, l'absence de menace globale et permanente a déjà produit une rétraction du rôle du nucléaire dans les postures de défense. Dans la « deuxième ère nucléaire », des puissances peuvent être en position de restreindre le rôle qui peut jouer le nucléaire dans leur politique de défense, et de réduire et minimiser leurs arsenaux. Mais pour ce qui est du rôle du nucléaire dans sa défense, la France ne peut suivre le même chemin, et elle gardera les fondements de sa doctrine nucléaire tels qu'exposés publiquement depuis des années. Pour que le concept de dissuasion nucléaire conserve toute sa force, la France doit rester très prudente sur toute initiative, ou toute mesure, susceptible d'affecter soit la légitimité, soit l'effectivité de la dissuasion comme le *de-alerting* « abaissement du niveau d'alerte », et qui pourraient avoir pour conséquence de miner le concept même. À un certain stade, les mesures de *de-alerting* pourraient devenir déstabilisantes en ce qu'elles encourageraient la tentation d'une frappe en premier – avec des moyens classiques ou des ADM.²⁹⁰

288 - Ben CRAMER, « Le nucléaire dans tous ses Etats : Les Enjeux nucléaires de la mondialisation », Alias, 2002, p.5.

289 - La guérilla est un terme emprunté à l'espagnol utilisé pour décrire des combats d'unités mobiles et flexibles pratiquant une guerre de harcèlement, d'embuscades, de coups de main menée par des unités régulières ou des troupes de partisans sans ligne de front.

Les combattants se livrant à la guérilla sont appelés guérilleros, mais il arrive qu'on emploie le mot guérilla pour désigner l'ensemble des combattants : la guérilla castriste, par exemple.

290 - Michel MIRAILLET, « La Dissuasion et le second âge nucléaire, Royaume-Uni : après les élections, Négociations multilatérales et gouvernance globale », in *Politique* 2010/2 (Été), Édition, Institut français des relations internationales, p.236.

Même si la France a déjà fait un long chemin pour revenir au niveau où son arsenal nucléaire correspond au minimum requis pour assurer sa sécurité, nous pensons que certains choix doivent être évités, choix politiques ou d'équipements, et qu'il est possible d'emprunter d'autres voies démontrant son respect des engagements pris dans le cadre du TNP. Dans cette logique, il ne nous semble pas souhaitable que la France rejoigne la négociation nucléaire russo-américaine pour la transformer en processus de réduction multilatéral. D'abord parce que le nombre total des armes nucléaires détenues par la Russie et les États-Unis (soit aujourd'hui environ 95 % des arsenaux mondiaux) excède de beaucoup celui de la France, même dans la perspective de l'accord qui succédera à START. Ensuite, parce que la posture nucléaire de la France, fondée sur le concept de stricte suffisance, dépend d'abord de l'appréciation nationale de certains paramètres : le contexte stratégique par exemple, ou le genre et le type de système de défense que les puissances nucléaires pourraient avoir à réussir.

Bref, la structure de forces françaises ne peut donc être mécaniquement liée à la taille des arsenaux nucléaires des autres. Et elle est également opposée aux politiques de *no first use* (« non-usage en premier »), et à toute version dégradée de la dissuasion – comme par exemple l'idée que le nucléaire ne dissuaderait que du nucléaire. Ces postures sont invalidables de nature, et peuvent être inversées immédiatement, puisqu'aucune mesure technique ne garantit qu'un État adopté le *no first use* ne tirera pas, lui, le premier. Les initiatives de *no first use* peuvent aussi être vues comme un feu vert donné à l'usage d'armes chimiques ou biologiques, certains agresseurs n'étant plus dissuadés par la menace de représailles classiques. Personne n'est nullement convaincu que les armes nucléaires constituent la principale menace pour les grandes puissances occidentales. L'effet du *no first use* en termes de non-prolifération nucléaire serait en toute hypothèse limitée, alors qu'il constituerait un formidable appui au mouvement « abolitionniste », et qu'il entacherait donc globalement la crédibilité de la dissuasion.²⁹¹ Cependant, une déclaration américaine de *no first use* affecterait négativement la garantie accordée par les États-Unis à leurs alliés, affaiblissant du même coup la dissuasion élargie dont ils bénéficient. Déclarer que les armes nucléaires ne seront jamais utilisées pour répondre à une attaque classique, serait donné aux puissances régionales le signal qu'elles peuvent s'attaquer aux territoires d'alliés ou d'amis avec des armes classiques, sans avoir à craindre de représailles nucléaires. Il enverrait en particulier un dangereux signal à la Russie : une escalade sur le territoire d'un allié de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN)

²⁹¹ -*Ibid.*,

n'impliquerait pas le risque suprême. Et cela affecterait également la confiance des nouveaux membres de l'OTAN envers la protection des États-Unis.

En somme, un engagement à ne pas utiliser le nucléaire en premier minerait donc la dissuasion. Mais inversement, il est nécessaire de bannir tout usage militaire du nucléaire. Le No First use ou non-emploi en premier des armes nucléaires est par définition incompatible avec la dissuasion,²⁹² Et à cet égard, nous réaffirmons fermement et sans ambiguïté aucune que les armes nucléaires ne peuvent avoir qu'un rôle de dissuasion, qu'elles ne doivent avoir aucun rôle de bataille, et que leur emploi ne peut correspondre qu'à des circonstances extrêmes de légitime défense, droit reconnu par la Charte des Nations unies, pour la protection de l'intérêt vital des États qui en sont dotés, ou de leurs alliés.²⁹³

²⁹² - Pascal BONIFACE, « dissuasion et non-prolifération : un équilibre difficile nécessaire, mais rompu », *in politique étrangère*, n° 3, 1995, 60ème année. p.715.

²⁹³ - Michel MIRAILLET, « la dissuasion et le second âge nucléaire », *op.cit.*

Conclusion du chapitre

Pour conclure, aux époques historiques précédentes, l'humanité a subi bien des bouleversements, la nature elle-même a été secouée par une série de grands cataclysmes. Mais jamais encore ils n'ont menacé si réellement de destruction toute civilisation humaine et de l'humanité elle-même.²⁹⁴ Cependant, durant la guerre froide le monde a vécu sous l'emprise d'un système international bipolaire, le facteur nucléaire, a structuré et sous-tendu les relations internationales. L'éclatement de l'URSS, a radicalement changé la vue géostratégique et, parallèlement, bouleversé la perception du nucléaire.²⁹⁵ En effet, face aux nouveaux défis de l'après-guerre froide, cette arme semble à la fois inappropriée et insuffisante, la perte de portée militaire a engendré une réduction énorme du poids politique : aujourd'hui, une grande puissance se définit par sa performance économique plus que par son statut nucléaire. En même temps, la guerre du Golfe a attiré l'attention internationale sur les nouveaux dangers de la prolifération d'où une délégitimation progressive des armes nucléaires en est la conséquence, étant donné ces changements, la question nucléaire a tourné, ces dernières années, presque exclusivement autour de la non-prolifération et du désarmement. En outre, l'arme nucléaire est parée de vertus : elle confère sécurité, existence, indépendance, et même influence ou domination sur ses voisins. Pourtant de quel recours est-elle contre le terrorisme, la guerre asymétrique ? Malgré cela, cet instrument de puissance attire la convoitise des autres, et de fait, il prolifère. Pourtant, la prolifération non seulement annule les gains de posséder la bombe si tout le monde l'a, mais elle met également en jeu l'existence de notre planète, de l'espèce humaine telle que nous la connaissons, et à plus court terme, la stabilité mondiale. De plus, la dissuasion nucléaire est en elle-même porteuse d'un paradoxe, comme le note Peter Weiss, Président du Comité des juristes sur la politique nucléaire : « *L'arme qui est censée seulement dissuader les pays de ne pas faire la guerre, est en train de devenir une, si ce n'est la raison principale pour les pays de faire la guerre* ». ²⁹⁶

On est revenu à un monde multipolaire, instable, avec beaucoup plus d'acteurs qu'avant 1945, pas tous étatiques, et qui sont loin de partager les mêmes paradigmes fondamentaux en matière de politique internationale et de sécurité. Du coup la logique de la situation pousse des États de plus en plus nombreux à vouloir se doter de l'arme nucléaire, pensant à assurer ainsi

²⁹⁴ - V.E APERIAN. et alt., « La paix et le désarmement », in *Etudes scientifiques*, 1984, éditions du PROGRES, p.32.

²⁹⁵ - Abdelhak JANATI, « Histoire des relations internationales modernes », Hilal impression, 2005, p.53.

²⁹⁶ - Sophie LEFEEZ, « Les enjeux des armes nucléaires », <https://www.institutidrp.org>, consulté le 12/09/2022.

leur sécurité, tandis que les mécanismes internationaux prévus pour les en dissuader ont beaucoup perdu de leur efficacité.²⁹⁷ D'autre part, la prolifération nucléaire et encore plus peut-être l'asymétrie croissante des systèmes et des stratégies militaires menacent d'éroder l'efficacité de la dissuasion nucléaire, comme le montrent les tentatives de rétablissement de celle-ci par la rationalisation de la dissuasion du fort au faible, politiquement peu crédible.²⁹⁸ Et enfin la multiplication des acteurs, étatiques et non étatiques, ainsi que la prolifération de normes internationales qui restreignent la liberté d'action des États et le développement des opérations d'ingérence humanitaire²⁹⁹, ont favorisé l'apparition d'une « stratégie du flou ». Il serait facile de pénétrer cette réalité cruciale à l'arme atomique. La dissuasion serait nucléaire et ce serait tout le problème, ce qui résulterait de la disqualification, de la moralité, du concept de dissuasion. L'arme nucléaire est devenue un élément impérial entre les mains de celui qui le posséderait. Il pourrait l'utiliser alors de restructurer la carte politique du monde, et alors un malheur aux non-nucléaires, dédié à l'impuissance ou aux alliances. Comme annonce le diplomate Nicolas Roche³⁰⁰: « *L'arme nucléaire est employée chaque jour : elle l'est par exemple par les forces aériennes stratégiques, qui se tiennent en alerte, Ou par les sous-marins constamment en patrouille* »³⁰¹. Seule la certitude que le monde de demain verrait disparaître définitivement les menaces sur les intérêts vitaux pourrait justifier un arrêt ou une baisse des forces nucléaires. Or il n'existe pas d'alternative aux armes nucléaires pour assurer une dissuasion stratégique efficace, c'est-à-dire pour empêcher une guerre qui s'en prendrait aux intérêts vitaux des puissances nucléaires.

En somme, « *La dissuasion est toujours pertinente et la fin de la guerre froide n'a pas laissé s'installer un monde stable, il est au contraire de plus en plus imprévisible* »,³⁰²

²⁹⁷ - Jean DOUFOUCQ, *op.cit.* p.49.

²⁹⁸ - Georges-Henri SOUTOU, « Editorial : désarmement, non-prolifération, mesures de confiance, maîtrise des armements », *Institut de Stratégie Comparée*, « *Stratégie* » 2015/1, N° 108, Pp.14-15.

²⁹⁹ - Le « droit d'ingérence » désigne la possibilité pour des acteurs d'intervenir dans un État, même sans son consentement, en cas de violation massive des droits de l'homme. Il crée ainsi un lien entre assistance humanitaire et usage de la force, au nom d'une obligation morale.

³⁰⁰ - Nicolas Roche, archiviste paléographe (prom. 1997), est nommé directeur de cabinet de Jean-Yves Le Drian, par arrêté du 16 mai 2019. Il succède à Emmanuel Bonne, nommé conseiller diplomatique au sein du cabinet du président de la République.

³⁰¹ - Pierre ALONSO « Dissuasion nucléaire : la France bille en têtes », <https://www.liberation.fr>, consulté le 23/02/2022.

³⁰² - Tiphaine CHAMPCHESEL, de l'Institut de recherche stratégique de l'Ecole militaire.

DEUXIEME CHAPITRE

Le conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et son entrée dans l'ère atomique, l'organisation a mis en œuvre de nombreuses résolutions, traités et accords pour contrôler la course aux armements, mettre fin à la prolifération nucléaire et lancer le processus de désarmement nucléaire. C'est ainsi que la première résolution adoptée par l'Assemblée générale en 1964 appelant à l'élimination des armements nationaux, des armes atomiques et de toutes les autres armes importantes qui permettent une destruction massive.³⁰³ Ce n'est pas illusoire qu'on détient une importante capacité de limiter la menace qui découle des armes nucléaires.³⁰⁴ Néanmoins, Soixante-treize ans plus tard, les armes nucléaires continuent de constituer un problème de sécurité internationale. Malgré l'établissement d'instruments juridiques internationaux pour contrôler la non-prolifération et le désarmement nucléaires, ces traités n'ont malheureusement pas été éliminés. Le fondement de base est le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) signé le 1er juillet 1986. Depuis 1996, avec l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), les Etats ont adopté avec succès un nouveau traité multilatéral de désarmement nucléaire. Le 7 juillet 2017, le Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN) a vu le jour aux Nations Unies qui s'intéresse à l'impact humanitaire des armes nucléaires, et en 2010 les États membres du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a évoqué « les conséquences catastrophiques de l'utilisation des armes nucléaires sur le plan humanitaire et le fait que tous les Etats doivent se conformer à tout moment au droit international applicable, y compris les conséquences du droit international humanitaire ».³⁰⁵ Sujet qui sera traité en (**Section 2**), tandis que la **première section** sera dédiée au rôle du conseil de sécurité et son implication au désarmement et à la dissuasion.

Section 1 : La place du conseil de sécurité entre désarmement et dissuasion

Le conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU) à qui est attribuée « *la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales* »³⁰⁶, Composé des cinq puissances nucléaires officielles, le Conseil de sécurité incarne l'ordre juridique nucléaire très

³⁰³ - Jean Marie COLLIN, Michel DRAIN, Bernard NORLAIN, Paul QUITES, « Les instances de désarmement de l'ONU et les processus externes », France, mars 2015, www.irnees.net. Consulté le 22/09/2022.

³⁰⁶ - ويليام بيرى، رحلتي على شفا الهاوية النووية، ترجمة مالك عساف، المجلس الوطني للثقافة والفنون و الاداب، الكويت، يناير 2019، ص 181.

³⁰⁵ - Jean-Marie COLLIN, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », in *les rapports du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité* (GRIP) 2018/9, p.3.

³⁰⁶ -Article 24 de la charte des Nations Unies.

décrié malgré les recommandations de désarmement de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui a même proclamé le 26 septembre « Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires³⁰⁷ », mobilisant d'emblée la communauté internationale pour soutenir le désarmement nucléaire mondial.³⁰⁸ Néanmoins, le Conseil est appelé à prendre des engagements envers les États non dotés d'armes nucléaires, qualifiés de garanties positives ou négatives de sécurité.³⁰⁹ Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires constitue une contestation ouverte du principe de non-prolifération, qui a incité le Conseil à placer cette situation sous le Chapitre VII de la Charte.³¹⁰ La sécurité collective et le désarmement sont évidemment liés, tant que la sécurité collective peut éviter de surarmer les États, en d'autres termes, les armes nucléaires abandonnées par le TNP seront compensées par des garanties fournies par le Conseil de sécurité. Cependant, le monopole de la dissuasion entrave l'adoption de garanties globales et effectives (**paragraphe 1**). La dissuasion a encore conduit le conseil de sécurité à abandonner à l'assemblée générale la réglementation de l'arme nucléaire et a freiné son action dans les crises de prolifération³¹¹ (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : le désarmement nucléaire et processus dissuasif

Les armes nucléaires constituent une menace réelle pour l'humanité et doivent être encadrées par un régime international conventionnel solide et complet de non-prolifération et de désarmement.³¹² « *L'humanité aspire fortement à l'élimination complète des armes nucléaires. [...] l'ONU a toujours accordé la priorité au désarmement nucléaire et à la non-prolifération des armes nucléaires depuis sa création.* »³¹³ A cet égard, l'interdiction des armes nucléaires se justifie par des motifs humanitaires, éthiques et juridiques.³¹⁴ Il est donc nécessaire d'adopter un nombre d'accords et de traités internationaux pour opter pour le processus de désarmement et de non-prolifération(**A**), par conséquent, le discours sur les armes

³⁰⁷ - Résolution A/68/32, adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2013, voir également la résolution A/69/58, invitant tous les États membres du système des Nations Unies et la société civile à promouvoir et commémorer cette journée par des campagnes d'information et de sensibilisation du public de quelque manière que ce soit, Autres demandes sont formulées dans les résolutions 70/34, 71/71, 72/251, 73/40, 74/54 et 75/45.

³⁰⁸ - Benoît GREMARE, « De l'arme nucléaire française : essai sur la constitutionnalisation de la force de frappe », l'Harmattan, 2021, p, 22.

³⁰⁹ - Conseil de sécurité, Résolution 984(1995), 11 avril 199, S/RES /984(1995).

³¹² - جوزيف هنروتن. أولفيي سهيمت ستيفان, ترجمة ايمن منير حرب واستراتيجية نهج ومفاهيم, الجزء الأول, المجلس الوطني للثقافة والفنون والآداب, ص 202.

³¹¹ - Philippe WECKEL, « Le conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire », in *Annuaire Français de droit international T II*- 2006- CNRS Editions, paris, Pp.178-179.

³¹² - Irina GUEORGUIEV, « La non-prolifération et le désarmement des armes nucléaires en droit international et le mécanisme de retrait des traités internationaux », Université de Montréal, Faculté de droit, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en droit.

³¹³ - Anan KOFI, secrétaire général de l'organisation des Nations Unies.

³¹⁴ - Comité international de la croix- rouge , « Armes nucléaires : pourquoi il faut les interdire ? » www.ICRC.org, consulté le 16/06/2021.

nucléaires s'est élargi pour intégrer les implications de ces armes en termes de droit international humanitaire (DIH), ainsi que les conséquences humanitaires de leur emploi **(B)**.

A. Instruments juridiques internationaux ayant trait à la sécurité nucléaire

L'horreur vécue par les victimes des attentats d'Hiroshima et de Nagasaki en est une preuve solide des conséquences catastrophiques de l'arme nucléaire.³¹⁵ La première résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 janvier 1946, stipulait l'objectif d'éliminer les A.N et d'autres armes de destruction massive.³¹⁶ C'est pourquoi, depuis sa création, l'ONU s'est efforcée d'éliminer totalement les armes nucléaires, ainsi que toutes les autres armes de destruction massive³¹⁷. Un effort primordial s'est déployé pour garantir la sécurité internationale par l'adoption des multiples traités et accord pour le désarmement et la promotion de non-prolifération **(1)** ainsi que les garanties de sécurité que le conseil de sécurité a pu octroyer aux pays non nucléaires **(2)**.

1. Les principaux accords de non-prolifération

Les armes nucléaires sont sans doute l'arme la plus meurtrière parmi toutes les armes de destruction massive, elles sont plus susceptibles de frapper sans discrimination, causant des dommages inutiles et durables aux combattants et détruisant l'environnement. Ces armes ont toujours été considérées comme des catégories distinctes. Certains pays prétendent avoir des armes qui assurent la sécurité nationale ou collective, mais si d'autres pays en ont, ce sera dangereux. Parallèlement, il est accepté, même parmi les Etats dotés d'A.N, qu'un monde exempt d'A.N est un objectif souhaitable, mais irréaliste tant que la dissuasion nucléaire n'a pas été remplacé par un meilleur dispositif de sécurité.³¹⁸ Bien que la plupart des pays n'aient jamais insisté sur la dissuasion nucléaire pour des raisons de sécurité, en fait, les pays dotés d'AN continuent de s'appuyer sur cette stratégie, et les Etats dotés d'AN continuent de moderniser leurs systèmes d'AN et de défendre l'idée d'y recourir dans diverses circonstances, afin d'encourager d'autres pays à vouloir également posséder des armes nucléaires et à adopter la théorie de la dissuasion nucléaire par réaction, le nombre de pays possédant des armes nucléaires est progressivement passé de deux pays dans les années 1940 (les États-Unis d'Amérique et Union soviétique) à neuf Etats aujourd'hui (Chine, États-Unis,

³¹⁵ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Vers l'interdiction des armes nucléaires ? Autour de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONG antinucléaire ICAN », *IRSEM*, 14 décembre 2017.

³¹⁶ - « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires », *guide à l'usage des parlementaires* N° 19 – 2012, p.7.

³¹⁷ - « Assurer notre avenir commun, un programme de désarmement », *Bureau des affaires de désarmement New York, Nations Unies, 2018, préambule*, p. 15.

³¹⁸ - « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires », *op.cit.*, p.8.

Russie, France, Inde, Israël, Pakistan, Royaume-Uni et Corée du nord).³¹⁹ Depuis l'avènement de l'air nucléaire, de nombreux accords de non-prolifération et de désarmement nucléaires ont été conclus on peut citer :

- Traité de 1968 sur la non-prolifération des A.N (TNP), en vertu duquel les Etats non dotés d'A.N sont convenus de ne pas s'en doter.
- Les accords de garanties de l'agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), s'appliquant aux programmes d'énergie nucléaire de tous les Etats dotés d'A.N parties au TNP, afin que les technologies et matières servant à produire de l'énergie nucléaire ne soient pas utilisées aux fins d'un programme d'armement nucléaire.³²⁰
- Traité d'interdiction complète des essais (TICE)³²¹ qui s'est accompagné de la création de la commission préparatoire de l'organisation du traité (OTICE) dans le but de promouvoir l'adhésion universelle au traité et son entrée en vigueur, ainsi que le renforcement du système de vérification.
- Résolution 1540 du conseil de sécurité de l'ONU.³²²
- Convention sur la protection physique des matières nucléaires et son amendement de 2005.³²³

³¹⁹ - *Ibid.*, p.9.

³²⁰ - Article III.4 du TNP : Les États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au Traité concluent, individuellement ou conjointement avec d'autres États, des accords avec l'Agence internationale de l'énergie atomique qui satisfont aux exigences du présent article, conformément au Statut de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La négociation d'un tel accord commencera dans les 180 jours suivant l'entrée en vigueur initiale du présent traité. Pour les États qui déposeront leurs instruments de ratification ou d'adhésion après le délai de 180 jours susmentionné, les négociations sur ces accords débiteront au plus tard à la date du dépôt desdits instruments de ratification ou d'adhésion. L'accord susmentionné doit entrer en vigueur dans les 18 mois suivant le début des négociations.

³²¹ - Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou TICEN ou TICE est un traité international en vertu duquel chaque État partie s'engage à ne pas procéder à une explosion expérimentale d'arme nucléaire ou à une autre explosion nucléaire dans quelque environnement que ce soit.

Le TICEN a été ouvert à la signature le 24 septembre 1996 à New York, aux États-Unis. Cela ne fonctionne toujours pas. En effet, pour que cela se produise, les 44 pays listés à l'annexe 2 du traité doivent ratifier le texte ; or, en 2019, seuls 36 l'ont fait.

³²² - Demandant aux Etats de prendre des mesures nationales additionnelles pour prévenir la prolifération des A.N et empêcher notamment qu'elles ne tombent aux mains d'acteurs non étatiques par des contrôles aux frontières, une coopération internationale dans les contrôles de police et l'application de sanctions pénales aux activités de prolifération.

³²³ - La CPPNM est entrée en vigueur le 8 février 1987 et définit les mesures de protection physique qui doivent être appliquées aux matières nucléaires en transport international, ainsi que les mesures relatives aux infractions pénales impliquant des matières nucléaires. Il définit également la forme de coopération internationale entre les parties. Le 8 juillet 2005, les parties à la CPPNM ont adopté à l'unanimité des amendements à cette Convention qui sont entrés en vigueur le 8 mai 2016. La Convention et ses amendements constituent le seul droit international juridiquement contraignant en matière de protection physique des matières nucléaires et des installations. L'adoption des amendements marque une étape importante dans les efforts internationaux visant à améliorer la protection physique des matières nucléaires et des installations associées.

- Convention internationale de 2005.³²⁴
- Résolution du conseil de sécurité portant des cas particuliers de prolifération effective ou potentielle, notamment les résolutions relatives aux armes de destructions massive de l'Iraqe, aux essais nucléaires de l'Inde, du Pakistan et de la république populaire démocratique de Corée et aux activités de la République islamique d'Iran touchant au cycle du combustible nucléaire.
- Directives applicables à l'exportation de matières et de technologie nucléaires (à destination d'Etats non dotés d'arme nucléaire) établies par le groupe des fournisseurs nucléaires pour réduire les risques de prolifération découlant de ces transferts.
- Traités visant à créer des zones exemptes d'arme nucléaire en Antarctique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le pacifique sud, en Asie Centrale, ainsi que dans l'espace, dans les fonds marins et sur la lune.

Cet ensemble d'accords de non-prolifération offrirait un cadre relativement complet pour prévenir la prolifération, et pour la vérification, s'ils étaient acceptés et appliqués par tous les Etats.³²⁵

Les Etats Unies et la Fédération de Russie ont conclu un certain nombre d'accords de renforcement de la confiance et de limitation des armements à savoir :

- Accord de 1971 portant sur des mesures destinés à réduire le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire.
- Traité de 1972 sur les systèmes anti missiles balistiques (dont les Etats Unies se sont retirés en 2002).
- Traité de 1972 concernant la limitation des armes stratégiques offensives (SALT).
- Traité de 1987 sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI).³²⁶
- Accord de 1988 sur la notification des lancements de missiles balistiques.
- Traité sur la réduction des armes stratégiques, dont le START I (de 1991 arrivé à échéance en 2009) et le START II de 1993 (qui n'est jamais entrée en vigueur).

³²⁴ - Convention pour la répression des actes de terrorisme nucléaire, qui vise à sanctionner pénalement les actes de terrorisme nucléaire et à promouvoir la coopération de la police et de la justice en matière de prévention, d'investigation et de répression.

³²⁵ - « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires », *op.cit.*

³²⁶ - Le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI en français ; INF en anglais pour *Intermediate-Range Nuclear Forces Treaty*) est un traité visant à démanteler les missiles balistiques à charge nucléaire ou conventionnels par les États-Unis et l'Union soviétique. Signé par le président américain Ronald Reagan et le secrétaire général du Comité central du PCUS Mikhaïl Gorbatchev à Washington, DC le 8 décembre 1987, approuvé par le Sénat américain le 27 mai 1988 et le lendemain approuvé par l'Union soviétique. Il entrera en vigueur le 1er juin de la même année, sans limitation de limite de durée.

- Accord commun de 1992 sur de nouvelles réductions des armements stratégiques offensifs (SORT, remplacé par le nouveau START), et le nouveau START de 2010.

De leur côté, l'Inde et le Pakistan ont établi des mesures de confiance avec des accords suivants :

- L'accord de 1998 sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires.
- L'accord de 2007 sur la réduction des risques découlant d'accidents liés aux armements nucléaires (prorogé en 2012).³²⁷

Une adoption gratifiante dans le domaine du désarmement nucléaire : le TIAN a été adopté au Siège des Nations Unies le 7 juillet 2017 dans le but d'interdire l'utilisation et l'emploi des armes nucléaires dans le monde. Le traité entrera en vigueur après 90 jours après le dépôt du cinquantième instrument de ratification. Il s'agit du premier accord multilatéral à établir une série d'interdictions universelles d'armes nucléaires. En d'autres termes, il est illégal pour les parties de se livrer à des activités liées aux armes nucléaires. Son article premier stipule : « Il est interdit en toutes circonstances de mettre au point, de développer, tester, de produire, de fabriquer, d'acquérir, de posséder ou de stocker des armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires. » Cela est conforme au traité interdisant l'utilisation d'armes nucléaires (1972), des produits chimiques (1993), des mines antipersonnel (1999) et des armes à sous-munitions (2008).

Son adoption a été bien accueillie pour plusieurs raisons : Premièrement, elle contribue à combler les lacunes juridiques du TNP qui ne prévoit aucune interdiction complète des armes nucléaires. Cette lacune a été comblée par l'adoption de TIAN.³²⁸ Ce traité contribue au respect du droit international humanitaire. Le TIAN a fait l'objet de très nombreuses critiques de la part des Etats qui possèdent des armes nucléaires ou soutiennent des politiques de dissuasion nucléaire. En outre, les puissances dotées craignent que le TIAN ne conduise à l'établissement de normes coutumières interdisant les armes nucléaires, qui constitueront un moyen de posséder des armes illégales, y compris pour les pays qui ne sont pas parties au traité. Pour cette raison, l'entrée en vigueur du TIAN peut conduire à un réexamen de la légalité des armes nucléaires devant la Cour internationale de justice. Si cette méthode est adoptée, une bataille juridique se déroulera entre les Etats soutenant une politique de dissuasion nucléaire et ceux qui approuvent son interdiction.

³²⁷ - « Promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires », *op.cit.*, p.12.

³²⁸ - Jean-Marie COLLIN, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *op.cit.*

2. Le conseil de sécurité des Nations Unies et garanties de sécurité

Les deux grandes puissances ont imposé en 1968 le principe de non-prolifération tout en réservant le statut de puissance nucléaire, aux cinq membres permanents (le TNP), les Etats non dotés d'armes nucléaires n'ont accepté cette discrimination qui constitue une limitation de leur souveraineté qu'avec des contreparties qui sont des garanties de sécurité exigé des Etats dotés de l'arme nucléaire.³²⁹ Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a souligné sans ambages que seuls les pays équipés d'armes nucléaires peuvent légalement posséder de telles armes, c'est-à-dire des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Il consacre le monopole de ces cinq membres sur l'arme nucléaire qui s'engage à ne pas transférer ni aider, ni encourager ou inciter un Etat non doté d'arme nucléaire d'en acquérir ou fabriquer, les autres Etats non dotés d'Armes nucléaires ont renoncés en contrepartie d'une garantie de sécurité,³³⁰ qui ont été apportée, par la résolution 255(68) du conseil de sécurité.³³¹ Dans cette résolution, la Commission de maintien de la paix a reconnu que lorsque des États non dotés d'armes nucléaires deviennent la cible d'une agression utilisant de telles armes, elle est obligée de prendre des mesures immédiates. En outre, deux des cinq membres permanents qui ne sont pas liés par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Chine et la France, n'ont pas adhéré à l'engagement de garanties. Avec l'adhésion de la Chine et de la France au TNP, il est clairement nécessaire de renouveler et de renforcer les garanties de sécurité et leurs membres permanents, tel est l'objectif de la Résolution 984 (95), qui a été adoptée en même temps que la décision de renouveler le TNP.³³² Lors de la conférence sur le désarmement les cinq membres permanents ont pris des engagements unilatéraux relatifs aux garanties de sécurité, ces promesses sont explicitement visées dans la résolution 984 (95)³³³, qui constitue un pas vers les garanties de sécurité, estime que le CS devrait envisager des mesures pour éviter des scénarios catastrophiques et rappelle que le Traité sur la non-prolifération (TNP) est l'un des éléments essentiels de l'architecture de sécurité internationale. Ce traité est largement considéré comme la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et la base du désarmement nucléaire. Son rôle en tant que pilier de la sécurité collective a été largement reconnu.³³⁴ Une fois que les États non dotés d'armes nucléaires ont adhéré au Traité sur la non-prolifération des

³²⁹ - Philippe WECKEL, « Le conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire », *op.cit.*, p.179.

³³⁰ - « Arme nucléaire : Quel bilan pour le traité de non-prolifération », www.vie-publique.fr consulté le 18/02/2020.

³³¹ - Adoptée le 19 Juin 1968 avec cinq abstentions dont le Pakistan et la France.

³³² - Philippe WECKEL, *op.cit.* p.180.

³³³ - Résolution du 11 Avril 1995, S/RES/984(1995).

³³⁴ - CS/13761 du 2 avril 2019 : « CS : le TNP reste une pièce maîtresse du désarmement et de la non-prolifération nucléaire mais sa pérennité n'est pas un acquis ». www.un.org consulté le 18/07/2020.

armes nucléaires, ils considèrent qu'il est légitime de prendre des mesures visant à garantir leur sécurité de la menace d'utilisation de ces armes en échange de l'abandon de leurs armes nucléaires. Le Conseil de sécurité des Nations Unies a reconnu la légitimité de cette préoccupation dans la résolution N°225 du 19 juin 1968³³⁵, mais il s'agissait en fait de la résolution N°984 du 11 avril 1995, qui formalise les garanties de sécurité données par les cinq Etats dotés aux Etats non dotés parties au TNP. Par conséquent, un parapluie nucléaire universel justifiera pleinement le contrôle des armes nucléaires entre les mains des cinq membres permanents et le désarmement nucléaire complet des autres pays. Les cinq mettraient la dissuasion à la disposition de tous les Etats non dotés, or, par la force de cette protection, ces Etats consentiraient une limitation définitive de leur souveraineté. En fait, l'équilibre entre les États dotés d'armes nucléaires et les États non dotés d'armes nucléaires se trouve dans une solution intermédiaire. Les cinq pays ont accepté d'exclure les garanties limitées de leur juridiction, mais ils ont tenu leur promesse de poursuivre dans la voie du désarmement universel et intégral (article VI du TNP).

En 1957, avec la création de la Communauté européenne de l'énergie atomique (EURATOM), des mesures de garanties ont été institutionnalisées ; avec la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, au niveau international, ces garanties visaient également à vérifier les matières nucléaires et la technologie nucléaire ne sont pas utilisés qu'aux fins autorisées par les textes officiels. Ces textes interdisent le transfert de matières nucléaires protégées pour produire des armes nucléaires ou des explosifs, ou interdisent en outre toute utilisation non pacifique de l'énergie nucléaire. Le traité appelle l'AIEA à vérifier le respect de ces restrictions.³³⁶ En vertu du Statut de l'AIEA, chaque État non doté d'arme nucléaire partie au traité s'engage à accepter les garanties énoncées dans les accords négociés et conclus avec l'AIEA. Le but de cette agence est de vérifier le respect des obligations de l'État en vertu du présent traité en empêchant le détournement de l'énergie nucléaire de ses utilisations pacifiques vers des armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires explosifs.³³⁷ Lorsque le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur en 1970, il était urgent de mettre au point un système de garanties pour couvrir l'ensemble du cycle du combustible nucléaire des États non dotés d'armes nucléaires qui ont adhéré au Traité, conformément à Article 3 du TNP.

³³⁵ - Adoptée à la 1433 e séance Par 10 voix contre zéro, contre 5 abstentions (Algérie, Iran, France, Inde et Pakistan). <https://digitallibrary.un.org/record/90759>

³³⁶ - David FISHER, « Garanties nucléaires : les premiers pas », *AIEA/bulletin* 49/1 du septembre 2007.

³³⁷ - Katia BOUSTANY, « Le rôle de l'AIEA dans la gestion du secteur nucléaire : une appréciation critique », in *revue Québécoise*, Année 2002, p.11.

En 1995, presque tous les pays avaient ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et les mesures de garanties de l'AIEA couvraient presque toutes les activités nucléaires des États non dotés d'armes nucléaires.³³⁸ Conformément au paragraphe 5 de l'article III du Statut, l'AIEA peut Mettre en place des garanties sur les projets qu'il développe en partenariat avec un ou plusieurs États membres soit bilatéralement soit multilatéral, ou in fine à la demande d'un pays.³³⁹ Également, l'Assemblée générale des Nations Unies et l'AIEA ont souligné l'importance des garanties. Ces deux institutions ont adopté des résolutions sur cette question. La résolution 55/36 de l'Assemblée générale a réaffirmé qu'Israël doit respecter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et retirer toutes les armes nucléaires. Les installations sont réalisées dans le cadre d'un système de garantie complet. Afin d'examiner le projet de résolution, l'Assemblée générale a reçu le rapport du Secrétaire général intitulé « Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient », qui était joint à la résolution de l'Agence internationale de l'énergie atomique et à la déclaration du Président dans le cadre du conseil de la sécurité des Nations Unies, la Conférence générale de l'AIEA a adopté la résolution GC (44) / RES / 28, réitérant que tous les pays de la région doivent appliquer pleinement les garanties de l'Agence et inviter tous les pays intéressés à adhérer aux instruments internationaux de non-prolifération, en particulier le « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. » En outre, dans sa Résolution GC (44) DEC / 12³⁴⁰, l'Assemblée générale a prié le Directeur général d'organiser un forum afin que les participants au Moyen-Orient et d'autres parties concernées aient l'occasion de tirer des leçons de l'expérience et des leçons d'autres régions, y compris en matière de mesure de confiance pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires.³⁴¹ En d'autres termes, même si les déclarations et les résolutions ne sont pas contraignantes, elles facilitent grandement le débat et soulignent la volonté des pays de mener à bien une action.

Par conséquent, dans le contexte de diverses déclarations sur le désarmement nucléaire, nous pouvons observer le consensus de nombreux pays derrière le concept des « dimensions humanitaires du désarmement nucléaire » :

³³⁸ - David FISHER, *op.cit.*

³³⁹ - D. POUEZAT, « L'Agence internationale de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité des Nations Unies », in *annuaire français de droit international*, 2005, p.2.

³⁴⁰ - Le 22 septembre 2000, la Conférence générale a adopté la décision GC(44)/DEC/12 au titre du point de l'ordre du jour « Mise en œuvre des garanties de l'AIEA au Moyen-Orient », qui priait « le Directeur général d'organiser un forum pour les participants au Moyen-Orient et autres parties intéressées. Les parties peuvent tirer des enseignements de l'expérience d'autres régions, y compris des mesures de confiance pour la création de zones exemptes d'armes nucléaires. »

³⁴¹ - « Annuaire des Nations Unies sur le désarmement », volume25 :2000, Pp. 51.52.

- 2012, 17^e session de l'AGNU, déclaration du suisse sur la « dimension humanitaire du désarmement nucléaire ».
- 2013, 68^e session de l'AGNU, déclaration de la Nouvelle Zélande sur « les conséquences humanitaires des armes nucléaires », soutenue par 125 Etats.
- En 2014, 69^e session de l'AGNU, déclaration de la Nouvelle Zélande sur « les conséquences humanitaires des armes nucléaires ».

Par la suite, un rapport sera préparé à l'Assemblée générale des Nations Unies contenant des recommandations et des résolutions dans le domaine du désarmement ; à la session de 2014, trois projets de résolution sur les armes nucléaires et autres mesures de désarmement et de sécurité internationale ont été adoptés :

- Suite donnée à l'avis consultatif de la CIJ sur « la licéité de la menace ou de l'emploi d'arme nucléaire », (A/C.1/69/L.23).
- « Désarmement nucléaire » (A/C.1/69/L.31/Rev.1).
- « Les femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », (A/C.1/69/L.47).³⁴²

Bref, les garanties de sécurité contribuent à limiter la prolifération nucléaire. Le rôle des garanties de sécurité au niveau nucléaire (le "parapluie nucléaire") dans la prévention de la prolifération semble bien établi. Certains pays avaient tenté d'acquérir des armes nucléaires mais les avaient abandonnées face aux engagements américains de défendre le continent, y compris par des moyens nucléaires³⁴³. En Asie, le parapluie nucléaire américain permet de réduire significativement la tentation nucléaire pour le Japon, la Corée du Sud et l'Australie. Bien sûr, ces assurances ne sont pas « nécessaires » ni toujours « suffisantes » pour l'abandon du nucléaire, mais cela n'enlève rien à leur importance.

B. Multilatéralisme et initiative politique : les voies du désarmement

La Conférence d'examen du TNP de mai 2005 n'a pas fait de progrès significatifs dans le domaine du désarmement nucléaire. La situation récente en Iran et en Corée du Nord marque-t-elle la fin du TNP en tant que mécanisme multilatéral, ou feront-ils des progrès de la communauté internationale, pour donner du sens à un traité qui cumule le plus de pays signataires au monde ? Cependant l'arme nucléaire reste un élément structurant dans la relation

³⁴² - www.un.org/Fr

³⁴³ - Bruno TERTRAIS, « Security Assurances and the Future of Proliferation », in James J. Wirtz & Peter Lavoy, *Over the Horizon Proliferation Threats*, Stanford, Stanford University Press, 2011.

américano-indienne (2) et un outil de gouvernance pour la Corée du Nord. (1) et qui soulève ainsi la problématique de la dualité gouvernance/prolifération. (3)

1. Corée du Nord : l'arme nucléaire comme outil de gouvernance

Pendant deux décennies, la question nucléaire a dominé tous les discours occidentaux sur la République populaire démocratique de Corée (RPDC). Cette « persistance de la diplomatie nucléaire » n'aboutit à rien. Les programmes balistique et nucléaire de la Corée du Nord ont fait des progrès constants. En regardant la stratégie de la Corée du Nord depuis plus d'une décennie, on peut voir que son objectif principal est de devenir une puissance nucléaire.³⁴⁴ En 2012, Pyongyang a même publié un texte constitutionnel révisé, dans lequel il était écrit en noir et blanc que la Corée du Nord est un « pays nucléaire ». Mais quelle est la réalité du programme nucléaire de la Corée du Nord ? Surtout, quelles sont les options possibles pour sortir de cette obsession sans issue et parvenir progressivement au désarmement ?³⁴⁵ Un autre facteur à considérer est les changements dans le gouvernement américain. En fait, l'entrée de Donald Trump à la Maison Blanche a mis fin à l'ère de « patience stratégique » de son prédécesseur et a bouleversé la politique étrangère de la Corée du Nord. Le nouveau président a clairement indiqué qu'il était prêt à « résoudre le problème » parce que la Corée de Nord représenterait pour lui la plus grande menace.

La Corée du Nord possède le « Musée américain des atrocités », la visite de ce musée est obligatoire pour tous les enfants nord-coréens qui commencent la maternelle, cela fait partie du programme d'enseignement officiel. Le nom en dit long sur cet endroit, on devine facilement qu'il est presque convenu à un public d'enfants, le but de ces visites obligatoires est de choquer les écoliers, en diabolisant le gouvernement américain, il a inculqué des cultes anti-américains dès son plus jeune âge. Par conséquent, la propagande est efficace pour les deux parties, et les Nord-Coréens cultivent la haine dès la naissance. Les Américains nourris d'images et de récits historiques modifiés et les Occidentaux profitent des traits opaques et mystérieux du régime de Pyongyang pour diffuser des rumeurs sur les actions commises par les dirigeants. Par ex. La

³⁴⁴ - Mathieu DUCHATEL, « Les pourparlers à six ont facilité la nucléarisation de la Corée du Nord : Zhang Liangui », *Ne pas avoir de bottom line a plongé les américains dans l'imbroglio nucléaire nord-coréen*, Huanqiu shibao, perspectives chinoises, 3 mars 2009, p.111.

³⁴⁵ - Rémy HEMEZ, « La Corée du Nord disposerait de l'arme nucléaire, et après ? » in *Revue Défense Nationale* 2015/7, N°782, p.102.

rumeur veut que Kim Jong-un ait tué son oncle par un missile dans une place public, anecdote peut être fiable ou vérifiable.³⁴⁶

Le 8 octobre 2006, la Corée du Nord a officiellement annoncé qu'elle avait mené avec succès un essai nucléaire dans le nord-est du pays. Outre les questions restantes sur le succès ou même sur l'existence de cet essai, il est vrai que certains experts préfèrent les explosions, tandis que d'autres pensent que les explosions échoueront partiellement. Cette annonce du régime nord-coréen marque une nouvelle évolution. L'escalade de la deuxième crise nucléaire a commencé à l'automne 2002, et a été caractérisée par des étapes successives de tension, et des négociations ont été menées dans le cadre d'une réunion à six entre la Corée du Nord, la Corée du Sud, la Chine, les États-Unis, la Russie et le Japon. Si la crise n'est pas décrite en détail, l'impression laissée ces quatre dernières années est qu'aucun progrès ne peut être assuré dans les négociations de conflit, car l'inversion du régime nord-coréen peut remettre en cause ces progrès. En fait, si le régime nord-coréen justifie l'existence d'un programme nucléaire pour justifier son double moyen de créer économiquement une nouvelle source d'énergie et de défendre la souveraineté en cas de conflit militaire, il l'utilisera également comme Outils de gouvernance nationale et internationale. Sur le plan interne, le programme nucléaire de la Corée du Nord a donné au peuple l'image d'une « nation forte puissante » et était conforme à la « politique de l'armée prioritaire » formulée par Kim Jong à la fin des années 1990 pour assurer une armée soutenue et consolider son pouvoir à la tête du régime.

Sur le plan international, la Corée du Nord a utilisé les armes nucléaires comme outil de chantage dans les négociations avec les pays voisins et les États-Unis. L'objectif est d'obtenir des concessions politiques et économiques, et il est possible que, par l'adoption de sanctions de plus en plus sévères, cette stratégie de menace finisse par produire l'effet inverse : comme l'a montré la réaction annoncée par la communauté internationale en octobre 2006. Le chantage nucléaire est également un moyen pour la Corée du Nord de s'affirmer et de répondre aux menaces qui pèsent sur sa sécurité aux niveaux régional et international. Pendant quinze ans, les activités balistiques et nucléaires de la Corée du Nord fait partie d'une « stratégie de survie ». ³⁴⁷ Par conséquent, les deux événements majeurs des quatre dernières années - l'éclatement de la crise à l'automne 2002 et l'annonce en octobre 2006 - ont été les réponses directes de la Corée du Nord au concept de l'axe du mal, de l'administration Bush et du même

³⁴⁶ - Alexis BEDOS, « La Corée du Nord : l'émergence d'une puissance nucléaire et les impacts sur la géopolitique », master ingénierie et management en sécurité globale appliquée, promotion 2017/2018, université de technologie de Troyes. p.22.

³⁴⁷ - F. GODEMENT, « Le temps d'une nouvelle stratégie en Asie du Nord-Est est-il venu ? », in *Forum du désarmement*, N° 2, 2005, p. 8.

gouvernement de geler les comptes nord-coréens à Macao. C'était au début des années 1990 que la Corée du Nord utilise l'arme nucléaire pour la première fois comme moyen de chantage, depuis son intégration au TNP en 1985.³⁴⁸

L'importance des armes nucléaires dans les stratégies de gouvernance interne et externe de la Corée du Nord donne l'impression que le régime nord-coréen est revenu au stade de la guérilla et explique sans aucun doute les difficultés rencontrées. Par conséquent, il semble que la résolution de la question nord-coréenne dépend en partie de la normalisation des relations avec les États-Unis, ce qui éliminera toute excuse pour que le régime nord-coréen poursuive son plan en provoquant d'éventuelles menaces américaines et consolidera sa position sur du côté nord-coréen. En même temps, son image aux yeux du peuple est celle d'un « pays puissant ». Cependant, nous pouvons être sûrs que, puisque la stratégie est basée sur les pratiques internationales du régime, la Corée du Nord ne représentera plus une menace pour tout cela ? Dans tous les cas, le règlement du problème nucléaire nord-coréen peut permettre la mise en place d'une nouvelle structure régionale fondée sur les principes de la sécurité mutuelle et de la coopération économique. En d'autres termes, il s'agit de l'établissement de principes de gouvernance plus raisonnables, en particulier de principes moins dangereux pour la stabilité régionale.³⁴⁹

2. L'accord stratégique Inde / Etats- Unis

En janvier 2004, les États-Unis et l'Inde ont signé un document intitulé « Next Steps in Strategic Partnership » (NSSP). Dès 1998, l'objectif du gouvernement Vajpayee était de donner au partenariat stratégique entre ces alliés naturels, les États-Unis et l'Inde, suffisamment de substance et de force pour le rendre pleinement opérationnel.³⁵⁰ L'accord historique de coopération nucléaire civile entre les États-Unis et l'Inde, signé à New Delhi en mars 2006 et approuvé par le Sénat en novembre, a marqué la réconciliation stratégique à long terme entre les deux pays qui se sont ignorés et ont vu leurs intérêts se rapprocher ensemble après les attentats du 11 septembre. Les États-Unis ont levé les sanctions économiques et l'Inde a été rapidement identifiée comme un partenaire majeur dans la lutte contre le terrorisme. Depuis 2002, les deux pays mènent des exercices militaires conjoints dans l'océan Indien.

L'accord est également de type unique, car l'Inde a effectué son premier essai en 1974, a annoncé son propre essai nucléaire en 1998, mais le pays n'a jamais signé le « Traité sur la

³⁴⁸ - Isabelle MOULIER, « La crise dans la péninsule coréenne et ses répercussions internes et internationales », in annuaire Français de droit international, 2010, p.91.

³⁴⁹ - A. Petrov LEONID et Sébastien COLIN, « Chronique de la gouvernance », 2007, Pp.92, 93.

³⁵⁰ - Singh JASWANT, « Les Etats-Unis et l'inde : le poids du passé, les promesses de l'avenir », in *politique américaine*, 2006/2 N° 5, l'Harmattan, Pp.22, 23.

non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ». En traitant l'Inde comme un partenaire sur les questions nucléaires civiles, George W. Bush a créé un précédent qui pourrait affaiblir le TNP. De nombreux responsables estiment que le TNP ne convient pas aux défis actuels et futurs et il a ouvert la voie à de nouvelles formes de conflit. L'objectif est de lutter contre la prolifération tout en favorisant le transfert de technologie dans le domaine du nucléaire civil en échange d'un contrôle plus durable. L'Inde est désormais un partenaire légitime dans l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Ce changement de statut reconnaît sa singularité et son importance sur la scène internationale.³⁵¹ Le 18 juillet 2005, lors de la visite du Premier ministre indien Manmohan Singh à Washington, les États-Unis et l'Inde avaient signé un document jetant les bases de ce partenariat. Lors de la réunion, le président Bush s'est engagé à persuader le Congrès de lever les sanctions, de reprendre la coopération nucléaire civile avec New Delhi et de persuader d'autres pays de faire de même. En échange, l'Inde s'est engagée à découpler ses programmes nucléaires civils et militaires et à laisser l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) contrôler ses installations civiles.

En effet, la réconciliation Inde-États-Unis ne se limite pas au nucléaire civil, mais constitue un véritable accord stratégique. Or, que ce soit dans la guerre contre le terrorisme ou dans un sens plus large, Washington a plus besoin de New Delhi qu'aujourd'hui pour rechercher des partenaires pour contenir la montée en puissance stratégique de la Chine. Au-delà de la compensation stratégique diplomatique que l'Inde attend des États-Unis, la bonne volonté de l'Inde envers les États-Unis s'explique de manière plus structurelle, compte tenu des liens économiques et sociaux croissants entre les deux pays.³⁵² Le directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique, Mohammed ELBaradei, a exprimé sa gratitude, affirmant que cela ferait de l'Inde un « partenaire important de la non-prolifération », à son tour le Pakistan a déjà exprimé son désir d'une coopération similaire avec Washington. Cependant, le Président des États-Unis, son objectif est d'établir un nouveau partenariat global dans le domaine de l'énergie nucléaire, et la réconciliation avec New Delhi n'est que la première étape. En effet, la Chine a demandé pour sa part que cette coopération soit conforme aux règles internationales, Pékin s'inquiétant de voir Washington chercher de nouveaux alliés en Asie. Parallèlement, le Président chinois Hu Jintao a profité du vide laissé à Islamabad pour proposer

³⁵¹ - Raphael GUTMANN, *op. cit.*, p.803.

³⁵² - Christophe JAFFRELOT, « L'Inde, nouvel allié asiatique des États-Unis », 2005/10 Tome 403, Editions Etude, p.315.

un partenariat au Pakistan lors de sa visite en novembre 2006, alimentant ainsi un peu plus les craintes de ceux qui voient dans la Chine le futur compétiteur stratégique des États-Unis.³⁵³

3. Gouvernance et non-prolifération nucléaire

En 2005, la communauté internationale n'est pas parvenue à un accord lors de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) ni à un accord sur le renforcement du régime de non-prolifération pour la destruction des armes lors du sommet des chefs d'État de New York. En 2006, une solution à la crise de prolifération en Iran et en Corée du Nord a été recherchée dans le cadre de procédures et de forums multilatéraux. Bien que les intérêts des grandes puissances, l'interdépendance économique et les problèmes politiques causés par chaque cas aient retardé ou guidé la réponse de la communauté internationale, la gouvernance multilatérale a fonctionné. Par conséquent, le Conseil de sécurité a exercé ses responsabilités en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui lui attribue la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales et prévoit la possibilité de sanctions économiques en vertu de l'article 41, et lorsque des sanctions sont prises, leurs membres en conviennent à l'unanimité, reflétant ainsi l'accord international sur l'équilibre entre le droit inaliénable d'obtenir l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et les risques de prolifération posés par les activités de la Corée du Nord et Iran.

La coopération de la Chine est essentielle pour permettre au Conseil de sécurité de répondre rapidement et fermement à la crise nord-coréenne, a condamné à l'unanimité des lancements de missiles par la Corée du Nord : (Résolution 1695 du 17 juillet 2006³⁵⁴), suivie de l'essai nucléaire nord-coréen du 9 octobre (Résolution 1718 du 14 octobre 2006).³⁵⁵ La résolution adoptait des mesures d'embargo, d'inspection et d'application, prévoyait la création d'un comité de suivi et soulignait que si d'autres mesures étaient nécessaires, de nouvelles décisions seraient nécessaires. En ce qui concerne l'Iran, depuis que les opposants iraniens ont révélé les activités nucléaires non déclarées de l'Iran à l'été 2002 et les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique sur ces activités, la gestion de la crise a cherché une « solution négociée » pour la suspension par l'Iran de ses activités d'enrichissement et de retraitement de l'uranium.

³⁵³ - Barthélémy COURMONT, « Chroniques de la gouvernance », Éditions Charles Léopold Mayer, 2007, p.97.

³⁵⁴ - La résolution 1695 du CSNU, adoptée à l'unanimité le 15 juillet 2006, interdit la vente de tout matériel qui pourrait permettre à la République populaire démocratique de Corée (ou Corée du Nord) de renforcer son programme d'armement en missile balistique.

³⁵⁵ - La résolution 1718 du CSNU a été adoptée à l'unanimité par le CSNU le 14 octobre 2006. La résolution place le texte sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, imposant une série de sanctions économiques et commerciales à la République populaire démocratique de Corée. La Corée du Nord, et les mesures qu'elle peut prendre en vertu de son article 41 en réponse à son prétendu essai nucléaire.

Le Conseil de sécurité a décidé de la crise iranienne, il l'a fait en trois étapes : une déclaration présidentielle du 29 mars 2006, selon la nature politique, puis deux résolutions basées sur le chapitre VII, article 41 de la Charte. Avant que le refus de l'Iran de prendre les dispositions nécessaires pour rétablir la confiance et à résoudre les mesures en attente (résolution 1696, adoptée le 31 juillet 2006³⁵⁶), la résolution 1737³⁵⁷ adoptée à l'unanimité le 23 décembre 2006, décide des sanctions économiques et commerciales contre l'Iran.³⁵⁸ En effet, le Conseil de sécurité a agi en lien étroit avec et en soutien de l'AIEA, chargée de la vérification du TNP et par voie de conséquence des dispositions pertinentes des résolutions, et dont l'autorité et le rôle dans la non-prolifération nucléaire viennent d'être reconnus par l'attribution du prix Nobel de la Paix à l'AIEA et son directeur général El Baradai. Cet engagement multilatéral s'appuie et prend en compte, dans un processus d'allers-retours, les efforts politiques et diplomatiques déployés par les parties les plus intéressées. Le Conseil de sécurité, dans chaque cas, appuie les résultats obtenus, et demande la poursuite du dialogue. Multilatéralisme et bilatéralisme ne s'opposent pas, ils se complètent.

Pour la Corée du Nord, les pourparlers sont menés à six : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Japon, République de Corée, sur la base de la déclaration commune du 19 septembre 2005 ; Ils ont repris depuis l'adoption de la résolution 1695 susmentionnée. Pour l'Iran, après l'initiative prise par trois ministres européens en octobre 2003, auquel le Haut Représentant de la PESC est venu apporter son soutien, et la signature conjointe de l'accord de Paris en novembre 2004 pour un accord de long terme, les propositions ont été complétées en 2006 avec les États-Unis, la Russie et la Chine et présentées le 6 juin 2006 aux Iraniens par Javier Solana, devenu l'interlocuteur des Iraniens. Le Conseil de sécurité continue de se référer dans sa résolution du 23 décembre à ces propositions et encourage l'Iran à y donner suite. Nous ne sommes pas au bout des efforts de la communauté internationale pour résoudre les crises, pour que l'interdiction complète des essais nucléaires passe de sa norme de facto actuelle à une norme internationale universelle et juridiquement contraignante, le traité doit entrer en vigueur.³⁵⁹

³⁵⁶ - La résolution 1696 du Conseil de sécurité de l'ONU a été adoptée le 31 juillet 2006 par un vote de 14 contre 1 (Qatar). Il vise à suspendre les activités d'enrichissement d'uranium de l'Iran.

³⁵⁷ - Création d'un comité des sanctions (un comité créé par la résolution 1737 du Conseil de sécurité) ; impose des sanctions à l'Iran pour n'avoir pas mis fin à son programme d'enrichissement d'uranium comme l'exige la résolution 1696 (2006); interdit la fourniture de technologies et de matières liées au nucléaire et gèle et enrichit les actifs des particuliers et des entreprises liés au programme d'enrichissement.

³⁵⁸ - <https://www.un.org>

³⁵⁹ - Maurice KOPECKY , « L'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires », in *Revue Défense Nationale* 2016/4, N° 789, p.115.

En somme, le système mis en place par le TNP résiste jusqu'à aujourd'hui mais serait gravement menacé par un retrait de l'Iran. Une solution durable demandera aussi que des progrès soient faits en matière de sécurité régionale et de démocratie, en particulier dans les pays en cause.

Paragraphe 2 : Quel avenir pour la maîtrise des armements

Le refus des armes nucléaires et la lutte pour le désarmement sont réunis peu de temps après le bombardement de Hiroshima et de Nagasaki, ce n'est que les années 1970 que les États pourraient être considérés comme des « vrais » promoteurs ou des « militants » du désarmement, avec de plus en plus officiels. Pour une variété d'acteurs d'états et non gouvernementaux, du désarmement nucléaire, il est principalement associé au rejet de ces armes pour des raisons éthiques, morales, pacifiques, humanitaires, sanitaires ou même religieuses **(B)**. La gouvernance du système international est également devenue plus complexe, ainsi que des changements géostratégiques intervenus sur la scène internationale **(A)**, et la multiplication des intérêts qui menace les processus de désarmement à base de consensus.³⁶⁰

A. Acte des changements géostratégiques sur la scène nucléaire internationale

L'environnement sécuritaire international évolue rapidement au fond de la rivalité stratégique entre grandes puissances. A cet effet, les États-Unis ont défendu leur programme de défense antimissile en Europe comme un bouclier contre une éventuelle prolifération nucléaire au Moyen-Orient, tandis que pour la Russie, de telles installations à sa frontière signifient une extension de l'influence militaire américaine et par la suite la supériorité stratégique de l'Occident.³⁶¹ Sur ce, la Russie modernise ses forces nucléaires **(1)** et, dans son ombre, elle mène l'invasion de l'Ukraine **(2)**. Cet arsenal continuera de remplir des fonctions importantes pour Moscou, y compris à des fins coercitives.

1. La course de la Russie vers un nouvel arsenal nucléaire déstabilisateur : la priorité pour le nucléaire d'ici 2027

Le discours de Poutine a renforcé la tendance de la Russie à se concentrer sur les moyens plutôt que sur les fins dans la modernisation de son arsenal nucléaire. Le programme d'armement 2027 est marqué par la concurrence entre les différents groupes de pression pour le financement de leurs programmes, la main-d'œuvre et les consommateurs de ressources

³⁶⁰ - « Assurer notre Avenir commun : un programme de désarmement », *Nations Unies/publications-UNODA*, bureau des affaires de désarmement, New York, 2018.

³⁶¹ - Lachowski ZDZISLAW, « Foreign Military Bases in Eurasia », *SIPRI Policy Paper*, N°18, 2007, <http://books.sipri.org/product-info>. Consulté le 19/8/2019.

financières. Vladimir Poutine, pour sa part, privilégie la priorité aux systèmes d'armes et réoriente sa stratégie en conséquence.³⁶² La Russie de Poutine à la fin des années 2010, inquiète de perdre son élan dans la concurrence mondiale, s'est d'abord concentrée sur les nouvelles conceptions technologiques, même si elles interféraient avec des projets déjà en cours. La modernisation des forces nucléaires russes et des investissements réalisés dans ce contexte a mis l'accent sur des armes non stratégiques, qui seront probablement utilisées par les forces aériennes, terrestres et navales. Selon le président Poutine, la course au développement de nouvelles armes stratégiques et non stratégiques devrait permettre à la Russie de « frustrer » tout système moderne de défense antimissile. Cependant, cette nouvelle entreprise de Moscou aura probablement des objectifs plus larges. Le discours, la doctrine et les exercices de la Russie, ainsi que son travail pour développer de nouveaux systèmes sont tous des facteurs qui suggèrent que Moscou a l'intention de s'appuyer principalement, avec l'effet déstabilisant qui suppose, dans des armes intérieures pour trouver leur rôle de grande puissance dans la scène internationale. Le pays travaille depuis des années à moderniser ses armes nucléaires stratégiques et non stratégiques. S'il est difficile de déterminer dans quelle mesure Moscou entend les utiliser à des fins offensives, l'invasion de l'Ukraine met en évidence leur rôle coercitif. Ainsi, d'un point de vue nucléaire, les relations de l'Occident avec la Russie restent fragiles et la maîtrise des armements ne contribuera probablement pas à réduire les risques associés à ce scénario.³⁶³

Dès le début de son mandat, Vladimir Poutine a brandi l'impressionnant arsenal que Moscou avait à sa possession à la fin de la guerre froide pour menacer ses homologues internationaux et rassurer son opinion publique.³⁶⁴ Depuis la dissolution de l'Union soviétique, les dirigeants russes ne se retrouvent pas dans leur discours avec leurs divers interlocuteurs pour se souvenir des exploits nucléaires de la Russie ; le président Poutine continue de prétendre que le désir d'élargir et de moderniser les forces nucléaires centrales russes, constitue principalement une réponse au retrait, en 2002, des États-Unis du traité de 1972 sur la limitation des missiles antibalistiques (ABM). Les États-Unis ont justifié ce retrait du traité ABM avec la nécessité d'un système national de défense antimissile confronté à l'évolution de l'environnement stratégique après les attaques du 11 septembre. En tant que président des États-Unis, George W. Bush, a déclaré à l'époque : « *Nous ne vivons plus dans le monde de la guerre*

³⁶² - Pavel BAEV, « La modernisation nucléaire russe et les super missiles de Vladimir Poutine », *op.cit.*

³⁶³ - Oliver THRÄNERT, « La Russie, puissance nucléaire, Politique de sécurité », *analyses du CSS*, N° 312, Octobre 2022.

³⁶⁴ - Joseph A.DAY, « Une nouvelle ère pour la dissuasion nucléaire ? Modernisation, maîtrise des armements et forces nucléaires alliées », *commission de la défense et de la sécurité*, 11 juillet 2019.

froide, pour lequel le traité ABM avait été pensé. Nous sommes confrontés aujourd'hui à des terroristes qui cherchent à détruire notre civilisation, en usant de tous les moyens à la disposition d'États voyous équipés d'armes de destruction massive et de missiles à longue portée ». Le président russe n'a également fait aucune mention des robots de combat ou des drones de combat à longue portée, dans les débats stratégiques.³⁶⁵ Alors que les États-Unis travaillent d'arrache-pied pour établir un système national de défense antimissile limité pour le protéger des menaces terroristes et des dangers posés par des États voyous comme l'Iran et la Corée du Nord, ces pays ont fourni à ce groupe de personnes des terroristes avec des systèmes de missiles de plus en plus avancés. Par conséquent, la Russie accélère également le travail de son côté, de réduire à néant des décennies d'initiatives russo-américaines de maîtrise des armements qui prône la transparence et la prévisibilité des forces conventionnelles et des armes nucléaires des deux côtés depuis des décennies.

En outre, la réponse de la Russie au retrait des États-Unis du « Traité ABM » a été de le qualifier « d'erreur stratégique », ce qui était en fait une annonce immédiate qu'elle ne serait plus liée par les restrictions imposées par le traité sur ses propres forces nucléaires stratégiques par le traité START II de réduction des armes stratégiques. En 2007, il a suspendu sa participation au Traité de 1990 sur les forces conventionnelles en Europe. L'année suivante, les observateurs extérieurs ne soupçonnaient plus que la Russie développait un nouveau système de missiles en violation du traité INF.³⁶⁶

En conclusion, la poursuite de la modernisation de l'arsenal nucléaire russe a un impact significatif sur l'architecture de sécurité européenne et pourrait même constituer une menace sérieuse pour celle-ci, une menace encore exacerbée par les nouvelles armes proposées par Poutine.³⁶⁷ Selon des documents officiels russes, les armes nucléaires peuvent être utilisées : si des données fiables indiquent une attaque balistique contre la Russie ; en réponse à l'utilisation d'armes nucléaires, biologiques ou chimiques contre la Russie ou ses alliés ; en cas d'attaque contre un élément militaire clé ou une installation gouvernementale ; ou dans une situation où l'agression conventionnelle contre la Russie met en danger son existence en tant qu'État. Ainsi, selon Vladimir Poutine, les armes nucléaires de la Russie auraient un effet purement dissuasif.³⁶⁸

³⁶⁵ - Pavel BAEV, « La modernisation nucléaire russe et les supers missiles de Vladimir Poutine », *notes de l'IFRI, Russie Nei VISIONS*, N°115, AOUT 2019.

³⁶⁶ - Joseph A.DAY, *op.cit.*

³⁶⁷ - Pavel BAEV, *op.cit.*

³⁶⁸ - Oliver THRÄNERT, *op.cit.*

2. L'enjeu que représente l'arme nucléaire dans la crise ukrainienne

Les événements en Ukraine et dans les environs ont non seulement ébranlé l'ordre international en Europe, établi après l'effondrement de l'Union soviétique, mais ont également conduit à une crise profonde dans les relations de la Russie avec l'Occident. Pour la première fois depuis des décennies, le spectre d'une guerre majeure voire d'une guerre nucléaire a émergé en Europe.³⁶⁹ L'invasion de l'Ukraine par la Russie souligne l'importance de la puissance militaire dans les relations internationales. Ces considérations ne s'appliquent pas seulement aux armes classiques. Dans ce contexte, l'arsenal nucléaire de Moscou a également exercé une puissante influence sur le déroulement de la guerre. Par exemple, le président russe Vladimir Poutine l'a clairement indiqué dans un discours du 21 septembre 2022, lorsqu'il a évoqué son intention d'utiliser tous les moyens disponibles pour garantir l'intégrité territoriale de son pays - y compris être un territoire ukrainien occupé et pourrait être déclaré russe par le référendum. Du côté russe, la menace nucléaire est le principal outil pour empêcher les pays occidentaux de soutenir légalement l'Ukraine attaquée de toutes les manières possibles, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies et au principe de légitime défense collective (Article 51 de celle-ci).³⁷⁰ Les pays qui apportent leur aide à l'Ukraine ont adapté leur soutien pour ne pas franchir la ligne rouge russe dont les contours sont mal connus. Par conséquent, malgré la demande de l'Ukraine, l'OTAN n'a pas établi de zone d'exclusion aérienne. La coalition a en effet jugé trop grands les risques de confrontation directe avec Moscou et d'escalade nucléaire.³⁷¹ Le 27 février 2022, une onde de choc a balayé le monde après que Vladimir Poutine a annoncé qu'il avait tiré la sonnette d'alarme sur la « dissuasion » de la Russie, soulevant des inquiétudes quant à l'utilisation d'armes nucléaires par le chef du Kremlin dans le cadre du conflit en Ukraine. L'hésitation du président russe face à la menace d'utiliser l'arme nucléaire est une réponse à la mise en œuvre coordonnée de sanctions visant à isoler et sanctionner la Russie par de nombreux pays.³⁷² Avec la crise ukrainienne, la question nucléaire est-elle à nouveau un enjeu majeur des relations internationales ?

Dans la guerre d'invasion actuelle, le problème que représentent les armes nucléaires est très complexe : comment traiter un pays qui utilise sa propre force de dissuasion nucléaire pour

³⁶⁹ - Vladimir TCHERNEGA , « Sur le risque d'une guerre nucléaire en Europe », in *Revue Défense Nationale* 2015/7, N° 782 , p.108.

³⁷⁰ - Oliver THRÄNERT, *op.cit.*

³⁷¹ - *Ibid.*,

³⁷² - Benjamin HAUTECOUVERTURE , maître de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique, répond aux questions de « L'Orient-Le jour ».

contraindre un pays qui se trouve effectivement isolé militairement, dans une situation de rapport de force inégal ? Il s'agit d'une utilisation pernicieuse de la dissuasion. La menace nucléaire a pris une place considérable dans le conflit depuis que la Russie a lancé son offensive militaire en Ukraine. L'attaque menée par la Russie contre un bâtiment de la centrale électrique de Zaporozhye, l'une des quatre centrales électriques ukrainiennes, dans la nuit du 3 au 4 mars, à l'instigation délibérée du président russe Vladimir Poutine, a changé l'incident en plus urgent. Ces derniers jours, les déclarations entre Moscou et l'Occident ont atteint leur plus haut niveau, jamais vu depuis la crise des missiles cubains de 1962.³⁷³ Ainsi, l'invasion massive de l'Ukraine semble être davantage une question d'émotion et de désir de laisser un héritage glorieux dans l'histoire. Cela dit, je pense que la dissuasion nucléaire fonctionne toujours. Cela a fonctionné sur Kim Jong Un entre le Pakistan et l'Inde, ou bien sûr entre les États-Unis et l'Union soviétique. N'ayons pas trop peur face à une menace nucléaire, car ce serait céder à une certaine forme d'extorsion russe. L'arsenal nucléaire de la Russie nous oblige à être mesurés dans ce conflit. Mais également, la Russie doit également tenir compte du très puissant arsenal nucléaire des États-Unis. Jusqu'à présent, Poutine n'a donné aucune indication qu'il a décidé à utiliser des armes nucléaires pour se suicider. N'oublions pas que la dissuasion fonctionne dans les deux sens. Le président Joe Biden est profondément préoccupé par le risque d'une troisième guerre mondiale. La déclaration, faite jeudi 14 avril 2022, par le directeur de la CIA, William Burns, reflète les inquiétudes occidentales concernant une attaque nucléaire russe.

Les difficultés et les déboires militaires rencontrés par l'armée russe en Ukraine pourraient inciter le Kremlin à recourir à des forces plus importantes, si bien que les Américains n'estiment qu'aucun d'entre nous ne peut prendre à la légère la menace que représente le recours éventuel à des armes nucléaires tactiques ou nucléaires de faible puissance. Si l'inquiétude semble raisonnable, alors sur le terrain, la CIA « n'a toujours pas observé d'indices concrets, tels que des déploiements ou des mesures militaires, qui annoncent une attaque nucléaire ». Ce n'est pas la première fois que les États-Unis tirent la sonnette d'alarme, cette fois pour justifier leurs inquiétudes, ils avancent la doctrine « escalade-désescalade » de la Russie, qui consiste à frapper d'abord avec une tête nucléaire bien inférieure à celle d'Hiroshima pour forcer les Occidentaux qui répondent par une attaque nucléaire plus importante.³⁷⁴ Le chef des agences de renseignement américaines a rappelé que puisque « l'OTAN n'est pas censée intervenir

³⁷³ - Fareed ZAKARIA, « Poutine agit de façon bien plus imprudente qu'avant », <https://www.lexpress.fr/actualite>, consulté le 12/05/2022.

³⁷⁴ - Cécile VASSAS, « Guerre nucléaire, 3e guerre mondiale... Les médias russes imaginent une attaque sur l'Europe ! » <https://www.linternaute.com/actualite/monde>, consulté le 12/02/2023.

militairement en Ukraine dans ce conflit », la stratégie de Moscou ne fonctionnerait pas, mais ferait des ravages en Ukraine et dans la région environnante. La doctrine nucléaire, adoptée par Moscou en octobre 2020 et désignée à deux reprises par un porte-parole du Kremlin et ambassadeur adjoint de Russie aux Nations unies, empêche le pays d'utiliser son arsenal nucléaire contre des pays dépourvus de telles capacités de frappe. Le document limite le pouvoir nucléaire russe à quatre scénarios, qui nécessitent tous une menace nucléaire efficace contre la Russie. Cette analyse a conduit à la théorie dite de « l'escalade pour la désescalade », dans laquelle l'administration Trump estime que la Russie considère la « menace » ou la « première utilisation » de l'escalade nucléaire comme un moyen de gagner une guerre, ou à au moins pour obtenir des conditions de sortie plus favorables - par exemple en décourageant les belligérants d'entrer dans le conflit.

Ni l'Europe, ni les États-Unis, ni même l'Ukraine, qui ne fait pas partie du club des puissances nucléaires, n'ont lancé d'offensive nucléaire contre le pays de Vladimir Poutine depuis le début de la guerre. Dès lors, il est impossible pour Moscou de recourir à l'arme nucléaire sans jouer le rôle de l'agresseur, et la Russie a menacé à plusieurs reprises, jouant la carte de la dissuasion, tout en essayant de provoquer une riposte occidentale pour éventuellement justifier une attaque russe. Vladimir Poutine n'hésite pas à promouvoir la propagande, et les exemples sont nombreux : accusations contre l'Ukraine et la création de "bombes sales" à partir de restes de plutonium radioactif à Tchernobyl, le développement d'armes biologiques et même guerre "essentiellement" de l'OTAN, qui fournit des armes à l'Ukraine.³⁷⁵ En revanche, l'OTAN continue de s'employer à maintenir et à renforcer la crédibilité de sa dissuasion nucléaire, qui comprend également la lutte contre la coercition atomique. En Europe, la France et le Royaume-Uni ont largement contribué à ces efforts avec leurs arsenaux nucléaires. Cependant, le déploiement d'armes nucléaires américaines sur le territoire des partenaires non nucléaires de l'alliance, avec leurs vecteurs fournis dans le cadre de la dissuasion étendue, reste essentiel pour démontrer la cohésion de l'OTAN.³⁷⁶

« Les Russes utilisent l'arme nucléaire pour nous impressionner, nous intimider, nous diviser », conclut Bruno Tertrais³⁷⁷, « Donc, si la question est de savoir s'ils utiliseront l'arme nucléaire, la réponse pour moi est non. Je ne vois rien pour faire avancer cette thèse. Il ne faut pas s'inquiéter pour de mauvaises raisons³⁷⁸ », a déclaré M. Tertrais.

³⁷⁵ - *Ibid.*,

³⁷⁶ - Oliver THRÄNERT, *op.cit.*

³⁷⁷ - Directeur adjoint de la Fondation d'études stratégiques (FRS) et spécialiste de la dissuasion.

³⁷⁸ - Elise VINCENT, « Menace nucléaire plane sur la guerre en Ukraine », www.lemonde.fr/international/article, consulté le 5/06/2022.

En somme, selon Gaspard Schnitzler³⁷⁹ : l'avertissement à la « dissuasion » nucléaire de la Russie n'est qu'une tactique de communication. Nous ne pensons pas qu'une escalade nucléaire soit possible, et qu'une mise à niveau nucléaire soit possible. À notre avis, il s'agit d'abord et avant tout d'une stratégie de communication, que la Russie recoure aux armes nucléaires nous surprendrait, sinon complètement impossible, Car cela plongera l'Europe dans un conflit sans précédent.

3. L'alliance sur la voie de la modernisation nucléaire

Face à un environnement nucléaire en pleine évolution, il est nécessaire de moderniser l'arsenal vieillissant et sa charge dégradée. En plus de la vision post-11 septembre du terrorisme comme une menace « asymétrique », la cyber technologie est devenue une arme que les Etats faibles et même les individus peuvent utiliser efficacement, même contre les adversaires les plus puissants.³⁸⁰ Le défi est ajouté aujourd'hui par des groupes terroristes et pour se conformer à ces multiples défis, l'OTAN adapte sa défense et sa position dissuasive. *« J'ai passé la majorité de ma vie professionnelle à planifier une frappe nucléaire vers les forces de NATO, je n'ai jamais imaginé que je me trouve ici dans le site de NATO, et je parle aussi avec ses officiers, et on planifie ensemble à un entraînement pour préserver la paix »*³⁸¹ : Annonce un général Russe.

Les États-Unis, la France et le Royaume-Uni continuent désormais d'augmenter leur puissance nucléaire. Ces plans sont conçus pour assurer la sécurité des arsenaux existants, il n'y aura donc aucun doute sur les engagements visant à réduire les stocks conformément aux traités internationaux. Les États-Unis modernisent entièrement leurs forces nucléaires, y compris les installations de stockage, les véhicules de livraison et les charges utiles. Le plan prendra fin en 2046, avec un coût estimé à 1,2 billion de dollars. L'objectif du plan de transformation est de mettre à niveau la triade des porteurs nucléaires, des charges utiles et des infrastructures auxiliaires ainsi que le système de commandement et de contrôle (SIPRI, 2018). Les États-Unis réduisent le nombre de types de charges nucléaires de dix à cinq et modernisent la charge restante grâce à leur programme de prolongation de la durée de vie. Le facteur fondamental qui s'est changé depuis 2010 est le retour de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord dans le « jeu des grandes puissances ». Il est impossible aujourd'hui de « réduire le statut des armes nucléaires » comme Obama l'avait espéré il y a huit ans. *« La Corée du Nord dispose désormais*

³⁷⁹ - Chercheur sur les questions de défense à l'Institut de relations internationales et stratégiques (Iris).

³⁸⁰ - Alyson J.K. BAILES, « La maîtrise des armements en évolution », Texte traduit par Matthieu Chillaud, in *Stratégie* 2015/1, N° 108, p.25.

³⁸⁴ - جنرال روسي خلال حديثه مع بي بي سي في مقر الناتو، تمت ترجمته من كتاب رحلتي على شفا الهاوية النووية، ترجمة مالك عساف، المجلس الوطني للثقافة والفنون والآداب، الكويت، يناير 2019، ص. 213.

d'armes nucléaires stratégiques aussi puissantes que les Etats-Unis », note Corentin Brustlein.³⁸²

Le programme américain de modernisation nucléaire est presque entièrement axé sur la modernisation ou le remplacement des capacités existantes. Compte tenu du manque de clarté de la doctrine de la Russie, du fait que la rhétorique nucléaire ne change pas et de son début pour développer une nouvelle gamme de forces nucléaire moderne, y compris un arsenal d'armes de faible puissance, l'édition 2018 de la revue de la posture nucléaire (NPR) du département de la Défense des États-Unis a déclaré qu'en cas de conflit armé, les États-Unis doivent se préparer à un « premiers recours limités », du nucléaire par Moscou. La terminologie utilisée est explicite : *« pour relever des défis de cette nature et maintenir la stabilité de la dissuasion, les États-Unis doivent accroître leur flexibilité et élargir leurs options de dissuasion sur mesure. Ce qui doit être clair, c'est que ce n'est pas censé être, ni cela permis une « guerre nucléaire ».*³⁸³ *Si vous souhaitez conserver une dissuasion crédible à l'agression régionale, il est important d'élargir l'offre d'options de base flexibles américaines en ajoutant des options de faible puissance. Cela augmente le seuil de base et garantit que le potentiel adversaire ne peut pas permettre des avantages pour l'escalade atomique limitée, ce qui rend l'utilisation d'armes nucléaires moins probables* ». En effet, le 18 août 2019, les États-Unis ont testé un nouveau système de croisière à lanceur terrestre sur porteur-lanceur routier, d'après les estimations pour la période 2017-2026, soit un montant supplémentaire de 94 milliards de dollars nécessaires pour répondre aux exigences du projet. Dès que l'essai est terminé, le Secrétaire d'État américain à la défense a déclaré que « le ministère de la Défense ferait tous les efforts déployés pour développer ces missiles conventionnels à lanceur terrestre ». Cette dynamique de modifier les systèmes existants pour créer un nouveau missile de croisière à lanceur terrestre qui franchit des missiles est une réaction claire au développement et à l'utilisation du SSC-8 par la Russie. Depuis 1994, chaque administration a mené son propre NPR, mais le processus et la portée de l'examen variaient selon les trois cas (Bush, Obama, Trump). La posture actuelle des États-Unis s'incarne davantage dans une vision dite de "réalité", mettant en lumière des menaces potentielles, notamment de la part de la Russie, la Chine ou de la Corée de Nord.³⁸⁴

³⁸² - Corentin BRUSTLEIN , « Pourquoi les Etats-Unis « changent de doctrine » nucléaire et adaptent leur armement », interviewé par Ronan Trésorière pour Le Parisien, 18 JANVIER 2018.

³⁸³ - Joseph A.DAY, *op.cit.*

³⁸⁴ - André DUMOULIN, « La nouvelle Nuclear Posture Review : évolution ou révolution ? », in *Revue Défense Nationale* ,2018/5, N° 810, Pp.111-115.

Dans le même temps, les États-Unis investissent dans les moyens de commandement, contrôle et communications nucléaires (NC3) (24 milliards en 2020-2021) et la production de cœurs d'armes (710 millions pour la construction de deux ateliers, à Savannah River et Los Alamos, l'objectif de production d'ici 2030 est d'au moins 80 cœurs par an). Le Congressional Budget Office (BDO) estime le coût total de la dissuasion nucléaire américaine à 500 milliards de dollars en 2019-2028, soit environ 5 milliards de dollars par an.³⁸⁵ Cependant, Jens Stoltenberg, Secrétaire général de l'OTAN, a rapporté à plusieurs reprises que l'Alliance ne souhaitait généralement pas utiliser de nouveaux systèmes de missiles nucléaires en Europe. En France, dans un discours destiné aux forces armées en janvier 2018, le président Emmanuel Macron s'est engagé à renouveler les deux composantes navales et aériennes de l'arsenal nucléaire du pays d'ici 2035. Entre 2019 et 2025, la maintenance française et la modernisation de son arsenal nucléaire attribueront 37 milliards d'euros. Le montant conclu dans le budget à cette fin est de près de 10% de l'augmentation du budget de la défense. Le Royaume-Uni modernise également sa dissuasion nucléaire basée en mer. Les nouveaux sous-marins de la classe Dreadnought devrait être exploité au début des années 2030. Il travaille également sur l'expansion de la vie de ses missiles Trident II. Le coût de ce travail de modernisation, qui était initialement budgétisé à 31 milliards de livres et plus de 10 milliards de dollars pour couvrir les augmentations possibles, devraient continuer à augmenter dans le sillage d'importants dépassements de coûts. En mai 2018, la Cour des comptes du Royaume-Uni a annoncé qu'un montant supplémentaire de 2,9 milliards de dollars aurait lieu au cours des 10 prochaines années pour mener à bien des projets de modernisation nucléaire.

Bref, une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Or les armes nucléaires vieillissent, et doivent être à jour pour servir de moyen de dissuasion et de prévention de la guerre.

B. Le désarmement nucléaire dans une optique de paix

« Ma conviction, l'appel que j'adresse à tous est le suivant : Soyez le premier à bouger. N'attendez pas les autres pour commencer à désarmer. Si vous faites le premier pas, les autres suivront. » BAN KI-MOON, Secrétaire général de l'ONU, 2013

La dialectique entre arme nucléaire et la paix est double, la course aux armes nucléaires peut augmenter les contraintes entre les pouvoirs et être l'origine d'un conflit armé. Le

³⁸⁵ - Emmanuelle MAITRE, « La modernisation des arsenaux nucléaires », *Note* N°62/20, 2 octobre 2020, *fondation pour la recherche stratégique*. p.3.

désarmement est un outil pouvant aider à prévenir les conflits armés et à atténuer ses conséquences lorsqu'ils se produisent. Comme le concept de sécurité a été mis au point pour mettre l'homme en son cœur, les objectifs de désarmement ainsi que ses mots doivent être évolués pour contribuer à la sécurité humaine, nationale et collective au XXI^{ème} siècle.³⁸⁶ Idée qui sera l'objet de cette partie.

1. Démilitariser la sécurité au XXI^{ème} siècle

Les armes nucléaires servent à la dissuasion, pas à la guerre, et un premier recours aux armes nucléaires serait un acte d'agression sans précédent. En réalité, toute première utilisation d'armes nucléaires déclencherait une frappe de représailles, causant des morts, des destructions et des souffrances inimaginables.³⁸⁷ Or, Les pays dotés de l'arme nucléaire ignorent leurs engagements en matière de désarmement, fournissant ainsi un prétexte à d'autres puissances pour se doter à leur tour de l'arme nucléaire. En effet, dans ce domaine, le bilatéralisme n'est pas imaginable et les garanties de sécurité doivent être données à l'ensemble de la communauté internationale. Il est un peu inquiet de la croissance des tensions bilatérales ou régionales, telles qu'entre l'Iran et les États-Unis ou comme en Corée du Nord face à ses voisins et face à des dangers croissants de la prolifération des armes nucléaires. Il est clair que nous ne devons pas accepter un nouvel Etat propriétaire de l'arme nucléaire et la seule solution consiste en une renaissance de la dynamique mondiale en faveur du désarmement, par la convocation d'une conférence internationale.³⁸⁸ Le désarmement est au centre du système de sécurité collectif défini dans la Charte des Nations Unies, dont l'objectif n'était rien de moins que l'élimination de la guerre en tant qu'instrument de la politique étrangère visant à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Donc, le désarmement est un autre outil qui doit éviter d'empêcher les conflits armés et à atténuer ses conséquences lorsqu'ils se produisent.

Evidemment, la paix et la sécurité sont la principale raison pour laquelle les Nations Unies travaillent en faveur du désarmement qui a été le seul moyen réel pendant des décennies d'empêcher la guerre nucléaire et l'utilisation quotidienne de l'arme nucléaire. De ce fait, les mesures visant à réduire l'arsenal, l'amélioration de la transparence, abaisser les niveaux d'alerte et réduire les risques ont contribué à instaurer la confiance, ces mesures visent à vérifier que le développement de nouveaux types d'armes nucléaires a freiné la course aux armements. Par

³⁸⁶ - « Assurer notre Avenir commun : un programme de désarmement », in *Nations Unies/publications-UNODA, bureau des affaires de désarmement*, New York, 2018.

³⁸⁷ - « Défendre notre avenir commun, Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement, pour la sécurité et le développement durable », <https://disarmamethandbook.org> consulté le 12/05/2021.

³⁸⁸ - Pierre VILLARD, « Multilatéralisme et initiative politique : les voies du désarmement », in *chronique de la gouvernance* 2007, p.91.

conséquent, l'élimination de plusieurs types d'armes de première frappe a favorisé la stabilité en période de crise. Ensemble, ces mesures ont contribué à instaurer des conditions nécessaires à la gestion et à l'interruption des conflits, tout en ouvrant la voie à l'élimination des AN partout dans le monde. Dans ces moments de l'intensification des tensions et des conflits internationaux, de nombreux échecs que la force ne peuvent être garantis que par la force des armes et non par la voix de la sagesse, du dialogue et de la coopération. La notion de sécurité a toujours évolué selon l'état du monde et le concept de sécurité nationale basé sur l'indépendance politique et l'intégrité territoriale, reste essentiel au système international actuel. En effet, le système de sécurité collective a été l'innovation, soulignant que les mécanismes coopératifs des institutions internationales ont permis de mieux garantir cette sécurité nationale. Cependant, l'évolution de la nature du conflit armé au cours des dernières décennies et de la souffrance humaine n'a pas précisé que l'être humain est au centre des questions de sécurité. Aujourd'hui, nous concevons tous que la sécurité consiste à garantir la protection de l'État, mais également de sa population humaine. Au XXI^{ème} siècle, les notions de sécurité humaine et de sécurité nationale, qui se renforcent mutuellement, guident l'action pour développer davantage les institutions multilatérales et de sécurités collectives, sur la base de l'Etat de droit et du règlement en tant que la communauté internationale a élaboré au fil des siècles.

En somme, les objectifs du désarmement doivent évoluer avec notre conception de la sécurité, l'expression « désarmement général et complet », née il y a près d'un siècle, demeure l'objectif ultime de l'organisation internationale dans le domaine de désarmement.³⁸⁹

2. Le Nobel légitimisme la démarche pour le désarmement nucléaire

« Je salue ICAN pour son travail plein de détermination et de créativité. »

BAN KI-MOON, Secrétaire général des Nations Unies

La réduction des armements est devenue une condition irréductible de la vie internationale. Actuellement, la même vision en fait l'une des principales exigences de la sécurité collective.³⁹⁰ La Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN)³⁹¹, lauréate du prix Nobel de la paix 2017, affirme que le désarmement nucléaire

³⁸⁹ - « Assurer notre avenir commun : un programme de désarmement –nations-unies/publications UNODA, *op.cit.*

³⁹⁰ - Georges AYACHE, Alain DEMANT, « Les impasses du désarmement », in *Armements et désarmement (1991)*, Édition complexe, Pp. 133-174.

³⁹¹ - L'ICAN est une campagne internationale qui, à travers plus de 100 États et 460 ONG, des centaines de personnes du monde entier ont été mises en œuvre depuis 2007 un large travail de réflexion et de prise de conscience des conséquences humanitaires catastrophiques en cas d'emploi, d'usage par erreur ou par accident. ICAN France, une branche française de cette campagne, se félicite de l'accueil de ce prix de Nobel, qui honore le travail de chacun de ses membres.

pourrait se produire plus rapidement que prévu³⁹² ; Jean-Marie Collin Membre de l'ICAN France : *« c'est une énorme fierté ; dans 10 ans, nous avons obtenu que les armes nucléaires sont considérées comme des armes illégales de la même manière que des armes chimiques et bactériologiques. En tant que tel, connu que la France critique violemment ce progrès juridique et du droit international humanitaire va à l'encontre de la marche de l'histoire ; mais j'espère que ce prix Nobel ouvrira les yeux du président qui se veut lui être en marche... »*, Pour le Bouveret Patrice, membre de l'ICAN France : *« Avec cette reconnaissance internationale, il est clair que le comité Nobel souhaitait souligner l'importance d'embaucher un processus de réflexion sur le désarmement nucléaire ; une réflexion qui est malheureusement très faible au niveau du pouvoir exécutif comme législatif. Par conséquent, nous encourageons les parlementaires à prendre un recul sur le lancement de la modernisation de l'arsenal nucléaire français en examinant soigneusement la réalité des nombreux échecs de cet arsenal et qui ne correspond à rien d'autres qu'à une nouvelle Ligne Maginot »*.

En effet, l'ICAN est très honoré de recevoir ce prix Nobel de la paix, qui souligne le travail accompli au fil des ans pour le « Traité d'interdiction des armes nucléaires » adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 7 juillet 2017. Pendant la crise nord-coréenne, cela peut être un signal puissant pour renforcer la sécurité internationale, là où l'accord avec l'Iran peut être remis en question et où la puissance nucléaire reconsidérera sa stratégie de dissuasion.³⁹³ *« Que les Etats-Unis choisissent la liberté plutôt que la peur. Que la Russie choisisse le désarmement plutôt que la destruction. Que le Royaume-Uni choisisse l'état de droit plutôt que l'oppression. Que la France choisisse les droits de l'Homme plutôt que la terreur. Que la Chine choisisse la raison plutôt que l'irrationalité. Que l'Inde choisisse le discernement plutôt que l'absurdité. Que le Pakistan choisisse la logique plutôt que l'apocalypse. Qu'Israël choisisse le bon sens plutôt que l'anéantissement. Que la Corée du Nord choisisse la sagesse plutôt que la ruine. »*³⁹⁴

Le message principal de l'ICAN est que tant que nous aurons des armes nucléaires, le monde ne sera jamais en sécurité. Elle a ajouté que la menace de guerre nucléaire est la plus élevée depuis longtemps, notamment en raison de la situation en Corée du Nord. Mme Setsuko Thurlow, la survivante de la bombe d'Hiroshima, a répondu : *« Les armes nucléaires*

³⁹² - Juliette HEUZEBROC, « Désarmement nucléaire : bientôt une réalité ? » <https://www.nationalgeographic.fr>, consulté le 24/05/2022.

³⁹³ - www.icanfrance.org.

³⁹⁴ - Discours de Béatrice Fihn (directrice de l'ICAN) lors de la cérémonie de remise du prix Nobel de la paix attribué à ICAN pour ses efforts de promotion du désarmement nucléaire et son rôle dans l'élaboration du Traité d'interdiction des armes nucléaires, le 10 Décembre 2017.

ne sont pas un mal indispensable, c'est le mal ultime. » Elle a remporté le prix avec Beatrice Fihn, directrice internationale de l'ICAN, et a ajouté : « *Notre lumière maintenant est le traité d'interdiction des armes nucléaires.* »³⁹⁵ À l'initiative de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (IPPNW), une campagne pour abolir les armes nucléaires a été lancée à Melbourne, en Australie, en 2007. L'objectif est de débarrasser le débat sur les enjeux des armes nucléaires des mains des puissances nucléaires et de le repositionner sur les conséquences humanitaires de ces armes de destruction massive. Concernant les risques incontrôlables, même une utilisation accidentelle entraînera des risques pour la population et pour l'environnement.

Depuis 2010, l'impact humanitaire catastrophique des armes nucléaires a figuré en bonne place dans les discussions sur le désarmement nucléaire par les gouvernements et les organisations de la société civile. Cette nouvelle discussion sur les dangers que représentent les armes nucléaires pour les personnes, les sociétés et l'environnement souligne l'urgence d'une action concertée pour interdire et éliminer ces armes dans leur intégralité. Leurs effets dévastateurs sur Hiroshima et Nagasaki et lors des essais nucléaires ont clairement justifié des négociations immédiates sur une interdiction.³⁹⁶ Bien sûr, si ce prix Nobel de la paix récompense le travail accompli au cours des dix dernières années pour faire adopter un traité d'interdiction, il met également en évidence la distance que nous devons parcourir pour éliminer la menace nucléaire. C'est une responsabilité importante, qui sera assumée par la société civile après qu'elle doit être appelée échec-refus ! Malgré de nombreux engagements, les Etats nucléaires continueront d'évoluer vers un monde sans armes nucléaires. Cela comprend notamment les engagements pris dans le cadre du Traité de non-prolifération (TNP). Cela explique pourquoi les puissances nucléaires, après que la dynamique initiée par l'ICAN, ont été ignorés, ces puissances continuent de critiquer l'accord interdisant l'arme nucléaire et de pratiquer la politique de la chaise vide pendant les négociations. Et maintenant, comme le traité est ouvert à la signature, la pression sur les états afin de ne pas le signer, c'est le plus grand mépris des valeurs démocratiques qui en bénéficient pour défendre au sein de l'ONU.

Bref, l'impératif humanitaire d'interdire les armes nucléaires est clair, mais pour y parvenir, il faudra une mobilisation publique et une volonté politique.

³⁹⁵ - Patrice BOUVERET, « Prix Nobel de la paix 2017 à ICAN » in *Sortir du nucléaire*, N°76, hiver 2018, p.14.

³⁹⁶ - « Interdire les armes nucléaires maintenant », ICAN, <https://www.sortirdunucleaire.org>, consulté le 8/09/2021.

Section 2 : le désarmement nucléaire, un impératif humanitaire et juridique

Le bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki a immédiatement souligné les effets humanitaires dévastateurs des armes nucléaires, est à partir de ce moment qu'il semblait incontestable pour les personnes touchées et pour les parties prenantes humanitaires, que des armes nucléaires ne seraient plus jamais utilisées. En 2010, le CICR, la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires et des pays aux vues similaires ont commencé à repenser la réglementation des armes nucléaires principalement dans une perspective humanitaire plutôt que dans une perspective de sécurité nationale.³⁹⁷ Un récent débat mondial a mis le doigt pour la première fois aux conséquences humanitaires dévastatrices que l'utilisation d'armes nucléaires non seulement pour les États qu'ils ont, mais aussi pour l'humanité, mais aussi les conséquences humanitaires catastrophiques d'un épisode nucléaire qu'ils sont d'une telle importance à avoir pressé des dirigeants pour paraître de nouvelles façons de parvenir à l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires en droit international. La présente section examine comment "l'initiative humanitaire" a remboursé le débat sur les armes nucléaires afin de déplacer le débat traditionnellement à la sécurité nationale, à l'utilité militaire et la dissuasion, vers la réalité des conséquences humanitaires auxquelles l'humanité serait confrontée si des armes nucléaires étaient à nouveau utilisées.³⁹⁸ Et comment justifier moralement une opposition à des finalités humanitaires ?³⁹⁹

Paragraphe 1 : vers une conception humanitaire des armes nucléaires

Un nouveau discours de plus en plus dominant a émergé de suggérer que le débat sur les armes nucléaires devrait se concentrer non sur leurs soi-disant prestations de sécurité, mais plutôt sur leurs risques pour la sécurité humaine. Ce n'était plus une question pour les États qui détiennent des armes nucléaires, mais pour l'ensemble de l'humanité.⁴⁰⁰ En revanche, les conséquences humanitaires des armes nucléaires n'ont jamais été en tant que telles au centre des débats par les États, depuis le bombardement nucléaire des villes japonaises, paradoxalement, sont la base sur laquelle repose la stratégie d'exercice de la terreur. Par

³⁹⁷ - Par Bonnie DOCHERTY, Jullian RAFFERTY et Wim ZWIJENBURG, « Désarmement humanitaire, Armed Conflict and Civilian Protection Initiative », Octobre 2019, <https://humanitariandisarmament.org>, consulté le 24/05/2022.

³⁹⁸ - Richard SALADE, Robert TICKNER et Phoebe WYNNE-POPE, « Protège l'humanité des conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires, recentrer le débat autour de l'impact humanitaire. », in *Revue internationale de la croix rouge*, volume 57, sélection française 2015/3. Pp.129-130.

³⁹⁹ - olivier CORTEN et Klein PIERRE, « Droit d'ingérence ou obligation de réaction ? », *coll. de droit international*, éditions Bruylant, préface de jean SALMON.

⁴⁰⁰ - Richard SALADE, Robert TICKNER et Phoebe WYNNE-POPE, *op.cit.* p.143.

conséquent, des ONG, tout comme le comité international de la croix Rouge (CICR), ont par contre, au cœur de leur préoccupation ce danger pour l'intérêts des populations civiles et de l'environnement,⁴⁰¹ où le discours humanitaire prédomine **(A)**. En tant qu'êtres humains, nous devons agir avec humanité et nous devons être guidés par les principes du droit international humanitaire et la mission humanitaire des Conventions de Genève. **(B)**

A. Le discours humanitaire prend de l'ampleur

Interroger le sens de l'action humanitaire est devenu une nécessité. Au fil des années, l'action humanitaire s'est imposée comme l'une des rares valeurs positives et largement consensuelles de notre époque, portée par un impressionnant mouvement d'opinion publique⁴⁰². En effet, trois niveaux importants stimulés par cette initiative: la publication d'un article académique en 2007 sur l'impact sur le climat d'une guerre atomique, la création du campagne internationale pour abolir les armes nucléaires (ICAN), également en 2007, et la dynamique du mouvement dans cette affaire en 2010, qui a été provoquée par une attraction du président du CICR d'accroître ses efforts pour atteindre un monde débarrassé des armes nucléaires, aussi « la Conférence d'examen du TNP 2010, a été profondément préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques provoqués par les armes nucléaires qu'entraînerait un tel emploi », mais jamais auparavant avaient utilisées explicitement le terme « conséquences humanitaires ». Ils ont enfin reconnu la légitimité de l'examen des armes nucléaires, sous un angle humanitaire,⁴⁰³ qui sera traitée dans cette partie en **(1), et (2)**.

1. Le rôle de la société civile

Malgré la complexité du sujet, la question du désarmement et des droits de l'homme à travers les principes humanitaires, la protection de l'environnement, les droits économiques et sociaux, englobe ce qui constitue la planète contenue des biens collectifs ou patrimoine commun des générations présentes et futures.⁴⁰⁴ Le moment semble propice après la décision prise dans le document final de la Conférence d'examen du TNP de 2010 qui mentionne que⁴⁰⁵ : « l'ensemble des États doit faire un effort particulier pour établir un cadre nécessaire à

⁴⁰¹ - Patrice BOUVERET et Jean-Marie COLLIN, « Interdire les armes nucléaires » /note N° 12, septembre 2019, *fondation de l'écologie politique*. <http://icanfrance.org/> consulté le 13/09/2022.

⁴⁰² - Éric GEOMAERE et François OST, « L'action humanitaire : questions et enjeux », Édition, Presses de l'Université Saint-Louis, bruxelle, 1998, Pp.111-133.

⁴⁰³ - Patrice BOUVERET et Jean-Marie COLLIN, « Interdire les armes nucléaires », *op.cit.*

⁴⁰⁴ - Patrice BOUVERET, « Les ONG, moteur du désarmement », in *Revue internationale et stratégique* 2014/4, N° 96, Editions, IRIS, p.130.

⁴⁰⁵ - « Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 », *Document final, document des Nations Unies NPT/CONF.2010/50* (Vol. I), New York, p. 21.

l'instauration et à la préservation d'un monde sans armes nucléaires ». ⁴⁰⁶ Bien évident, le discours de l'humanité sur les armes nucléaires a continué de croître et le rôle de la société civile a été décisif pour la mettre en évidence. Ce qui est devenu "l'initiative humanitaire" a remporté le soutien total du mouvement, de l'ICAN et de son organisation partenaires. Trois conférences intergouvernementales sur l'impact humanitaire nucléaires, réunis entre 2012 et 2014, ont réexaminé la preuve des conséquences humanitaires à court, moyen et long terme engendrées par l'utilisation d'armes nucléaires.

Les blessures dues aux explosions, les brûlures et les effets des radiations d'une explosion nucléaire sont désormais considérées comme plus graves qu'au paravent. En plus de la souffrance immédiate, il n'y a pas de capacité pour le système de santé international ou les agences humanitaires pour répondre de manière adéquate à une détonation nucléaire, et les conséquences environnementales seraient également catastrophiques. Cette nouvelle information a conduit à de nouveaux appels à l'élimination des armes nucléaires, et a entraîné un changement de discours loin des militaires et arguments sécuritaires en faveur de ces armes et vers une profonde préoccupation pour les conséquences humanitaires qu'ils continuent de poser. ⁴⁰⁷ En effet, le rôle du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge: en partant des énormes conséquences des armes nucléaires, le problème de ces armes ne peut être abordé que sur des doctrines militaires et des politiques de force et de dissuasion, leur existence suscite une interrogation des plus fondamentales sur le point à partir duquel les droits des États doivent céder la place aux intérêts de l'humanité, sur la capacité de notre type à contrôler la technologie qu'elle crée et sur la portée du droit international Humanitaire. En fin de compte, le débat doit être retourné à l'être humain, aux règles essentielles du droit international humanitaire et l'avenir collectif de l'humanité. En Avril 2010, le président du CICR, Jacob Kellenberger ⁴⁰⁸, a lancé un appel historique sur les armes nucléaires aux Etats et à tous ceux qui sont en mesure d'exercer une influence sur eux. Dans sa déclaration, J.Kellenberger a précisé que la position de l'institution sur les armes nucléaires devait aller au-delà d'une analyse purement juridique. Il a souligné que les armes nucléaires sont uniques en raison :

⁴⁰⁶ - Alyn WARE, « De la motivation au succès : organiser l'action de la société civile pour infléchir la politique en matière d'armement nucléaire », *forum de désarmement*, p.28.

⁴⁰⁷ - Richard SLADE, Robert TICKNER and Phoebe WYNN-POPE , « Protecting humanity from the catastrophic humanitarian consequences of nuclear weapons: Reframing the debate towards the humanitarian impact, » *International Review of the Red Cross* (2015), 97 (899), human cost of nuclear weapons, p.733.

⁴⁰⁸ - Jakob KELLENBERGER, né le 19 octobre 1944 à Heiden dans le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, est un diplomate suisse. De 2000 à 2012, il préside le Comité international de la Croix-Rouge. Depuis, il est à la tête de Swisspeace, fondation suisse pour la paix.

- Des souffrances humaines indescriptibles qu'elles causent.
- De l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace et dans le temps.
- Des risques d'escalade qu'elles comportent.
- De la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie de l'humanité.⁴⁰⁹

En novembre 2011⁴¹⁰, huit mois après le discours du président Kellenberger, le mouvement a reconnu la nécessité de communiquer formellement dans leur travail et une promotion à long terme pour l'élimination des armes nucléaires. Dans les réunions statutaires du conseil des délégués de 2011 ; une résolution implique officiellement toutes les composantes du mouvement, le CICR, la Fédération internationale a été adoptée pour utiliser le cadre de la diplomatie humanitaire, pour éliminer les armes nucléaires. La résolution de 2011 engageait le mouvement à coopérer avec les responsables politiques, les leaders d'opinion, les professionnels de la santé, les scientifiques et le public, afin d'accroître la sensibilisation sur les conséquences humanitaires catastrophiques des armes nucléaires et le besoin d'actions concrètes devant mener à leur élimination. La résolution mentionne spécifiquement le besoin d'engager le dialogue avec les Etats à propos des questions de DIH que posent les armes nucléaires. Cette résolution indique que le mouvement se bat pour comprendre comment l'utilisation d'armes nucléaires pourrait être compatible avec les principes de la DIH et souligne l'absence de moyens pour mener une action humanitaire adéquat face à la souffrance humaine, à laquelle on doit s'attendre lorsque des armes nucléaires sont utilisées.

En 2012, l'IPPNW⁴¹¹, s'est réuni à Hiroshima et la déclaration finale selon laquelle le présent Congrès confirme le progrès du dialogue humanitaire. Dans cette déclaration, l'organisation s'est félicitée de la position robuste et de la « détermination renouvelée » du mouvement et a révélé que le gouvernement norvégien avait suggéré la première conférence intergouvernementale sur le comité préparatoire du TNP à Vienne. Le gouvernement norvégien avait proposé de recevoir la première conférence intergouvernementale qui se pencherait exclusivement sur l'impact humanitaire des AN. La position du mouvement a été encore renforcée lors de la réunion de novembre 2013 à Sydney en Australie, lorsqu'elle a répété son engagement, à travailler activement pour l'élimination et l'interdiction des armes nucléaires

⁴⁰⁹ - Jakob KELLENBERGER, « Les armes nucléaires » in *CICR*, seconde éditions, février 2013.

⁴¹⁰ - Date où le comité international de croix rouge (CICR) adopte la résolution « vers l'élimination des armes nucléaires ».

⁴¹¹ -Déclaration du 20e congrès Mondial, 25 Aout 2012, «International Physicians for the Prevention of Nuclear War, » <https://www.ippnw.org>, consulté le 12/7/2020.

d'une deuxième résolution des délégués du Conseil.⁴¹² La résolution de 2013 a inclus un plan d'action clair pour tous les composants du mouvement, qui devaient impliquer son propre public et son gouvernement « la nécessité de mesures concrètes conduisant à une interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires et de leur élimination. ». En somme, le mouvement international de la croix rouge et du croissant rouge tout entier soutiendra et encouragera la prise de mesures urgentes pour mettre fin à l'ère des AN.⁴¹³

2. Les conférences intergouvernementales sur les conséquences humanitaires

La manifestation morale de l'arme nucléaire est également "ancienne", que l'arme elle-même, la première conférence, qui concernait l'effet humanitaire sur une forme exclusive d'armes nucléaires, a été organisée par le gouvernement norvégien d'Oslo, en mars 2013. Il a rassemblé 128 États, l'ONU, le mouvement des ONG et d'autres membres de la société civile : ICAN était le partenaire qui représente la société civile. Cette conférence a été la première réunion intergouvernementale portant sur des conséquences humanitaires des AN. Cette conférence a impliqué trois sessions :

- Session I : Impact humanitaire immédiat de l'explosion d'une arme nucléaire : Décrire de manière très concrète ce processus et ses effets immédiats sur la population, la santé et les infrastructures.
- Session II : Impact et conséquences à long terme.
- Session III : Être prêt à apporter une réponse humanitaire : Il sera présenté un aperçu de l'état de préparation et les besoins pour la réponse humanitaire adéquate à une détonation d'AN.

Ce programme a porté sur la préparation de la réponse et sur l'intervention immédiate, ainsi que sur des effets humanitaires, à moyens et à long terme sur la santé, l'environnement, l'économie et le développement d'une explosion d'AN. L'impact humanitaire des AN était « un enjeu d'une importance primordiale pour la communauté internationale et qu'il ne pouvait plus être ignoré ».⁴¹⁴

L'ONG Reaching critical will⁴¹⁵ note que finalement, la conférence fut importante non seulement car, elle avait fourni l'espace nécessaire pour recentrer le débat sur les AN, mais

⁴¹² - Conseil des délégués du mouvement international de la Croix-Rouge et du croissant-rouge, Sydney, Australie 17-18 novembre 2013, « Vers l'élimination des armes nucléaires Plan d'action quadriennal ».

⁴¹³ - www.cicr.org

⁴¹⁴ - Richard SLADE, Robert TICKNER and Phoebe WYNN-POPE , «protecting humanity from the catastrophic humanitarian consequences of nuclear weapons: Reframing the debate towards the humanitarian impact », *op.cit.* p.144.

⁴¹⁵ - Reaching Critical Will est le programme de désarmement de l'Alliance internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF), la plus ancienne organisation de femmes pour la paix au monde. Reaching Critical Will

également parce qu'elle avait constitué un premier pas significatif vers la négociation d'un traité d'interdiction des AN. Si cette interprétation peut apparaître un peu exagérée, il n'en demeure pas moins qu'elle a marqué un changement profond des mentalités et le gouvernement du Mexique, s'est impliquée il aussi et proposa d'organiser, sur son territoire, une deuxième conférence de suivi qui se déroula onze mois plus tard le début 2014 à Nayarit. L'objectif de la conférence, de Nayarit était de s'appuyer sur les résultats de la conférence d'OSLO et d'examiner les défis posés par une explosion nucléaire, au niveau régional, national, et mondial, sur la croissance économique et le développement durable, son impact sur la santé publique, ainsi que le risque bien réel d'une explosion nucléaire en cette ère de cyber guerre, de terrorisme et d'augmentation du nombre d'Etats détenteurs de l'AN. La conférence a confirmé le nombre d'hypothèses depuis 1945 au sujet de l'AN. Parmi ceux-ci, l'hypothèse selon laquelle une explosion nucléaire nuit au développement et à la croissance économique, ce qui cause des dommages environnementaux et expulse des vagues de souffrance généralisées, en particulier chez les personnes pauvres et vulnérables. Les nouveaux éléments relatifs au risque d'explosion nucléaire accidentelle causée par un acte de terrorisme ou encore un cyber attaque, ont amené de nouveaux sujets de préoccupation pour la communauté internationale, d'autant plus que le risque d'explosion atomique continue de s'accroître à mesure que prolifèrent les armes nucléaires.⁴¹⁶ Pendant, la troisième Conférence intergouvernementale, le gouvernement d'Autriche a dû utiliser une bonne dose d'énergie diplomatique pour rassurer les États et les convaincre que la Conférence de Vienne n'était pas un forum de négociation pour un nouvel accord sur l'AN, mais seulement la continuation des discussions sur les conséquences humanitaires de son utilisation. Bien que la Conférence de Vienne n'ait pas marqué d'intention d'entamer les négociations pour un instrument juridique interdit aux armes nucléaires, le CICR⁴¹⁷ ne consolida uniquement sa position, en soulignant que les nouveaux éléments résultant des conséquences précédentes étaient des craintes exprimées dans lequel les AN ne pouvaient pas être utilisées en ce qui concerne les règles coutumières du DIH. De toute évidence, l'urgence quant à la nécessité d'interdire les armes nucléaires, non seulement dans le

travaille sur le désarmement et le contrôle des armements pour de nombreux systèmes d'armes différents, réduisant les dépenses militaires mondiales et le militarisme, et recherchant les aspects sexospécifiques de l'impact des armes et des processus de désarmement.

⁴¹⁶ - *Ibid.*, p.148.

⁴¹⁷ - Fondé en 1863, le CICR est à l'origine des Conventions de Genève et du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui dirige et coordonne ses activités internationales dans les conflits armés et autres situations de violence. Impartial, neutre et indépendant, le CICR a pour seule mission humanitaire de protéger la vie et la dignité des victimes de conflits armés et d'autres situations de violence et de leur apporter une assistance. Le CICR s'emploie également à prévenir la souffrance en promouvant et en renforçant le droit et les principes humanitaires universels. »

discours général, mais également chez les participants de la Conférence de Vienne. La reconnaissance d'un risque pour toute l'humanité réalisait que nous étions à un point d'inflexion de l'histoire, à un moment où il est toujours possible de prendre des décisions qui protègent notre monde d'autodestruction ou que, au contraire, ils se rapprochent. Le gouvernement Autrichien souligne que la sécurité humaine doit être considérée comme un tout et promouvoir la protection des civils contre les attaques nucléaires. L'Autriche s'engage à coopérer avec toutes les parties prenantes, y compris le mouvement, en vue de prendre des mesures pour combler les lacunes juridiques à propos des AN, y compris la promotion des conclusions de la Conférence de Vienne auprès de tous les orateurs appropriés. En janvier 2015, le gouvernement autrichien a utilisé une note verbale pour inviter tous les pays à respecter leurs engagements.

L'ICAN a encouragé de nombreux contacts lors de la Conférence d'examen du TNP de 2015 et a été rebaptisé « L'engagement humanitaire ». Le 6 août 2020, à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la première utilisation des armes nucléaires, l'Union interparlementaire et l'organisation non gouvernementale ICAN ont adressé conjointement une lettre aux présidents des parlements non signataires du TNP, c'est-à-dire tous les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés et certains États non dotés d'armes nucléaires, cette lettre appelle spécifiquement le président du parlement à sensibiliser les parlementaires au traité et à promouvoir un débat constructif sur les armes nucléaires, les risques de prolifération et le désarmement.⁴¹⁸ Le 18 février 2015, deux mois après le début de la Conférence d'examen du TNP de 2015, le CICR a effectué sa deuxième intervention opportune et importante. Le Président du Comité international de la Croix-Rouge, Peter Maurer, prend la parole et s'adresse aux missions permanentes à Genève. Il a souligné que compte tenu de toutes les preuves recueillies lors des trois réunions intergouvernementales, il est maintenant plus difficile que jamais d'imaginer que l'utilisation de l'AN puisse être conforme au droit international humanitaire (DIH). Le président Maurer a réitéré les messages de base formulés lors de la réunion, démontrant le pouvoir destructeur des AN, les souffrances qu'ils causeront aux humains, les effets catastrophiques et persistants sur la santé, l'environnement, le climat et la production alimentaire, ainsi que le développement socioéconomique. Il a réitéré l'impact à long terme de ces armes et souligné qu'il n'y avait aucun moyen de porter assistance ou d'aider les survivants après l'explosion de la bombe atomique.

⁴¹⁸ - « Défendre notre avenir commun » : chapitre 1 : Le désarmement au secours de l'humanité. *Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement, pour la sécurité et le développement durable*, <https://disarmamenthandbook.org> consulté le 06/09/2019.

En somme, les conséquences humanitaires de l'arme nucléaire dépasseraient largement les frontières du pays où l'explosion se produirait et qu'en conséquence, l'emploi des AN doit être une préoccupation mondiale, et que l'élimination des AN est devenue un « impératif humanitaire ».

B. Le droit international humanitaire et la politique de dissuasion

Le droit international humanitaire (DIH) ou droit des conflits armés, son objet n'est pas d'interdire les conflits armés mais consiste à les humaniser.⁴¹⁹ A « Hiroshima, c'est l'humanité qui peut être éradiquée, par notre propre volonté, on peut dire que l'humanité tient sa survie entre ses mains. »⁴²⁰ En tant qu'êtres humains, nous devons agir avec humanité et nous devons être guidés par les principes du droit international humanitaire et la mission humanitaire des Conventions de Genève,⁴²¹ afin d'éviter une détonation nucléaire à toutes les conséquences humanitaires et environnementales qui peuvent en résulter.⁴²² En outre, le discours humanitaire a également entendu parler d'une voix forte au sein des Nations Unies. **(1)** En déclarant que toute tentative de concilier morale et dissuasion était impossible selon Clausewitz.**(2)**

1. Le discours humanitaire à l'ONU

« La menace que les armes nucléaires font peser sur l'existence de l'humanité doit nous pousser à prendre des mesures décisives pour les éliminer complètement. Nous le devons aux Hibakusha - les survivants des bombardements atomiques - et à notre planète ».

António GUTERRES, Secrétaire général de l'ONU,
Avant-propos du rapport Assurer notre avenir commun.

Lors de la série de conférences intergouvernementales, il retrouva son chemin, le discours humanitaire a également entendu parler d'une voix forte au sein des Nations Unies. Le premier débat sur les conséquences humanitaires a eu lieu lors de la première Commission d'AGNU, en 2013, qui prend en charge le désarmement et la sécurité internationale et responsable de la recherche de solutions aux défis auxquels la sécurité internationale est confrontée. Malgré

⁴¹⁹ - Abdelhak JANATI IDRISSE, « Droit international humanitaire », 1^{ère} édition 2006, HILAL impression, p.5.

⁴²⁰ - Michel SERRES, « Pantopie : de hermès à petite poucettes », *le pompier*, 2016, 392p.

⁴²¹ - 1^{ère} Convention : protection des malades et blessés des forces armées en campagne.

2^{ème} Convention : protection des malades et blessés et naufragés dans les forces armées sur mer.

3^{ème} Convention : traitement des prisonniers de guerre.

4^{ème} Convention : protection des populations civiles.

Elles sont complétées par 2 protocoles additionnels (1977) relatifs à la protection des victimes des conflits armés internationaux et à la protection des victimes de conflits armés non internationaux.

⁴²² - Patrice BOUVERET & Jean-Marie COLLIN, « Interdire les AN », *fondation de l'écologie politique*, note N° 12 septembre 2019.

l'histoire de la Commission et sa préoccupation constante à propos de l'AN, ce n'est qu'en 2013 qu'il organise le premier débat à souligner, non sur les avantages des AN pour la sécurité, mais sur leurs conséquences humanitaires.⁴²³ La prise de Conscience de certains États (Suisse, Costa Rica, Autriche, Nouvelle-Zélande, Norvège, Mexique), À la fin de la décennie 2010, répondant aux actions actives effectuées par la campagne internationale pour abolir les AN (ICAN), autorisés à lancer ce qui sera appelé, plus tard « l'initiative humanitaire ». Le ministre des Affaires étrangères françaises Jean-Yves le Drian a déclaré lors de la Conférence humanitaire nationale de mars 2018 : « *Le respect du droit international humanitaire n'est pas une option : c'est une obligation* », ce droit vise à interdire expressément tous les actes visant à répandre la terreur parmi la population civile,⁴²⁴ et contient des dispositions visant à réprimer les violations et des mécanismes de mise en œuvre des obligations.⁴²⁵ De même, la « dimension humanitaire du désarmement nucléaire » sera même consignée au cœur du principal processus de réglementation internationale de l'AN - Le TNP- avec l'inscription dans le document final de la conférence d'examen de 2010 de la phrase suivante : « La conférence est vivement préoccupée par les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de l'AN et réaffirme la nécessité pour tous les États de respecter en tout temps le droit international applicable, y compris le droit international humanitaire ».⁴²⁶

Un processus de prise de conscience de l'urgence à interdire et à éliminer les AN se déroulera avec l'organisation de conférences intergouvernementales (Oslo, Nayarit et Vienne entre 2013 et 2016). En fait, avant l'impossibilité du pouvoir, en cas d'explosion de l'AN, afin de faire face à la catastrophe humanitaire engendrée, la seule réponse objective nécessaire à une écrasante majorité des États membres de l'ONU est l'obligation d'interdire et d'éliminer ces armes avec la création d'un nouvel instrument juridique international, le droit a été développé pour promouvoir le changement et ne pas confirmer qu'un problème est résolu. De ce, le TIAN adoptée par l'ONU en 2017, constitue la pièce manquante de l'architecture du désarmement permettant d'engager le processus d'élimination des AN. C'était pour la première fois depuis 1996, un instrument multilatéral juridiquement contraignant pour le désarmement nucléaire a été négocié et adopté par les Nations Unies. Ce traité (TIAN) complète d'autres processus internationaux et renforce la sécurité internationale et la non-prolifération nucléaire. En fait, le

⁴²³- Toni PFANNER, « Débat humanitaire : droit, politiques, action », in *Revue internationale du croix rouge*, volume 97, sélection française, 2015/3.

⁴²⁴ - Voir Art.51 §2 du protocole I et Art.13§2 du protocole II de 1977.

⁴²⁵ - Abdelhak JANATI IDRISI et Mohammed ZEROUALI, « Le droit international à l'aube du troisième millénaire », 1^{ère} édition 2004, HILAL Impression, p.111.

⁴²⁶ - Patrice BOUVERET & Jean-Marie COLLIN, « Interdire les AN », *op.cit.*

traité de la non-prolifération nucléaire (TNP) n'est pas un traité complet de désarmement, mais de non-prolifération, comme son nom l'indique, donc le (TIAN) vient donc combler un vide juridique existant. Cela fait partie de l'article 6 du TNP, qui n'établit pas l'obligation contraignante, mais établit simplement la nécessité de « poursuivre des négociations de bonne foi sur des mesures efficaces relatives à la suspicion de la course aux armements nucléaires ».⁴²⁷

En effet, l'élimination des AN a été la priorité absolue des NU, en matière de désarmement dès le premier jour, a déclaré le chef des Nations Unies dans ses remarques : « *Nous nous battons pour un monde exempt d'arme nucléaire, car nous savons que ces armes représentent une menace unique et potentiellement existentielle pour notre planète* ». Née de tension, l'ONU doit faire n'importe quoi que la tragédie, subie par les populations d'Hiroshima et de Nagasaki, au Japon, n'a jamais été répétée au Japon, ne se reproduise plus jamais, a rappelé pour sa part le président de l'AGNU, Tijjani Mohammed Bande, aux délégués présents. Sur ce, « *Les armes atomiques représentent une menace inacceptable pour l'humanité. N'oublions pas que le seul moyen réel d'éliminer la menace d'armes nucléaires est d'éliminer l'arme nucléaire elle-même* », a déclaré A. Gueterres.⁴²⁸ Se souvenir d'une telle dévastation « rend crucial » que tout ce qui peut être fait, soit fait, pour que ce moment de l'histoire « *soit la dernière fois que telles armes sont déployées* », a dit le président de l'AGNU, « *plus jamais ça ne doit rester notre refrain principal* », a déclaré M. Mohammed Bande. Pour cet effet, le secrétaire général de l'ONU, A.Gueterres, a lancé en 2018 un nouveau programme de désarmement sous l'égide de l'ONU, nommé « assurer notre avenir commun »,⁴²⁹ qui fixe trois priorités :

- a- Le désarmement pour sauver l'humanité, par la réduction et l'élimination des armes biologiques, chimiques et nucléaires.
- b- Le désarmement qui sauve des vies en réduisant l'impact des armes classiques.
- c- Le désarmement pour les générations futures, en tenant compte des nouvelles technologies militaires. Il souligne également les conséquences désastreuses de l'utilisation d'armes explosives dans les zones peuplées de civils.⁴³⁰

La composante du désarmement à l'aide de l'humanité implique des armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive (ADM). La stratégie fondamentale de l'ONU à cet égard est d'encourager et d'appuyer l'interdiction et l'élimination des armes de destruction massive.

⁴²⁷ - *Ibid.*,

⁴²⁸- Calma DEAN, « AN : pour éliminer la menace, il faut éliminer les armes (ONU) », <https://news.un.org>, consulté le 12/06/2021.

⁴²⁹ - « Défendre notre avenir commun », Guide d'action parlementaire à l'appui du désarmement, pour la sécurité et le développement durable, *op.cit.*

⁴³⁰ - « Armement et désarmement and international Security », *les rapports du GRIP 2019/2*. Résumé du SIPRI Yearbook 2019.

Le rapport prône le dialogue avec les gouvernements qui possèdent encore des armes nucléaires pour des progrès concrets, et souligne le rôle des Nations Unies et des traités dans le renforcement des mécanismes normatifs et juridiques propices à l'élimination des armes de destruction massive.⁴³¹ Dans la résolution 68/32⁴³², l'AG a déclaré que le 26 septembre serait la Journée internationale de l'élimination totale des armes nucléaires et que cette journée sera de promouvoir la portée de cette fin, y compris par l'organisation d'activité de sensibilisation et d'informations portant sur la menace que les AN représentent pour l'humanité et la nécessité de les éliminer complètement, afin de mobiliser la communauté internationale pour atteindre l'objectif commun qui est l'édification d'un monde exempt de l'arme nucléaire.⁴³³ En outre, l'humanité est à l'intersection : c'est-à-dire on met en route un ou plusieurs processus crédibles qui conduisent à l'interdiction et à l'élimination des AN, soit le nombre d'États et d'autres acteurs qui auront la capacité et la volonté d'utiliser l'AN continueront d'augmenter.

Egalement, les pays africains traitent des conséquences humanitaires des AN, et beaucoup d'entre eux participent activement à ce processus. Le Kenya et l'Algérie ont profité de la première commission du désarmement et de la sécurité internationale, à sa 69e session en 2014, les deux pays ont profité de l'opportunité offerte par le débat général. Kenya a expliqué : les gens sont en train de se mettre debout. Très bientôt, ils diront "c'est assez ". Chaque citoyen de la communauté mondiale a le droit et le devoir de s'opposer à l'existence des armes nucléaires. De son côté, l'Algérie a été soulevé que « le désarmement nucléaire reste la plus haute priorité et exprime ses fortes préoccupations concernant le danger que l'existence des AN, leur utilisation éventuelle ou leur menace de leur utilisation, faisant courir à l'humanité ». Les Etats africains contribuent également aux débats de la Commission initiale par des déclarations de groupe. Une autre plate-forme pour le débat relatif au désarmement est la conférence du désarmement, qui est considérée comme le seul forum de négociation multilatéral sur le désarmement, chaque année, elle détient trois sessions et travaille avec un agenda permanent. Le nombre de ses membres est limité à soixante-cinq États, dont douze États africains : Afrique du Sud, Algérie, Cameroun, Égypte, Éthiopie, Kenya, Maroc, Nigeria, RDC, Sénégal, Tunisie et Zimbabwe. L'Afrique est donc inférieure à un cinquième des membres de la Commission du désarmement (CD), les États membres des Nations Unies ont la possibilité de participer aux travaux de la Commission du désarmement en tant qu'observateurs et depuis 2011, les États

⁴³¹ - « Synthèse du rapport Assurer notre avenir commun », *op.cit.*,

⁴³² -Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 5 décembre 2013, [sur la base du rapport de la Première Commission (A/68/411)] ,68/32, Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013. <http://www.mvtpaix.org> , consulté le 24/05/2022.

⁴³³ - <https://www.un.org/fr/events/nuclearweapelimination>.

africains suivant ont participé en tant qu'observateurs : Ghana, Libye, Mauritanie, Mozambique et Soudan.

Le rapport du Secrétaire général de l'ONU, « Assurer notre avenir à tous », explique que l'élimination des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est un facteur de paix et de stabilité internationale. Pour que le climat de sécurité internationale cesse de se détériorer, nous devons revenir à un état d'esprit qui considère le désarmement nucléaire comme le meilleur moyen de sauvegarder la paix, de prévenir les conflits interétatiques majeurs et de maintenir la stabilité dans des situations instables.⁴³⁴ La composante de désarmement des générations futures se concentre sur les nouvelles technologies d'armement qui pourraient compromettre la sécurité des générations futures, telles que les systèmes d'armes autonomes et l'utilisation de la force dans le cyberspace. Dans ce contexte, il convient de veiller à ce que les normes, règles et principes internationaux relatifs aux conflits armés s'appliquent à ces nouvelles technologies.⁴³⁵

En fin de compte, cela irait à l'encontre du principe de dissuasion si l'ONU continuait de viser l'élimination éventuelle des armes nucléaires. Cependant, nous avons constaté que ces armes ont été progressivement marginalisées du champ de bataille au profit des concepts de dissuasion, et que les arsenaux tactiques ont été réduits, voire supprimés. Par conséquent, aucune convention internationale n'est nécessaire pour éliminer progressivement l'utilisation d'armes devenues « impensables » des zones de guerre.⁴³⁶

2. Peut-on réconcilier moral et dissuasion nucléaire ?

« *Quiconque aujourd'hui réfléchit sur les guerres, et la stratégie élève une barrière entre son intelligence et son humanité* »⁴³⁷, Clausewitz, indiquant que toute tentative de concilier morale et dissuasion était impossible.

Le débat moral relatif aux armes nucléaires trouve l'essentiel de ses concepts dans les théories de la guerre juste. Or cette approche est loin de recouvrir la totalité des problèmes moraux que posent les armes nucléaires, car sa démarche vise à caractériser ce que seraient les effets d'un affrontement nucléaire. Ce caractère analytique est en réalité la signature d'une contradiction : en voulant appliquer à une arme de dissuasion les concepts d'une éthique de la guerre, le risque est grand de manquer son objet. Ils ne sont en effet pas pleinement pertinents

⁴³⁴ - António GUTERRES, « Assurer notre avenir commun », p.17, <https://www.un.org/fr>, consulté le 08/09/2021.

⁴³⁵ - *Ibid.*,

⁴³⁶ - « Aspects éthiques et sociaux des nouvelles technologies de défense », Rapport issu d'une étude commune avec le CGARM et le Comité Défense d'IESF présidé par Jacques BONGRAND, *Cahier IESF*, N°20 11/41, septembre 2015.

⁴³⁷ - Ecrivait Raymond Aron en 1976, dans *Penser la guerre*.

pour qui veut distinguer sur le plan moral la menace et l'emploi, les partisans de la dissuasion, en recherchant une acceptabilité morale des armes nucléaires selon les critères de la guerre juste, courent le risque de participer à un abaissement du seuil. De façon symétrique, en se focalisant sur l'image apocalyptique d'un conflit nucléaire, les partisans de l'abolition s'interdisent de saisir la dissuasion dans la totalité de ses aspects qui suppose de penser la morale dans sa relation à la politique et à l'histoire. La difficulté tient à ce que la dissuasion est prise dans une double antinomie morale.⁴³⁸ En effet, le contexte actuel manifeste une disjonction entre d'une part, la visibilité renouvelée des stratégies nucléaires et, d'autre part, qui augmente au cours des dernières années d'une mise en question normative de ces armes, morale et juridique, dont la dernière étape est le développement aux Nations Unies d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. « *Tous ceux qui reflètent les guerres et la stratégie aujourd'hui soulèvent une barrière entre leur intelligence et leur humanité* », écrivait Raymond Aron en 1976, dans « penser la guerre ». Clausewitz, qui suggère que chaque tentative, de concilier morale et dissuasion est impossible, non sans raison, le 6 et 9 août 1945, l'humanité comprend qu'elle dispose des moyens de sa destruction, créant une pause de l'histoire. Au cours des mois suivants, se développent des mouvements rejetant, sur des fondements éthiques, une arme de nature aussi différente. Cette critique, l'éthique et la politique, de l'arme nucléaire traverse toute notre histoire contemporaine, il génère des problèmes importants pour une démocratie. Pourtant, ce problème de l'éthique des AN est souvent l'objet de deux débats distincts, tels que Pierre Hassner, en 1989 dans son livre *la violence et la paix*⁴³⁹. Le premier débat est philosophique-religieux : il interroge des réalités stratégiques pour le prisme de la moralité ; le second est la stratégie politique de dissuasion ; les deux interviennent dans deux mondes distincts qui se parlent peu et s'écoutent encore moins.

Il est maintenant nécessaire de « distinguer et réunir, désagréger et recombinaison » systématiquement et de recombinaison ces deux débats. Il s'agit d'analyser la délibération et l'argumentation, comme le dit Joe Nye dans l'introduction de son livre *Nuclear Ethics* en 1986⁴⁴⁰ : « *nous sommes tous, dans nos démocraties, des cibles, des victimes et des participants, comme citoyens, à la dissuasion ; il faut donc élaborer un « raisonnement moral », et non en rester à un « cri d'indignation moral* ». ⁴⁴¹ Selon certains experts, nous allons

⁴³⁸ - Nicolas ROCHE et Hubert TARDY-JOUBERT, « Peut-on réconcilier morale et dissuasion nucléaire ? » *Commentaire*, N° 168, hiver 2019-2020, p.795 - 806.

⁴³⁹ - Pierre HASSNER, « La violence et la paix, de la bombe atomique au nettoyage ethnique », 2^{ème} édition du seuil, 2000, 370.p

⁴⁴⁰ - Joseph NYE, « *Nuclear Ethics* », New York, free press, 1986, p.136.

⁴⁴¹ - Nicolas ROCHE et Hubert TARDY-JOUBERT, *op.cit.*

maintenant entrer dans une "nouvelle ère de la dissuasion nucléaire". L'actualité marquée par la prolifération nord-coréenne, la remise en cause par les Etats-Unis de l'accord sur le nucléaire avec l'Iran, la fin du traité FNI sur les missiles de portée intermédiaire, le processus initié de renouvellement des arsenaux nucléaires, semble leur donner raison. Tous ces signaux ont tendance à montrer que l'AN n'est pas un facteur de paix et de stabilité, mais bien la cause de l'accroissement des tensions.

Par conséquent, l'élimination des AN fait partie des fondamentaux de la pensée écologiste. Des individus et mouvements qui s'en réclament ont participé à cette dynamique qui a permis d'arrêter les essais nucléaires, d'apporter reconnaissance aux victimes et aujourd'hui d'interdire ces armes de destruction massives. Alors faudra-t-il attendre une nouvelle utilisation de l'AN dans un conflit, pour que l'objectif de son élimination se réalise enfin ?

Tous ensemble, nous devons faire entendre une voie différente, la nôtre, celle des populations pour réactiver la base du projet des Nations Unies « plus jamais ça »; comme ceux du projet européen : construire la paix entre les ennemis « héréditaires » par le biais de la coopération et de l'échange cela est possible par un changement de paradigme: faire de la confiance la base de la nouvelle relation avec le monde; où le dialogue remplace la stratégie dissuasif qui est autre qu'une imposture et un exercice de la menace de la terreur. Le désarmement nucléaire est un mouvement social, un mouvement qui est nature, que rien ne peut arrêter,⁴⁴² le désarmement comme un exemple de politique favorable au droit humanitaire. La Suisse faisait partie des premiers États à poser la question des conséquences humanitaires des armes nucléaires à PrepCom⁴⁴³ de 2012, 2013, 2014. Cet intérêt n'est pas surprenant de la part d'un pays, de sorte que la neutralité se concentre sur des questions humanitaires et qui a l'habitude d'interagir avec de grandes institutions du droit humanitaires, telles que le Comité international de la Croix rouge, qui interagira à Genève, mais également la conférence de désarmement, le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'Homme, l'UNIDIR⁴⁴⁴, la

⁴⁴² - Patrice BOUVERET & Jean-Marie COLLIN, « Interdire les AN », *op.cit.*

⁴⁴³ - La création d'un comité préparatoire est une étape administrative très importante dans le processus d'une conférence internationale car elle affine les questions de la conférence en recherchant un consensus. Lorsque les dirigeants mondiaux se réunissent à la conférence elle-même, leur seule tâche est d'approuver les documents pré-négociés.

⁴⁴⁴ - L'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), institut autonome au sein du système des Nations Unies, mène des recherches sur le désarmement et la sécurité pour soutenir la communauté internationale dans sa réflexion et dans ses initiatives et décisions de désarmement."

WILPF⁴⁴⁵ ou l'ICAN.⁴⁴⁶ En tant que tels, certains acteurs du désarmement sont également inversés dans d'autres domaines du droit humanitaire : le Canada a été très actif dans le traité d'Ottawa, Vienne soutient également les efforts des Nations Unies et de la Croix-Rouge pour lutter contre l'utilisation d'armes explosives dans zones peuplées.⁴⁴⁷ En ce qui concerne les acteurs non étatiques, le lien entre le désarmement et le droit humanitaire est parfois étroit, car plusieurs organisations ont pu travailler dans divers domaines, et au niveau individuel, certains militants ont lancé plusieurs campagnes. Pour les pays bénéficiaires comme les États-Unis, « la morale » est également prise en compte, pendant la présidence d'Obama, ce pays a contribué à instaurer un sens des responsabilités, c'est-à-dire qu'un pays a respecté l'obligation de travailler pour éliminer l'arme nucléaire. Cependant, depuis la chute du mur de Berlin, la réflexion du Vatican sur les armes nucléaires a subi des changements majeurs dans une direction de plus en plus critique. On peut même dire que c'est une vraie discontinuité. Le 28 octobre 1992, Mgr Renato Martino, Observateur permanent du Saint-Siège, auprès des nations unies a déclaré : « *En rompant la relation absurde entre militarisme et sécurité, le cours dangereux de l'humanité peut être changé, voire éliminé. La chaîne technologique de la guerre doit être rompue* ». Aujourd'hui, il n'y a pas de raison logique pour maintenir et développer davantage une telle puissance de feu cataclysmique, la diminution des armes nucléaires ne suffit pas mais la sécurité se trouve dans l'abolition des armes nucléaires et le renforcement de la loi internationale. L'idée que la dissuasion nucléaire, est primordiale à la sécurité d'une nation, est la supposition la plus dangereuse qui se soit transmise de la période de la guerre froide à cette nouvelle période. En revanche, maintenir la dissuasion nucléaire jusqu'au XXI^{ème} siècle empêchera la paix plus qu'elle ne la favorisera. Il y a donc bien rupture, entre le langage que l'Église tenait avant 1989 et celui qu'elle tient aujourd'hui. Ensuite, le 22 septembre 2005, le nouvel Observateur permanent du Saint-Siège auprès des Nations Unies, Mgr Celestino Migliore⁴⁴⁸, a prononcé un discours dans le cadre de la Conférence sur l'application du Traité d'interdiction des essais nucléaires, annonçant que le but du traité était de mettre fin aux essais d'armes nucléaires « *devrait être l'objectif de chaque Etat* » : « *Parce que les armes nucléaires*

⁴⁴⁵ - « La ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté (WILPF) est une organisation non-gouvernementale (ONG). Depuis sa création en 1915, elle réunit des femmes du monde entier, qui se sont unies pour travailler pour la paix par des moyens non-violents et pour promouvoir la justice politique, économique et sociale pour tous. »

⁴⁴⁶ - La Campagne Internationale pour l'Abolition des Armes Nucléaires (ICAN) est une coalition mondiale d'organisations non-gouvernementales unies pour un monde sans armes nucléaires.

⁴⁴⁷ - Emmanuelle MAITRE, « Cartographie du désarmement, motivation et objectifs des principaux acteurs du désarmement nucléaire », in *fondation pour la recherche stratégique, recherches et document*, N° 2/2019.

⁴⁴⁸ - Celestino MIGLIORE, né le 1er juillet 1952 à Coni dans la région italienne du Piémont, est un prêtre catholique italien et nonce apostolique du Saint-Siège en France depuis 2020.

sont incompatibles avec la paix que nous recherchons pour le XXI^{ème} siècle ». Il a ajouté : « La dissuasion nucléaire devient de plus en plus intenable même si elle est exercée au nom de la sécurité collective. » Dans son discours de célébration de la Journée mondiale de la paix le 1er janvier 2006, le roi Benoît XVI⁴⁴⁹, en faveur du désarmement nucléaire : « Que dire des gouvernements qui comptent sur les armes nucléaires pour garantir la sécurité de leurs pays ? Avec d'innombrables personnes de bonne volonté, on peut affirmer que cette perspective, hormis le fait qu'elle est funeste, est tout à fait fallacieuse. »

Dans une guerre nucléaire, il n'y a pas de vainqueurs, seulement des victimes, et la vérité de la paix exige que toutes les nations-gouvernements qui déclarent ou cachent des armes nucléaires à long terme, et les gouvernements qui ont l'intention d'acquérir des armes nucléaires, fassent des choix clairs et fermes pour aller dans le sens du progrès et négocier le désarmement nucléaire. Malheureusement, si l'église locale du pays concerné ne fait pas d'elle-même un « choix clair et ferme », alors cette déclaration risque d'être lettre morte.

De son côté, l'Église française est restée silencieuse jusqu'à présent, mais vous avez appris qu'il y a une rupture entre le "moralement acceptable" de Jean-Paul II⁴⁵⁰ en 1982 et le "sophisme complet" de Benoît XVI en 2006. Le 5 octobre 2006, lorsque Mgr Migliore, a pris la parole lors du débat de la 61e Assemblée générale des Nations Unies sur le désarmement et la sécurité internationale, il a également exprimé une opinion particulièrement forte sur les armes nucléaires. En se référant au récent discours du Secrétaire général, il estime que le monde est à la croisée des chemins sur cette question : « *Un chemin peut nous conduire à un monde dans lequel la prolifération des armes nucléaires est limitée et inversée par la confiance, une autre voie nous conduit à un monde dans lequel de plus en plus de pays se sentent obligés de s'armer d'armes nucléaires, et la menace de terrorisme nucléaire augmente également.* » Les politiques dissuasives nucléaires, caractéristiques de la guerre froide, doivent être remplacées par des mesures de désarmement concrètes basées sur le dialogue et les négociations multilatérales. Le pape, à plusieurs reprises, a suivi les traces de ses prédécesseurs, montrant la voie du désarmement et réaffirmant à quel point la possession d'armes nucléaires est "immorale" et "une menace". S'adressant aux participants du Symposium international sur le désarmement le 10 novembre 2017, il a déclaré : « lors de cette réunion que

⁴⁴⁹ - Joseph ALOISIUS RATZINGER, né le 16 avril 1927 à Marktl, dans l'État libre de Bavière, en Allemagne, est un prélat et théologien catholique allemand, élu pape le 19 avril 2005 sous le nom de Benoît XVI. En qualité d'évêque de Rome, il est le 265^e pape de l'Église catholique jusqu'à sa renonciation en 2013.

⁴⁵⁰ - Karol Józef WOJTYŁA, né le 18 mai 1920 à Wadowice et mort le 2 avril 2005 au Vatican, est un prêtre polonais, évêque puis archevêque de Cracovie, cardinal, élu pour être le 264^e pape de l'Église catholique le 16 octobre 1978 sous le nom de Jean-Paul II.

l'existence des armes nucléaires est en soi une logique de peur qui concerne non seulement les parties au conflit, mais l'ensemble de l'espèce humaine.

En somme, les relations internationales ne peuvent être dominées par la force militaire, l'intimidation mutuelle et la démonstration d'un arsenal de guerre. « *Les armes de destruction massive, en particulier les armes atomiques, ne peuvent être à la base de la coexistence pacifique des membres de la famille humaine, mais doivent être inspirées par une éthique de solidarité* ». ⁴⁵¹ Malheureusement, il y a toutes les raisons de croire que les États intéressés restent sourds à de pareils avertissements. Encore une fois, seul l'engagement déterminé de la communauté internationale pourrait changer le jeu.

Paragraphe 2 : TIAN : vers l'interdiction des armes nucléaires

« Hiroshima, c'est l'horizon d'une éradication possible de l'humanité, par notre propre volonté, Voilà une nouveauté historique pleine et entière. À partir de Hiroshima, on peut affirmer que l'humanité tient sa survie entre ses mains. »

Michel Serres Pantopie : d'Hermès à Petite Poucette, Le Pommier, 2016

Après plusieurs réunions préparatoires entre 2013 et 2016, l'AG de l'ONU a adopté en décembre 2016 la résolution L41 ⁴⁵² à la grande majorité qui décide de l'ouverture d'une conférence du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017 afin de négocier une insertion juridiquement contraignante destiné à interdire les armes nucléaires pour une élimination complète. ⁴⁵³ Le TIAN a été adopté par 122 pays le 7 juillet 2017 au siège des Nations Unies à New York. En fait, aucun Etat n'est reconnu par le TNP comme possédant des armes nucléaires (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni et Russie) ⁴⁵⁴, Aucun autre pays disposant d'une

⁴⁵¹ - Cf. Discours du pape François aux participants au symposium international organisé par le dicastère pour le service du développement humain intégral, sur le désarmement, salle clémentine vendredi, 10 novembre 2017. https://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/november/documents/papafrancesco_20171110_convegno-disarmointegrale.html, consulté le 5/12/2020.

⁴⁵² - En adoptant ce texte par 123 voix pour, 38 contre et 16 abstentions, l'Assemblée générale notera avec satisfaction que le Groupe de travail à composition non limitée sur l'avancement des négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, qui s'est tenu à Genève en 2016, a tenu une réunion globale, inclusive et interactive et des discussions de fond constructives et approfondies de manière exhaustive. L'Assemblée générale décidera d'organiser une conférence des Nations Unies en 2017 visant à négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. Il décidera que les conférences se tiendront à New York du 27 au 31 mars et du 15 juin au 7 juillet 2017 et seront ouvertes à la participation et aux contributions des représentants des organisations internationales et de la société civile. Il décidera également que la conférence tiendra une session d'organisation d'une journée à New York dès que possible. L'Assemblée générale demandera aux États Membres participants de faire tout leur possible pour parvenir dès que possible à une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires, en vue de l'élimination totale des armes nucléaires. L'Assemblée décidera en outre qu'elle devrait lui présenter, à sa soixante-douzième session, un rapport lui permettant d'évaluer les progrès réalisés dans les négociations et de déterminer la voie à suivre. <https://www.un.org/press/fr/2016/agdsi3563.doc.htm>, consulté le 15/05/2020.

⁴⁵³ - Patrice BOUVERT et Jean-Marie COLLIN, *op.cit.*

⁴⁵⁴ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires ? » in *Revue Défense Nationale*, 2018/4, N° 809, p.113.

capacité nucléaire militaire (Corée du Nord, Inde, Israël, Pakistan)⁴⁵⁵ n'a également participé à ces négociations⁴⁵⁶.

Ce traité vient compléter les autres processus internationaux de désarmement et renforcer la non-prolifération **(A)** ainsi que la sécurité internationale collective **(B)**.

A. Le TIAN et le désarmement nucléaire

Le Traité représente un grand espoir pour un monde de paix, de solidarité et de coopération, libéré de l'une des plus graves menaces à son existence par l'humanité.⁴⁵⁷ L'histoire de TIAN frappe son caractère hétérogène, elle est associée, d'une part, aux tensions qui traversent le processus d'examen du TNP sur la question du désarmement nucléaire depuis des décennies **(1)** et, d'autre part, dans la campagne "humanitaire" exigée qui a progressivement tissé une toile dense, solide et étendue dans les enceintes de l'ONU, ainsi que son impact sur la politique de dissuasion nucléaire. Dans quelle mesure affectera-t-elle les doctrines, les stratégies et les arsenaux des pays qui croient en la dissuasion nucléaire pour assurer leur sécurité ? Telles sont les questions que nous essayons d'y répondre en dessus.

1. Le TIAN dans l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement nucléaire

En raison de leurs effets potentiellement dévastateurs sur la planète, et du fait qu'elles ne sont légalement détenues que par quelques pays, les armes nucléaires ont fait l'objet de mouvements politiques et populaires en faveur de leur abolition, voire de leur interdiction.⁴⁵⁸ Au milieu de fortes tensions entre les puissances nucléaires, le ralentissement mondial du désarmement a conduit à l'adoption d'une nouvelle normalité que la communauté réclame depuis des décennies. Cela comblerait un soi-disant "vide juridique" qui rendrait les armes nucléaires illégales.⁴⁵⁹ L'EDAN fonde sa doctrine de défense sur la possession et la menace d'utilisation d'armes atomiques (dissuasion), tout en considérant le désarmement nucléaire comme l'étape finale d'un processus graduel et de long terme. D'un autre côté, la plupart des ENDAN considèrent le désarmement nucléaire comme un objectif réalisable, notamment en

⁴⁵⁵- l'Inde, Israël et le Pakistan n'ont pas rejoint le TNP tandis que la Corée du Nord a développé un programme nucléaire militaire tout en tant qu'Etat non doté au sein du TNP et on a annoncé son retrait en 1993 puis en 2003.

⁴⁵⁶- Beatrice FIHN, « ICAN : “ Soit vous êtes pour l’extermination massive de civils à l’aide d’armes nucléaires, soit vous êtes contre. Pourquoi devrions- nous créer des ponts ? ” », Pressenza, 8 novembre 2017.

L'ONG ICAN a reçu le prix Nobel de la paix en 2017 pour son action en faveur du TIAN.

⁴⁵⁷- « Désarmement et signature du traité sur l'interdiction des armes nucléaires 15^e législature », Question écrite n° 20306 de Mme Marie-Claude VARAILLAS (Dordogne - CRCE) publiée dans le *JO Sénat* du 28/01/2021 – p.492, <https://www.senat.fr> .consulté le 27/9/2022.

⁴⁵⁸- Emmanuel MAÎTRE, « Traité d’interdiction des armes nucléaires », *in défenses & industrie*, N° 11, Juin 2018, p.35.

⁴⁵⁹- *Ibid.*,

raison des obligations du TNP. Les débats sur les "implications humanitaires" et les "vides juridiques" et la nécessité de combler ce vide par un accord mondial sur le désarmement nucléaire illustrent cette division de la communauté internationale entre possédant et non possédant.⁴⁶⁰ Il est nécessaire de réaffirmer que le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) constitue la base du système de non-prolifération, qui ne peut être dissociée par le désarmement nucléaire, ces deux processus sont en fait les deux faces de la même pièce, qui se renforcent et se complètent les unes des autres. Cette complémentarité se trouve également à l'article 1 du TNP, qui oblige les États non dotés d'AN (ENDAN) de ne pas « fabriquer » ou « obtenir » des armes nucléaires et demander à toutes les parties (art 6) de prendre des dispositions efficaces liées à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date plus proche au désarmement nucléaire. Le TNP est donc une pierre angulaire et une partie de la mosaïque de traités qui codifient les armes nucléaires. Cette mosaïque est principalement créée par le traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), par le traité sur l'interdiction de l'AN (TIAN)) et, bientôt, il doit être complété par le traité qui interdit la production de matériaux fissiles (TIPMF). Chaque pièce de cette mosaïque fonctionne indépendamment, chacune ayant sa propre organisation, et vient soutenir et compléter l'autre.⁴⁶¹

Cependant, le processus d'examen du TNP au fil des ans a confirmé notamment l'insatisfaction croissante d'un grand nombre d'États, qui assure le maintien de deux catégories d'États ayant des droits et des obligations différents.⁴⁶² Par exemple, sur le sujet des essais nucléaires : le TNP est basé sur la base juridique du traité de Moscou dans son interdiction partielle (5 Aout 1963) et autorise (art 5) des « Explosions nucléaires » à des fins pacifiques. Le TNP convient à l'objectif de mettre fin à des tests nucléaires, mais le contexte du temps ne lui permettait pas de l'utiliser. Face à cette interdiction incomplète, un traité spécifique a été créé en 1996, TICE, pour interdire toutes sortes d'essais nucléaires. Il en va de même pour les interdictions : le TNP ne les inclut pas toutes. Ses articles 2, 3 et 5 mentionnent différentes interdictions qui sont dirigées vers des Etats non dotés d'armes nucléaires. Le paragraphe 8 du préambule⁴⁶³ et de l'art 6, d'autre part, sont dirigés vers toutes les parties pour « poursuivre les

⁴⁶⁰ - Abdel Wahab BIAD, « Le traité d'interdiction des armes nucléaires, Paix et sécurité européenne et internationale », université Côte d'Azur 2019, *in sciences de l'Homme et société/science politique*.

⁴⁶¹ - Jean-Marie COLLIN, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *des rapports du GRIP*, 9/2018.

⁴⁶² - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Vers l'interdiction des armes nucléaires ? autour de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONG antinucléaire ICAN », *IRSEM*, note de recherche N °49, 14 décembre, 2017.

⁴⁶³ - Le paragraphe 8 du préambule du TIAN stipule : « Réaffirmant que tous les États doivent se conformer en tout temps au droit international applicable, notamment le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme ».

négociations de bonne foi sur des mesures efficaces liées à la cessation de la course aux armement ».

Cependant, nous avons constaté qu'il existe un « vide juridique » qui, par défaut, autorise les politiques de dissuasion nucléaire, les États autorisent le transfert de données scientifiques entre pays ou la production de matières fissiles à des fins militaires. C'est ce vide juridique que vient de « remplir » le TIAN, pour assurer la pleine mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.⁴⁶⁴

Personne ne peut nier le caractère central du TNP dans le TIAN, en effet, le préambule du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a mentionné dans son premier paragraphe: « *Compte tenu des conséquences d'une guerre nucléaire qui causera la destruction de toute l'humanité, il est nécessaire de ne ménager aucun effort pour éviter le danger d'une telle guerre et prendre des mesures pour maintenir la sécurité des gens* ». Cette phrase se trouve de manière plus accentuée, dans le premier alinéa du TIAN : « *Profondément préoccupé par les conséquences humanitaires catastrophiques de tout emploi d'armes nucléaires ...* ». Le reste du préambule de TIAN (paragraphe 18)⁴⁶⁵ met clairement l'accent sur le rôle du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, de même, la formulation de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires (paragraphe 20) est également conforme à l'article 7 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui donne à « tout groupe d'Etats le droit de conclure un traité régional sur les armes nucléaires pour assurer l'absence totale d'armes nucléaires sur leurs territoires respectifs ». Le paragraphe 21 du TIAN est le même que ci-dessus, qui reconnaît que « tous les pays jouissent du droit inaliénable à l'énergie nucléaire à des fins pacifiques », et qui est une reprise exacte de la terminologie de l'article 4, alinéa 1er du TNP ; permettant de bien démontrer un lien direct avec le pilier n° 3 du TNP portant sur l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Le TIAN contient un article, comme dans la plupart des traités, intitulé « Durée et retrait ». Cet article 17 mentionne que celui-ci a « une durée illimitée ». Au paragraphe 2, il convient de souligner que les termes utilisés par un pays pour se retirer du présent Traité sont ceux utilisés dans le Traité de Moscou (article 4) ; ces termes eux-mêmes peuvent servir de modèle au Traité sur la non-prolifération des Armes nucléaires (article 10, 1^{er} paragraphe).

⁴⁶⁴ - Jean-Marie COLLIN, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *op.cit.*

⁴⁶⁵ - Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires "C'est la pierre angulaire du système de non-prolifération et de désarmement nucléaires, et il est essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales », (paragraphe 18 préambule du TIAN).

Cependant, les rédacteurs peuvent faire des erreurs en utilisant la même expression (paragraphe 2) : « Chaque État partie [...] a le droit de se retirer s'il décide qu'un événement spécial [...] porte atteinte aux intérêts suprême de son pays. » Ce Traité, En fait, les pays qui souhaitent se retirer peuvent choisir de déterminer (s'il décide) ce qu'est un "événement exceptionnel". Néanmoins, les rédacteurs ont veillé (paragraphe 3) à inclure les conditions de temps (retrait après 12 mois) et les circonstances, car si « l'État partie retiré est partie à un conflit armé », l'obligation existe toujours. Troisièmement, de nombreuses interdictions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont été inscrites dans le TIAN, notamment, les interdictions de fabriquer, d'acquérir, de posséder, de stocker, de transférer, de contrôler, d'accepter le transfert ou le contrôle d'armes nucléaires (et de dispositif nucléaire) sont présentes dans les deux premiers articles du TNP.

Enfin, il semble qu'une autre critique qui a émergé récemment est que TIAN n'oblige pas un pays à devenir membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (ou du TICE), et il n'interdit pas de quitter le Traité en devenant un membre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (ou du TICE), tout en restant membre du TIAN. Bien que ces éléments soient corrects, ils n'en constituent pas une critique. Alors, le TIAN deviendrait-il un opposant au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ? D'un autre côté, si un État membre de TIAN quitte le "TNP", cela signifie également qu'il n'a pas rempli ses obligations en vertu de TIAN.⁴⁶⁶ Compte tenu du contenu expliqué, les rédacteurs de ce traité sont donc disposés à rédiger des règles et principes conformément aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et aux dispositions autres que celles du TNP.

Les pays qui ne soutiennent pas le traité ne peuvent plus échapper à un débat de fond, cela commence à se produire en France car il est temps de secouer cette « illusion nucléaire » de la sécurité. Si tout va bien avec cette politique de dissuasion, pourquoi y a-t-il une communication volontairement biaisée sur le budget comme c'était le cas lors de la loi de programmation militaire ? Comment le contrôle parlementaire sur cette question peut-il être si faible dans la démocratie ? Pourquoi cacher l'insécurité permanente causée par ce pouvoir ? Pourquoi nier ouvertement le fait que le cyber remettrait en cause la fiabilité des moyens de dissuasion nucléaire et leur puissance dans le débat ?⁴⁶⁷ Par conséquent, dans ce résumé des faits, le paragraphe 40 mentionnait : « De nombreux États contractants ont notifié [aux

⁴⁶⁶ - Jean-Marie COLLIN, « le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *op.cit.*

⁴⁶⁷ - Jean- Dominique MERCHET, « Le Traité d'interdiction sur les armes nucléaires renforce le Traité de non-prolifération », <https://www.lopinion.fr/secret-defense/le-traite-dinterdiction-sur-les-armes-nucleaires-renforce-le-traite-de-non-proliferation> , consulté le 26/05/2022.

Membres] le processus d'approbation et le statut de TIAN. Certains pensent que TIAN a adopté une interdiction juridiquement contraignante des armes nucléaires. Il constitue une mesure efficace visée à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Certaines ont souligné que le TIAN est un complément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires existant. Or, d'autres signataires ont exprimé leur opposition au TIAN, et ont exprimé leur inquiétude quant au fait que le TIAN puisse développer une norme alternative qui serait incompatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Par contre, le TIAN est un complément au TNP sur le plan juridique et en pratique, et la négociation du TIAN n'est qu'une réponse logique et nécessaire aux profondes inquiétudes de tous les États parties au TNP en 2010 concernant les « conséquences humanitaires catastrophiques » de toute utilisation d'armes nucléaires. Le TNP ne fixe pas de calendrier ou de plan de désarmement, il oblige simplement les États à désarmer, en vertu de l'article VI du TNP, tous les pays ont la responsabilité de faire avancer les négociations sur le désarmement nucléaire et toute mesure vers une interdiction explicite des armes nucléaires serait pleinement conforme au TNP et constituerait une « mesure efficace » au titre de l'article VI. En effet, l'absence actuelle de progrès en matière de désarmement nucléaire, associée aux programmes de modernisation et à l'insistance de certains pays sur la valeur sécuritaire de ces armes, rend difficile, voire impossible, la prévention de la prolifération et la réalisation d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'interdiction des armes nucléaires ne résoudra pas immédiatement tous les défis auxquels est confronté le TNP, mais cela contribuera grandement à répondre aux nombreuses préoccupations et problèmes auxquels il est confronté.⁴⁶⁸

En somme, le TIAN stigmatise davantage les armes nucléaires et son impact ne se limite pas aux pays partis au traité. Cela changera le paysage juridique et politique, créant de nouvelles normes contre la possession et le financement des armes nucléaires. Cela facilitera également de nouvelles discussions sur les armes nucléaires en les considérant comme de la terreur, de l'instabilité et de l'insécurité, plutôt que comme un outil de « dissuasion » ou de « sécurité ». Cette stigmatisation montrerait clairement que les armes nucléaires sont incompatibles avec les principes des droits de l'homme et du droit humanitaire, et qu'elles sont de moins en moins

⁴⁶⁸ Ray ACHESON, « TNP 2020, ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté », Version originale écrite en anglais, 1ère édition 32 p, Coordination de la traduction : Jean-Marie Collin, Version française éditée par ICAN France, p.21.

attrayantes pour les gouvernements qui veulent être considérés comme des membres honorables de la communauté internationale.⁴⁶⁹

2. TIAN : Quel impact sur la politique de dissuasion

L'idée d'un monde sans armes nucléaires n'est pas nouvelle, mais le mouvement a pris de l'ampleur avec la conclusion du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à New York le 7 juillet 2017.⁴⁷⁰ De tous les pays participant à cette initiative, il n'y a toujours pas d'États nucléaires, ces États sont fermement opposés au traité. En théorie, la ratification et l'adhésion au traité par tous les pays du monde mettraient fin à la nécessité de la dissuasion nucléaire, Cependant, cela semble peu probable. L'arrivée du TIAN, une nouvelle norme du droit international, a été fortement critiquée par les pays qui possèdent des armes nucléaires ou soutiennent des politiques de dissuasion nucléaire. Mais malgré cela, le traité avance et entrera en vigueur en 2021.⁴⁷¹ Comme mentionné précédemment, les États nucléaires continuent de mettre à niveau leurs arsenaux nucléaires, et certains augmentent leurs stocks pour relever un certain nombre de défis qui se présenteront avant que l'idée d'un désarmement mondial puisse véritablement être mise en œuvre. Le TIAN est né d'un mécontentement à l'égard de ce que la plupart des États non dotés d'armes nucléaires considèrent le désarmement nucléaire comme lent.⁴⁷² De plus, l'échec des traités de maîtrise des armements et la place accrue des armes nucléaires dans les doctrines augmentent le risque de recourir à ces moyens. Donc, la clé, est de changer la perception du public envers des arguments de sécurité obsolètes qu'offrent les armes nucléaires, et de trouver un moyen de rendre tangible la menace de destruction nucléaire.⁴⁷³ L'impact des changements dans l'opinion publique peut affecter les dirigeants politiques et une fois cette étape franchie, des négociations internationales complexes entre États nucléaires devront avoir lieu. De tels accords multilatéraux exigent que tous les États nucléaires réduisent simultanément et finalement éliminent leurs stocks nucléaires.

Evidemment, le traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) est une nouvelle norme juridique internationale qui, en fait, a des conséquences sur la politique dissuasive

⁴⁶⁹ - Pour plus de détails sur la relation entre le traité d'interdiction et le TNP, voir « Preventing collapse: the 31 NPT and a ban on nuclear weapons », *Reaching Critical Will* of the Women's International League for Peace and Freedom, October 2013, <http://www.reachingcriticalwill>

⁴⁷⁰ - Jürgen SCHEFFRAN, « Verification and Security of Transformation to a Nuclear-Weapon-Free world: The Framework of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *Global Change, Peace & Security* 30, N° 2, 2018, p.143.

⁴⁷¹ - Jean-Marie COLLIN, « Interdire les armes nucléaires », in *Défense et Géopolitique*, op.cit.

⁴⁷² - Névine SCHEPERS, « L'Europe et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », in *Politique de sécurité : analyses du CSS*, N° 286, Juin 2021.

⁴⁷³ - Paxton BEN, « 2017 Saw 122 Countries – but None of the Nuclear-Weapon States – Support the Treaty for the Prohibition of Nuclear Weapons. Why is Nuclear Disarmament so Difficult and What Should be the Next Steps for Those Aiming for Prohibition? », in *medicine conflict and survival*, vol, 35, 2019, issue 4, p.339.

nucléaire, ce traité est une étape importante pour renforcer la prolifération non nucléaire et passer à un monde sans armes nucléaires. Une fois entrée en vigueur, ce traité constituera une norme contraignante pour les Etats, pourquoi ? Parce que les traités qui répondent aux attentes internationales ont des effets. Chaque État, possédant l'AN va devoir lors des futures conférences internationales du TNP, de la première Commission « Désarmements et sécurité internationale » des Nations Unies ou devant la conférence de désarmement, se justifier dans les raisons qui les a poussés à préserver le système d'armes reconnu tant dans sa planification (politique de dissuasion) qu'en cas d'utilisation, comme contraire au droit humanitaire.⁴⁷⁴

A cet égard, le traité constitue la pièce manquante d'un immense puzzle (l'architecture du désarmement) qui permettra d'avancer et d'amorcer l'élimination des armes nucléaires. En complément et en application de l'article 6 du TNP, le TIAN reconnaît et promeut également le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, comme les zones exemptes d'armes nucléaires. Les différentes interdictions touchant tous les États membres, qu'ils soient ou non dotés d'armes nucléaires, qui sont contenues dans son article 1.⁴⁷⁵ Les États-Unis ont officiellement reconnu que le présent traité aura "l'impact direct sur la capacité des États-Unis à respecter sa dissuasion élargie sur les membres de l'OTAN" comme "dans ceux des autres États dotés d'AN". Le 7 février 2020, le président français a réaffirmé la stratégie traditionnelle de défense et de dissuasion de la France.⁴⁷⁶ En tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et État doté d'armes nucléaires, la France se considère comme ayant une responsabilité particulière en matière de protection et de dissuasion pour renforcer la paix et la sécurité internationales, elle a souligné que si l'objectif du désarmement est la sécurité collective, « il ne peut être fait sans tenir compte des intérêts de sécurité de ceux qui le mettent en œuvre. Cela est particulièrement vrai du désarmement nucléaire, qui se construit progressivement sur le principe de sécurité qui ne sera pas diminué ». Par conséquent, la France n'a pas adhéré au TIAN⁴⁷⁷ pour trois raisons :

- Le TIAN est un texte jugé « inapproprié » dans un contexte sécuritaire international marqué par une recrudescence de la menace d'usage de la force ;
- Le TIAN s'adresse spécifiquement aux démocraties occidentales, « et n'aide donc pas la cause du désarmement, puisqu'aucun pays doté de l'arme nucléaire ne le signera » ;

⁴⁷⁴ - Patrice BOUVERET & Jean-Marie COLLIN, « Interdire les armes nucléaires », *in fondation de l'écologie politique, op.cit.*

⁴⁷⁵ - Jean-Marie COLLIN, « L'Interdiction des armes nucléaires », *in Les Possibles*, N°27, Printemps 2021, p.3.

⁴⁷⁶ - Déclaration de Emmanuel Macron, président de la République sur la stratégie de défense et dissuasion à Paris le 07/02/2020, www.vie-publique.fr, consulté le 18/02/2021.

⁴⁷⁷ - Question /Réponses sur le traité de non-prolifération des armes nucléaires, ministère des affaires étrangères, France diplomatie.

- Le TIAN "sape une approche réaliste du désarmement progressif".⁴⁷⁸

En fait, la planification nucléaire, la formation nucléaire, la circulation liée aux armes nucléaires dans l'espace aérien, comme dans les mers territoriales, sera affectée par l'entrée en vigueur du traité. Ainsi, en raison de l'existence de ce traité d'interdiction des armes nucléaires, qui est conçu comme un cadre visant à établir les conditions de désarmement nucléaire et à poursuivre les objectifs du Traité de non-prolifération nucléaire, n'est-il pas hasardeux et contradictoire de vouloir engager des crédits budgétaires pour moderniser la force de dissuasion nucléaire ? Bref, un projet de cette ampleur, s'il n'est jamais réalisé, ne semble pas réaliste à court terme.

B. Impact et réaction sur la sécurité mondiale

Le danger des armes nucléaires émane de leur existence même, donc pendant la période de guerre froide, nous avons ensuite évoqué l'image d'une épée de Damoclès⁴⁷⁹, prête à venir s'abattre sur les populations des villes ! Ce risque est toujours présent, la plupart des armes nucléaires de ce XXI^{ème} siècle sont des dizaines plus puissantes et plus efficaces que celles utilisées à Hiroshima et à Nagasaki. Les armes nucléaires présentent un problème de sécurité international important. Leur possession génère une course aux armements dans toutes les régions du monde et des risques d'instabilité pour la communauté internationale et pour la génération future. Quelle sera donc la position de la cour internationale de justice envers la licéité des armes nucléaires **(1)**, et Comment garantir les droits des générations futures dans cette situation ? **(2)**

1. Un retour vers la cour internationale de justice ?

En décembre 1994, le Secrétaire général des Nations Unies appelle à la Cour internationale de tenir compte d'un avis consultatif sur la question suivante : « Est-il autorisé pour le droit international de recourir à la menace ou à l'utilisation d'arme nucléaire dans toutes les circonstances ? » Le 8 juillet 1996, la CIJ rend son avis, cela inclut trois décisions.

Première décision pour l'humanité : « La menace ou l'utilisation d'armes nucléaires doit être compatible avec les exigences du droit international applicable dans les conflits armés. » Deuxième décision définie par sept voix contre sept mais reste la voix du président prépondérante : « Il ressort des exigences susmentionnées que la menace ou l'emploi des Armes

⁴⁷⁸ - <https://www.vie-publique.fr/en-bref/276902-traite-sur-linterdiction-des-armes-nucleaires-entre-en-vigueur-en-2021> , consulté le 16/09/2022.

⁴⁷⁹ - Damoclès est un personnage d'une allégorie morale connue sous le nom de "L'épée de Damoclès". Cette expression est utilisée pour indiquer qu'un danger constant nous frappera. L'orfèvre Damoclès est un personnage clé de la mythologie grecque.

nucléaires, sont contraires aux règles du droit international, applicables aux conflits armés et, en particulier, principes et règles du droit humanitaire ».⁴⁸⁰ Compte tenu de l'état actuel du droit international, ainsi que des faits, la Cour ne peut enfin conclure de manière définitive que la menace ou l'emploi d'armes nucléaires serait licite ou illicite dans des circonstances extrêmes de légitime défense dans laquelle la survie même d'un Etat serait en cause : « La menace ou l'emploi de la force avec des armes nucléaires est illicite s'il contrarie l'article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies et ne satisfait pas à toutes les exigences de l'article 51 de celle-ci ».⁴⁸¹ Toutefois, la Cour prend une troisième décision pour l'humanité cette fois-ci : « Il existe une obligation de poursuivre de bonne foi et de mener des négociations qui conduisent au désarmement nucléaire dans tous ces aspects, sous un contrôle international strict. »⁴⁸²

Par conséquent, l'entrée en vigueur de TIAN prendra un retour sur la question de la licéité de l'AN devant la Cour internationale de Justice ? Cette nouvelle bataille juridique peut sembler évidente à première vue, mais il est nécessaire de poser des questions sur l'intérêt réel de lancer une longue procédure juridique. En 1996, la CIJ a été appréhendé de deux demandes d'avis consultatif. La première émanation de l'Organisation mondiale de la santé et la seconde, de l'Assemblée générale des Nations Unies qui a demandé si elle est « autorisée dans le droit international de recourir à la menace dans laquelle l'emploi de l'AN en toutes circonstances ? » La réponse de la Cour a été construite sur différents éléments et principalement sur les normes actuelles. Comme le reconnaît le président BADJAOUI⁴⁸³ : « *La Cour ne pourrait pas être en mesure d'aller au-delà de ce que dit le droit, elle ne pouvait pas dire ce que celui-ci ne dit pas* ». Depuis l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires (8 juillet 1996), le débat sur l'agenda humanitaire s'est invité à la discussion de la non-prolifération et du désarmement. Bien que l'utilisation de ces armes n'ait pas été expressément jugée illégale en toutes circonstances, la cour n'a tout de même pas estimé

⁴⁸⁰ - Marcelo G. KOHEN, « L'avis consultatif de la CIJ sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'AN et la fonction judiciaire », 1977, p. 336-362.

⁴⁸¹ - John H. MCNEILL, « L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en l'affaire des armes nucléaires » - Première évaluation, in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, p.121.

⁴⁸² - « Ethique et dissuasion nucléaire », intervention de Jean-Marie MULLER, *colloque organisé par pax Christi, « justice et paix » et le centre de recherche de la paix*, 21 octobre 2006, *Institut catholique*.

⁴⁸³ - Mohammed Bedjaoui (بجاوي محمد), né le 21 septembre 1929 à Sidi-Bel-Abbès, est un juriste, haut fonctionnaire, diplomate et homme politique algérien. Ministre de la Justice de 1965 à 1970 et Ministre des Affaires étrangères de 2005 à 2007. Président du Conseil constitutionnel de 2002 à 2005. Il est également une figure importante dans le domaine du droit international public, signant des livres sur le sujet et agissant en tant que juge et président de la Cour internationale de Justice.

Il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Grenoble en 1952 et a obtenu son diplôme de docteur en droit de l'Université de Grenoble en 1956.

qu'une telle utilisation⁴⁸⁴ « viole habituellement les règles du droit international applicables dans les conflits armés, en particulier les principes et règles du droit humanitaire ».

L'avis consultatif a inspiré l'agenda humanitaire à la suite des réunions intergouvernementales à Oslo, Nayarit et Vienne en 2013 et 2014, visant à placer le respect du droit humanitaire au cœur des besoins de désarmement nucléaire.⁴⁸⁵ Il est vrai que, en 1996, le droit international n'inclut pas l'utilisation de l'emploi de l'AN. En outre, la CIJ se distingue que « la pratique des États montre que l'illicéité de l'emploi de certaines armes, en tant que telle, ne se produit pas d'une absence d'autorisation, mais se trouve au contraire formulé en termes de fabrication ». La Cour ajoute que « les traités qui se concentrent exclusivement sur l'acquisition, la fabrication, la possession, le déploiement et la mise à l'essai de l'AN, sans traiter spécifiquement de la menace ni de l'utilisation de ces armes, montrant clairement des préoccupations que ces armes inspirent de plus en plus à la communauté internationale, Il conclut que ces traités pourraient accepter d'être perçus comme annonçant une future interdiction générale de l'utilisation des dites armes, mais ne contiennent pas une telle interdiction en soi. Le juge Bedjaoui, dans une très rare opinion individuelle, invite la communauté internationale : « il faut espérer que la communauté internationale s'attache au plus vite à corriger les imperfections d'un droit international qui n'est en définitive que la création des Etats eux-mêmes ».⁴⁸⁶

Il faut rappeler que la Cour internationale de Justice (CIJ) a reçu deux demandes d'avis consultatif, l'une de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'autre de l'Assemblée générale des Nations Unies.⁴⁸⁷ Le fait que la cour ait déclaré la demande de l'OMS irrecevables et accepté de répondre à celle de l'AG. C'est un premier exemple de ce souci d'équilibre, dans l'avis, rendu en réponse à la question de l'inspiration très politique, soulevée par AG, elle s'efforce de contenir le débat sur le terrain juridique et le choix qu'elle fait des différents domaines du droit international qui lui semblent pertinents en la matière, ne réserve pas de grandes surprises. Au point crucial de la licéité de l'emploi des AN par un pays en situation de

⁴⁸⁴ - CIJ Recueil 1996, Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires, avis consultatif, § 105, 2 E. Il s'agit ici en particulier du principe selon lequel le droit des parties à un conflit armé de choisir des méthodes ou moyens de guerre n'est pas illimité, le principe de distinction, l'interdiction des attaques menées sans discrimination, les règles relatives à la proportionnalité et aux précautions dans l'attaque, l'interdiction de l'emploi d'armes de nature à causer des maux superflus ou des souffrances inutiles et les règles relatives à la protection du milieu naturel.

⁴⁸⁵ - « L'agenda humanitaire » fut endossée par les participants à la IX^{ème} Conférence d'examen (2015), même s'il ne put être inscrit dans un document final que la réunion n'a pas pu adopter (voir « Conséquences humanitaires des armes nucléaires », résolutions 71/46 (5 décembre 2016) et 72/30 (11 décembre 2017).

⁴⁸⁶ - Jean-Marie COLLIN, « l'Interdiction des armes nucléaires », *op.cit.*

⁴⁸⁷ - John H. MCNEILL, « L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en l'affaire des armes nucléaires », *op.cit.*

légitime défense, la Cour les empêche de commenter et de se prononcer explicitement. Tout en Préservant la possibilité que la politique de la dissuasion nucléaire menée par un certain nombre de puissances nucléaires reconnues soit légale.⁴⁸⁸ Les opposants de la licéité de leur côté peuvent eux aussi trouver dans l'avis de la Cour des raisons d'être satisfait de leur point de vue. La Cour n'a pas hésité à répondre à la question formulée par l'AG. Elle s'est engagée à faire face au débat sur les mérites et à la question des relations entre l'AN, droit de la Charte et droit applicable lors des conflits armés, jamais mentionné par elle. Si la question la plus difficile, celle de la légalité et de la licéité de l'emploi et de la menace de l'emploi de l'AN, n'est pas explicitement décidé, les adversaires de l'AN ne penseront que la constatation faite par la Cour, qui a l'obligation de poursuivre dans la bonne foi et pour compléter les négociations qui conduisent au désarmement nucléaire de tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficaces, résultent de leurs efforts.⁴⁸⁹

Bref, la CIJ ne pouvait pas parvenir à se prononcer pleinement dans une certaine ambiguïté, comme admise par le diplomate français Perrin de Brichambaut ⁴⁹⁰ : « Les textes des avis tentent de fournir une satisfaction juridique à la fois aux défenseurs et aux opposants à la licéité. » En effet, la Cour ne pourrait pas être en mesure d'aller au-delà de ce que dit le droit, elle ne pouvait pas dire ce que celui-ci ne dit pas⁴⁹¹.

2. TIAN et génération future

Un plus grand dilemme plane sur la production et les essais d'armes atomiques, et la menace de leur utilisation. Quelles sont les implications pour les droits humains des générations futures ? De tels crimes contre l'avenir peuvent-ils être considérés comme légaux ? Comment respecter les droits des générations futures dans cette situation ? Ces questions ont été débattues lors de trois récents ateliers internationaux à Bâle, Caen et Prague. La Déclaration de Bâle sur les droits de l'homme et la criminalité transgénérationnelle résultant de l'utilisation des armes et de l'énergie nucléaires tire les conclusions suivantes⁴⁹² :

⁴⁸⁸ - Maroc Perrin DE BRICHAMBAUT, « Les avis consultatifs rendus par la CIJ le 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des AN dans un conflit armé (OMS) et sur la licéité de la menace et de l'emploi d'AN (AGNU) », in *annuaire français de droit international XIII*, 1996, CNRS, Editions, paris, Pp.315-316.

⁴⁸⁹ - *Ibid.*,

⁴⁹⁰ - Diplomate français, conseiller et directeur de cabinet des ministères de la Défense et des Affaires étrangères, juge au Conseil d'État et représentant des organisations internationales, Marc Perrin de Brichambaut a été élu en mars 2018, deuxième vice-président de la Cour pénale internationale.

⁴⁹¹ - Déclare le président Badjaoui.

⁴⁹² - Déclaration de Bâle sur les crimes transgénérationnels causés par les armes et l'énergie nucléaires, <https://www.abolition2000.org/fr/news/2017/09/18/declaration-de-bale-sur-les-crimetransgenerationnels-causes-par-les-armes-et-lenergie-nucleaires/> consulté le 23/02/2020.

« *Les risques et impacts transnationaux et transgénérationnels des armes nucléaires, des armes à uranium appauvri et de l'énergie nucléaire constituent des violations des droits de l'homme, des violations du droit humanitaire et environnemental et des crimes pour les générations futures.* » La conférence a également examiné les alternatives à l'énergie nucléaire et le rôle des armes nucléaires dans la doctrine de sécurité. La déclaration a noté aussi le soutien de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA)⁴⁹³ à tous les pays, citant le rapport IRENA de 2015⁴⁹⁴ montrant que d'ici 2030, il est tout à fait possible de remplacer les combustibles fossiles par une énergie sûre, durable et renouvelable, alors qu'il n'est pas nécessaire de compter sur l'énergie nucléaire. Et pour parvenir à l'élimination des armes nucléaires dans le monde, la déclaration a introduit le TNP et le nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ; « Il appelle toutes les nations à accepter l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires. » Face au manque de volonté réelle des États détenteurs de telles armes de destruction massive de mettre fin au danger, et face à la prise de conscience du risque permanent d'explosion dans un contexte de guerre, d'accident ou d'actes de terrorisme. Le TIAN est aussi un appel à protéger les générations futures, terme qui apparaît deux fois dans le préambule de cet article.⁴⁹⁵ La structure globale de TIAN est basée sur les conclusions de diverses conférences, mettant l'accent sur les conséquences humanitaires désastreuses de tout emploi d'armes nucléaires. Il est également basé sur le droit international humanitaire et les droits de l'homme. Par conséquent, ce texte juridique est conforme à une série d'instruments humanitaires visant à contrôler et à interdire tous les types d'armes. Dans le traité interdisant les armes non discriminatoires, on peut prêter attention à la prise en compte de l'impact des

⁴⁹³ - L'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) est une organisation intergouvernementale qui vient en appui aux pays accomplissant leur transition vers un avenir fondé sur les énergies renouvelables. Elle constitue la principale plate-forme dédiée à la coopération internationale, sert de centre d'excellence et est dépositaire des connaissances sur les politiques, le savoir-faire technologique, les ressources et les aspects financiers liés aux énergies renouvelables. L'IRENA encourage l'adoption généralisée et l'utilisation durable de toutes les formes d'énergies renouvelables, à savoir la bioénergie, les énergies géothermique, hydroélectrique, solaire et éolienne, et l'énergie des océans, dans la poursuite des efforts visant à un développement durable, à l'accès à l'énergie, à la sécurité énergétique et à une croissance économique et une prospérité pauvre en carbone. www.irena.org

⁴⁹⁴ - Cf. L'agence internationale de l'énergie renouvelable (IRENA) dans le rapport *Renewable Capacity Statistics 2016*.

⁴⁹⁵ - Jean-Marie COLLIN, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires : vers de nouvelles actions en justice pour la protection des générations futures » ? Cette communication a été prononcée dans le cadre du colloque international "Agir en justice au nom des générations futures" qui s'est tenu à Caen les 17 et 18 novembre 2017.

armes sur les générations futures.⁴⁹⁶ Bien sûr, les armes nucléaires ne sont pas tombées du ciel, ce sont des artefacts très complexes créés par l'intelligence humaine.⁴⁹⁷

Un libellé similaire a été utilisé dans la rédaction de la Convention sur l'interdiction des armes à sous-munitions⁴⁹⁸. Cependant, il existe un traité de contrôle des armements qui mentionne explicitement le terme « générations futures ». Il s'agit de la Convention ENMOD⁴⁹⁹, bien que peu connue, elle est officiellement entrée en vigueur. Le terme utilisé dans le préambule (paragraphe 4)⁵⁰⁰ a été traduit en français et s'appelle « Génération future » : Gardant à l'esprit que les effets catastrophiques des armes nucléaires ont un impact profond sur la santé des générations présentes et futures. » Le concept de genre et le plus grand impact des armes nucléaires sur « les femmes et les filles » devraient également être mentionnés indirectement dans ce paragraphe. Par conséquent, il existe clairement une volonté de maintenir leur santé et de leur permettre de donner vie à la nouvelle génération.

Ce concept de progéniture a été mis en avant à plusieurs reprises, d'une part, le président du CICR, Peter Maurer (27 mars 2018), a souligné : « Les armes nucléaires sont l'arme la plus terrifiante de l'histoire, elles menacent de causer des dommages irréversibles à

⁴⁹⁶ - Dans la Convention sur l'interdiction des mines terrestres antipersonnel, le premier paragraphe mentionne : "Déterminé à mettre fin aux souffrances et aux pertes en vies humaines causées par les mines terrestres antipersonnel, qui auront d'autres conséquences graves dans les années qui suivront leur création."

⁴⁹⁷ - Sergio DUARTE, « L'avenir du traité d'interdiction complète des essais nucléaires », <https://www.un.org/fr/chronicle/article/lavenir-du-traite-dinterdiction-complexe-des-essais-nucleaires>, consulté le 03/06/2022.

⁴⁹⁸ - La Convention sur les armes à sous-munitions est un traité international humanitaire et de désarmement qui interdit totalement l'emploi, la production, le stockage et le transfert de cette catégorie d'armes et prévoit leur enlèvement et leur destruction. Le texte de la Convention a été adopté par 108 États le 30 mai 2008 à Dublin (Irlande) et a été signé par 94 États à Oslo les 3 et 4 décembre 2008.

La Convention a été ouverte à la signature le 3 décembre 2008 à Oslo (Norvège) et « entrera en vigueur le premier jour du sixième mois suivant celui au cours duquel le trentième instrument de ratification, d'acceptation, d'approbation ou d'adhésion aura été déposé » (art.17 de la Convention).

⁴⁹⁹ - La Convention sur l'interdiction d'utiliser des techniques de modification de l'environnement à des fins militaires ou toutes autres fins hostiles (Convention ENMOD) est un instrument de droit international du désarmement s'attachant spécifiquement à la protection de l'environnement en situation d'hostilités. Elle interdit l'utilisation hostile de l'environnement à titre de moyen de combat. Ses dispositions trouvent un complément essentiel dans celles du Protocole additionnel I de 1977 aux Conventions de Genève de 1949 qui interdisent directement de porter atteinte à l'environnement en situation de conflit armé. D'autres règles et principes du droit international humanitaire assurent également à l'environnement, sans toutefois le mentionner expressément, une protection en cas de conflit armé. Il s'agit notamment des principes généraux coutumiers relatifs à la conduite des hostilités, tel le principe de distinction qui limite les attaques aux objectifs militaires et le principe de proportionnalité qui interdit l'emploi de moyens et méthodes de combat provoquant des dommages excessifs. Négociée dans le cadre de la Conférence du Comité du désarmement, puis adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1976, la Convention ENMOD a été ouverte à la signature à Genève le 18 mai 1977 et est entrée en vigueur le 5 octobre 1978.

⁵⁰⁰ - Gardant à l'esprit que les effets catastrophiques des armes nucléaires ne peuvent être contrés de manière satisfaisante, transcendent les frontières nationales, ont des répercussions profondes sur la survie de l'humanité, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures et touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles, notamment en raison des effets des rayonnements ionisants. Préambule de TIAN parag 4.

l'environnement et aux générations futures ». Ensuite, la République des Iles Marshall (RMI) a proposé cette formulation à travers les interventions suivantes dans la discussion du préambule : « *Nous avons une obligation morale envers nos descendants et les générations futures* », à la fin du préambule (paragraphe n° 23), une référence directe est faite pour la troisième fois avec les termes suivants : « *Notez l'importance de l'éducation dans tous les aspects de la paix et du désarmement et la prise de conscience des risques et des effets des armes nucléaires pour les générations présentes et futures, et à diffuser les normes et principes contenus dans ce traité* ». Cependant, nous pouvons trouver la quatrième référence dans cette préface, qui est indirecte, afin d'indiquer clairement que le traité suit les traces de la Charte des Nations Unies, le premier paragraphe mentionne que les États parties sont disposés à « contribuer à la réalisation des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies. » La Charte se trouve être la première phrase du préambule, elle exprime clairement sa volonté d'assurer la paix pour les générations futures.⁵⁰¹ À travers des articles traitant des obligations positives, nous pouvons lire des considérations pour les générations futures. Les éditeurs espèrent que les gens d'aujourd'hui et de demain pourront vivre dans un environnement sain et sans souffrir de la pollution radioactive, qui existe toujours dans les zones d'essais nucléaires du monde entier. Il est ainsi inscrit dans l'article 6 (Assistance aux victimes et remise en état de l'environnement)⁵⁰² que les États parties qui ont réalisé des essais nucléaires doivent « fournir une assistance suffisante aux États touchés aux fins d'assistance aux victimes et de remise en état de l'environnement ». Ces dispositions – qui ne sont rien d'autres qu'une application du principe du pollueur/payeur – sont le résultat d'une volonté très ferme d'États tels que l'Algérie, l'Équateur ou le Vietnam, de contraindre les États responsables de ces dégâts sanitaires et environnementaux à assumer leurs responsabilités. Notons que l'inscription de cette notion de réparation dans ce type de traité est novatrice. Elle n'a jamais été inscrite auparavant. Par exemple, retrouver une telle notion de réhabilitation de

⁵⁰¹ - Préambule de la charte des nations unies : nous, peuples des nations unies résolus,

- à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,
- à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,
- à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,
- à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.

⁵⁰²- Art 6 parag 1 : Chaque État Partie fournit de manière suffisante aux personnes relevant de sa juridiction qui sont touchées par l'utilisation ou la mise à l'essai d'armes nucléaires, conformément au droit international humanitaire et au droit international des droits de l'homme applicables, une assistance prenant en considération l'âge et le sexe, sans discrimination, y compris des soins médicaux, une réadaptation et un soutien psychologique, ainsi qu'une insertion sociale et économique. Art 6 parag 1 de la charte des NU.

l'environnement affecté par des essais nucléaires dans le traité du TICE aurait été logique. Seul le traité en créant la zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, mentionnée à l'article 6 (Sécurité environnementale), que les dommages environnementaux causés par un programme d'essais nucléaires doivent être réparés, des armes nucléaires sont des armes dont les effets s'inscrivent à toutes les étapes de leur vie. Avant de les utiliser, même dans la production et les tests, ces armes créent des déchets radioactifs et des zones où une vie saine est impossible.

Il était donc illogique que la prise en compte des générations futures soit toujours éliminée de toutes les considérations juridiques liées aux armes nucléaires. On peut noter que depuis l'ouverture à la signature de TIAN, ce lien « générations futures et armes nucléaires » ont été prises sur trois grandes opportunités. Le 10 novembre 2017, le Saint-Siège, qui est le premier État d'avoir ratifié le TIAN, a mis en œuvre son obligation conformément à l'article 12 "universalité"⁵⁰³ en organisant une conférence de promotion du TIAN. Ainsi, dans son message d'ouverture, le Saint-Père s'occupe de rappeler que la communauté internationale est consciente des conséquences des armes nucléaires et qui ne peut l'accepter pour ses descendants : « À cet égard, le témoignage d'Hibakushas, survivants d'Hiroshima et Nagasaki, ainsi que d'autres victimes des essais d'armes nucléaires, sont essentiels. Que leur voix prophétique agit comme un avertissement, en particulier pour les générations à venir ! Le 24 mai 2018, le secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, a présenté un programme visant à « garantir notre avenir commun », dans lequel elle nomme trois priorités : « désarmé pour sauver l'humanité, le désarmement pour sauver des vies humaines et le désarmement pour les générations futures ».

En somme, ces interventions démontrent clairement que le sujet « arme nucléaire » généralement liée au seul problème militaire est maintenant interconnecté avec le concept de « générations futures » ; Un concept introduit donc une nouvelle succursale juridique par rapport à l'environnement et à la protection de la santé et de l'environnement. La loi actuelle n'assure pas la protection des générations futures, et les effets sur la santé humaine dureront des générations. Les centrales nucléaires menacent également la santé humaine et l'explosion de Tchernobyl a gravement pollué la région et le continent européen. À Fukushima, de grandes quantités d'eau radioactive ont continué à se déverser dans l'océan Pacifique. Certains isotopes ont des demi-vies de milliers d'années.⁵⁰⁴ Le traité de 2017 sur l'interdiction des armes nucléaires exige une assistance aux victimes des essais atomiques et la restauration de

⁵⁰³ - Art 12 du TIAN : Chaque État Partie encourage les États non parties au présent Traité à le signer, à le ratifier, à l'accepter, à l'approuver ou à y adhérer, dans le but de susciter la participation de tous les États au présent Traité.

⁵⁰⁴ - Andreas NIDECKER, « Protéger les générations futures des menaces nucléaires et climatiques », Original anglais, version française abrégée Jacques Moser, <https://www.letemps.ch/opinions/protoger-generations-futures-menaces-nucleaires-climatiques>, consulté le 15/10/2022.

l'environnement, mais ces dispositions ne s'appliquent pas parce qu'aucun pays doté d'armes nucléaires n'a signé le traité.

Conclusion du chapitre

En guise de conclusion, les avancées extraordinaires de la science et la maîtrise technologique croissante de son environnement physique ont donné à l'humanité, en plus de la possibilité d'améliorer considérablement son sort, la capacité de provoquer une catastrophe sans précédent. L'avènement des armes nucléaires a amené ce pouvoir bien au-delà de la compréhension humaine. Depuis la fin de la guerre froide, de nombreuses voix se sont élevées, appelant parfois à l'élimination des armes nucléaires, cette demande est plus une proposition de principe qu'une véritable ambition de long terme, en rupture avec les réalités incontournables du monde d'aujourd'hui, et tant que des changements majeurs n'ont pas profondément modifié l'environnement politique mondial, elle paraît difficile à réaliser. Cependant, la réduction des coûts et des risques nucléaires est plus que jamais une question de relations internationales, notamment dans le domaine de la prolifération. De ce point de vue, la stratégie de lutte contre la prolifération nucléaire mérite d'être approfondie.⁵⁰⁵ La communauté internationale peut sans aucun doute dépasser l'ère nucléaire, mais cela ne se fera ni facilement ni rapidement.

Ainsi, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, puis le Traité d'interdiction complète des essais ont fourni un soutien supplémentaire pour faire progresser l'objectif explicite d'élimination des armes nucléaires. En effet, avec l'implication de l'opinion publique internationale, les armes nucléaires pourraient devenir des armes du passé.⁵⁰⁶ La dissuasion nucléaire se trouve aujourd'hui dans une situation paradoxale : le fait nucléaire revient en force sur le devant de la scène, tandis que, en parallèle, une logique prohibitionniste de l'arme nucléaire s'ancre durablement dans le paysage international, avec l'adoption récente d'un traité d'interdiction des armes nucléaires. Dans cette « nouvelle ère de piraterie stratégique », trois grands types de débats se posent à la dissuasion aujourd'hui et pour l'avenir : un débat stratégique, le débats sur la légalité des armes nucléaires et débats techniques et scientifiques. La dissuasion nucléaire est généralement considérée comme une garantie de sécurité absolue, une assurance-vie qui peut protéger tout pays des atteintes à ses intérêts vitaux.⁵⁰⁷ En admettant que la dissuasion nucléaire soit efficace contre les menaces majeures, peut-elle être tout aussi efficace dans le contexte stratégique actuel ? Face au terrorisme, la dissuasion nucléaire peut jouer un rôle, certes insignifiant, mais non négligeable. Les armes nucléaires continuent de

⁵⁰⁵ - Michael QUINLAN, « au-delà de l'arme nucléaire » ? Traducteur : sem-link Christophe Jaquet, in *Politique étrangère*, N°1, 2001, p. 185.

⁵⁰⁶ - Lysiane ALEZARD, « Y a-t-il un avenir pour l'arme nucléaire » ? In *Recherches Internationales*, N°46, 1996. Pp. 90-94.

⁵⁰⁷ - <https://www.un.org>.

limiter l'ampleur des crises entre grandes puissances. Si la Géorgie est placée sous le parapluie nucléaire américain, elle ne peut pas être attaquée par la Russie ou, plus récemment, l'Ukraine.

En revanche, le TIAN présente plusieurs faiblesses : il ne tient pas compte de l'environnement stratégique international actuel, caractérisé par des tensions et des inquiétudes croissantes quant à la prolifération des armes de destruction massive ; il sape la légitimité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), il n'inclut pas les normes de garanties les plus élevées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui est soutenue par le TNP, et enfin, il ne s'accompagne d'aucun mécanisme de vérification comme le TNP. Par conséquent, l'approche prohibitionniste de TIAN ne fera qu'aggraver la polarisation du forum de négociation sur le désarmement nucléaire, plutôt que de créer les conditions de confiance nécessaires à un désarmement général et complet, comme le stipule l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui promet les pays signataires « de bonne foi » pour parvenir enfin à un « traité de désarmement général et complet ».

En bref, la dissuasion est toujours légitime, on pourrait même dire que la légitimité de la dissuasion nucléaire est loin d'être amoindrie depuis la fin de la guerre froide, où elle s'est consolidée au cours des deux dernières décennies - ou du moins, elle n'a pas été dépouillée de sa légitimité en raison des changements dans l'environnement politique et stratégique. Les armes nucléaires continueront à jouer un rôle important dans le maintien de la paix et des équilibres internationaux, en contrepartie d'une attention donnée à tous les facteurs touchant à l'efficacité et à la légitimité de la dissuasion : la sécurité des arsenaux et des matières, le contrôle de la prolifération, et politiques de ciblage, etc.

TROISIEME CHAPITRE

**La logique politique des technologies de l'information et de la
communication**

Les technologies de l'information et de la communication ont contribué de manière significative à la transformation des sociétés, des économies et des relations internationales. « Les TIC ouvrent d'énormes possibilités de développement économique et social, et leur importance pour la communauté internationale ne cesse de croître ».⁵⁰⁸ Le rôle des TIC dans la dissuasion nucléaire n'a été ravivé que récemment. Il faudra attendre le début des années 1980 pour que la doctrine stratégique puisse véritablement promouvoir les TIC comme un outil qui non seulement accompagne la dissuasion nucléaire, mais peut même la concurrencer efficacement.⁵⁰⁹ Cependant, il existe des tendances inquiétantes dans l'environnement informatique mondial, notamment l'augmentation du nombre d'actes malveillants impliquant des acteurs étatiques ou non étatiques.⁵¹⁰ Par conséquent, l'avènement de l'ère du numérique augmente désormais les risques quant aux vulnérabilités préexistantes, et crée de nouvelles menaces. La fiabilité et l'intégrité des systèmes d'armes nucléaires dans toutes leurs actions sont aujourd'hui interrogées, leur piratage, qui semblait hier impossible, est aujourd'hui devenu un risque réel. La menace est d'autant plus grande que les armes nucléaires ont été créées à une époque où l'informatique en était à ses balbutiements et que le risque cybernétique n'a pas été pris en compte dans l'architecture des systèmes et stratégies nucléaires actuelles. Et si les armes nucléaires sont censées être des ordonnances politiques plutôt que militaires, en maintenant la paix sans jamais être utilisées, les obstacles à leur utilisation s'érodent peu à peu. Les récentes innovations mettent à mal la dissuasion comme stratégie défensive et donnent la primauté aux stratégies de frappes préventives, voire offensives. Le développement des cybers capacités nationales n'est pas régi par le droit international, et en fait « le système de sécurité collective est basé sur la régulation de la force, pas sur ces moyens utilisés »⁵¹¹ et l'application du droit international dans le cyberspace est devenue un sujet majeur de discussion internationale.⁵¹² Les organisations doivent évaluer leur environnement de sécurité pour

⁵⁰⁸- Aude GERY, « Que peut le droit international contre les cybers armes », in *la revue des médias*, <https://larevuedesmedias.ina.fr/> consulté le 13/05/2022.

⁵⁰⁹ - Pascal ROBERT, « la logique politique des technologies de l'information et de la communication », *Chapitre 2. Dissuasion : des dissuasions nucléaire et disciplinaire à la dissuasion informationnelle*, Presses Universitaires de Bordeaux, Pp. 65-93.

⁵¹⁰ - Thomas DULLIEN, Vincenzo IOZZO, Tam MARA, « Surveillance, Software, Security, and Export Controls. Reflections and recommendations for the Wassenaar Arrangement », in *Public Comments*, 2015, 21.p.

⁵¹¹ - Aude GERY, « Droit international et prolifération des cyber armes », In *Politique étrangère*, Été.2/2018, p. 46.

⁵¹² - DELERIE. F et Aude GERY, « Chapitre 3. Les aspects juridique et stratégique de la cyberdéfense. Le droit international et la cyberdéfense », In *la Cyberdéfense*, U. Paris, Armand Colin, 2018, Pp. 61-70.

déterminer son efficacité dans le climat cybernétique actuel.⁵¹³ Ce chapitre sera consacré donc à l'étude de l'impact des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur la dissuasion nucléaire.

Section 1 : la bombe nucléaire au bout du clavier

Après les attaques d'Hiroshima et de Nagasaki, la menace d'une guerre n'a jamais été aussi élevée, les armes nucléaires symbole de sécurité nationale et de stabilité internationale, ne sont plus sûres, les piratages de Sony Pictures et Yahoo! La contamination de centaines de milliers d'ordinateurs par les logiciels malveillants WannaCry et NotPetya, et les attaques contre le secteur de l'énergie aux États-Unis ou d'autres infrastructures critiques sont tous des exemples récents de cyberattaques impliquant de nombreux acteurs, y compris des relations ambiguës et des motifs peu clairs. Ces événements récents illustrent la prolifération de techniques et d'outils informatiques malveillants utilisés pour effectuer des cybers opérations. Par conséquent, pour maintenir la sécurité et la stabilité de l'environnement informatique mondial, les pays emploient divers moyens pour lutter contre la propagation incontrôlée de ces outils.⁵¹⁴

Dans cette section on va mettre le doigt sur les risques que la numérisation des systèmes et l'utilisation de technologies émergentes font peser sur les systèmes d'armes nucléaires et les systèmes qui leur sont associés (**paragraphe1**). Les vulnérabilités, menaces et risques cybernétiques dans le domaine des systèmes et structures d'armes nucléaires remettent en question le principe même de dissuasion nucléaire et de la stratégie nucléaire (**paragraphe 2**).

Paragraphe 1 : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques

« L'arme nucléaire, c'est la fin acceptée de l'humanité »⁵¹⁵, symbole de sécurité nationale, la dissuasion nucléaire reste la clé de voute des doctrines stratégiques de nombreux Etats, mais un tel système de défense ne paraît plus adéquat aux menaces géopolitiques actuelles, et le désir accru, des groupes terroristes, d'acquérir des armes nucléaires, cette menace nucléaire est aussi renforcée par l'avènement d'un nouvel environnement cybernétique. Guillaume Poppard⁵¹⁶, prédisait en 2020 : « *Le conflit de demain sera numérique, et tous les*

⁵¹³ - Emilio IASIELLO, « La cyber-dissuasion est-elle une stratégie illusoire ? » In *ASPJ Afrique & Francophonie* - 1^{er} trimestre 2018, p.37.

⁵¹⁴ - Aude GERY, « Droit, international et prolifération des cyberarmes », *op.cit.*, p.43.

⁵¹⁵ - Mots du scientifique naturaliste, biologiste Théodore Monod en Aout 1999.

⁵¹⁶ - Poppard GUILLAUME, Actuel Directeur de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

grands pays s'y préparent, tant à l'offensive qu'à la défensive »⁵¹⁷. En effet, alors que jusqu'en 2019 la France refusait de reconnaître publiquement des capacités offensives dans le domaine cyber, elle avait adopté la doctrine officielle de la guerre informatique offensive (LIO) pour formuler « les actions menées dans le cyberspace ont pour effet d'altérer la disponibilité ou la confidentialité des données ». La doctrine renforce la posture postulée de guerre informatique défensive (LID) depuis 2008⁵¹⁸, qui vise à « prévoir, détecter et répondre aux risques, et menaces et des attaques contre les systèmes d'information et aux cyberattaques ». Cette partie a pour objectif d'analyser les risques que la numérisation des systèmes et l'utilisation de technologie émergentes font peser sur les systèmes d'arme nucléaire et les systèmes qui leur sont connectés et leur impact sur la stratégie nucléaire⁵¹⁹.

A. Qu'est-ce qu'une menace cybernétique

Le cyber est un sujet d'actualité, d'inquiétude, d'opportunité, induit également des risques, des menaces. Le cyber-défi n'est que peu étudié et encore moins compris pour tous. Il s'agit donc d'expliquer tout d'abord la notion de cyber et de présenter la catégorie des cybers menaces.

1. Cyber : un concept polymorphe et incompris

Si l'étymologie du terme 'cyber' remonte à la Grèce Antique, où 'kubernêtikê' se traduisait par « l'art de gouverner », il n'apparaît que récemment dans la littérature contemporaine. En 1948, dans « Cybernetics, or Control and Communication in the Animal and the Machine », Norbert Wiener étudie alors l'importance des systèmes chez les êtres vivants et les machines artificielles. Il considère que l'information doit pouvoir circuler librement entre les différentes classes et sociétés, sans entrave ou discrimination. La notion est ensuite popularisée par les romans de science-fiction qui décrivent alors un monde sombre et rempli d'outils cybernétiques. « Cyber » est introduit dans le lexique de la sécurité nationale au début des années 1990, avec le développement de SIMNET⁵²⁰ – un champ de bataille virtuel utilisé

⁵¹⁷ - Fabienne SCHMITT et Florian DEBES, « Les conflits de demain vont être numériques, tous les grands États s'y préparent, dit le Directeur de l'ANSSI », in *Les Échos*, Janvier 2020.

⁵¹⁸ - Toutefois, le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale souligne dès 2008 la nécessité de développer une stratégie cyber de défense active comprenant des actions offensives. « Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale », Paris, Odile Jacob, 2008, p. 53.

⁵¹⁹ - Solène VIZIER, « La bombe nucléaire au bout du clavier : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques », *Initiatives pour le désarmement nucléaire*, Paris, Juin 2018.

⁵²⁰ - SIMNET est une plate-forme militaire de développement d'environnements virtuels distribués destinée à former des petites unités séparées (véhicules, hélicoptères, postes de commandes) pour combattre en équipe. Le but de SIMNET est de faciliter les phases d'entraînement et de formation à un coût bien au-dessous des dépenses occasionnées par l'utilisation de vrais véhicules et matériels militaires. Voir : Chadi Zammar, « Interactions coopératives 3D distantes en environnements virtuels : gestion des problèmes réseau », thèse Présentée devant

par l'armée américaine – et la publication de l'ouvrage de John Arquilla et David Ronfeld, « Cyberwar is Coming »⁵²¹ en 1993. « Cyber », devient une expression générique pour relever les défis posés par les nouvelles vulnérabilités informatiques au sein des systèmes. C'est aujourd'hui une vaste notion qui regroupe les cybers menaces, le cyber-activisme, le cyber terrorisme, la cybercriminalité, ou encore le cyber harcèlement. Il existe désormais plus de 150 mots ou expressions contenant le préfixe ou l'adjectif cyber. Les risques cybernétiques touchant aux systèmes nucléaires sont antérieurs à l'exercice de définition de la menace. Déjà dans les années 1960, les responsables américains s'inquiétaient qu'un missile puisse être envoyé involontairement dans la mauvaise direction. La même année, une unité radar connectée au NORAD a confondu la lune avec une attaque massive de missiles soviétiques. En 1980, le physicien Boris Rauschenbach avertissait que la sophistication croissante des systèmes d'armes nucléaires signifiait que l'existence de l'humanité devenait dépendante du matériel et des logiciels, et donc devenait vulnérables à des erreurs, des bugs informatiques. Paradoxalement, c'est un film qui va véritablement entraîner une prise de conscience envers les menaces cybernétiques de la part de l'administration Reagan (1981-1983), aux Etats-Unis, Sorti en 1983, le film nommé WarGames.⁵²² Les Etats-Unis prennent alors conscience que les ordinateurs du NORAD sont vulnérables aux pirates extérieurs. Cela donnera lieu à la publication d'une première directive le 17 septembre 1984, la NSDD-145⁵²³, pour améliorer la cyber sécurité des systèmes militaires américains.

Tout nouveau produit ou réseau numérique est une cible potentielle des cyber-malveillances. Plusieurs attaques ont eu une large résonnance internationale, comme celles de

l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes pour obtenir le grade de : Docteur de l'Institut National des Sciences Appliquées de Rennes, Mention Informatique, 2005, N° d'ordre : 05-01.

⁵²¹ - John ARQUILLA and David RONFELDT, « Chapter Two cyberwar is coming! » C.f, www.rand.org as a public service of the RAND Corporation.

⁵²² - Wargames ou Jeux de guerre au Québec (WarGames), est un film américain de John Badham, sorti en 1983. Avec pour acteurs principaux Matthew Broderick, Dabney Coleman, John Wood et Ally Sheedy, le film suit les aventures de David Lightman (Matthew Broderick), un jeune pirate informatique qui accède involontairement à WOPR, un supercalculateur militaire des forces armées américaines, programmé pour prédire les résultats possibles d'une guerre nucléaire. Lightman obtient de WOPR de lancer une simulation de guerre nucléaire, croyant initialement qu'il ne s'agit que d'un jeu informatique. La simulation cause une panique au niveau national et est près de déclencher la Troisième Guerre mondiale.

Le film a été un succès au box-office ; pour un coût de production de 12 millions de dollars, il rapporta une recette brute de 79 567 667 dollars au bout de cinq mois d'exploitation aux États-Unis et au Canada. Le film a été nommé pour trois Oscars. Il sera adapté en livre la même année par David Bischoff.

⁵²³ - « National Policy on Telecommunications and Automated Information Systems Security », the white house washington september 17, 1984, <https://irp.fas.org> / consulté le 17/11/2019.

Targuet (2013)⁵²⁴, Sony (2014⁵²⁵), Petya (2016)⁵²⁶ ou WannaCry (2017) en ce qui concerne le vol de données, ou l'attaque sur les centrales nucléaires iraniennes par le virus Stuxnet (2010)⁵²⁷. La révolution numérique avec la dématérialisation des données et l'introduction de technologies et de systèmes complexes ont provoqué des bouleversements majeurs à toutes les échelles de la société. Pourtant, en l'absence de données publiques et de statistiques significatives, le cyber-risque demeure un risque très difficile à cerner et à définir. La notion de 'cyber' peut être définie à la fois comme l'émergence d'un nouveau contexte numérique, et comme un nouvel ensemble d'outils, de dynamiques et d'armes.

Andrew Futter⁵²⁸, dans le cadre du nucléaire militaire, entend le cyber-défi comme touchant au commandement et au contrôle de toutes les technologies de l'information impliquée dans la gestion des armes nucléaires. Les cyber-risques concerneraient l'ensemble des événements à caractère immatériel pouvant affecter un système d'information. Selon la définition de l'ONU, la cybercriminalité est une notion polymorphe, recouvrant tout comportement illégal faisant intervenir des opérateurs électroniques qui visent la sécurité des systèmes informatiques. Cela concerne à la fois les infractions classiques commises par le biais des nouvelles technologies – l'espionnage par exemple – et à la fois de nouvelles infractions, nées de l'essence même de ces nouvelles technologies. Le ministère de l'Intérieur français définit les cybers attaques comme des atteintes à des systèmes informatiques réalisées dans un but malveillant. L'ANSSI est une autorité nationale dans le domaine de la sécurité et de la

⁵²⁴ - Dans l'une des plus importantes violations de données à avoir touché un détaillant américain, Target avait signalé que des pirates informatiques avaient volé des données sur jusqu'à 40 millions de cartes de crédit et de débit d'acheteurs qui avaient visité ses magasins pendant la saison des fêtes de 2013.

⁵²⁵ - En novembre 2014, la société américaine Sony Pictures Entertainment, filiale du groupe japonais Sony, est victime d'un piratage massif de ses données. Cette attaque informatique est l'une des plus importantes jamais subies par une entreprise aux États-Unis, qui accusent la Corée du Nord d'en être responsable.

⁵²⁶ - Petya est une famille de logiciels malveillants de cryptage découverts pour la première fois en 2016. Le logiciel malveillant cible les systèmes Microsoft Windows, infectant le secteur de démarrage principal pour exécuter une charge utile qui crypte la table du système de fichiers d'un disque dur et empêche Windows de démarrer. Il demande ensuite à l'utilisateur d'effectuer un paiement en Bitcoin afin de retrouver l'accès au système.

⁵²⁷ - Stuxnet est un ver informatique découvert en 2010 qui aurait été conçu par la National Security Agency (NSA) en collaboration avec l'unité israélienne pour s'attaquer aux centrifugeuses iraniennes d'enrichissement d'uranium. Le programme a commencé sous la présidence de George W. Bush et a continué sous la présidence de Barack Obama. Il fait partie de l'opération Olympic Games, et ses caractéristiques le classent parmi les APT.

Spécifique au système Windows, il a été découvert en juin 2010 par VirusBlokAda, société de sécurité informatique basée en Biélorussie. La complexité du ver est très inhabituelle pour un logiciel malveillant. Il a été décrit par différents experts comme *cyber arme*, conçue pour attaquer une cible industrielle déterminée. Il s'agirait d'une première dans l'histoire.

⁵²⁸ - Le professeur Andrew FUTTER est spécialisé dans les questions d'armes nucléaires contemporaines, en particulier les technologies émergentes et leur impact sur la stratégie nucléaire, la stabilité et le contrôle des armements. Son travail est centré sur la sensibilisation internationale aux risques nucléaires et sur la formation du climat d'idées qui garantit que les gouvernements et les décideurs politiques peuvent prendre les meilleures décisions possibles.

défense des systèmes d'information. Elle définit la cyber sécurité comme la recherche de l'état d'un système d'information afin qu'il puisse résister aux événements du cyberspace pouvant mettre en danger la disponibilité, l'intégrité ou la confidentialité des données stockées et traitées ou transmises et des services connexes que ces systèmes fournissent ou rendent accessibles. De ce fait, la cyber sécurité utilise une technologie de sécurité des systèmes d'information basée sur la lutte contre la cybercriminalité et la mise en place de cyber défense. La cyber défense est entendue comme « l'ensemble des mesures techniques et non techniques permettant à un État de défendre, dans le cyberspace les systèmes d'information jugés essentiels ». ⁵²⁹

2. Le concept de cyber arme : spectre, acteurs et attribution

Le concept de cyber armes n'a pas de définition officielle convenue entre les pays, cette notion n'apparaît dans aucun instrument international. En conséquence, le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès des technologies de l'information et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale au sein des Nations Unies (GEG) privilégie l'expression « technologie et outils informatiques malveillants », mais n'en donne pas la définition. ⁵³⁰ Il n'y a pas non plus de consensus sur la terminologie utilisée au sein des pays, et les concepts utilisés sont rarement définis. En 2011, l'U.S. Air Force a utilisé le concept de cyber capacité et a proposé la définition suivante : Toute charge utile d'équipement ou de logiciel conçue pour perturber, refuser l'accès, dégrader, défier, altérer ou détruire les systèmes informatiques, les données, les activités, les cyber capacités n'incluent pas l'équipement ou les logiciels spécifiquement conçus pour fournir un accès aux systèmes informatiques de l'adversaire pour l'exploration de données. ⁵³¹ Depuis les premiers hackers apparus dans les années 1990, les cybermenaces ont largement évolué et ont vu leurs capacités augmenter, elles englobent un spectre large d'activités, du simple piratage aux attaques de déni de service, de l'espionnage au sabotage. Or, lutter contre la prolifération d'outils informatiques offensifs nécessite d'abord de s'intéresser à la spécificité de ces outils et de l'écosystème dans lequel ils sont développés, commercialisés et utilisés. ⁵³²

⁵²⁹ - Solène VIZIER, « Bombe nucléaire au bout du clavier : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques », *op.cit.*

⁵³⁰ - Assemblée générale des Nations unies, « Rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale », *document des Nations unies A/70/174*, 2015, p.10.

⁵³¹ - « U.S. Air Force, Legal Reviews of Weapons and Cyber Capabilities », 27 Juillet 2011, p.5, <https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB424/docs/Cyber> . Consulté le 13/11/2020.

⁵³² - Aude GERY, « Droit international et prolifération des cyber armes », *op.cit.*, p.45.

Selon Andrew Futter, les cybermenaces peuvent être regroupées en deux catégories. L'exploitation cybernétique se définit comme une activité de collecte de renseignements, ou comme des opérations conçues pour sonder et tester des systèmes auprès d'une cible ou de systèmes ennemis. Les cyberattaques sont des cyber-opérations conçues pour perturber, refuser, dégrader ou détruire les informations stockées dans des ordinateurs ou des réseaux. Les deux catégories se différencient par l'intention et par le type de logiciel malveillant ou de charge utile impliquée. Le cyber-défi envers les systèmes d'armes nucléaires varie également selon le type d'acteurs impliqués ; les attaques peuvent provenir d'Etats-nations comme d'acteurs non-étatiques. La menace non-étatique est plurielle ; les systèmes d'armes nucléaires pourraient par exemple être la cible d'hacktivistes écologiques s'opposant au nucléaire. Leurs attaques prendraient alors la forme des 3D : DDos.⁵³³ Les opérateurs réseaux, ou hackers, chercheraient à prendre le contrôle des systèmes informatiques afin de coordonner des attaques et de distribuer des fichiers malveillants. La plus grande menace provient aujourd'hui du cyber terrorisme nucléaire : un groupe terroriste pourrait avoir pour objectif de détruire ou exploiter des systèmes d'armes nucléaires afin de menacer la sécurité nationale, ou déclencher une guerre.⁵³⁴ Les attaques les plus sophistiquées semblent l'apanage d'une poignée d'Etats-nations dotés de capacités cybernétiques très avancées. Au contraire, les criminels, les hacktivistes ou les petits groupes préféreront des attaques moins sophistiquées ou des nuisances.

Il faut ici souligner que les cyber-armes et les cyberattaques particulièrement sophistiquées ne sont pas la meilleure arme des faibles. Si elles disposent sans aucun doute d'un pouvoir multiplicateur de force et égalisateur de puissance, il se pose des obstacles à leur développement et à leur utilisation, d'autant plus que les Etats peuvent menacer de mener des représailles. Pour reprendre les termes d'Andrew Futter, « le potentiel destructeur des cyberattaques est inversement proportionnel au nombre d'acteurs capables de telles attaques et aux types de cibles pouvant être atteintes »⁵³⁵. La nature de la menace cybernétique varie donc selon les enjeux, les intentions et les capacités des attaquants. Mais l'une des principales difficultés de la menace cybernétique concerne la traçabilité des auteurs, et donc l'attribution des actions, élément nécessaire à toute stratégie de dissuasion.

⁵³³ - Une attaque par déni de service distribué (DDoS) est une arme de cybersécurité visant à perturber le fonctionnement des services ou à extorquer de l'argent aux organisations ciblées. Ces attaques peuvent être motivées par la politique, la religion, la concurrence ou le profit.

⁵³⁴ - Solène VIZIER, « La bombe nucléaire au bout du clavier : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques », *op.cit.*

⁵³⁵ -*Ibid.*,

Il est extrêmement difficile de déterminer précisément et avec suffisamment de confiance l'attribution dans le cyberspace pour susciter une réponse. Les opérateurs disposent d'une multitude de techniques de brouillage pour empêcher les défenseurs d'identifier le point d'origine d'une attaque. De plus, l'attribution peut être compliquée par l'ingérence d'un tiers, par des attaques de pirates basés dans un pays donné mais qui ne travaillent pas pour son gouvernement. Jason Healey⁵³⁶, propose un « spectre de la responsabilité de l'Etat », afin de déterminer l'attribution de la responsabilité d'une attaque particulière ou d'une campagne d'attaque avec plus de précision et de transparence. Selon Emilio Iasiello,⁵³⁷ « le niveau de culpabilité attribué à l'état-nation servirait de guide pour le type et le niveau de réponse approprié, allant de l'ignorance de l'attaque initiale à la riposte de l'agresseur identifié ». En somme, les cybers menaces sont donc diverses et variées, et impactent tous les secteurs de la société. Cependant, les dangers qu'ils font peser sur les systèmes d'armes nucléaires sont particulièrement élevés, et l'aspect cybernétique est considéré comme un défi au rôle potentiel de la dissuasion dans divers systèmes et capacités nucléaires.

A cet égard, différentes méthodes peuvent être utilisées pour réussir à perturber le système, "*des hackers*": « Possibilité d'entrer par effraction, de bloquer ou de perturber les installations de commandement et de contrôle (C2) nucléaires ; "*usurper*" ou perturber les systèmes d'alerte précoce ou les composants de la chaîne de lancement nucléaire ; ou au pire cas d'explosion nucléaire [...] ». ⁵³⁸En 2010, la cyberattaque du virus Stuxnet contre le système de commandement et de contrôle industriel iranien a inauguré une ère de sabotage majeur. ⁵³⁹Cette possibilité aurait des effets directs sur une gamme variée de systèmes nucléaires, notamment des armes, des ordinateurs, des programmes, etc. Les cyberattaques peuvent

⁵³⁶ - Jason Healey est chercheur principal à la School for International and Public Affairs de l'Université de Columbia, spécialisé dans les cyberconflits, la concurrence et la coopération. Auparavant, il était le directeur fondateur de la Cyber Statecraft Initiative de l'Atlantic Council, où il demeure Senior Fellow. Il a été l'éditeur de la première histoire des conflits dans le cyberspace, *A Fierce Domain: Cyber Conflict, 1986 to 2012* et co-auteur du livre *Cyber Security Policy Guidebook* de Wiley.

⁵³⁷ - Emilio IASIELLO travaille comme responsable de l'unité d'analyse de la menace au sein d'un cabinet de cyber-renseignement international qui aide les entités fédérales et les entreprises à gérer les risques cybernétiques auxquels elles font face, à mieux comprendre les vulnérabilités de leur environnement et à prioriser leurs investissements face aux menaces qui pèsent sur leurs activités ou leur mission. Emilio Iasiello a écrit plusieurs articles portant sur l'élaboration d'une nouvelle méthodologie d'analyse de la cyber-menace et sur la cyber-menace dans le domaine de l'aéronautique. Il a également proposé des solutions visant à améliorer l'efficacité des efforts entrepris par les États-Unis en matière de cybersécurité nationale et de sécurisation de la chaîne d'approvisionnement informatique. Voir, Emilio IASIELLO, « Is Cyber Deterrence an Illusory Course of Action? », *Journal of Strategic Security* 7, N° 1, 2013, Pp. 54-67.

⁵³⁸ - Andrew FUTTER, « War Games Redux? Cyberthreats, US-Russian Strategic Stability, and New Challenges for Nuclear Security and Arms Control », *European Security* 25, N° 2, 2016, p.164.

⁵³⁹ - Thérèse DELPECH, « Nuclear Deterrence in the 21st Century: Lessons from the Cold War for a New Era of Strategic Piracy », p.141.

également fournir de fausses informations susceptibles d'affecter les programmes ou les décideurs.⁵⁴⁰

Aussi la Chine semble avoir ajusté sa stratégie pour utiliser les avantages liés à la cybernétique pour contrer la dissuasion américaine. Sa stratégie, appelée « dissuasion stratégique intégrée », comprend des capacités nucléaires, conventionnelles et spatiales.⁵⁴¹ Malgré des informations limitées en provenance de Chine et quelques spéculations pour comprendre leur stratégie nucléaire.⁵⁴² Le BMD américain semble susceptible d'influencer grandement la stratégie nucléaire de la Chine. Les développements dans le domaine cybernétique ont le potentiel d'avoir un impact si important sur les systèmes nucléaires qu'ils pourraient être utilisés pour contrebalancer les technologies, y compris la BMD américaine. Les pays peuvent encore trouver des moyens de se protéger des cybers attaques. La cyber dissuasion est elle-même devenue un domaine visant à trouver des moyens de contrecarrer les cyber attaques. En général, pour ce domaine, la dissuasion par déni est préconisée car des systèmes robustes empêchent les intrusions : « De plus en plus, les analyses du système de rouille permettent la dissuasion par déni. »⁵⁴³ Plusieurs approches pourraient être envisagées au niveau nucléaire, dont l'utilisation d'une force de seconde frappe immunisée contre les cybers attaques.⁵⁴⁴

En somme, le cyber domaine pose des défis à la crédibilité de la dissuasion nucléaire, mais peut être contrecarré, et les stratégies de dissuasion nucléaire des États doivent tenir compte de ces aspects, pour que la dissuasion reste pertinente.

B. Le monde à l'aube de la piraterie stratégique

L'avènement de l'ère numérique augmente le risque de vulnérabilités existantes dans les systèmes d'armes nucléaires et crée de nouvelles menaces. Les systèmes de communication et de contrôle peuvent être piratés, tandis que les systèmes de communication dans les infrastructures stratégiques, la télémétrie des missiles, les installations d'assemblage ou les systèmes robotiques autonomes sont vulnérables. Le développement d'armes intelligentes telles que les systèmes de défense antimissile balistique ou les armes satellitaires affectera la réflexion

⁵⁴⁰ - Andrew FUTTER, « War Games Redux? Cyberthreats, US-Russian Strategic Stability, and New Challenges for Nuclear Security and Arms Control », *op.cit.*, p.166.

⁵⁴¹ - Michael S. CHASE et Arthur CHAN, « China's Evolving Approach to "Integrated Strategic Deterrence » *Santa Monica: RAND Corporation*, June, 2021.

⁵⁴² - Eric HEGINBOTHAM et al., « *China's Evolving Nuclear Deterrent: Major Drivers and Issues for the United States* », *Santa Monica: RAND Corporation*, 2017, p.10.

⁵⁴³ - Thérèse DELPECH, « Nuclear Deterrence in the 21st Century », *op. cit.* p. 155.

⁵⁴⁴ - Major Pierre J.R.L GOSSELIN., *op.cit.*

et la stratégie nucléaires. Ces nouvelles technologies pourraient être l'occasion d'un « déni de dissuasion » : conçues pour intercepter un missile ou une ogive après son lancement, elles sont également utilisées pour empêcher les systèmes d'armes nucléaires de fonctionner comme prévu. Bref, c'est toute la stratégie nucléaire qui est remise en question.⁵⁴⁵

La vulnérabilité des systèmes de contrôle et de commande des armes nucléaires face aux risques de cyberattaques pose de nombreuses interrogations : les réseaux de communication stratégiques sont-ils ainsi pleinement protégés face à des instructions ? Comment peut-on faire face aux nouveaux défis géostratégiques ?

1. Agir dans un monde incertain : de la complexité de réguler une face à face nucléaire modernisé et asymétrique

Aux portes d'un nouvel âge nucléaire, il s'agit donc de s'adapter à l'apparition de nouveaux acteurs, à l'évolution des théâtres de conflit, aux mutations de l'armement à l'aune des avancées technologiques, ainsi qu'aux nouvelles tendances politiques et sociales au cœur des grandes puissances qui impactent directement leur comportement sur la scène internationale. Mais trouver un tel équilibre est un exercice particulièrement ardu : comme le rappelle d'ailleurs Machiavel, *« rien n'est plus difficile à prendre en main, plus périlleux à faire, ou de plus incertain à réussir que prendre l'initiative de faire émerger un nouvel ordre des choses »*. Mais comment fonder un ordre nouveau lorsque l'avenir est aussi incertain ? Reprenant encore une fois les propos de Thérèse Delpech, avec le XXI^{ème} siècle et l'entrée de nouveaux acteurs opaques sur la scène nucléaire, nous serions entrés dans ce qu'elle appelle « l'ère de la piraterie stratégique » ; Une appellation fortement péjorative, mais qui caractérise une période anarchique où l'absence de règles devient la norme, et où la permanence de l'incertain se normalise. Il est ici impossible de ne pas interpréter cet ouvrage comme une réponse de T. Delpech au général Poirier, qui affirmait dans un entretien réalisé en juin 2009 par la Revue de défense nationale : *« le moment est venu de prendre pleinement conscience de la nature et de la dimension de la crise de l'intelligence stratégique consécutive à la sortie de la guerre froide et à l'entrée dans un monde chaotique »*.⁵⁴⁶ Or, l'extension de cette piraterie se développe par le biais d'un manque de respect croissant pour le droit international et les règles de comportement acceptées ou tacitement acceptées par tous. Prenons l'exemple de la Corée du Nord qui viole, depuis 2006, le TNP et le droit international. Effectivement les essais

⁵⁴⁵ - Bernard NORLAIN, « Les nouvelles technologies et la stratégie nucléaire », in *Initiatives pour le désarmement nucléaire*, Paris, Novembre 2021, p.43.

⁵⁴⁶ - François ROPARS, « Dissuasion nucléaire et équilibres stratégiques en Asie orientale : réflexions sur le pouvoir égalisateur de l'Atome au XXI^{ème} siècle », mémoire rédigé par François ROPARS sous la direction du Général Jean-Paul RAFFENNE.

balistiques et nucléaires réalisés par Pyongyang depuis 2006 font ouvertement violer des règles internationales, malgré les résolutions onusiennes ⁵⁴⁷ et les sanctions économiques internationales. Parallèlement, cette absence de règles se cultive au creuset du bouleversement inédit des théâtres de conflictualité nucléaire, un déplacement des stratégies qui est caractéristique de cet « âge de la piraterie ». Sans la notion de conversion directe ou automatique, il est en effet nécessaire d'intégrer le rôle des « nouvelles technologies » telles que les réseaux, les armes antisatellites ou la défense anti-missile dans le bouleversement des règles précédemment suivies. Les « nouvelles technologies » bousculent l'exercice de la dissuasion, faisant des attaques asymétriques pouvant remettre en cause les intérêts vitaux des puissances nucléaires ou la situation des défenses antimissiles compliquant l'exercice de la dissuasion nucléaire. Néanmoins, l'évolution technologique soulève des questions sur l'avenir de la dissuasion nucléaire, plusieurs aspects semblent affecter la stabilité mutuelle entre les différents pays (systèmes de défense antimissile, cyberattaques, destruction de satellite, etc.) et la façon dont les politiques prennent des décisions (cyberattaques, fausses nouvelles médiatiques). L'importance de la dissuasion nucléaire conduira les pays à adopter des stratégies pour maintenir la dissuasion pertinente et crédible en développant des stratégies autour de la dissuasion nucléaire.⁵⁴⁸

Par conséquent, les défis posés par la cybernétique et l'espace peuvent affaiblir la dissuasion de l'adversaire, mais des solutions doivent être envisagées et utilisées pour équilibrer la dissuasion nucléaire et maintenir sa crédibilité. La défense antimissile balistique (BMD), bien qu'il s'agisse d'un terme générique, est surtout connue comme un programme américain visant à créer un bouclier pour intercepter les missiles nucléaires afin de défendre leur pays. Confrontés à une menace nucléaire potentielle de la Corée du Nord, les États-Unis ont décidé en 2002 d'abroger le traité sur les missiles antibalistiques (ABM)⁵⁴⁹, cela donnerait aux États-Unis un énorme avantage en matière de dissuasion nucléaire, car la dissuasion des autres puissances nucléaires s'affaiblirait. Reuben Steff a mentionné que les capacités défensives fournissent deux aspects importants de la dissuasion nucléaire. Le premier élément est que la crédibilité de la personne qui possède le système est renforcée parce qu'il peut s'en tirer sans les conséquences d'une réaction contraire. Le deuxième élément est qu'en théorie, celui qui a cet

⁵⁴⁷ - Le 11 septembre 2017, l'ONU adopte une énième résolution condamnant le sixième essai nucléaire coréen effectué le 2 septembre. Cette résolution 2375, déclare que cette action reflète un "mépris flagrant" de ses résolutions et réaffirme que la République populaire démocratique de Corée doit « suspendre immédiatement toutes les activités liées à ses missiles balistiques et à son programme nucléaire de manière complète, vérifiable et irréversible ».

⁵⁴⁸ - Major Pierre J.R. GOSSELIN L., *op. cit.*

⁵⁴⁹ - TODD Sandler, «Global Collective action », Editions, Cambridge university press, 2004, Pp.158-159.

avantage défensif peut servir de substitut à une force de seconde frappe.⁵⁵⁰ Steff a également expliqué l'impact potentiel de la BMD sur la stabilité de la dissuasion nucléaire entre les États nucléaires : « [...] *Cela peut aussi ressembler à une tentative de briser la dissuasion mutuelle qui repose sur des forces de seconde frappe, les deux parties vont encore une fois, une pression préventive a émergé pour affaiblir la stabilité de la dissuasion entre les superpuissances* ».

Le 18 juin 2018, le président Trump a annoncé la création de la force spatiale de l'armée américaine. Cette déclaration était conforme à sa promesse de campagne inquiétante et de mettre fin à un débat aux États-Unis, cette décision est aussi un véritable tournant stratégique qui répond à la dépendance croissante des activités terrestres vis à vis de l'espace, à savoir des GPS, satellites et autres systèmes d'observation. Mais l'utilisation de l'espace comme théâtre de conflit, et même comme 4ème branche de la dissuasion nucléaire n'est pas récente. En effet, les États-Unis ont fait exploser une bombe nucléaire le 9 juillet 1962, et qui était cent fois plus puissante que Little Boy à Hiroshima, à plus de 380 km dans le ciel. Cette explosion « contrôlée », baptisée « Starfish Prime »⁵⁵¹, faisait partie des cinq tests suborbitaux effectués par les États-Unis au cours de la seconde moitié du XXème siècle, dont l'objectif était d'étudier les effets d'une explosion nucléaire dans l'espace exo-atmosphérique. Depuis l'année 2016, une nouvelle menace plane toutefois sur la stabilité mondiale et spatiale. L'armée russe a affirmé travailler sur la construction d'un bombardier spatial PAKDA⁵⁵² similaire à la navette américaine X-37B⁵⁵³, équipé de missiles hypersoniques. Ce bombardier stratégique serait commandé à distance depuis la Station Spatiale Internationale, et capable de lancer une attaque nucléaire n'importe où dans le monde en deux heures.

Le lieutenant-colonel Aleksei Solodovnikov, instructeur en fuséologie à l'Académie stratégique des forces armées russes à St. Pétersbourg, a déclaré en septembre 2016 que ces avions ont vocation à rester dans l'espace aérien russe, puis d'entreprendre une ascension

⁵⁵⁰ - Reuben STEFF « Nuclear Deterrence in a New Age of Disruptive Technologies and Great Power Competition », *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, sous la direction de Anastasia Filippidou, p. 60.

⁵⁵¹ - Starfish Prime est le nom de code donné à un essai nucléaire préparé par la Commission de l'énergie atomique des États-Unis et de la Defense Atomic Support Agency (qui deviendra la Defense Nuclear Agency en 1971) et réalisé le 9 juillet 1962 à une altitude de 400 km, considérée par la Fédération aéronautique internationale comme étant située en dehors de l'atmosphère terrestre.

⁵⁵² - le Futur complexe d'aviation à long rayon d'action (PAK DA) est un programme lancé à partir d'août 2009 destiné à fournir à la Russie un bombardier furtif subsonique de nouvelle génération pour les besoins de l'armée de l'air russe. Placé sous double maîtrise d'œuvre de Tupolev et de la firme KAPO2, le programme est approuvé début avril 2021, par le ministère russe de la Défense. L'avion devrait entrer en service actif à l'horizon 2025 ou 2030. Il devra permettre le remplacement des Tupolev Tu-22M, Tu-160 et Tu-95 encore alors en service.

⁵⁵³ - Le X-37 est une navette spatiale robotique développée initialement par la NASA, dans le cadre d'un projet lancé en 1998 pour mettre au point de nouvelles technologies pour les décollages orbitaux et les rentrées atmosphériques et préparer le remplacement de la navette spatiale américaine.

jusqu'à l'espace exo atmosphérique sur commande, afin de frapper sa cible et redescendre dans la foulée. En soi, la technologie n'est pas nouvelle, ce n'est pas terriblement étonnant ou même inquiétant pour les États-Unis ; de nombreux gouvernements et même des sociétés privées travaillent sur des avions spatiaux, mis en orbite pour une période donnée, tirer des missiles, et revenir sur terre pour une remise puis être réutilisés. Mais avant de maîtriser ces nouvelles technologies, la France ne doit pas ignorer de préserver des technologies acquises pendant des années et marginaliser la dissuasion nucléaire, qui lui ont procuré un poids diplomatique et une place dans l'arène internationale. Elle sera d'ici peu, avec le Brexit, le seul pays membre de l'Union européenne à posséder cette arme. Dans le cadre de la loi de programmation militaire (LPM), La France elle aussi a décidé de moderniser sa doctrine de dissuasion nucléaire et de consacrer un effort budgétaire significatif d'environ 25 milliards d'euros sur la période 2019-2023. Le constitutif aéroporté pourrait mettre en œuvre un missile hypersonique emporté par un avion de combat, un porteur lourd ou un drone furtif, à partir de 2035.

Cependant, la confrontation spatiale directe est aujourd'hui très peu envisagée, de par la difficulté soulevée par le « syndrome de Kessler », à savoir le fait qu'un objet détruit dans l'espace produise un grand nombre de fragments lancés à haute vitesse. C'est dans ce cadre qu'entre en jeu un nouvel élément, la cybernétique, devenu un nouveau biais de conflit nucléaire insidieux et indirect. Dans un rapport présenté au Sénat le 23 mai 2017 et intitulé « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », les sénateurs Xavier Pintat et Jeanny Lorgeoux mettent en évidence de multiples menaces auxquelles la crédibilité de la dissuasion française fera face au futur proche : la prolifération des systèmes de défense aérienne, la militarisation de l'espace exo-atmosphérique, le piratage de satellites assurant la surveillance nécessaire à la dissuasion, ainsi que les cyberattaques.

Le domaine cybernétique peut donc avoir un impact direct sur l'état et la crédibilité d'une dissuasion nucléaire, dans la mesure où le piratage informatique de systèmes de contrôle et de surveillance (spatiaux via les satellites ou terrestres via les télécommunications) peut rendre les représailles nucléaires dépassés. Par la même, la maîtrise d'infiltration et de piratage informatique peut servir à faire dysfonctionner le système de lancement de missiles nucléaires, sur terre comme en mer. Pour tout dire, le domaine spatial est également un élément des enjeux de la dissuasion nucléaire, le programme américain de bouclier antimissile a évolué au fil du temps. Le projet est passé d'un système utilisant des armes directement dans l'espace à un système terrestre : « D'un BMD spatial à grande échelle à un système plus limitée basée sur des

actifs déployés dans des silos terrestres »⁵⁵⁴. Pourtant, les satellites peuvent être utilisés pour capturer et relier les informations du système au sol pour l'interception, saboter ou détruire un satellite BMD (ou avoir la capacité de le faire) annule la dissuasion. C'est aussi l'un des aspects de la « dissuasion stratégique globale » de la Chine. Non seulement les États-Unis ont une "force spatiale" pour faire avancer la militarisation de l'espace, mais la Chine aura désormais sa propre force spatiale.⁵⁵⁵

Afin de conclure cette partie, et d'ouvrir la réflexion sur les impacts futurs des avancées technologiques sur la balance nucléaire, il est pertinent d'évoquer l'utilisation de l'intelligence artificielle. Des chercheurs de la RAND Corporation ont examiné l'impact de l'informatique avancée sur la sécurité nucléaire jusqu'en 2040, l'aboutissement de ces recherches définit comme tout à fait crédible et envisageable la rencontre entre l'IA et la guerre nucléaire dans notre contexte historique actuel. Deux exemples illustratifs sont décrits afin de rendre compte des préoccupations et des avantages : la détection, le suivi, et le ciblage, ainsi que le conseil dans les décisions stratégiques notamment en cas d'escalade. Compte tenu des capacités que l'on peut attendre de l'IA et de la manière dont ses adversaires peuvent les percevoir, l'IA pourrait exacerber les défis émergents en matière de stabilité stratégique nucléaire d'ici 2040, même avec des progrès techniques modestes.

2. Les armes nucléaires sont de plus en plus vulnérables aux cybers attaques

Les armes nucléaires et leurs systèmes associés sont de plus en plus vulnérables au cyber menaces, ces menaces, qui pèsent aussi bien sur les armes elles-mêmes que sur les systèmes d'alertes, de communication, de planification et de lancement, augmentent le risque d'un tir nucléaire inopiné ou d'une réponse d'ordre nucléaire à une fausse alerte, ce qui mine la confiance dans la dissuasion nucléaire, et met en jeu son efficacité.⁵⁵⁶ Les nouveaux cybers menaces peuvent présenter des risques techniques et théoriques pour la dissuasion.

Premièrement, les systèmes de commandement, de contrôle et de liaison d'information utilisés pour la dissuasion peuvent être vulnérables aux cyberattaques à grande échelle conçues pour invalider l'ordre nucléaire. L'attaque du virus Stuxnet de 2010 sur le système de contrôle et de commandement de l'installation d'enrichissement nucléaire iranienne (près de 30 000 ordinateurs infectés sur 45 000) a démontré les dommages matériels possibles causés par des cyberattaques coordonnées et à grande échelle. Les forces nucléaires françaises elles aussi

⁵⁵⁴ - Andrew FUTTER, « Ballistic Missile Defense and US National Security Policy: Normalisation and acceptance after the Cold War », New York: Routledge, 2013, p. 130.

⁵⁵⁵ - HEGINBOTHAM et al., *op.cit.*, p.54.

⁵⁵⁶ - Bernard NORLAIN, « Les nouvelles technologies et la stratégie nucléaire », *op.cit.*

attachent une grande importance aux cybermenaces : le système évolue dans un sens plus ouvert, la vulnérabilité accrue rend donc la DGA et les industriels plus vigilants. Ces dernières années, la sécurité de systèmes de plus en plus complexes et puissants est devenue le cœur des enjeux techniques liés à la dissuasion. Les cybermenaces mettent également en danger la vie privée des industries connexes, les capacités d'exploration de données à distance de l'espionnage industriel et de la technologie informatique ont entraîné des risques de diffusion et de prolifération des technologies, ainsi qu'une crédibilité réduite de la dissuasion liée à la confidentialité et à la complexité du système utilisé. La menace des cyberattaques pose également une question théorique à la dissuasion : peut-on utiliser les cybers capacités pour dissuader les adversaires ? Pouvons-nous utiliser des frappes nucléaires pour répondre aux cyberattaques ? Concernant la première question, le secrétaire à la Défense de la France, a donné une réponse négative dans son discours lors de sa visite à la Direction générale du contrôle de l'information sur les armes (DGA-MI) à Bruz le 12 décembre 2016. La deuxième question se pose dans le débat politique sur la dissuasion. La difficulté d'appliquer les principes traditionnels de dissuasion au cyberespace provient de la disproportion des types d'attaques et des représailles encourues, et de l'attribution d'attaques informatiques, qui n'a pas été résolue. Cependant, certains experts soulignent que la doctrine nucléaire française est suffisamment souple pour permettre ce type de configuration.⁵⁵⁷

Le groupe d'étude de NTI (nuclear threat initiative) recommande notamment de faire de la sécurisation de ces arsenaux une priorité des programmes de modernisation nucléaire et d'adopter une posture stratégique diminuant le risque d'un usage accidentel des armes nucléaires.

Selon Patricia Lewis⁵⁵⁸ et Beyza Unal⁵⁵⁹, débutent leur rapport Chatham House⁵⁶⁰ sur les cyberattaques par un constat frappant : Des recherches insuffisantes sur les cyber-risques dans les systèmes d'armes nucléaires peuvent mettre en danger la paix et la stabilité internationales et la survie de l'humanité. Il est à noter que le système d'arme nucléaire a été créé alors que la puissance de calcul en était encore à ses balbutiements. Par conséquent, les

⁵⁵⁷ -Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX, André TRILLARD, Pascal ALLIZARD et Claude HAUT, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », Rapport d'information n° 560 (2016-2017), 09 novembre 2021, <http://www.senat.fr>, consulté le 18/012/2022.

⁵⁵⁸ - Directrice de recherche au sein du département de sécurité internationale de Chatham House et a été conseillère auprès de plusieurs groupes et commissions sur les risques du nucléaire militaire.

⁵⁵⁹ - Chercheuse au département de sécurité internationale de Chatham House et s'est spécialisée dans les politiques d'Armes nucléaires.

⁵⁶⁰- Le Royal Institute of International Affairs (RIIA), fondé en 1920, est un institut de réflexion basé à Londres, plus connu sous le nom de Chatham House. C'est en fait l'équivalent britannique du Council on Foreign Relations américain.

cyber-risques n'ont pas été pris en compte lors de la création de l'architecture de ces systèmes et de la stratégie nucléaire actuelle. Les deux auteurs ont ensuite défendu la thèse selon laquelle si la numérisation des systèmes et l'utilisation de technologies émergentes présentent des avantages, elles augmentent également la vulnérabilité des systèmes d'armes nucléaires aux cyberattaques. Le Département de la sécurité internationale de Chatham House a identifié 13 domaines vulnérables aux cyber-risques, notamment divers systèmes de communication, les données de télémétrie des missiles, la technologie de réseau dans les laboratoires et les installations d'assemblage, les informations météorologiques et les informations provenant de systèmes spatiaux ou de stations au sol, les systèmes robotiques autonomes dans les infrastructures stratégiques, les nouvelles technologies exacerbent les zones à risque de longue date. Ces zones vulnérables comportent des vecteurs d'attaque par lesquels des acteurs malveillants peuvent accéder à des informations sensibles ou créer de fausses informations. Les erreurs humaines, les défaillances du système et les vulnérabilités de la chaîne d'approvisionnement ou de la conception sont des problèmes de sécurité courants dans les systèmes d'armes nucléaires.⁵⁶¹

Face à des cyberattaques quasiment impossibles à prévenir ou à défendre avec l'évolution rapide de la technologie, il est également nécessaire de constamment mettre à jour les méthodes de cyber défense. Par exemple, l'intelligence artificielle crée une nouvelle complexité et de nouveaux risques. Ces risques sont inhérents à l'automatisation et à l'autonomie des systèmes, aussi il ne faut pas éliminer la responsabilité humaine du processus décisionnel, mais la question est de savoir si les militaires sont correctement formés sur les cybers risques potentiels afin de réduire la vulnérabilité à la faillibilité humaine. Les risques sont particulièrement liés à la culture organisationnelle de l'armée : en raison de l'évolution des menaces, du manque de personnel qualifié et de la lenteur des processus, les plans d'approvisionnement ne prennent pas pleinement en compte les cyber-risques émergents.⁵⁶²

En 2003, la Chine avait annoncé la création d'unités de cyber guerre, la base navale de l'île de Hainan abrite le troisième département technique de l'Armée populaire de libération et le service de renseignement des transmissions de Liangshui, et ces deux unités, selon le Pentagone, sont responsables de l'attaque et de la défense sur Internet, et elles ont conçu à cet effet des dispositifs réseau sans précédent, et il n'y a pas de défenses qui puissent les contrer.

⁵⁶¹ - « Le rapport Chatham House sur les cybers attaques-initiatives pour le désarmement nucléaire » (IDN) ,18 Avril 2018.

⁵⁶² - Solange GHERNAOUTI-HELIE, « Menaces, conflits dans le cyberspace et cyber pouvoir, club des directeurs de sécurité des entreprises », in *sécurité et stratégie*, N°7, 2011/3, p.64.

La chine a donné les dix exemples suivants de ces armes et techniques : Pose de mines informatique, modifier les données du réseau, lancer des bombes d'information, enterrer les déchets d'information, diffuser de la propagande, tromper l'information, diffuser des informations clonées, organiser des défenses de l'information, établir des stations d'espionnage sur les réseaux.⁵⁶³ Le vol d'informations sur la conception des armes nucléaires est considéré comme un risque majeur, en particulier parce que les systèmes d'armes nucléaires sont conçus lorsque la puissance de calcul est limitée. Afin de pallier les insuffisances apportées par l'innovation technologique, il est nécessaire de former le personnel en matière de cyber sécurité et d'inclure ses mesures dans le développement de la structure de conception des armes nucléaires.

L'auteur de Chatham House a également abordé le sujet des technologies cybernétiques offensives développées par le gouvernement. Ils ont déclaré que même s'il est peu probable qu'un pays lance une cyber-offensive ouverte contre le système d'armes nucléaires d'un autre pays, la plupart des grandes puissances mèneront des cybers attaques secrètes. Certaines alliances militaires, comme l'OTAN, ont également développé des capacités de réponse aux incidents informatiques. L'OTAN doit également développer une stratégie de défense pour protéger son système de communication interétatique, mais elle doit essayer de concilier les différentes cybercultures des 29 États membres de l'organisation. Una et Lewis ont d'abord souligné que les attaques offensives détruiraient la structure des systèmes d'armes nucléaires, compromettant ainsi la crédibilité et la fiabilité des capacités nucléaires du pays.

En somme, les cyber-risques remettent en cause le principe de dissuasion nucléaire : la cyber-insécurité des systèmes d'armes nucléaires affaiblira la confiance dans les capacités et les infrastructures nucléaires militaires, et apportera de l'incertitude aux décideurs. La réputation des États dotés d'armes nucléaires et leurs assurances envers leurs alliés sont également menacées : de nombreuses relations sont axées sur la dissuasion nucléaire, sont remises en cause, et pourrait déstabiliser l'ordre mondial⁵⁶⁴.

Paragraphe 2 : vers la fin des principes de dissuasion nucléaire

Alors que les questions de cyber défense sont aujourd'hui une priorité stratégique des grandes puissances, stratèges et décideurs politiques peinent encore à trouver une stratégie de défense adaptée aux spécificités technologique la plus attractive, la dissuasion est en effet

⁵⁶³ - ريتشارد كلارك وروبرت نيك، حرب الفضاء الإلكتروني، التهديد التالي للأمن القومي وكيفية التعامل معه، مركز الإمارات للدراسات والبحوث الاستراتيجية، الطبعة الأولى، ص 79، 2012.

⁵⁶⁴ - « Le rapport Chatham House sur les cybers attaques », initiatives pour le désarmement nucléaire (IDN) », op.cit.

affectée par de nombreux obstacles et restrictions, qui affectent fortement son efficacité.⁵⁶⁵ En effet, les capacités cybernétiques des États ont modifié la composition des systèmes d'armes conventionnels et nucléaires, sapant le principe de « dissuasion nucléaire ». Donc, le concept de dissuasion peut-il y préserver son efficacité face aux défis cybernétiques ?

A. La dissuasion au défi du cyber espace

Contrairement aux armes nucléaires, il est facile de considérer les cyberarmes comme une arme de non emploi et une arme non utilisable. A cet égard, une politique de dissuasion face à cette menace apparaît utile. En effet, le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale française a rappelé dans la revue de la cyberdéfense stratégique de 2018 « *qu'une cyberattaque peut constituer une agression armée au sens de l'article 51 de la Charte des Nations unies et justifier un acte de légitime défense* ». Dès lors, la France et la plupart du monde voient dans cette nouvelle zone de conflit une réalité en soi qu'il convient de prendre en compte.⁵⁶⁶ Largement considéré comme une puissance/menace asymétrique, analogue à son homologue nucléaire, le domaine du cyberspace est facilement transposable en un paradigme similaire dans certains domaines.⁵⁶⁷ Les principes de la dissuasion nucléaire peuvent-ils donc s'appliquer au cyberspace ?

1. Le cyber, la technologie qui peut tuer la dissuasion nucléaire

Nous éprouvons souvent des difficultés à bien mesurer la réalité des failles auxquelles sont et seront confrontés dans le futur tous les systèmes liés au commandement et au contrôle des systèmes d'armes nucléaires. En 2014, à Vienne, lors d'une conférence intergouvernementale sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires, Camille François⁵⁶⁸, fut invitée à présenter ces nouveaux dangers issus du monde informatique, qui peuvent infecter les systèmes nucléaires militaires. Il faut être conscient que les infrastructures nucléaires militaires sont plus vulnérables que les autres systèmes informatiques. En effet, les missiles balistiques et les sous-marins actuellement en service fonctionnent avec des systèmes informatiques qui ont été pensés il y a vingt ou trente ans, quand cette menace était inconnue. Même si des mesures de sécurité ont été prises au fil des années pour renforcer les protections

⁵⁶⁵ - Vincent JOUBERT, « La dissuasion au défi du cyberspace », in *les champs de mars*, N° 25, 2013, p.71.

⁵⁶⁶ - Clément RICHET, « La cyber dissuasion, une solution imparfaite pour un cyberspace plus sûr », <https://portail-ie.fr/analysis/2807/la-cyber-dissuasion-une-solution-imparfaite-pour-un-cyberspace-plus-sur>, consulté le 13/09/2021.

⁵⁶⁷ - Emilio LASIELLO, « La cyber-dissuasion est-elle une stratégie illusoire » ? *ASPJ Afrique & Francophonie* - 1er trimestre 2018.

⁵⁶⁸ - Camille François est chercheuse au Berkman Klein Center for Internet and Society à l'université de Harvard et notamment l'auteur de « Penser la cyber-paix », *Le Monde diplomatique*, avril 2016.

autour des programmes informatiques, la technologie se développe si rapidement que les solutions retenues peuvent très vite se révéler obsolètes. Le fait que tous les équipements soient informatisés et que chaque système contienne des sous-systèmes très complexes accroît la possibilité d'une faille informatique, et par conséquent, les impacts d'une cyber-attaque sur les systèmes d'armes nucléaires pourraient être considérables. Désormais, cette menace permanente et invisible soulève de sérieuses questions sur la fiabilité et l'intégrité des systèmes d'armes nucléaires en temps de crise, en ce qui concerne à la fois leur capacité à lancer une arme, à empêcher un lancement accidentel, à maintenir le commandement et le contrôle de tous les systèmes militaires, à transmettre des informations et d'autres communications. L'informatique est devenue une arme dont il est particulièrement difficile de se protéger.⁵⁶⁹

Comment pourrait se matérialiser une attaque informatique contre des systèmes nucléaires ?

Les systèmes et réseaux informatiques qui soutiennent l'exploitation des installations nucléaires comprennent de nombreux systèmes de technologie de l'information (TI) qui sont peu communs en termes d'architecture, de configuration ou d'exigences de performance. Ceux-ci peuvent inclure des systèmes de contrôle industriels spécialisés, des systèmes de contrôle d'accès, des systèmes d'alarme et de suivi, ainsi que des systèmes d'information sur la sûreté et la sécurité.⁵⁷⁰ Cependant, les cyber-attaques peuvent être de nature différente et se produire à divers moments de la vie des systèmes. Ainsi, un virus peut être introduit dans le système d'un sous-marin, par exemple lorsqu'il se trouve en opération de révision. L'absence de connexion à Internet n'est pas une garantie de sécurité, les capacités actuelles d'interférer dans des logiciels, via des systèmes de brouillage, d'interception et d'émissions d'ondes ou d'usurpation d'identité électronique sont telles que, même sans être branché par un câble sur un réseau internet, le pirate peut attaquer avec succès.

De nombreuses voix se sont fait entendre au Royaume-Uni pour demander une évaluation complète du risque potentiel existant sur les systèmes nucléaires Trident (sous-marin, missile, ogive). En 2015, l'ancien secrétaire d'État britannique à la Défense, Des Browne, avait tout simplement averti que les armes nucléaires du Royaume-Uni pourraient « être rendues obsolètes par des pirates ». Deux risques particuliers ont été mis en évidence : le premier est l'accès au fonctionnement même du sous-marin ou à son système d'armement pendant les opérations de maintenance. Dans ce cas, le fonctionnement du réacteur nucléaire peut être affecté, et la

⁵⁶⁹ - *Ibid.*,

⁵⁷⁰ - « La sécurité informatique dans les installations nucléaires, Orientations techniques », *Manuel de référence, Collection Sécurité nucléaire de l'AIEA*, N° 17, p.13.

furtivité du sous-marin peut être affectée par le signal envoyé par le logiciel.⁵⁷¹ Autre scénario, la destruction « des systèmes de contrôle de tir qui gèrent le missile et l'ogive, de sorte qu'ils ne fonctionnent pas, ou, du moins, qu'ils ne fonctionnent pas comme prévu ». Le second risque pourrait se matérialiser alors même que le sous-marin est en plongée. Il est en effet concevable que des cybers attaques viennent entraver les communications avec les sous-marins britanniques. Il semble probable, selon certaines sources, que des hackers aient déjà tenté de compromettre les communications radio à très basse fréquence utilisées pour envoyer des messages d'approbation de lancement à des sous-marins nucléaires américains. Cela signifierait que les équipements britanniques de communication, issus de technologies américaines, seraient aussi faillibles. Cet ensemble de vulnérabilités (transmission de fausses informations, compromission des données, impossibilité d'utilisation) rend la dissuasion nucléaire moins crédible et peut-être même inutilisable.⁵⁷² Ainsi, toutes les installations nucléaires doivent disposer d'une politique de sécurité informatique, validée et mise en œuvre par la direction du site. Cette stratégie spécifie toutes les cibles de sécurité informatique installées.⁵⁷³ Comment en effet avoir confiance dans un système balistique, s'il existe une possibilité qu'il ne fonctionne pas ? Ou, plus grave, que le missile parte dans le mauvais sens ? Au-delà du risque de non fonctionnement, c'est bien la question du déclenchement accidentel d'un lancement qui est posé, avec toutes les conséquences terribles du processus d'escalade qui s'ensuivrait, processus dont nul ne peut prédire.

2. L'arme nucléaire à l'épreuve des cybers menaces

La nouvelle menace cyber fait peser des risques importants sur le principe même de dissuasion nucléaire. Un facteur clé dans les conflits futurs est les cybers capacités offensives, qui ont l'avantage des attaquants plutôt que des défenseurs, ce qui exacerbera les tensions en temps de crise, ce qui peut avoir un impact important sur la stabilité. Stratégiquement, nous devons repenser certains concepts nucléaires, les risques qui pèsent sur les systèmes de commandement et de contrôle nucléaire, ainsi que sur les systèmes d'information et d'alerte précoce pourraient rendre inopérant l'ordre nucléaire en cas de crise. Dans le cas de l'intelligence artificielle et des cyberattaques, l'existence de telles méthodes d'attaque peut miner la confiance dans les systèmes d'armes nucléaires et remettre en cause les capacités de seconde frappe nucléaire. En 1983, Stanislav Petrov, officier de l'armée soviétique, a peut-être sauvé le

⁵⁷¹ - *Ibid.*,

⁵⁷² - Paul QUILES, Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, « L'illusion nucléaire, la face cachée de la bombe atomique », Editions Charles Léopard Mayer, 2018, Pp.97- 98.

⁵⁷³ - « La sécurité informatique dans les installations nucléaires », *op.cit.*

monde d'une catastrophe nucléaire. Chargé de la surveillance balistique, son ordinateur a un jour indiqué l'arrivée imminente de missiles américains sur le sol russe. Mais la machine avait tort, et Petrov le sentit. Si l'information avait été remontée, elle aurait sans aucun doute déclenché des représailles nucléaires et un conflit ouvert avec les Etats-Unis.⁵⁷⁴

Ce n'est sans doute pas la dernière fois que la technologie impactera le risque de conflit nucléaire, et le développement de l'intelligence artificielle pourrait à la fois favoriser la crédibilité d'une dissuasion et empêcher tout risque de guerre, mais à la fois installer un climat de méfiance éminemment dangereux entre puissances nucléaires.⁵⁷⁵ La guerre cybernétique est également avec nous depuis un certain temps, mais a atteint une échelle qui correspond à la priorité la plus élevée. La principale menace provient de l'État qui a la capacité de piratage, principalement parce qu'il s'agit d'état qui possèdent les ressources nécessaires, l'intelligence et la motivation pour cibler les systèmes d'armes nucléaires⁵⁷⁶. S'inquiétant davantage de la possibilité de représailles, le pays peut se sentir si fragile qu'il a pris des mesures préventives. Comme certains États dotés d'armes nucléaires maintiennent leurs forces nucléaires en alerte permanente et que le temps de lancement est de plus en plus court, les risques sont plus grands. C'est ainsi que, dans son article « Could U.S.-Russia Tensions Go Nuclear ? », Bruce Blair expliquait en 2015 que la Russie avait réduit son temps de lancement, et qu'un missile pouvait être envoyé en seulement 20 secondes. Pour les Etats-Unis, le temps de lancement est d'une minute pour les missiles terrestres, 12 pour les missiles sous-marins.⁵⁷⁷ Par conséquent, le nouvel environnement cybernétique soulève des questions sur la stabilité stratégique. On s'inquiète de plus en plus de la capacité des pays à cibler les armes nucléaires et les systèmes de commandement et de contrôle nucléaires par le biais de cyberattaques. Les États-Unis ont commencé à intégrer de telles actions dans leur réflexion, ce qui préoccupe le plus les analystes, c'est la possibilité d'intégrer des capacités de cyberattaque dans le concept américain de frappe mondiale, en attendant des cibles n'importe où dans le monde dans un court laps de temps. Le problème est qu'il est difficile pour les États-Unis de convaincre d'autres pays que leurs capacités de cyber ne seront pas utilisées contre eux, et la guerre pour l'Amérique a été dominée par des conflits de contre-insurrection et de contreterrorisme,⁵⁷⁸ avec des innovations dans les

⁵⁷⁴ - François GERE, « Dissuasion nucléaire et équilibres stratégiques en Asie orientale : réflexions sur le pouvoir égalisateur de l'Atome au XXIème siècle », in *revue géopolitique*, 4 février 2017.

⁵⁷⁵ - *Ibid.*,

⁵⁷⁶ - Stanislav ABAIMOV et Paul INGRAM, 2017, « Hacking UK Trident: A Growing Threat », *Basic*, juin https://www.basicint.org/wpcontent/uploads/2018/06/HACKING_UK_TRIDENT.pdf , consulté le 20/06/ 2022.

⁵⁷⁷ - Solène VISIER, « La bombe nucléaire au bout du clavier », *op.cit.*

⁵⁷⁸ - Terrence J. O'SHAUGHNESSY et Peter M. FESLER, « Renforcer le bouclier : Une dissuasion crédible et une défense efficace pour l'Amérique du Nord », *Canada Institute*, Septembre 2020.

missiles à longue portée et les systèmes de défense antimissiles étrangers qui menacent la sécurité nationale des Etats-Unis, aussi que le plan prévu pour alléger la Crise du COVID-19.⁵⁷⁹

Les Russes en particulier considèrent les cyberattaques contre leurs systèmes d'armes nucléaires comme l'une des plus grandes menaces stratégiques. Le développement de capacités cybernétiques offensives pourrait alors bouleverser l'échelle traditionnelle de l'escalade : les Etats pouvant être vulnérables à tout moment par leurs ennemis, étatiques ou non, on entre alors dans un « état permanent de rivalité ». Ces développements peuvent avoir de graves conséquences pour la dissuasion nucléaire fondée sur les capacités de seconde frappe et la crainte d'une destruction mutuelle assurée. Néanmoins, avant la mise en œuvre d'une attaque stratégique, l'utilisation des capacités cybernétiques en tant qu'utilisation potentielle d'un système retardé entraîne le risque que le système soit compromis et, par conséquent, ne fonctionne pas comme prévu. Ensuite, les pays réintroduiront la possibilité de frappes préventives contre les armes nucléaires ou les systèmes connexes. Cela aura également un impact sur la possibilité d'un accord de réduction des armes nucléaires à l'avenir et sur la prolifération nucléaire, car toute réduction des armes peut augmenter l'impact des cybers menaces, cela sapera la flexibilité nucléaire et la certitude que les armes nucléaires peuvent toujours être utilisées. Par conséquent, les cyber armes représentent un risque sérieux et croissant pour les forces en présence, cela a conduit à un dilemme en matière de cyber sécurité : les États dotés d'armes nucléaires doivent supposer que leur infrastructure de sécurité nationale est la cible, y compris les systèmes d'armes nucléaires, cela a conduit à des incitations croissantes pour les nations nucléaires à ajuster leurs politiques nucléaires à la dissuasion préventive basée sur le rejet de la dissuasion plutôt que sur la dissuasion punitive. Bref, le caractère sacré des normes nucléaires est en train d'être entièrement réévalué.

Aujourd'hui, la question de l'utilité de la dissuasion par des cybers moyens dont disposent les États est raisonnable pour plusieurs raisons : Premièrement, une telle dissuasion permettra de trouver une solution au manque de règles applicables de la régulation internationale pour réduire le nombre de cyberattaques quotidiennes. Cette zone quasi de non-droit facilite la prolifération et l'utilisation des cybers armes. Même si cette dissuasion n'élimine pas complètement la cybercriminalité (dans un domaine stratégique différent, comme l'inefficacité de la dissuasion nucléaire contre le terrorisme), elle peut réduire les attaques complexes souvent cachées (et causer des dégâts plus importants), soit par des États ou des groupes affiliés à ces pays. Même l'existence au niveau international, des conventions telles

⁵⁷⁹ - *Ibid.*,

que la Convention de Budapest⁵⁸⁰, entrée en vigueur en 2014, ne réglementent pas la menace de cyber conflit, mais tentent plutôt de réglementer le phénomène de la cybercriminalité. L'appel de Paris⁵⁸¹ de novembre 2018 n'avait pas vraiment de règles juridiquement contraignantes, mais invitait les pays à mieux se comporter dans le cyberspace et à éviter la propagation des malwares, entre autres.⁵⁸² En 2013, un rapport publié par l'US Defense Science Board explicitait que « *la dissuasion [américaine] est obtenue grâce à des cyber-offensives, des capacités conventionnelles protégées et ancrées à des armes nucléaires* ». Dès 2011, les États-Unis ont prouvé dans leur « Stratégie internationale pour le cyberspace » qu'ils utiliseraient tous les moyens nécessaires pour répondre aux cybers menaces, Cela inclut-il les armes nucléaires ?

En effet, la publication de la Nuclear Posture Review de l'administration Trump en février 2018 le laisse à penser. Elle permet l'utilisation de l'arsenal nucléaire américain pour répondre à un large éventail d'attaques dévastatrices non-nucléaires, dont les cybermenaces, contre les infrastructures critiques des Etats-Unis, comme le réseau électrique par exemple. Il y a donc un abaissement du seuil nucléaire. La Russie aurait une position similaire, et aucun Etat doté de l'arme nucléaire n'a exclu explicitement une réaction nucléaire à une cyberattaque majeure. La France est également concernée, en 2015, François Hollande, alors président, disait implicitement dans son discours prononcé à Istres qu'une cyberattaque portant atteinte aux intérêts vitaux de la France pourrait être concernée par la dissuasion. Il n'a pas été contredit par l'ex-ministre de la Défense Jean-Yves Le Drian⁵⁸³ en décembre 2016. Un rapport d'information pour le Sénat déposé le 23 mai 2017 appuie également cette position : la doctrine nucléaire française est « *suffisamment flexible pour prendre en compte ce type de configuration : « ce ne sont pas les moyens mais la nature de l'attaque (« ciblant des intérêts vitaux ») et son origine étatique qui sont prises en compte* ».⁵⁸⁴ Les doctrines nucléaires sont donc peu à peu revues et

⁵⁸⁰ - La Convention sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) est le premier traité international qui tente d'aborder les crimes informatiques et les crimes dans Internet y compris la pornographie infantile, l'atteinte au droit d'auteur et le discours de haine en harmonisant certaines lois nationales, en améliorant les techniques d'enquêtes et en augmentant la coopération entre les nations.

⁵⁸¹ - Le 12 novembre 2018, à l'occasion de la réunion à l'UNESCO du Forum sur la gouvernance de l'internet (FGI) et du premier Forum de Paris sur la paix, le Président de la République, Emmanuel Macron, a lancé l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace, une déclaration de haut niveau articulée autour de neuf principes et de valeurs communes pour faire du cyberspace un espace libre, sûr et ouvert.

⁵⁸² - Clément RICHER, *op.cit.*

⁵⁸³ - Jean-Yves Le Drian, né le 30 juin 1947 à Lorient, est un homme politique français. Membre du Parti socialiste de 1974 à 2018, il est notamment maire de Lorient de 1981 à 1998, plusieurs fois député entre 1978 et 2007 ou encore président du conseil régional de Bretagne à deux reprises entre 2004 et 2017.

⁵⁸⁴ - Solène VIZIER, *op.cit.*

adaptées aux nouvelles menaces cybernétiques, et il est peu dire qu'une telle évolution est dangereuse pour le régime de non-prolifération nucléaire.

La conclusion est évidente : les armes nucléaires, symbole de sécurité nationale et de stabilité internationale, ne sont désormais plus sûres. Les vulnérabilités, menaces et risques cybernétiques dans le domaine des systèmes et structures d'armes nucléaires remettent en question le principe même de dissuasion nucléaire : la cyber-insécurité dans les systèmes d'armes nucléaires sape la confiance dans les capacités et les infrastructures militaires nucléaires, créant ainsi une incertitude pour les décideurs. Et, à défaut d'accepter l'abandon de l'armement nucléaire, les Etats dotés de l'arme nucléaire et la communauté doivent au moins prendre un certain nombre de mesures pour réduire le danger pesant sur la survie de l'humanité.

B. Une cyber attaque pourrait faire autant de dégâts qu'une attaque nucléaire

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère nucléaire où les cybers capacités transforment les risques nucléaires, les cybers menaces rendent plus probable le risque d'erreur humain, d'accident de mauvais calcul et de bavure. Ces risques sont aggravés par la possibilité de cyberattaques de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques pouvant conduire au vol de matériel nucléaire, au sabotage d'une installation nucléaire, à une fausse alerte d'attaque de missile ou à une intrusion dans les systèmes de commande et de contrôle nucléaires. Les conséquences d'un cyber attaque pourraient être catastrophiques entraînant un désastre de l'ampleur de Fukushima ou l'utilisation d'une arme nucléaire, qui risquait d'affecter tous les pays de l'espace.⁵⁸⁵ Réduire et gérer les cybers risques nucléaires relève d'un intérêt commun primordial pour tous les pays, puisque les cybers attaques affectent le principe de la dissuasion lui-même que ce soit pour les Etats-Unis **(1)**, ou bien pour la France **(2)**.

1. Les cybers attaques fragilisent la dissuasion nucléaire américaine

Avant d'aborder la conception et l'élaboration d'une stratégie nationale américaine de cyber dissuasion, il est important de comprendre les concepts fondamentaux de la dissuasion et ce qu'ils impliquent sur la mise en place d'une possible stratégie. Une stratégie de dissuasion cherche, par définition, à inciter un ennemi potentiel à ne pas attaquer une cible en lui faisant croire que les coûts et les conséquences qui résulteront de l'attaque seront supérieurs aux avantages potentiels qu'il pourra en retirer. Nous pourrions ainsi définir le concept de la cyber-dissuasion, avec surtout ses répercussions et ses effets escomptés, comme suit : La cyber-dissuasion est une stratégie par laquelle un état, désireux de défendre son intégrité, affiche son

⁵⁸⁵ - « Contrer les cybers menaces visant les installations nucléaires », *IDN France*, 17 février 2018, <http://www.sgdns.gouv.fr/uploads/2018/03/revue-cyber-resume> .consulté le 01/04/2019.

intention de convaincre tout adversaire de renoncer à une activité cybernétique destructrice en ciblant et en influençant son appareil décisionnel dans le but est de suscité sa peur de représailles, qui dépasserait l'attaque initiale, il est tout aussi essentiel d'identifier les types de dissuasion possibles en analysant le cours de l'histoire. Bien qu'il existe d'innombrables itérations et sous-ensembles, deux stratégies de dissuasion utilisées par les États-Unis peuvent être distinguées : la dissuasion punitive et la dissuasion par déni.

- La dissuasion de punition ou la peur du châtement implique pour l'agresseur que toute attaque s'accompagnera de représailles massives. Dans ce scénario, les représailles ne doivent pas se limiter à des actions spécifiques et peuvent aussi intégrer d'autres moyens, tels que les frappes cinétiques ou des moyens plus diplomatiques tels que les sanctions économiques.

Parmi les exemples de dissuasion par punition, citons la doctrine de destruction mutuelle pendant la guerre froide, qui impliquait que la menace d'un recours à l'arme nucléaire dissuadait tout adversaire d'y recourir lui aussi. Appliquant le même principe au cyberspace, la dissuasion par punition peut prendre la forme d'actions numériques telles qu'une frappe cybernétique de représailles contre les auteurs d'un cyber attaque, ou frappes préventives contre les auteurs potentiels de cyberattaques. Ainsi, ceux qui pensent que les États-Unis sont à l'origine de l'attaque STUXNET (qui visait les centrifugeuses nucléaires iraniennes) pourraient la voir une dissuasion préventive à l'encontre de l'Iran, qui a continué à affiner ses procédures d'enrichissement de l'uranium.

- Dans le cyberspace, le déni de dissuasion correspond à la cyberdéfense, c'est-à-dire : « Ensemble des mesures techniques et non techniques permettant à un État de protéger les systèmes d'information jugés essentiels dans le cyberspace » (ANSSI, 2011), la dissuasion des représailles correspond à la « cyber dissuasion ». Si chacune de ces deux composantes contribue à dissuader les adversaires dans le cyberspace, cette distinction permet d'approfondir leurs limites respectives et de déterminer dans quelle mesure les synergies entre les deux sont efficaces.⁵⁸⁶ La dissuasion par le déni est moins motivée par le conflit et cherche plutôt à convaincre les agresseurs potentiels que leurs efforts ne seront pas couronnés de succès et les avantages qu'ils recherchent leur seront retirés. L'avantage de cette stratégie est qu'elle peut être basée sur des mesures défensives et donc non seulement être un moyen d'empêcher l'ennemi d'agir, mais aussi une solution au cas où il passerait tout de même à l'action. Dans le cyberspace, la dissuasion par le déni assume un rôle défensif plus traditionnel en décourageant

⁵⁸⁶ - Vincent JOUBERT, « La dissuasion au défi du cyberspace », in *Les Champs de Mars* 2013/1, N° 25, éditeur, la documentation française, Pp.71 - 90.

ou en faisant échouer les attaques au moyen de défenses robustes, proactives et coûteuses. Elle oblige le gouvernement à prendre un engagement significatif et ciblé pour assurer la sécurité des systèmes et réseaux sous son contrôle, et à coopérer pleinement avec les propriétaires privés de l'infrastructure. Compte tenu de l'ampleur de l'entreprise, y compris l'utilisation de pratiques de sécurité avancées et l'utilisation de composants matériels et logiciels fiables, le coût de cette forme de dissuasion est beaucoup plus élevé.⁵⁸⁷

Les dangers liés à ce que nous pourrions nommer des failles, ou pour rester dans la terminologie informatique, des cyber-vulnérabilités, ont été dénoncés également aux États-Unis par Bruce Blair, ancien contrôleur américain de lancement de missiles nucléaires balistiques. Il a révélé qu'au milieu des années 1990, le Pentagone décela une stupéfiante rupture de pare-feu (un système informatique de protection), qui aurait pu permettre à des pirates de prendre le contrôle du principal transmetteur radio naval de la Marine, utilisé pour envoyer des ordres de lancement de missiles aux sous-marins nucléaires lanceurs d'engins ! Autre fait inquiétant qui s'est déroulé au cours de l'année 2010 : pendant près d'une heure, 50 missiles balistiques Minuteman⁵⁸⁸ ont soudainement disparu des écrans de contrôle de lancement. Si les militaires avaient reçu un ordre de lancement présidentiel, ils auraient été incapables de l'exécuter ! S'agissait-il d'un dysfonctionnement technique ou de quelque chose de plus sérieux ? Des pirates avaient-ils découvert une porte numérique dérobée pour couper les liens de communication ? L'incident remonta jusqu'à la Maison Blanche et, après une enquête poussée, il s'avéra que ce dysfonctionnement était dû à la mauvaise installation d'une simple carte de circuit dans un ordinateur. Selon un document de politique interne du mois de mai 2017, le Pentagone a adopté une politique controversée de destruction des missiles nucléaires ennemis avant leur lancement. L'effort semble inclure des cyberattaques sur des systèmes ou des composants de contrôle de missiles, les documents du Pentagone ne font aucune mention d'adversaires, mais les experts qui l'ont examiné pour *The Daily Beast* pensent qu'il visait la Corée du Nord, une source possible de dommages pour l'administration Trump si le sommet du 12 juin avec Kim Jong Un ne parvenait pas à la dénucléarisation que le président Trump espère une option de repli. Alexandra Bell, une ancienne responsable de la non-prolifération du département d'État, a qualifié le plan du Pentagone de "justifier légalement une attaque

⁵⁸⁷ - Emilio IASIELLO, « La cyber-dissuasion est-elle une stratégie illusoire » ? *Op.cit.*, p.37.

⁵⁸⁸ Minuteman III est un missile téléguidé comprenant trois étages de propulsion, chacun contenant un moteur à carburant solide. Il est coiffé du « bus » qui contient un système de propulsion à carburant liquide.

potentielle contre un missile nord-coréen sur la rampe de lancement".⁵⁸⁹ Kingston Reif de l'Arms Control Association a ajouté : « *Comme l'effort global de défense antimissile des États-Unis, le rôle et la cible prévus sont la Corée du Nord et peut-être l'Iran.* »

En somme, les cybers menaces sont devenus une partie importante des conflits et des crises, modifiant leur dynamique. Plus important encore, en cas de crise, les cybers capacités offensives pourraient désactiver l'ordre nucléaire, et ils augmentent le risque de malentendus, et d'erreurs.

2. La dissuasion française face au risque cyber

Dans le cyberspace, par des moyens informatiques, des actions peuvent être menées contre un adversaire (ou une victime) en le dégradant (lui dérobant des connaissances précieuses et empêchant le fonctionnement de ses outils de décision et de coordination), en le trompant ou en l'influençant.⁵⁹⁰ Ce sont des conclusions qui s'inquiètent de la menace pesant sur la stabilité de la dissuasion nucléaire dans ce nouvel environnement technologique, les innovations récentes ont affaibli le rôle de la dissuasion en tant que stratégie défensive et mis au premier plan les stratégies de frappe préventives, voire offensives. La dissuasion nucléaire comme stratégie défensive est aujourd'hui menacée par l'apparition de technologies qui favorisent des pratiques offensives. En fait, ces innovations qui donnent l'avantage aux armes de précision peuvent détruire l'arsenal de l'ennemi dans un environnement offensif, plutôt que simplement d'effectuer des tâches de représailles. Le développement par certains pays de capacités numériques en vue de les intégrer dans une stratégie de dissuasion montre que cette théorie n'est pas totalement illusoire. En effet, l'apparition de nouveaux outils laisse entrevoir une possible utilisation de ces moyens dans le domaine de la dissuasion, certaines opérations, telles que l'opération Olympic Game visant les centrifugeuses iraniennes d'enrichissement d'uranium ou les récentes perturbations du réseau électrique ukrainien, montrent que des attaques informatiques peuvent provoquer de graves dégâts sur un système industriel. À ce titre, ces armes peuvent aujourd'hui être assimilées à des armes de destruction massive et disposer d'un véritable effet dissuasif, les conséquences de telles attaques peuvent de plus être décuplées lorsqu'elles sont dirigées contre des pays fortement numérisés comme cela a été le

⁵⁸⁹ - Spencer ACKERMAN, 2018, « Revealed : Pentagon Push to Hack Nuke Missiles Before They Launch », *The Daily Beast*, 2018 <https://www.thedailybeast.com/revealed-pentagon-push-to-hack-nuke-missiles-before-they-launch>), consulté le 28/06/ 2022.

⁵⁹⁰ - François-Bernard HUYGHE, « Une cyber stratégie à inventer, réflexions sur le cyber : quels enjeux ? », *Pensez les ailes françaises*, N°32, Juillet 2015, Centre d'études stratégiques aérospatiales, p.11.

cas en Estonie en 2007.⁵⁹¹ Le développement du numérique offre désormais aux Etats de nouvelles opportunités. En effet, le relatif anonymat dont disposent les acteurs du cyberspace permet à nouveau d'envisager des opérations offensives tout en limitant les risques de représailles.

Ces dernières années, la recrudescence des attaques dans le cyberspace implique ces grandes puissances et appelle à s'interroger sur le rôle que les capacités numériques peuvent jouer dans la dissuasion à l'avenir. Certains États ont annoncé qu'ils développaient des moyens de cyber défenses pour accroître leur dissuasion. C'est particulièrement vrai au Royaume-Uni, qui considère Internet comme une partie intégrante du « champ de bataille », alors en 2011, par l'intermédiaire de son secrétaire à la Défense, il a affirmé avoir mis en place la création d'une force de dissuasion cybernétique capable de protéger les installations stratégiques du pays contre des attaques terroristes. En France, les armées ont également répondu récemment aux défis du futur en mettant en place un commandement des opérations cyber et en développant des synergies avec le secteur civil. Pour autant, le ministre français de la Défense, Jean-Yves Le Drian, déclarait le 12 décembre 2016 : *« Je ne vois pas en quoi, en effet, l'arme cyber exercerait l'effet de retenue ou de dissuasion très spécifique que nous constatons et entretenons avec la dissuasion nucléaire. Et le mode de fonctionnement de la dissuasion nucléaire est profondément différent des batailles cyber, c'est la raison pour laquelle je rattache plus volontiers, dans nos modes de raisonnement, les problématiques cyber aux problématiques conventionnelles »*. Cependant, les États tentent de se prémunir des attaques informatiques en mettant en place une véritable dissuasion par interdiction et en menaçant les agresseurs de représailles au moyen de forces conventionnelles. C'est d'ailleurs la posture française, rappelée par le ministre de la Défense le 8 janvier 2017 lors d'un entretien avec le Journal du dimanche : *« La France se réserve le droit de répondre de la manière qu'elle jugera appropriée. Cela peut se faire par le biais du cyber-arsenal que nous pouvons utiliser, ou par des moyens armés traditionnels, tout dépend de l'efficacité de l'attaque. »*⁵⁹² Au-delà de cette formulation complexe, se pose une question toute simple : quelle est la part de ces technologies qui se trouve sur les réseaux de communication stratégique, sur les systèmes d'armes nucléaires et sur les sous-marins ?

Egalement, l'importance de ce thème (le risque cyber et la dissuasion) est soulignée dans un rapport du Sénat « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire » (mai 2017),

⁵⁹¹ - Frédéric GERLINGER, « Les capacités numériques peuvent-elles participer à la dissuasion ? » in *Cahiers de la pensée mili-Terre, Sciences & technologies*, publié le 10/06/2020.

⁵⁹² - *Ibid.*,

qui ne consacre cependant au sujet qu'une page et demie sur 167. La première ligne est un constat terrible : *"Les nouvelles cybers menaces peuvent présenter des risques techniques et théoriques pour la dissuasion.* » La seconde phrase est tout aussi inquiétante : *« Tout d'abord, les systèmes de commandement, de contrôle et de liaison d'information utilisés dans le cadre de la dissuasion peuvent être vulnérables à des attaques cyber de grande ampleur qui auraient pour objet de rendre inopérant l'ordre nucléaire. »* Les phrases qui suivent confirment les craintes d'une perte de maîtrise de la crédibilité des systèmes liés à la dissuasion nucléaire : *« Les cyber menaces mettent également en danger la vie privée des industries connexes, les capacités d'exploration de données à distance et la technologie informatique d'espionnage industriel entraînent des risques de propagation et de prolifération de la technologie, et la crédibilité de la dissuasion sera donc érodée par la confidentialité et la complexité des systèmes utilisés. À cet égard, la sensibilisation et la connaissance des fabricants des menaces informatiques semblent encore bien en deçà de ce qu'elles devraient être chez les industriels ».*⁵⁹³ Nous sommes entrés dans une nouvelle ère, lorsque la cyber menace inconnue il y a dix ans a soudainement soulevé de nombreuses questions sur la crédibilité de la dissuasion nucléaire. Avec ce risque, l'assimilation de la dissuasion à la fameuse ligne Maginot⁵⁹⁴ devient une réalité et non plus une simple vue de l'esprit. Face à l'existence d'une technologie qui vient remettre en cause notre principal système de défense, deux choix peuvent être faits : soit changer, comme cela s'est fait dans le passé, soit fermer les yeux. Dans cette deuxième hypothèse, comment ne pas être inquiet de savoir que notre sécurité est confiée à un système susceptible d'avoir été infecté et d'être inopérable ?

En définitive, les changements technologiques érodent les fondements de la dissuasion nucléaire. Enraciné dans la révolution informatique, ces progrès font du nucléaire forces claires à travers le monde beaucoup plus vulnérables qu'auparavant, et on constate que la cyber dissuasion par représailles demeure pour l'heure utopique. La retenue observée par les États lorsqu'ils utilisent des moyens numériques s'explique davantage par la crainte de créer un précédent. Cet équilibre, que l'on peut qualifier d'équilibre numérique, n'empêche en rien l'augmentation exponentielle d'agressions de moindre ampleur qui, en demeurant sous un certain seuil, n'entraînent aucune véritable riposte de la part des pays agressés. L'interconnexion des réseaux et la dépendance des sociétés modernes au numérique permettent également d'expliquer l'absence d'un « cyber 11 septembre ». Même les attaques contre le

⁵⁹³ - Paul QUILES, Jean-Marie COLLIN, Michel DRAIN, *op.cit.*

⁵⁹⁴ - la ligne Maginot est historiquement le troisième ensemble fortifié de défense des frontières dont s'est dotée la France.

domaine cognitif n'ont pas conduit à des représailles massives, cela signifie que l'on reste dans l'exercice de la proportionnalité en ce qui concerne la réponse. L'arme nucléaire continue par conséquent à jouer son rôle dissuasif.

Section 2 : la perspective déstabilisante de l'intelligence artificielle pour la stratégie nucléaire, dissuasion et stabilité.

L'intelligence artificielle est l'un des sujets de bouleversements majeurs qui affectent notre époque. Le développement technologique a rarement créé autant d'opportunités de résoudre des problèmes, autant de changements d'usages et autant de peurs.⁵⁹⁵ Il permet désormais aux voitures de rouler sans chauffeur, les robots deviennent de plus en plus autonomes, les médecins peuvent faire des diagnostics plus affinés et les avocats peuvent faire des contrats plus précis. IL faut avoir le courage de regarder les choses avec franchise et sans crainte : nous sommes au début d'une ère nouvelle qui n'épargnera aucun secteur. Pour les armes nucléaires, la manière dont les Etats dotés d'armes nucléaires envisagent l'utilisation de systèmes autonomes dépendra surtout de la mesure dans laquelle ils considèrent, leurs capacités de seconde frappe comme vulnérable. Plus ils considèrent ces capacités comme vulnérables, plus ils sont susceptibles d'intégrer des systèmes autonomes, en particulier ceux qui peuvent accélérer la prise de décision ou écarter l'humain de la boucle.

Comment et dans quelle mesure le statu quo actuel doté d'arme nucléaire pourrait-il être compromis par l'adoption de systèmes basés sur l'intelligence artificielle, que ce soit pour les armes conventionnelles ou nucléaires ? La question de savoir comment les progrès de l'intelligence artificielle pourraient influencer la probabilité d'une guerre nucléaire représente une de nombreuses questions importantes concernant la façon dont le développement artificiel de l'intelligence peut façonner l'environnement de sécurité internationale.⁵⁹⁶

Paragraphe 1 : l'intelligence artificielle : vers une nouvelle révolution militaire

Le développement de l'intelligence artificielle dans le domaine militaire est une réalité spécialement envisagée par les États-Unis, la Russie et la Chine. Ces trois États ont massivement investi dans des projets de recherche et développement dans ce domaine. Du fait

⁵⁹⁵ - Serge SOUDOPLATOFF , « L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous », *Fondation pour l'innovation politique*, fondapol.org, février 2018. p.7.

⁵⁹⁶ - Michael C. HORWITZ, « Artificial intelligence and nuclear stability, the impact of intelligence on strategic stability and nuclear Risk », *Euro-Atlantic, volume I, perspectives, SIPRI*, May.2019, p.79.

de ces efforts et de certaines innovations technologiques de ces dernières années, le secteur de l'intelligence artificielle semble destiné à occuper une place considérable dans la stratégie militaire des pays qui s'y intéressent.⁵⁹⁷ Par ailleurs, des ingénieurs russes ont laissé entendre qu'il existait bien en Russie un mécanisme de représailles automatique connecté au système d'alerte avancée, surnommé « Dead Hand », la principale différence entre ces programmes, qu'ils soient fictifs ou réels, est l'intelligence artificielle qui pourrait se développer dans les prochaines décennies. Il ne s'agit donc pas de restreindre les mains et les pieds en supprimant les facteurs humains de la prise de décision comme le mécanisme de la « main morte (Dead hand) », afin d'augmenter la crédibilité de la dissuasion, il s'agit d'envisager l'exécution de tâches qui dépassent largement les compétences humaines, et de permettre l'intégration dans la prise de décision d'avantage de données et/ou de calculs réputés être plus objectifs.

Avant de parler dans cette partie de l'intelligence artificielle et ses enjeux pour la défense **(B)**, il était primordial d'essayer de donner un bref historique sur l'intelligence artificielle ainsi de définir ce concept assez nouveau et assez ambigu, **(A)**.

A. Qu'est-ce que l'intelligence artificielle et en quoi consiste le risque nucléaire

« L'IA offre la capacité de synthétiser, d'analyser, de voir des modèles, d'obtenir des informations et de faire des prédictions dans beaucoup, beaucoup plus de dimensions qu'un humain peut concevoir ».
Bill GATES

Les systèmes contrôlés par l'IA pourraient accélérer les cycles de combat et réduire le temps que prennent les décideurs pour prendre des décisions, cela pourrait également donner à ceux qui disposent de systèmes contrôlés par l'IA un net avantage sur ceux qui sont moins avancés sur le plan technologique, déclenchant une course aux armements.⁵⁹⁸ L'AI pointe une accélération inéluctable du cycle de l'innovation technologique et annonce un bouleversement durable des activités humaines.⁵⁹⁹ L'intelligence artificielle (IA) est une technologie en évolution rapide qui est fascinante et inquiétante, elle fascine par son potentiel, si l'on en croit le volontarisme des grandes puissances à en maîtriser rapidement l'usage.⁶⁰⁰ Cette partie va nous présenter l'histoire de l'intelligence artificielle et son impact sur la dissuasion nucléaire.

⁵⁹⁷ - Reuben STEFF, « Nuclear Deterrence in a New Age of Disruptive Technologies and Great Power Competition », *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, op.cit, p.70.

⁵⁹⁸ - Emmanuelle MAITRE, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *Observatoire de la dissuasion*, BULLETIN N°60, décembre 2018.

⁵⁹⁹ - Jean-Gabriel GAN ASCIA, « Révolution de l'Intelligence artificielle (IA) en autonomie », in *Revue Défense Nationale* 2018/HS1 (N° Hors-série), p.34.

⁶⁰⁰ - Jean Christophe NOEL, « Comment l'intelligence artificielle va transformer la guerre », *IEFRI*, 5 novembre 2018. p.1.

1. Une brève histoire de l'intelligence artificielle

Le premier scientifique contemporain a réfléchi sur le sujet de l'intelligence et de l'informatique est M. Alan Turing, qui a commencé ces articles les plus célèbres, « *computing Machinery and Intelligence* », écrit en 1950, par la question suivante : « Est-ce que les machines peuvent penser ? ». Il estime que cette éventualité est plausible et répond à une liste d'objections. Il faut attendre quelques années encore pour que l'intelligence artificielle émerge comme un domaine de recherche scientifique autonome. Une dizaine de chercheurs se réunissent pendant l'été 1956 pour assister à ce séminaire consacré à ce thème au Dartmouth Collège dans le New Hampshire. L'un de ses organisateurs, John McCarthy, a d'abord introduit le terme « intelligence artificielle » dans la présentation. L'objectif est alors de se distinguer à la fois des études très en vogue sur les automates, dont il estime que la théorie reste limitée, et des recherches sur la cybernétique, dominées à l'époque par le mathématicien Norbert Wiener qui règne sur la discipline. McCarthy précise que « l'enjeu est d'élaborer une machine qui se comporte d'une manière qu'on qualifierait d'intelligente si un être humain se comportait de la sorte. Les travaux sont fructueux et bientôt, les premières applications apparaissent. Arthur Samuel développe par exemple dans les années 1950 un programme s'appuyant sur l'apprentissage automatique, capable de battre de bons joueurs au jeu de dames. Les premiers « chat bots » sont construits dans les années 1960 : ELIZA, l'un d'entre eux, stimule la présence d'un psychologue. Le programme peut poser automatiquement certaines questions quand les propos d'un patient contiennent des mots clés comme « mère » ou « père ». Il est en revanche incapable de répondre aux questions ouvertes.⁶⁰¹ Deux écoles de pensée s'émergent alors : les connexionnistes et les symbolistes. Les premiers proposent de s'inspirer de la nature afin de simuler par ordinateur la manière dont fonctionne le cerveau humain, copiant ainsi de manière très simpliste, les réseaux de neurones. Les seconds préfèrent s'en tenir aux prédicats logiques pour arriver à leurs fins. Ils s'appuient notamment sur les « systèmes experts », qui dominent les premiers développements de l'intelligence artificielle. Le raisonnement à suivre pour résoudre un problème est décortiqué, codifié et transformé en une succession d'actions logiques relativement simples que la machine effectue très rapidement. Une recommandation finale est proposée à l'opérateur, qui est censé la suivre.⁶⁰²

La discipline connaît un premier « hiver » à partir des années 1970 avec un net ralentissement de l'intérêt général pour cette technologie et une baisse sensible des dépenses

⁶⁰¹ - Jean Christophe NOEL, « IA : vers une nouvelle révolution militaire ? », *laboratoire de recherche sur la défense*, 2018, IFRI, p.17.

⁶⁰² - *Ibid.*, p.18

publiques. Certaines promesses ambitieuses ne sont pas tenues et engendrent une déception légitime. Marvin Minsky qui dirige alors le laboratoire d'intelligence artificielle du Massachusetts Institute of Technology (MIT), déclarait par exemple en 1968 après la sortie du film de Stanley Kubrik 2001, l'Odyssée de l'espace que « d'ici 30 ans nous devrions avoir des machines dont l'intelligence est comparable à celle de l'homme ».⁶⁰³ Mais la technologie fait défaut à la théorie. Comme le fait remarquer le roboticien Hans Moravec, l'intelligence artificielle a besoin d'ordinateurs puissants pour fonctionner, comme les avions ont besoin de réacteurs avec une grande poussée pour décoller. Cependant, dans les années 1970, les performances des ordinateurs étaient encore insuffisantes. D'autre part, les problèmes apparemment faciles que les humains pouvaient résoudre étaient difficiles à résoudre pour les ordinateurs ou les robots. Marcher sur un sol irrégulier s'avère par exemple très compliqué. Enthousiasmé par leurs premiers résultats, des chercheurs ont péché par excès d'optimisme. L'engouement revient au début des années 1980 avec le développement de nouveaux langages informatiques, et de systèmes experts plus élaborés. Les japonais comme les Britanniques dépensent environ 850 millions de Dollars pour mettre au point des ordinateurs à la pointe de la performance.

L'intelligence artificielle connaît un second hiver de la fin des années 1980 au début des années 1990. Les outils et les langages des superordinateurs sont dépassés par de nouveaux venus : les ordinateurs « personnels » développés par Apple ou IBM évoluent très rapidement et s'avèrent être les plus puissants et les plus performants. Par ailleurs, les règles des systèmes experts sont fastidieuses à concevoir et trop lourdes à mettre à jour. Elles ne sont efficaces que dans certains contextes et ne peuvent évoluer par elles-mêmes. La recherche semble encore être dans une impasse. L'espoir point encore une nouvelle fois avec les années 1990, mais les progrès sont lents. Des épisodes fameux servent la cause de l'intelligence artificielle, comme la victoire du programme Deep Blue⁶⁰⁴ en 1997 contre le champion du monde des échecs Garry Kasparov. D'autres voies sont cependant explorées dans une direction plus connexionniste. C'est par exemple le cas de la reconnaissance des caractères des logiciels peut désormais analyser des écrits, des nombres et mettre à profit des données rassemblées dans une application pratique, par exemple pour lire électroniquement des chèques à encaisser.

Enfin au tournant des années 2010, la rupture technologique la plus décisive est réalisée. Le contexte informatique a évolué et trois facteurs principaux permettent de soutenir ces

⁶⁰³ - *Ibid.*,

⁶⁰⁴ - Deep Blue était un ordinateur programmé à jouer aux échecs, connu pour avoir battu Garry Kasparov en 1997, alors qu'il était le champion mondial régnant.

progrès. Les algorithmes progressent en qualité et les réseaux de neurones peuvent être associés entre eux, formant plusieurs « couches ». En outre, la puissance de calcul des ordinateurs augmente sans cesse à prix constant. La loi imaginée en 1965 par Gordon Moore, cofondateur de la société Intel, continue d'être vérifiée jusqu'en 2016, avec le doublement de la puissance de calcul des processeurs tous les dix-huit mois même si un certain ralentissement semble se dessiner sur la fin.⁶⁰⁵ Au début des années 2000, l'intelligence artificielle était intégrée dans un grand nombre de films de "science-fiction" qui présentaient des scènes plus ou moins réelles. Le point culminant du nouveau millénaire est Matrix⁶⁰⁶, le premier volet de la saga sorti en salles le 23 juin 1999.

C'est à partir de ce moment que certaines entreprises vont prendre les devants. En fait, le problème de l'IA n'est plus d'avoir le cerveau pour développer le système, mais d'avoir les données pour les traiter. En 2012, la société de Mountain View n'avait que quelques projets utilisables, contre 2 700 trois ans plus tard. En 2013, Facebook a ouvert Facebook Artificial Intelligence Research (FAIR), dirigé par Yann Le Cun. Un tournant qui a poussé les géants à abandonner leur mission sociale à la science. L'espace médiatique désormais occupé par l'IA ne laisse presque plus les questions de terrain aux chercheurs, mais au débat public.⁶⁰⁷

2. L'IA, et risque nucléaire

La dégradation de l'environnement stratégique mondial depuis 2015 a suscité diverses inquiétudes, centrées sur la notion de « risque nucléaire », avec laquelle s'est dessinée l'ambition de « réduire le risque nucléaire » en 2015 après la Conférence d'examen du TNP comme une formule qui tente encore d'être clairement définie. Après que le président Obama a appelé à quatre sommets multilatéraux en 2009, il a été réservé aux dangers liés au terrorisme nucléaire et radiologique affectant le domaine de la sécurité nucléaire.⁶⁰⁸ Après 2016, la réduction des risques nucléaires s'est transformée en un recentrage sur les comportements en matière de sûreté nucléaire. Plusieurs auteurs, praticiens et États estiment que la réduction du risque nucléaire nécessite une approche holistique des problèmes nucléaires, y compris tous les aspects de la sûreté, de la sécurité, de la non-prolifération et de la dissuasion en tant que problème

⁶⁰⁵ - *Ibid.*, p.19.

⁶⁰⁶ - Matrix ou La Matrice au Québec et au Nouveau-Brunswick (The Matrix) est un film de science-fiction de type « cyberfilm » australo-américain écrit et réalisé par les Wachowski et sorti en 1999.

⁶⁰⁷ - Valentin BLANCHOT, « Histoire de l'intelligence artificielle, Des dates et des moments importants dans l'évolution de l'IA », <https://siecledigital.fr/2018/08/20/histoire-intelligence-artificielle/> consulté le 28/06/2022.

⁶⁰⁸ - Le dernier des quatre sommets mondiaux sur la sécurité nucléaire s'est tenu à Washington au printemps 2016.

unique.⁶⁰⁹ Par conséquent, la réduction des risques nucléaires peut être moins un outil durable dans les sciences sociales qu'un moyen politique approprié pour relancer ou freiner le processus de désarmement nucléaire.

De manière générale, toute la littérature professionnelle traite désormais de l'intelligence artificielle (IA) dans les affaires militaires, et sa définition reste ouverte. L'intelligence artificielle appliquée au nucléaire militaire a récemment refait surface dans le débat stratégique comme l'une des voies d'émergence de la technologie. Il n'est pas surprenant que la réduction des risques soit un nouveau domaine de recherche. Il s'agit d'abord, mais sans s'y limiter, de l'apprentissage automatique et de l'impact potentiel de l'autonomie sur les futurs systèmes d'armes, en particulier les équipements de commandement et de contrôle. Le domaine de l'intelligence artificielle s'est développé depuis le début des années 2000 en raison des récentes percées dans le cycle technologique de l'apprentissage automatique, multipliant les applications possibles en autonomie.⁶¹⁰ Le concept d'autonomie est différent du concept d'apprentissage automatique, même s'il s'agit d'un « dérivé » que nous avons récemment. Il convient de rappeler ici qu'il n'existe pas de définition unifiée des systèmes autonomes : le niveau d'autonomie d'un système peut être analysé sous plusieurs angles.⁶¹¹

Par ailleurs, toute technologie potentiellement déstabilisante en IA est a priori accompagnée d'une anti-technologie stable : le risque doit donc être pesé au cas par cas. L'IA dans le domaine nucléaire peut être analysée à quatre niveaux : capacités d'alerte précoce, de surveillance, de renseignement et de discrimination ; systèmes de commandement et de contrôle ; véhicules ; applications stratégiques du nucléaire indirect (architecture de cyberdéfense, ciblage contre les systèmes de défense conventionnels, guerre électronique, physique sécurité des troupes et des arsenaux, etc.). Dans l'alerte précoce et la collecte de renseignements, l'apprentissage automatique a été utilisé avec succès aux États-Unis pour corréler des paquets de données hétérogènes dans la lutte contre le terrorisme. Les capacités de traitement des données peuvent également être utilisées pour identifier les déploiements plus rapidement, améliorer la connaissance de la situation sur le théâtre et augmenter le temps de prise de décision. D'autre part, des progrès devraient améliorer la protection des systèmes contre les cyberattaques, du côté des vecteurs, des améliorations sont à l'étude pour améliorer la

⁶⁰⁹ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « Intelligence artificielle et réduction du risque nucléaire : données du problème et argument politique », *fondation pour la recherche stratégique. BULLETIN N°66, Observatoire de la Dissuasion Bulletin mensuel*, juin 2019.

⁶¹⁰ - Vincent BOULANIN, « Artificial intelligence: A primer », *the impact of artificial intelligence on strategic stability and nuclear risk*, vol. I, mai 2019, p. 21.

⁶¹¹ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « Intelligence artificielle et réduction du risque nucléaire : données du problème et argument politique », *op.cit.*

capacité et la précision de la navigation vers une cible. Cela est particulièrement vrai pour les systèmes de contrôle vectoriel hypersonique, précisément en raison de leur rapidité. Les domaines UCAV⁶¹² et UUV⁶¹³ sont également influencés par la recherche autonome, notamment la durabilité et la récupérabilité.

En somme, dans tous les cas, les technologies concernées n'ont pas atteint un stade où elles peuvent apporter des percées stratégiques dans un avenir imprévisible : l'une est qu'il existe encore des problèmes de sécurité/fiabilité dus à l'immaturité de la technologie, et l'autre est qu'il existe ne sont pas des technologies en développement, menaçant éventuellement la capacité de survie de la capacité de seconde frappe d'un État doté d'armes nucléaires modifierait en effet de nombreux principes fondamentaux de la stratégie nucléaire.⁶¹⁴

B. L'intelligence artificielle et ses enjeux pour la défense

Si la défense n'est qu'un domaine d'innovation parmi tant d'autres, on y trouvera des militaires pour toutes les technologies et usages du secteur civil. C'est encore plus vrai dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA) : d'une part, le secteur de la défense est depuis longtemps conscient de ses enjeux ; d'autre part, les dynamiques actuelles sont largement portées par les civils, notamment les grandes entreprises du numérique.⁶¹⁵ Nous nous efforcerons de montrer dans cette partie que la défense est confrontée à des défis spécifiques qui nécessitent une mise en confiance **(2)**. Rester en marge de la révolution de l'IA n'est pas une option envisageable, d'une part, les adversaires actuels ou futurs continueront leur jeu en perfectionnant leurs armes et en exploitant toutes les possibilités des technologies émergentes ; il sera impossible de se défendre sans développer une expertise dans ce domaine **(1)**. L'intelligence artificielle (IA) est devenue un problème majeur dans de nombreux domaines, mais qu'est-ce que c'est et comment les militaires y font face ?⁶¹⁶

⁶¹² - Le concept UCAV présente un intérêt nouveau et particulier car il est indubitablement porteur d'une rupture dans l'aéronautique de défense et il se différencie fondamentalement d'un drone ISR par le fait qu'il ne se contente pas d'observer l'environnement mais d'employer un armement létal et d'interférer directement sur le champ de bataille. Si le concept de l'UCAV semble désormais accepté aux États-Unis, la réflexion est à peine balbutiante en France et en Europe. Cette note s'intéresse aux concepts et doctrines, aux domaines technico-opérationnels d'utilisation d'un UCAV. Pour plus d'infos Voir, Michel ASECIO, les UCAV ont-ils une place dans les conflits futurs? GCA (2S), N°11/2008 <https://archives.frstrategie.org/web/documents/publications/notes/2008/200811.pdf>

⁶¹³ -Un robot autonome sous-marin, est un robot qui se déplace dans l'eau de manière autonome, contrairement à un véhicule sous-marin téléopéré. Dans le domaine militaire, il y est fait référence sous l'appellation unmanned undersea vehicle.

⁶¹⁴ - Emmanuelle MAITRE, « Observatoire de la Dissuasion », BULLETIN, N°66, juin 2019.

⁶¹⁵ - Cédric VILLANI, « les enjeux de l'IA pour la défense de demain », Comité d'études de Défense Nationale, in « *Revue Défense Nationale* » 2019/5 N° 820, p.23.

⁶¹⁶ - Joseph HENROTIN , « L'intelligence artificielle, un avantage majeur pour les armées ? », *Stratégie* 2018/3 N° 120, Pp. 195-199.

1. La poursuite de la révolution dans les affaires militaires

L'intelligence artificielle rassemble un ensemble de technologies qui se combinent pour effectuer les tâches cognitives d'un projet donné avec des performances égales ou supérieures à celles des humains, l'intelligence artificielle est déjà présente dans notre quotidien : basée sur la transformation numérique, elle est utilisée dans tous les domaines et sa progression est irréversible. La robotique qui l'a précédée avait le même objectif : conserver un avantage plus rapidement, c'est-à-dire, en termes militaires, conserver la force tout en conservant un avantage opérationnel.⁶¹⁷

Deux procédés se sont pour l'instant imposés :

- Le premier consiste à suivre des raisonnements logiques, l'IA explore tous les chemins possibles pour un problème donné et choisit le meilleur chemin. Cependant, un tel processus ne suffit pas dans de nombreux cas, comme lorsque le problème devient trop compliqué.
- Une technique alternative, appelée apprentissage profond, a été explorée en écho à ces limites. Lorsque l'opérateur montre des objets à la machine pour identifier ou classer et confirmer ou infirmer la décision de l'ordinateur, l'algorithme se reconfigure pour limiter sa plage d'erreur. Les logiciels atteignent des performances qui dépassent celles des hommes en multipliant les essais. La machine peut même apprendre et améliorer certaines de ses propres fonctions.⁶¹⁸

Trois paramètres expliquent l'expansion récente de l'IA :

- La qualité des algorithmes s'améliore (progrès de la recherche en informatique, nouveaux langages de programmation, etc.) ;
- La puissance de calcul des processeurs augmente, même si la « loi de Moore⁶¹⁹ » s'est récemment ralentie ;
- Enfin, c'est un facteur essentiel : la quantité de données disponibles pour la formation aux machines a explosé au cours de la dernière décennie.

⁶¹⁷ - Valérie GODIN, « Singularité militaire et digitalisation : les défis de l'intelligence artificielle, l'optimisation des ressources humaines », in *Revue Défense Nationale*, 2021/HS4 (N° Hors-série), Pp. 227- 240,

⁶¹⁸ - Jean Christophe NOEL, *op.cit.*, p.2.

⁶¹⁹ - La loi de Moore (en fait un simple corollaire) signifie que les ordinateurs deviennent plus petits, plus rapides et moins chers au fil du temps à mesure que les transistors sur les circuits intégrés deviennent plus efficaces.

A court terme, la principale utilisation militaire de l'intelligence artificielle sera de comprendre les quantités massives de données collectées par de plus en plus de capteurs. Les changements de grandeurs physiques telles que la température et la pression dans le système de propulsion seront utilisés pour améliorer la maintenance. Les images (photos ou vidéos), les rayonnements électromagnétiques, les processus informatiques, les textes (par interception de données textuelles ou par reconnaissance vocale) peuvent désormais être détectés, traités, fusionnés et analysés par des logiciels spécialisés à des fins de renseignement. En 2017, l'Université du Missouri a piloté un outil d'intelligence artificielle pour analyser l'imagerie satellitaire dans le but d'identifier les sites de lancement de missiles sol-air de la Chine. Après avoir entraîné l'algorithme sur 893 000 images, ils ont atteint un niveau de réussite comparable à celui d'analystes humains (90 %) en 42 minutes, contre 60 heures pour un groupe d'analystes.⁶²⁰

La maîtrise de tous ces flux de données fournira beaucoup de ressources, en raison de la généralisation des capteurs sur le champ de bataille, la révolution des technologies de l'information à la fin du 20^{ème} siècle a permis de recueillir des données physiques sur les équipements ennemis. Ensuite, un général compétent peut souhaiter utiliser cette supériorité informationnelle pour effectuer ses manœuvres ou détruire des cibles importantes de l'ennemi. L'intelligence artificielle étend ce processus, étendant cet avantage au domaine cognitif, en tenant compte des capacités du système d'armes, de la manière de commander les généraux ennemis ou des doctrines opposées. En combinant ces différents éléments, il sera capable d'analyser les systèmes ennemis dans le temps, de prédire certaines actions et d'éclaircir davantage le brouillard de la guerre. En effet, la qualité des prédictions de l'IA variera en fonction des données disponibles, de leur pertinence et de la complexité du système surveillé. Par conséquent, l'environnement aérien, océanique ou spatial sera plus facile à comprendre car l'existence humaine est limitée et dépend d'équipements qui obéissent aux lois bien connues de la physique. Ainsi, lors de la conquête rapide de ces environnements, la valeur ajoutée de l'intelligence artificielle sera maximisée, ce qui facilitera d'éventuelles opérations au sol.⁶²¹ Il y a près de sept décennies, les premiers travaux consacrés au développement de la technologie de l'intelligence artificielle (AIT) ont commencé, qui est aujourd'hui définie comme « un dispositif visant à comprendre les mécanismes cognitifs et réflexifs et à travers des dispositifs matériels

⁶²⁰ - Éric OZANNE, « Commandement interarmées des opérations et révolution numérique : constat et perspectives », in *Revue Défense Nationale*, 2018/4 N° 809, Pp. 59-64.

⁶²¹ - Jean Christophe NOEL, *op.cit.*, p.3.

et logiciels utilisés pour assister ou remplacer les activités humaines ». Ainsi, comme l'a spéculé Clément Arder en 1909, « *qui sera le maître du ciel, sera le maître du monde*, »⁶²² ajoute en septembre 2017, Vladimir Poutine a déclaré devant un parterre d'écoliers et de journalistes russes à propos de l'intelligence artificielle (IA) que celui qui devient le leader dans le domaine est le maître du monde. Trois jours plus tard, Elon Musk, le fondateur de SpaceX et de Tesla, ajoutait : « *La bataille entre les nations pour la suprématie de l'intelligence artificielle pourrait conduire à la 3^{ème} guerre mondiale.* »⁶²³ Sur terre, la mobilité des grandes formations est limitée par des procédures logistiques et organisationnelles, et l'intelligence artificielle est facile à décrypter. À l'autre extrémité du spectre, tant que l'analyse de personnalité individuelle pourra être établie et utilisée à des fins opérationnelles, les individus deviendront également plus prévisibles, tout comme un algorithme qui propose des promotions ciblées aux internautes en fonction de leur historique en ligne. En fait la collecte de données personnelles est devenue l'un des principaux enjeux stratégiques du XXI^{ème} siècle.

Bien que ce potentiel de l'intelligence artificielle semble prometteur, il existe également des obstacles qui peuvent retarder son développement, la recherche en intelligence artificielle a traversé une période de stagnation. Ils sont encore susceptibles de se produire, ce qui freine considérablement la dynamique actuelle. D'autre part, l'apprentissage automatique repose sur les informations qui leur sont fournies. Cependant, ceux-ci sont généralement choisis par des opérateurs ou des gestionnaires qui sont contraints par des préjugés cognitifs, organisationnels, bureaucratiques ou culturels. Enfin, des contre-stratégies seront inévitablement développées pour tirer parti des failles logicielles. Comme toutes les technologies, l'intelligence artificielle ne peut pas être infallible. Les technologies actuelles issues du symbolisme et du connexionnisme forment ce qu'on appelle l'intelligence artificielle faible : les machines sont encore limitées aux seules fonctions pour lesquelles elles ont été conçues, ils ne peuvent pas appliquer la stratégie ou leurs connaissances à un autre domaine, cela vaut également pour les algorithmes les plus complexes.⁶²⁴

L'intelligence artificielle peut non seulement trier des données ou analyser la situation, mais aussi commander des robots et leurs logiciels pour les faire agir. Dans ce pur cycle

⁶²²- Pierre QUEANT, « IA et puissance aérospatiale, implications pour l'Armée de l'air », in *Revue Défense Nationale*, 2019/5 N° 820, Pp. 117-122.

⁶²³- Nicolas MIAILHE, « Géopolitique de l'Intelligence artificielle : le retour des empires ? » in *Politique étrangère* 2018/3 (Automne), Pp. 105- 117.

⁶²⁴- Arnaud GARY, « Intelligence artificielle et armées françaises : une technologie du présent à mettre en œuvre immédiatement », in *Revue Défense Nationale*, 2021/HS4 (N° Hors-série), p.209.

informatique fait d'observation, de prise de décision et d'action, l'existence humaine peut s'imposer au choix des machines de surveillance ou in fine prendre des décisions à sa place. Refuser de donner trop d'autonomie à la machine est la volonté des tenants de « l'humanisme militaire », surtout lorsque la vie d'individus, de civils ou de combattants est en danger, par peur de subir un préjudice, de perte de contrôle, ou en raison de considérations morales et éthiques. D'un point de vue technique ou opérationnel, la persistance d'une telle personne sur le champ de bataille est susceptible de devenir inutile voire contre-productive lorsque la rapidité d'utilisation des armes et la complexité de la situation mettront à l'épreuve ses capacités cognitives. Il semble y avoir trois types de modèles d'automatisation qui a changé l'importance des humains ou de l'intelligence artificielle dans les systèmes d'armes, ils n'ont pas besoin de la même maturité technologique, mais peuvent rivaliser.

L'intelligence artificielle est à l'origine d'une nouvelle révolution dans la gestion militaire, de la prise de décision à l'exécution des actions, dans la chaîne de production et de maintenance des équipements et dans les circuits opérationnels. Cependant, la transition vers une IA puissante qui nécessite des machines d'apprentissage en profondeur et des algorithmes complexes fait partie de l'avenir et les questions éthiques, militaires et financières doivent être soulevées.⁶²⁵ L'IA est le nouveau paradigme des conflits et de la guerre augmentée du 21^{ème} siècle. Avec l'apport de l'intelligence artificielle aux opérations de combat, les machines autonomes sont appelées à jouer un rôle de plus en plus important dans les fonctions de soutien matériel et la gestion des soldats. Par exemple, l'intelligence artificielle peut surveiller l'état physique des unités de base ou des membres d'équipage et mesurer les fonctions importantes des individus au combat pour prédire leur fatigue ou déterminer leur incapacité. Il peut également avoir des fonctions sociales et interagir avec les soldats via des robots. Elle recueillera même leur confiance afin de mieux évaluer leur moral, leur prodiguer les encouragements appropriés ou identifier des comportements spécifiques en cas de stress, et préfigurer l'échec ou le stress post-traumatique. Il est plus facile d'alerter la hiérarchie et de prendre les actions préventives ou correctives nécessaires. À mesure que la technologie se rapproche de l'intelligence artificielle « puissante », qui peut comprendre et résoudre des problèmes complexes de manière totalement autonome, la position des chefs militaires

⁶²⁵ - Louis GAUTIER, « La guerre augmentée ? Enjeux et défis de l'IA dans les conflits futurs », in *Pouvoirs* 2019/3, N° 170, Pp. 83- 93.

deviendra de plus en plus instable. Outre, l'intelligence artificielle joue un rôle de plus en plus important dans le processus décisionnel, ce qui entraînera de nouvelles difficultés pour les fonctionnaires dans l'autorisation et le contrôle de la force. D'une part, il est difficile de comprendre comment l'intelligence artificielle construit son raisonnement. Ce malentendu conduira inévitablement à des problèmes de confiance, car la moralité et même la responsabilité légale dépendra du choix des humains de suivre les recommandations des machines. Le processus de prise de décision peut être reconstitué a posteriori en examinant attentivement les calculs de la machine, mais lorsqu'une urgence nécessite une prise de décision globale, rien ne peut atteindre cette compréhension.

En somme, l'émergence d'une intelligence artificielle puissante peut éventuellement perturber la relation entre la politique et l'armée à un niveau stratégique. Une intelligence artificielle bien programmée et puissante peut offrir aux décideurs civils des choix optimisés pour répondre au mieux aux objectifs politiques. Ensuite, en devenant plus créatif et précis que ce dernier dans la réalisation des objectifs fixés par les politiques, il peut faire disparaître la « liberté d'âme » de Clausewitz caractéristique des actions des stratèges. La « pure compréhension » caractérisée par la politique prévaudra dans le domaine militaire, de sorte que les actions entreprises seront aussi cohérentes que possible avec les objectifs politiques. Tout comme les soldats sont remplacés par des robots, les généraux perdront progressivement de leur importance.⁶²⁶

2. IA au service de la défense

Parmi les débats les plus médiatiques autour de l'intelligence artificielle, celui sur la défense paraît capital dans ce nouveau contexte, il consiste à se demander comment l'intelligence artificielle va être utilisée dans le domaine militaire et comment elle pourrait influencer l'art de la guerre. La question de la distribution de la puissance militaire et des ressources qu'elle offre est un enjeu. Les plus grandes nations militaires acceptent toutes ce débat et choisissent d'investir dans le développement de l'intelligence artificielle. Par exemple, le sous-secrétaire américain à la Défense Robert Walker soutient la troisième stratégie de compensation - pour donner à l'armée américaine les moyens de continuer à s'imposer de manière décisive dans la guerre conventionnelle. Pékin s'est également mis en ordre de bataille ; le conseil d'Etat chinois a publié en juillet 2017 le plan de développement de la nouvelle génération de l'intelligence artificielle dans lequel l'IA est présentée comme « un

⁶²⁶ - Jean Christophe NOEL, « comment l'intelligence artificielle va transformer la guerre », in *IEFRI*, 5 novembre 2018, p.5.

nouveau point focal de la compétition internationale », elle est même ajoutée qu'elle sera « une technologie stratégique qui commandera le futur », le but clairement énoncé par la Chine est de devenir le premier centre d'innovation pour l'IA dans les années 2030 et d'être la puissance la plus avancée dans ce domaine, grâce aux investissements des industriels et des organismes de recherche. La Chine pourra mettre en œuvre ses normes, réglementations et produits innovants, d'autant plus qu'elle a adopté de nouvelles lois plus restrictives sur la protection des données.⁶²⁷ Quant à Vladimir Poutine, il a annoncé le 1er septembre 2017 que cette technologie cache des possibilités et des menaces inimaginables. Il ajoutait même que « *celui qui deviendrait le leader dans ce domaine sera le maître du monde* ». En France, la classe politique est officiellement emparée de cette problématique au même moment. Le 14 février 2017, Jean –Yves Le Drian, alors ministre de la Défense, affirmait que « *l'intelligence artificielle est un élément de souveraineté nationale* ». Plus récemment, le 16 mars 2018, la ministre des Armées Florence Parly était présente lors du lancement de l'étude *Man Machine Teaming*, conduite par Dassault Aviation, dont le but est d'explorer le potentiel de l'intelligence artificielle pour l'aviation de combat. Elle dévoila à cette occasion un plan pour promouvoir le développement de l'IA dans les armées, avec notamment un investissement progressif de 100 millions d'euros par an et le recrutement d'une cinquantaine d'experts supplémentaires en matière de Data science et d'intelligence artificielle.

A cet effet, la France a défini les fonctions stratégiques dans le livre blanc 2013 et rappelée dans la revue stratégique 2017 : « l'interdépendance, leur équilibre garantit la cohérence et la crédibilité de nos forces ». Elles ont été déclinées en aptitudes opérationnelles, parmi lesquelles la mise en œuvre de la posture de dissuasion nucléaire et la défense antimissile peuvent bénéficier d'un éclairage complémentaire sous l'angle de l'IA. Si les applications militaires de l'IA sont déjà un sujet de polémique, la perspective d'une présence de l'IA dans des systèmes d'armes nucléaires, et plus généralement stratégiques, pourrait alimenter de vifs débats éthiques. Des œuvres de fiction ont largement décrit les risques qu'il y aurait à confier à une machine plus ou moins autonome, le soin de lancer des armes capables d'anéantir l'humanité. Par conséquent, les États-Unis et la Chine semblent se disputer des capacités supérieures dans ce domaine. Elle fait aussi peur car elle peut effectuer des tâches de plus en plus exigeantes et montre qu'à la longue, elle dépasse les capacités humaines. Par conséquent, comprendre l'impact de l'intelligence artificielle sur l'art de la guerre nécessite de distinguer les applications actuelles, qui ont un impact pratique mais limité (intelligence artificielle faible) et

⁶²⁷ - Jean-Pierre DAMIANO, « Réflexions sur les enjeux de l'IA et les questions d'éthique », <https://www.researchgate.net/profile/Jean-PierreDamiano>, consulté le 17/3/2022.

les applications à long terme, sa faisabilité est inconnue, mais elle peut changer notre façon de gérer la guerre.⁶²⁸

Enfin, le rapport Villani, intitulé « Donner un sens à l'intelligence artificielle : pour une stratégie nationale et européenne », a identifié la défense comme l'un des quatre secteurs stratégiques dans lesquels la France et l'Europe doivent investir s'ils souhaitent tenir leur rang dans la compétition internationale qui se profile. En attendant que les robots et les ordinateurs animés par une super intelligence ne nous asservissent ou nous remplacent un jour, l'intelligence artificielle présente un enjeu reconnu au plus haut niveau dans le domaine de la défense, en ce qu'elle paraît avoir le potentiel d'offrir la supériorité militaire à ceux qui sauront le mieux maîtriser son développement.⁶²⁹

3. Les apports potentiels de l'IA dans la réussite des missions nucléaires

Bien que leur caractère « excessif » soit lié à l'utilisation d'armes à la puissance destructrice inégalée, et malgré des procédures, des règles d'engagement et une chaîne de commandement et de contrôle (C2) spécifiques, le succès des missions nucléaires repose également sur des connaissances systémiques et tactiques, dans une large mesure les mêmes que les tâches régulières, en particulier celles qui ont la plus grande échelle. Par conséquent, le succès d'une attaque nucléaire aérienne nécessite la survie à des défenses ennemies, des avions de combat ou des batteries de missiles sol-air, tout comme les attaques conventionnelles. À titre d'exemple, pour pénétrer les « bulles » de défense aérienne composées de systèmes à longue portée et multicouches, des tactiques de saturation grâce à des essaims de drones pilotés par de l'IA peuvent être envisagées. De même, les patrouilles de sous-marins lanceurs d'engins nucléaires (SNLE) s'appuient sur toute l'expertise des missions sous-marines : utilisation de navires, techniques de traçage et de dilution. Enfin, pour la réussite de la mission elle-même, les systèmes d'armes stratégiques s'appuient sur des moyens conventionnels, soit pour ouvrir des couloirs de passage, soit pour produire des raids de diversion. Par conséquent, la série susmentionnée de contributions de l'intelligence artificielle aux systèmes militaires conventionnels peut également améliorer l'efficacité des missions nucléaires.

L'efficacité de la dissuasion nucléaire repose sur une triple crédibilité politique (le décideur, c'est-à-dire la volonté affirmative du Président), technologique et opérationnelle (les armes doivent être fiables et leur potentiel destructeur est garanti). Lorsque la décision politique est prise, il faudra une chaîne de commandement. Elle s'appuie également sur la dialectique de

⁶²⁸ - Jean Christophe NOEL, « Comment l'intelligence artificielle va transformer la guerre », *op.cit.*

⁶²⁹ - Jean- Christophe NOEL, « IA vers une nouvelle révolution militaire », *op.cit.*, p.13.

l'incertitude de l'information politique garantit, dans le cas de la France, la liberté d'action du président face aux opposants potentiels en cas de crise. Au vu des exemples précédents, le caractère stable ou instable de l'intelligence artificielle dans le rapport de dissuasion semble donc difficile à définir. L'intelligence artificielle est en effet propice à la mise en œuvre de capacités de frappe nucléaire, mais elle permet également à d'autres applications d'améliorer l'efficacité du système de défense. En 1986, le démonstrateur Rafale A, réalise une extraordinaire aventure industrielle et opérationnelle. Aujourd'hui, l'avion adossé à l'A330 MRTT⁶³⁰ est un vecteur majeur de sauvegarde de la souveraineté française et de contribution directe à l'économie du pays.⁶³¹ Or, des pouvoirs habilitants qui n'investissent pas dans l'intelligence artificielle ou refusent de l'intégrer dans des fonctions qui ne sont pas liées aux systèmes d'armes nucléaires (C2, renseignement, systèmes de défense anti-missile, etc.) risqueront de voir certaines tactiques à risques. Son service de dissuasion perd de sa crédibilité et risque d'affaiblir la dissuasion elle-même, notamment face à des opposants dotés de capacités offensives supplémentaires dans l'espace cyber et atmosphérique. La France peut rencontrer la place de l'intelligence artificielle dans son dispositif de dissuasion (vecteurs, armes, outils de renseignement, chaîne C2...).

En somme, par rapport à la supervision humaine, une mauvaise compréhension des règles d'engagement de l'ennemi (principes d'emploi, seuils nucléaires) et du niveau d'autorisation effectif de l'intelligence artificielle peut conduire à l'auto-dissuasion, face à un système prétendument instable, entraînant des évolutions incontrôlées. Dans ce cas, l'ambiguïté du rôle réel de l'intelligence artificielle chez l'adversaire jouera un rôle supplémentaire dans sa dissuasion.

Paragraphe 2 : l'intelligence artificielle, la stratégie de stabilité et le risque nucléaire

Les capacités des IA en développement peuvent de toute évidence trouver des applications en matière de dissuasion, pour autant, peu de travaux de recherche y ont été consacrés. La RAND a pallié à ce manque au printemps 2017 avec la convocation de trois groupes de recherche ayant donné lieu à la publication d'un rapport en avril 2018, ce travail constitue désormais la première référence et devrait faire l'objet de travaux ultérieurs pour

⁶³⁰ - L'Airbus A330 Multi Role Tanker Transport (MRTT) est un modèle d'avion militaire de transport et de ravitaillement à large fuselage développé et construit par Airbus Defence and Space, et dérivé du modèle civil Airbus A330.

⁶³¹ - Bruno CLERMONT, « Le Rafale, un outil de souveraineté et de puissance au service de la France », in *Revue Défense Nationale*, 2022/2, N° 847, éditions, Comité d'études de Défense Nationale, Pp.59 -65.

approfondir ses conclusions.⁶³² Il a remis en question la capacité de l'intelligence artificielle à affecter positivement ou négativement la stabilité stratégique. Pour ce faire, elle s'est tournée vers l'avenir et a proposé quatre scénarios d'évolution de l'intelligence artificielle à l'horizon 2040. Dans le premier cas, il suppose que la situation actuelle représente le niveau de technologie. Selon cette hypothèse, dans le futur, l'IA aurait donc logiquement peu d'incidence sur la dissuasion. Le dernier cas suppose l'émergence de super-intelligence échappant complètement à la maîtrise humaine.⁶³³ On va essayer dans cette partie de présenter une analyse nuancée de l'impact de l'exploitation de l'IA qui pourrait avoir sur le paysage stratégique mondial, et comment elle pourrait nuire à la sécurité internationale.

A. L'intelligence artificielle et la stabilité nucléaire

Cette partie examine l'intersection de l'intelligence artificielle et du complexe d'armes nucléaires à travers trois catégories : commandement et contrôle nucléaires, Plates-formes de livraison nucléaire sans pilote, et l'impact des utilisations militaires conventionnelles des systèmes autonomes sur le potentiel d'escalade nucléaire.

1. Commandement et contrôle nucléaire

A l'exclusion d'une première frappe, la première étape du processus menant à l'utilisation éventuelle d'armes nucléaires est de savoir comment un État doté de l'arme nucléaire tente de détecter si un autre pays lance des armes nucléaires et comment il réagit de nombreux pays automatisent déjà des parties de leur infrastructure d'armes nucléaires, en particulier des puissances nucléaires avancées comme les États-Unis. Cela comprend l'alerte précoce, le commandement et le contrôle et le ciblage des missiles. Les progrès de l'intelligence artificielle pourraient conduire à une expansion de l'utilisation de systèmes autonomes de commande et de contrôle. Par exemple, les États pourraient décider d'automatiser des composants supplémentaires d'alerte précoce, car les systèmes autonomes peuvent détecter les modèles et les changements de modèles plus rapidement que les humains. Cela pourrait avoir des avantages potentiels pour la sécurité et la stabilité nucléaires, car des algorithmes performants pourraient donner plus de temps aux décideurs dans un environnement complexe. De plus, les systèmes autonomes pourraient représenter une autre forme de redondance permettant d'assurer la diffusion des ordres de lancement dans le pire des cas.⁶³⁴

⁶³² - Emmanuelle MAITRE, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *op.cit.*

⁶³³ - *Ibid.*,

⁶³⁴ - Michael C.HOROWITZ, «The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk», *op. cit.*,

Cependant, l'incident de Petrov⁶³⁵ en 1983 illustre clairement un inconvénient à l'automatisation complète du commandement et du contrôle. Dans ce cas, le système d'alerte rapide par satellite soviétique a signalé une fausse alerte - le lancement de cinq missiles balistiques intercontinentaux américains. Aucun missile n'avait été lancé, le lieutenant-colonel Stanislav Petrov était l'officier de quart en service. C'était son travail d'alerter les dirigeants soviétiques d'une attaque américaine alors que les systèmes automatisés rapportaient la plus grande confiance qu'une frappe de missile se produisait, il a plutôt signalé un dysfonctionnement du système, plutôt qu'une attaque nucléaire. Le risque est qu'un incident futur puisse conduire à une escalade, au lieu d'un rapport de dysfonctionnement, pour deux raisons : Premièrement, une décision d'automatiser entièrement l'alerte précoce signifierait qu'il n'y avait pas d'opérateur humain - pas de Petrov - pour empêcher une fausse alarme de dégénérer. Pour être juste, cependant, il semble peu probable qu'un pays exclut complètement les humains de l'alerte précoce. Deuxièmement, un biais d'automatisation pourrait signifier qu'un futur Petrov fait confiance à l'algorithme et signale à la place qu'une attaque est en cours. Bien que peu probable également, la recherche universitaire sur les biais d'automatisation suggère qu'il s'agit d'un risque réel. Le biais d'automatisation, c'est quand les humains, bercés par un faux sentiment de sécurité par le succès répété des algorithmes, arrêtez de les interroger et faites-leur entièrement confiance. Cela génère un déchargement cognitif, où les humains deviennent peu susceptibles de remettre en question un système autonome, même dans un scénario où un humain impartial pourrait reconnaître qu'un système basé sur un algorithme rapporte des informations incorrectes.⁶³⁶

Utilisée pour analyser des données de renseignement et d'observation, contrôler des plateformes d'observation autonomes ou identifier automatiquement des objets, l'intelligence artificielle constituera une menace pour les stratégies de dissuasion minimales. Cela pourrait également encourager l'utilisation d'armes de précision conventionnelles pour cibler des systèmes stratégiques, exacerbant la peur déjà largement répandue en Russie. Dans un contexte de crise, l'existence de telles capacités pourraient inciter un adversaire inquiet sur la capacité de survie de ses armes à franchir en premier le seuil nucléaire dans une logique préemptive. En

⁶³⁵ - En septembre 1983, lorsque les satellites de surveillance soviétiques déclenchèrent une alerte, Petrov décida d'informer ses supérieurs qu'il s'agissait peut-être d'une fausse alerte et non d'une attaque de missiles contre l'Union soviétique, comme l'indique le système d'alerte informatique des missiles. Par conséquent, sa direction a décidé de ne pas riposter. La crise survient cependant à un moment de tension extrême entre l'Union soviétique et les États-Unis, trois semaines seulement après que le vol 007 de Korean Air a été abattu par un avion de chasse soviétique et a potentiellement déclenché un échange de missiles. Le fait que Petrov détecte cette alerte comme fausse éviterait une réponse des deux camps adverses.

⁶³⁶ - Michael C. HOROWITZ, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », *op. cit.*, p.80.

temps de paix, il peut au moins inciter un acteur qui se croit menacé à moderniser et à étendre son arsenal, d'abord à abandonner la posture de non-emploi, ou à augmenter son niveau de vigilance. L'automatisation des procédures d'alerte précoce et d'intervention peut également être envisagée.⁶³⁷

Par conséquent, le caractère déstabilisant de l'intelligence artificielle utilisée pour de telles fonctions peut être partiellement compensé par la négociation de mesures de maîtrise des armements. Néanmoins, la plupart des experts interrogés par RAND semblent indiquer que ces nouvelles technologies ont un bilan négatif de stabilité stratégique. En ce qui concerne l'apport de l'IA pour ce qui est de l'aide à la décision, dans ce domaine, les opinions divergent quant à savoir si les humains sont prêts à déléguer des décisions aussi importantes aux machines en 2040, notamment compte tenu du risque de piratage. Il est difficile d'être absolument sûr que le système n'est pas victime d'une intrusion cyber. Cependant, pour la plupart d'entre eux, l'introduction initiale de ces systèmes semble être la plus dangereuse, avec le plus grand risque d'erreurs et de mises à niveau incontrôlables. Certains ont suggéré des effets positifs possibles : l'intelligence artificielle peut être plus raisonnable et limiter les risques d'erreurs dans l'analyse des données des systèmes d'alerte précoce. Elle peut également accroître la confiance en augmentant la quantité d'informations disponibles, d'autres pensent que la valeur de ces renseignements réside dans le fait de disposer de moyens de vérification plus fiables sur les questions de contrôle des armements et même de non-prolifération. Cependant, le rapport a souligné le danger de ce mécanisme dans ce cas : s'ils pensent pouvoir contrôler l'escalade, alors les acteurs peuvent être trop confiants et déclencher avec précision une crise. Ce rapport permet de lancer utilement les réflexions sur les conséquences du développement de l'IA en matière nucléaire. Celles-ci doivent prendre en compte plusieurs paramètres : Premièrement, il ne peut pas être déterminé immédiatement que les conséquences sont négatives, donc si nous considérons l'utilisation de l'intelligence artificielle pour assister la force offensive, nous devons également considérer le rôle qu'elle peut jouer et que le système doit être protégé.⁶³⁸

De telles observations ont été réalisées par un groupe de travail mis en place sur le même thème par *Lawrence Livermore National Laboratory* en septembre 2018. Les experts appelés ont posé des questions similaires sur la capacité à jouer un rôle majeur dans l'aide à la décision. D'un autre côté, ils ont exprimé leur inquiétude quant à l'impact de la stabilité stratégique, car la vulnérabilité accrue de ces systèmes peut également constituer une menace pour eux. Dans ce cas, un enjeu majeur pour les puissances nucléaires reste la cyber protection.

⁶³⁷ - Emmanuel MAITRE, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *op.cit.*

⁶³⁸ - *Ibid.*,

En effet, la vulnérabilité à court et moyen terme des capacités stratégiques au risque cyber semble établie. Avec l'utilisation accrue d'IA pour la mise en œuvre des systèmes, cette menace ne peut que s'accroître. Par conséquent, il est nécessaire d'intégrer cette question dès la conception architecturale et de continuer à discuter de leur éventuelle inclusion dans les travaux de maîtrise des armements. Bien que très difficile en pratique, l'inclusion du cyber et de l'intelligence artificielle dans les traités internationaux reste une recommandation régulièrement émise, afin de ne pas réduire la stabilité stratégique actuelle.

2. Intelligence artificielle et plateformes de livraison nucléaire

Une plate-forme de livraison nucléaire autonome serait une version autonome d'un avion de combat, d'un bombardier ou d'un sous-marin portant une arme nucléaire armée. Pourquoi mettre des armes nucléaires sur un UAV⁶³⁹ ? Un pays peut craindre le piratage de ses lignes de communication en cas de crise. Les systèmes autonomes programmés pourraient potentiellement être invulnérables à de telles interférences, en général, les plates-formes de livraison nucléaire autonomes semblent risquées. Les risques associés à une plate-forme autonome dotée d'armes nucléaires, qui éliminerait le contrôle humain positif sur l'utilisation des armes nucléaires, semblent évidents. Le piratage ou l'usurpation d'identité peut rendre un système vulnérable à la capture ou au dysfonctionnement avant même de prendre en compte le risque que le caractère fragile d'un algorithme mène à un dysfonctionnement. En revanche, Ce sont les pays qui se sentent relativement peu sûrs de leurs arsenaux nucléaires qui devraient être le plus susceptible de se tourner vers des plates-formes de livraison nucléaire sans pilote. Par exemple, les États-Unis peuvent se sentir relativement sûrs d'avoir le nucléaire le plus avancé arsenal dans le monde. Ainsi, les chefs militaires américains, malgré les réticences bien connues des États-Unis pour écarter les capacités potentielles, ont clairement indiqué leur résistance d'armer des véhicules autonomes, voire des véhicules télé pilotes, avec des armes nucléaires.

Par exemple, en 2016, le général Robin Rand, chef d'Air Force Global Strike Command, a déclaré : « *Nous prévoyons sur [le bombardier à longue portée B-21 Raider] être habité. . . J'aime l'homme dans la boucle ; le pilote, la femme dans la boucle, beaucoup, d'autant plus que nous faisons la mission à double capacité avec les armes nucléaires* ». En revanche, la Russie est généralement en sécurité, mais craint l'avantage de l'armée conventionnelle des États-Unis et son arsenal nucléaire. Ainsi, en 2012, le lieutenant général Anatoly Zhikharev, commandant de l'aviation à longue portée, a déclaré que la Russie pourrait aligner un bombardier nucléaire sans pilote dans les années 2040. La Russie a également divulgué ses discussions sur

⁶³⁹ - UAV est l'acronyme des termes en anglais Unmanned Aerial Vehicle.

construction du véhicule sous-marin sans pilote à armement nucléaire Poséidon. C'est l'insécurité relative de la Russie en comparaison avec les États-Unis, qui a sans doute contribué à stimuler son intérêt pour ces systèmes, même s'ils ne deviennent jamais réalité. La façon dont un beaucoup plus faible, moins sûre, l'énergie nucléaire pourrait être plus susceptible d'envisager des plates-formes autonomes armées d'armes de destruction massive est en outre démontré par des discussions par la République populaire démocratique de Corée (RPDC ou Corée du Nord) utilisant potentiellement des drones pour livrer des armes chimiques ou radiologiques contre les Républiques de Corée (Corée du Sud).⁶⁴⁰ Peut-être le plus grand risque d'escalade nucléaire découlant de l'utilisation des systèmes de l'IA peuvent provenir de la manière dont les utilisations militaires conventionnelles de l'IA pourraient faire pression sur les puissances nucléaires pour qu'elles adoptent des postures de lancement instables ou même frapper en premier dans une crise. L'un des principaux avantages de l'IA est la capacité des machines pour porter des jugements plus rapidement que les gens, et le fonctionnement à la vitesse de la machine pourrait avoir avantage sur le champ de bataille, car les pays utilisant des systèmes autonomes pourraient surpasser ceux avec des opérateurs humains. Cependant, la capacité d'un comité à potentiellement gagner un conflit à la vitesse de la machine signifie qu'un autre pays pourrait également perdre à la vitesse de la machine, et la peur de perdre à la vitesse de la machine pourrait encourager une puissance nucléaire plus faible, en particulier une qui n'a pas confiance en ses capacités nucléaires de deuxième frappe. Au pire des cas, la peur de perdre rapidement au début d'un conflit pourrait même conduire à la première frappe l'instabilité, car un pays qui craint la décapitation décide d'attaquer en premier, avec armes, dans une tentative d'éviter une éventuelle défaite future.⁶⁴¹ Notez qu'il n'y a rien sur le fait que les systèmes soient nécessairement autonomes qui génère une instabilité dans ce cas, c'est la vitesse croissante de la guerre. Donc, d'autres développements potentiels, tels que les armes hypersoniques, pourraient également générer l'instabilité. L'idée d'une telle arme autonome a déjà suscité un débat éthique et juridique intense dans le monde entier pour déterminer dans quelle mesure un algorithme peut décider qui doit vivre ou mourir.⁶⁴²

Enfin, ces postures pourraient entraîner des accidents et des erreurs de calcul car les pays mettent une fois de plus leurs arsenaux nucléaires sur une gâchette en raison de la peur de décapitation rapide. L'impact du combat à vitesse machine au niveau conventionnel sur le risque

⁶⁴⁰ - Emmanuel MAITRE, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *op.cit.* p.82.

⁶⁴¹ -*Ibid.*, p.83.

⁶⁴² - Ordy BETGA, « Les menaces majeures contre l'humanité en 2020 », *Une Synthèse du Rapport sur les risques catastrophiques globaux 2020 de Global Challenges Fondation*, Août 2020, <https://www.ceides.org/wp-content/uploads/2020/08/Les-menaces-majeures-contre-lhumanit%C3%A9-en-2020.pdf>, consulté le 30/06/2022.

de l'escalade nucléaire pourrait être exacerbée par l'incertitude sur le degré d'autonomie de fonctionnement des systèmes sur le champ de bataille.

B. Dissuasion nucléaire : de la bombe A à la bombe IA

Zbigniew Brzezinski, le conseiller à la sécurité nationale du président Jimmy Carter des États-Unis, reçoit en 1980 un appel téléphonique du centre de commandement militaire lui apprend qu'il y a en réalité menace des terres américaines. Alors que le conseiller était sur le point d'avertir le leader du « monde libre » que l'URSS était sur le point de procéder à un bombardement nucléaire, les responsables militaires se sont rendu compte que le système d'alerte automatique était devenu chaotique, les Américains et les Soviétiques ont commencé à introduire des algorithmes dans la salle de contrôle pour améliorer leur effet de dissuasion atomique.⁶⁴³ Ainsi, alors que l'introduction de systèmes autonomes dans le commandement et contrôle nucléaire offre des avantages potentiels en termes de reconnaissance plus rapide d'une frappe, mais il y a des risques potentiels en raison du potentiel de biais d'automatisation, **(1)** même s'il y a encore un humain dans la chaîne de commandement, ainsi que l'impact potentiel de ces développements sur la stabilité stratégique. **(2)**

1. Face obscure de l'IA dans le nucléaire

Le paysage stratégique mondial de l'après-guerre froide est actuellement dans un processus prolongé d'être redessiné. De nombreuses tendances sont en jeu, il est important de noter que la dynamique sous-jacente de l'ordre mondial évolue avec la Chine sur les plans économique, politique et montée militaire, réaffirmation par la Russie d'un rôle de grande puissance et désenchantement de l'administration actuelle des États-Unis envers les institutions internationales. En conséquence de ces tendances, une juxtaposition nucléaire binaire russo-américaine, héritage de la vieille confrontation soviéto-américaine, est progressivement renforcée par compétitions nucléaires. En tant que cadre de contrôle des armements que l'Union soviétique et les USA créés à la fin de la guerre froide se désintègrent, l'engagement des deux États dotés des plus grands arsenaux nucléaires pour poursuivre la stabilité stratégique grâce à la maîtrise des armements et le désarmement sont remis en question à un degré sans précédent. À cela s'ajoute l'impact des nouveaux développements technologiques, le monde subit une « quatrième révolution industrielle », caractérisée par des progrès rapides et convergents dans de multiples technologies, y compris l'intelligence artificielle (IA), robotique, technologie quantique, nanotechnologie, biotechnologie et fabrication numérique ; la question de savoir

⁶⁴³ - Emmanuel MAITRE, « Dissuasion nucléaire et intelligence artificielle », *op.cit.*

comment ces technologies seront utilisées n'a pas encore été pleinement répondu. Il est cependant incontestable que les États dotés d'armes nucléaires cherchent à exploiter ces technologies pour leur sécurité nationale. L'impact de ces développements sur la stabilité stratégique et le nucléaire, n'a pas encore été systématiquement documenté et analysé. Le projet SIPRI « Cartographier l'impact de l'apprentissage automatique et de l'autonomie sur la stabilité stratégique » est une première tentative de présenter une analyse nuancée de l'impact de l'exploitation de l'IA pourrait avoir sur les paysages stratégiques mondiaux et régionaux.⁶⁴⁴

En effet, près de quarante ans se sont écoulés et le sujet de l'intelligence artificielle semble avoir disparu du débat sur la menace nucléaire, même si les algorithmes se multiplient à tous les niveaux de la société. Un rapport publié par le Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI) le lundi 6 mai 2019, souligne que la question reste d'actualité.⁶⁴⁵ D'une part, la menace d'une course aux armements nucléaires est loin d'être écartée, les États-Unis de Donald Trump ont promis de moderniser leur arsenal, la Corée du Nord ne semble pas vouloir abandonner son programme nucléaire, et les tensions entre les deux puissances nucléaires, l'Inde et le Pakistan, deviennent souvent « un membre » des médias d'information. En revanche, les avancées technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle montrent que « le nucléaire a un grand potentiel, tout comme dans le domaine des armes conventionnelles et des cyber-armes, le « machine learning » est très adapté à l'analyse des données », explique le chercheur du SIPRI Vincent Boulanin. Par exemple, pour le renseignement ou les ordinateurs en ce qui concerne la détection d'attaques informatique, elle peut être une qualité essentielle.⁶⁴⁶

La France, les États-Unis, la Russie ou encore la Chine ont-ils adopté les derniers algorithmes dans leurs installations nucléaires ? « En fait, on sait très peu de choses sur l'utilisation de l'intelligence artificielle dans les systèmes nucléaires aujourd'hui. » La Russie est le seul grand pays à le mentionner récemment. Le président russe, Vladimir Poutine, a annoncé en mars 2018 la construction d'un sous-marin nucléaire entièrement automatisé. Moscou a aussi officiellement ressuscité et mis à jour, en 2011, un dispositif datant de la guerre froide. Il s'agit d'une intelligence artificielle capable – si certaines conditions sont réunies – d'initier une riposte nucléaire après avoir détecté le lancement d'une bombe atomique par un autre État, mais en l'absence de preuves précises, ces annonces jettent le doute sur les experts.

⁶⁴⁴ - Petr TOPYCHKANOV, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », *volume III, SIPRI* Stockholm, April 2020.

⁶⁴⁵ - Michael C. HOROWITZ, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », *op.cit.*,

⁶⁴⁶ - *Ibid.*,

Une partie de cette méfiance vient du fait que « dans le domaine nucléaire, l'adoption de nouvelles technologies a été lente, car toute innovation implique la possibilité de nouvelles failles », a conclu Vincent Branin. Les chefs de projets nucléaires préfèrent travailler sur des ordinateurs largement obsolètes, plutôt que d'utiliser la technologie la plus avancée qui risque d'être piratée. Mais pour lui, ce n'était qu'une question de temps. Lorsque la technologie arrive à maturité, la promesse de l'intelligence artificielle est trop tentante pour que les puissances nucléaires l'ignorent. Son principal avantage est que les algorithmes sont plus rapides que les humains dans le traitement de l'information. « C'est une variable de base en cas de crise nucléaire, elle laisse plus de temps aux politiques pour prendre des décisions », a expliqué Vincent Branin, et prendre quelques secondes ou minutes de plus pour déclencher une réponse à une attaque peut sauver des millions de vies. L'intelligence artificielle peut également rendre le système de guidage des auteurs de rapports « plus précis et plus flexible ». Ceci est particulièrement important pour les systèmes à grande vitesse que les humains ne peuvent pas faire fonctionner. Certains pays étudient des prototypes d'avions hypersoniques et de missiles capables de voler à une vitesse cinq fois supérieure à celle du son. A cette vitesse, personne ne peut intervenir sur la trajectoire du missile, et l'intelligence artificielle peut encore corriger le tir si nécessaire.⁶⁴⁷

Mais l'intelligence artificielle a aussi un côté sombre, l'automatisation signifie que les humains délèguent des tâches à des machines, ce qui peut avoir de sérieuses implications « morales et éthiques » dans le domaine nucléaire, a souligné Frank Sauer⁶⁴⁸. Par conséquent, il a mis en garde contre la tentation de déployer des fonds -Marines ou drones capables de lancer des bombes atomiques car « le respect de la dignité humaine signifie notamment que les machines ne prendront pas de décisions qui pourraient mettre des vies en danger », écrit-il dans le rapport. Dès lors, selon Vincent Branin, il faut « faire une déclaration claire » sur cette question afin d'éliminer le manipulateur robotique autorisée à appuyer sur le bouton rouge.

Les algorithmes sont également des conceptions humaines et peuvent reproduire les préjugés de leurs créateurs. Aux États-Unis, l'utilisation de l'intelligence artificielle par la police pour tenter de prévenir le risque de récidive a montré ses limites, et de multiples études ont souligné que la machine est racialement discriminatoire. Ainsi, dans le domaine nucléaire, « il est impossible d'écarter le risque d'escalade ou du moins d'instabilité », car l'algorithme

⁶⁴⁷ - *Ibid.*,

⁶⁴⁸ - Spécialiste des questions de sécurité internationales à l'université de Munich, collaborateur au rapport du SIPRI du mois de Mai 2019.

méconnaîtra la situation soulignée dans le rapport Jean-Marc Rickli.⁶⁴⁹ De ce fait, l'utilisation de l'intelligence artificielle pour détecter et combattre la capacité nucléaire du téléphone mobile de l'adversaire peut conduire à plusieurs situations. Dans des cas extrêmes, la performance de cette ressource peut être si bonne qu'elle affaiblit la confiance des participants dans sa capacité à répondre aux attaques nucléaires. Cette situation peut être particulièrement instable et favoriser des scénarios préemptifs ou de première frappe. Dans une situation plus modérée, l'intelligence artificielle peut aider à découvrir les modestes pouvoirs, en particulier dans les pays en prolifération comme la Corée du Nord.

Cependant, le développement de Washington sera évalué négativement à Pékin et à Moscou, et pourra produire une logique de développement d'un arsenal dont le modèle est relativement similaire à celui observé aujourd'hui dans la défense antimissile⁶⁵⁰. L'intelligence artificielle peut également menacer l'équilibre délicat entre les puissances nucléaires. « *Les pays qui ne sont pas sûrs de leurs capacités de dissuasion nucléaire seront plus enclins à automatiser leurs forces de frappe, ce qui augmente également le risque de leur utilisation accidentelle* »⁶⁵¹, s'inquiète Michael Horowitz. Ainsi, les Etats-Unis, qui déterminent leur hégémonie nucléaire, vont être plus prudents dans l'adoption de l'intelligence artificielle par rapport aux petites puissances nucléaires.

En somme, l'intelligence artificielle est une arme à double tranchant dans le domaine nucléaire. Cela peut contribuer à rendre le monde plus sûr, mais il faut l'adopter de manière responsable, c'est-à-dire prendre le temps d'identifier les risques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle, et de trouver en amont des solutions pour faire face à ces risques.

2. IA, une rupture stratégique

La dégradation de l'environnement stratégique mondial depuis le début de la décennie a suscité diverses inquiétudes, et ces inquiétudes se sont focalisées sur la notion de « risque nucléaire ». Parallèlement à ce concept, l'ambition de « réduire les risques nucléaires » s'est formée après la Conférence d'examen du TNP de 2015, comme une formule qu'il s'efforce encore de se définir clairement. Après que le président Obama a appelé à quatre sommets multilatéraux en 2009, il a été réservé aux risques liés au terrorisme nucléaire et radioactif affectant la sécurité nucléaire. Après 2016, la réduction des risques nucléaires s'est déplacée vers un recentrage sur les politiques de dissuasion des pays bénéficiaires (principalement les

⁶⁴⁹ - Chercheur au centre de recherches sur les politiques de sécurité de Genève, collaborateur au rapport du SIPRI du mois de Mai 2019.

⁶⁵⁰ - Emmanuelle MAITRE, « Observatoire de la dissuasion », *op.cit.*

⁶⁵¹ - Michael HOROWITZ, politologue et spécialiste des problématiques de défense à l'université de Pennsylvanie, collaborateur au rapport du SIPRI du mois de mai 2019.

États-Unis et la Russie).⁶⁵² Selon certains auteurs, praticiens et pays, la réduction des risques nucléaires nécessite une approche globale des problèmes nucléaires, y compris la sûreté, la sécurité, la non-prolifération et la dissuasion comme autant d'aspects d'un même problème. D'autres estiment que la résurgence des risques nucléaires propres à la relation stratégique américano-russe doit être traitée comme telle et limitée à la détérioration de cette relation. Dans ce cas, il s'agit de la réinstallation d'une méfiance mutuelle, du maintien d'attitudes ambiguës, du risque d'erreur de jugement et d'escalade, voire du phénomène de course aux armements.⁶⁵³ Dans ce second sens, le risque nucléaire se limite à un certain nombre de risques stratégiques, soit connus et ré-émergents, soit nouvellement émergents. Dans ce contexte, la dynamique stagnante de diverses formes de désarmement nucléaire a stimulé les arguments qui alimentent le débat actuel sur la réduction des risques. Ces arguments permettent aux partisans de reprendre l'initiative par phases et de s'opposer à ceux qui prônent une interdiction juridiquement contraignante de la production et de l'utilisation sur la base des conséquences humanitaires de l'utilisation des armes nucléaires. En 2017, l'approche dite « humanitaire » a favorisé des négociations entre certains pays puis conclu un traité d'interdiction des armes nucléaires. En dernière analyse, la réduction du risque nucléaire est une formule très ouverte qui est maintenant devenue un sujet dynamique de plaidoyer politique et est en fait la base d'un agenda plus traditionnel parmi les défenseurs de l'abolition nucléaire d'une part, et le « contrôleur d'armes » classique d'autre part.

À ce titre, la réduction du risque nucléaire n'est sans doute pas tant un outil durable en sciences sociales qu'un moyen d'instrumentation politique opportun, soit pour relancer le processus de désarmement nucléaire soit pour le maîtriser. En effet, l'IA appliquée au nucléaire militaire réapparaît depuis peu dans le débat stratégique comme l'une des modalités de l'émergence technologique. Il n'est pas surprenant que la réduction du risque s'en empare comme nouveau champ d'investigation. L'objectif principal ici est l'impact potentiel de l'apprentissage automatique et de l'autonomie sur les futurs systèmes d'armes, en particulier les équipements de commandement et de contrôle, mais pas seulement. Depuis le début du 20^e siècle, avec les dernières avancées dans le cycle technologique de l'apprentissage automatique, le domaine de l'intelligence artificielle n'a cessé de se développer, augmentant les applications possibles dans le domaine d'autonomie. La chose importante en combinaison avec l'augmentation est qu'avec la disponibilité de bases de données de plus en plus grandes en

⁶⁵² - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « Intelligence artificielle et réduction du risque nucléaire : données du problème et argument politique », *fondation pour la recherche stratégique*, p.5.

⁶⁵³ - *Ibid.*,

termes d'échelle et de qualité, cela signifie que l'intelligence artificielle d'aujourd'hui est capable d'effectuer des tâches de plus en plus complexes.⁶⁵⁴ Des experts en intelligence artificielle et en sécurité nucléaire interrogés par des chercheurs du cabinet de conseil RAND Corporation ont conclu que d'ici 2040, l'intelligence artificielle pourrait saper les fondements de la dissuasion nucléaire et saper la stabilité stratégique. Certains experts estiment que pour rompre l'équilibre, il n'est même pas nécessaire d'intégrer l'intelligence artificielle dans les armes nucléaires. Son existence peut pousser tel ou tel membre du club nucléaire à une première frappe.⁶⁵⁵ En revanche, les autorités des pays nucléaires estiment que la possession d'armes nucléaires est déjà une garantie de sécurité. Ils estiment que l'existence de telles armes peut empêcher des attaques d'un autre pays, qui peut s'inquiéter de frappes nucléaires sur son territoire. C'est une hypothèse de la stratégie de dissuasion nucléaire. En outre, il existe également le concept d'égalité nucléaire (ou de stabilité nucléaire), c'est-à-dire que les puissances nucléaires ne doivent pas s'attaquer pour éviter une destruction mutuelle.

Pourtant, les notions de stabilité nucléaire et de dissuasion nucléaire sont plus compliquées et revêtent plutôt un caractère théorique, car le monde n'a pas encore connu de conflits avec l'utilisation d'armes nucléaires depuis les bombardements des villes japonaises de Hiroshima et de Nagasaki. Plus encore, la guerre hybride, le développement des armes nucléaires de haute précision, la mise sur pied de la triade nucléaire (missiles balistiques, sous-marins embarquant des missiles balistiques et bombardiers transportant des missiles balistiques) et le développement de nouveaux systèmes de défense antimissile ont compliqué ces concepts. Les experts interrogés par les chercheurs de RAND ont été répartis en plusieurs groupes. Les modérés pensent que l'intelligence artificielle permettra de perfectionner les systèmes d'armes nucléaires sans affecter les stratégies de dissuasion nucléaire et la parité nucléaire. Selon eux, d'ici 2040, la collecte et le traitement des données de renseignement sur la disposition de l'adversaire à utiliser des armes nucléaires, ainsi que la sélection des cibles prioritaires, deviendront un problème sérieux pour l'intelligence artificielle. D'autre part, les alarmistes prétendent que, dans tous les cas, l'intelligence artificielle constitue une menace pour la stabilité nucléaire. Ils estiment qu'il suffit aux puissances nucléaires de décider que l'intelligence artificielle du système de défense de l'ennemi peut compenser leurs représailles en cas de conflit nucléaire, pour abandonner la stratégie de frappe de représailles et choisir une stratégie de frappe préventive, en même temps, en commençant à augmenter son arsenal

⁶⁵⁴ - Serge SOUDOPLATOFF, « L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous », *op.cit.*, Pp.18.19

⁶⁵⁵ - « D'ici 2040, l'intelligence artificielle pourrait miner la stabilité nucléaire ». <https://fr.sputniknews>. Consulté le 18/06/2021.

nucléaire. Un autre groupe d'experts déclare que l'intelligence artificielle peut être utilisée dans des systèmes d'armes nucléaires, ce qui est susceptible aussi bien de renforcer la stabilité nucléaire que de la détruire. D'une part, les pays dotés d'armes nucléaires et de systèmes de défense « intelligents » peuvent décider que l'utilisation de ces armes entraînera une extinction mutuelle garantie, ce qui peut avoir un effet dissuasif. D'un autre côté, les systèmes « intelligents » peuvent donner au gouvernement un sentiment de supériorité technologique pour assurer la victoire dans la guerre éventuelle. Dans ce cas, la guerre nucléaire est devenue plus réelle. Néanmoins, tous les experts interrogés par la RAND Corporation ont convenu que d'ici 2040, aucun pays nucléaire ne parviendrait à créer une arme de l'Apocalypse dotée de l'intelligence artificielle, en d'autres termes, même si les dirigeants nationaux sont éliminés par la frappe nucléaire de l'ennemi, ils peuvent toujours lancer des réponses nucléaires.

Alors que nous assistons à un regain d'intérêt pour les armes nucléaires tactiques, qui sont plus susceptibles d'être utilisées efficacement, une plus grande intégration entre les systèmes conventionnels, nucléaires et de haute technologie dans les systèmes de défense pourrait signifier que, au sens strict ou traditionnel, favorise un nouveau concept de guerre qui intègre tous les moyens dans tous les domaines. On peut craindre que le risque nucléaire soit ainsi amplifié. Par conséquent, l'impact des armes à énergie dirigée sur l'énergie nucléaire devrait devenir une réalité, tout comme l'hypersonique, l'intelligence artificielle ou la cyberdéfense. Il ne s'agit pas d'une forme d'énergie nucléaire militaire de haute technologie « dépassant ». Mais cela conduirait à un changement radical dans la forme de la guerre, le nouveau système d'arme est basé sur un très haut niveau de technologie alliant vitesse, puissance, précision, adaptabilité et autonomie. Dans le nouveau contexte stratégique, avec l'intensification de la confrontation dans le numérique, l'intelligence artificielle, le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique, les grandes guerres, les conflits dits de haute intensité, redeviennent plus probables. Au risque réel d'escalade, impliquant éventuellement des questions nucléaires.⁶⁵⁶

⁶⁵⁶ - Bernard NORLAIN, « Les nouvelles technologies et la stratégie nucléaire », *Initiatives pour le désarmement nucléaire, op.cit.*

Conclusion du chapitre

Ce chapitre a mis le doigt sur le rôle grandissant de l'intelligence artificielle dans les forces armées et les postures militaires, et notamment sur l'impact de ce rôle sur les forces nucléaires. Deux risques spécifiques sont prédominants : Premièrement, on pense que l'intelligence artificielle renforcera les capacités d'intelligence et de discrimination de l'armée, ce qui peut décupler son efficacité dans certaines tâches jusque-là très complexes, comme frapper la trajectoire mobile d'un lanceur de missile balistique. En rendant plus vulnérables des systèmes jusqu'alors considérés comme relativement protégés, qu'ils soient terrestres ou sous-marins, les moyens de renseignement appuyés par l'intelligence artificielle affaibliraient la dissuasion nucléaire en exacerbant les craintes des puissances nucléaires pour protéger leurs arsenaux et qui peuvent inciter ces puissances à recourir plus rapidement aux armes nucléaires. L'autre risque exposé concerne l'aide à la décision, qui représente un autre domaine dans lequel l'IA devrait jouer un rôle important à l'avenir. Ici, le risque n'est pas que le système autonome imaginaire omnipotent déclenche un incendie nucléaire au-delà de la portée du contrôle humain, mais de voir que la prise de décision humaine dépend de plus en plus de l'intelligence artificielle, et l'intelligence artificielle a toujours des erreurs inhérentes et peut devenir un hostile cible par des comportements : Piratage, manipulation, tromperie, etc. Cela ne signifie nullement qu'une guerre nucléaire se produira inévitablement, mais cela détruira le mécanisme de gestion de crise et rendra le processus d'escalade entre les puissances nucléaires plus imprévisible et encore moins « contrôlable » - même si l'on peut douter que ce processus soit « contrôlable », Comme certains le pensent, par exemple aux États-Unis ou en Russie.⁶⁵⁷

On notera enfin que ces risques ne sont que des illustrations de ce que pourrait être l'interaction entre IA et forces nucléaires. On peut en imaginer bien d'autres, mais au final leurs caractéristiques plus ou moins préoccupantes dépendront en grande partie des progrès futurs dans le domaine de l'intelligence artificielle et des choix théoriques et programmatiques que feront les pays. L'introduction de l'IA est porteuse de risque pour la stabilité stratégique, l'idée derrière cette formule est que si les puissances nucléaires s'inquiètent de la capacité de leurs arsenaux nucléaires à résister à des attaques adverses, elles seront encouragées à recourir aux armes nucléaires plus tôt dans une crise, peut-être de manière soudaine. Par conséquent, le risque est que le temps traditionnellement requis pour la résolution pacifique des crises et les moyens diplomatiques pour « apaiser » les tensions puissent être comprimés en raison des

⁶⁵⁷ - Corentin BRUSTLEIN, « Intelligence artificielle et armes nucléaires : quels risques ? », *interview paru sur atlantico.fr*, <https://www.ifri.org> consulté le 19/12/2022.

besoins opérationnels. L'automatisation pourrait avoir des impacts à la fois positifs et négatifs sur le risque nucléaire/stabilité, et l'impact négatif peut être le plus élevé pour les pays qui doutent de l'efficacité de leurs capacités de seconde frappe. Les systèmes autonomes offrent du potentiel avantages en termes de rapidité et de fiabilité, ce qui pourrait rendre leur utilisation dans les systèmes d'alerte précoce. Cependant, les systèmes autonomes sont également fragiles et lorsque l'environnement d'exploitation change, même de manière modeste, ils deviennent plus risqués d'échouer. Autant que nous sachons, il n'y a pas d'étude approfondie pour examiner ce que l'intelligence artificielle peut changer dans le domaine de la prolifération nucléaire, c'est-à-dire la tâche de promouvoir des acteurs étatiques ou non étatiques désireux de développer des programmes d'armes nucléaires. A priori, l'intelligence artificielle ne semble pas en mesure de changer complètement le terrain et de permettre aux candidats à la prolifération de lever les lourds obstacles qui entravent leur progression. Ces obstacles sont liés à l'acquisition de matières fissiles, à la maîtrise de la physique nucléaire et à l'ingénierie des systèmes complexes, qui sont tous sous vigilance et sous les yeux des organisations internationales et des agences de renseignement.

Conclusion de la partie

Pendant la guerre froide, le facteur nucléaire constituait et soutenait les relations internationales, il est à la base de la stratégie militaire du monde occidental et détermine toutes les fonctions défensives. Les armes nucléaires sont considérées comme le symbole suprême du pouvoir politique et un outil militaire indispensable. L'effondrement du traité de Varsovie et la désintégration de l'Union soviétique ont fondamentalement changé le paysage géostratégique et, comme résultat inévitable, ont renversé la perception de l'arme nucléaire. La dissuasion nucléaire est plus que jamais attaquée à la fois par la « gauche » et la « droite ». Aux arguments traditionnels contre la dissuasion (moralité, légitimité, crédibilité) se sont désormais ajoutée : d'une part, face à de nouveaux risques (prolifération, terrorisme) où la dissuasion est jugée moins pertinente à l'existence de ses risques, justifiant la logique vers le désarmement.⁶⁵⁸ Le but de cette partie était d'aborder ces mises en causes et les défis concernant l'efficacité, la crédibilité, la pertinence, la légitimité et l'avenir présumé de la dissuasion. Cependant, il y a de bonnes raisons de croire que la dissuasion nucléaire a bien fonctionné depuis 1945 :

- Aucun conflit majeur depuis près de 70 ans.
- Il n'y a jamais eu de conflit ouvert entre États dotés d'armes nucléaires : au-delà de ce simple constat, deux études quantitatives récentes ont démontré par des statistiques historiques, la possession d'armes nucléaires par deux adversaires diminue, toutes choses égales par ailleurs en cas de confrontation directe entre eux. Par ailleurs, l'évolution de la situation en Asie depuis 1949 permet des comparaisons historiques intéressantes. La Chine, l'Inde et le Pakistan ont mené des guerres en 1962, 1965 et 1971 respectivement. Depuis que les trois pays sont devenus des puissances nucléaires, aucun n'a mené d'opérations aériennes et terrestres à grande échelle contre le territoire de l'autre.⁶⁵⁹
- Les pays disposant de l'arme nucléaire n'ont jamais été envahies : avoir des armes nucléaires est une proposition d'assurance contre l'invasion du territoire d'un pays doté d'armes nucléaires, qui peut également être testée par des crises régionales.
- Aucun pays n'est explicitement protégé par un « parapluie nucléaire » n'a fait l'objet d'une attaque militaire à grande échelle. Ici, l'efficacité de la dissuasion est évidemment difficile à prouver, mais elle peut être prouvée dans l'autre sens. Les États-Unis n'ont pas envahi Cuba en 1962, mais n'ont pas hésité à envahir la Grenade en 1983 ou l'Irak en 2003. L'Union soviétique

⁶⁵⁸ - François HEISBOURG, « L'avenir incertain de la dissuasion », in *les armes nucléaires ont-elles un avenir ?* Paris, Odile Jacob, 2011.p.34.

⁶⁵⁹ - James F. PASLEY « Chicken Pax Atomica: The Cold War Stability of Nuclear Deterrence », *Journal of International and Area Studies*, vol. 15, N° 2, 2008.

a envahi l'Afghanistan mais non un seul allié américain. La Chine n'a pas envahi Taïwan, la Corée du Nord a envahi son voisin du sud en 1950 (où son territoire a été déclaré hors de la "zone de défense" des États-Unis par le secrétaire d'État de l'époque, John Foster Dulles), mais depuis que Séoul a été placée sous contrôle nucléaire américain, la Corée du Nord n'a pas risqué le parapluie nucléaire américain depuis 1953.

- Ni le Sud-Vietnam ni le Koweït ne sont couverts par la dissuasion nucléaire américaine, de même, on peut affirmer que la Russie n'a pu intervenir en Géorgie qu'en 2008, car le pays n'est pas membre de l'OTAN. Enfin, le bombardement de l'île de Yeonpyeong par la Corée du Nord en 2011 était sans doute un échec de la « dissuasion élargie » : mais, mis à part la nature limitée de l'attaque, Pyongyang a toujours affirmé que l'île se trouvait dans une zone qu'elle ne connaissait pas, reconnu comme territoire sud-coréen. Par ailleurs, sans armes nucléaires, les États-Unis hésiteraient sans doute à sécuriser l'Europe, revenant peut-être même à l'isolationnisme traditionnel ; sans la protection des États-Unis, la tentation pour Moscou de pousser ses pions sur le continent européen serait sans doute plus grande.⁶⁶⁰

- L'"immoralité" et "illégalité" de la dissuasion nucléaire sont encore discutables : la critique du côté éthique de la dissuasion nucléaire implique plusieurs perspectives différentes qui recouvrent plus ou moins des éléments de la théorie de la guerre juste (distinction, nécessité, proportionnalité), etc.⁶⁶¹ L'efficacité de la dissuasion nucléaire ne suppose pas un ciblage délibéré des civils : ce choix stratégique, d'ailleurs moralement discutable, n'est pas inhérent à la dissuasion,⁶⁶² et l'argument selon lequel les armes nucléaires ne sont « vraiment idéales que pour un rôle, est le meurtre de masse » est purement rhétorique. Les armes nucléaires peuvent avoir des effets limités ou contrôlés, ou viser des cibles isolées situées dans des environnements sans aucune présence civile.

Avec des armes de faible puissance, les dommages collatéraux ne sont pas plus importants qu'avec des armes conventionnelles. Comme le laisse entendre le document final adopté à l'issue de la Conférence d'examen du TNP de 2010, il n'est pas vrai que toute utilisation d'armes nucléaires aura nécessairement des conséquences humanitaires catastrophiques.⁶⁶³A

⁶⁶⁰ - Sur ce thème voir James SCHLESINGER, « The Impact of Nuclear Weapons on History », *The Washington Quarterly*, vol. 16, N° 4, Automne 1993.

⁶⁶¹ - François BUGNION, « Le Comité international de la Croix-Rouge et les armes nucléaires : d'Hiroshima à l'aube du XXI^e siècle », in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, 2005.

⁶⁶² - Michael WALZER, « Just and Unjust Wars. A Moral Argument with Historical Illustrations », *New York*, Basic Books, 2006, 356.p

⁶⁶³ - « Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010 », Document final, NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), p. 20.

l'inverse, les bombardements classiques peuvent avoir des effets collatéraux dévastateurs, même si les populations ne sont pas délibérément ciblées.

En outre, il convient de noter que, comme l'a rappelé la Cour internationale de Justice, rien dans la Charte des Nations Unies ne stipule que la légitime défense ne peut justifier que des mesures nécessaires et proportionnelles. Par ailleurs, les « représailles armées » peuvent être légales en droit international : il s'agit de répondre à un acte illicite pour obtenir retrait, indemnisation ou réparation. Les conditions de légitimité des représailles armées recouvrent largement les conditions de légitime défense. De plus, les représailles armées sont un acte de dernier recours.⁶⁶⁴ Nonobstant les garanties de sécurité fournies aux États non dotés d'armes nucléaires, le concept est particulièrement utile pour contrer les frappes non conventionnelles (chimiques, biologiques ou nucléaires) avec des armes nucléaires.

- Les armes nucléaires et le DIH/Protocole additionnel N° 1 (1977) aux Conventions de Genève (1949) constituent aujourd'hui un élément central du DIH. D'une part, il établit dans son article 35 le principe de l'interdiction des moyens susceptibles de causer des dommages indus et de ceux qui ont une incidence étendue, durables et graves sur l'environnement ; d'autre part, les articles 48 à 58 prévoient la distinction entre militaires et civils, le principe doit donc être de n'opérer que contre des objectifs militaires. Là encore, cela ne remet pas en cause la stratégie de dissuasion nucléaire en soi. Le résultat de la conférence d'examen du TNP de 2010 réaffirme que tous les États doivent toujours respecter le droit international humanitaire.⁶⁶⁵ Cela rejette implicitement l'idée que l'utilisation des armes nucléaires viole nécessairement ce droit.

Au fond, à propos de la dissuasion nucléaire, on pourrait dire ce que Churchill a dit à propos de la démocratie : *« c'est le pire outil pour empêcher la guerre, parmi tous les autres outils. Mais il faut peut-être y voir une "solution provisoire" en attendant plutôt la paix démocratique »*.

Pourtant, la légitimité du maintien de la dissuasion ne va pas de soi, les élites politiques, intellectuelles et spirituelles qui ont refusé de condamner la dissuasion nucléaire en raison des risques extrêmes de la guerre froide sont souvent moins convaincues de sa pertinence aujourd'hui. La prolifération nucléaire incontrôlée conduira sans aucun doute de nombreux analystes et responsables, en particulier aux États-Unis, à croire que les risques associés à l'existence d'armes nucléaires l'emportent désormais sur leurs avantages. De plus, il en va de même pour les crises nucléaires graves, les attentats terroristes ou les accidents nucléaires

⁶⁶⁴ - Andrew D. MITCHEL, « Does One Illegality Merit Another? The Law of Belligerent Reprisals in International Law », *Military Law*, vol. 70, 2001.

⁶⁶⁵ - Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, *op.cit.*, p.20.

majeurs : un événement de cette nature pourrait avoir un tel impact psychologique qu'il pourrait bien conduire à un mouvement général d'abandon des armes nucléaires. Enfin, à long terme, la poursuite de la réduction du processus de désarmement nucléaire à des niveaux très bas peut conduire à une reconnexion des États possesseurs à renouer à la logique de planification, ainsi que pour son efficacité. Nous entrons dans une phase de compétition et d'affrontement intensifiés dominés par les grandes puissances (États-Unis, Chine, Russie, etc.), où l'architecture de sécurité internationale existante (notamment le "contrôle des armements") et le multilatéralisme font face à un effondrement dangereux. La bataille pour l'avenir qui se dessine signifie des temps qui changent, de nouveaux risques et des problèmes de sécurité internationale qui évoluent dans le contexte de la fin de l'ordre international établi sous l'hégémonie américaine après 1945.⁶⁶⁶ Pour être efficace, la dissuasion doit de plus persuader un ennemi qu'il encourt des représailles disproportionnées en cas de menace contre les intérêts vitaux d'une nation. Or, l'efficacité des capacités numériques repose entre autres sur la préservation du secret, notamment des moyens et des modes d'action choisis pour attaquer une cible. Cette exigence semble donc antinomique avec la crédibilité de la dissuasion, qui nécessite de montrer de manière ostentatoire ses capacités de représailles. L'arme cybernétique n'est de plus pas aussi effrayante que l'arme nucléaire, du moins pour l'instant. Il n'existe en effet aucun exemple à ce jour d'un « cyber Pearl Harbor » ou d'un « cyber 11 septembre » comme le prophétisait l'ancien secrétaire américain de la défense Léon Panetta en 2012. À ce titre, la cyber dissuasion ne pourra pas être crédible tant qu'un acteur du cyberspace n'aura pas démontré concrètement les capacités de destruction d'une arme cybernétique, comme cela avait été fait les 6 et 9 août 1945 pour l'arme nucléaire.

Les capacités numériques ne semblent donc pas en mesure de répondre aux différentes exigences et fondamentaux de la dissuasion. À ce titre, l'arme nucléaire apparaît toujours comme le moyen le plus efficace et le plus sûr pour dissuader un agresseur étatique de menacer les intérêts vitaux d'un pays. On peut cependant étudier s'il est possible de mettre en œuvre un cyber dissuasion efficace permettant de prévenir des attaques informatiques destructrices.⁶⁶⁷

⁶⁶⁶ - Bernard NORLAIN, *op.cit.*

⁶⁶⁷ - Frédéric GERLINGER, « Les capacités numériques peuvent-elles participer à la dissuasion » ? *Cahiers de la pensée mili-Terre, Sciences & technologies*, publié le 10/06/2020

DEUXIEME PARTIE

Quelle politique pour quelle dissuasion : cas des Etats-Unis et de la France

Pendant toute la durée de la guerre froide, le « nucléaire » était l'une des données structurantes des relations internationales en dominant toutes les fonctions militaires. Les armes nucléaires sont donc apparues non seulement comme des outils militaires essentiels pour maintenir l'équilibre de la terreur, mais aussi comme des signes suprêmes de pouvoir politique.⁶⁶⁸ Les États-Unis sont la référence à laquelle les autres pays se comparent, et cela est encore plus vrai en matière de stratégie nucléaire, car d'autres grandes puissances comme la Chine ou la Russie scrutent les documents stratégiques publics américains et s'en inspirent souvent pour modifier leurs propres stratégies nucléaires. Et si nous mettons l'accent sur la stratégie américaine dans cette partie, c'est aussi parce que l'arrivée de George W. Bush à la Maison Blanche et Donald Rumsfeld au Pentagone ont déclenché « le changement le plus fondamental dans la stratégie nucléaire américaine depuis la fin du XX^{ème} siècle ». Cependant, la question principale à laquelle les États-Unis est heurtée dans sa politique étrangère est l'hégémonie : oui mais dans quel but ? Il s'agit de savoir si le pays s'investira dans la mise en œuvre d'un système international basé sur des intérêts partagés ou bien elle se réfère à sa puissance mondiale pour renforcer sa propre sécurité ?⁶⁶⁹

Quand le monde change, la stratégie change aussi, la posture choisie n'est pas une traduction des propos effrontés de Trump sur les programmes d'armement dans ses tweets. Si jamais c'était Hillary Clinton qui avait été élue, on aurait probablement un texte assez similaire. L'élément fondamental qui a changé depuis 2010 est le retour de la Russie, de la Chine et de la Corée du Nord dans le « Great Power Game » : le jeu des grandes puissances, il est impossible aujourd'hui de « réduire le rôle des armes nucléaires » comme l'espérait Obama il y a huit ans. La Corée du Nord possède désormais des armes nucléaires de qualité stratégique aussi puissantes que les États-Unis. Après l'annexion de la Crimée par la Russie, l'annexion par la Chine de petites îles proches de Taïwan, les essais nucléaires et les lancements de missiles balistiques par la Corée du Nord, cette doctrine est enfin attendue. Ces dernières années, le débat sur les scénarios possibles d'utilisation limitée des armes nucléaires a refait surface aux

⁶⁶⁸ - C'est samedi 13 février 1960 à l'aube que la France tient le premier tir expérimental de son arme atomique dans le sud de l'Algérie, dans le désert de Tanazrouft, à 700 km au sud de Colomba-Béqua. Le tir, baptisé "Gerboise Bleue", à l'origine prévu le 10 février, a été répété en raison de conditions climatiques défavorables. Les pressions politiques sont fortes pour que l'explosion se produise dès que possible ; Il est 7 heures 4 minutes et 20 secondes, un flash très violent remplace ce qui allait alors au sommet de la tour qui porte la machine nucléaire avec Plutonium, puis une énorme boule de feu augmente très rapidement dans le ciel et, tandis que le sol enfui toujours l'obscurité, un nuage se lève dans le ciel, passant successivement orange au mauve, puis gris bleu.

⁶⁶⁹ - Brezinski ZBIGNIEW, « Le vrai choix : les États-Unis et le reste du monde », Odile Jacob, 2004, Pp.10- 11.

États-Unis.⁶⁷⁰ L'intimidation nucléaire de la Russie depuis 2014 et la montée des tensions dans la péninsule coréenne ont conduit Washington à remettre en question sa propre capacité à dissuader ou même à répondre à une utilisation aussi limitée des armes nucléaires. **(Chapitre1)**

En tant que route franchit pendant deux décennies par des experts français des questions nucléaires, pour atteindre cette journée historique pour le pouvoir français est celle du tir expérimental de son arme atomique.⁶⁷¹ Il n'est donc pas surprenant que l'adaptation de la dissuasion nucléaire de la France à la nouvelle donne internationale se soit effectivement étendue tout au long de la dernière décennie.⁶⁷² Ce processus a révélé deux sortes de logiques : la logique de continuité, qui a confirmé le fondement de la théorie nucléaire française ; la logique de discontinuité, qui a connu des développements très importants dans les domaines plus généraux de la politique nucléaire française. Elle soulève également des questions sur la portée de la dissuasion et l'avenir du consensus nucléaire.⁶⁷³ En janvier 2006, la France a clarifié les fondements de sa doctrine sur la base du concept de dissuasion nucléaire : prévention définitive et garantie contre toute menace à laquelle les intérêts vitaux de la nation ont été impliqués.⁶⁷⁴ Or, la dissuasion nucléaire a toujours eu un objectif unique : la prévention de la « guerre totale en tant que moyen politique ». Le chef de l'armée française a déclaré : « *Notre force nucléaire a renforcé la sécurité européenne par sa propre existence. À cet égard, elle a une véritable dimension européenne. Après avoir rappelé que notre force de dissuasion nucléaire reste, dans la ressource finale, la pierre angulaire de notre sécurité et la garantie de nos intérêts vitaux et ne consiste pas à désarmer la France ni à diluer notre force à l'OTAN* ». le président a-t-il déclaré, avoir aspiré à un débat sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans la sécurité collective de l'Europe. Pour la France, le nucléaire reste le garant ultime de sa souveraineté, il ne s'agit pas de frapper préventivement, mais de fournir des capacités de réponse en cas d'agression nucléaire. La crédibilité de la dissuasion nucléaire française réside dans la continuité de la théorie et la persistance de la posture, idée qui sera traitée en deuxième

⁶⁷⁰ - Corentin BRUSTLEIN, « Pourquoi les Etats-Unis changent de doctrine nucléaire et adaptent leur armement », 18 janvier 2018, interviewé par Ronan Trésorière pour Le Parisien, <https://www.ifri.org/>, consulté le 12/05/2020.

⁶⁷¹ - Pascal DROUHOUD, « la dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international », in *Guerres mondiales et conflits contemporains*, N° 223, juillet 2006.

⁶⁷² - Dominique MONGIN, « Genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des armées*, N°262/2011, p.14.

⁶⁷³ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, Novembre 2007, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire, p.2.

⁶⁷⁴ - Pascal DROUHOUD, « la dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international », *op.cit.*

chapitre. **(Chapitre 2)**, avant de réserver le troisième chapitre à une étude comparative entre la stratégie dissuasive nucléaire américaine et française.

En guise de réponse au choix des États-Unis et la France comme des exemples à étudier pour cette thèse, nous démontrerons que les armes nucléaires sont revenues au sommet de leurs priorités : le dilemme sécuritaire qui affecte les décisions stratégiques de la France et des États-Unis dans le système international et la culture de la stratégie nucléaire qui limite ou guide les choix des décideurs, notamment américains, en matière de stratégie nucléaire. Ces deux facteurs ont et continueront d'avoir des effets réciproques l'un sur l'autre ; le gouvernement américain et sa culture nucléaire stratégique affectent le système international et le dilemme de sécurité, et vice versa. En revanche, étudier les évolutions de la stratégie nucléaire de Moscou ou de Pékin est beaucoup plus difficile pour diverses raisons, notamment le secret et le manque de transparence sur les questions stratégiques entre les deux États, mais aussi en raison du langage utilisé dans ces documents. Du côté américain, les choses sont beaucoup plus faciles. Premièrement, la plupart des documents stratégiques sur les armes nucléaires sont soumis, au moins en partie, au Congrès et sont donc accessibles au public. De plus, ils ont l'avantage d'être écrits par la langue de Shakespeare ou en français. Ainsi, l'abondance et la disponibilité relative des documents stratégiques américains nous prédisposent à porter notre attention sur le changement de stratégie nucléaire américaine sous les différentes administrations. Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle les États-Unis sont si particuliers dans leur insistance : le pays reste la première puissance mondiale en termes d'influence économique, culturelle, militaire et politique.

PREMIER CHAPITRE

**La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition
stratégique**

*« U.S. nuclear forces must be capable of, and be seen to be capable of, destroying those critical war-making and war-supporting assets and capabilities that a potential enemy leadership values most and that it would rely on to achieve its own objectives in a post-war world. »*⁶⁷⁵

WALTER KROSS Lieutenant General, USAF

Dès son arrivée au pouvoir, Donald Trump a demandé au Pentagone de procéder à un examen de l'arsenal nucléaire américain. Après que l'administration Obama avait initialement retiré d'un discours ambitieux dans le domaine du désarmement atomique, l'administration d'Obama a durci sa posture et son attitude de 2014 et a lancé une modernisation d'arsenal, en réponse à la dissimulation de tensions avec la Russie, la Chine et la Corée du Nord. Malgré les observations du président Trump, la révision de la posture nucléaire de 2018 est caractérisée par une grande continuité, bien que l'entrée dans la concurrence stratégique soit préparée entre les grands pouvoirs politiques. Réaffirmant la voie nucléaire dans la stratégie américaine, ces directives doctrinales renouvellent également avec un projet garantissant le principal produit de la supériorité militaire afin de garantir la sécurité des États-Unis.⁶⁷⁶ Le président a expliqué que sa principale priorité est de protéger les États-Unis, ses alliés et ses partenaires. Il a également souligné l'objectif à long terme de l'élimination des armes nucléaires et de l'obligation que les États-Unis disposent des capacités nucléaires modernes, flexibles et résistantes dans des conditions de sécurité physique et matérielle. En revanche, les États-Unis restent fermes dans ses efforts pour l'élimination totale des armes nucléaires. Cependant, les menaces mondiales ont considérablement augmenté après la NPR, datant de 2010, y compris des menaces nucléaires de plus en plus explicites d'adversaires possibles. Les États-Unis sont désormais dans un environnement menaçant de type nucléaire plus avancés que jamais, en présence de dynamisme considérable dans l'élaboration de programmes et de déploiement de systèmes vectoriels et d'armes nucléaires d'adversaires possibles.⁶⁷⁷ **(Section 1)** Toutes ces menaces ont poussé les Etats-Unis à adopter une nouvelle NPR en 2018, et réaffirmer le rôle des armes nucléaires sur la scène internationale. **(Section 2)**

⁶⁷⁵ - Kross WALTER, « Doctrine for Joint Nuclear Operations », 9 February 1996, www.nukestrat.com/us/jcs/JCS_JP3-12-1_96.pdf, consulté le 06/05/2022.

⁶⁷⁶ - Corentin BRUSTLEIN, « La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition stratégique », in *politique américaine*, 2019/2, N°33.

⁶⁷⁷ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », *bureau du secrétaire à la défense, département of défense*. <https://media.defense.gov/2018/Feb/02/2001872890>, consulté le 09/05/2022.

Section 1 : la continuité dans le changement : pourquoi les armes nucléaires sont-elles encore importantes ?

La plupart des analystes spécialisés dans les affaires militaires et étrangères conviendraient que l'arme nucléaire américaine a joué un rôle majeur dans la situation mondiale des États-Unis depuis 1945.⁶⁷⁸ Chaque pays à sa propre culture stratégique, Colin Gray donne une définition plus précise de ce qui constitue la culture stratégique américaine : l'histoire de la nation, le désir de se définir, et toutes les multiples expériences américaines uniques (en géographie, philosophie politique, culture civique et mode de vie qui sont uniques aux citoyens américains), qui caractérisent le citoyen américain.⁶⁷⁹ En tant que telles, les armes nucléaires sont essentiellement considérées comme « la principale arme de dissuasion », il ne peut pas [contrairement à d'autres armes] être utilisé pour poursuivre des politiques spécifiques à un pays. En effet, Il existe aujourd'hui une variété de menaces, tout cela a entraîné une augmentation de l'incertitude et des risques.⁶⁸⁰ La NPR de 2018 évalue les politiques et les exigences nucléaires antérieures dans le contexte d'un environnement nucléaire plus béni et de relations plus amicales entre les grandes puissances. Cette section se concentra sur l'identification des politiques, des stratégies et des capacités correspondant dans le domaine nucléaire **(paragraphe 1)**, nécessaire pour protéger l'Amérique et ses alliés face aux menaces croissantes. **(Paragraphe 2)**⁶⁸¹

Paragraphe 1 : la valeur des capacités nucléaires des Etats Unis

Les raisons fondamentales pour lesquelles les capacités atomiques américaines et les stratégies de dissuasion sont nécessaires pour la sécurité des États-Unis, leurs alliés, et que les compétences nucléaires des États-Unis fournissent des contributions essentielles à la prévention des actes d'agression de la nature nucléaire et non nucléaire. Ses effets dissuasifs sont uniques et essentiels pour empêcher toute attaque nucléaire des opposants. Par exemple, Joseph Nye au début des années 1990 a fait la distinction entre « hard power et soft power »⁶⁸², en insistant sur le critère classique (la capacité politico-militaire), qu'il n'est pas le seul facteur à considérer.

⁶⁷⁸ - George H. QUESTER and Colette SENTUCQ, « La puissance nucléaire américaine, relations internationales », No. 94, *la puissance américaine depuis 1945* (été 1998), Presses Universitaires de France, Pp. 143-158.

⁶⁷⁹ - Colin S. GRAY, « Naional Style in Strategy: The Ameriean Example », *International Security*, vol. 6, N° 2, Juin 1981, p. 22.

⁶⁸⁰ - Marc DESNOYERS, « La réaffirmation des armes nucléaires dans le monde : quand la culture pose un dilemme », université du Québec Montréal, décembre 2009.

⁶⁸¹ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », bureau du secrétaire à la défense, département of défense, *op.cit.*

⁶⁸² - Joseph S.NYE, « Bound to Lead: The Changing Nature of American Power », New-York, Basic Books, Revised Edition, 1991.

Nous avons choisi de présenter ici de manière synthétique les capacités militaires nucléaires des Etats-Unis et qui sont sans doute le critère de puissance utilisé dans l'analyse des rapports de force internationaux. **(A)**⁶⁸³ S'exprimant à Prague en avril 2009, le président Barack Obama a déclaré que son administration « *prendrait des mesures concrètes en vue d'un monde exempt d'armes nucléaires* », ⁶⁸⁴ mais s'est empressé d'ajouter que « *tant que ces armes existeront, l'Amérique maintiendra un arsenal sûr et crédible pour dissuader tout adversaire et assurer que nos alliés aient accès à cette défense.* » **(B)**⁶⁸⁵

A. Les capacités nucléaires des Etats Unis et les objectifs nationaux persistants

Les capacités nucléaires des États-Unis ne peuvent pas empêcher tous les conflits et ne devraient pas s'attendre à cela, mais elles contribuent à la prévention des actions d'agression de la nature nucléaire et non nucléaire. **(1)** Elles sont essentielles et sûres à ces fins et resteront comme celui-ci dans un avenir prévisible **(2)**. Les forces non nucléaires ont également des rôles dissuasifs essentiels, mais n'ont aucun effet dissuasif comparable. Or, les forces traditionnelles ne suffisent pas à assurer les alliés qui accordent une grande importance à la dissuasion nucléaire étendue des États-Unis en ce qui concerne leur sécurité, ce qui est en même temps, aussi un élément essentiel pour la non-prolifération.

1. Dissuasion à l'égard de toute attaque nucléaire et non nucléaire

Pour assurer l'efficacité de la dissuasion des États-Unis en ce qui concerne toute attaque nucléaire et toute attaque stratégique non nucléaire, il est nécessaire que les adversaires possibles ne donnent pas une erreur de jugement sur les conséquences de l'emploi dans en premier d'une arme nucléaire, soit au niveau régional ou contre les États-Unis. Ils devraient comprendre qu'ils ne peuvent bénéficier d'aucun acte d'agression non nucléaire ou d'escalade nucléaire limitée. Il est maintenant essentiel de corriger ces erreurs d'interprétation si on souhaite maintenir une stabilité stratégique en Europe et en Asie. Les adversaires possibles doivent comprendre que, par rapport à diverses menaces et contextes émergentes : les États-Unis peuvent les identifier et les forcer à les réagir de leur agression, y compris de nouvelles formes d'attaque stratégiques non nucléaires ; et toute modernisation nucléaire ne leur permettra

⁶⁸³ - Dans un chapitre du Prince consacré au moyen de mesurer la puissance de chaque principauté, Nicolas Machiavel retient en effet comme critères l'importance des forces armées, les atouts/capacités matériels, les disponibilités financières, le talent militaire, le moral des troupes et de la population, etc. Si l'on excepte l'Histoire de Thucydide, Nicolas Machiavel est traditionnellement considéré comme le premier auteur de l'école réaliste des relations internationales.

⁶⁸⁴ - G. Michel LEO, « La refonte de la stratégie de défense américaine », in *Revue internationale et stratégique*, 2009/4 N° 76, Éditions, IRIS, p.150.

⁶⁸⁵ - Discours du président Obama à Prague, 5 avril 2009.

pas d'atteindre leurs objectifs, mais leur apportera des conséquences inacceptables. La dissuasion ne convient pas à une approche unifiée. En conséquence, les États-Unis adoptent une approche flexible et spécialement conçue selon chaque adversaire, chaque menace et tout contexte. Des Stratégies de dissuasion spécialement conçues indiquent aux différents adversaires possibles que leur agression serait accompagnée de risques inacceptables et de coûts intolérables en termes de calculs de risque particuliers et de coûts. Les États-Unis coordonnent les activités d'intégration avec leurs alliés face aux menaces nucléaires et examinent d'autres possibilités de partage avec ses alliés des obligations de la mission de dissuasion nucléaire.⁶⁸⁶

Les États-Unis ont rendu de vastes engagements dissuasifs qui fournissent une assurance à ses alliés en Europe, en Asie et au Pacifique. L'assurance est basée sur l'objectif commun de travailler avec des alliés et des partenaires pour prévenir ou surmonter les menaces auxquelles ils sont confrontés. Selon la NPR 2010, le rôle fondamental des armes nucléaires américaines est de dissuader les attaques nucléaires contre les États-Unis, ses alliés ou partenaires. Les « garanties de sécurité » annoncées par Washington indiquent clairement que les États-Unis n'utiliseront pas d'armes nucléaires ou de menaces nucléaires contre des pays qui sont eux-mêmes non détenteurs d'armes nucléaires, membres du TNP, et respecteront leurs obligations de non-prolifération.⁶⁸⁷ Aucun pays ne devrait douter de la puissance de nombreux engagements de dissuasion, ou de la capacité des États-Unis et de leurs alliés à empêcher et à vaincre toute agression nucléaire ou non nucléaire par un adversaire invulnérable. Les États-Unis utiliseraient des armes atomiques dans des circonstances extrêmes pour défendre des intérêts importants aux États-Unis, leurs alliés et leurs partenaires. Néanmoins, les États-Unis s'efforceront de mettre fin à un conflit avec le plus bas degré de dommages possibles et les meilleures conditions possibles pour les États-Unis, les alliés et leurs partenaires. Pendant des décennies, la principale politique américaine a régulièrement obtenu cet objectif pour limiter les dommages en cas d'erreur dissuasif.

Les États-Unis continueront de s'efforcer de créer un environnement coopératif et sécurisé, mais ils devraient également être protégés contre les risques futurs et inattendus. Les stratégies pour atteindre ce but, aide à réduire les risques et à éviter les menaces susceptibles d'apparaître au fil du temps, en particulier au niveau géopolitique, technologique, opérationnel et programmatique. Ils favorisent également la dissuasion et peuvent aider à réduire la confiance

⁶⁸⁶ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », <https://media.defense.gov/2018/Feb/02/2001872890/-1/-1/1/executive-summary-translation-french>. Consulté le 01/07/2022.

⁶⁸⁷ -Alexis BACONNET, « La Nuclear Posture Review 2010 entre désarmement incantatoire et réalisme », in *Outre-Terre* 2014/1, N° 38, Editions, l'esprit du temps, p.237.

des opposants potentiels qui pensent avoir un avantage à travers une « avance » ou en développant des compétences nucléaires. En raison de la plus grande importance des armes nucléaires dans les stratégies et les politiques visant à défendre tout opposant et incertitudes dans les menaces futures, les compétences nucléaires des États-Unis et la capacité de changer rapidement ces capacités peuvent jouer un rôle clé pour atténuer ou surmonter les risques, y compris des risques inattendus.⁶⁸⁸

L'examen de la posture nucléaire de 2010⁶⁸⁹ et de la Stratégie nucléaire de 2013 confirme l'engagement des États-Unis à maintenir une force dissuasive stratégique crédible, qui pourrait l'être avec l'utilisation d'un tiers de têtes nucléaires en moins que le nombre prévu par les limites du nouveau traité START. Ces deux documents mentionnent la nécessité de réduire le rôle des armes nucléaires dans la stratégie de sécurité des États-Unis et de la prévention des attaques non nucléaires, mais aussi d'accroître le rôle des capacités conventionnelles et non nucléaires et des défenses contre les missiles balistiques. Par conséquent, les objectifs américains pourraient être les suivants : prévenir le terrorisme nucléaire et la prolifération nucléaire ; réduire le rôle des armes nucléaires dans sa stratégie de défense ; réduire les niveaux des forces en maintenant la dissuasion stratégique et la stabilité ; renforcer la dissuasion au niveau régional, tout en rassurant ses alliés et ses partenaires et maintenir un arsenal nucléaire sûr, et efficace. Les États-Unis se concentrent sur le renforcement de la stabilité stratégique avec la Russie et la Chine afin de renforcer la dissuasion au niveau régional et de rassurer leurs alliés et leurs partenaires tout en travaillant avec la Russie pour réduire les réserves nucléaires stratégiques et non stratégiques et en mettant le TNP en œuvre.

Les principaux éléments de la stratégie principale des États-Unis sont à nouveau confirmés comme le maintien d'une triade nucléaire, l'utilisation ultérieure d'armes nucléaires en Europe et le rejet de la dissuasion minimale. Les États-Unis confirment leurs « garanties

⁶⁸⁸ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », *op.cit.*

⁶⁸⁹ - La NPR 2010 a déclaré le désir de réduire le rôle des armes nucléaires américaines. Il stipule qu'il n'est plus conçu pour répondre à des attaques conventionnelles à grande échelle ou à des armes chimiques ou bactériologiques après avoir rompu les liens avec l'époque de la guerre froide et la période suivant la dissuasion nucléaire américaine. La NPR 2010 supposait que les attaques chimiques ou bactériennes feraient l'objet de riposte conventionnelle massive, mais précisait tout de même que, compte tenu du potentiel destructeur de ces armes, les États-Unis se réservaient le droit de procéder à certains ajustements pour dissuader de telles menaces. En outre, la NPR 2010 a ajouté que les armes nucléaires américaines pourraient être utilisées pour dissuader les attaques conventionnelles ou chimiques et bactériologiques en dehors du TNP par des États dotés d'armes nucléaires ou un État proliférant hors TNP, comme la Corée du Nord, en violation présumée des obligations du traité, comme l'Iran. (cf. Barack Obama et le nouveau monde (II), *America, America !*, Outre-Terre 2014/1, N° 38, Éditeur : L'Esprit du temps, pages 400).

« négatives de sécurité »⁶⁹⁰ à l'égard des ENDAN qui respectent leurs obligations en vertu du TNP. En revanche, les États-Unis maintiennent une certaine ambiguïté quant à la question de savoir s'ils utiliseraient des armes nucléaires contre un EDAN. Selon la stratégie américaine, « le rôle fondamental des armes nucléaires américaines continue de dissuader toute attaque nucléaire contre les États-Unis, ses alliés et ses partenaires ». À ce stade, les analystes discutent toujours la question de savoir s'il s'agit vraiment de l'abandon de la stratégie ambiguë précédente, par laquelle les États-Unis ont menacé d'utiliser des armes nucléaires contre l'attaque chimique et biologique. Enfin, la stratégie américaine réitère que « les États-Unis tiendront compte de l'utilisation des armes nucléaires uniquement dans des circonstances extrêmes pour défendre les intérêts vitaux des États-Unis ou ses alliés et partenaires ». Selon certains experts, cette nouvelle stratégie ne concerne pas les promesses du désarmement du président des États-Unis, Barack Obama, mais il relève également de l'émergence d'une « stratégie schizophrénique » qui couvre des messages contradictoires liés aux limites et à la modernisation des armes nucléaires. Pour d'autres, cette stratégie suit cependant la tendance de « l'abandon des armes nucléaires » en Amérique (et de l'OTAN), contrairement à l'importance croissante que les armes nucléaires acquièrent pour d'autres États, telles que la Chine, la Russie, l'Inde et le Pakistan.⁶⁹¹ La nouvelle Nuclear Posture Review (NPR), publiée en février 2018, a été fortement critiquée pour des annonces de modernisation de l'arsenal nucléaire et pour des décisions concernant de nouvelles capacités nucléaires qui ne sont pas de nature stratégique.

En somme, le contraste entre les deux NPR est assez saisissant, car la détérioration du contexte stratégique conduit le Pentagone à mettre l'accent sur le renforcement de la crédibilité de la dissuasion nucléaire sur le plan capacitaire et sur le plan politique.⁶⁹²

2. Des capacités nucléaires flexibles et sûres : une priorité abordable

Dans cet environnement de menace plus complexe, le fait que seule une augmentation modeste soit nécessaire reflète désormais la polyvalence et la flexibilité de la triade américaine. « Les forces doivent être « flexibles, résilientes [...] et adaptées de façon

⁶⁹⁰ - Une garantie négative de sécurité est une déclaration faite et réitérée par les trois membres dotés d'armes nucléaires de l'OTAN et la Russie, dans laquelle ils s'engagent à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité de la non-prolifération des armes nucléaires, à moins que cet État ne soit allié ou n'utilise conjointement des armes nucléaires avec un État doté d'armes nucléaires contre lui, son territoire, ses forces armées ou autres, ou contre un État contre lequel il mène une invasion ou une autre attaque ou contre lequel il a un engagement de sécurité. Ces garanties relèvent de la responsabilité des États dotés d'armes nucléaires.

⁶⁹¹ - « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) », *service de recherche du parlement européen*, Avril 2016, Pp.20-21.

⁶⁹² - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « La nouvelle revue de posture nucléaire américaine et la dissuasion élargie en Asie orientale », in *Revue Défense Nationale* 2018/7, N° 812, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p. 27.

appropriée. »⁶⁹³ Afin de répondre aux besoins émergents de la stratégie américaine, en plus des plans alternatifs visant à accroître la flexibilité et la responsabilité des forces nucléaires américaines, les États-Unis chercheront désormais des compléments spécifiques, ces ajouts renforceront la dissuasion, évitant ainsi les adversaires possibles de juger mal que l'utilisation limitée de l'arme atomique peut fournir un avantage utile par rapport aux États-Unis et ses alliés. Afin de répondre à ces types de difficultés et de conservation de la stabilité de la dissuasion, les États-Unis augmenteront la flexibilité et l'étendue de leurs options de dissuasion adaptées aux différentes situations. Soyons clairs, il n'est pas destiné à « prendre une guerre nucléaire », et cela ne donne pas les moyens. L'expansion actuelle des options nucléaires flexibles américaines, y compris des options à faible performance, est importante pour préserver la dissuasion crédible contre l'agression régionale. Il montera la barre dans le domaine nucléaire et aidera à garantir que des adversaires possibles reconnaissent que l'escalade nucléaire limitée n'a aucun avantage qui permet d'utiliser des armes nucléaires moins probables.

En conséquence, les capacités des États-Unis seront maintenues et améliorées en fonction des besoins, d'utiliser des capacités devant les bombes atomiques et les DCA⁶⁹⁴ dans le monde entier. « Nous sommes décidés de remplacer le DCA avec une capacité de base avec les avions F-35. Nous travaillerons avec l'OTAN pour assurer la meilleure et améliorer la disponibilité applicable, la capacité de survie et l'efficacité opérationnelle des DCA basés en Europe ». ⁶⁹⁵En outre, les États-Unis modifient un petit nombre de têtes de MSBS existants à court terme pour fournir une option de faible énergie et devraient avoir un lanceur naval d'un missile de croisière (SLCM) moderne de la charge nucléaire à long terme. Contrairement aux DCAS, une MSB ogive et un SLCM n'ont pas besoin d'un soutien du pays hôte pour créer un effet dissuasif ou ils ne compteront pas celui-ci. Ils fourniront une diversité supplémentaire dans le domaine des plateformes, des capacités d'amplitude et de survie, ainsi qu'une protection précieuse contre les futurs scénarios nucléaires « réussis ». Le ministère de la Défense et l'Agence nationale de sécurité nucléaire (NNSA) développeront une ogive MSBS⁶⁹⁶ de faible

⁶⁹³ - « Le secrétaire à la Défense initiera un nouvel examen de posture nucléaire afin de garantir que la force de dissuasion des États-Unis est moderne, robuste, flexible et résiliente, prête et adaptée de façon appropriée [...]. » Président Donald Trump, 2017.

⁶⁹⁴ - « Défense contre les avions » ou « Défense contre les avions » : l'ensemble des moyens militaires en vue d'assurer la protection (d'une armée, d'une forteresse, d'une ville) contre les attaques aériennes ennemies. Il s'agit essentiellement de la détection (radar, optique...) des appareils ennemis et de leur destruction par des armements spécifiques (canon antiaérien, batterie de missiles sol-air). <https://dictionnaire.sensagent.leparisien.fr/DCA/fr> consulté le 16/03/2021.

⁶⁹⁵ - « La nouvelle posture nucléaire américaine 2018 », *op.cit.*

⁶⁹⁶ - Un missile mer-sol balistique stratégique (MSBS) - en anglais SLBM : *Submarine Launched Ballistic Missile* - est un missile balistique dont l'ogive contient une ou plusieurs têtes nucléaires, et qui est lancé depuis

puissance à déployer afin de fournir un plan d'intervention rapide capable de pénétrer les systèmes de défense ennemis. Il s'agit d'une modification à court terme relativement peu coûteuse des capacités existantes et contribuera à éliminer tout malentendu quant à l'existence d'une « lacune » possible dans les capacités de dissuasion régionales des États-Unis.

En plus de ces mesures à court terme, à long terme, les États-Unis chercheront à utiliser le SLCM à propulsion nucléaire et à utiliser la technologie existante pour assurer la rentabilité. Le SLCM assurera la présence régionale non stratégique nécessaire et garantira la réactivité. Il apportera également une réponse respectueuse au non-respect par la Russie du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, de son arsenal nucléaire non stratégique et d'autres comportements déstabilisateurs. Par ailleurs, dans le NPR de 2010, les États-Unis ont annoncé leur retrait de la précédente centrale nucléaire SLCM, qui contribue à contenir et à maintenir ses alliés depuis des décennies, notamment en Asie. Nous prendrons des mesures immédiates pour restaurer cette capacité en lançant une étude de capacité, qui conduira à une analyse d'alternatives au développement rapide du SLCM moderne.⁶⁹⁷ Ces ajouts au programme prévu de remplacement de l'énergie nucléaire sont un choix prudent pour accroître la flexibilité et la diversité des capacités nucléaires américaines. Ils respectent tous les traités et accords et rempliront conjointement de multiples fonctions pour améliorer la capacité à adapter la dissuasion et l'assurance à chaque situation ; ils élargiront la gamme d'options fiables que les États-Unis peuvent utiliser pour répondre aux attaques stratégiques non nucléaires ou nucléaires ; il signalera aux opposants potentiels que ses mises à niveau nucléaires limitées n'apporteront pas d'avantages utilisables, renforçant ainsi la dissuasion. Au cours des dernières décennies, de hauts responsables américains ont constamment souligné que la priorité absolue du ministère de la Défense était de prévenir les attaques nucléaires et de maintenir les capacités nucléaires nécessaires pour ce faire.⁶⁹⁸

Bien que les estimations de coûts pour le programme américain de maintien en puissance et de remplacement nucléaires soient différentes, même si le coût le plus élevé est prévu, on estime que le coût futur le plus élevé sera d'environ 6,4% du budget actuel du ministère de la Défense. L'entretien et le fonctionnement des forces nucléaires vieillissantes d'aujourd'hui représentent actuellement 2 à 3% du budget du ministère de la Défense. Le plan de remplacement qui permettra de reconstruire la TRIAD en des décennies de service atteindra

un sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) en plongée. Ce type de missiles arme les forces nucléaires stratégiques ; il constitue, dans les doctrines de dissuasion nucléaire, l'arme de seconde frappe ou de rétorsion.

⁶⁹⁷ - « La nouvelle posture nucléaire américaine 2018 », *op.cit.*

⁶⁹⁸ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, « États-Unis : de nouvelles options nucléaires » ? In *Politique étrangère* 2018/2 (Été), Editions, Institut français des relations internationales, Pp.159 -171.

un maximum d'environ 4% dans quelques années, tandis que 2 à 3% sont actuellement utilisés pour la maintenance et l'exploitation. Ce niveau de 6,4% du budget actuel du ministère de la Défense requis pour le programme de remplacement à long terme est inférieur à 1% du budget fédéral total. Ce niveau de dépenses pour remplacer les capacités nucléaires aux États-Unis comparait à 10,6% du budget du ministère de la Défense requis pour des investissements similaires à la fin des années 1980, alors qu'il atteignait près de 3,7% du budget fédéral américain, soit 17,1%. Bref, étant donné qu'une dissuasion nucléaire efficace est d'une importance capitale pour la sécurité du peuple américain, de ses alliés et partenaires, il ne fait aucun doute que les programmes d'entretien et de remplacement doivent être considérés comme nécessaires et abordables.⁶⁹⁹

B. Comment la modernisation de l'arsenal nucléaire américain sape la stabilité stratégique

En termes de moyens, la posture nucléaire doit évoluer, une plus grande flexibilité doit être recherchée dans un environnement plus volatil. Il est donc nécessaire de développer de nouveaux types d'armes nucléaires à puissance limitée, notamment des armes nucléaires tactiques à forte capacité de pénétration, mais aussi dans le domaine régional, qui puissent assurer la dissuasion.⁷⁰⁰ La longévité du système d'armes et le contexte géostratégique nécessitent la modernisation des noyaux américains, qui ont des capacités sol-sol, air-sol, mer-sol, stratégiques et tactiques, balistiques, aérobies et gravitationnelles. Par conséquent, le président Trump a parlé fort, préconisant le rétablissement de la suprématie nucléaire des États-Unis et conduisant une nouvelle « évaluation de la posture nucléaire ». Les États-Unis peuvent-ils donc se concentrer sur un plus petit nombre de programmes sans nuire à la poursuite de l'avantage global des capacités ?

1. Modernisation du système de commandement, de contrôle et de communications concernant les armes nucléaires (NC3)

Le système NC3 était autrefois à la pointe de la technologie, et est maintenant aux prises avec ses composants vieillissants et les nouvelles menaces de plus en plus graves du 21^e siècle. Les menaces croissantes dans l'espace orbital et le cyberspace, les stratégies limitées d'escalade nucléaire de certains adversaires et la dispersion généralisée de l'autorité et de la responsabilité de la gouvernance du système NC3 au sein du ministère de la Défense sont particulièrement

⁶⁹⁹ - « La nouvelle posture nucléaire américaine 2018 », *op.cit.*

⁷⁰⁰ - André DUMOULIN, « La nouvelle *Nuclear Posture Review* : évolution ou révolution » ? In *Revue Défense Nationale* 2018/5, N° 810, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.111.

préoccupantes. Compte tenu de la nécessité urgente d'assurer la pérennité et l'efficacité du système CL3, les États-Unis prendront une série de mesures. Ils comprendront : une protection renforcée contre les menaces du cyberspace, une protection renforcée contre les menaces spatiales, une meilleure évaluation intégrée des alertes tactiques et des attaques, des stations de contrôle améliorées, des lignes de commande et de communication, des progrès dans la technologie d'aide à la décision, l'intégration de la planification et la réforme de la gouvernance du système NC3 dans son ensemble.⁷⁰¹

Les systèmes nucléaires de commandement, de contrôle et de communication (CL3) basés sur l'intelligence artificielle pourraient également poser problème. À la fin des années 1980, l'Union soviétique a développé et déployé un système de réaction nucléaire, communément appelé la « main de la mort ». L'appareil est censé déclencher une réaction nucléaire automatique en cas d'action ennemie, désactivant le dirigeant du pays. Désormais, les experts craignent que certains pays dotent leurs forces stratégiques de systèmes d'intelligence artificielle beaucoup plus sophistiqués qui pourraient lancer par inadvertance une attaque nucléaire après la découverte du système actuellement défectueux ou confus. De plus, l'IA est un leurre, elle peut être piratée, elle peut avoir de sérieuses déviations lorsqu'il s'agit de résoudre une situation. Cela peut conduire à des illusions tactiques et stratégiques. En amplifiant les cyberattaques, l'IA constitue une menace directe pour NC3, les progrès rapides des algorithmes basés sur l'IA ont accru la portée et la gravité des cyberattaques. Par conséquent, les cyberattaques alimentées par l'IA peuvent servir de multiplicateur de force pour renforcer ou compléter une approche d'attaque préventive (SIPRI, 2020). Un agresseur pourrait également utiliser de tels moyens pour surcharger ou désactiver les systèmes NC3 qui contrôlent l'utilisation défensive des armes nucléaires par l'ennemi. Aujourd'hui, l'utilisation de missiles pour la dissuasion nucléaire a considérablement raccourci le temps dont disposent les dirigeants en cas de crise. L'intelligence artificielle réduira encore ces fenêtres de décision, exacerbant le stress des responsables et augmentant ainsi le risque d'erreur de calcul. Enfin, de nouveaux développements dans le domaine des armes anti-satellites (ASAT) pourraient également mettre en péril la stabilité stratégique. Fin 2020, les États-Unis, la Russie, la Chine et l'Inde ont testé avec succès des systèmes de missiles terrestres capables de détruire cinétiquement des satellites en orbite - ce qui montre que les États-Unis et les Alliés de l'OTAN ont expressément renoncé à l'utilisation de tels systèmes à des fins offensives.

⁷⁰¹ - « La nouvelle posture nucléaire américaine 2018 », *op.cit.*

En somme, utilisées en conjonction avec des armes spatiales dites « non cinétiques » (cyberattaques et armes robotisées), les ASAT pourraient saper le fondement même des forces armées modernes. Les systèmes techniques et organisationnels utilisés par les militaires - communément appelés C4ISR pour le commandement, le contrôle, la communication, le calcul, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance - reposent sur des systèmes électroniques connectés et interconnectés pour être intégrés dans des satellites en orbite. En cas de crise nucléaire ou de toute autre crise entre forces armées équipées d'ASAT, la première utilisation des systèmes ASAT pour « neutraliser » le C4ISR de l'ennemi pourrait affecter gravement la stabilité stratégique et provoquer une escalade nucléaire.⁷⁰²

2. L'Infrastructure liées aux armes nucléaires

La construction d'une nouvelle génération de sous-marins lanceurs de missiles nucléaires (SSBN) de classe Columbia débutera en 2021. En 2016, un appel d'offres commencera pour remplacer le missile balistique sol-sol stratégique Minuteman III. Le missile de surface balistique stratégique Trident II D5 est actuellement en cours de modernisation pour prolonger sa durée de vie au-delà de 2027. La durée de vie du missile de croisière AGM-86B sera prolongée jusqu'en 2030. Ce dernier est le successeur des missiles à longue portée et envisage de les utiliser hors ligne (LRSO). En 2017, le bombardier stratégique B-21 a été développé pour remplacer les B-52 et B-1. Le F-35 devrait transporter des bombes B61 Mod 12.⁷⁰³ Le plan de modernisation de l'énergie nucléaire des États-Unis a été proposé au public pour assurer la fiabilité et la sécurité des ogives de l'arsenal nucléaire américain, plutôt que d'améliorer ses capacités militaires. Cependant, en fait, le plan met en œuvre de nouvelles technologies révolutionnaires qui amélioreront considérablement la précision de l'arsenal de missiles balistiques américain. Cette nouvelle fonctionnalité est choquante car elle triple à peu près la puissance destructrice mondiale du système de missiles balistiques américain existant. Par conséquent, nous nous trouvons dans la même situation, c'est-à-dire que si un pays doté d'armes nucléaires peut se doter des moyens de lancer et de gagner une guerre nucléaire en désarmant l'ennemi et en attaquant le premier, c'est ce à quoi on s'attendrait.⁷⁰⁴ Une infrastructure d'armes nucléaires efficace, réactive et résiliente est essentielle pour permettre aux États-Unis de

⁷⁰² - Cédric PERRIN, « Enjeux futurs de la maîtrise internationale des armements », *Rapport général, l'assemblée parlementaire de l'OTAN*, 9 octobre 2021, Pp, 16-17.

⁷⁰³ - Alexis BACONNET, « Le problème de la modernisation de l'arsenal nucléaire américain », *la note du CERPA*, N° 143, 11/2017.

⁷⁰⁴ - « Comment la modernisation de l'arsenal nucléaire américain sape la stabilité stratégique », *in bulletin of Atomic Scientists*, Hans M. Kristensen, Matthew McKinzie et Theodore A. Postol. www.les-crises.fr/comment-la-modernisation-de-l-arsenal-nucleaire-americain-sape-la-stabilite-strategique, consulté le 18/09/2022.

s'adapter avec souplesse aux conditions changeantes. Une telle infrastructure fournit des preuves tangibles pour les alliés et les adversaires potentiels des capacités nucléaires américaines, contribuant ainsi à dissuader, garantir et se protéger contre des situations défavorables. Cela empêche également les adversaires potentiels de participer à une compétition d'armes nucléaires. Par ailleurs, le ministère de la Défense nationale fixe les exigences militaires pour les ogives nucléaires à transporter sur le véhicule de livraison. NNSA⁷⁰⁵ est chargé de superviser la recherche, le développement, les tests, l'évaluation et les plans de production correspondant aux exigences du ministère de la défense en matière d'ogives. En effet, au cours des dernières décennies, l'infrastructure des armes nucléaires des États-Unis a été affectée par l'âge et par un financement insuffisant⁷⁰⁶. Plus de la moitié des infrastructures de la NNSA sont utilisées depuis plus de 40 ans, et un quart remonte à l'époque du projet Manhattan. Toutes les précédentes conférences du TNP soulignaient la nécessité de maintenir une infrastructure d'armes nucléaires moderne, mais les États-Unis n'ont pas réussi à maintenir une infrastructure moderne qui soit résiliente et capable de répondre à des événements imprévus. Tout comme l'énergie nucléaire est une priorité abordable, il en va de même pour une infrastructure d'armes nucléaires résiliente et efficace, qui ne peut exister sans dissuasion nucléaire.⁷⁰⁷ Les États-Unis doivent être en mesure de maintenir et de prouver un arsenal nucléaire sûr, sécurisé et efficace, conformément au plan de remplacement du ministère de la Défense, les États-Unis entretiendront et livreront les ogives nécessaires pour soutenir les capacités nucléaires stratégiques et non stratégiques de la manière suivante :

- Compléter le plan de prolongation de la vie (LEP) W76-1 avant l'année budgétaire 2019 ;
- Compléter le plan de prolongation de durée B61-12 avant l'année budgétaire 2024 ;
- Complétant les modifications des W88 d'ici à l'année budgétaire 2024 ;
- Synchronisant le programme de prolongement de durée des W80-4 de la NNSA avec le programme du DOD portant sur les missiles de croisière LRSO et en complétant le LEP des W80-4 d'ici à l'année budgétaire 2031 ;
- Avançant d'un an à l'année budgétaire 2019 le remplacement des ogives W78 pour soutenir la mise en service dans le cadre du programme GBSD⁷⁰⁸ d'ici à 2030 et

⁷⁰⁵ - National Nuclear Security Administration.

⁷⁰⁶ - Charles MERLIN, « Le renouveau du secteur nucléaire aux Etats- Unis », *études de l'IFRI*, septembre 2020.

⁷⁰⁷ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », *op.cit.*

⁷⁰⁸ - Le programme GBSD est dirigé par l'armée de l'air américaine dans le but de développer la prochaine génération de missiles balistiques intercontinentaux (ICBM) comme moyen de dissuasion nucléaire.

examiner la faisabilité de la mise en service d'engins explosifs nucléaires sur des aéronefs navals ;

- Maintenant en puissance les B83-1 au-delà de leur date de retrait du service prévue actuellement en attendant l'identification d'un remplaçant adéquat ; et
- Examinant les exigences en matière d'ogives pour les futurs missiles balistiques en se fondant sur les menaces et les vulnérabilités des éventuels adversaires, y compris la possibilité de systèmes de rentrée communs entre les systèmes de l'armée de l'air et de la marine.

Les États-Unis mèneront des initiatives visant à garantir les capacités, et la réactivité nécessaire de l'infrastructure des armes nucléaires et les compétences nécessaires de la main-d'œuvre, y compris les initiatives suivantes :

- Rechercher des capacités conjointes pour le développement de technologies de pointe entre le ministère de la Défense et le ministère de l'Énergie pour s'assurer que les activités sont intégrées de manière appropriée pour répondre aux besoins du ministère de la Défense.
- Fournir une capacité durable d'ici 2030 pour produire des charges de plutonium à un rythme d'au moins 80 charges par an. S'il y a des retards dans la zone, une vitesse de production de charge plus élevée doit être adoptée et la production doit être réalisée à un coût plus élevé.
- S'assurer que le plan actuel pour compléter la capacité des États-Unis à produire des composés de lithium est suffisant pour répondre aux besoins militaires.
- Financer entièrement les installations de traitement de l'uranium et s'assurer que suffisamment d'uranium faiblement enrichi est fourni pour répondre aux besoins militaires.⁷⁰⁹
- S'assurer que des quantités suffisantes de tritium sont produites pour répondre à la capacité requise du réacteur pour les besoins militaires.
- Assurer que les États-Unis ont la capacité continue de développer et de fabriquer des systèmes microélectroniques fiables et stratégiques qui seront sûrs et résistants aux effets des radiations après 2025 pour soutenir la modernisation de l'arsenal.
- Poursuivre rapidement la mise en œuvre du plan de réponse de l'arsenal formulé par le Congrès pour offrir aux jeunes scientifiques et ingénieurs de nouvelles

⁷⁰⁹ - « Examen de la posture nucléaire février 2018 », *op.cit.*

opportunités pour améliorer la conception, le développement et les compétences de production des ogives.⁷¹⁰

- Développer une feuille de route pour la NNSA afin de définir la capacité de production en fonction des exigences de modernisation et de protection.
- Continuer à compter sur les bombes nucléaires à gravité nécessaires pour répondre aux besoins de dissuasion.
- Maintenir et améliorer les capacités d'expérimentation, de calcul et de test nécessaires pour évaluer chaque année les armes nucléaires.

Des chercheurs américains de l'Institut de technologie de l'armée de l'air ont suggéré que les armes nucléaires du pays soient placées sous le contrôle de l'intelligence artificielle, de sorte que si une attaque se produit, il puisse réagir rapidement. Ils ont souligné qu'en effet, deux types d'armes nucléaires hypersoniques sont apparus, ce qui réduit considérablement le temps dont dispose le président pour prendre des décisions lorsqu'une attaque militaire est détectée. Il faut dire que compte tenu des enjeux actuels, la modernisation de l'infrastructure nucléaire américaine est un sujet dont les autorités américaines discutent. Sur les lieux, il devrait essentiellement tourner autour du lien d'intelligence artificielle du macro système NC3. En ce qui concerne son statut, il y a au moins trois sous-composants qui le composent : la chaîne de capteurs, l'infrastructure de communication de données et le centre de contrôle / commande. Par conséquent, en plus des défis de la mise à niveau de la chaîne des capteurs et de l'infrastructure de communication, nous pensons qu'entrer dans le domaine de l'intelligence artificielle devrait exclure le personnel impliqué dans le centre de contrôle, c'est-à-dire le président des États-Unis et le responsable de l'autorité de commandement National. Ce système basé sur l'IA devrait être capable de détecter les lancements de missiles de n'importe où dans le monde et de fournir une réponse appropriée le plus rapidement possible. En un sens, il s'agit de confier le code nucléaire américain à l'intelligence artificielle. Dans l'éventualité peu probable où le transfert du contrôle des armes nucléaires à l'intelligence artificielle semble risqué, l'auteur peut proposer d'autres solutions pour gérer le délai dont dispose le président : renforcer la capacité des États-Unis à répondre aux attaques. En d'autres termes, pour garantir la soi-disant capacité de seconde frappe ; être disposé à attaquer de manière préventive d'autres pays en les avertissant de leur volonté d'attaquer les États-Unis ; ou déstabiliser les adversaires du pays en déployant des armes nucléaires près de leurs frontières. L'idée ici est de permettre aux pays de participer aux négociations sur le contrôle des armes nucléaires.

⁷¹⁰ - *Ibid.*,

En somme, les dernières avancées de l'intelligence artificielle peuvent être utilisées dans tous les aspects de l'énergie nucléaire. L'apprentissage automatique peut améliorer les capacités de détection des systèmes d'alerte précoce existants et améliorer la capacité des analystes humains à effectuer une analyse croisée des données de renseignement, de surveillance et de reconnaissance (ISR). L'apprentissage automatique peut être utilisé pour renforcer la protection de l'architecture de commandement et de contrôle, la protéger des cybers attaques et améliorer la gestion des ressources, y compris les ressources humaines.

Paragraphe 2 : la posture nucléaire des Etats-Unis dans un environnement plus compétitif

Au début des années 1990, l'accord de « Négociations sur la réduction des armements stratégiques » (START) donnait aux gens l'illusion que les deux grandes puissances s'étaient déjà engagées dans cette voie.⁷¹¹ Mais après l'arrivée de la nouvelle administration américaine aux États-Unis au début de 2001, le Congrès a demandé au secrétaire à la Défense de consulter le secrétaire à l'Énergie pour revoir la posture nucléaire : les objectifs et les moyens de la politique nationale de maîtrise des armements pour les dix prochaines années, l'évolution de l'arsenal et les plans de l'ensemble du complexe nucléaire militaire, en tenant compte de l'évaluation de toutes les menaces, y compris la menace actuelle contre le terrorisme international.⁷¹² Dans le contexte de la « dégradation de la sécurité », les États-Unis ont abandonné l'objectif de réduire le nombre et le rôle des armes nucléaires. **(B)** Soulignant que la dissuasion nucléaire est le fondement de la stratégie de défense nationale des États-Unis, et la NPR marque que les États-Unis sont revenus à la concurrence des grandes puissances nucléaires. **(A)**⁷¹³

A. Les grandes lignes doctrinales de la NPR

De nombreux commentaires ont convergé à propos de l'idée que la NPR 2018 reflète l'évolution du rôle des armes nucléaires en élargissant son champ de fonctions. Au contraire, d'autres se sont opposés à cette explication et ont souligné la continuité de la politique nucléaire américaine à cet égard. Que montre cette nouvelle attitude sur cette question ? Quelles conclusions pouvons-nous en tirer ? Comment le même texte va-t-il conduit à cette

⁷¹¹ - Georges LE GUELTE, « La nouvelle posture nucléaire américaine : révolution dans les concepts stratégiques » ? In *la revue internationale et stratégique*, N° 47, automne 2002, Armand Colin, p.67.

⁷¹² - Bernard SITT, « la revue de la posture nucléaire américaine et le nouveau cadre stratégique de l'administration bush », AFRI, Volume IV, 2003 , p.629.

⁷¹³ - Solène VIZIER, « Modernisation nucléaire : des risques aggravés par l'abandon des traités-initiatives pour le désarmement nucléaire », décembre 2019. <https://www.idn-france.org/nos-publications/actualites/modernisation-nucleaire-risques-aggraves-abandon-traites/> consulté le 04/07/2021.

interprétation opposée ? L'objectif global du NPR 2018 ainsi que celle de 2022, est de restaurer la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine. L'objectif n'est pas de réduire le rôle des armes nucléaires, mais de souligner leur importance pour la sécurité des États-Unis, de leurs alliés et partenaires. Cette NPR équivaut à élargir la portée des armes nucléaires et les possibilités d'utilisation de ces armes.

1. Les armes nucléaires protègent les intérêts vitaux des États-Unis et de leurs alliés

La NPR 2018 a confirmé que dans le prolongement de la politique nucléaire américaine, les armes nucléaires jouent un rôle clé dans la stratégie de sécurité nationale américaine. Par conséquent, les armes nucléaires sont toujours nécessaires pour «la prévention de la guerre » et la « survie nationale ». Ils visent à défendre les « intérêts vitaux » des États-Unis et de leurs alliés. Par conséquent, à l'instar de la politique publique nationale précédente, ce principe repose également sur le concept d'intérêts vitaux, ce qui permet de conserver l'ambiguïté nécessaire au fonctionnement de la fonction de dissuasion. Il n'y a aucune disposition pour des avantages significatifs, car s'ils existent, les agresseurs potentiels peuvent calibrer leur agression pour rester en dessous du seuil de l'emploi nucléaire et des représailles. L'engagement mondial des États-Unis doit transcender les vastes asymétries géographiques. Dans le passé, les débats sur la gestion des alliances aux États-Unis se concentraient davantage sur la fonction que sur la géographie. Aujourd'hui, alors que le public américain sur le continent africain peut vivre dans un environnement relativement sûr, la prospérité économique et sécuritaire de l'Amérique ne sera jamais maintenue sans son réseau mondial.⁷¹⁴ Le concept d'intérêt vital permet aussi de signaler que les armes nucléaires font partie d'une stratégie de dissuasion et ont une signification politique, et se distinguent donc des armes conventionnelles qui peuvent être utilisées sur le « champ de bataille ». Cette stratégie de dissuasion a toujours été considérée comme défensive. À cet égard, la doctrine nucléaire des États-Unis converge toujours avec les doctrines de la Grande-Bretagne et de la France. Les intérêts vitaux qui sont protégés ne sont pas seulement les intérêts des États-Unis, mais aussi les intérêts des alliés et des partenaires. Or, Après l'annexion de la Crimée par la Russie et l'invasion de l'Ukraine, les pays de l'OTAN ont dû remettre en question l'efficacité de la dissuasion occidentale. À divers stades de la crise ukrainienne, le président Poutine a souligné à plusieurs reprises la puissance de l'arsenal

⁷¹⁴ - Tomonori YOSHIZAKI , « Avantage compétitif et Offset Stratégies américaines en Asie-Pacifique », Traduction Mélanie Sadozaï , in *Revue Défense Nationale*, Editions, Comité d'études de Défense Nationale 2018/7, N° 812, p.70.

nucléaire russe, annoncé de nouveaux programmes de missiles et démenti les allégations selon lesquelles Moscou aurait violé certains accords de contrôle des armements.⁷¹⁵

Par conséquent, en termes d'élargissement des capacités de dissuasion la NPR 2018, s'inscrit dans la continuité des sessions précédentes. Le document insiste sur ce point, et son but est d'empêcher des opposants potentiels de menacer les intérêts vitaux des alliés américains, et espère rassurer ces pays sous protection nucléaire. Ces deux objectifs sont clairement indiqués. Le pays protégé s'inquiètera inévitablement du risque de découplage, tandis que le protecteur courra le risque de mener une réaction nucléaire sur son propre territoire tout en défendant le pays protégé. Par conséquent, les États-Unis ont tous les intérêts à rassurer les nations protégées, sinon ces nations protégées pourraient décider d'utiliser leur propre dissuasion nucléaire. La dissuasion élargie est également considérée comme une mesure de non-prolifération. Dans l'ensemble, la NPR 2018 n'a apporté aucun changement au mécanisme de dissuasion étendu, mais recommande toujours des changements dans la façon dont de nouveaux systèmes d'armes peuvent être développés. Basé sur le concept des intérêts vitaux, l'américanisme suit la logique du degré de dommage causé par les agresseurs potentiels, et non la nature de l'agression. Le Nuclear Posture Review (NPR) publié par l'administration Biden réaffirme le rôle fondamental des armes nucléaires tout en exprimant une volonté de les réduire. L'accent est mis sur le renforcement de l'intégration de tous les moyens, nucléaires et non nucléaires, la modernisation de l'arsenal était jugée nécessaire, voire urgente.

Bref, c'est le degré d'attaque contre des intérêts vitaux qui détermine le type de contre-mesures qui peuvent être prises, et non si l'agression est une attaque nucléaire ou un autre type d'attaque. Cependant, la politique nucléaire américaine fait la distinction entre les attaques nucléaires et les attaques non nucléaires, elle souligne clairement le rôle de la dissuasion nucléaire dans les attaques nucléaires.⁷¹⁶

2. Les armes nucléaires dissuadent les attaques nucléaires et non nucléaires

Les deux NPR de 2010 et 2018, ont fait de la dissuasion des attaques nucléaires une priorité, la NPR de 2010 a affirmé que le rôle fondamental des armes nucléaires est de mettre fin aux attaques nucléaires contre les États-Unis et leurs alliés et partenaires. Le rapport de 2018 montre que l'effet dissuasif des armes nucléaires est unique et essentiel pour empêcher toute attaque nucléaire de l'adversaire, C'est «la priorité absolue des États-Unis ». La NPR offre aux

⁷¹⁵- Lewis JEFFREY , Bruno TERTRAIS, « Dissuader à trois : la coopération nucléaire entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France », in *Revue Défense Nationale* 2016/3, N° 788, p.89.

⁷¹⁶- Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine (2018) », *note de recherche* N° 57, 28 juin 2018, IRSEM.

États-Unis la possibilité d'émettre une politique de déclaration nucléaire, c'est-à-dire de clarifier les conditions dans lesquelles ils peuvent utiliser des armes nucléaires et les restrictions qui leur sont imposées, généralement qualifiées des garanties négatives de sécurité. Ce terme fait référence à l'engagement des États dotés d'armes nucléaires (EDAN) envers les États non dotés d'armes nucléaires (ENDAN) de ne pas menacer d'utiliser ou de ne pas utiliser d'armes nucléaires contre eux. Chaque (EDAN) fournit cette garantie de sécurité négative à tous les ENDAN. Un effort de coordination a été entrepris par les EDAN en 1995, au moment de la conférence de prorogation du traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Leurs déclarations respectives à l'égard des ENDAN ont été annexées à une résolution du Conseil de sécurité (S/RES/984 du 11 avril 1995)⁷¹⁷. La NPR 2010 a même déclaré qu'une politique à seul but (visant à limiter le rôle des armes nucléaires à la dissuasion des attaques nucléaires) a été envisagée, indiquant que les États-Unis ne sont pas encore prêts à adopter cette politique, mais cherchera à établir les conditions d'un tel développement ou évolution.

En outre, la NPR 2018 utilise le texte de base de NPR 2010, le document détaille quatre objectifs stratégiques : la dissuasion des attaques nucléaires et non nucléaires ; l'assurance des alliés et des partenaires ; la réalisation des objectifs américains si la dissuasion échoue ; et la protection contre un avenir incertain.⁷¹⁸ Quant aux garanties négatives de sécurités : « Les États-Unis n'utiliseront ni ne menaceront d'utiliser des armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires qui sont parties au TNP, et respecte ses obligations en matière de non-prolifération nucléaire ». Il fait également écho à la proposition selon laquelle les États-Unis n'envisageront l'utilisation d'armes nucléaires que dans « des situations extrêmes afin de défendre les intérêts vitaux des États-Unis, de leurs alliés et partenaires », mais il n'a absolument pas l'intention d'en réduire l'utilisation, ni même à prétendre poursuivre cet objectif. L'objectif déclaré est uniquement de réduire la possibilité de conflit, l'emploi d'armes nucléaires et, dans l'affirmative, de mettre fin au conflit au niveau de dommages le plus bas possible. Cela explique l'insistance de NPR sur les attaques non nucléaires. À l'instar de la NPR de 2010, la NPR de 2018 confère aux armes nucléaires le rôle d'arrêter les attaques nucléaires et non nucléaires.

Cependant, les deux textes diffèrent sur la manière de faire face à d'éventuelles attaques non nucléaires. La NPR 2018 affirme que « les capacités nucléaires des États-Unis ont apporté une contribution importante à la prévention des agressions nucléaires et non nucléaires », mais

⁷¹⁷ - Le Conseil de sécurité des Nations unies a reconnu la légitimité de cette préoccupation dans la résolution 255 du 19 juin 1968, mais c'est véritablement la résolution 984 du 11 avril 1995 qui formalise les assurances de sécurité données par les cinq États dotés aux États non dotés parties au TNP. <https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN>, consulté le 13/01/2019.

⁷¹⁸ - Benjamin HAUTECOUVERTURE, « États-Unis : de nouvelles options nucléaires » ? *Op.cit.*, p. 161.

cela ne reflète pas le développement de la NPR 2010 dans la réduction des cas non nucléaires agressifs qui peuvent provoquer des ripostes nucléaires. Cela explique que depuis la fin de la guerre froide, la situation stratégique a évolué. La supériorité militaire conventionnelle des États-Unis et l'amélioration des capacités de défense antimissile et de la capacité de répondre aux influences chimiques et biologiques ont conduit à un « déclin », en réduisant le rôle des armes nucléaires dans la dissuasion des agressions non nucléaires. Au contraire, la NPR 2018 a clarifié la possibilité d'une réponse nucléaire pour empêcher les attaques non nucléaires et a insisté sur ce point en expliquant les circonstances possibles : « Les attaques non nucléaires stratégiques incluent, mais sans s'y limiter, les attaques contre des résidents ou des infrastructures civiles américaines, ses alliés et ses partenaires, les attaques contre les forces nucléaires des États-Unis ou de leurs alliés, ses capacités de commandement et de contrôle, sa vigilance et son évaluation de l'agression. » Par conséquent, les critiques de la NPR sont parvenus à la conclusion sur la base de ces déclarations que la portée de l'utilisation des armes nucléaires a été élargie, notant que l'évolution des garanties de sécurité négatives semble aller dans cette direction. En effet, en termes de garantie négative de sécurité, une autre différence importante mérite d'être mentionnée. Celles-ci sont généralement toujours accompagnées de réservations. Par conséquent, la NPR a déterminé en 2010 que si la menace biologique évolue, il est possible de revoir la garantie. En 2018, la possibilité de cette révision dépend des progrès de la « technologie d'attaque stratégique non nucléaire ». Cela tendra à renforcer l'idée que la nouvelle NPR accorde plus d'attention aux cas de réponse nucléaire à une agression non nucléaire. Au total, le libellé de ces deux textes implique une modification du périmètre des attaques non nucléaires potentiellement pertinentes, et il est impossible de déterminer si cette impression reflète la véritable évolution de la doctrine : ce qui est clairement développé dans la NPR que peut être implicite en 2018 à celle de 2010. Le gouvernement a clarifié une politique à long terme à cet égard, y compris des « attaques stratégiques non nucléaires majeures ». Les capacités nucléaires américaines ne peuvent pas dissuader toutes les formes d'agression, mais elles apportent une contribution unique à la dissuasion de l'agression armée, qu'elle soit nucléaire ou non nucléaire.⁷¹⁹

Bref, pour les États-Unis, il y a des raisons d'utiliser les armes nucléaires dans des « situations extrêmes ». Bien que cette raison soit tout à fait raisonnable et cohérente, elle ne convaincra certainement pas les critiques de NPR, surtout dans le contexte de la détérioration

⁷¹⁹ - Benjamin HAUTECOUVERTURE, « États-Unis : vers la NPR 2018 », *Observatoire de la Dissuasion Bulletin mensuel*, N°50, janvier 2018.

de la situation stratégique et après le NPR de 2010, qui peut conduire à des malentendus sur la politique nucléaire américaine. Or, la politique déclarative, en tant que message destiné principalement aux agresseurs potentiels, est conçue pour permettre à la dissuasion de fonctionner. De toute évidence, les rédacteurs de NPR estiment qu'il est nécessaire de restaurer la dissuasion.⁷²⁰

B. Vers un abaissement du seuil d'emploi de l'arme nucléaire

Les critiques de la NPR ont non seulement accru la possibilité d'élargir l'utilisation des armes nucléaires, mais ont également abaissé le seuil de leur utilisation. Ces critiques reposent sur la perspective d'ajouter de nouvelles capacités non stratégiques à l'arsenal américain, **(1)** et craignent également que le recours aux armes nucléaires se reflète à deux niveaux : l'un horizontal et l'autre vertical, en envisageant une modernisation de l'arsenal nucléaire américain. **(2)** La NPR 2018 avait été critiquée comme adoptant l'élargissement du périmètre de la stratégie nucléaire et l'abaissement du seuil d'emploi, tandis qu'elle cherchait plutôt à rétablir la dissuasion. En revanche, la NPR du président Biden se présente comme une approche synchrétique, conjuguant le renforcement de la dissuasion américain et les efforts destinés à diminuer la saillance des armes nucléaires.⁷²¹

1. La NPR consacre un renouveau des armes nucléaires non stratégiques

La NPR 2018 est engagée dans plusieurs développements d'armes nucléaires non stratégiques et insiste tellement sur leur rôle que même si l'armurerie américaine ne les a jamais eus, il est difficile de ne pas voir leur renaissance. L'arsenal non stratégique américain actuel se compose entièrement de bombes à gravité B-61 (sur des F-15 américains ou des navires de guerre à double capacité de certains alliés de l'OTAN). Une fois de plus, force est de constater que cette conclusion est étayée par rapport au NPR de 2010, qui mettait l'accent sur le maintien de certaines capacités non stratégiques (bombes B-61 sur avions), et éliminait finalement « une capacité » de cette catégorie parmi (nucléaire naval missiles de croisière), le plus important est de promettre de ne pas produire de nouveaux types d'ogives nucléaires (pas de nouvelles missions militaires, pas de nouvelles capacités militaires et des composants nucléaires avec des concepts testés). Le vocabulaire est particulièrement prudent : il ne s'agit donc pas du plan de modernisation de la bombe B-61, mais du projet visant à « prolonger » la durée de vie de ces

⁷²⁰ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine », *op.cit.*

⁷²¹ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « La revue de posture nucléaire américaine 2022 », *Brève stratégique* - 51, 29 novembre 2022.

armes, notamment « améliorer les considérations de sûreté, de sécurité et de contrôle d'utilisation ». Au contraire, la NPR 2018 croit fermement qu'il est nécessaire d'acheter de nouvelles armes : « La nécessité d'ajuster avec souplesse les capacités et les stratégies américaines pour répondre aux besoins futurs et les développements imprévus vont à l'encontre de la poursuite d'une politique stricte, c'est-à-dire pas de nouvelle capacité nucléaire ». ⁷²² Quelles sont ces nouvelles capacités ? La NPR évoque « des compléments modestes », ⁷²³ pour faire face à un environnement plus difficile, d'une part, il s'agit « à court terme », c'est-à-dire de modifier certaines ogives de missiles balistiques (missiles Trident) sur des sous-marins pour réduire leur puissance et réduire la puissance du missile « à long terme » d'un missile de croisière naval à charge nucléaire. C'est donc le retour des armes nucléaires tactiques à la marine américaine. Si les capacités du premier programme correspondent à des modifications des armes existantes, les capacités du deuxième programme nécessiteront le développement et l'achat d'un nouveau système qui évoque la réintroduction de capacités similaires à celles fournies à l'origine par les missiles de croisière, version, dont NPR 2010 a annoncé son retrait définitif. Même si ce nouveau système doit évidemment offrir de meilleures performances (notamment en termes de taux de pénétration) que les systèmes retirés du service, il symbolise toujours le retour de capacités que les États-Unis ne peuvent pas faire. Un schéma présenté par la NPR 2018 ⁷²⁴, fournit une comparaison entre la Russie et l'arsenal non stratégique américain, montrant des différences significatives avec onze systèmes dont la Russie (y compris l'anti-missile) et un seul système des États-Unis.

Egalement, et en termes de renforcement de la dissuasion, la NPR 2022 s'inscrit dans la continuité de la NPR 2018 en poursuivant l'objectif de prévenir la conduite d'un conflit conventionnel avec risque d'escalade nucléaire et de limiter l'usage du nucléaire. La NPR 2022 fournit des commentaires à deux niveaux, la déclaration de la politique et la stratégie. La déclaration de politique souligne ainsi la détermination des États-Unis à empêcher de tels scénarios en affirmant que les forces nucléaires servent à empêcher l'utilisation des armes nucléaires, quelle que soit leur intensité. La NPR 2022 avertit que « toute utilisation d'armes nucléaires par un adversaire, quelle que soit sa position ou sa force, modifiera fondamentalement la nature d'un conflit, créant la possibilité d'une escalade injustifiée et aura des implications stratégiques ». La NPR 2018 a adopté le même terme, mais n'a ensuite fait

⁷²² - NPR, p. 27.

⁷²³ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine », *op.cit.*, p. 52.

⁷²⁴ - *Ibid.*, p. 53.

référence qu'à la Russie. Par ailleurs, le choix de la « dissuasion appropriée » marque une continuité stratégique. L'approche par pays identifie à la fois les besoins et les moyens, par exemple, dans le cas de la Chine, les capacités répertoriées sont les ogives nucléaires à basse énergie sur les sous-marins (W76-2), les bombardiers et les chasseurs doubles, et les missiles de croisière à bord. Cependant, cette dissuasion sur mesure fait partie d'un tout qui dépasse le domaine nucléaire. Pour finir, la NPR 2022 veut traiter les risques d'escalade du conventionnel vers le nucléaire, ainsi de manière intégrée incluant l'espace et le cyber. Pour ce faire, elle se base sur une approche intégrée de la dissuasion, définie comme « des combinaisons sur mesure de capacités conventionnelles, cyber, spatiales et d'information, ainsi que sur les effets dissuasifs uniques des armes nucléaires ». Ces armes ne sont donc pas banalisées.⁷²⁵

2. Un arsenal nucléaire modernisé et pérennisé

Depuis la fin de la guerre froide, les États-Unis doivent faire face à de multiples dangers venant d'horizons multiples, plutôt qu'à une seule menace claire. Certains de ces antécédents sont prévisibles, tandis que d'autres peuvent être inattendus. Les relations établies avec la Russie n'indiquent aucun conflit prévisible dans un proche avenir, puisque la Russie conserve des capacités nucléaires stratégiques considérables et la possibilité d'un retour d'un régime politique hostile aux États-Unis ne peut être exclue. La Russie reste l'un des pays que les États-Unis doivent prendre en compte pour mieux évaluer la portée d'une menace raisonnable.⁷²⁶ Pour faire face à ces dangers, lorsque la dissuasion ne fonctionne pas, le président doit disposer d'un ensemble complet d'outils pour dissuader toute tentative d'agression et réduire les dommages pouvant être causés à la population américaine. Ces instruments sont divisés en trois parties : les armes offensives, qu'elles soient nucléaires ou conventionnelles ; les systèmes de défense nationale, antimissiles ou de défense intérieure ; et les systèmes de commandement, de contrôle et de renseignement haute performance. Le Pentagone a également souligné que toutes les armes nucléaires américaines ne sont pas adaptées aux besoins actuels. Elles ont été conçues dans le contexte de la guerre froide et utilisées pour des tâches qui ne sont plus importantes. Leur précision est insuffisante, et s'elles ont une puissance élevée, leur capacité à pénétrer dans le sol sera limitée. De plus, ils sont équipés de missiles en silos, et il n'est pas facile de les rediriger vers de nouvelles cibles. Par conséquent, il semble nécessaire de développer un nouveau type d'armes nucléaires, spécifiquement conçu pour éliminer les bunkers profondément enfouis, et pour lutter contre les armes chimiques et biologiques, tout en limitant

⁷²⁵ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « La revue de posture nucléaire américaine 2022 », *op.cit.*,

⁷²⁶ - Georges LE GUELITE, « La nouvelle posture nucléaire américaine : révolution dans les concepts stratégiques, *op.cit.*, p.69.

les dommages collatéraux. Enfin, le système de détection et de ciblage doit être modifié pour que la machine puisse reconnaître et attaquer des cibles en mouvement. Étant donné que l'usine actuelle ne peut pas répondre à tous ces besoins, on s'attend à ce que de nouvelles infrastructures soient construites au cours des prochaines années. Afin de fabriquer la partie de l'ogive en uranium hautement enrichi et de disposer l'ogive elle-même, une nouvelle installation sera construite à Oak Ridge, Tennessee. L'autre sera à Los Alamos pour la fabrication et la certification du nucléaire. Dans le même temps, une installation temporaire sera nécessaire. Une nouvelle équipe de concepteurs et d'ingénieurs doit être recrutée pour conserver les connaissances techniques et le savoir-faire.⁷²⁷ S'il y a des problèmes imprévus afin d'assurer la longévité des armes existantes, ou si des essais sont nécessaires pour produire des équipements capables de détruire des bunkers profondément enfouis, l'armée américaine doit être en mesure de reprendre ces essais, pas en deux ou trois ans (c'est le cas actuellement), mais en moins d'un an. Le remplacement des Tridents sur le sous-marin devrait être effectué en 2030. Enfin, le gouvernement américain devra se préparer à remplacer le bombardier en 2040. Les États-Unis entrent en phase de recapitalisation complète de la triade, pour une modernisation, chose conclue sous l'administration Obama et devrait être achevé dans les dix prochaines années.⁷²⁸ Le SNLE de la classe Columbia entrera en service en 2027 (première patrouille en 2030 ou 2031) et sera plus lourd (2 000 tonnes) que le prédécesseur de la classe Ohio, mais n'aura que 16 tubes lance-missiles au lieu des 24 actuels. Le service de recherche du Congrès américain estime que le coût total en 2018 est de 103 milliards de dollars américains, et le plan représentera un cinquième du budget de construction navale américain pour les dix prochaines années. Le coût unitaire du bâtiment est estimé à environ 8 milliards de dollars. Le premier bâtiment devrait être mis en production en 2021. Au cours des années 2030, du fait de la transition, le parc de SNLE descendra à 10, puis remontera à 12 au début des années 2040.⁷²⁹ Le lanceur Trident-2-D5LE déjà en service (réintégré avec Mk6) sera équipé d'un SNLE de classe Columbia. La deuxième prolongation de la durée de vie active lui permettra de rester en service jusqu'en 2084 environ. Les armes pour lanceurs (corps de rentrée W93 et Mk4) seront le premier nouveau concept depuis longtemps, bien que basé sur des formules expérimentales. Au même moment, la première patrouille du SNLE a été effectuée en 2020 et la patrouille était équipée d'une arme W76 - 2 améliorée.⁷³⁰ Proposé par NPR en 2018, l'Amérique envisage actuellement

⁷²⁷ -Ibid.,

⁷²⁸ - Emmanuelle MAITRE, Bruno TERTRAIS, « La modernisation des arsenaux nucléaires », *Fondation pour la recherche stratégique*, Note N°62/20, 2 octobre 2020.

⁷²⁹ - Ibid.,

⁷³⁰ - Ibid.,

un nouveau programme de missiles de croisière mer-sol lancés par sous-marins et a commencé à remplacer le missile balistique intercontinental moderne Minuteman-III grâce à un programme de dissuasion stratégique basé au sol. Sur le plan des capacités, et quant à la NPR 2022, elle justifie la modernisation de l'arsenal et du complexe nucléaire américains par des arguments qui décrivent l'urgence de la situation qui est devenue préoccupante. La NPR 2022, insiste sur le fait de l'existence de systèmes au-delà de durée de service initiale. En effet, la triade (sol, mer, terre) des moyens nucléaires sera progressivement pérennisée et modernisée.

Le développement du nouveau bombardier B 21 Raider se poursuit, il devrait remplacer progressivement B 1B et B2 à partir de fin 2020. À ce stade, on estime que 175 appareils seront produits, et les experts estiment que le coût total est de 96 milliards de dollars américains (soit une unité de coût de 550 millions de dollars américains). Le B 21 a une capacité de charge utile légèrement inférieure à celle du B 2 et sera équipé de bombes B 61-12 et de missiles à longue portée (LRSO⁷³¹). Le LRSO est l'un des programmes nucléaires les plus controversés à travers l'Atlantique - et parce qu'il implique un système vraiment nouveau, ses capacités (portée, précision, discrétion) sont grandement améliorées. Le concept sera conservé en 2022 pour être mis en service pour l'ensemble de la flotte au début des années 2030. Afin de remplacer ALCM (AGM 86B)⁷³², il sera équipé d'armes W80-4733, une version améliorée du W80-1. Un millier d'exemplaires sont envisagés, dont la moitié sont des porteurs d'armes nucléaires, et environ 500 exemplaires sont utilisés à la fois pour un usage conventionnel et pour des essais. Le coût de développement et de production de missiles est d'environ 5 milliards de dollars américains, ce qui ne représente que la moitié des armes (jusqu'à 10 milliards de dollars américains).⁷³⁴ En outre, la bombe B 61-12 est conçue pour remplacer toutes les bombes à gravité B 61 actuellement dans l'arsenal américain. D'ici 2025, 480 exemplaires devraient être produits, ce qui représente la moitié de l'inventaire actuel. Le General Accounting Office estime le coût total à 10 milliards de dollars américains. Du point de vue de la gestion, le retard dans le développement de cette arme est raisonnable, il s'agit d'un entretien temporaire pendant le

⁷³¹ - L' AGM-181 Long Range Stand Off Weapon (LRSO) est un missile de croisière à lancement aérien à armement nucléaire en cours de développement par Raytheon Technologies qui remplacera l' AGM-86 ALCM .

⁷³² - L'ALCM a été conçu pour augmenter l'efficacité du bombardier Boeing B-52 du Strategic Air Command en environnement très défendu. Il est capable d'en emporter huit en soute, sur un lanceur rotatif, plus douze sous les ailes.

⁷³³ - Le W80 est une ogive thermonucléaire à deux étages à rendement faible à intermédiaire déployée par le stock durable américain avec un rendement variable ("dial-a-yield") de 5 ou 150 kilotonnes de TNT.

⁷³⁴ - MAITRE Emmanuelle, TERTRAIS Bruno, Fondation pour la recherche stratégique, *op.cit.*

service du B 83⁷³⁵. Cette bombe aura une certaine capacité de pénétration, pourra être utilisée pour des cibles dures, et sa précision de couplage d'énergie sera optimisée (précision plus élevée, énergie maximale de 50 kg). Il restera dans son état actuel jusqu'à sa mise en service en 2038, et une nouvelle version (B 61-13) sera développée vers 2045. Le B 61-12 peut être porté par les F 15E⁷³⁶, F 16 et PA⁷³⁷ 200 Tornado et sera déployé en Europe dans les prochaines années (avant 2025). Une fois la modification logicielle terminée et certifiée (2024), le F 35 peut également être acheté dans la seconde moitié de ce siècle. CBO estime que la modification et la certification des équipements pour les missions nucléaires coûteront environ 350 millions de dollars EU.⁷³⁸ Dans le même temps, les États-Unis réinvestiront dans les moyens de commandement, contrôle et communications nucléaires (NC3) (20 milliards de dollars en 2020-2021) et dans la production de noyaux d'armes (710 millions de dollars pour la construction de deux ateliers situés en la rivière Savannah et Los Alamos visent à produire au moins 80 noyaux par an d'ici 2030. Le Congressional Budget Office (CBO) estime que le coût total de la dissuasion nucléaire américaine entre 2019 et 2028 est de 500 milliards de dollars américains, soit environ 5 milliards de dollars américains par an.⁷³⁹

En somme, au-delà des orientations de la politique nucléaire américaine, la NPR 2022 fournit un cadre normatif au sein duquel l'administration Biden veut rallier les États qui menacent la stabilité stratégique, mais uniquement sous certaines conditions de responsabilité, de confiance et de réciprocité, ce qui, pour le moment, semble hors de portée. En parallèle du renforcement de la dissuasion, l'administration Biden a souhaité montrer ses efforts pour réduire le rôle des armes nucléaires. Renouant ainsi avec la NPR de 2010, celle de 2022 considère la possibilité de restreindre leur rôle à une finalité unique, qui serait de dissuader seulement l'emploi d'armes nucléaires contre les États-Unis ou leurs alliés (la volonté d'adopter une telle politique avait été exprimée par Joe Biden lors de sa campagne). Cette option ainsi que celle du non-emploi.⁷⁴⁰

⁷³⁵ - La B83 est une bombe thermonucléaire à gravité à rendement variable développée par les États-Unis à la fin des années 1970 et entrée en service en 1983. Avec un rendement maximum de 1,2 mégatonnes de TNT, c'est l'arme nucléaire la plus puissante de l'arsenal nucléaire des États-Unis depuis le 25 octobre 2011.

⁷³⁶ - Le McDonnell Douglas F-15E *Strike Eagle* est un chasseur-bombardier d'assaut tous-temps américain en grande partie dérivé du F-15 *Eagle*, avion de chasse tous-temps dit de « supériorité aérienne ».

⁷³⁷ - le F-16 *Fighting Falcon* est un avion de combat multirôle développé par General Dynamics pour les États-Unis dans les années 1970.

⁷³⁸ - Emmanuelle MAITRE, Bruno TERTRAIS, « La modernisation des arsenaux nucléaires », Fondation pour la recherche stratégique, *op.cit.*

⁷³⁹ - *Ibid.*,

⁷⁴⁰ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « La revue de posture nucléaire américaine 2022 », *op.cit.*

Section 2 : les Etats Unis changent de posture nucléaire

Envers un environnement sécuritaire de plus en plus perturbé (augmentation de l'arsenal nucléaire de la Russie, menaces par la Russie d'utiliser des armes nucléaires contre l'Ukraine). La NPR 2022 réaffirme clairement la volonté des États-Unis d'assurer l'efficacité de leur force de dissuasion qui est large, forte et crédible, y compris la dissuasion nucléaire, des autres alliés américains. En outre, la NPR 2022 réitère l'objectif américain de réduire le rôle des armes nucléaires, ainsi que la recherche d'une approche globale et équilibrée qui met l'accent sur le contrôle des armements, la non-prolifération nucléaire et la réduction au minimum des risques. Contrairement à la posture nucléaire américaine (NPR) de 2018, qui a été critiqué pour son « complément » à l'arsenal non stratégique actuel et le risque d'utilisation de l'arme nucléaire en passant d'un conflit conventionnel à un échange nucléaire.⁷⁴¹ L'objectif global du NPR 2018 était de restaurer la crédibilité de la dissuasion nucléaire américaine et de ne pas réduire le rôle des armes nucléaires, mais de souligner leur importance pour la sécurité des États-Unis, de leurs alliés et partenaires. Dans cette section, nous tentons d'examiner la dissuasion nucléaire américaine sous Obama en premier lieu avant de se pencher sur la politique nucléaire du président Trump, avec un aperçu sur la NPR de Biden de 2022.

Paragraphe 1 : la dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : fondement et aboutissement

Dans son discours devant le château de Prague le 5 avril 2009, le président américain Barack Obama a annoncé des mesures spécifiques pour instaurer un monde sans armes nucléaires.⁷⁴² Selon le NPR d'Obama, les États-Unis ne recourent aux armes nucléaires que dans des cas extrêmes et défendent les intérêts vitaux des États-Unis ou de leurs alliés,⁷⁴³ en limitant l'emploi de l'arme nucléaire **(A)** tout en revalorisant la doctrine dissuasive américaine **(B)**.

A. L'administration Obama face à un emploi limité de l'arme nucléaire

Bien qu'il existe des oppositions théoriques, la théorie de dissuasion est avérée être au cœur de tous les grands compromis nucléaires consentis par les États-Unis pendant la guerre froide, et elle est encore courante aujourd'hui.⁷⁴⁴ La doctrine Obama révélée par sa stratégie de

⁷⁴¹ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine (2018) », *op.cit.*

⁷⁴² - Oliver THRAINERT, « La politique de Trump en matière d'arme nucléaire », in *Politique de sécurité : analyses du CSS*, N° 223, Mars 2018, éditeur : Benno Zogg, Center for Security Studies (CSS), ETH Zürich.

⁷⁴³ - *Ibid.*,

⁷⁴⁴ - Guillaume DE ROUGE, *op.cit.*,

sécurité nationale, cette doctrine démunie les objectifs établis par George W. Bush, propose une organisation et une augmentation des forces militaires américains et une redéfinition de leurs missions et rôles pour qu'elles dépassent leur mission défensive et s'engagent dans le maintien de la stabilité mondiale. Or, Obama adopte une politique de limitation des armes nucléaires.⁷⁴⁵ On va essayer dans cette section d'analyser la posture nucléaire américaine sous le président Obama.

1. La modification de la posture nucléaire

L'arrivée au pouvoir de Barak Obama s'accompagne pourtant d'un repositionnement immédiat sur la question nucléaire. Le discours de Prague (avril 2009), qui envisage la disparition à terme de l'arme nucléaire, participe fondamentalement à cette évolution en matérialisant auprès des opinions publiques et des experts non gouvernementaux l'opportunité mais également la légitimité d'une relance du désarmement nucléaire. Rétrospectivement, s'il apparaît que le discours avait été soigneusement pesé dans son approche théorique, proposant concomitamment une modification de la posture américaine, un renforcement des instruments bilatéraux et multilatéraux de non-prolifération et de maîtrise des armements et l'adoption d'un leadership politique et moral américain pour mener à bien une politique de désarmement nucléaire structurée, l'impact du discours sur les alliés qui bénéficient d'une dissuasion étendue ne semble pas avoir été correctement anticipé. Plus largement, la volonté américaine de « pivoter vers l'Asie » a été formulée dans le document de stratégie américain en janvier 2012 et confirmée dans l'examen quadriennal du Pentagone publié en 2014,⁷⁴⁶ l'Amérique a d'abord exprimé une volonté de mettre fin aux guerres de George W. Bush, du moins d'un point de vue militaire, elle a également exprimé une volonté de se désengager du Moyen-Orient. Le slogan américain semble être « engageons-nous où nous le devons, désengageons-nous quand nous le pouvons ». Ainsi, en complément de la réaffirmation du leadership américain, il faut remplacer le militaire par d'autres moyens d'influence, y compris en se tournant vers des alliés américains, en premier lieu européens, qui peuvent ensuite jouer un rôle dans la nouvelle stratégie smart power américain.⁷⁴⁷ Le discours de Prague, en redonnant une nouvelle légitimité au désarmement nucléaire, revitalise la remise en question de l'arme nucléaire au sein de l'OTAN

⁷⁴⁵ - Vandale GILLES, « la doctrine OBAMA : fondements et aboutissements », presse de l'Université du Québec, 2011, p.11.

⁷⁴⁶ - « Department of Defense, Global Leadership: Priorities for the 21st Century Defense », http://www.defense.gov/news/defense_strategic_guidance.pdf et Department of Defense, Quadriennial Defense Review, mars 2014: http://www.defense.gov/pubs/2014_Quadrennial_Defense_Review.pdf, consulté le 13/07/2021.

⁷⁴⁷ - Maya KANDEL et QUESSARD, Maud SALVAING, « Les stratégies du smart power américain : redéfinir le leadership dans un monde post-américain », *IRSEM*, Septembre 2014.

et conduit un certain nombre d'alliés à reconsidérer son rôle et les moyens nécessaires à l'exercice de la dissuasion. Cette remise en question est d'autant plus légitime que l'administration engage simultanément une révision de posture et une négociation avec la Russie sur le format nouveau des arsenaux. En clair, si le format final de l'arsenal retenu dans le Nouveau Traité START reflète l'équilibre souhaité par les deux parties, il représente aussi l'aboutissement des réflexions entamées dans la NPR de 2010, initiée dès l'entrée en fonction de l'administration démocrate et finalisée en avril 2010.⁷⁴⁸ La base de la stabilité stratégique est de maintenir une capacité de deuxième frappe fiable, ce qui peut réduire la crainte d'emploi du nucléaire, de recevoir des armes des Etats et d'éliminer la tentation de désarmer la première frappe, ce qui réduit considérablement le risque d'utilisation des armes nucléaires.⁷⁴⁹ Cependant, pour trois raisons principales, la stratégie de dissuasion ne peut exclure l'hypothèse d'un emploi limité ou de la force exercée. Premièrement, en raison des risques inhérents aux armes, du risque d'erreurs de communication ou d'erreurs de calcul, ou encore de l'intervention d'acteurs réputés peu réceptifs à la dissuasion, l'escalade est toujours possible. Deuxièmement, la recherche d'un équilibre entre la vulnérabilité mutuelle est un processus qui nécessite un ajustement permanent. Parmi eux, la question de l'égalité n'est pas seulement quantitative, mais comprend également l'étude des différences entre les types d'armes, les doctrines et l'équilibre conventionnel, voire équilibre entre les comportements à risque liés à la culture stratégique du pays. Le problème central n'est plus l'égalité, mais la vulnérabilité mutuelle.

Enfin, comme l'implique le paradoxe de la stabilité et de l'instabilité, un équilibre nucléaire trop parfait ou trop stable n'empêchera plus les participants de lancer une guerre conventionnelle. Il peut dégénérer en conflit nucléaire en raison de risques persistants, de mauvais calcul ou d'incompréhension de mauvaises intentions des adversaires. Selon les partisans de cette approche, l'histoire des crises nucléaires tend à prouver qu'en plus des deux fondements de survie et de dissuasion en réponse, il existe des principes réglementaires - préparation du leadership, réputation et crédibilité - qui nécessitent des efforts constants en temps de paix. Maintenir la capacité de la première frappe « désarmante » est un problème, autrement dit une capacité de détruire les forces nucléaires des petites puissances et celles des acteurs potentiellement non dissuadables (terrorisme), mais il est important de le faire.⁷⁵⁰

⁷⁴⁸ - Stéphane DELORY, « Dissuasion et défense antimissile, l'évolution de la perspective américaine, » in *recherches & documents* N° 02/2013, Novembre 2013, Édition, la Fondation pour la Recherche Stratégique.

⁷⁴⁹ - Vandale GILLES, « La doctrine OBAMA : fondements et aboutissements », *op.cit.*

⁷⁵⁰ - Guillaume DE ROUGE, « La dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : bilan d'étape et perspectives », *La Découverte*, « Hérodate », 2013/2 N° 149, p.38.

2. L'héritage de la première administration Obama

En avril 2009, après Eisenhower et Reagan, le président Obama a prononcé un discours, rétablissant le contact avec le monde lointain sans armes nucléaires ou « Global Zéro ». L'Obamaisme est condamné, du moins dans ses intentions, il est toujours basé sur l'internationalisme libéral classique, mettant l'accent sur une combinaison de l'utilisation de la force comme outil de dernier recours, du partenariat et de la « patience stratégique ». L'approche a été décrite comme un « désastre total » par les républicains, qui ont ridiculisé le « manque de leadership » du titulaire et ont conduit à un affaiblissement de la position internationale de l'Amérique.⁷⁵¹ Le gouvernement américain a réaffirmé cette fois qu'il existe un lien fondamental entre la réduction de son arsenal et le maintien du régime de non-prolifération. Selon l'ordre du jour présenté à Prague, le Nuclear Posture Review (NPR) de 2010 est un document-cadre régulièrement mis à jour pour la stratégie nucléaire des États-Unis, la priorité étant donnée à la lutte contre la prolifération nucléaire, le terrorisme et le désarmement et la place des armes nucléaires dans la stratégie de sécurité américaine. Par conséquent, la dissuasion de l'arme nucléaire est devenue un arrière-plan. Bien que la NPR exprime clairement la préoccupation de maintenir la stabilité stratégique entre les puissances nucléaires - à cet égard, les gens ont examiné la nécessité de maintenir une capacité de seconde frappe crédible - la stabilité stratégique est étroitement liée au processus de désarmement. La NPR préconise l'établissement d'un dialogue bilatéral avec la Russie et la Chine, recherche la parité avec la Russie (qui possède avec les États-Unis 90% de l'arsenal nucléaire dans le monde), met en œuvre des mesures de confiance, ratifie et fait entrer en vigueur le Traité d'interdiction complète des essais (TICE / CTBT)⁷⁵², et a finalement négocié un Traité d'interdiction de la production de matières fissiles comprend des procédures de surveillance et de contrôle appropriées, la vérification et les éléments que le gouvernement précédent avait maintenu des réserves. La logique du « Global Zéro » repose sur l'idée que le désarmement progressif des grandes puissances nucléaires par le biais de négociations favorisera l'élaboration de mesures de confiance et de retenue mutuelles, encouragera de nouvelles réductions et la coopération avec les pays qui sont dotés et non dotés d'armes nucléaires. Ainsi dans la lutte contre la prolifération nucléaire, et dans ce cercle

⁷⁵¹ - Nicole VILBOUX , Philippe GROS, « Impact de l'élection présidentielle sur la politique de sécurité et défense – Premières réflexions », RAPPORT N°7, *Observatoire de la politique de défense des États-Unis*, NOVEMBRE 2016.

⁷⁵² - Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (T.I.C.E.), ou Comprehensive Test Ban Treaty (C.T.B.T.), est un traité multilatéral élaboré dans le cadre de la Conférence du désarmement de l'Organisation des Nations unies (O.N.U.). Il a été ouvert à la signature des États en septembre 1996. À la mi-2015, 183 États l'ont signé et 164 l'ont ratifié. Ce traité vise à interdire tous les essais nucléaires explosifs, sans exception, et à œuvrer ainsi en faveur de la non-prolifération et du désarmement. <https://www.universalis.fr/encyclopedie> .

vertueux, les puissances nucléaires, grandes et petites, vont progressivement démanteler leurs arsenaux tout en s'assurant qu'aucun Etat ne participera au processus de prolifération inverse. Certes, en théorie, la logique derrière « Global Zéro » n'est pas sans défauts, sans dissuasion nucléaire, le monde serait-il plus sûr ?

Enfin, compte tenu de la motivation croissante à travailler dans les différents « triangles d'instabilité » formés par la Russie, la Chine, l'Inde, les États-Unis et le Pakistan, l'influence des États-Unis est de plus en plus limitée. Si l'administration Obama s'engage dans cette voie, elle sera sans aucun doute éliminée en premier lieu ou, pour être plus précis, c'est le refus de faire face à la crise de prolifération du modèle temporaire, ce modèle manque de vision politique et a montré ses limites pendant la présidence Clinton. De plus, même en rejetant la posture agressive de maintien de la supériorité des États-Unis prônée par la seconde administration Bush, que ce soit face aux puissances dotées ou face aux Etats proliférant, elle est considérée comme contre-productive.⁷⁵³ Tirant les leçons des échecs passés, l'administration Obama a choisi de consolider le lien entre désarmement et non-prolifération, ce qui prouve sa volonté croissante de placer les puissances nucléaires avant leurs responsabilités particulières en matière de prévention de la prolifération et de maintien du régime de la non-prolifération nucléaire. La priorité absolue de Barack Obama, la dénucléarisation de la Corée du Nord et de l'Iran, reste au centre de toutes les inquiétudes sur l'avenir du TNP malgré d'autres enjeux identifiés.⁷⁵⁴ Cela revient également à reconnaître que la résolution des crises nord-coréenne et iranienne nécessitera inévitablement une coopération entre la Russie et la Chine⁷⁵⁵. Cependant, en replaçant la question de la prolifération dans une structure plus large, l'administration Obama a indirectement soulevé la question du rôle du nucléaire dans les relations entre les grandes puissances nucléaires.⁷⁵⁶

En somme, l'objectif premier de la doctrine nucléaire est de reprendre l'initiative pour mieux lutter contre la prolifération. Le Pentagone a annoncé que les États-Unis allaient réduire le rôle de leur dissuasion nucléaire dans leurs équipements militaires. Washington n'a renoncé ni à moderniser son arsenal existant ni à la possibilité d'utiliser l'arme ultime en premier lieu, mais a exclu le développement de nouvelles ogives et a veillé à ce que les bombes atomiques

⁷⁵³ - Guillaume DE ROUGE, « La dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : bilan d'étape et perspectives », *op.cit.*, p.40.

⁷⁵⁴ - Barthélemy COURMONT, « Le désarmement nucléaire selon BARACK OBAMA », in *Revue internationale et stratégique*, 2010/3, N°79, éditions, IRIS, p.129.

⁷⁵⁵ - Sur cette question, lire Barthélemy COURMONT, « Après l'Iran : Vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », in *La Revue internationale et stratégique*, N° 70, été 2008, Pp. 118-127.

⁷⁵⁶ - Guillaume DE ROUGE, « La dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : bilan d'étape et perspectives », *op.cit.*, p.41.

ne soient utilisées que dans des « circonstances extrêmes », et elles ne seront pas utilisées contre des adversaires qui ne l'ont pas et respectent le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP). C'est la première fois que les États-Unis s'imposent de telles restrictions. Barack Obama a une fois de plus voulu montrer ses différences avec l'administration George W. Bush, qui a étendu l'utilisation des armes nucléaires après le 11 septembre 2001.⁷⁵⁷

B. Vers une revalorisation de la dissuasion dans la posture globale américaine ?

De plus, tant que les armes nucléaires existent, les États-Unis doivent maintenir un arsenal nucléaire sûr, sécurisé et efficace - pour maintenir la stabilité stratégique avec les autres grandes puissances nucléaires, dissuader les adversaires potentiels et réaffirmer leurs engagements en matière de sécurité envers la nation, alliés et partenaires.⁷⁵⁸ Pour maintenir une posture globale américaine ne signifie pas qu'au moins la déclaration remettra en question le nouveau niveau de priorité nucléaire établi par la NPR en 2010, mais simplement qu'un rééquilibrage semble nécessaire,⁷⁵⁹ pour une politique nucléaire adaptée **(1)**, modernisée et renforcée. **(2)**

1. Adapter la planification et gérer l'escalade

Les partisans de la dénucléarisation ont appelé Obama à déclarer que le « seul but » des armes nucléaires est de dissuader les puissances nucléaires de menacer les États-Unis. Selon eux, la supériorité de l'armée américaine dans les armes conventionnelles rend la bombe atomique inutile dans toute autre situation.⁷⁶⁰ En outre, face aux problèmes causés par la restriction de l'utilisation des armes nucléaires par la Corée du Nord et surtout par la Russie, l'administration Obama a commencé à procéder à des ajustements ciblés de sa posture nucléaire au cours de son second mandat. Cela semble se faire principalement sous l'impulsion du Pentagone, et la Maison Blanche est restée fidèle à son ambition jusqu'au bout, qui est de réduire en priorité le rôle des armes nucléaires et à abaisser le seuil d'emploi de l'arme. Ce travail d'adaptation n'a pas d'interruption majeure par rapport à la « NPR » de 2010 et s'inscrit dans la continuité avec le passé, il cherche à donner la priorité à la possibilité de renforcer les États-Unis pour dissuader un emploi limité d'armes nucléaires. Pour mieux s'arranger lorsque la

⁷⁵⁷ -Pierre ROUSSELIN, « La croisade antinucléaire d'Obama », <https://www.lefigaro.fr/blogs/geopolitique/2010/04/la-croisade-antinucleaire-doba.html>, consulté le 15/07/2022.

⁷⁵⁸ - « Rapport sur la révision de la doctrine nucléaire », le 6 avril 2010, <https://dod.defense.gov/>, consulté le 08/07/2022.

⁷⁵⁹ - Guillaume DE ROUGE, *op.cit.*, p.42.

⁷⁶⁰ - DEPECHE, « Une nouvelle stratégie de défense est en cours d'élaboration : Obama se prépare à réduire l'arsenal atomique américain », https://www.libe.ma/Une-nouvelle-strategie-de-defense-est-en-cours-d-elaboration-Obama-se-prepare-a-reduire-l-arsenal-atomique-americain_a940, consulté le 15/07/2022.

dissuasion échoue, sans affecter la stabilité stratégique de la Russie et de la Chine, ces nouvelles orientations sont divisées en quatre parties : concept, planification, capacité, posture.

En termes de concepts, le Pentagone doit revenir aux fondamentaux en redécouvrant le débat sur le principe de la guerre limitée, notamment le débat sur la « diplomatie violente » proposé par Thomas C. Schelling a réitéré que si l'agresseur abandonne son ambition, il doit combiner la menace avec l'espoir de la retenue.⁷⁶¹ Selon les lignes directrices de la NPR de 2010, la réflexion du Pentagone est moins centrée sur les restrictions des États-Unis à l'utilisation des armes nucléaires, mais sur des mesures visant à dissuader un adversaire à restreindre l'utilisation des armes nucléaires. Contrairement à la situation où des options nucléaires limitées apparaissent pour la première fois lorsque le risque d'une grande attaque conventionnelle se produit, il est désormais plus probable que le seuil nucléaire soit franchi en premier par les adversaires des États-Unis, plutôt que par ces derniers ou l'OTAN. Cependant, le « fardeau de la mise à niveau » ne semble pas être si lourd, au contraire, une fois que les opposants auront brisé le tabou nucléaire, Washington restera coincé entre la restauration de la crédibilité de sa dissuasion nucléaire et la restriction de la pression publique et diplomatique en faveur d'une retenue, justifiant aux yeux de l'administration Obama un effort continu pour étoffer les options non nucléaires. Parce que la communauté de défense démocratique a toujours eu des doutes profonds sur la nature étroitement « contrôlable » de l'escalade nucléaire, la priorité sous la direction d'Obama est de maximiser la dissuasion initiale plutôt que de démontrer sa capacité à reprendre l'ascendant aux différents paliers d'une escalade nucléaire. Cependant, l'intervention de Vladimir Poutine en Ukraine semble avoir non seulement confirmé l'échec du plan de réinitialisation mis en œuvre par l'administration Obama lors de son premier mandat, mais aussi freiné la volonté des États-Unis de tenir l'Europe pour seule responsable de la sécurité de son environnement.⁷⁶²

Cette priorité de dissuasion initiale a été équilibrée et complétée par des plans de riposte conventionnels et nucléaires conçus en amont, qui visent à dissuader plutôt qu'à encourager l'escalade et à fournir au président une option fiable en cas d'échec de la dissuasion nucléaire. Outre le choix des moyens avec une réponse limitée, il semble qu'une attention particulière soit accordée à la continuité globale de la posture. Par conséquent, en raison du comportement et de la parole, tout emploi d'armes nucléaires dépend de la situation spécifique. Cela fait partie de l'action de dissuasion globale, en tenant compte des risques liés

⁷⁶¹ - Corentin BRUSTEIN, « La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition stratégique », *op.cit.*

⁷⁶² - Maya KANDEL et Maud QUESSARD-SALVAING, *op.cit.*

à une frappe nucléaire limitée, dans la deuxième étape, certains éléments du processus de planification et le plan lui-même nécessite d'être ajustés. Étant donné que les exigences inhérentes à une frappe nucléaire limitée dépendent étroitement de la situation de crise, l'objectif principal ici est de parvenir à un plan intersectoriel flexible, intégrant autant que possible les différentes composantes dans un plan cohérent, afin de maximiser la décision politique, quels que soient les objectifs politiques qu'ils poursuivent. À plusieurs reprises pendant la guerre froide, les programmes nucléaires ont été sévèrement critiqués, soit parce qu'ils manquaient de cohérence globale, soit parce qu'il y avait des différences importantes entre le programme nucléaire américain et les directives au niveau politique, en particulier en réponse à des représailles massives. Par conséquent, il est nécessaire d'éviter de tels pièges en prêtant attention aux nouvelles données opérationnelles et techniques, en particulier aux caractéristiques des véhicules de transport et des ogives nucléaires disponibles. Une attention particulière a été accordée au risque que les actions conventionnelles américaines puissent amener les opposants à franchir le seuil ou à restreindre les options limitées de mise à niveau nucléaire des États-Unis. De même, les travaux tentent de prévoir dès le stade de la planification comment l'utilisation limitée des armes nucléaires aux États-Unis affectera les opérations conventionnelles des États-Unis ou des forces alliées, et comment elle contribuera à rétablir la dissuasion en général.⁷⁶³

2. Moderniser les forces pour une posture renforcée

Le premier mandat de l'administration Obama a été marqué par une réduction du rôle des capacités nucléaires dans la défense américaine. Au niveau politique, ces réductions s'accompagnent de discussions en faveur d'un désarmement nucléaire à l'échelle internationale.⁷⁶⁴ La NPR mettra l'accent sur la nécessité de maintenir la dissuasion contre les menaces et abordera la nécessité de moderniser les armes nucléaires américaines. Cela implique non seulement la modernisation de l'arsenal nucléaire américain, mais aussi la modernisation du complexe nucléaire militaire. L'accent peut être mis sur la nécessité de moderniser les stocks américains pour des réductions ultérieures tout en maintenant le potentiel d'une dissuasion plus large.⁷⁶⁵ Au niveau des capacités, l'essence de la position de l'administration Obama est de défendre le plan de modernisation qu'elle a lancé, qui implique à la fois de nouvelles plateformes et certains nouveaux systèmes d'armes, prolongeant la durée de vie des armes et des

⁷⁶³ - Corentin BRUSTLEIN, « La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition stratégique », *op.cit.*

⁷⁶⁴ - Corentin BRUSTLEIN, « Désarmement nucléaire : l'ambition empêchée d'Obama », *IRSEM*, 2017.

⁷⁶⁵ - Jill Marie LEWIS, « La politique nucléaire d'Obama : le choix de la prudence », in *Revue internationale et stratégique*, 2009/4, N° 76, éditions, IRIS, p.157.

systèmes existants, ou la revitalisation d'un complexe nucléaire américain en cruel manque d'investissements. Au vu de la situation de l'emploi envisagée, l'administration Obama a adopté un plan de modernisation qui vise à donner aux États-Unis des capacités suffisamment larges et diversifiées pour leur offrir une flexibilité suffisante: maintenir une triade stratégique, maintien d'une composante tactique à travers l'adaptation des chasseurs bombardiers F-35A pour transporter des armes nucléaires et maintenir une double flotte de bombardiers stratégiques qui peut pénétrer dans l'espace aérien défensif ou frapper à une distance de sécurité. L'équipement dans son ensemble est considéré comme ayant une flexibilité, une maintenance, une réactivité, une portée, une trajectoire et même la puissance nominale suffisantes de la tête magnétique. Sur cette base, l'administration Obama, qui avait promis de ne concevoir aucune nouvelle arme nucléaire en 2010, a toujours tenu cette promesse. En fait, dans un environnement de guerre nucléaire limité, l'un des éléments de capacité les plus critiques de la flexibilité des États-Unis est le système de commandement et de contrôle stratégique. L'investissement prévu dans ce domaine devrait permettre de renforcer les capacités actuelles de C2, tout en améliorant sa sécurité et sa résilience en réponse à d'éventuelles attaques dans tous les domaines. Le système actuel est conçu pour prendre des décisions rapides et rationalisées en réponse aux risques d'attaques surprise massive. Par conséquent, le défi de la modernisation du système stratégique de C2 prévue est qu'en plus du choix classique basé sur une réponse rapide, le président peut également s'intégrer à tous les niveaux appropriés de manière sûre alors que la crise continue d'évoluer. L'urgence est moindre que lors d'une attaque surprise, il est donc nécessaire de comprendre la situation autant que possible afin de prendre une décision sur la nécessité et la forme de l'utilisation limitée des armes nucléaires, en fonction de l'évolution de la crise.

Enfin, la dernière partie de l'adaptation concerne la posture elle-même. Bien que certaines traductions puissent être vues à court terme, notamment à travers le renforcement de la posture nucléaire de l'OTAN depuis 2014⁷⁶⁶, d'autres adaptations qu'Obama envisageait pourraient ne jamais apparaître ou être rétractées par l'administration Trump. L'ambition ici est d'obtenir la crédibilité de l'engagement d'élargir la dissuasion par des actions concrètes et régulières dans tout contexte de crise, le but est de faire preuve de détermination dans diverses

⁷⁶⁶ - L'OTAN est une alliance politique et militaire dont la mission première est d'assurer la protection des peuples de ses pays membres et de promouvoir la sécurité et la stabilité dans la région de l'Atlantique Nord. La coalition doit être en mesure de relever les défis et menaces actuels et futurs, quelle que soit leur origine. Compte tenu de l'environnement de sécurité nouveau et changeant, elle continue de renforcer sa posture de dissuasion et de défense. L'agression russe en Ukraine constitue la menace la plus grave pour la sécurité euro-atlantique depuis des décennies, sape la paix qui domine l'Europe et renforce la nécessité pour l'OTAN de veiller à ce que sa posture de dissuasion et de défense soit crédible et efficace. Source : https://www.nato.int/cps/fr/natohq/topics_133127.htm.

options et de la capacité d'agir des États-Unis et de leurs alliés, des responsables américains ont rappelé dans des déclarations publiques qu'il existe des options nucléaires limitées, et même un déploiement supplémentaire d'armes B61 qui ne peuvent pas être déployées sur le champ de bataille.⁷⁶⁷ Aussi, l'augmentation du niveau de disponibilité des avions bi-capacité s'inscrit dans cette logique et s'accompagne d'une réflexion à long terme sur les chances de survie des forces nucléaires déployées sur un théâtre d'opérations donné soit par le durcissement, soit par la dispersion, soit par les capacités de défense active (défense anti missiles) qui réduisent l'efficacité d'une première frappe adverse.

Par conséquent, ces démonstrations sont naturellement susceptibles de concerner des avions à double capacité stationnés en Europe, mais elles peuvent aussi s'appuyer sur la puissance stratégique des États-Unis pour rappeler que les options de riposte limitée ne sont pas forcément le seul volet non stratégique de l'arsenal nucléaire américain. L'une des incarnations de ce couplage sont les missions de Bomber Assurance And Deterrence (BAAD), depuis 2014, par les avions B-52 et B-2, qui survolent l'Europe depuis leurs bases sur le continent américain, et au-dessus de l'Atlantique ou du pôle Nord.⁷⁶⁸ Bien que les mesures décrites ci-dessus semblent avoir été initiées par l'administration Obama, les États-Unis devraient intensifier leurs efforts pour mieux prendre en compte la menace d'attaques nucléaires limitées dans le cadre de leurs préparatifs de posture nucléaire, publié par l'administration Trump fin janvier 2017. En outre, la mention de capacités « flexibles » et « adaptatives » dans la mission NPR de la Maison Blanche, et les ambitions réitérées dans le domaine de la défense antimissile, peuvent indiquer que des efforts concrets ont été faits sur cette question - mais aucun révolutionnaire n'est impliqué, sans toutefois entraîner de changement révolutionnaire.⁷⁶⁹

Alors que la NPR de 2018 peut être considéré comme un tournant important dans la stratégie nucléaire américaine, avec le second mandat de l'administration Obama, les États-Unis ont réaffirmé la tendance au nucléaire.⁷⁷⁰ Le président démocrate s'est lancé dans un vaste programme de modernisation des forces nucléaires visant à adapter la dissuasion américaine aux nouvelles conditions stratégiques.

⁷⁶⁷ - Corentin BRUSTLEIN, « La Guerre Nucléaire Limitée : un Renouveau Stratégique Américain », *Focus stratégique*, 2017, N° 77, p.23-29.

⁷⁶⁸ - *Ibid.*,

⁷⁶⁹ - *Ibid.*,

⁷⁷⁰ - *Ibid.*,

Paragraphe 2 : la politique de TRUMP en matière d'arme nucléaire

Depuis de nombreuses années, chaque président américain élu, publie la « Nuclear Posture Review » (NPR) sur l'avenir des armes nucléaires américaines. La première NPR fut établie en 1994 à l'initiative du Président américain de l'époque, Bill Clinton. Plus tard, le Congrès a demandé au président George W. Bush et au président Barack Obama de demander la NPR. Donald Trump a chargé son secrétaire à la Défense James Mattis de rédiger ce document, les armes nucléaires américaines doivent être modernes, puissantes, flexibles et résilientes, capables de résister aux menaces du XXI^e siècle et de rassurer les alliés américains.⁷⁷¹Nous tentons dans cette partie de s'arrêter sur les orientations de la doctrine nucléaire américaine sous TRUMP **(A)**, ainsi que le rôle de la communication dans le domaine stratégique des Etats-Unis. **(B)**

A. Trump et l'ordre nucléaire : socialisation ou rupture

Lors de l'élection présidentielle de 2016, Donald Trump a qualifié l'accord nucléaire iranien de « pire accord jamais négocié » et a annulé ses promesses électorales. Par conséquent, Donald Trump a brisé l'ordre international en franchissant une nouvelle hauteur.⁷⁷²Dans cette partie, On va traiter la stratégie de sécurité nucléaire nationale des Etats-Unis sous Trump **(1)** qui se différencie de son prédécesseur Obama, et qui constitue une vraie révolution en matière nucléaire. **(2)** En se focalisant en troisième lieu sur la place de l'arme nucléaire et dans la campagne électorale américaine de 2020 et dans la NPR de 2022. **(3)**

1. A la différence d'Obama, Trump n'attache pas d'importance au contrôle des armements

La NPR peut servir de guide pour toutes les décisions concernant l'arsenal nucléaire américain, y compris non seulement l'ogive nucléaire elle-même, mais aussi ses systèmes vectoriels (missiles conventionnels, bombardiers, sous-marins ou missiles de croisière), l'infrastructure nucléaire (commandement, contrôle et communications), recherche et développement. D'une part, il y a une certaine continuité entre Obama et Trump sur la question de la politique nucléaire américaine. La triade nucléaire stratégique des médias terrestres, navals et aériens a été conservée et le plan de renouvellement déjà entamé pour ces derniers se poursuivra. Dans ce cas, Trump estime qu'il est nécessaire d'avoir une option nucléaire flexible

⁷⁷¹ - Oliver THRANERT, « La politique de Trump en matière d'arme nucléaire », *Politique de sécurité : analyses du CSS*, N° 223, Mars 2018, E Benno Zogg.

⁷⁷² - Dominique MOISI, « Trump, l'homme qui risque de relancer la prolifération nucléaire », <https://www.lesechos.fr/idees-debats/editos-analyses/trump-lhomme-qui-risque-de-relancer-la-proliferation-nucleaire> , consulté le 15/02/2020.

pour s'écarter de la politique de son prédécesseur, dont le but est de minimiser l'importance des armes nucléaires dans les politiques de sécurité américaines. Dans le même temps, contrairement à Obama, Trump n'attache pas d'importance au contrôle des armements. Par conséquent, la NPR de Trump n'inclut aucune proposition de gestion de la concurrence nucléaire à travers cette dernière. Trump a renouvelé l'accent mis sur le rôle des armes nucléaires dans la stratégie de défense nationale des États-Unis.⁷⁷³ Les nouveaux commentaires sur la posture nucléaire américaine émis en février 2018 ont été vivement critiqués en raison de l'annonce de la modernisation de l'arsenal (bien qu'elle ait été annoncée sous la direction de l'administration Obama) et de la décision sur de nouvelles capacités nucléaires dans la catégorie non stratégique.⁷⁷⁴ En général, l'opposition estime que cette «NPR» est un pas en arrière par rapport à la «NPR» de 2010, dont l'idée commune est de réduire le rôle des armes nucléaires. En fait, le seuil d'emploi ne semble pas avoir changé. Néanmoins, en raison de la détérioration de l'environnement stratégique, le Pentagone a renforcé la crédibilité de la dissuasion nucléaire au niveau capacitaire et politique. À ce stade, la détermination est le maître mot. Cela s'applique en particulier à la dissuasion extensive de NPR qui fait de la dissuasion américaine une tâche fondamentale de la stratégie de sécurité américaine, et souligne que cet engagement est « absolument fiable ». Par conséquent, le message adressé à tout adversaire potentiel est fort : « Aucun pays ne doit douter de la puissance de notre engagement en faveur d'une dissuasion accrue, ou du pouvoir des États-Unis et de leurs alliés de prévenir et, si nécessaire, de contrecarrer toute arme nucléaire ou opération nucléaire, agression non nucléaire par des opposants potentiels ».⁷⁷⁵

Comme son prédécesseur, Trump veut déployer des armes nucléaires américaines sur le territoire européen et recherche des accords de « participation nucléaire » avec les alliés européens de l'OTAN. Cependant, d'un autre côté, certaines différences évidentes sont importantes. Bien qu'Obama considère la prolifération nucléaire et le terrorisme nucléaire comme les principaux défis auxquels les États-Unis sont confrontés pour réduire l'importance des armes nucléaires dans le cadre de leur politique de sécurité en matière de maîtrise des armements, Trump préconise le retour à une puissance majeure, même dans le cadre de la

⁷⁷³ - Solène VIZIER, « Donald Trump : 4 ans de folie nucléaire », 24 octobre 2020, <https://www.idn-france.org/nos-publications/actualites/donald-trump-4-ans-folie-nucleaire/> , consulté le 14/07/2022.

⁷⁷⁴ - Oliver THRANERT, *op.cit.*

⁷⁷⁵ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « La nouvelle revue de posture nucléaire américaine et la dissuasion élargie en Asie orientale », in *Revue Défense Nationale* 2018/7, N° 812.

politique nucléaire, comme déjà annoncé dans le document sur la stratégie de sécurité nationale publié en décembre 2017.⁷⁷⁶

Depuis avril 2010, l'environnement international a subi de grands changements, lors de l'annexion de la Crimée en 2014 et de l'intervention militaire de Moscou en Ukraine, les États-Unis et l'OTAN sont redevenus des adversaires de la Russie. De plus, la Chine défie les alliés américains par sa stratégie d'expansion en Asie et l'utilisation d'armes nucléaires pour construire son arsenal. Dans le même temps, la Corée du Nord est devenue une puissance nucléaire, et il est désormais possible d'attaquer les villes américaines avec ses armes nucléaires. Dans ce contexte, il est prévisible que le « Traité de non-prolifération nucléaire » de l'administration Trump mettra un accent considérable sur les armes nucléaires. La stratégie de sécurité nationale formulée par la Maison Blanche en décembre 2017 a déjà reflété l'évolution de la question nucléaire entre l'administration Obama et l'administration Trump. Bien qu'Obama veuille minimiser l'importance des armes nucléaires, Trump considère l'arsenal nucléaire américain comme la base de sa stratégie pour maintenir la paix et la stabilité et empêcher l'agression contre les États-Unis, et la dissuasion de toute agression envers l'Amérique.⁷⁷⁷

Dans l'ensemble, l'évaluation par l'administration Trump du niveau de menace par la NPR est très pessimiste. Depuis 2010, aucun ennemi potentiel n'a suivi la direction des États-Unis et réduit le nombre ou l'importance de ses armes nucléaires. Le rythme de modernisation de la force nucléaire s'est accéléré depuis l'arrivée de Donald Trump en 2018, et malgré l'approche plus agressive de l'administration Trump en matière de relations stratégiques, sa position s'inscrit dans la poursuite des efforts de modernisation nucléaire.⁷⁷⁸ Au contraire, la NPR estime que la Chine, la Russie, la Corée du Nord et l'Iran ont tous choisi la stratégie inverse. Sans surprise, l'administration Trump a fait des discours durs à la fois à la Russie et à la Chine dans son NPR. Selon elle, l'objectif des deux pays est de renverser l'ordre international actuel qui existe depuis la fin de la guerre froide.⁷⁷⁹ De plus, elle estime que ces deux opposants adoptent des stratégies asymétriques pour contrer les capacités conventionnelles des États-Unis.

⁷⁷⁶ - *Ibid.*,

⁷⁷⁷ - Oliver THRANET, *op.cit.*

⁷⁷⁸ - Patrick BOUREILLE, « La communication de l'exécutif français autour de l'outil de dissuasion 1945-2015 », in *Stratégie* 2018/1, N° 118, Editions, Institut de Stratégie Comparée, Pp. 83- 92.

⁷⁷⁹ - Corentin BRUSTLEIN, « Armement nucléaire : le décalage entre le président Trump et son administration pourrait devenir préoccupant », interview de le point avec BRUSTLEIN Corentin : Chercheur au centre des études de sécurité de l'IFRI (Institut français des relations internationales), <https://www.ifri.org/fr>, où il dirige le centre des études de sécurité et le programme Dissuasion et prolifération, Corentin Brustlein étudie notamment les postures nucléaires militaires et la politique de défense des États-Unis. Il est l'auteur de la récente étude *La guerre nucléaire limitée : un renouveau stratégique américain*. <https://www.lepoint.fr/editos-du-point/jean-guisnel/armement-nucleaire-le-decalage-entre-le-president-trump-et-son-administration-pourrait-devenir-preoccupant-22-02>, consulté le 14/07/2022.

Moscou modernisera ses armes nucléaires à tous les niveaux, possédera une série d'armes nucléaires non stratégiques et ira à l'encontre du « Traité FNI sur les armes nucléaires à moyenne portée ». Pire encore : selon les rapports, la Russie adopte une stratégie d'escalade nucléaire pour résoudre le conflit. En effet, Moscou est clairement convaincu que les États-Unis n'ont pas l'intention d'utiliser leurs armes nucléaires stratégiques contre les attaques de la Russie par le biais de leurs armes nucléaires tactiques. Selon les rapports, la Chine est également en train de moderniser et d'augmenter ses capacités nucléaires. Selon la NPR, il s'agit d'une menace nucléaire pour la Corée du Nord, qui pense que le programme nucléaire de Pyongyang est la menace de prolifération la plus directe pour la stabilité et la sécurité internationales.

Les Etats peuvent avoir des points de vue différents sur les États-Unis, et l'équilibre des pouvoirs peut changer au sein du système international à court terme. Le système gouvernemental des Etats dotés d'armes nucléaires peut s'effondrer ou une « cascade de prolifération nucléaire ». ⁷⁸⁰ D'autre part, il y aura également des incertitudes dans le développement technologique futur, par exemple, ceux-ci peuvent rendre les armes nucléaires américaines ou leur système de commandement et de contrôle très fragiles du jour au lendemain. Donald Trump affronte à nouveau le reste du monde, il a suscité l'indignation internationale après avoir annoncé qu'il avait l'intention de retirer les États-Unis d'un accord important visant à limiter les armes nucléaires (FNI). ⁷⁸¹ En revanche, et même sous la direction de l'administration Trump, les États-Unis ne rejeteront pas complètement le contrôle des armements nucléaires, ce contrôle d'armements peut favoriser la transparence et la compréhension mutuelle et contribuer à améliorer la prévisibilité. Cependant, les accords de maîtrise des armements doivent être vérifiables et applicables. ⁷⁸² Cela n'est pas toujours le cas, Par exemple, la violation par la Russie du traité FNI le démontre. Washington espère contribuer financièrement à l'organisation de l'interdiction des essais nucléaires et du système international de surveillance des essais nucléaires, bien que le traité ne soit pas entré en vigueur et que les États-Unis ne souhaitent pas le ratifier. Certes, les États-Unis ne devraient pas effectuer d'essais nucléaires, à moins qu'il ne soit nécessaire de procéder à des essais nucléaires dans le contexte de défis technologiques ou géopolitiques majeurs, ou pour garantir la sûreté et l'efficacité de l'arsenal nucléaire américain. Tous les autres États dotés d'armes nucléaires doivent déclarer un moratoire sur les essais nucléaires ou maintenir les mesures de moratoire existantes. En outre,

⁷⁸⁰ - Création rapide de nouveaux États dotés d'armes nucléaires peut se produire.

⁷⁸¹ - Florian MAUSSION, « Trump critiqué de toutes parts après son retrait d'un accord sur les armes nucléaires », <https://www.lesechos.fr/monde/etats-unis/trump-critique-de-toutes-parts-apres-son-retrait-dun-accord-sur-les-armes-nucleaires->, consulté le 14/07/2022.

⁷⁸² - Oliver THRANERT, *op.cit.*

les États-Unis ont mis en œuvre les mesures de réduction convenues dans le nouveau « Traité de réduction des armes stratégiques », (START) et continueront de travailler avec la Russie pour respecter les dispositions du traité qui restreignent les armes nucléaires stratégiques dans les deux camps. Washington peut choisir de prolonger le traité jusqu'en 2026. Dans le même temps, les États-Unis rejettent le traité d'interdiction des armes nucléaires que le traité est ouvert à la signature depuis 2017. Cela conduira à la polarisation de la communauté internationale et pourrait mettre en danger la sécurité des États-Unis et de ses alliés.

En bref, le principal objectif de l'administration Trump reste la dissuasion nucléaire. Cependant, la Maison Blanche a abandonné la politique d'Obama consistant à réduire l'importance des armes nucléaires, et que Trump ne prête pas beaucoup d'attention à la maîtrise des armements, puisque la concurrence des grandes puissances entre les États-Unis, la Russie et la Chine évoluera vers une course aux armes nucléaires.⁷⁸³

2. Vers une révolution nucléaire sous Trump

Après un premier mandat insistant sur l'objectif du désarmement, l'administration Obama avait dû se résoudre à un durcissement de sa posture nucléaire, compte tenu de la dégradation de l'environnement stratégique. Les orientations que suivra l'administration Trump devraient fondamentalement suivre ces tendances, tout en adoptant un degré d'ambition plus élevé et un discours clairement différent. Le reflet principal de l'ambition renouvelée de l'administration Trump peut être un geste qui met l'accent sur la flexibilité et la robustesse de la force de dissuasion américaine. En 2018, les États-Unis espèrent se retirer du traité FNI afin de retrouver une liberté de manœuvre contre la Chine et même contre la Russie.⁷⁸⁴ Ce qui est encore plus impossible, c'est d'atteindre des objectifs nucléaires « d'une supériorité » ou d'une « primauté » nucléaire sur tous les adversaires potentiels sur certaines caractéristiques. Par conséquent, derrière ce concept de suprématie visant les exigences des États-Unis, de nombreux concepts de base ont été proposés : Le retour du discours a permis aux gens de voir que l'idée de victoire dans la guerre à l'aide d'armes nucléaires a été restaurée, cherchant une crédibilité accrue grâce à la capacité de contrôler l'escalade nucléaire et de restaurer la « domination », quel que soit le niveau d'intensité des confrontations; en renforçant et en diversifiant les offensives, les efforts parallèles pour limiter la destruction avec la portée des capacités défensives; en mettant l'accent sur l'adaptabilité de la force, en l'incluant dans les spécifications

⁷⁸³ *Ibid.*,

⁷⁸⁴ - Michael DUNNING/GETTY, « Du danger pour l'Europe de la stratégie nucléaire des États-Unis et de l'OTAN », <https://www.capital.fr/economie-politique/du-danger-pour-leurope-de-la-strategie-nucleaire-des-etats-unis-et-de-lotan-1371357> , consulté le 14/07/2022.

du système d'armes en cours d'élaboration ou de mise à jour, ainsi qu'en supprimant certaines restrictions actuelles sur les activités du complexe nucléaire.⁷⁸⁵ Pour renforcer la capacité de Washington de formuler une stratégie de guerre limitée crédible dans l'environnement nucléaire, les travaux d'analyse et de planification peuvent s'accompagner de l'officialisation de la nouvelle posture. Cet effort s'appuiera sur certains éléments du geste conçu par Obama, comme la préférence du théâtre régional pour l'ambition et les moyens, ou la communication en représailles et le déni de succès adverse. Cela signifie également une plus grande flexibilité dans la communication avec l'ennemi autour du but de la guerre, non seulement peut lui indiquer les limites de l'objectif initial, mais également indiquer sa nature évolutive initiale. La stratégie doit être basée sur une posture déclarative, combinant les contraintes et la volonté d'assumer des responsabilités d'escalade, y compris l'aggravation des conflits dans une posture « exponentielle » de manière déclarative qui doit être complétée par la communication avec les alliés, qui sont à la fois après des crises et pendant les crises. Cependant, la conduite d'une telle guerre limitée devrait viser à canaliser les opérations vers des terrains avantageux pour les États-Unis, et exercer une retenue en évitant aussi longtemps que possible de prendre pour cible les infrastructures stratégiques de l'adversaire, tout en indiquant à ce dernier, de manière plus ou moins explicite. Pour rendre la crédibilité plus ambitieuse, Washington prévoit de maximiser la flexibilité de ses forces nucléaires. Certes, la flexibilité actuelle est très utile en temps de paix en raison de sa valeur dissuasive, aussi bien qu'en temps de guerre, car elle donnera aux décideurs politiques et militaires américains une liberté d'action afin qu'ils puissent reprendre l'avantage au cours d'une escalade.

Dans le domaine des capacités, de nombreux analystes estiment que les avantages de la supériorité militaire conventionnelle et nucléaire des États-Unis sont relativement en déclin, tout en réduisant en même temps l'éventail des options disponibles, réduisant ainsi la crédibilité des assurances données par Washington à ses alliés. De même, le déploiement de missiles de croisière sol-sol russes à capacité nucléaire est considéré comme une violation du traité FNI, ce qui pose la question de l'adaptation à la situation actuelle et de sa réintroduction dans le système. A cet égard, la NPR 2018 proposait le développement d'un nouveau missile de croisière nucléaire mer-sol pour contrer la « dégradation » de l'environnement stratégique. La décision n'est pas anodine : depuis plusieurs années, avant même la guerre en Ukraine, la question nucléaire a suscité un regain d'intérêt politique, académique et militaire en raison de la rivalité

⁷⁸⁵ - Corentin BRUSTLEIN, « La Guerre Nucléaire Limitée : un Renouveau Stratégique Américain », *op.cit.*

stratégique suscitée par la montée en puissance militaire de la Russie et de la Chine. À la suite de ces changements systémiques dans l'ordre international, les États-Unis relanceront le processus d'ajustement doctrinal et capacitaire de leurs forces nucléaires.⁷⁸⁶

À la fin de l'été 2017, des rumeurs ont circulé sur le regain d'intérêt de la nouvelle administration pour les armes nucléaires de faible puissance ; néanmoins, ces rumeurs semblaient toujours aller dans le sens d'un rapport du Défense Science Board (DSB) de décembre 2016⁷⁸⁷, appelant l'administration Trump à étudier les options de têtes nucléaires de « plus faible puissance ».⁷⁸⁸ Par conséquent, les scientifiques du DSB ont rappelé que leurs recommandations ne répondaient pas aux besoins exprimés par les forces armées, mais uniquement pour permettre aux installations nucléaires américaines de mieux répondre à toute évolution future des besoins militaires et de se préparer à de futures percées technologiques.⁷⁸⁹

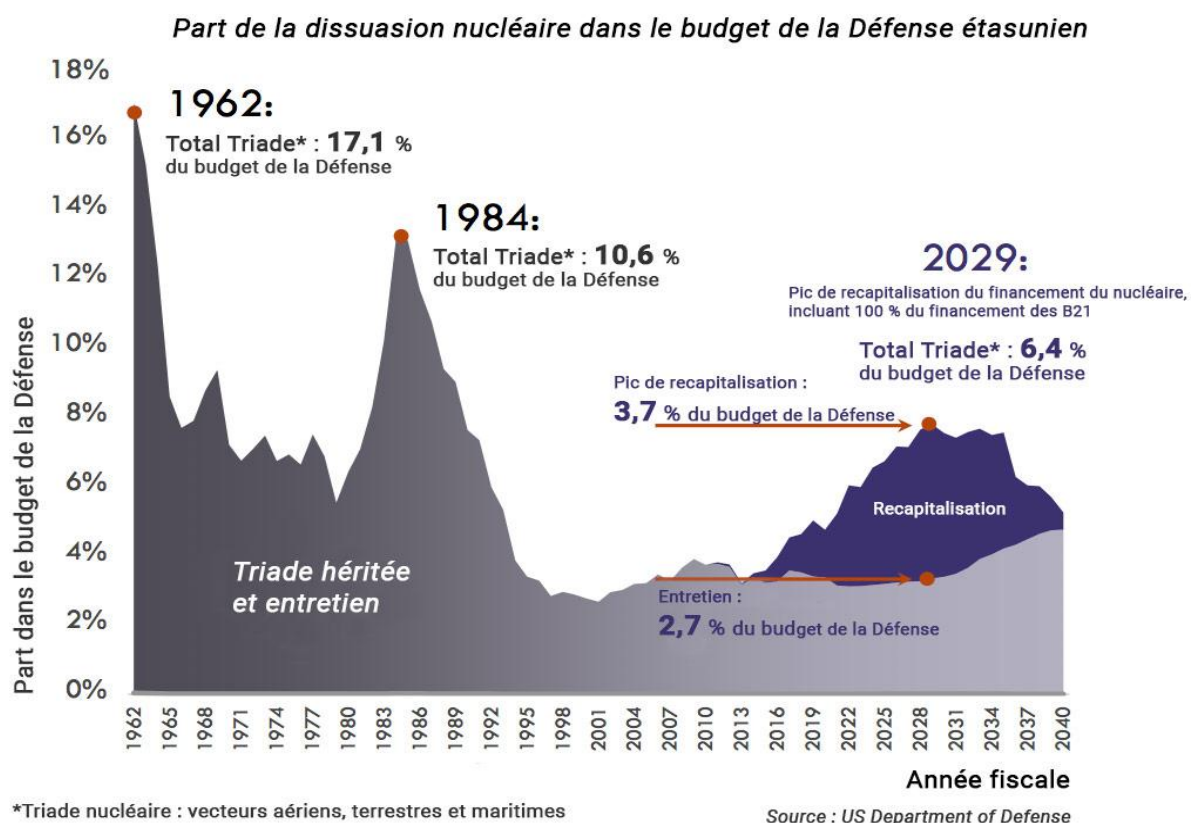


Figure 1 : Évolution du budget nucléaire du Département de la défense des États-Unis : les hausses de l'administration Trump

⁷⁸⁶ - Rocha DOUGLAS, « Le missile de croisière mer-sol nucléaire (SLCM-N), Conséquences pour la stratégie nucléaire américaine et la maîtrise des armements », *note de recherche* 2022, institut d'études de stratégies et de défenses, IESD.

⁷⁸⁷ - Voir Bulletin N°41, mars 2017, Observatoire de la Dissuasion, <https://www.frstrategie.org/>

⁷⁸⁸ - Corentin BRUSTLEIN, « La Guerre Nucléaire Limitée : un Renouveau Stratégique Américain », *op.cit.*

⁷⁸⁹ - *Ibid.*,

La figure ci-dessus nous donne un aperçu sur le budget nucléaire du département de la défense des Etats-Unis qui a connu une hausse très significative au moment de l'administration de Trump, qui peut nous rappeler de l'importance du rôle de l'arme nucléaire dans la défense américaine, qui préserve encore sa valeur et sa pertinence.

3. Le nucléaire dans la campagne électorale américaine 2020 et dans la NPR 2022

L'achèvement du premier mandat de Donald Trump nous ouvre sur de nombreuses interrogations sur la politique nucléaire de l'Etat : quelles sont les perspectives et les éventualités de maîtrise des armements après la fin du « traité FNI » ? Le nouveau traité START devrait-il être prolongé ? Ce pays devrait-il rejoindre le JCPOA ? Quelle position faut-il prendre vis-à-vis de la Corée du Nord ? La doctrine et le programme de modernisation américain sont-ils pertinents ? Telles sont toutes les questions auxquelles les candidats à l'élection présidentielle de 2020 doivent répondre. Normalement, les questions nucléaires ne sont pas importantes à l'ordre du jour des électeurs américains, mais le contexte rend le sujet impossible à ignorer. Dans une enquête menée par la Fédération of Concerned Scientists⁷⁹⁰ dans plusieurs États américains (Géorgie, Iowa, Michigan, New Hampshire et Ohio), plus de 80% des adultes ont déclaré qu'ils seraient candidats à la prochaine élection présidentielle « Exprimer leurs vœux ». Il existe de nombreuses incertitudes dans le domaine de la politique nucléaire militaire.⁷⁹¹ En fait, l'ONG Livable World Council⁷⁹² a directement interrogé le candidat à la présidentielle, notamment en ce qui concerne le « nouveau traité de désarmement », la politique de « premier emploi » et la modernisation et l'augmentation éventuelle des stocks d'armes nucléaires américains. Bien que les élections primaires démocrates commencent dans l'Iowa en février 2020, tous les candidats démocrates estiment que tant que les deux pays tiennent leurs promesses, ils doivent renouveler le « nouveau traité START » avec la Russie en 2021. Joe Biden (en tête du scrutin avec 28% d'intention de vote), Bernie Sanders (deuxième avec 20%

⁷⁹⁰ - L'Union of Concerned Scientists (UCS) ("l'Union des scientifiques préoccupés" en anglais) est un groupe américain indépendant de scientifiques et de citoyens œuvrant pour trouver des solutions dans les domaines suivants :

- Le réchauffement global
- Les véhicules propres
- Les énergies propres
- L'énergie nucléaire
- Les armes nucléaires et la sécurité globale
- L'alimentation et l'agriculture
- Les espèces envahissantes.

⁷⁹¹ - Camille BARBIT et Emmanuelle MAITRE, « Le nucléaire dans la campagne électorale américaine 2020 », *Observatoire de la Dissuasion*, BULLETIN N°72, *fondation pour la recherche stratégique*, Janvier 2020, p.9.

⁷⁹² - Le Council for a Livable World est une organisation de plaidoyer à but non lucratif basée à Washington, DC, dédiée à l'élimination de l'arsenal nucléaire américain. Son objectif déclaré est « des politiques de sécurité nationale progressistes et d'aider à élire les candidats au Congrès qui les soutiennent ».

d'intention de vote), Pete Buttigieg, Amy Klobuchar, Tom Steele et Marian Williamson ont souligné l'importance des traités internationaux en termes de contrôle des armements et de soutien unanime. Les États-Unis signeront le renouvellement du Traité sur le nouveau départ conformément à leur mandat.⁷⁹³

La sénatrice Elizabeth Warren a vivement critiqué le retrait des États-Unis du « Traité FNI » et a jugé cette décision dangereuse ; pour Elizabeth Warren, une action supplémentaire sur le contrôle international des armements est essentielle. Par conséquent, elle soutient la ratification du TICE comme Joe Biden, Pete Buttigieg⁷⁹⁴, Amy Klobuchar⁷⁹⁵ et Bernie Sanders⁷⁹⁶. En outre, la plupart des candidats démocrates sont en faveur de la non-utilisation de la doctrine nucléaire américaine. C'est le cas d'Elizabeth Warren, qui a insisté pendant sa campagne sur le fait que sous son règne, les États-Unis n'utiliseraient jamais les armes nucléaires en premier. Avant la fin du mandat du président Obama, Biden a déclaré dans un discours sur la sécurité nucléaire que le seul but des armes nucléaires est de devenir une arme de représailles. Cependant, pendant la campagne, il a soutenu le projet de loi présenté par Elizabeth Warren, son plan montre son engagement dans cette direction. À l'exception des trois premiers, les propos des autres sont également plus contradictoires. Cory Booker⁷⁹⁷ et Amy Klobuchar ont refusé de prendre position sur la question du « pas de première utilisation ». D'un autre côté, Pete Buttigieg n'imaginait pas que les États-Unis recourraient d'abord aux armes nucléaires, mais craignait toujours que la politique de « non-utilisation en premier » conduise à la prolifération nucléaire. Steve Bullock⁷⁹⁸ est la seule personne qui accepte de conserver la doctrine, mais s'est maintenant retiré de la liste des candidats démocrates. Le troisième point du Conseil de sécurité sur un monde viable concerne la volonté de chaque candidat de continuer d'investir pour maintenir l'arsenal nucléaire américain. Certains candidats conviennent que le plan de modernisation de la triade est excessif, comme Elizabeth

⁷⁹³ - Camille BARBIT et Emmanuelle MAITRE, *op.cit.* p.10.

⁷⁹⁴ - Peter Paul Montgomery Buttigieg, né le 19 janvier 1982) est un homme politique américain et ancien officier militaire qui est actuellement le Secrétaire aux transports des États-Unis . Membre du Parti démocrate , il a été le 32e maire de South Bend, Indiana , de 2012 à 2020, ce qui lui a valu le surnom de « Mayor Pete »

⁷⁹⁵ - Amy Klobuchar, née le 25 mai 1960 à Plymouth, est une femme politique américaine, membre du Parti démocrate et sénatrice du Minnesota au Congrès des États-Unis depuis 2007.

⁷⁹⁶ - Bernie Sanders, né le 8 septembre 1941 à New York, est un homme politique américain. Il est maire de Burlington, plus grande ville du Vermont, de 1981 à 1989, puis membre de la Chambre des représentants des États-Unis de 1991 à 2007. Il est sénateur au Congrès des États-Unis pour le Vermont depuis 2007.

⁷⁹⁷ - Cory Booker, né le 27 avril 1969 à Washington, D.C., est un homme politique américain. Membre du Parti démocrate, il est maire de Newark de 2006 à 2013 et sénateur du New Jersey au Congrès des États-Unis depuis 2013. Il est candidat aux primaires présidentiels de 2020.

⁷⁹⁸ - Stephen Clark Bullock (né le 11 avril 1966) est un homme politique et avocat américain, qui a été le 24^e gouverneur du Montana de 2013 à 2021. Il est membre du Parti démocrate.

Warren, qui s'est engagée expressément à ne pas financer d'armes nucléaires supplémentaires, en particulier les armes de faible puissance.

La plupart des candidats qui ne divulgueraient pas le budget actuel alloué à l'arsenal nucléaire américain ont averti que cette arme représentait un danger national et mondial. Marianne Williamson a déclaré : « Les armes nucléaires sont dangereuses et nous mettent en danger ». Bernie Sanders a pris le désarmement comme thème de sa campagne et a déclaré : « Nous devons unir les États-Unis et le reste du monde pour qu'ils fassent tout ce qui est en notre pouvoir pour débarrasser ce monde des armes nucléaires ».⁷⁹⁹

Le New York Times a également interrogé plusieurs candidats démocrates sur la présence de la bombe nucléaire américaine B61 en Turquie. Joe Biden et Bernie Sanders ainsi que d'autres candidates démocrates, ont clairement exprimé leurs craintes concernant l'arsenal nucléaire américain en Turquie. Bernie Sanders en a profité l'opportunité lui a montré une compréhension générale de la question, mais il ne savait pas comment déterminer le nombre des Etats nucléaires. D'autres candidats démocrates n'ont pas explicitement discuté de l'existence d'arsenaux nucléaires américains dans les bases turques, et aucun candidat démocrate n'a explicitement prévu de retirer ces armes du territoire turc. Amy Klobuchar a déclaré qu'elle espérait stationner l'arsenal nucléaire américain à la base turque d'İncirlik⁸⁰⁰ pour maintenir une présence dans la région. Tous les candidats démocrates ont fait état de leur souhait de rejoindre le JCPOA, tant que l'Iran respecte ses conditions.⁸⁰¹

Tout au long de la campagne, Joe Biden n'a pas hésité à exprimer son désaccord avec la gestion des documents par l'administration Trump. Pourtant, la donne internationale et régionale a changé entre aujourd'hui et lorsqu'il était vice-président, de 2009 à 2017. Du coup, son élection ne signifie pas un retour aux années Obama. En conséquence, l'administration Biden envisage de ramener les États-Unis à l'accord de 2015, mais à des conditions différentes. A ce titre, Joe Biden veut inclure dans les négociations une disposition concernant le programme balistique de l'Iran, qui viole l'annexe B de la résolution 2231 du Conseil de sécurité du 20 juillet 2015. Cependant, parvenir aujourd'hui à un accord sur les tests balistiques de l'Iran semble très compliqué, et la priorité pour Joe Biden et son équipe est de voir l'Iran se conformer au plus vite aux restrictions fixées par le JCPOA.⁸⁰² Contrairement à ses prédécesseurs, Joe

⁷⁹⁹ - Camille BARBIT et Emmanuelle MAITRE, *op.cit.*, p.11.

⁸⁰⁰ - Incirlik Air Base, est une base aérienne de Turquie située près de la petite ville d'İncirlik mais situé dans le district de Sarıçam, à douze kilomètres à l'est de la ville d'Adana, accueillant des éléments de l'United States Air Forces in Europe servant de support aux opérations de l'OTAN.

⁸⁰¹ - Camille BARBIT et Emmanuelle MAITRE, *op.cit.*, p.11.

⁸⁰² - Steven ERLANGER, « Biden Wants to Rejoin Iran Nuclear Deal, but It Won't Be Easy », *New York Times*, 17 November 2020.

Biden a une longue histoire sur les questions de sécurité. Depuis le début de son mandat, le débat sur le nucléaire a dominé le débat politique, ce qui illustre ce propos. La sélection de ses conseillers aux postes clés de l'administration renforce également l'idée que, pour Joe Biden, la gouvernance des questions nucléaires est l'un des enjeux centraux de sa politique étrangère. Mais si Joe Biden espère restaurer le leadership américain sur la scène internationale et rompre avec la politique étrangère de Donald Trump, on notera une certaine continuité sur certains dossiers. Par exemple, Joe Biden entend revenir sur la décision de Trump de se retirer du JCPOA. Pour autant, le nouveau président n'a pas hésité à rester ferme et n'entend pas totalement rompre avec l'approche de Donald Trump concernant les sanctions américaines contre le régime iranien. En ce qui concerne la doctrine nucléaire américaine et la gestion du programme nucléaire du pays, si Joe Biden n'a pas la même vision que Donald Trump dans les situations où il peut être démontré que les États-Unis utilisent des armes nucléaires, nous pouvons nous attendre à une relative continuité dans la future politique de dissuasion américaine.⁸⁰³

En somme, la Posture nucléaire Review a été rendue publique le 27 octobre 2022. A travers ce document-cadre de la politique nucléaire américaine, les États-Unis transmettent les grandes lignes de leur doctrine à des adversaires potentiels et s'efforcent d'assurer à leurs alliés la fiabilité d'une dissuasion étendue. Après que le NPR préparé pendant le premier mandat du président Obama (2010) ait insisté sur la réduction du rôle des armes nucléaires, le NPR publié par l'administration Trump (2018) s'est concentré sur le rétablissement de la dissuasion contre les adversaires envisageant de recourir aux armes nucléaires pour reprendre un avantage sur les armes conventionnelles dans le conflit. En 2018, la NPR a été critiquée pour avoir élargi la portée de la stratégie nucléaire et abaissé le seuil d'emploi tout en cherchant à rétablir la dissuasion. La nouvelle posture review (NPR), écrite par l'équipe du président Biden, présente une approche fusionnée combinant le renforcement de la dissuasion américaine.⁸⁰⁴

⁸⁰³ - Sophie MOREAU-BRILLATZ , « Les grands dossiers nucléaires et la nouvelle administration Biden », Note N°04/21, 8 mars 2021, <https://www.frstrategie.org/>, consulté le 04/03/2023.

⁸⁰⁴ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Brève stratégique, 51 », 29 novembre 2022. <https://www.irsem.fr/publications-de-l-irsem/brevs-strategiques/breve-strategique-n-51-2022-la-revue-de-posture-nucleaire-americaine-2022.html#:~:text=La%20revue%20de> , consulté le 20/01/2023.

B. La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique des Etats-Unis

La communication est un élément important de la dissuasion stratégique, même si Washington n'a pas de doctrine formelle sur cette question, les États-Unis sont aujourd'hui le pays le plus développé en matière de communication verbale et non verbale. La dernière mise à jour des outils de communication a apporté de nouveaux défis en matière de communication stratégique. Dans le domaine très spécifique de la dissuasion, la communication est une question particulièrement importante, c'est l'un des éléments de la stratégie de dissuasion ; elle convient à la politique, à la diplomatie et à l'armée dans son ensemble et contribue à la crédibilité de la dissuasion.⁸⁰⁵ Qui sera donc le rôle de la communication dans le domaine de la dissuasion stratégique des Etats Unis ?

1. Une communication stratégique ambitieuse qui répond à de nombreux objectifs

Il existe plusieurs objectifs dans les échanges stratégiques américains, qui peuvent produire des messages complètement différents. Comme les autres puissances nucléaires, la communication stratégique vise principalement les États-Unis comme moyen de dissuasion. Par conséquent, en termes de dissuasion stratégique, la plupart des interventions publiques, comme les manifestations militaires, ont cet objectif et tentent de convaincre les adversaires potentiels et les alliés, bien sûr si, la doctrine est suffisante en termes de menaces, de capacités de combat et de capacités opérationnelles. Ces informations montrent également l'engagement du gouvernement en faveur du désarmement, cette tendance était particulièrement évidente dans les premiers jours de l'administration Obama et a atteint son paroxysme lors de la visite d'Hiroshima en 2016.⁸⁰⁶ Dans ce cadre, les États-Unis insistent sur la nécessité d'efforts pour éliminer les armes nucléaires et empêcher leur prolifération. De manière connexe mais légèrement différente, le gouvernement américain tente de persuader les pays non nucléaires de ne pas acquérir cette capacité par des déclarations radicalement différentes. Pour des acteurs comme la Corée du Sud ou les alliés de l'OTAN, il s'agit de confirmer l'expansion de la dissuasion : Savoir-faire et faire savoir sont deux éléments indissociables de la dissuasion.⁸⁰⁷ Pour d'autres, sous-estimer l'importance des armes nucléaires montre au moins qu'elles ne sont pas nécessaires à la sécurité de ces pays, ce qui est dans l'intérêt des États-Unis. Par conséquent,

⁸⁰⁵ - Emmanuelle MAITRE, « La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique, cas des Etats-Unis », note N° 14/2018 du 6 août 2018, *fondation pour la recherche stratégique*.

⁸⁰⁶ - *Ibid.*,

⁸⁰⁷ - Patrick BOUREILLE, « La communication de l'exécutif français autour de l'outil de dissuasion 1945-2015 », in *Stratégie* 2018/1, N° 118, Editions, Institut de Stratégie Comparée, Pp. 83-92.

la communication stratégique aux États-Unis est effectuée en fonction du public cible, qui comprend cinq niveaux différents.

Pour les adversaires

En termes de dissuasion, les communications stratégiques américaines visent principalement des opposants potentiels. Dans ce cadre, les États-Unis font souvent des déclarations révisant leurs doctrines, établissant un équilibre délicat entre ambiguïté et clarté, et marquant des lignes rouges, dans le but de persuader quiconque est hostile à la détermination des États-Unis. Par conséquent, l'évaluation de la posture nucléaire publiée en 2018 a envoyé un message dissuasif clair et ferme aux opposants potentiels. Les informations sur la capacité visent à démontrer la capacité opérationnelle de mener à bien l'intervention. Les exercices et les essais ont des effets similaires. Enfin, les déclarations présidentielles menaçantes (y compris les déclarations sur les réseaux sociaux) s'inscrivent également dans ce cadre.⁸⁰⁸ Cependant, communiquer avec de l'adversaire peut non seulement pour but d'impressionner, mais également réduire la peur et empêcher une escalade accidentelle. Les États-Unis rencontrent plus ou moins régulièrement les délégations russe et chinoise, en raison de la transparence, le but de la communication avec elles est de mieux comprendre leurs stratégies.

Pour les alliés

La deuxième catégorie de destinataires, dont les messages sont à peu près similaires, sont des alliés couverts par une dissuasion élargie. Pour rassurer les alliés sur le fait que des actions spéciales sont nécessaires, telles que l'envoi de B-52 en Extrême-Orient lorsque la situation est particulièrement tendue, ou la répétition de la déclaration commune annonçant le plan convenu. Les discours de l'OTAN et les révisions régulières des documents stratégiques de l'alliance vont naturellement dans cette direction. La communication avec les alliés est un art délicat, car elle doit prendre en compte leurs différents intérêts et attentes différentes au sein d'un même pays. Par conséquent, l'opinion publique anti-nucléaire en Allemagne et au Japon peut pousser leurs gouvernements respectifs à exiger ouvertement le désarmement.

Le reste de la communauté internationale

D'autres membres de l'ensemble de la communauté internationale sont hostiles à la politique américaine de dissuasion et appellent au désarmement dans les forums organisés dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Au contraire, les mesures prises à son encontre visent à sous-estimer l'importance des armes nucléaires dans la stratégie

⁸⁰⁸ - Emmanuelle MAITRE, « La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique, cas des Etats-Unis », *op.cit.*

américaine, à garantir la sécurité des procédures et à s'engager à redoubler d'efforts dans le domaine du désarmement.

2. Une communication dissuasive qui s'appuie sur des moyens variés

Chaque pays a sa propre culture stratégique⁸⁰⁹, le concept de culture stratégique nucléaire recoupe la plupart des éléments dont il est issu. Le concept est défini par Thomas Mahnken comme suit : « *Une culture stratégique est une combinaison de croyances partagées, d'hypothèses et de modèles de comportement dérivés d'expériences partagées et de récits acceptés (qu'ils soient parlés ou écrits), ces récits façonnent l'identité collective et les relations avec les autres groupes, et il détermine les fins et les moyens appropriés pour atteindre les objectifs de sécurité* ». ⁸¹⁰L'année 2017 est une année de profonds changements dans la forme et le contenu de la communication stratégique américaine, notamment, la capacité du président Trump à utiliser les réseaux sociaux pour véhiculer des informations sur la dissuasion. ⁸¹¹Le président républicain a d'abord exprimé son intention de lancer la dissuasion sur Twitter avant de prendre ses fonctions, lorsqu'il a déclaré : « *Les États-Unis doivent considérablement renforcer et étendre leurs capacités nucléaires jusqu'à ce que le reste du monde prenne des mesures raisonnables sur les questions nucléaires* ». En août 2017, il a tweeté plusieurs tweets déclarant qu'après son entrée en fonction, il avait ordonné « la modernisation et la transformation de l'arsenal nucléaire » et était considéré comme « plus puissant que jamais ». Le président a également déclaré sur Twitter qu'en septembre 2017, les voies diplomatiques perdaient du temps avec Pyongyang. L'utilisation de références claires à des sujets généralement plus doux et implicites sur Twitter est un changement majeur dans la communication stratégique aux États-Unis. Dans la déclaration, cela a amené les Américains à réfléchir presque tous les jours à cette question, ce qui a aggravé le sentiment de crise et de danger parmi le peuple américain et le reste de la communauté internationale. L'utilisation des réseaux sociaux peut toucher directement les gens sans médiateur officiel : la visibilité est améliorée, mais il n'y a aucun moyen de contrôler son interprétation.

⁸⁰⁹ - Selon lui, Colin Gray donne une définition plus précise de ce qui constitue la culture stratégique américaine : « La culture fait référence aux schémas de pensée et d'action associés à la force, issus de la perception de l'expérience historique de la nation, une définition et toutes multiples expériences américaines uniques. (En termes de géographie, de philosophie politique, de culture civique et de style de vie) unique à ces citoyens américains.

⁸¹⁰ - Thomas G. MANHKEN, « United States Strategie Culture », *document de travail préparé pour la Defense Threat Reduction Agency du Advanced Systems and Concepts Office relié au département de la défense des États-Unis*, 13 novembre 2006, p. 4.

⁸¹¹ - Emmanuelle MAITRE, « La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique, cas des Etats-Unis », *op.cit.*

De plus, tout l'objectif de la communication stratégique est d'établir un cadre cohérent pour toutes les actions d'un pays dans un domaine spécifique : l'utilisation personnelle des réseaux sociaux est difficile à coordonner avec cet objectif, car, comme on l'a vu pendant le mandat de Trump, les déclarations peuvent être incompatibles avec les opérations sur le terrain et nuisent à la crédibilité. En effet, les discours liés à la dissuasion (comme la NPR) ont été minutieusement étudiés, et chaque mot est sélectionné en fonction des explications possibles et de la volonté de montrer des gestes cohérents. L'intervention spontanée a priori du président contredit ces efforts et pose l'immense problème de son insertion dans d'autres cadres de communication, en particulier dans les situations où il y a un renversement majeur ou une contradiction évidente. En revanche, il est possible de toucher un large public, ce qui est une excellente opportunité pour véhiculer des informations, y compris dans ce domaine.

Pour conclure, il est difficile d'imaginer qu'à l'avenir les responsables américains n'utiliseront pas ces outils de communication directs et universels. Néanmoins, l'utilisation particulière du président Trump est incompatible avec la politique d'annonce officielle et les mesures prises, et constituera sans aucun doute une exception liée à sa personnalité.⁸¹²

⁸¹² - *Ibid.*,

Conclusion du chapitre

En somme, les faits parlent d'eux-mêmes : les États-Unis, la Russie et la Chine modernisent leurs arsenaux nucléaires du jamais vu depuis la fin de la guerre froide. Ajoutez à cela le spectre du 11 septembre et les inquiétudes de prolifération vers des États belligérants comme l'Iran ou la Corée du Nord, ce sont des ingrédients qui peuvent confirmer la réaffirmation des armes nucléaires dans les relations internationales.⁸¹³ En mai 2021, peu après son entrée en fonction, l'administration Biden a confirmé sa décision de financer le missile de croisière nucléaire mer-sol (SLCM-N), l'un des programmes les plus controversés du mandat de Donald Trump. Certains analystes ont été surpris par la décision : Pendant la campagne, Joe Biden s'est opposé à la nouvelle arme. En fin de compte, après d'importantes discussions au sein de l'administration et des forces armées, l'administration démocrate semble avoir reconsidéré et abandonné le plan SLCMN, comme le montre l'estimation du budget de la défense pour l'exercice 2023.⁸¹⁴ La réduction de l'arsenal stratégique constitue un changement, mais plus superficiel que stratégique, car le concept sur lequel il repose, malgré la rhétorique officielle, reste celui de la DMA.

Contrairement à ce que les gens craignaient, même sous la direction de l'administration Trump, les États-Unis ont quand même déclaré qu'ils insisteraient sur l'objectif ultime d'abandonner toutes les armes nucléaires. Dans le même temps, il est impossible de nier que les armes nucléaires continuent de jouer un rôle vital dans la prévention de toute attaque nucléaire à grande échelle ou attaque conventionnelle contre les États-Unis ou leurs alliés. À l'avenir, les armes nucléaires ne seront utilisées que dans des situations extrêmes pour défendre les intérêts vitaux des États-Unis ou de leurs alliés. Les États-Unis n'utiliseront pas leurs armes nucléaires contre des États non dotés d'armes nucléaires qui se conforment aux dispositions du Traité de non-prolifération, et ne menaceront pas non plus d'utiliser ces armes contre eux. L'administration Trump a donc fait écho à la formulation de l'administration Obama. Le débat stratégique actuel à Washington n'est que le résultat d'une évolution plus profonde de la dissuasion nucléaire qui a progressivement intégré d'autres domaines militaires. Le revers de la médaille, la maîtrise des armements, doit aussi s'adapter aux nouvelles conditions stratégiques pour rester un outil utile dans les relations diplomatiques. Dans le contexte de l'entrée

⁸¹³ - Par marc DESNOYERS, « La réaffirmation des armes nucléaires dans le monde : quand la culture pose un dilemme », *op.cit.*,

⁸¹⁴ - « U.S. Department of Defense. The Department of Defense Releases the President's Fiscal Year 2023 Defense Budget, 2022, https://www.defense.gov/News/Releases/Release/Article_/2980014/the-department-of-defense-releases-the-presidents-fiscal-year-2023-defense-budg/, consulté le 19/07/ 2022.

imminente dans la compétition nucléaire tripolaire, les Etats-Unis doivent remodeler de manière innovante les outils du dialogue stratégique avec Moscou et Pékin.

Le principal défi pour NPR 2022 est donc de moderniser ses forces nucléaires tout en promouvant des initiatives politiques pour réduire le risque stratégique entre les grandes puissances. La question du SLCM nucléaire commence par une augmentation possible du risque d'attaque nucléaire limitée et d'escalade vers des extrêmes, servant finalement de miroir aux nouveaux impératifs stratégiques en Europe et en Asie. Les différences de positions au sein du gouvernement américain et le conflit entre la supériorité nucléaire et le désarmement nucléaire ont abouti à un équilibre instable de la stratégie atomique. En effet, selon la NPR 2022, l'administration Biden semble viser une stratégie nucléaire, qui correspondrait à la stratégie combinée des administrations Obama et Trump. D'une part, il maintiendra la flexibilité de la force nucléaire américaine par la modernisation et l'intégration de capacités de faible puissance (têtes nucléaires W76-2 d'une puissance de 5 à 7 tonnes) ; d'autre part, il s'attachera à travailler avec la Russie sur le contrôle des armements et la réduction des risques nucléaires. Dans le contexte de la guerre d'Ukraine, ces discussions sont importantes pour réguler la concurrence stratégique mondiale galopante et freiner la croissance du budget de défense américain déjà massif.⁸¹⁵

⁸¹⁵ - Douglas ROCHA, *op.cit.*

DEUXIEME CHAPITRE

**La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité,
ruptures, interrogations**

Pendant la guerre froide, le nucléaire français a sans doute permis à l'Europe de devenir le théâtre d'un conflit militaire entre les deux superpuissances. Aujourd'hui, après l'effondrement du bloc communiste en 1989, la menace d'invasion du territoire français par une puissance cherchant à imposer son système totalitaire n'existe plus. Ce processus révèle deux logiques : l'une est de confirmer la continuité des fondements de la doctrine nucléaire française, l'autre est la discontinuité des développements majeurs dans le champ plus large de la politique nucléaire française. Cela soulève également des questions sur la portée de la dissuasion et sur l'avenir du consensus nucléaire.⁸¹⁶ Lors d'un récent déplacement au Moyen-Orient, un chef d'état-major a confié que si l'Irak avait possédé l'arme nucléaire, il n'aurait jamais été envahi par la coalition. Il y avait une part de vérité dans ce qu'il disait. Aujourd'hui, les armes nucléaires constituent toujours un enjeu de sécurité et de puissance considérable. Envisager de réduire ou de laisser vieillir les forces nucléaires serait certainement prendre un risque important pour la sécurité de la France dans les vingt ou trente ans à venir.

De ce fait, la dissuasion nucléaire demeure l'un des fondements de la défense du pays : L'énoncé est repris du préambule du Livre blanc de 1994, que l'on retrouve deux ans plus tard dans un rapport complémentaire à la loi de programmation militaire : « *La dissuasion reste un élément essentiel de la stratégie de défense nationale de la France. Elle demeure une assurance de toute menace contre les intérêts vitaux, quelles qu'en soient la source et la forme, la continuité reste donc une caractéristique de notre stratégie nucléaire* ». ⁸¹⁷ Malgré les évolutions depuis la fin de la guerre froide, la dissuasion nucléaire occupe toujours une place importante dans la stratégie de défense nationale de la France. Compte tenu de l'évolution de l'environnement stratégique et de l'émergence de nouvelles menaces, la doctrine a été reformulée et les moyens réduits à une stricte suffisance », **(Section 1)** d'où la nécessité de repenser la dissuasion nucléaire française. **(Section 2)** La dissuasion est d'abord une dialectique et un rapport de force entre deux volontés politiques. Ainsi, forte de doctrines solides en la matière, la France en Europe est capable de répondre aux questions posées par l'intelligence artificielle en démontrant ses qualités de puissance responsable, attachée au droit international, au multilatéralisme et à la stabilité stratégique. En particulier, il est nécessaire de revoir la

⁸¹⁶ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *AFRI*, volume I, 2000.

⁸¹⁷ - Michel FORGET, « La dissuasion nucléaire française : continuité et changement », in *Revue Défense Nationale* 2021/HS1 (N° Hors-série), Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.75.

robustesse de son système de commandement et son choix hypothétique dans le contrôle gouvernemental, ce qui implique inévitablement une supervision humaine.⁸¹⁸

Section 1 : faut-il maintenir à l'avenir la dissuasion nucléaire française ?

La dégradation du contexte stratégique s'accélère, remettant en cause les équilibres existants, l'architecture internationale de sécurité et le multilatéralisme, tandis que les crises perdurent et que les menaces se déploient dans tous les champs de conflictualité, jusque sur le territoire national.⁸¹⁹ La guerre en Ukraine, qui a débuté en février 2022, a perturbé les relations diplomatiques par sa soudaineté et sa brutalité. De nombreux politiciens russes n'ont pas tardé à évoquer la possibilité d'une escalade nucléaire.⁸²⁰ Mais face à cette menace, quelles sont les capacités de la France et qu'est-ce qui constitue sa dissuasion ?

L'arme nucléaire est donc au cœur des défis et des changements géostratégiques d'aujourd'hui, pour la France les questions suivantes liées : Faut-il ou non à l'avenir maintenir la force de dissuasion face aux défis et changements géostratégiques ? Si la réponse est oui, quels choix et modifications doivent être apportés à cette dissuasion nucléaire soutenue afin de bien prendre en compte des enjeux et des évolutions géostratégiques de notre monde multipolaire et dangereux ?⁸²¹

Paragraphe 1 : la permanence des fondements de la doctrine nucléaire française

Depuis le milieu des années 70, la base de la doctrine nucléaire française n'a pas changé dans les discours publics et l'intervention des autorités politiques. En raison des progrès significatifs réalisés depuis lors en matière de développement international, certains peuvent être surpris par cette flexibilité. Mais cela peut s'expliquer par la relative simplicité des concepts de base de la doctrine française, qui à bien des égards est plus proche de ses alliés qu'on ne le disait ou ne le croyait auparavant. Pour la France, État doté de l'arme nucléaire et intégré dans un réseau d'alliances, chacune de ces crises vient reposer la question de la bonne politique de défense à poursuivre. En priorité, à quelles menaces devons-nous faire face, quelles alliances devons-nous consolider et quelles capacités conventionnelles et nucléaires à développer ? La dissuasion est-elle encore un fondement nécessaire ?

⁸¹⁸ - Pierre RÉAL, « L'intelligence artificielle et ses applications : un défi stratégique pour la France, Un monde en turbulence » - Regards du CHEM 2019 - 68e session, *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Pp.160-172.

⁸¹⁹ - « Rapport du ministère des Armées », *Actualisation Stratégique 2021*, ministère des armées, France.

⁸²⁰ - Dorian De SCHAEPMEESTER, « Force nucléaire : quelles sont les capacités de la France » ? <https://www.futura-sciences.com/tech/questions-reponses/guerre-futur-force-nucleaire-sont-capacites-france-16839/>, consulté le 19/07/2020.

⁸²¹ - Pierre PASCALLON, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française face aux défis et aux changements ? Géostratégiques d'aujourd'hui et de demain » ? *In science humaines & sociales*, l' Harmattan 21 mai 2015.

A. La dissuasion nucléaire française : un bouclier irremplaçable de la défense

Si la permanence du principe de dissuasion nucléaire semble toujours s'affirmer dans l'ordre des discours, alors il semble intéressant de se poser cette question : assistons-nous aujourd'hui à la fin de la dissuasion nucléaire dans la politique française ? Ainsi cette section propose de questionner le phénomène « dissuasion nucléaire » dans son acception politique depuis les années 1990, qui marquent la fin de la guerre froide, cette section aussi, souhaite analyser l'essence ou du moins les contours du modèle politique contemporain de dissuasion nucléaire en France.⁸²²

1. Les ressorts de la dissuasion, garantie de la souveraineté nationale

La dissuasion nucléaire vise à « *protéger notre pays de toute agression d'origine étatique contre ses intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne, et quelle qu'en soit la forme* »⁸²³. En acquérant la capacité d'infliger à l'adversaire des dommages absolument inacceptables. Sur ces bases, la stratégie de dissuasion consiste à faire craindre la réponse de la France, à tout pays qui menace d'attaquer ses intérêts vitaux, en lui causant des dommages inacceptables et disproportionnés par rapport à la cible de l'agression.⁸²⁴ Comme le rappelait le livre blanc de 2013, « *la dissuasion est la garantie ultime de la sécurité nationale, de la protection et de l'indépendance. Elle garantit en permanence notre autonomie de décision et notre liberté d'action dans le cadre de la responsabilité internationale, (...). Ainsi, la dissuasion nucléaire fait partie d'un cadre stratégique de défense et de sécurité nationale plus global qui prend en compte toutes les menaces, y compris celles qui se situent en dessous du seuil d'intérêts vitaux.* »

Elle poursuit à la fois :

– Un objectif de protection contre toute menace d'origine étatique

Il s'agit de « *veiller à ce que, en toutes circonstances, la France, son territoire, son peuple, ses institutions républicaines, soient en sécurité* »⁸²⁵

Elle est conçue comme une stratégie défensive.

« *Elle est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait à l'évidence concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense, droit consacré par la*

⁸²² - Louise-Marie BAILLE, « Le modèle français de dissuasion nucléaire 1990-2035 », *Sous la direction de Julian Fernandez*, Thèses en préparation à l'Université Paris-Panthéon-Assas, dans le cadre d'École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris) depuis le 31-12-2015.

⁸²³ - François HOLLANDE Discours sur la dissuasion nucléaire - Déplacement auprès des forces aériennes stratégiques, Istres, le 11 février 2015.

⁸²⁴ - « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008 », - Odile Jacob - p. 69.

⁸²⁵ - Nicolas SARKOZY, déclaration sur le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, la dissuasion nucléaire et sur la non-prolifération des armes nucléaires, à Cherbourg le 21 mars 2008.

Charte des Nations unies⁸²⁶». « Pour la France, l'arme nucléaire n'a pas vocation à tirer un quelconque avantage dans un conflit. En raison des effets dévastateurs de l'arme nucléaire, elle n'a pas sa place dans le cadre d'une stratégie offensive, elle n'est conçue que dans une stratégie défensive⁸²⁷». « Notre dissuasion est strictement défensive. L'emploi de l'arme nucléaire ne serait concevable que dans des circonstances extrêmes de légitime défense⁸²⁸ »

– Un objectif d'indépendance et d'autonomie

L'autonomie est un concept qui reflète la capacité relative d'un pays à mener ses propres affaires dans le cadre des contraintes économiques, sociales et stratégiques imposées par l'environnement international. Il exprimera le pouvoir du gouvernement d'agir de manière indépendante dans la conception et la réalisation d'objectifs politiques nationaux et internationaux⁸²⁹. Les nations seront autonomes lorsqu'elles pourront effectivement façonner leur propre destin en fonction de leurs besoins et de leurs désirs.⁸³⁰ Il s'agit de préserver l'autonomie de décision et la liberté d'action. La dissuasion permet : « *Qu'en toutes circonstances, notre indépendance nationale et notre autonomie de décision soient préservées*⁸³¹ », ce qui « *permet d'écarter toute menace de chantage d'origine étatique qui viserait à nous paralyser*⁸³² ». D'autant que la France est l'un des rares pays au monde dont l'influence et la responsabilité se situent justement à l'échelle mondiale » (Elle est membre du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui lui confère la responsabilité de la sécurité internationale et de la non-prolifération). « *Chacun sait que lorsque la France parle, elle peut agir. La dissuasion peut garantir que les engagements internationaux de la France seront toujours tenus, même si l'utilisation de l'arme nucléaire ne peut être concevable que dans l'extrême légitime défense.*⁸³³ ».

– Un enjeu vital pour la France

La dissuasion nucléaire de la France doit être maintenue, qui repose sur quatre idées puissantes. Premièrement, la dissuasion est encore nécessaire pour assurer la protection ultime des intérêts vitaux de la France en matière de légitime défense. Deuxièmement, nous devons renforcer la certitude que, dans tous les cas, les dommages causés dépassent l'adversaire, ce qui

⁸²⁶ - *Ibid.*

⁸²⁷ - François HOLLANDE, *op.cit.*

⁸²⁸ - « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale » - *La documentation française*, 2013, p. 75.

⁸²⁹ - David Held, « Democracy, the Nation state and the global system » in *political theory today*, Editions, D. Held, Cambridge, polity press, 1991, p.199 - 233.

⁸³⁰ - Pierre DE SENARELENS, « La mondialisation, théorie, enjeux et débat » ,2^{ème} édition, Editions DALLOZ/Armond colin, paris, 2001, p.68.

⁸³¹ - Nicolas SARKOZY, *op.cit.*

⁸³² - François HOLLANDE, *op.cit.*

⁸³³ - *Ibid.*,

entraîne les caractéristiques nucléaires des armes utilisées dans la stratégie française de dissuasion. En fait, les méthodes conventionnelles sont encore totalement soumises à la logique de l'équilibre des forces, empêchant ainsi toute dissuasion du faible au fort qui ne peut reposer que sur des armes nucléaires. La troisième idée est que la certitude que ces armes atteindront leurs objectifs doit être évidente pour tout le monde : cette certitude est le dernier recours pour les missiles balistiques, qui ne seront pas interceptés aujourd'hui et pendant longtemps, et en les installant à bord des sous-marins embarqués, ils sont presque invincibles car ils ne peuvent pas être trouvés.⁸³⁴

Enfin, la menace d'utiliser cette arme doit être crédible, il ne fait aucun doute que même si l'agresseur pense que la probabilité de décider de tirer est faible, mais non nulle, cette menace est toujours effective. En France, par la crédibilité du discours dissuasif, les armes nucléaires restent un enjeu stratégique important de la puissance d'un pays et de ses privilèges souverains. Bien que les gens remettent souvent en question la légitimité des armes nucléaires et la légitimité de leur utilisation.⁸³⁵

2. La notion d'intérêts vitaux et ses déclinaisons

Les armes nucléaires sont réservées à la défense des « intérêts vitaux » du pays, concept apparu dès le livre blanc français en 1972, dans le discours français. Le chef de l'État qui décide d'utiliser la force nucléaire est le seul qui puisse transmettre les règles d'engagement, et sera le seul juge qui se demandera si ces intérêts sont mis en cause. Le fait que la dissuasion dépend en fin de compte d'une personne produite par le suffrage universel direct est considéré comme faisant partie intégrante de la crédibilité de la dissuasion.

Il a toujours été clair que l'intérêt principal est le territoire national, et il est également clair que l'intérêt national ne se limite pas au territoire national. Il convient donc de rappeler dans le cadre de la notion d'emploi qu'une atteinte aux intérêts de nos voisins européens peut être appréciée par le président de la République comme une atteinte aux intérêts vitaux de la France, ou, plus simplement, que des intérêts vitaux ont été extra territorialisés.⁸³⁶ Le « livre blanc de la défense nationale (1972) » a dit : « *La France vit dans un réseau d'intérêts qui transcendent les frontières nationales. Elle n'est pas isolée. (..) Nos intérêts vitaux résident*

⁸³⁴ - *Ibid.*,

⁸³⁵- Benoit GREMARE, « L'arme nucléaire française : aspects de droit public », sous la direction de Olivier Raudie, Soutenue le 11-12-2020 à l'Université de Lorraine, dans le cadre d'École doctorale SJPEG - Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Lorraine), en partenariat avec Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'État (Nancy) (laboratoire).

⁸³⁶ - Barthélemy COURMONT , « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », in *Revue internationale et stratégique* 2007/1, N°65, Editions, IRIS, p.85.

dans notre territoire et nos méthodes. » La dissuasion nucléaire donc dès le début, elle s'applique essentiellement au territoire national et elle est au cœur de la survie de l'Etat français en tant que nation. Ce « retour du nucléaire » dans le débat européen s'explique certainement par la dégradation de l'environnement stratégique : la menace russe repart à la hausse (crise ukrainienne, politique « d'intimidation stratégique »), remet à l'ordre du jour la possibilité d'une crise majeure en Europe sous parapluie nucléaire.⁸³⁷ Si la dissuasion de la France a longtemps été considérée comme un « sanctuaire » qui définit le pays, il serait erroné de l'assimiler à l'égoïsme de défendre strictement l'intérêt national. On dit que dans les instructions données aux forces armées en 1964, le général de Gaulle a précisé que la France doit « *se sentir menacée immédiatement après la violation des territoires de la République fédérale d'Allemagne et du Benelux* ». Cela affecte indirectement la sécurité de ses partenaires. Cela tient surtout au fait que l'existence des moyens de dissuasion français complique le calcul de l'attaque de l'agresseur contre l'Europe. Aux yeux des alliés, la « Déclaration d'Ottawa » (1974),⁸³⁸ reconnaît à la France la légitimité de son effet dissuasif en Europe. Depuis lors, les termes ont été repris textuellement dans presque tous les principaux textes de l'OTAN. Par conséquent, la France et les partenaires de l'OTAN sont parvenus à un accord sur le concept commun de dissuasion nucléaire, qui est décrit dans le Concept stratégique de « L'alliance » est la suivante : l'objectif fondamental de la force nucléaire alliée est politique : maintenir la paix, empêcher la coercition et toutes les formes de guerre. Depuis le début de son programme nucléaire, la France a opté pour l'autonomie stratégique, la capacité de « *disposer d'outils militaires lui permettant d'agir seule* »,⁸³⁹ pour la production d'armes, de porte-avions et des vecteurs pour maintenir son indépendance vis-à-vis de l'OTAN dans le cadre de la guerre froide, la sécurité de l'Europe dépend principalement de l'alliance atlantique dirigée par les États-Unis. Selon de Gaulle, les armes atomiques constituent le moyen par lequel « *nous existons nous-mêmes et choisissons notre propre direction en cas de tragédie.* »⁸⁴⁰ Ces armes continueront de jouer un rôle essentiel pour que tout agresseur remette en question la manière, dont les forces alliées réagissent lors d'une agression militaire, en montrant que l'agression, quelle que soit sa forme, n'est pas un choix

⁸³⁷ - Céline JURGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », in « *Revue Défense Nationale* », 2019/6, N° 821, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.59.

⁸³⁸ - La déclaration sur les relations atlantiques, approuvée par le Conseil de l'Atlantique Nord à Ottawa, le 19 juin 1974, et signée par les chefs de gouvernement de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) à Bruxelles, le 26 juin 1974, reconnaît la contribution des forces nucléaires britannique et française à la dissuasion globale de l'OTAN.

⁸³⁹ - Frédéric CHARILLON, « La puissance, doctrine et pratique », *Lettre de l'IRSEM*, N°1, 2013, p.1.

⁸⁴⁰ - Alain PEYREFITTE, « C'était de Gaulle », Paris, Gallimard, 2002, p.1408.

raisonnable. Les forces nucléaires stratégiques de l'alliance, en particulier les forces nucléaires stratégiques des États-Unis, offrent la plus haute garantie de la sécurité des alliés ; les forces nucléaires indépendantes du Royaume-Uni et de la France ont joué leur rôle de dissuasion propre et ont contribué à la dissuasion générale et à la sécurité des alliés.

D'un autre côté, cela pourrait également invalider la perception de la guerre froide d'une stratégie nucléaire solitaire et prudente. Il est nécessaire de revoir la coopération technique à long terme avec les États-Unis, d'une part, et le Royaume-Uni d'autre part. À partir de certains atouts ou compétences développées au niveau national, notamment dans le domaine de la sécurité des armes, ils bénéficient mutuellement de la puissance nucléaire de l'alliance. Cependant, la France a toujours conservé les deux compétences nécessaires à ses capacités de dissuasion : la maîtrise nationale de toutes les technologies et des outils scientifiques et industriels associés nécessaires à la mise en place de force (ogives, missiles), de sous-marins nucléaires, de lance-missiles, etc.) ; Et dispose d'une indépendance nationale suffisante pour planifier et décider de l'utilisation de ses armes. Néanmoins, les intérêts vitaux ne sont pas seulement territoriaux. Le Livre blanc de 1994 en précisait la portée comme suit : « L'intégrité des territoires nationaux, y compris les départements et territoires métropolitains et d'outre-mer, ses abords aériens et maritimes, le libre exercice de notre souveraineté et la protection des peuples constituent le cœur d'aujourd'hui. » Depuis, ce langage qui est la référence, il convient de noter qu'il a été inclus dans le rapport joint à la « loi de planification militaire 1997-2002 », sous presque la même forme. Les limites des intérêts vitaux doivent être flous, car il s'agit d'un problème qui empêche l'adversaire de calculer le risque inhérent d'agression, car les domaines d'intérêts vitaux évoluent constamment et changeront avec le temps. Surtout, parce qu'en dernière analyse, ce domaine est à la seule discrétion du chef de l'Etat, et le chef de l'Etat est le seul ayant le droit d'envoyer des forces nucléaires. Dans tous les cas, l'agression contre des intérêts vitaux est une raison pour une riposte nucléaire, cette procédure sera menée quelle que soit la nature de la menace et la nature des armes utilisées (armes classiques, chimiques, biologiques, nucléaires ou autres), où il rejette la doctrine du « non emploi en premier ». Par conséquent, le ministre des affaires étrangères a réitéré en 1999 qu'en se fondant sur l'idée que l'arme nucléaire peut ou ne doit dissuader que le nucléaire, indépendamment de l'identité de l'adversaire, cette compétence sera exercée. En théorie, la force de dissuasion française est « tous azimuts », même si le mot apparaît rarement dans le

discours officiel français. Certes, la portée du système de la guerre froide implique clairement l'identité du principal adversaire.⁸⁴¹

En somme, cette évolution de la doctrine pose problème car la France n'a plus à le faire dans le strict contexte de légitime défense. Par conséquent, l'avantage de le faire est d'éviter toute ambiguïté et aussi d'éviter la confusion entre la dissuasion stratégique, qui est évidemment liée à la défense des intérêts vitaux, et d'autres pratiques impliquant des moyens nucléaires. Surtout si la France intervient, non pas lorsqu'elle ou leurs alliés sont attaqués sans raison, mais lorsqu'elle prend l'initiative d'un conflit armé et agit pour défendre leurs valeurs et l'ordre international. En tout état de cause, force est de constater que les ressources nucléaires de la France sont étroitement liées à la défense de ses intérêts vitaux. Cela n'exclut pas que la participation de l'armée française sur des théâtres extérieurs à des opérations approuvées par la communauté internationale soit un champ des intérêts vitaux couvert par ses moyens nucléaires.⁸⁴²

B. Une doctrine évolutive : adaptée au contexte géostratégique

L'attitude dissuasive et la politique de défense française se sont transformées en une relation symbiotique au fil du temps. Cette politique découle du fondement commun de la culture stratégique nationale.⁸⁴³ La dissuasion nucléaire maintient une place fondamentale dans la stratégie de défense nationale de la France. Cependant, des changements importants se sont produits depuis la fin de la guerre froide. La doctrine a été repensée pour prendre en compte les changements de l'environnement stratégique et l'émergence de nouvelles menaces. Ses ressources ont été simplifiées à un format « stricte suffisance », (1) tout en étant modernisées et adaptées aux nouvelles conditions. (2)

1. La stricte suffisance et la charnière de l'après-guerre froide

Le principe de stricte suffisance est intrinsèquement lié à la vision d'une arme nucléaire politique. La prévention de la guerre et la protection des intérêts vitaux sont ses seuls devoirs. Son objectif n'est pas de donner au propriétaire un avantage militaire sur ses adversaires potentiels, mais de leur présenter des menaces politiquement et matériellement crédibles, à savoir une destruction inacceptable. Un lien est établi entre la profession de dissuasion purement défensive et la crédibilité matérielle qui l'accompagne. Si le premier conduit à la

⁸⁴¹ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *op.cit.* Pp.761-762.

⁸⁴² - Pierre LAMBALLE, « La dissuasion nucléaire, une arme plus actuelle que jamais », in *défense le jaune et le rouge*, dossier N° 12, mai 2016.

⁸⁴³- Corentin BRUSTLIN, « Forces nucléaires françaises : quel renouvellement » ? In *politique étrangère*, 2017, p.113.

possession d'un nombre minimum d'armes nucléaires, le second peut être affecté par l'environnement stratégique en constante évolution et par les changements technologiques.⁸⁴⁴

Le « dimensionnement » des forces nucléaires françaises repose sur la notion de « stricte suffisance », même si ce qualificatif n'a pas de conséquences spécifiques, proche de ce que les britanniques appellent la « dissuasion minimale », elle contient trois éléments :

- Premièrement, cela limite les besoins de la France à la capacité de causer des dommages, et l'adversaire peut penser que les dommages sont disproportionnés par rapport aux intérêts du conflit. Ce concept central est également apparu dans le livre blanc de 1972. Cela sera confirmé dans le livre blanc de 1994, qui mentionne des « dommages disproportionnés par rapport au conflit », et l'adversaire peut subir de tels dommages, s'ils en prenaient aux Intérêts vitaux.

- Deuxièmement, il exprime son opposition à la stratégie antiforce car il a l'ambition de détruire les ressources nucléaires de l'ennemi. En fait, d'un point de vue stratégique, ce type de stratégie est très exigeant, mais la guerre nucléaire est en effet acceptable. Par conséquent, la stratégie de la guerre froide est liée à l'idée de dissuasion du faible vers le fort. On l'appelle « la plus dissuasive et la moins chère pour un pays ordinaire comme la France ».

- Troisièmement, il comprend l'idée qu'il doit être capable d'infliger des dommages en toutes circonstances, quel que soit l'adversaire, donc en « second » si nécessaire : la France doit être capable de porter des armes nucléaires après une frappe de l'adversaire « Représailles », sur son territoire. Sa stratégie n'est pas basée sur le concept « d'activation d'alarme » ; il n'est pas nécessaire de disposer de moyens d'alerte précoce, en particulier face à des adversaires importants et bien connus.⁸⁴⁵

Aujourd'hui, du fait de la complémentarité offerte par les composants airs et mer, l'appréciation de la stricte suffisance suppose la capacité de participer aux grands modes d'action proposés aux autorités politiques. En revanche, le Royaume-Uni a fait un choix différent grâce à l'utilisation du missile américain Trident plus précis, d'une seule composante océanique et d'un plus petit nombre d'ogives nucléaires, mais a intégré leurs systèmes dans la relation transatlantique, ce qui a permis la dissuasion du Royaume-Uni plus dépendant. Par le passé, cette évaluation a permis à la France de démanteler le segment sol (segment stratégique équipé de missiles balistiques sol-sol, ex-système sol-sol mobile stratégique Hadès) et de réduire la taille du FOST de 6 à 4 SNLE en 1996, puis en 2008 Réduction du FAS de trois

⁸⁴⁴ - *Ibid.*, p.116.

⁸⁴⁵ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogation », *op.cit.* p.763.

escadrons à deux escadrons entre 2008 et 2011.⁸⁴⁶ Ainsi, le principe de stricte suffisance impose la modernisation continue des capacités, voire l'acquisition de nouvelles capacités si l'évolution de l'état de la menace le justifie. Cela nécessite des connaissances constantes et des capacités prédictives pour obtenir les informations nécessaires sur les intentions des adversaires potentiels, leurs capacités et les développements technologiques susceptibles d'introduire des facteurs perturbateurs. Cela nécessite de disposer d'une base industrielle et technique de défense capable de mettre en œuvre dans un délai court les programmes d'armement nécessaires à la dissuasion et donc de maintenir les compétences de base.⁸⁴⁷

Bref, le principe de suffisance a été transformé à la fois en quantité et en qualité des moyens. Il prend en compte des facteurs qui évoluent avec le temps, tels que les capacités de pénétration des armes antimissiles et de défense aérienne. Par conséquent, il est intrinsèquement évolutif, et il a rouvert le débat sur une éventuelle évolution de la doctrine française. Or, une simple adaptation à la situation internationale, remet-il en question le consensus politique existant sur la dissuasion ?⁸⁴⁸

2. Au cœur de la culture stratégique nationale

Depuis son accession au nucléaire en 1960, la France a maintenu une posture dissuasive et a toujours suivi le même principe directeur : elle dispose d'un arsenal réduit mais suffisamment sophistiqué et crédible aux yeux des opposants potentiels sur une base nationale. Le choix de la France de se doter des armes nucléaires et de les conserver dans l'après-guerre froide reflète de nombreuses caractéristiques spécifiques de la culture stratégique du pays. En fait, la France a la double ambition de prévenir les risques majeurs d'agression et de procéder de manière indépendante, confirmant ainsi plusieurs expériences historiques traumatisantes. Le général Bruno Maigret, ancien commandant des FAS de 2018 à 2021, accompagné du colonel Amaury Colcombet, apporte une nouvelle contribution pour élucider le rôle et la fonction de la dissuasion, qui est importante pour la diplomatie française au moment de la crise ukrainienne.⁸⁴⁹ Dans ce conflit de haute intensité, où les ressources de la guerre hybride du XXI^{ème} siècle peuvent évoquer violemment la guerre, défier l'échiquier

⁸⁴⁶ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017) fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 23 mai 2017, <https://www.senat.fr/rap/r16-560/r16-5602.html>, consulté le 17/03/2021.

⁸⁴⁷ - *Ibid.*,

⁸⁴⁸ - Patrice BUFFOTOT, « Inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle », in *Défense nationale*, 2006, p.406.

⁸⁴⁹ - Bruno MAIGRET, « Opération Poker : au cœur de la dissuasion nucléaire française », Éditions Tallandier, 2021, 288 p.

international et plonger le monde dans une instabilité prolongée et une rupture géopolitique majeure. Bien que l'un des objectifs de guerre de « l'opération militaire spéciale » que veut Moscou est de repousser l'OTAN et de diviser l'UE - tout en dissolvant l'Ukraine.⁸⁵⁰ À travers cette logique, la posture française se différencie de deux « grands », les États-Unis et la Russie.⁸⁵¹ Sur la base de cette évaluation, des facteurs budgétaires, géographiques et techniques entrent en jeu pour développer un moyen de dissuasion fiable au niveau opérationnel, c'est-à-dire pour accomplir ses tâches de représailles en mettant en œuvre des contre-attaques. Par conséquent, pour une puissance moyenne comme la France, essayer de concurrencer symétriquement la Russie n'est pas un problème, mais plutôt de développer un arsenal dont le volume, la technologie et les caractéristiques opérationnelles empêcheront même la superpuissance de s'en prendre directement à ses intérêts vitaux.⁸⁵² La raison pour laquelle la France soutient la « révolution nucléaire » est qu'elle ne confère pas seulement l'indépendance politique, le statut de diplomate, mais aussi la capacité d'abriter des territoires que ses forces traditionnelles n'ont pas réussi à protéger lors des guerres récentes.

En bref, l'arme nucléaire est donc devenue le centre de la politique de défense de la France, car elle semble constituer un moyen fiable de se défendre contre des menaces majeures, de compenser le déséquilibre de pouvoir dans le domaine conventionnel ; et de renforcer encore l'indépendance nationale.⁸⁵³

Paragraphe 2 : inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle

Depuis la fin de la guerre froide, le nucléaire militaire français a connu de profondes mutations : les stocks d'armes ont été divisés par deux et le niveau d'alerte a été abaissé. Face à des dettes publiques importantes et à l'évolution des menaces, il n'est pas facile de maintenir un arsenal coûteux. En revanche, le concept même de la dissuasion nucléaire a évolué, les enjeux sont de taille, et les risques de conflits toujours présents. Pour autant, l'émergence de nouvelles menaces n'ont pas entraîné la disparition des menaces étatiques traditionnelles, si elles ont diminué en intensité, elles se sont aussi diversifiées.⁸⁵⁴ Sur tous ces points, les réponses apportées par le discours du Chef de l'Etat marquent-elles une inflexion ou plutôt une

⁸⁵⁰ - Jérôme PELLISTRANDI, « La guerre en Ukraine et le monde d'après... », in *Revue Défense Nationale* 2022/5, N° 850, Editions, comité d'Etudes de Défense Nationale, p.1.

⁸⁵¹ - Corentin BRUSTLIN, « Forces nucléaires françaises : quel renouvellement » ? *Op.cit.*, p.115.

⁸⁵² - *Ibid.*, p.116.

⁸⁵³ - *Ibid.*,

⁸⁵⁴ - Benjamin DE MAILLARD, « Un débat légitime sur la dissuasion nucléaire », in *Revue Défense Nationale*, 2015/7, N° 782, Editions, comité d'Etudes de défense nationale, 280 p.

confirmation de la doctrine française ? Ce paragraphe traitera l'obligation pour la France du renouvellement de la stratégie dissuasive **(A)** avec l'exigence de sa crédibilité. **(B)**

A. Un renouvellement indispensable pour préserver les avantages stratégiques de la France

La posture nucléaire de la France est revue, la dissuasion nucléaire a pour but de protéger la France de toute agression contre ses intérêts vitaux de la part des États, d'où qu'elle vienne et sous quelle forme. Ce n'est que dans des cas extrêmes que les armes nucléaires ne peuvent qu'être utilisées en légitime défense.⁸⁵⁵ Cependant, la performance du système doit être en phase avec les ambitions politiques **(1)**. La crédibilité de la dissuasion en dépend, le système d'armes doit être évolutif et doit pouvoir causer des dommages inacceptables à des opposants potentiels, les empêchant ainsi de nuire aux intérêts vitaux de la France et de ses alliées sous une dissuasion nucléaire concertée et élargie. **(2)**

1. Un contexte international imposant de ne pas baisser la garde

L'actualité nous rappelle que le monde est encore incertain, imprévisible et dangereux, au cours des dernières années, la détérioration de la sécurité internationale s'est accélérée, le rétablissement de la dissuasion est le résultat de cette exigence opérationnelle unique, qui repose sur l'adaptation continue des moyens de défense de l'ennemi. Il découle directement du principe de « stricte suffisance », par conséquent, et afin de provoquer des « dommages inacceptables », les caractéristiques des méthodes de dissuasion (énergie, portée, furtivité, pénétration, etc.) sont définies. En d'autres termes, la modernisation de la dissuasion permet aux populations de s'adapter à l'environnement géostratégique et technologique sans avoir à participer à une course aux armements déconnectée de l'objectif fondamental de la sécurité nationale.⁸⁵⁶ De surcroît, la menace actuelle pour la France est très élevée, cette dernière ne peut sous-estimer la menace posée par le retour des politiques de puissance d'Asie, du Moyen-Orient. La croissance des dépenses militaires a atteint son plus haut niveau depuis 2009, illustrant cette nouvelle donne. Selon le SIPRI⁸⁵⁷, les dépenses militaires en 2016 ont atteint 1686 milliards de dollars américains, soit une augmentation réelle de 0,4% par rapport à 2015, c'est la première année consécutive de croissance depuis 2011. Cette tendance se caractérise

⁸⁵⁵ - Gwendal ROUILLARD, « La dissuasion française garante de notre indépendance au XXI^{ème} siècle », in *Revue Défense Nationale*, Editions, comité d'études de défense nationale, 2015/7, N° 782, p.28.

⁸⁵⁶ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017) fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, déposé le 23 mai 2017, *op.cit*, <https://www.senat.fr>, consulté le 22/07/2022.

⁸⁵⁷ - « World military spending: increases in the USA and Europe, decreases in oil exporting countries », SIPRI 24 Avril 2017, <https://www.senat.fr/rap/r16-560/r16-5601.html>, consulté le 15/05/2020.

par une augmentation significative du réarmement des grandes puissances. Cette réorganisation ne se limite pas aux armements conventionnels, mais implique également la dissuasion nucléaire : certains pays continuent d'augmenter leurs forces, tandis que d'autres les modernisent.

- *La montée du terrorisme :*

Comme de nombreux pays, la France est également confrontée à l'émergence du terrorisme. La question qui se pose est quel est le rôle de la dissuasion nucléaire de la France face au terrorisme ou à l'utilisation de bombes sales et radioactives d'aujourd'hui ? Comment s'adapte-t-il à la nouvelle « Stratégie européenne de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive » promulguée en décembre 2003 et à son dernier contenu ?

Le concept classique de dissuasion nucléaire est très fragile face à un adversaire asymétrique et sans sanctuaire. Bien entendu, sur toute la question de la conspiration directe, indirecte ou involontaire, l'origine nationale de la composante nucléaire du terrorisme sera relativement facile à déterminer.⁸⁵⁸ Le terrorisme n'est pas un nouveau mode d'action ; sa structure quasi-institutionnelle soutient la mise en place d'entités pseudo-étatiques, basées sur la violence permanente et le chantage, pour asseoir ses ambitions totalitaires. Comme le rappelle Olivier Zajec⁸⁵⁹ : « *L'un des arguments qui a été largement utilisé dans les débats stratégiques ces dernières années est de disqualifier le rôle de la dissuasion nucléaire pour combattre et lutter contre les menaces terroristes. (...) »*⁸⁶⁰ « *Reprocher à la dissuasion nucléaire de ne pas agir fonctionnellement sur le terrorisme, c'est en réalité, commettre une double erreur de perspective sur l'objet de la dissuasion et sur la nature du « terrorisme ».* Le rôle des armes nucléaires est de stabiliser la communauté internationale en empêchant les bombardements militaires nationaux à grande échelle qui conduisent à une guerre à grande échelle. La seule réponse à l'effroyable stratégie terroriste est de renforcer les forces de sécurité interne et de renforcer les forces militaires dans les opérations extérieures.⁸⁶¹ Accompagné de politiques saines et de développement qui s'attaquent aux

⁸⁵⁸ - André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française » ? *institut royal supérieur de défense*, Juin, 2015, p.18.

⁸⁵⁹ - Olivier ZAJEC, est maître de conférences en science politique et relations internationales à l'université Jean Moulin - Lyon III (Laboratoire de recherche EA 4586). Agrégé et docteur en Histoire des relations internationales (Paris-IV Sorbonne), diplômé de l'École Spéciale Militaire de Saint Cyr et de Sciences-Po Paris, il est chef du cours de géopolitique de l'École de Guerre (Paris) depuis 2015. Conférencier à l'Institut des Hautes Études de la Défense Nationale (IHEDN) et au Centre des Hautes Études Militaires (CHEM), il est chargé de recherches à l'Institut de Stratégie Comparée (ISC, Paris) et directeur adjoint de la revue *Stratégique*. <https://www.diploweb.com/>, consulté le 25/07/2022.

⁸⁶⁰ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017), op.cit., p.74, <https://www.senat.fr>, consulté le 10/11/2021.

⁸⁶¹ - *Ibid.*, p.75.

causes profondes de l'instabilité. D'un autre côté, faire face aux terroristes dans un pays, c'est-à-dire une entité avec un territoire et une population, est attaché à sa propre survie, et a son propre devoir pour toujours, ce qui ouvrira la possibilité d'établir un dialogue nucléaire et dissuadera la reprise. À l'avenir, on ne peut pas exclure une situation dans laquelle certains pays dotés d'armes nucléaires pourraient se tourner vers le terrorisme, ou certains transferts de technologie en provenance de pays en prolifération permettront à un pays d'acquérir des capacités nucléaires.⁸⁶²

- *La fragilisation des grands équilibres entre les grandes puissances*

La caractéristique de cette période est le retour de puissances comme la Russie et la Chine, ce retour est basé sur une puissance militaire accrue ou rétablie. Elle s'exprime par la remise en cause des principes internationaux de souveraineté nationale et d'inviolabilité de ses frontières (Crimée), ainsi que par des tensions croissantes et des actions agressives dans ses mers (mer de Chine) ou sur ses terres (Géorgie, Donbass) et ses régions en ressortent. Cette période s'est accompagnée de mesures d'intimidation ou de manifestations de force évidentes. Ces attitudes ouvraient donc la possibilité de crises graves entre les grandes puissances. De plus, ces événements ont provoqué une très forte reprise des tensions avec les États-Unis et leurs alliés en Europe et en Asie. Comme la montre l'analyse du SGDSN⁸⁶³, la Russie remet désormais ouvertement en question l'ordre mondial hérité après la fin de la guerre froide, face à la volonté de réglementer les relations internationales conformément à la loi, elle a tenté de restaurer une approche réaliste basée sur des luttes de pouvoir. En effet, la modernisation de l'armée, le renforcement de son autonomie dans la conception et la mise en œuvre de ses plans capacitaires, la modernisation de ses forces nucléaires et l'investissement dans de nouveaux domaines de guerre (énergie hybride, cybernétique, fausses informations) constituent un vecteur privilégié de la réaffirmation de la Russie.

Comme le souligne Jean-Baptiste Jean gène Vilmer,⁸⁶⁴ pour l'Europe, la menace est double : d'une part, l'annexion de la Crimée suggère qu'elle peut être territoriale, d'autre part, l'exercice d'intimidation nucléaire, à travers le déploiement de systèmes défensifs et offensifs pour refuser l'accès et démontrer de multiples capacités de projection (Ukraine, Syrie), tout en rendant cette menace notoire, il apporte également de la crédibilité à cette menace, même temps qu'ils ont pour objectif de décrédibiliser l'OTAN.

⁸⁶²- *Ibid.*, p.76.

⁸⁶³ - Louis GAUTIER, « Chocs futurs, Étude prospective à l'horizon 2030 : impacts des transformations et ruptures technologiques sur notre environnement stratégique et de sécurité », *SDGNS* - Avril 2017, p.15.

⁸⁶⁴ - Jean gène VILMER J.B., « Les dix principaux enjeux de défense du prochain quinquennat », *Défense & Sécurité Internationale (DSI)*, mars-avril 2017, Pp. 40-44.

Sur le plan militaire, Pékin continue d'augmenter sa force et d'acquérir des capacités qui lui permettent d'apparaître sur tout le spectre (y compris le domaine nucléaire) : à terre, en mer, mais aussi dans les airs, grâce au développement d'avions furtifs et de systèmes de défense antimissile balistique. La remise en état stratégique des terres dans la mer de Chine méridionale va de pair avec le déploiement de systèmes d'interdiction maritime et aérienne pour garantir que les sous-marins chinois puissent entrer directement en haute mer au fil du temps. Dans l'espace, ses plans couvrent toutes les activités spatiales (communication, navigation, reconnaissance militaire), et ses ambitions se sont renforcées.

2. La dissuasion « élargie », puis « concertée » en Europe

Le concept de dissuasion élargie n'est pas nouveau, en 1976, le général français Méry⁸⁶⁵ (Le Livre blanc de 1994) l'a utilisé pour la première fois en France, développé dans le cadre du développement de l'Union européenne, notamment dans le cadre de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). D'un point de vue européen, il a souligné que si la perspective d'une dissuasion européenne est toujours hors de portée, alors elle « *ne doit pas être manquée* » et a souligné que « *d'ici là, la France n'entendra pas diluer ses moyens de défense nationale dans de telles circonstances sans prétexte* ». Le programme nucléaire français n'a jamais été considéré comme un programme strictement national. Dans un premier temps, en 1952-1954, elle est même fermement ancrée dans la vision des atlantistes : il s'agit de rehausser la position de la France au sein de l'OTAN. Quant à la dimension européenne, elle est évoquée au départ, par le projet dit « FIG⁸⁶⁶ » de 1957-1958.⁸⁶⁷

En 1995, Alain Juppé, alors ministre des Affaires étrangères, déclarait que l'Europe devait avoir des capacités militaires, il a suggéré que même si le problème n'est pas urgent, le stade de développement de la défense européenne devrait être envisagé à long terme, y compris la question nucléaire. Il a déclaré que « *les Européens peuvent et doivent [...] construire un consensus qui doit être maintenu sur cette base de la théorie de la dissuasion réaffirmé.* ⁸⁶⁸ » La perception européenne de la dissuasion française est née, la loi de planification militaire (2003-2008) stipule que « cette dissuasion doit pouvoir contribuer à la

⁸⁶⁵ - LE GÉNÉRAL Guy Méry, Né le 20 octobre 1920 à Buzançais (Indre), ancien saint-cyrien, Guy Méry intègre les Forces françaises de l'intérieur (FFI), en août 1943, dans le Doubs, puis il fait partie de l'Armée secrète (AS). Arrêté par les Allemands en février 1944, il est déporté au camp du Struthof, puis à Dachau, d'où il sera libéré par les Américains en avril 1945. Dès lors, Guy Méry va occuper des postes à responsabilité durant la suite de sa carrière d'officier, en Indochine, à Paris, en Algérie, où il commande le 12^e régiment de dragons jusqu'en 1962, date des accords d'Evian qui ont conduit à l'indépendance. <https://www.lemonde.fr/archives/article/>

⁸⁶⁶ - France, Italie, Germanie.

⁸⁶⁷ - Bruno TERTRAIT, « La dissuasion partagée » ? In Revue *Défense Nationale*, N° 819, 2019/4, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.29.

⁸⁶⁸ - Alain JUPPE : ministre des Affaires étrangères de la France.

sécurité européenne tout en tenant compte de l'unité croissante des pays de l'Union européenne ». En effet, dans son dernier discours, le président Jacques Chirac a souligné que dans le cadre européen, *«la dissuasion nucléaire de la France est devenue elle-même un élément important de la sécurité du continent »*. Il a dit qu'à long terme, lorsque la question de la défense commune se pose, il est nécessaire de considérer la force de dissuasion existante. Dans le même temps, il a invité à approfondir la réflexion dans ce domaine.⁸⁶⁹ De son tour, le général Lucien Poirier a rappelé le résultat inévitable du principe de défense des intérêts vitaux, à savoir que *« les puissances nucléaires ne peuvent prétendre protéger les intérêts des territoires ou des alliés, car les intérêts de ces derniers ne correspondent pas à des intérêts vitaux au sens strict »*. En revanche, la défense antimissile ne peut pas être efficace à cent pour cent, elle ne peut pas remplacer la dissuasion, mais elle peut être utilisée pour réduire sa vulnérabilité. Sur ce, le général Henry Bentgate⁸⁷⁰ ne croyait pas à l'efficacité des boucliers anti-missiles : *« Non seulement la technologie anti-missile n'est pas encore développée, mais en tout cas, même à l'avenir, l'efficacité de la technologie anti-missile sur les missiles de croisière ne sera jamais Achevée. »*⁸⁷¹

En somme, la France continue de croire que sa dissuasion fonctionne en Europe et protège les intérêts communs de l'UE, et elle est aujourd'hui liée par la clause de défense mutuelle (article 42.7 du traité de Lisbonne) à ses partenaires⁸⁷², comme l'a déclaré le président de la République en 2015, *« Nos intérêts vitaux ne peuvent être définis uniquement au niveau national, car la France ne conçoit pas sa stratégie de défense nationale de manière isolée, même dans le domaine nucléaire (...). La France coopère également avec ses Partenaires européens, Solidarité de fait et de cœur qui peut croire qu'une agression qui mettrait en danger l'existence même de l'Europe n'aura aucune conséquence ? »*⁸⁷³

B. Une exigence absolue de crédibilité

L'exigence absolue de crédibilité détermine l'efficacité de la dissuasion, elle repose sur trois principes de base : le principe d'adaptation à l'état de menace (stricte suffisance), le principe d'opérabilité en toute situation (permanence) et le principe d'autonomie stratégique

⁸⁶⁹ - Patrice BUFFOTOT, « Inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle », *op.cit.*, p.411.

⁸⁷⁰ - Henri Bentégeat, né le 27 mai 1946 à Talence (Gironde), est un militaire français. Général d'armée, il est chef de l'état-major particulier du président de la République du 30 avril 1999 au 2 octobre 2002 et chef d'état-major des armées du 30 octobre 2002 au 3 octobre 2006.

⁸⁷¹ - Patrice BUFFOTOT, « Inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle », *op.cit.*

⁸⁷² - Article 42.7 du traité de Lisbonne.

⁸⁷³- François HOLLANDE : « Discours sur la dissuasion nucléaire, déplacement auprès des Forces aériennes stratégiques », Istres, 19 février 2015.

(indépendance). Ces trois principes immatériels ainsi que leurs outils de crédibilité **(2)** font de la dissuasion française un modèle. **(1)** Qu'en est-il de la crédibilité de la dissuasion si elle ne permet pas de réagir à des situations nouvelles ? Si la France a été confrontée à la menace d'un anéantissement total, quelle crédibilité a-t-elle pour les puissances régionales ?⁸⁷⁴

1. L'exemplarité de la dissuasion nucléaire française

- Le principe de la « stricte suffisance » ou du plus bas niveau possible :

Le Livre blanc de 2008, donne une définition précise de ce principe et de ce qu'il implique : « *La France continuera à maintenir ses forces nucléaires à un niveau de stricte suffisance. Elle les ajustera en permanence au niveau le plus bas compatible avec sa sécurité. Elle ne cherchera pas à obtenir tous les moyens que ses capacités technologiques lui permettent d'envisager. Le niveau de sa puissance ne dépendra pas du niveau des autres acteurs équipés d'armes nucléaires, mais dépendra uniquement de la perception des risques et de l'analyse de l'efficacité de la dissuasion pour protéger nos intérêts vitaux.* »⁸⁷⁵ Or, « *Le niveau de suffisance continuera à faire l'objet d'une évaluation à la fois quantitative et qualitative concernant le nombre de porteurs, de missiles, d'armes, et en prenant en compte des défenses susceptibles d'être opposées à nos forces. Cette évaluation est régulièrement présentée au Président de la République et actualisée dans le cadre du conseil de défense limité sur les armements nucléaires* »⁸⁷⁶. Compte tenu de l'évaluation du contexte stratégique, la France insiste pour maintenir la dissuasion nucléaire au niveau le plus bas possible.⁸⁷⁷ Il ne s'agit pas d'une évaluation subjective mais c'est le résultat d'une évaluation précise des forces nécessaires pour causer des dommages inacceptables à d'éventuels opposants afin de les empêcher d'attaquer les intérêts vitaux de la France (les dissuader), la suffisance est donc un ensemble de capacités et non un chiffre.

Aujourd'hui, du fait de la complémentarité des forces aéroportées et maritimes, l'évaluation de la stricte suffisance suppose la capacité de s'engager dans les différents modes d'action proposés par les autorités politiques. En raison de l'utilisation de missiles américains Trident plus précis, le Royaume-Uni a fait un choix différent avec une seule composante marine et moins d'ogives nucléaires, mais a intégré son système dans la relation transatlantique, ce qui a rendu la Grande-Bretagne plus dissuasive et dépendante. De plus, le principe de stricte

⁸⁷⁴ -Marie-Noëlle ERQUIER, « La France et la dissuasion nucléaire », p.44, https://inis.iaea.org/collection/NCLCollectionStore/_Public/48/094/48094809.pdf, consulté le 25/07/2022.

⁸⁷⁵ - « Le livre blanc de 2008 », *op.cit.*, p.170.

⁸⁷⁶ -*Ibid.*,

⁸⁷⁷ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017), *op.cit.*, <https://www.senat.fr/rap/r16-560/r16-5602.html>, consulté le 25/07/2022.

suffisance nécessite une modernisation continue des capacités, voire l'acquisition de nouvelles capacités si le développement d'un état de menace le justifie. Cela nécessite souvent des connaissances et des capacités attendues afin d'obtenir les informations nécessaires sur les intentions, les capacités et les développements technologiques des adversaires potentiels qui peuvent introduire des facteurs perturbateurs. Cela nécessite aussi une base de défense industrielle et technologique capable d'exécuter le plan d'armement nécessaire à la défense dans un court laps de temps, de manière à maintenir les compétences de base nécessaires à la dissuasion.⁸⁷⁸

Nous sommes donc aujourd'hui à la croisée des chemins : une nouvelle phase de désarmement ou une nouvelle course aux armements ? C'est dans ce contexte d'escalade des tensions mondiales qu'il convient de replacer la dissuasion nucléaire de la France, dont ses deux composantes – aérienne et navale - dépensant au total 37 milliards d'euros en loi de programmation militaire d'ici 2025, soit 12,5 % du total du budget de la défense, 22% du budget d'équipement et 0,17% du PIB.⁸⁷⁹

- Le principe de permanence

La dissuasion permanente est le fondement de sa réputation, garantit le fonctionnement normal du système, le maintien des compétences opérationnelles et l'enthousiasme du personnel. La dissuasion n'est crédible que si l'arme peut être utilisée et qu'elle est jugée utilisable. Il est divisé en trois registres : politiques, techniques et opérationnels, et repose d'abord sur la cohérence, la continuité et l'engagement.

- Le principe d'autonomie stratégique

Quelles sont les conséquences de la guerre en Ukraine sur l'autonomie stratégique européenne ?

Le concept d'autonomie stratégique est apparu dans le Livre blanc sur la défense de 1994, et il a été défini par rapport à la dépendance totale de la France aux garanties de l'OTAN et à la dissuasion nucléaire.⁸⁸⁰ Ce principe consiste à assurer la fourniture permanente des capacités essentielles nécessaires à la construction et au développement d'armes et d'équipements, ainsi que la pleine souveraineté sur le secteur industriel, afin d'éviter tout obstacle et toute interruption du processus d'approvisionnement et de modernisation.

⁸⁷⁸ - Patrice BUFFOTOT, « Inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle », *op.cit.*

⁸⁷⁹ - Catherine BIAGGI, « Affirmer sa puissance : forces sous-marines et dissuasion nucléaire, enjeux géographiques et géostratégiques », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/> , consulté le 26/07/2022.

⁸⁸⁰ - « L'autonomie stratégique européenne en cinq questions », <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses>, consulté le 26/07/2022.

Ce principe d'autonomie stratégique explique également pourquoi la France ne possède plus d'armes nucléaires de l'OTAN depuis le début des années 1960. Bien qu'elle ait appartenu à l'Alliance atlantique pendant la guerre froide, elle a renoncé à participer aux organisations militaires du traité. Cependant, la vision stratégique de l'OTAN reconnaît la contribution des forces nucléaires britanniques et françaises à la dissuasion globale de l'OTAN depuis 1974. En effet, la guerre d'agression de la Russie en Ukraine est le premier conflit de haute intensité en Europe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Comme le souligne le rapport de février 2022 de l'Assemblée nationale, l'idée d'une guerre de haute intensité a fait son grand retour depuis la guerre du Donbass en 2014. Selon la communication de la Commission européenne du 15 février 2022, « *l'Europe doit être mieux préparée à faire face seule à des tâches complexes de stabilisation et à des urgences complexes* ». Neuf jours avant le début de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine, la commission avait souligné que « *Moscou défie l'ordre international fondé sur des règles en tentant de perturber, diviser et redéfinir l'architecture de sécurité de l'Europe* ». Face à cette guerre d'agression, l'UE a adopté une série de sanctions contre la Russie et la Biélorussie, et l'une des conséquences les plus notables est que le Conseil de l'UE a adopté des mesures d'aide à l'Ukraine dans le cadre du FPE⁸⁸¹ les 28 février, 23 mars, 13 avril et 24 mai 2022. Au total, 2 milliards d'euros ont été alloués pour aider les États membres de l'UE à fournir du matériel militaire à l'Ukraine. Cette aide a entraîné une augmentation des dépenses militaires des États membres.⁸⁸²

En bref, l'une des conséquences immédiates de la guerre d'agression russe en Ukraine est de souligner l'urgence d'une autonomie stratégique européenne effective.

2. Les outils de la crédibilité

- Une gouvernance spécifique

Le Président de la République est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale et du respect des traités,⁸⁸³ il préside le Haut-commissariat à la défense nationale. C'est lui seul qui est chargé d'ordonner le déploiement des forces nucléaires. Il a également présidé le Comité de politique nucléaire créé dans sa forme actuelle conformément au décret du 21 avril 2008⁸⁸⁴. Ces réglementations, appuyées par une pratique institutionnelle continue, confèrent au Président de la République une responsabilité majeure dans tout le domaine de la

⁸⁸¹ - La Facilité européenne pour la paix.

⁸⁸² - « L'autonomie stratégique européenne en cinq questions », *op.cit.*,

⁸⁸³- Selon les articles 5 et 15 de la Constitution française, le président est élu au suffrage universel direct depuis 1965.

⁸⁸⁴ - Décret N° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics.

sécurité nationale. Il doit avoir les moyens d'assumer pleinement cette responsabilité. Pour exercer ses compétences, il est assisté par le « Conseil national de défense et de sécurité » institué par le décret n° 2009-1657 du 24 décembre 2009. Son mandat couvrira l'ensemble des questions et politiques publiques liées à ce domaine, et la Constitution confère au Président de la République la responsabilité de la sécurité. Aussi, le pays dispose d'un forum au plus haut niveau pour discuter de tous ses impacts, tels que les programmes militaires, les politiques de dissuasion, les programmes de sécurité intérieure, les politiques nationales, les plans de lutte contre le terrorisme ou les crises majeures, etc. Egalement, le conseil de défense et de sécurité nationale peut tenir des réunions dans un format spécial. C'est le cas de la dissuasion nucléaire avec le conseil des armes nucléaires.⁸⁸⁵ Aussi, le conseil détermine les orientations stratégiques et veille à l'avancement du programme de dissuasion nucléaire. Siege à ce conseil sous la Présidence du président de la République, Ministre de la Défense, Premier Ministre, Chef d'état-major des Forces armées et délégué général pour l'armement et le directeur des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives⁸⁸⁶.

- Une chaîne opérationnelle ad hoc

Le domaine nucléaire fait l'objet d'une chaîne opérationnelle spécifique décrite à l'article R 1411-1 et aux articles suivants du code de la défense nationale, qui stipule :

- « La mission, la composition et les conditions d'engagement des forces nucléaires font l'objet de décisions du Conseil de la défense nationale et de la sécurité nationale. » Le Premier ministre a pris des mesures générales pour mettre en œuvre ces décisions. (R 1411-2)

- « Le secrétaire à la Défense est responsable de l'organisation, de la gestion et de l'emploi des forces nucléaires et de l'infrastructure nécessaire ». Il détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement des moyens de formation de la force nucléaire et affecte ces moyens au commandement de la force. Il précise les attributions de ces forces, la responsabilité opérationnelle du commandant. Le transport des moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique de dissuasion est assuré sous la responsabilité du ministre de la défense.⁸⁸⁷ Le chef d'état-major de la défense est responsable de toutes les forces nucléaires :

1° Préparer les plans d'emploi et les instructions de fonctionnement ;

2° Assurer les capacités opérationnelles des forces nucléaires et les communications associées.

⁸⁸⁵ - Art. R 1222-9 du code de la défense.

⁸⁸⁶ - Art. R 1222- 10 du code de la défense.

⁸⁸⁷ -Art. R 1411-3 du code de la défense.

3° De tenir informé le ministre de la défense et de rendre compte en conseil de défense et de sécurité nationale de l'état de ces moyens⁸⁸⁸ ; il est aussi chargé de mener les actions nécessaires au déploiement des forces nucléaires.⁸⁸⁹ Il s'assure de l'exécution de l'ordre d'engagement donné par le Président de la République. (R 1411-5). « Les commandants de forces nucléaires sont chargés de la mise en condition opérationnelle des moyens dont ils disposent et du suivi de l'exécution des missions ». (R 1411-6). En outre, « le contrôle gouvernemental de la dissuasion nucléaire comprend toutes les mesures protégées par le secret de la défense nationale, et il a pour objectif de garantir que le président de la République dispose en toutes circonstances de mesures de dissuasion nucléaire. » (R 1411-7)

Dans le contexte géopolitique qui a montré que la fin de la guerre froide n'a pas éliminé la menace de conflits entre pays, y compris l'Europe, la crédibilité de la dissuasion nucléaire dépend de la possibilité pour le chef de l'Etat d'agir de manière indépendante et avec un maximum de flexibilité, en utilisant des moyens adaptés à chaque situation.

À cette fin, les forces nucléaires se sont divisées en deux composantes complémentaires, avec l'environnement nécessaire à sa mise en œuvre sûre et autonome. Lorsqu'elles exercent leur dissuasion, elles garantissent la souveraineté et la liberté de procès, de décision et d'action. Ces deux composantes constituent un ensemble cohérent de la stratégie de dissuasion française, de sa crédibilité et de la stratégie défensive du pays. Les forces nucléaires « concourent à l'ensemble des missions de la dissuasion » et « aucune n'est dédiée à l'atteinte d'objectif qui lui serait propre⁸⁹⁰ ». Par ailleurs, la composante océanique, du fait de sa faible vulnérabilité et de la permanence du SNLE patrouillé en mer, offre la garantie d'une « seconde frappe » de grande ampleur. La partie aérienne du FAS est permanente : elle présente réactivité, visibilité (les manœuvres démonstratives) précision, adaptabilité et réversibilité, élargissant ainsi le champ d'action politique et diplomatique des autorités politiques (dialogue dissuasif). La force aérienne a élargi le champ de la dissuasion en injectant des intrigues complexes pour perturber les calculs des adversaires potentiels. Comme l'ont dit les experts : « C'est là que le progiciel FAS-FOST⁸⁹¹ joue un rôle stabilisateur. »⁸⁹² De surcroît, la crédibilité de la dissuasion repose également sur une série de mesures protégées par le secret de la défense nationale, dont le but

⁸⁸⁸ -Art. R 1411-4 du code de la défense.

⁸⁸⁹ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017), *op.cit.*, <https://www.senat.fr/rap/r16-560/r16-5602.html>, consulté le 26/07/2022.

⁸⁹⁰ - Discours du Président de la République à Istres, 19 février 2015.

⁸⁹¹ - Forces aériennes stratégiques/ Forces océaniques stratégiques

⁸⁹² -Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », *Rapport d'information*, N° 560 (2016-2017), *op.cit.*

est de faire en sorte que le président de la République dispose des moyens de dissuasion nucléaire en toutes circonstances. C'est ce qu'on appelle le « contrôle gouvernemental » de la dissuasion nucléaire. Elle repose également sur la capacité d'assurer la sécurité des armes nucléaires, navires à propulsion nucléaire et toutes les installations connexes pour leur construction, leur déploiement et leur entretien ; les représentants de la sûreté nucléaire et de la radioprotection sont responsables des activités et des tâches des installations liées à la défense nationale.

En somme, la France participe à ces efforts sur l'ensemble du territoire à travers la loi de programmation militaire 2019-2025, en mettant notamment à jour les deux composantes de sa dissuasion. Comme l'a rappelé le président de la République, la dissuasion nucléaire demeure la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France. Au sein de l'alliance, le déploiement français contribue à renforcer la présence avancée dans les États baltes.⁸⁹³

Section 2 : repenser la dissuasion nucléaire française

Si la doctrine française de l'après-guerre froide s'inscrit dans la logique de la continuité, alors la politique nucléaire de la France dans son ensemble a subi d'énormes changements, liés aux changements de l'environnement. Ces dernières années, notamment en 2014, nous avons observé une compétition pour la pérennité du nucléaire militaire français. A l'heure où Vladimir Poutine brandit la menace nucléaire contre l'Occident, la réflexion novatrice et originale qui permet de repenser les options nucléaires est d'autant plus importante que les faits nucléaires reviennent en force sur le terrain stratégique.⁸⁹⁴ Nous assistons à l'émergence de pressions pour condamner l'existence des armes nucléaires dans le cadre des mouvements pacifistes, et ces pressions soulèvent des arguments moraux et politiques. La thèse défendue ici met en lumière la nécessité de repenser la fonction stratégique de la dissuasion telle que définie dans le Livre blanc de 2008⁸⁹⁵ sur la défense et la sécurité nationale.⁸⁹⁶ Par conséquent, il nous semble très utile de pouvoir détecter où se trouve le curseur dans cette bataille controversée, a-t-il été vraiment bousculé ? Où se situe maintenant le niveau de

⁸⁹³ - Céline JURGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », *op.cit.*, p.68.

⁸⁹⁴ - Benoit PELOPIDAS, « Repenser les choix nucléaires », Bernard NORLAIN, in *Revue Défense Nationale* 2022/7, N° 852, Éditions, Sciences Po – Les Presses, 2022 ; 306 p.

⁸⁹⁵ - Lire à ce sujet les résumés des auditions publiques publiées en 2008 (2008, Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale/les débats, Paris, Odile Jacob), accessibles sur le site : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000342/0000.pdf>.

⁸⁹⁶ - Jean-Luc MONTIGNAC, « Penser la dissuasion en 2020 ? » in *Les Champs de Mars* 2013/1, N° 25, Editions, la documentation française, p.143.

légitimation/dé légitimation autour de la dissuasion nucléaire française ? Un basculement doctrinal est-il imaginable ? Est-il fondé ?

Paragraphe 1 : réflexions stratégiques au présent pour le futur

Le vendredi 7 février 2020, le président Macron a prononcé un discours à l'Académie militaire supérieure devant les étudiants officiers. Le discours visait spécifiquement la dissuasion nucléaire française, cinq ans après celui du président Hollande à Istres (19 février 2015). Ce long discours a été publié à mi-parcours et est aujourd'hui devenu la référence nationale des politiques de dissuasion. Le discours de Macron a placé les capacités nucléaires de la France dans l'environnement stratégique et les priorités militaires conventionnelles de l'Europe, **(A)** et a impliqué le droit international et les questions morales liées à la possession d'armes nucléaires **(B)**. En principe, il n'est pas sans précédent d'incorporer le discours doctrinal dans l'objectif stratégique global. A ce propos, nous avons retrouvé quelques esprits de Jacques Chirac à l'IHEDN tenu le 8 juin 2001.⁸⁹⁷

A. Analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020

La présente partie vise à apporter un éclairage par une mise en perspective avec les précédents discours et avec certaines évolutions du rôle de l'arme nucléaire dans les stratégies de sécurité, et de l'utilité du discours sur la dissuasion **(1)**, en maintenant les fondamentaux de la doctrine. **(2)**

1. De l'utilité des discours sur la dissuasion

Le 7 février 2020, le discours du président Emmanuel Macron sur la stratégie de défense nationale et de dissuasion devant la 27^{ème} promotion de l'Ecole de guerre, c'est un modèle de genre qui est certainement persuasif et pertinent à première vue. Il a commencé par observer un monde où « l'équilibre *dissuasif* entre les grandes puissances est devenu de ce fait *plus instable* », et a estimé que « certains pays choisissent délibérément des postures nucléaires opaques, voire agressives, y compris le chantage ou la recherche de faits établis ». Depuis le début des années 2000, il est vrai que toute l'architecture de sécurité européenne n'a guère été construite après la guerre froide en 1945. Elle s'est progressivement fissurée après le blocage des négociations sur les armes conventionnelles, et la fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire de 2019 est un symbole de cette désintégration.⁸⁹⁸ A cet égard, les européens doivent désormais se réaliser collectivement et qu'en absence de cadre juridique, ils

⁸⁹⁷ - Benjamin HAUTE COUVERTURE, et Emmanuelle MAITRE, « La France et la dissuasion nucléaire : Le discours de l'Ecole de Guerre du président Macron », *fondation pour la recherche stratégique*, note N° 3/2020, 11 Février 2020, www.frstrategie.org, consulté le 19/06/2021.

⁸⁹⁸ - André DUMOULIN, « L'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française. Ballons d'essais, opportunité et limites », in *défense et sécurité internationale*, Areion, Paris, mai 2020.

pourraient bientôt reprendre la course aux armements conventionnels et même nucléaires sur leur propre sol, et ils ne peuvent pas se limiter au rôle du public. Par conséquent, redevenir le terrain de la confrontation des puissances nucléaires non européennes est inacceptable.⁸⁹⁹

Néanmoins, l'affaiblissement de l'architecture de sécurité européenne devrait inciter les européens à réfléchir profondément aux conditions de stabilité stratégique du continent européen afin d'identifier les intérêts de sécurité et les mesures de maîtrise des armements, accroître la transparence de la doctrine et des capacités et réduire le risque d'escalade involontaire ou incontrôlée.⁹⁰⁰ En effet, la crédibilité de la dissuasion dépend non seulement des capacités techniques et opérationnels, mais aussi des aspects politiques entourant la détermination opérationnelle et la transparence de la doctrine. En France, l'intervention présidentielle sur les questions de dissuasion participe à cette fonction, la dissuasion est une sorte de dialogue qui ne se prête pas à l'établissement de lignes rouges. Au contraire, elle doit maintenir un certain degré d'ambiguïté, de sorte que l'incertitude affecte l'agresseur plutôt que le défenseur. Dès lors, le discours du chef de l'Etat rappelle que la France continue de s'appuyer sur la dissuasion nucléaire pour sauvegarder ses intérêts vitaux et explique la composition de cette stratégie. Même si les documents cadres (livres blancs, revues stratégiques) liés à la défense et à la sécurité nationales adoptent ces principes et parfois même clarifient ces principes, leur portée est différente de celle des discours présidentiels, considérés comme le principal support à l'expression de la doctrine. Lorsque le président de la République a parlé de dissuasion, il a indiqué qu'il acceptait ses responsabilités et manifestait sa détermination à déployer des forces nucléaires lorsque cela était nécessaire.

À cet égard, quelques mois seulement après sa prise de fonction, E. Macron a déjà effectué deux déplacements très symboliques en juillet 2017. Il est monté à bord du sous-marin du lanceur de missiles nucléaires (SNLE) pour la première fois le 4 juillet et a visité la base aérienne d'Istres deux semaines plus tard. Ensuite, il a confirmé les principes de base de la dissuasion, a réitéré son rôle, et souligné ces deux composantes « essentielles et complémentaires », sans omettre de mentionner « *Les marins de l'aéronavale nucléaire [...] peuvent être impliqués dans la dissuasion depuis des porte-avions* ». Finalement, le président a déclaré dans tous ses discours sur la dissuasion qu'il était le « garant ». Ces remarques ont d'autres objectifs que de confirmer la détermination que les personnes élues au suffrage universel sont des « garants » de la dissuasion. Sur le plan international, il est utile de garantir

⁸⁹⁹ - *Ibid.*,

⁹⁰⁰ - Corentin BRUSTLEIN, « The Erosion of Strategic Stability and the Future of Arms Control in Europe », in *Proliferation Papers*, N° 60, IFRI, November 2018.

les intentions d'un pays doté d'armes nucléaires. Le président a répété : « *Nos forces nucléaires ne sont dirigées contre aucun pays [...]* ». La France « *ne menace personne, et n'a aucun but expansionniste nulle part* ». Elle ne conçoit cette arme que dans le cadre de la dissuasion. Cette dissuasion est strictement défensive et utilisée dans des circonstances extrêmes de légitime défense ».⁹⁰¹

Depuis la fin de la guerre froide, l'invariance de ces discours s'est ici complétée, directement liée à certaines évolutions observées de la politique nucléaire, sans désignation claire, afin d'éviter sans doute de pointer du doigt un état attendu, « *c'est constructif* », « *soit un acteur constructif de notre sécurité commune* ». Quoi qu'il en soit, Macron suit les contours de l'ordre international dans lequel « *les armes nucléaires ne doivent jamais être considérées comme des outils d'intimidation, de coercition ou de déstabilisation. Pour éviter la guerre, elles doivent continuer à être un moyen de dissuasion* ». Lors d'une conférence de presse à l'issue de sa rencontre avec le président de la République française (7 février), M. Poutine a déclaré que « *si l'Ukraine rejoint l'OTAN et décide de reprendre la Crimée par la force, les pays européens seront automatiquement entraînés dans un conflit militaire avec la Russie.* »⁹⁰² L'une des premières puissances nucléaires mondiales, supérieure à beaucoup d'entre eux dans la modernité des forces nucléaires, risquant le conflit, il n'y aura pas de vainqueurs.⁹⁰³ Les manifestations russes autour de la crise ukrainienne ont attiré l'attention sur la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire à des fins coercitives. De même, le discours reprend à nouveau les éléments connus du refus d'appeler les bombes « armes de combat », mais poursuit le raisonnement en expliquant que « *la France ne s'engagera jamais dans une bataille nucléaire ni dans aucune riposte graduée* ». Le message a également été transmis au peuple français et même européen, comme l'a dit E. Macron : « *Les démocraties doivent se demander quelle est la finalité de leur politique de dissuasion nucléaire, qui amènera dilemmes et paradoxes moraux.* »⁹⁰⁴ Plus simplement, il s'agit d'un examen des problèmes de dissuasion dans le monde de l'après-guerre froide : « *La dissuasion nucléaire a joué un rôle fondamental dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, en particulier dans le maintien de la paix en Europe. Je crois fermement que la dissuasion, la vertu de stabilité est toujours un*

⁹⁰¹ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Repenser la dissuasion nucléaire, analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020 », *Note de recherche* N°90, 17 février 2020.

⁹⁰² - Bruno TERTRAIS, « Les enjeux nucléaires de la guerre en Ukraine », *Observatoire de la Dissuasion*, BULLETIN N°96, MARS 2022, p.6.

⁹⁰³ - Conférence de presse, Vladimir Poutine, 7 février 2022.

⁹⁰⁴ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Repenser la dissuasion nucléaire, analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020 », *op.cit.*

atout particulièrement précieux dans un monde de compétition des puissances, de suppression des comportements et d'érosion des normes. Cela est déjà apparu sous nos yeux. »

2. Le maintien des fondamentaux de la doctrine

Sur le plan théorique, le discours du 17 février 2020, se situe également dans la continuité des discours qui précèdent⁹⁰⁵, qui s'articule autour des concepts de base suivants : Si le but de la dissuasion est d'empêcher la guerre, alors elle est plus spécifiquement conçue pour protéger les « intérêts vitaux », et afin de maintenir l'ambiguïté nécessaire au fonctionnement de la dissuasion, celle-ci n'est pas définie. Sinon, les adversaires potentiels peuvent calibrer son agressivité pour éviter le risque de représailles nucléaires. Ce concept occupe une place centrale dans la doctrine française.⁹⁰⁶ Dans cette annonce, nous avons également retrouvé la dimension européenne qui leur a été donnée depuis des décennies. L'importance qui lui est accordée nécessite un développement concret. Sur ce, la dissuasion nucléaire ne se limite pas à la prévention d'attaques de même nature, E. Macron a utilisé une formule qui s'est stabilisée lors des précédentes interventions présidentielles (1996, 2008, 2015), ce qui permet également d'insister sur le fait que cette stratégie n'intervient que face aux menaces nationales, quelle qu'en soit l'origine : *« Nous nous opposons à toute forme de menace. Elle viole nos intérêts vitaux, indépendamment de son origine et de sa forme, l'État devrait être le point de départ »*.⁹⁰⁷

Il convient de noter que le texte ne présente aucune ambiguïté sur les types d'acteurs qui répondent à la dissuasion, car il spécifie une conception propre à l'État à deux autres endroits : d'une part, l'arme nucléaire peut causer des dommages inacceptables, face aux dirigeants nationaux qui sous-estiment l'attachement intérieur de la France à la liberté et envisagent d'attaquer les intérêts vitaux, en revanche, des alertes nucléaires peuvent être

⁹⁰⁵ - Voir François HOLLANDE, discours sur la dissuasion, Istres, 19 février 2015 : *« [l] 'intégrité de notre territoire, la sauvegarde de notre population constituent le cœur de nos intérêts vitaux »*. Le discours de Nicolas Sarkozy (Cherbourg, 2008) insistait sur leur possible évolution : *« Ceux-ci comprennent bien sûr les éléments constitutifs de notre identité et de notre existence en tant qu'État-nation, ainsi que le libre exercice de notre souveraineté »*. Voir également le développement exceptionnellement long sur ce point dans le discours de Jacques Chirac, 19 janvier 2006 : *« L'intégrité de notre territoire, la protection de notre population, le libre exercice de notre souveraineté constitueront toujours le cœur de nos intérêts vitaux. Mais ils ne s'y limitent pas. La perception de ces intérêts évolue au rythme du monde, un monde marqué par l'interdépendance croissante des pays européens et aussi par les effets de la mondialisation. Par exemple, la garantie de nos approvisionnements stratégiques ou la défense de pays alliés, sont, parmi d'autres, des intérêts qu'il convient de protéger. Il appartiendrait au président de la République d'apprécier l'ampleur et les conséquences potentielles d'une agression, d'une menace ou d'un chantage insupportable à l'encontre de ces intérêts. Cette analyse pourrait, le cas échéant, conduire à considérer qu'ils entrent dans le champ de nos intérêts vitaux. »*

⁹⁰⁶ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Repenser la dissuasion nucléaire analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020 », *op.cit.*

⁹⁰⁷ - *Ibid.*,

adressées aux agresseurs nationaux. Par rapport aux discours précédents, la position centrale du Président de la République est revue de manière moins technique, les discours précédents soulignant qu'il est de sa responsabilité d'évaluer les intérêts vitaux. Si le concept de responsabilité a toujours été important, alors dans ce passage, il est particulièrement important de souligner que l'essence de la dissuasion est de trois phrases, dont deux phrases : « *Je suis responsable de la sécurité du pays et du futur pays. Protéger la France et les Français et les intérêts nationaux de toute forme de menace parvenant de pays qui menacent nos intérêts vitaux. J'assume cette responsabilité ultime des devoirs fondamentaux de la Présidence, avec la plus grande détermination au quotidien. Elle s'exerce à travers la dissuasion nucléaire.* »⁹⁰⁸ L'accent mis sur la responsabilité renvoie aux enjeux éthiques qui apparaissent à la fin du discours. Nous pensons évidemment que même si elle n'est pas explicitement mentionnée, la distinction de Max Weber entre l'éthique de la croyance et l'éthique de la responsabilité est la même.⁹⁰⁹ Par ailleurs, le fonctionnement de la dissuasion est basé sur la prise en compte par l'agresseur potentiel du coût du risque qu'il prend, et le risque est bien supérieur au bénéfice attendu de l'action qu'il envisage. La perspective de « dommages absolument inacceptables » à son centre de pouvoir, c'est-à-dire à son centre névralgique, à la politique, à l'économie et à l'armée, doit lui faire abandonner ses affaires. La formule est exactement la même que celle du discours de 2015. Cependant, comme indiqué dans les discours précédents, il peut être nécessaire de « rétablir la dissuasion ». C'est la fonction de l'alerte nucléaire : si l'opposant croit à tort que « la France est déterminée à sauvegarder ses intérêts vitaux », elle assumera la fonction de l'avertissement nucléaire. E. Macron a souligné que l'avertissement sera unique et non renouvelable, ce qui fait référence au refus d'adopter la doctrine de la riposte graduée. La discussion stratégique est toujours complète, avec une brève introduction à la question des capacités, en se concentrant sur les facteurs qui rendent la doctrine crédible : en ce qui concerne la cible des frappes de dommages inacceptables, il montre : « *nos forces nucléaires ont été configurées pour cela avec la flexibilité et la réactivité nécessaires* ». Le terme dissuasion est devenu un énoncé central, un espace sacré, du discours stratégique simplement parce qu'il transmet une signification spécifique à l'État.⁹¹⁰ Il a également rappelé que ces éléments sont « complémentaires » et n'ont pas besoin d'explications supplémentaires. Le texte de 2015 présente des progrès clairs sur cette

⁹⁰⁸ - Discours du président de la République, E. MACRON du 7 février 2020.

⁹⁰⁹ - Tiphaine DE CHAMPCHESNEL, « Repenser la dissuasion nucléaire analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020 », *op.cit.*

⁹¹⁰ - David DOMINIQUE, « Dix remarques sur la dissuasion, le nucléaire et la France », *in les Champs de Mars* 2013/1 N° 25, p.151.

question. Le Président de la République a promis de mettre à jour la force nucléaire tout en conservant un langage modéré et en n'impliquant pas les détails des programmes. Cela a été fait dans le passé : « *J'ai pris et continuerai de prendre les décisions nécessaires pour maintenir sa crédibilité opérationnelle dans la durée au niveau de stricte suffisance exigé par l'environnement international* », la notion de « stricte suffisance » Apparue à deux endroits. Finalement, le Président a confirmé la « posture de dissuasion permanente » et a rendu hommage à l'engagement de l'équipage, comme il l'a fait notamment lors de sa visite aux troupes et à d'autres reprises. Bref, on notera l'insistance sur le fait que la dissuasion est « utile tous les jours », une dissuasion au quotidien ».⁹¹¹

B. De la contestation du nucléaire français

Cette partie nous invite à repenser le sens des stratégies de dissuasion dans le monde d'aujourd'hui, ce qui peut aller au-delà de l'analyse du contexte international et approfondir le caractère éthique **(1)**. Cet aspect n'était pas anticipé dans un tel discours présidentiel, mais l'intégration n'est pas tout à fait surprenante, car elle a suscité un regain d'intérêt en France ces dernières années **(2)**, qui est bien sûr largement dû à la compréhension de la dégradation de l'environnement stratégique.

1. L'argumentation internationale

Dans le débat actuel sur la délégitimation du nucléaire, le mouvement mené par David Martin⁹¹² et Michel Rocard⁹¹³ a beaucoup retenu l'attention des médias, avec notamment l'ouverture de « politique étrangère » de l'IFRI et d'autres revues. Au vu des grands défis sécuritaires et asymétriques actuels, les deux personnalités estiment que les armes nucléaires n'ont plus de sens après la fin de la guerre froide. Il tient également compte du fait que « dans un avenir prévisible, les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, n'auront à faire face à aucune menace pour leur survie ou à leurs intérêts vitaux, et auront besoin, prouveront ou justifiant l'utilisation d'armes nucléaires ». Compte tenu du consensus décroissant sur la non-prolifération nucléaire et des cinq puissances nucléaires historiques refusant d'abandonner leurs arsenaux et du risque d'utiliser des armes nucléaires en Asie et au Moyen-Orient, Martin et Rocard ont défendu le désarmement nucléaire de manière globale mais par étapes, et sous contrôle, avec l'amélioration des techniques de détection d'installations clandestines et leur

⁹¹¹ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Repenser la dissuasion nucléaire analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 202 », op.cit.

⁹¹² - Vice-président du Parlement européen de nationalité britannique.

⁹¹³ - Ancien Premier ministre français entre 1988-1991.

application universelle, la France et l'Arabie saoudite s'est également associée à l'amélioration des procédures de détection des installations secrètes et de leurs applications répandues.

On peut également tester des ouvrages, pétitions et articles basés sur l'idée de « Global Zéro », y compris le refus d'être tenu pour responsable des conséquences du maintien des armes nucléaires militaires dans l'arsenal, alors que le monde supporte plus de risques de prolifération nucléaire et de l'instabilité géopolitique de l'après-guerre froide. Pour le général Nolan⁹¹⁴, fortement impliqué dans le mouvement antinucléaire, les bombes n'ont plus la même signification. Nous devons briser le tabou et considérer qu'il peut devenir un danger mortel pour la planète entière. À cet égard, il a rejoint les rangs de quatre Américains (Kissinger, Nunn, Perry et Schultz) qui ont également quitté leurs positions de leadership et ont défendu l'idée d'un monde sans armes nucléaires en 2007. Pour le général Norlain⁹¹⁵, « *cette arme est devenue trop dangereuse pour la planète. Le danger a toujours été, mais dans un monde divisé en deux blocs, deux joueurs s'affrontent de manière assez rationnelle.* »

En outre, l'efficacité du système repose sur un petit nombre de participants, cependant, dans un monde ouvert, l'émergence de nouveaux acteurs stratégiques rend les règles du jeu plus compliquées et de courte durée. Après que les armes nucléaires ont joué un rôle stabilisateur, elles sont devenues la source d'une instabilité destructrice sur terre, cela peut être accidentel, comme le montrent plusieurs cas de mauvais coups de feu dans le passé ; compte tenu de la diffusion de matériaux sensibles et de la diffusion de la technologie rustique, victime d'un attentat terroriste par prolifération. Si la prolifération a été lente depuis que nous sommes arrivés de cinq pays dotés à neuf puissances nucléaires, alors pour des raisons de sécurité, si aucune mesure n'est prise, l'émergence de nouveaux acteurs amènera ces pays à se doter d'armes nucléaires, au titre du « pouvoir égalisateur de l'atome ».

D'autres orateurs du mouvement pour la paix ont avancé l'idée récurrente du processus unilatéral de désarmement nucléaire, c'est-à-dire pour justifier sa validité par son impact sur la terre et les êtres humains dans des conditions d'emploi, ou pour considérer l'impact commun des effets par la riposte, et on croit qu'il n'y a personne qui ose l'utiliser, alors vu son « inutilité », il doit disparaître. Aussi, l'Association « Stop Bombs⁹¹⁶ » est également un relais

⁹¹⁴ - Edward Nolan DENNIS (22 avril 1872 - 24 février 1956) était un officier de carrière dans l'armée américaine. Il s'est distingué en dirigeant la première fonction de renseignement de combat militaire américain moderne pendant la Première Guerre mondiale. Nolan a été entraîneur en chef de football à l'Académie militaire des États-Unis en 1902, compilant un record de 6-1-1.

⁹¹⁵ - Bernard NORLAIN, né le 22 novembre 1939 à Vannes, est un officier général français de l'Armée de l'air. Pilote de chasse et ancien élève de l'École de l'air de Salon-de-Provence, il totalise plus de 6 000 heures de vol à son actif.

⁹¹⁶ - Stop The Bomb : est une organisation non gouvernementale basée à Berlin, en Allemagne, qui cherche à empêcher l'Iran d'acquérir des armes nucléaires. Pour faire avancer cet objectif, le groupe promeut des sanctions

des appels de 70 Européens du premier réseau européen autour de nouvelles approches de la sécurité européenne, qui inclut, entre autres, l'idée que les armes nucléaires ne devraient plus constituer le noyau des politiques de sécurité dans la région euro-atlantique, qui peuvent prendre des mesures pour réduire voire éliminer certains types d'arsenaux.⁹¹⁷ En France, ces dernières années, les partisans du nucléaire militaire ont également avancé des arguments sanitaires, environnementaux, économiques et sociaux sur la question de la course aux armements. Il s'agit de condamner les « nucléocrates⁹¹⁸ » face aux critiques irrationnelles des manifestants, qui mettent en évidence l'impact des accidents nucléaires civils sur la santé et l'environnement (Tchernobyl, 1986 ; Fukushima, 2011), qui ont été disproportionnés par rapport aux effets immédiats et différés des armes nucléaires. Ensuite, il y a le besoin de conscience : « Il est nécessaire que ceux qui nous suivent atteignent en amont par l'équilibre des forces, par exemple en les condamnant, et enfin en interdisant la recherche scientifique actuelle sur les armes de destruction massive, y compris les dommages liés à l'arme nucléaire, la volonté a été déclarée contraire aux intérêts communs de l'humanité. » Dans son livre intitulé « Livre noir du nucléaire militaire », Jacques Villain⁹¹⁹ a souligné à travers de nombreux exemples que le développement de telles armes ne serait pas possible sans causer d'énormes dommages environnementaux et d'origine humaine : accidents, dommages lors d'essais nucléaires, radiation, pollution.⁹²⁰

D'autres arguments mettent en évidence les débats entre autres alliés sur l'avenir de l'énergie nucléaire militaire. En outre, les débats en Belgique, aux Pays-Bas et en Allemagne, les questions parlementaires et autres résolutions sont autant d'exemples de demandes de participation de la France au processus de dénucléarisation. De la préparation et du suivi de la deuxième Conférence internationale sur l'impact humanitaire des armes nucléaires, tenue à New Vall Arta (Mexique) du 13 au 14 février 2014, la France a eu quelques débats, avec 146 pays participants. Cette manifestation était basée sur des faits qui avaient été condamnés à Oslo l'année précédente. Quant aux conclusions de la Société internationale pour la

plus sévères contre l'Iran et un isolement économique et diplomatique plus poussé du gouvernement iranien. Le groupe a fait pression sur des sociétés publiques allemandes et autrichiennes telles que Siemens pour qu'elles mettent fin à leurs activités en Iran en achetant des actions dans ces sociétés, puis en s'exprimant lors des réunions du conseil d'administration.

⁹¹⁷ - André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française » ? *Op.cit.*, p.24.

⁹¹⁸ - Personne de l'administration d'un État ou d'un gouvernement qui est pronucléaire, qui est partisane de l'utilisation de l'énergie nucléaire. <https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/nucleocrat>.

⁹¹⁹ - Jacques VILLAIN (né le 13 mars 1934 à Châteauroux et mort le 12 juin 2021 à Échirolles), est un physicien français qui doit sa notoriété scientifique à ses travaux en physique statistique, notamment sur le magnétisme et la cristallogénèse. Jacques Villain est un physicien théoricien à la charnière entre physique des solides et mécanique.

⁹²⁰ - Jacques VILLAIN, « Le livre noir du nucléaire militaire », Editions Fayard, 8 octobre 2014, 400 p.

prévention et la médecine antinucléaire de guerre, les conclusions des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les conclusions que les climatologues ont avancées pendant la guerre froide avant et après « l'hiver nucléaire »⁹²¹ et sont mise à jour aujourd'hui, l'étude montre qu'aucun pays ni aucune agence internationale de secours ne peut faire face à l'utilisation d'armes nucléaires.⁹²²Déjà en avril 2010, le CICR mettait en avant quatre points clés :

- Le caractère unique des armes nucléaires réside dans leur pouvoir de destruction, les souffrances humaines qu'elles causent, et il est impossible de contrôler leur impact dans l'espace ou le temps, le risque de leur escalade et la menace qui pèse sur l'environnement, les générations futures, le monde entier et la survie de l'humanité.

- Il est presque impossible d'imaginer que l'utilisation d'armes nucléaires sous quelque forme que ce soit puisse être conforme aux dispositions du droit international humanitaire.

- Les pays doivent veiller à ne plus utiliser d'armes nucléaires, quelle que soit leur opinion sur la légalité de l'utilisation des armes nucléaires.

- La prévention de l'utilisation des armes nucléaires nécessite le respect des obligations existantes et la poursuite des négociations visant à interdire et à éliminer complètement ces armes par le biais de traités internationaux juridiquement contraignants. Pour les partisans de l'interdiction, il est déraisonnable de se doter uniquement d'armes nucléaires. Que ce soit par intention ou par accident, la guerre nucléaire n'affectera pas seulement ses belligérants : elle détruira également l'humanité et toute vie et forme sur terre, la question est de savoir si ces armes sont légales est devenue au centre de la controverse.⁹²³L'argument en faveur d'une interdiction des armes de destruction massive qui n'est toujours pas interdite est également soutenu par l'ICAN (Mouvement international pour l'abolition des armes nucléaires). Quant à la troisième Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires (8-9 décembre 2014 à Vienne)⁹²⁴ et ses représentants de 150 pays - y compris cette fois les États-Unis et le Royaume-Uni - elle a souligné que les survivants des essais nucléaires sont des témoignages sur les effets à long terme des explosions sur la santé humaine et le vide juridique entourant l'interdiction des armes nucléaires. En coopération avec l'Institut d'Oslo de droit et de

⁹²¹- Le scénario de l'hiver nucléaire refait surface avec les dernières menaces de la Russie. Un phénomène climatique déclenché par les particules expulsées par un conflit mondial de grande ampleur. L'hiver nucléaire, c'est ce phénomène décrit pendant la guerre froide qui pourrait survenir après des bombardements atomiques.

⁹²² - Benjamine POLGE, « Guerre en Ukraine : qu'est-ce que « l'hiver nucléaire », qui pourrait survenir après des bombardements atomiques », <https://www.midilibre.fr/> , consulté le 28/07/2022.

⁹²³- André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française » ? *Op.cit.*

⁹²⁴ - Sebastian KURZ, « Vienna conference on the humanitarian impact of nuclear weapons », 8-9 December 2014, , Federal Ministry for Europe, *Integration and Foreign Affairs Republic of Austria*,

politique internationaux, l'UNIDIR a publié six rapports en amont sur ces questions. On peut également remarquer le message adressé par le pape François au président de la Conférence de Vienne, Sebastian Kurz, qui souligne le fait que la menace de dissuasion nucléaire et l'assurance mutuelle de destruction ne peuvent pas être la base de la fraternité entre les peuples et les Etats.⁹²⁵

On prétend parfois qu'un pays occidental a peur d'utiliser des armes nucléaires parce qu'il craint une opposition unanime de la communauté internationale, ou parce que sa propre opinion publique aura tendance à être retenue par crainte d'une escalade.⁹²⁶ C'est oublier que, par définition, un adversaire commettrait un acte d'agression particulièrement horrible et meurtrier, à cet égard, la notion de « dissuasion du fort contre le faible » est trompeuse, et qu'il ferait l'objet d'une condamnation internationale. Quant à l'opinion publique nationale, elle peut être poussée à l'extrême ou incitée à la retenue. Lorsqu'un pays est touché, les isolationnistes peuvent facilement devenir des va-t'en guerre.⁹²⁷

2. L'argument national

En France, les arguments antinucléaires ne sont pas nouveaux, ils sont liés aux organisations radicales, aux mouvements pacifistes, aux groupes environnementaux et à certaines autorités religieuses. On peut également observer les discours d'autorités politiques à la retraite, dont certains officiers militaires. La plupart des remarques sont sans aucun doute du général Bernard Nolan, ancien commandant de la Force aérienne tactique (FATAC), qui comprend, entre autres, les armes nucléaires via le concept de l'avertissement final. Le général Nolan a critiqué le lien entre « armes nucléaires » et statut de grande puissance sur la page « Point de vue » du « Daily World ». Cependant, la réponse de la France à lui sera « une tension au dogme, une tension à la dissuasion, est l'ultime garantie de sécurité et d'indépendance nationale » ? Le discours officiel n'a pas commencé sur l'autel de la dissuasion au détriment d'une dissuasion accrue : « Nous ne pouvons pas désinventer l'arme nucléaire, nous continuerons à dépenser des milliards de dollars et nos militaires ont des besoins urgents ce n'est plus de la stratégie mais de la théologie. » « Lorsque nous devons commencer à réfléchir

⁹²⁵ - André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ? » *op.cit.*

⁹²⁶ - Bruno TERTRAIS, « Le bel avenir de l'arme nucléaire », in *Critique internationale* 2001/4, Presses de Sciences Po, N°13, p.17.

⁹²⁷ - Il existe un débat quant à la légalité de l'emploi ou de la menace d'emploi d'armes nucléaires en riposte à une agression chimique ou biologique, au regard des « garanties négatives de sécurité » données par les puissances nucléaires aux autres États signataires du TNP. Mais celles-ci considèrent généralement qu'une violation des conventions d'interdiction des armes chimiques et biologiques les délierait juridiquement de cet engagement. Elles s'appuient également sur le droit de légitime défense reconnue par l'article 51 de la Charte des Nations unies (subordonné au respect des critères de nécessité et de proportionnalité).

à notre système de sécurité, il est temps de commencer à accepter les débats et à ne plus accepter les tabous. Les armes nucléaires, en particulier, ne sont plus nos alphas et notre oméga sûr, et notre assurance vie peut devenir notre assurance décès⁹²⁸ ».

En 2013, Pierre Pascallon a parlé franchement de l'avenir du nucléaire lors du club « Participation et Progrès » sur « dissuasion nucléaire » proposé par Pierre Pascallon dans l'une des salles de réunion de l'Assemblée nationale.⁹²⁹ Mise à disposition par le député Jean Myard (UMP) abordait en toute franchise la question de l'avenir du nucléaire. Plusieurs intervenants ont mis en cause la dissuasion au nom du développement géostratégique, ses dangers et ses coûts. À cet égard, l'ancien ministre de la Défense Hervé Morin a partagé les idées de Michel Rocard, a assisté à la réunion comme le général Norlain, et a souligné l'universalité du nucléaire hexagonal, estimant inutile de continuer à disposer d'une seconde composante.⁹³⁰ L'argument affirme également que les armes nucléaires ne sont pas affectées par les menaces et que le maintien des armes nucléaires est davantage une question de politique intérieure, de lobbying et de conservatisme. De plus, il y a trois ministres de la Défense : Elvis Morin, Alan Richard et Paul Queres, deux premiers ministres : jusqu'à présent, Michel Rocard et Alan Jupe ont remis en cause les armes nucléaires. Notons également que le Président de la République, Valérie Giscard Destain, a utilisé par le passé des moyens littéraires pour refuser d'accorder le feu vert au tir nucléaire d'ultime avertissement. En termes de prise de parole, 2014 a été une année importante, surfant sur l'actualité (réalisation de lasers mégajoule, conférences sur les risques environnementaux liés à la guerre nucléaire, enjeux du budget de la défense,) et profitant également de l'action nationale qui leur fut offertes à l'assemblée nationale. C'est la première fois dans l'histoire de la France que la présidente professionnelle Patricia Adam organise un débat de confrontation sur le nucléaire militaire dans le bâtiment du Parlement.⁹³¹ A cet égard, de nombreux intervenant étaient invités, dont les représentants du CEA, le chef de cabinet, la DGA, des représentants de la religion, et ceux qui s'opposaient à la pérennité du nucléaire ou aux options françaises, dont le général Norlain, qui pensait que l'arme nucléaire était une assurance décès reposant sur un pari : Il espère parvenir à un désarmement global, multilatéral,

⁹²⁸ -*Ibid.*,

⁹²⁹ -Colloque organisé par Pierre PASCALLON sur « L'avenir de la dissuasion nucléaire française », le 9 décembre 2013, à l'Assemblée nationale.

⁹³⁰ - André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française » ? *Op.cit.*, p.26.

⁹³¹ - La commission de la Défense de l'Assemblée nationale a entamé un cycle d'auditions sur la dissuasion nucléaire. Une occasion de demander à sa présidente, Patricia Adam, les raisons de cette initiative et le sens qu'elle lui donne.

progressif et contrôlé.⁹³² La contestation fut également couverte par Jean-Marie Collin, activiste du désarmement et auteur de « Arrêter la Bombe », qui considère que la France ne respecte pas ses engagements à propos du TNP. Le général Vincent Desportes estime que : « nous *ne pouvons pas* « sanctifier les armes nucléaires aux dépens des capacités conventionnelles ». En ce qui concerne le déclin des forces armées françaises et l'avenir d'une éventuelle confrontation interarmées, la littérature fait écho au dernier argument. Pour le général Bentgate, ancien chef de cabinet de l'ancien président Jacques Chirac, la France consacre chaque année 3 milliards d'euros par an pour la dissuasion nucléaire. Cependant, à mesure que le budget de la défense diminue, la part de son investissement augmente (en 2020, elle passera de 22% à 28%),⁹³³ cela aura un effet d'éviction sur la modernisation des forces conventionnelles, mais cela reste le premier niveau de dissuasion. Le but est également d'ajuster la taille de l'arsenal nucléaire pour garantir que les capacités conventionnelles de facto sont conservées, qui servent en fait à la dissuasion générale. Du 26 au 27 juin 2014, à l'invitation de l'ancien président Hervé Morin, l'Assemblée nationale organisée par l'Association « arrêtez la bombe » a organisé une Conférence internationale sous le thème « Vers un monde sans armes nucléaires », le secrétaire à la Défense est devenu membre de la Ligue des démocrates indépendants. Ce dernier a réitéré sa position sur l'avenir du nucléaire en France, c'est-à-dire participer activement au désarmement, mais a également annulé la deuxième partie pour des raisons budgétaires, et aurait économisé 300 à 400 millions d'euros par an.⁹³⁴

En somme, la définition de la nouvelle doctrine mérite une réflexion plus approfondie, dégagée des tabous, des malédictions, des condamnations irrévocables et des faux débats du passé. Sans une telle réflexion, le risque n'est pas de se protéger d'un danger réel, mais de se protéger de menaces imaginaires correspondant plus ou moins aux armes dont on dispose.⁹³⁵

Paragraphe 2 : les ruptures et les interrogations de la politique nucléaire française

Si la doctrine française de l'après-guerre froide s'inscrit ainsi dans une logique de continuité, alors, prise dans son ensemble, la politique nucléaire française a connu des

⁹³² - Jean GUISEL, Adam PATRICIA : « Le débat contradictoire sur le nucléaire militaire n'avait jamais eu lieu », <https://www.lepoint.fr/editos-du-point>, consulté le 28/07/2022.

⁹³³ - André DUMOULIN, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française » ? *Op.cit.*, p.27.

⁹³⁴ - *Ibid.*,

⁹³⁵ - Georges LE GUELTE, « Quelle doctrine nucléaire pour la France ? » in *Revue internationale et stratégique* 2005/3, N°59, Editions IRIS.Pp.21-30.

évolutions remarquables, liées à l'évolution des circonstances.⁹³⁶ Dans la logique de la mise au point d'une force de dissuasion nationale, la France a mené une politique indépendante, fondée avant tout sur une défense nationale autonome et sur l'exploitation des avantages politiques et commerciaux de la technique française de l'atome.⁹³⁷ L'objectif des armes nucléaires est d'assurer la protection du territoire national et de faire face aux attaques intolérables contre les intérêts vitaux de la France. Les principales fonctions du système de dissuasion s'accompagnent de nombreuses interrogations(A), ainsi que de la contestation de l'opinion publique française nationale. (B)

A. Les interrogations de la dissuasion nucléaire

Le discours présidentiel sur la stratégie de défense française et la dissuasion nucléaire est une cérémonie de la Ve République. Surtout devant le discours d'Emmanuel Macron devant l'école de guerre le 7 février 2020,⁹³⁸ le président s'inscrit dans la continuité de ses prédécesseurs. Cependant, les changements profonds de l'équilibre mondial l'ont également amené à faire face à une triple rupture : stratégie, droit politique et technologie. En effet, la guerre en Ukraine nous rappelle que le danger nucléaire existe toujours.⁹³⁹ La stratégie de la Russie en Ukraine est une dissuasion offensive visant à déconstruire l'espace démocratique européen. Cela nécessite une nouvelle architecture de sécurité européenne, y compris une stratégie commune de dissuasion,⁹⁴⁰ et des interrogations sur les fonctions du système des forces de dissuasion. (1) Une des autres interrogations sur le statut des forces nucléaires militaires dans l'arsenal militaire français est le poids de l'opinion publique (2).

1. Interrogations liées à la fonction du système des forces de dissuasion

- Concevoir et réaliser, en toute autonomie nationale pour l'essentiel, les systèmes d'armes nécessaires à l'exercice d'une dissuasion crédible pour un agresseur potentiel en garantissant les impératifs de sécurité nucléaire :

⁹³⁶ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », *op.cit.*

⁹³⁷ - Ernest W. LEFEVER, « Les armes nucléaires dans le tiers monde », *op.cit.*

⁹³⁸ - Editorial le Monde, « la dissuasion française à l'heure européenne », publié le 8 février 2020, https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/08/la-dissuasion-francaise-a-l-heure-europeenne_6028885_3232.html, consulté le 15/02/2021.

⁹³⁹ - Bruno TERTRAIS, « La politique de dissuasion nucléaire française », <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/285856-la-politique-de-dissuasion-nucleaire-francaise-defense-budget>, consulté le 30/07/2022.

⁹⁴⁰ - Dominique MONGIN, « La guerre en Ukraine, une nouvelle crise nucléaire ? » in *Esprit* 2022/7-8, Editions, Esprit, Pp.129-139.

Tout en respectant les traités, Comment on doit assurer le renouvellement des arsenaux ?

L'objectif ultime de la maîtrise des armements est le désarmement complet. La France a souscrit à cet objectif en appelant les autres puissances nucléaires à réduire leurs arsenaux nucléaires et en déterminant quand le calendrier de désarmement des puissances nucléaires « moyennes » doit être envisagé. Par conséquent, si le désarmement temporaire actuel concerne principalement les États-Unis et la Russie, en raison de l'importance des stocks, la France n'exclut pas de rejoindre des accords bilatéraux afin d'étendre le rayonnement international et de réduire les stocks à l'avenir. De plus, le traité auquel la France a adhéré l'interdit de la reprise des essais, ce qui rend difficile la mise à jour de l'arsenal et la crédibilité de la dissuasion. Par conséquent, à l'avenir, la question de la mise à jour de l'arsenal sera soulevée dans le respect du traité.⁹⁴¹

Où se situe le seuil de suffisance ?

La France pense ou devrait considérer à quel niveau d'attaque sa capacité de réaction est affectée, voire fortement diminuée ? La suffisance peut être progressive, en fonction de la capacité de l'adversaire à reproduire l'attaque et donc à s'engager dans une guerre nucléaire. Il est également proportionnel aux capacités défensives de l'adversaire et au nombre d'objectifs que les forces nucléaires doivent atteindre plus ou moins pour rendre la réponse crédible et inacceptable. En d'autres termes, tant que la France conservera sa capacité de riposte, il n'y aura pas de seuil de suffisance, qui pourra varier en fonction de la nature et de la puissance de l'agresseur.⁹⁴² La publication du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale en 2013 a permis de démontrer la cohérence globale du système de défense. A cette occasion, la posture nucléaire de la France est revue : « *La dissuasion nucléaire a pour but de nous protéger de toute agression contre nos intérêts vitaux de la part d'un État, d'où qu'elle vienne et sous quelle forme. Les armes nucléaires ne peuvent être utilisées que dans ces circonstances de légitime défense.* »⁹⁴³

⁹⁴¹ - Courmont BARTHELMY, « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », in *Revue internationale et stratégique*, 2007/1 N°65, Armand Colin, p.83.

⁹⁴² - Sur la suffisance, voir notamment Bruno TERTRAIS, « La France et la dissuasion nucléaire : concept, moyens, avenir », *La Documentation française*, Paris, 2017, Pp. 110-111.

⁹⁴³ - Gwendal ROUILLARD, « La dissuasion française garante de notre indépendance au XXI^{ème} siècle », in *Revue Défense Nationale*, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.28.

- Garantir en toutes circonstances la posture ordonnée des forces en vue de leur mise en œuvre opérationnelle selon les directives des autorités, ce qui nécessite d'assurer leur mise en condition ainsi que leur invulnérabilité ou leur survie.

Les forces nucléaires constituent-elles un sanctuaire ?

Cette question brise le tabou de la sanctuarisation, qui n'apparaît pas dans la doctrine de la dissuasion. Après 1995, cette proposition a été faite lors de la démolition du plateau d'Albion. Par conséquent, d'un point de vue stratégique, la fermeture du site marque la difficulté de protéger le complexe terrestre, alors que les composantes navale et aérienne sont plus faciles à protéger ? La France embrasse donc la « révolution nucléaire. »⁹⁴⁴

- Planifier les frappes, ce qui implique l'établissement d'un catalogue de cibles conformes aux directives fixées par le président de la République et accessibles par les composantes :

Comment définir des objectifs dans un environnement en constante évolution, et s'il n'y a pas d'adversaire officiel, comment déterminer d'où vient la menace ?

La question ne se pose pas tant dans le cas des Etats - à part en ce qui concerne les capacités nucléaires transportées à bord de sous-marin nucléaire lanceur d'engins (SNLE) - que pour des groupes non étatiques. Dans le cas d'une agression par un groupe terroriste n'étant pas associé à un Etat, déterminer la cible pose problème.

- Donner au chef de l'Etat des éléments de discours dissuasifs et crédibles vers un adversaire identifié, ce qui peut signifier une démonstration des capacités :

Comment mener une telle démonstration dans le cadre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) ?

Étant donné que des adversaires potentiels peuvent acquérir de nouvelles capacités, la France peut-elle prouver sa puissance sans procéder à de nouveaux essais pour qu'elle reste crédible ?⁹⁴⁵ Les essais « virtuels » peuvent permettre des mises à jour des capacités, mais il reste des questions sur la possibilité de renouveler l'arsenal pour s'adapter à l'environnement changeant. Par conséquent, si les puissances nucléaires modifient leurs doctrines d'utilisation en incluant des armes de faible puissance, la France peut-elle conserver sa crédibilité sans procéder à de nouveaux essais ?

⁹⁴⁴ - Corentin BURSTEIN, « Forces nucléaires françaises : quel renouvellement ? », *op.cit.* p.117.

⁹⁴⁵ - Courmont BARTHELMY, « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », *op.cit.* p.84.

L'ultime avertissement suppose-t-il des frappes à faible charge ?

Dans les environnements caractérisés par des armes de faible intensité, le concept de l'alerte finale peut impliquer l'utilisation de telles armes pour empêcher l'adversaire de poursuivre les hostilités. Le concept d'utilisation nucléaire n'a pas encore clairement soulevé cette question, mais elle mérite d'être examinée car d'autres puissances nucléaires, comme les États-Unis, semblent vouloir acquérir des armes nucléaires dites tactiques.

Dans l'hypothèse où la France souhaiterait souscrire à ces innovations, faudrait-il le préciser dans le cadre du concept d'emploi du nucléaire ?

- Assurer un strict contrôle gouvernemental de toute décision concernant les forces nucléaires, et notamment leur emploi :

Comment éviter l'irrationalité de la dissuasion individuelle reposant sur un seul homme ?

Pour trancher la question des intérêts vitaux, une décision finale basée sur la responsabilité du chef de l'Etat a également été ajoutée, qui a été débattue lors de l'élection présidentielle. Tel qu'envisagé dans un environnement caractérisé par la guerre froide, en cas d'attaque majeure, le chef de l'Etat doit pouvoir prendre les décisions nécessaires dans un court laps de temps et interdire les délais. En revanche, si l'attentat n'empêche pas les gens, mais nuit encore aux intérêts vitaux de la France, le président de la République porterait-il seul le choix des contre-mesures ou bien de la riposte ? Ce problème implique à la fois des attaques intenses qui ne remettent pas en question des intérêts vitaux et des attaques qui nécessitent un examen de leurs origines (en particulier les attaques terroristes).⁹⁴⁶

- Identifier un agresseur des intérêts vitaux :

Comment définir les intérêts vitaux ?

La notion d'intérêts vitaux reste cruciale. Comme le rappelait le Président de la République en janvier 2006, elles ne sont pas clairement définies et leur nature change avec le temps, créant une incertitude pour les agresseurs potentiels.⁹⁴⁷ Si à proprement parler « définir » les intérêts vitaux de la France, il semble hors de propos, il est tout de même recommandé de réfléchir à l'interaction au niveau européen et à la nécessité de considérer le fait que le territoire national ne constitue pas un cadre géographique des intérêts vitaux au-delà des frontières nationales (une attaque contre Berlin ou la Ruhr aurait des effets plus importants pour la France que la destruction de quelques villes françaises de moindre importance). Par

⁹⁴⁶ - *Ibid.*,

⁹⁴⁷ - Jean-Louis GEORGELIN, « Pertinence et permanence de la dissuasion », in *Revue internationale et stratégique* 2010/3, N° 79, Editions, IRIS, p.115.

conséquent, dans le contexte du concept d'emploi, il faut rappeler qu'une attaque contre les intérêts des voisins européens peut être appréciée par le président de la République comme une attaque contre les intérêts vitaux de la France, ou, plus simplement, comme une attaque contre des Intérêts vitaux extra territorialisés. Si le discours de Jacques Chirac sur l'Ile Longue est plus bavard que d'habitude, alors leur champ ne s'élargira pas, et il ne peut affirmer que la sécurité d'approvisionnement doit être d'un intérêt primordial. Étant donné que les partenaires européens de la France ne sont pas disposés à affronter cette question de dissuasion nucléaire, cette question est également sensible, comme l'ont démontré les efforts du président Jacques Chirac dans ce sens de 1995 à 1996. Faut-il donc considérer que les intérêts vitaux ne se limitent pas au cadre national, mais que la réaction se fonde uniquement sur l'appréciation du Président de la République ? D'un autre côté, devrions-nous nous demander si cela causera tous les problèmes, et si de quelles normes s'agit-il, les États membres de l'Union européenne devraient-ils être impliqués dans la riposte nucléaire ?

- Relier en toutes circonstances les hautes autorités aux forces :

Cela suppose-t-il une sanctuarisation des centres de commandement ?

Cette question est particulièrement importante dans l'hypothèse d'une attaque majeure et lorsque le centre de commandement est la cible de l'attaque, sans causer de dommages importants à la force de frappe. La volonté d'associer en permanence le centre de décision à la frappe est la principale nécessité pour l'utilisation des concepts d'arme nucléaire, mais cela signifie désinfecter le centre de commandement pour maintenir la capacité d'initier des séquences de réponse sur le champ de bataille dans les meilleurs délais.⁹⁴⁸

- Exécuter une frappe nucléaire selon les ordres du président de la République avec les moyens adaptés dans les délais prescrits, ce qui nécessite une capacité suffisante de pénétration des défenses qui pourraient être opposées :

Comment conserver une dissuasion crédible face à des systèmes de défense ?

La mise en place du système de défense antimissile, que ce soit sur le théâtre ou au niveau national, a remis en cause la théorie de la dissuasion de la France. Il convient de considérer les évolutions dans ce sens, afin d'anticiper une situation dans laquelle la dissuasion perdrait toute sa crédibilité face à des acteurs pouvant être à l'abri des représailles.

Comment définir les délais prescrits ?

Selon la nature de l'agresseur, le temps de réaction doit être plus ou moins rapide. Si la France est attaquée par une grande puissance nucléaire ou à la capacité de causer des dommages

⁹⁴⁸ - *Ibid.*, p.85.

irréparables, le délai doit être le plus court possible afin d'apporter une riposte toujours crédible. À l'inverse, dans le cas d'une attaque isolée (une attaque qui est répliquée par l'incapacité de l'adversaire), cette question semble moins importante, surtout si l'attaque ne cause pas de dommages irréparables.⁹⁴⁹

2. L'opinion publique française et le nucléaire

Une des autres interrogations sur le statut des forces nucléaires militaires dans l'arsenal militaire français est le poids de l'opinion publique, à la fois en termes de « popularité » des armes nucléaires françaises et en soutien aux dirigeants nationaux. Le président de la République devra prendre ces facteurs en considération lors du débat, ce qui peut conduire à une nouvelle politique nucléaire. En juin 2002, le ministère de la Défense nationale a mené une enquête publique sur l'arme nucléaire, qui a révélé que le point de vue des Français sur l'arme nucléaire avait changé depuis la fin de la guerre froide. Le résultat de cette enquête est qu'en 2001, on estimait que 43% de la France (26% en 1991) estimaient que la France pouvait sécuriser ses défenses sans armes nucléaires. 45% des Français estiment que la force nucléaire est inutile, car si des armes nucléaires sont utilisées, nous risquons d'être détruits⁹⁵⁰. En 2001, 46% des Français considéraient la dissuasion comme un moyen pour la France de se protéger des agressions. C'est en partie parce que le président Jacques Chirac, qui ne s'est pas exprimé sur les questions nucléaires depuis 2001, a prononcé le « discours de l'île de Lange », où il a rappelé la pertinence de la théorie de la dissuasion et la nécessité de maintenir une puissance de frappe pour la rendre crédible. En revanche, entre 60% et 80% des Français estiment que l'arme nucléaire constitue une menace pour l'environnement en temps de paix. Enfin, 40% des Français estiment que la situation internationale justifie la réduction progressive des dépenses militaires. Il convient de noter que le contexte pour fournir ces réponses est qu'un pays n'utilise pas d'armes nucléaires.⁹⁵¹ La dissuasion nucléaire est la clé de voûte de la stratégie de défense nationale, elle demeure la garante ultime de l'indépendance.⁹⁵²

Quelques interrogations demeurent toutefois :

- *Accepter le maintien d'un arsenal crédible, c'est accepter l'usage de l'arme nucléaire ?*

Bien que l'opinion publique semble accepter l'idée d'un arsenal et « théorie de la dissuasion », cela ne signifie pas que le principe d'utilisation est accepté. En fait, toute forme de

⁹⁴⁹ - *Ibid.*, p.86.

⁹⁵⁰ - 61 % des Français interrogés considèrent que la possession de l'arme nucléaire est un point fort pour les armées françaises. (Sondage IFOP-DICOD, octobre 2017.)

⁹⁵¹ - Courmont BARTHELMY, « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », *op.cit.*, p.87.

⁹⁵² - Christian MALIS, « Guerre et stratégie au XXI^{ème} siècle », Paris, Fayard, 2014, notamment son chapitre sur le *nouvel âge du nucléaire*.

négociation de l'opinion publique semble être un échec. Par conséquent, à moins qu'il n'y ait une riposte urgente, il vaut mieux que les autorités n'envisagent pas de l'utiliser sans tenir compte de certains cas extrêmes très spécifiques (qui peuvent être résumés par la formule « pas d'autre choix »), ou refusent de déclarer l'effet, comme aux États-Unis en 1945. De même, cette question trouve un sens dans le débat sur le principe des frappes préventives et l'évolution possible du développement d'armes nucléaires de faible intensité.

- *Quel est le niveau de « crédibilité » au-dessus duquel l'opinion publique pourrait évoluer ?*

La France semble disposée à reconnaître l'existence d'un arsenal nucléaire fiable et à le protéger en cas de besoin. Reste à savoir dans quelle mesure l'opinion publique croira que ce seuil a été dépassé : il s'agit d'une posture politique plutôt que d'une politique de défense nationale. Les arsenaux nucléaires des puissances nucléaires varient considérablement, en fonction de leurs choix politiques et de l'évaluation des menaces. Par conséquent, selon la situation, il est difficile d'évaluer à quel niveau de crédibilité sera obtenu. Il s'agit davantage d'une évaluation politique que d'une réalité effective.

- *Comment maîtriser l'émotion consécutive à l'utilisation du nucléaire ?*

Cette remarque est particulièrement pertinente dans le cas où les intérêts vitaux français seraient directement atteints.

- *Quel serait le poids réel de l'opinion publique dans le cas d'une riposte nucléaire ?*

Nous résolvons ce problème dans la perspective du choix politique. En aucune circonstance, en particulier dans les situations d'urgence, l'Etat ne consultera pas le public, et ne peut être jugé que par la postérité, la légalité de l'utilisation des armes nucléaires, c'est un problème pertinent. Pour les abolitionnistes, c'est l'un des facteurs les plus délicats, car ils estiment qu'il est dangereux de déléguer la responsabilité de telles décisions à quelques personnes.

En somme, plusieurs raisons hors de France suggèrent que le débat pourrait bientôt évoluer. Ils commencent par évoquer des points sur les questions nucléaires, à la périphérie de l'Europe (Russie), du Moyen-Orient (Iran), de l'Extrême-Orient (Corée du nord) ou encore des États-Unis (New Nuclear Posture Review 2018/2022). On les doit aussi à des initiatives telles que le Traité pour l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), voté par l'Assemblée générale des Nations unies (ONU), ou l'attribution du prix Nobel de la paix à la Campagne internationale pour l'abolition du nucléaire (ICAN). Enfin, ils découlent des incertitudes liées aux évolutions

récentes en Europe, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, du Brexit à l'émergence d'un débat nucléaire stratégique en Allemagne.⁹⁵³

B. L'eupéanisation de la dissuasion française : opportunités ou contraintes

Le chef des armées doit réaffirmer la doctrine française de la dissuasion nucléaire et apporter quelques modifications mineures pour l'adapter à l'évolution de la situation sécuritaire. Le président Macron le 7 février 2020, a appelé à l'eupéanisation de la dissuasion nucléaire. La proposition ouvre la porte à différentes options pour une dissuasion européenne plus autonome, tout en conservant une certaine orthodoxie nucléaire française. A terme, pour parvenir à une défense et une dissuasion européenne plus autonomes, il est nécessaire de renforcer les institutions existantes, notamment l'OTAN.⁹⁵⁴ Cette partie sera consacrée à l'étude de la coopération européenne en matière nucléaire (1) et l'impact de cette coopération sur le désarmement. (2)

1. Le multilatéralisme européen à la Macron risque de ne pas convaincre

En février 2020, le président Macron a invité ses partenaires européens à construire une « culture stratégique commune » et à mieux comprendre le rôle de la dissuasion nucléaire française. Dans le cas de l'OTAN, cela nous rappelle souvent qu'il s'agit d'une alliance nucléaire, dans le même temps, on observe un débat sans précédent dans certains pays européens non nucléaires, où les experts stratégiques sont moins réticents à élever le rôle des stratégies de dissuasion nucléaire, alors que d'autres, au contraire, soutiennent l'entrée en vigueur du traité de l'interdiction des armes nucléaires. Dans un contexte de tensions entre grandes puissances et de désagrégation des normes de maîtrise des armements, la question nucléaire est ainsi apparue dans l'actualité stratégique européenne de manière plus affirmée au cours de la dernière décennie.⁹⁵⁵ Pour l'Elysée, la stabilité stratégique n'est plus garantie, derrière la crise actuelle des instruments de maîtrise des armements et de désarmement se cachent la sécurité de la France et de l'Europe.⁹⁵⁶ « *Pour être crédibles, nous devons d'abord mener à bien la reconstruction nécessaire chez nous. Je voudrais convaincre nos partenaires que cela doit s'accompagner d'objectifs plus ambitieux au niveau européen. J'attends de la France et de l'Allemagne qu'elles*

⁹⁵³ - Olivier KEMP, « Le nucléaire militaire français dans un nouveau contexte stratégique », in *Politique étrangère* 2018/3 (Automne), p.146.

⁹⁵⁴ - Tobias WANDEL, « L'Europe et la dissuasion : quelles options pour aller vers une dissuasion nucléaire européenne » ? In *Chocs stratégiques - Regards du CHEM* - 69e session, 2020.

⁹⁵⁵ - Emmanuelle MAITRE, « Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération », in *Recherches & Documents* N°03/2021, fondation pour la recherche stratégique.

⁹⁵⁶ - André DUMOULIN, « L'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française, opportunités et limites », in *Défense et sécurité internationale*, Areion, Paris, 2020, Tome ,147.

fassent plus sur au moins trois dossiers, coopération cohérente : investissement, sécurité commune et défense à nos frontières », dit E. Macron.⁹⁵⁷

Parlons de la forme tout d'abord, la main du Président tendue vers ses partenaires européens et être invité à participer au « *dialogue stratégique sur le rôle de la dissuasion nucléaire française dans notre sécurité collective* » et à « *l'exercice de la force de dissuasion française* », ⁹⁵⁸ démontre un sens très français du dialogue européen. Lorsque nous proposons de discuter entre égalité, il vaut mieux d'abord identifier les sujets qui peuvent être convergés dans les positions européennes, plutôt que d'affirmer la rigidité des doctrines nucléaires françaises, et de suggérer que toutes les parties impliquées se joignent au risque de faire fuir tous les autres ? Le multilatéralisme européen à la Macron a trop rappelé la conception des « alliances volontaires » du président Bush. Sur le fond, lorsque nous entendrons l'appel du président Macron demandant à l'Europe de contrôler strictement les « infrastructures », de protéger la souveraineté de l'Europe sur ses équipements stratégiques et d'augmenter ses dépenses militaires, nous l'applaudirons l'Europe. Cela contraste fortement avec les politiques néolibérales adoptées jusqu'à présent, qui ont conduit, par exemple, à l'autorisation de vendre Alstom à General Electric, plutôt que de coopérer avec Siemens pour créer un géant européen, ou par le biais d'un vote à la majorité présidentielle pour soutenir la privatisation des aéroports.⁹⁵⁹

Nous pouvons lire l'annonce du changement de paradigme, mais nous devons encore étudier la proposition en détail. Lorsque l'offre industrielle est si élevée qu'une action militaire conduit inévitablement les États-Unis à vendre des armes à l'Europe, les pays européens doivent-ils augmenter les budgets de la défense en imposant des normes purement quantitatives ? Bref, le chef de l'État E. Macron veut être un leader et réformateur de l'Europe.⁹⁶⁰

2. Un prosélytisme en faveur de l'arme nucléaire incompatible avec le TNP

Par ailleurs, à l'initiative du Président, comment justifier le soutien à l'investissement conjoint dans la défense européenne au moment de la promulgation de la loi de programmation militaire française en 2019-2025 ? La force de frappe (d'où l'augmentation à 37 milliards

⁹⁵⁷ - Jurgen HABERMAS, Sigmar GABRIEL, Emmanuel MACRON, « Quel avenir pour l'Europe » ? Traduit en anglais par Saul Lipetz-First, et de l'anglais par Christian Boutin, in *Revue Projet* 2017/5, N° 360, Editions C.E.R.A.S, p.87.

⁹⁵⁸ - Marc FINAUD et Grégoire MALLARD, « L'eupéanisation de la dissuasion française : une idée dangereuse vouée à l'échec », www.latribune.fr, consulté le 18/02/2020.

⁹⁵⁹ - *Ibid.*,

⁹⁶⁰ - Gauthier VAILLANT, « Le programme très ambitieux d'Emmanuel Macron pour l'Europe », *la croix hebdo*, <https://www.la-croix.com/France/Presidence-IUE-programme-tres-ambitieux-dEmmanuel-Macron-IEurope-2021-12-09-1201189460> , consulté le 29/ 12 /2021.

d'euros) sait qu'il s'agit d'un domaine, qui reste en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), une compétence exclusivement nationale. En outre, l'invitation aux Européens intéressés à participer à « l'exercice de la force de dissuasion française », même s'il ne s'agit pas d'une lettre qui ne viole pas au moins l'esprit du TNP, cela peut être considéré comme une violation flagrante. Le traité interdit les puissances nucléaires d'endosser les armes nucléaires sous quelque forme que ce soit. Vous pouvez multiplier le type d'exemple et souligner la contradiction de ce genre de discours ou l'anachronisme plus grave. Mais parlons du silence le plus évocateur, après trois ans de guerres commerciales brutales et la destruction par le président Trump de l'accord nucléaire iranien qui n'a même pas été mentionnée, tout éloignement des alliés américains est choquant. Doit-on proposer d'inclure les Européens dans les négociations sur les « euromissiles » sans remettre en cause les armes nucléaires tactiques déployées par les États-Unis en Europe ? Dites-le encore : le président français devrait « à la fois » prôner le multilatéralisme et rejeter ouvertement le traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN), que certains partenaires européens ont signé ou soutenu, au lieu de se demander de son utilité pour une approche européenne du désarmement nucléaire ?⁹⁶¹

La position de la France est d'œuvrer à plus de sécurité, et le désarmement est le résultat de cette politique. Son travail se concentre sur la résolution des tensions entre les nations. En décembre 2008, le reste des États membres de l'UE, et en juillet 2009, le Royaume-Uni, Paris et Londres étaient tous d'accord avec cette position, déclarant que la suppression des armes de destruction massive avait été adoptée « à la recherche d'un environnement plus sûr ». La France estime que le contexte géopolitique mondial ne justifie pas une réduction significative des arsenaux. En tout cas, sa propre dissuasion a été suffisamment réduite à un niveau approprié pour que sa dissuasion soit crédible, rendant impossible de se développer davantage dans cette direction.⁹⁶² Par conséquent, le président français a prôné de nombreuses certitudes dans son discours, qui ne tenaient pas compte de la réalité historique de questions complexes. Il n'est pas surprenant que la proposition française ait été poliment réduite au silence par ses partenaires chaque fois que les présidents de Chirac à Hollande agitent le foulard européen tout en réaffirmant la doctrine française. Cela n'est ni crédible ni adapté aux défis auxquels l'Union européenne sera confrontée au début du XXI^{ème} siècle. En fait, cela repose sur la souveraineté exclusive de la France sur un stock nucléaire équivalent à 2600 Hiroshima, et tout en conservant

⁹⁶¹ - Marc FINAUD et Grégoire MALLARD, « L'eupéanisation de la dissuasion française : une idée dangereuse vouée à l'échec », *op.cit.*

⁹⁶² - Jean-Michel BOUCHERON et Jacques MYARD, « Les enjeux géostratégiques des proliférations », *Rapport d'information*, N° 2085, Assemblée nationale, constitution du 4 octobre 1958, enregistré à la présidence de l'assemblée nationale le 18 novembre 2009.

le caractère « purement défensif », les armes nucléaires peuvent également être utilisées, même si elles ne sont utilisées que comme armes non nucléaires », peuvent également être utilisé comme « ultime avertissement non renouvelable » contre le « centre de pouvoir » de l'agresseur.⁹⁶³

Donc, comment imaginer qu'un agresseur équipé d'armes nucléaires ne riposte pas à de tels avertissements et provoquerait la destruction de la France ? Par conséquent, si Macron entend laisser sa marque dans l'histoire, il devra à la fois changer ses méthodes et démontrer sa capacité à reformuler des doctrines dépassées. Il ne fait aucun doute que dans ce cas, de nombreux dirigeants européens suivront.

⁹⁶³ - Marc FINAUD et Grégoire MALLARD, « L'européanisation de la dissuasion française : une idée dangereuse vouée à l'échec », *op.cit.*

Conclusion du chapitre

Dans le contexte de la guerre froide, la dissuasion était appréciée par l'opinion publique française, ce qui est exact. D'une part, il s'agit d'une dissuasion contre des Etats comme on l'a vu, or, les Etats aujourd'hui ne sont plus les seuls acteurs des crises. La politique de défense de la France repose toujours sur la dissuasion nucléaire et une stratégie dite du « faible vers le fort ». Cette politique est en développement depuis 1960 et demeure aujourd'hui un fondement important de la stratégie française.

La dissuasion exige une modernisation des politiques de haute technologie,⁹⁶⁴ donc face à la réalité de ce monde nucléaire incertain et pérenne, la France doit continuer à soutenir et assumer le maintien d'une force de dissuasion cohérente et pertinente face aux menaces actuelles et attendues à moyen terme. Elle doit également réaliser les investissements nécessaires dans les outils de dissuasion pour la maintenir sur le long terme et l'adapter en permanence à la nature de la menace et aux évolutions technologiques susceptibles d'altérer ses performances. Quelles que soient les subtilités sémantiques, le renouvellement, l'adaptation et l'évolution utilisés, il s'agit bien d'un effort de modernisation continu pour mener une longue période, non pas des années, mais des décennies (20-30 ans) et ce choix, mis à part des problèmes de base, en particulier lors de l'analyse de l'évolution possible de la géostratégie et du contexte de sécurité, ne peut pas être affecté par les fluctuations économiques. Cependant, la planification des investissements ne peut pas tomber dans une logique irrésistible : l'évolution de la technologie s'accélère et le risque d'effondrement progressif dans le domaine militaire de la technologie civile est sans aucun doute plus élevé que jamais.⁹⁶⁵ En outre, la diversité des crises et la difficulté de distinguer entre les vrais acteurs et les vrais producteurs de conflits montrent combien il est important de multiplier les efforts au niveau de l'intelligence humaine et de l'intelligence technique. Dans le contexte international, la dissuasion nucléaire de la France est devenue aujourd'hui un puissant argument d'autonomie et d'indépendance. Derrière la question de la préparation de la France au défi, et au-delà de la défense de ses simples intérêts, c'est bien le cœur du débat est la sécurité nationale.⁹⁶⁶ « *J'ai parfois la curieuse impression que le potentiel d'anéantissement de ces instruments pourra apporter à l'humanité une sécurité*

⁹⁶⁴ - Marie-Noëlle BERQUIER, « La France et la dissuasion nucléaire », *op.cit.*, p.16.

⁹⁶⁵ - Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX et alt., rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », 9 novembre 2021, *op.cit.*

⁹⁶⁶ - Jean-Samuel DE BOISSIEU, « Les enjeux du renouvellement des deux composantes de la dissuasion nucléaire », in *les jeunes IHEDN*.

absolument imprévisible. Lorsque les progrès des armes de destruction permettront à tout le monde de tuer tout le monde, personne n'aura plus envie de tuer personne »

Winston Churchill

TROISIEME CHAPITRE

Convergences et divergences stratégiques entre Paris et Washington

« On a vraiment une relation spéciale. J'enlève ces petites pellicules... On doit la rendre parfaite ! » ⁹⁶⁷ Donald Trump

Pendant la guerre froide, la politique nucléaire de l'alliance était entièrement déterminée par Washington. Sous l'ombre du parapluie nucléaire américain, seule la France a suivi une politique et une stratégie autonomes, et a tenté de se tenir à distance des États-Unis.⁹⁶⁸ Cependant, si les dirigeants français et américain font chorus sur beaucoup de sujets d'actualité, les nuances, voire les décalages, n'ont pas disparu pour autant, même s'ils peuvent évoluer. Le thème de la convergence ou de la divergence entre les États-Unis et l'Europe soulève des questions particulièrement difficiles pour la France. Si on accepte l'argument convergent ou la thèse d'une convergence, cela se passe-t-il dans le sens d'un rapprochement avec les autres, ou plutôt du mouvement de l'Europe vers les États-Unis ? Et, le cas échéant, quel a été le rôle de la France dans ces changements ? Est-elle simplement la voix de l'Amérique ? Ou a-t-elle une politique propre qui essaie non seulement de diriger l'Europe vers l'Amérique mais aussi d'influencer les États-Unis dans un sens européen.

Une étude comparative de la politique nucléaire française et américaine pourrait se justifier sur la base de leur similitude en tant que l'objectif de l'arme nucléaire qui constitue une garantie de sécurité, et une assurance vie, leurs fondements doctrinaux, leur engagement stratégique dans l'OTAN et l'Europe (**section 1**), comme on perçoit aussi une divergence en ce qui concerne leur politique vis-à-vis de la prolifération nucléaire et du dossier iranien (**section 2**).

Section 1 : le couple franco-américain et les questions nucléaires : vers un rapprochement ?

Les mois qui ont suivi le 11 septembre 2001 ont montré une relation ambiguë entre les États-Unis et l'Union européenne. S'ils rappellent d'abord l'unité profonde qui unit les démocraties occidentales, ils mettent aussi en lumière leurs divergences et leurs rivalités.⁹⁶⁹ La participation de Donald Trump au défilé militaire du 14 juillet 2017 illustre un aspect important

⁹⁶⁷ - Une parole de Donald Trump qui reflète, l'image de l'entente au-delà d'une divergence cruciale autour de l'accord sur le nucléaire iranien, que l'Américain menace bel et bien d'enterrer. Il l'a dit et répété devant son homologue, au beau milieu d'une journée protocolaire conçue pour sceller l'amitié entre Paris et Washington. Que de faste avant la tempête diplomatique qui s'est nouée autour du nucléaire iranien.

L'intervention d'Emmanuel Macron est, elle, plus politique, évoque les sujets qui fâchent. Le nucléaire iranien, le climat, le multilatéralisme... « Nous pouvons ne pas être d'accord sur toutes les solutions mais c'est le lot des familles, de toutes les amitiés », lance le président.

⁹⁶⁸ - Burkard SCHMITT, « L'Europe et la dissuasion nucléaire », Octobre 1997, <https://www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/occ03.pdf>. Consulté le 10/09/2021.

⁹⁶⁹ - Pierre MELANDRI, Yves-Henri NOUAILHAT, « Chapitre 29. Les États-Unis, l'alliance atlantique et l'unification européenne : deux projets complémentaires ou rivaux » ? In *Pour l'histoire des relations internationales* (2012), col, Le Nœud Gordien, Editions, Presses Universitaires de France, Pp. 643-662.

de la relation entre les deux pays : malgré des querelles, le poids historique existe toujours. Tout d'abord, la relation entre la France et les Etats-Unis est faite de tendances fortes, toutes ne sont pas positives. Éternels rivaux et alliés, la France et les États-Unis entretiennent depuis plus de deux siècles une relation étroite, souvent passionnée et parfois chaotique. Les deux pays sont des partenaires économiques, stratégiques et diplomatiques. Or, la France veut parfois exprimer sa propre voix et montrer ses propres différences face aux Etats-Unis, cette ambivalence a particulièrement marqué la guerre froide et l'après-guerre froide. Cette section va traiter les points de similitudes en ce qui concerne les fondements de la stratégie de défense et sécurité des deux Etats en préservant les principes d'indépendance et d'autonomie.

Paragraphe 1 : les fondements de la stratégie de défense et de sécurité

Paris et Washington sont avant tout des partenaires historiques de la coopération militaire et politique. Leurs concepts politiques sont similaires mais avec des nuances importantes et ils sont dans une relation économique et commerciale solide. La relation militaire avec les États-Unis est naturellement l'otage de l'évolution des relations politiques entre Paris et Washington. Néanmoins, un certain nombre de constantes et de non-dits à ce type de coopération deviendront plus utiles. Les deux parties ont en fait peur des surprises et des changements d'attitude soudains, ce qui peut rendre l'autre partie prise au dépourvu.⁹⁷⁰ Les deux Etats ont des valeurs communes et des priorités spécifiques**(A)** en garantissant leurs engagements à l'OTAN et l'Europe. **(B)**

A. Valeurs communes, priorités spécifiques

Les relations franco-américaines semblent parfois difficiles et compliquées, cependant, la relation entre Washington et Paris est bien plus que le simple regard d'observateurs occasionnels, c'est une relation que les États-Unis et la France devraient apprécier. Plus important encore, il s'agit d'une relation dont la capacité à répondre aux grands défis internationaux, affecte plus largement le statut des deux pays dans le monde. En fin de compte, les États-Unis et la France seront plus efficaces pour surmonter les différences tactiques et poursuivre ensemble des intérêts stratégiques communs.⁹⁷¹ En l'occurrence, protéger les intérêts vitaux et préserver l'indépendance. **(1,2)**

⁹⁷⁰ - Benoit D'ABOVILLE, « Préambule – La coopération militaire franco-américaine : de Yorktown à Trump, passé, présent et avenir d'une relation », in *revue défense nationale*, 2017/2 N° 797, Éditions, Comité d'études de Défense Nationale, Pp.5-11.

⁹⁷¹ - Paul SAUNDERS , « La relation avec la France, un test pour l'Amérique », in *politique américaine*, 2007/2, N° 8, Editions, l'Harmattan, p.85.

1. Protéger le territoire et les ressortissants : les intérêts vitaux

Éternels rivaux et alliés, la France et les États-Unis entretiennent depuis plus de deux siècles une relation étroite, souvent passionnée et parfois chaotique. Les deux pays sont des partenaires économiques, stratégiques et diplomatiques. La France veut parfois exprimer sa propre voix et montrer ses propres différences face aux États-Unis, cette ambivalence a particulièrement marqué la guerre froide et l'après-guerre froide. A cet égard, la politique militaire française est considérée comme un outil au service de la politique étrangère.⁹⁷² En se retirant de la structure militaire intégrée de la coalition, il s'est en fait opposé à l'utilisation d'armes nucléaires liées à l'OTAN et a appelé à la fermeture des bases américaines en France. Mais pendant la crise des missiles de Cuba, il a immédiatement fourni au président John F. Kennedy un soutien inconditionnel.⁹⁷³ Cependant, les États-Unis se définissent comme le leadership, il y a beaucoup de vérité dans cette idée, mais le leadership dépend d'amis qui sont prêts à aller dans la même direction générale. S'engager sur une voie sans alliés ni partenaires, même pour une superpuissance, peut rapidement conduire à l'isolement. Dans l'ensemble du domaine politique, de nombreux américains semblent fascinés par les dangers potentiels, ils estiment qu'en vertu de valeurs communes, d'autres démocraties rendront leur politique étrangère cohérente avec celle des États-Unis, tout en ignorant la possibilité des démocraties, des valeurs partagées avec des intérêts différents. De même, personne ne peut s'attendre à ce que les États-Unis et la France parviennent à un consensus sur tout. De plus, même si la démocratie est cohérente dans ses valeurs et ses intérêts, les systèmes démocratiques peuvent ne pas avoir les mêmes priorités. Sans comprendre ces réalités et sans formuler des stratégies qui en tiennent compte, les États-Unis ne pourront pas maintenir leur véritable leadership, même dans le « monde libre ».⁹⁷⁴

En dépit des jeux de mots et d'esprit élaborés répandus dans ses cercles, la France partage beaucoup de valeurs américaines et souvent aussi les intérêts américains. En fait, il se pourrait bien que ce soit leur tendance commune à promouvoir dans le monde leurs valeurs et leurs approches qui créent des tensions dans leur relation, plus que leurs différences. Du fait que la France est un partenaire privilégié et même important sur les questions de sécurité, en particulier sur les questions de lutte contre le terrorisme, nous pouvons voir des intérêts

⁹⁷² - ESHET André, « Aspects stratégiques de la politique étrangère gaullienne », *Dans La Politique étrangère du général de Gaulle* (1985), Editions, Presses Universitaires de France, Pp.75 - 84.

⁹⁷³ - cf., BERSTEIN Serge, « Le Gaullisme », *la documentation photographique*, Paris, la documentation Française, N° 8050, 2006.

- Christian DELACROIX, Michelle ZANCARINI-FOURNEL, « La France du temps présent, 1945- 2005 », Paris, Belin, 2014.

- Charles DE GAULLE, « Mémoires d'espoir », le renouveau, Paris, Plon, 1970.

⁹⁷⁴ - *Ibid.*,

communs, la France est également le huitième partenaire commercial des États-Unis. Parce qu'Areva⁹⁷⁵ vend de l'électricité aux États-Unis, la France a développé une interdépendance profonde dans divers domaines très sensibles comme le nucléaire. Selon les données du Service de recherche du Congrès, les Franco-américains effectuent chaque jour plus d'un milliard de dollars de transactions commerciales et environ 1,7 million d'emplois sont créés dans les deux pays. Il va sans dire que les intérêts commerciaux divergent souvent, en particulier lorsque Boeing et Airbus se disputent de nouveaux contrats.⁹⁷⁶

C'est la relation étroite entre les États-Unis et la France qui fait que ses perspectives uniques troublent certaines personnes. Pour ceux qui croient que les valeurs et les intérêts américains sont les mêmes et universels, il est inacceptable de se rendre compte qu'un pays à l'échelle mondiale peut partager ces valeurs et ces intérêts tout en ayant d'autres préférences. Aussi, le problème réside dans l'invention d'une culture « américaine », différente de la culture européenne, mais entièrement européenne.⁹⁷⁷ Michael Ledeen⁹⁷⁸ a écrit : *« Je pense qu'aujourd'hui je ne peux pas prédire que les Français se joindront à la dernière minute contre la guerre en Irak, c'est faux, Pendant cette période, tous les avantages économiques possibles. Je pense que Chirac s'opposera à nous avant, pendant et après la guerre parce qu'il a scellé son destin avec les extrémistes. Il ne l'a pas fait uniquement pour de l'argent - même si je ne doute pas que la France a été bien payé pour soutenir Saddam contre les nations civilisées du monde - ses enjeux sont plus élevés. Il travaille pour arrêter la terrible domination américaine, puis la contrôler. »* Une telle rhétorique ignore le fait que les responsables français ont généralement des vues américaines sur la nature du régime de Saddam Hussein et ses efforts pour obtenir des armes de destruction massive. Les différences entre les Franco-américains ne portent pas sur le danger que représente Saddam, mais sur la manière d'y faire face. En fait, reconnaître que des démocraties comme la France peuvent légalement différer des États-Unis est la clé d'une politique étrangère réussie, qui devrait sauvegarder le leadership mondial tout en défendant vigoureusement les intérêts américains.

⁹⁷⁵ - Areva est née en 2001 de la fusion de trois anciennes entreprises françaises du nucléaire, dont Framatome et Cogema. A sa création, le groupe est entre autres l'un des précurseurs de la construction de réacteurs de dernière génération, les EPR. En 2004, l'entreprise est choisie pour la construction de l'EPR d'Olkiluoto, en Finlande. C'est en partie ce chantier qui va faire chuter le champion hexagonal. Les travaux, qui devaient prendre fin en 2009, ne sont toujours pas achevés, en raison de retards et de défaillances techniques. Areva connaît des problèmes similaires en France, avec le chantier interminable de l'EPR de Flamanville, devenu Orano en 2018.

⁹⁷⁶ - Paul SAUNDERS, « La relation avec la France, un test pour l'Amérique », *in politique américaine*, p.86.

⁹⁷⁷ - Jean KEMPF, « Une histoire culturelle des États-Unis, Chapitre 1. Les valeurs américaines », Editions, Armand Colin, 2015, Pp. 15-28.

⁹⁷⁸ - Michael Ledeen (né le 1er août 1941) est un éditorialiste régulier de la revue conservatrice National Review, et principal conseiller pour les affaires internationales de Karl Rove, l'éminence grise jusqu'à sa démission en 2007 du président George W. Bush.

Si Washington ne peut pas soutenir des désaccords honnêtes avec Paris, alors les efforts de consensus sur la Corée du Nord, l'Irak ou d'autres questions sensibles avec la Chine ou la Russie sont totalement différents et sont voués à l'échec. Un autre problème est que, comme le montrent les exemples de l'Irak et de l'Iran, les priorités des pays ayant des intérêts communs ne sont pas nécessairement les mêmes. Les États-Unis et les trois pays européens [France, Allemagne, Royaume-Uni] ont des intérêts communs dans l'Iran non nucléaire et la stabilité du Moyen-Orient, mais aux États-Unis, certaines personnes donnent la priorité à la question nucléaire iranienne pour la stabilité régionale et le développement, même prêt à envisager des opérations militaires de déstabilisation.⁹⁷⁹ Peut-être ont-ils raison, mais les européens estiment que la stabilité est un problème plus important et pensent qu'ils peuvent coexister avec l'Iran nucléaire à un prix acceptable. Même le nouveau gouvernement démocratique irakien sur lequel s'appuient les États-Unis ne semble pas disposé à soutenir des opérations militaires contre ses voisins, ce qui menacera immédiatement sa survie.

Bref, si les États-Unis ont la capacité d'organiser une alliance démocratique, qui est disposée à soutenir les politiques américaines et a la capacité d'apporter des contributions plus symboliques aux États-Unis, cela mérite d'être discuté. Mais ce qui est certain, c'est que la manière dont ils atteignent cet objectif affaiblit presque inévitablement leur capacité à coopérer avec les pays qui partagent des intérêts au Moyen-Orient ou dans d'autres Régions avec les États-Unis.

2. Préserver l'indépendance et la souveraineté

Le concept traditionnel de souveraineté nationale est mis à mal par la croissance des interdépendances écologiques, l'émergence de biens publics mondiaux et l'émergence d'acteurs de la société civile qui se positionnent comme « libres de souveraineté ». Ces évolutions ont conduit à une réforme en profondeur de la souveraineté. Néanmoins, les États restent des acteurs déterminants de l'action collective internationale, notamment parce qu'ils sont les garants de l'application des normes.⁹⁸⁰ D'emblée, le principe de souveraineté et d'indépendance mérite d'être discuté : « Cet argument majeur des souverainistes de tout bord fait l'impasse sur la réalité de la notion d'indépendance dans un monde où tout est devenu interdépendant ». Passons sur les allégations controversées et appelons « souverainiste » quiconque utilise l'indépendance de la France comme sujet. Pour de Gaulle, les mots avaient un sens, surtout le mot

⁹⁷⁹ - Paul SAUNDERS, « La relation avec la France, un test pour l'Amérique », *op.cit.*, p.86.

⁹⁸⁰ - François LERIN, Laurence TUBIANA, « Les paradoxes de la souveraineté », in *Regards sur la Terre*, Editions, Presses de Sciences Po 2009, 900 p.

« souveraineté ». Pour lui, ce concept juridique a une traduction politique : c'est l'indépendance nationale, condition nécessaire à l'existence sur la scène internationale, De Gaulle voulait que la France fasse ce qu'elle avait déjà décidé, refuser de fusionner, succomber à l'Union et s'intégrer à l'Union. Il n'y a donc pas de compromis sur la souveraineté nationale.⁹⁸¹ Pour cette raison, depuis deux livres blancs consécutifs, l'un rédigé par le Président de la République de droite et l'autre rédigé par le Président de gauche, nous avons retenu la notion d'indépendance et de souveraineté française.⁹⁸² Celui de 2013 énonce ainsi, dès son deuxième chapitre (Les fondements de la stratégie de défense et de sécurité nationale) et sa première section (Préserver notre indépendance et notre souveraineté), « qu'attribut essentiel de la nation, la souveraineté est un fondement de la sécurité nationale ». En affirmant dans son troisième article que « *Le principe de toute Souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* ». Dès lors, la stratégie de défense et de sécurité nationale contribue à garantir la capacité de la nation à décider de son avenir dans le cadre du jeu des interdépendances auxquelles elle a librement consenti, et immédiatement, les auteurs précisent : « *La dissuasion nucléaire est l'ultime garantie de notre souveraineté* ». Par conséquent, avoir la souveraineté ne signifie pas qu'une personne est un souverainiste, rappelons que la souveraineté est le fondement du système des Nations Unies. La construction de l'Europe dans son ensemble ne repose que sur le transfert de souveraineté et non sur l'abandon de la souveraineté. Même si la souveraineté nationale se confond avec la souveraineté européenne, ce ne sera qu'un substitut : le nouvel objectif politique aura les attributs de la souveraineté, et c'est le cas dans l'ordre international.⁹⁸³

En outre, la souveraineté est un autre nom de l'indépendance française. La France a choisi certaines relations d'interdépendance, qui répondait à la proposition d'un « monde où tout est interdépendant ». Non, tout n'est pas interdépendant, les pays souverains ont encore des décisions souveraines. Encore une fois, l'interdépendance ne signifie pas l'existence d'une souveraineté mondiale, elle déterminera tous les problèmes, quel que soit l'interdépendance, elle est liée à la souveraineté des nations souveraines. Pour manifester l'indépendance de la France, le général De Gaulle avait quitté le commandement intégré de l'Alliance. Puisque le président Sarkozy l'a réintégré 42 ans plus tard, « cela signifie-t-il que le concept est à

⁹⁸¹ - Céline JORGENSEN , Dominique MONGIN , « Résistance et Dissuasion, des origines du programme nucléaire français à nos jours », Maurice VAÏSSE, « Le général de Gaulle et la souveraineté nucléaire », in *Résistance et Dissuasion* (2018), Editions, Odile Jacob, 406 p.

⁹⁸² - Olivier KEMPF, « L'arme nucléaire assure l'indépendance de la France », Nucléaire : contre-idée, revue N° 5, 2014.

⁹⁸³ - *Ibid.*,

géométrie variable suivant les époques ? Sarkozy a souligné que la France n'a pas encore rejoint le Groupe des plans nucléaires. Il a expliqué : « *Cependant, selon le sommet de l'OTAN à Chicago, les membres contribuent à la dissuasion et à la sécurité globales des alliés* », ce qui signifie que si les membres de l'OTAN et leurs forces lancent des attaques, cette indépendance n'existera plus, ses forces devant se servir complètement.⁹⁸⁴ Tout d'abord, il est curieux de mentionner le sommet de Chicago, car, comme déjà souligné, la plupart des débats alliés sur l'OTAN ont eu lieu au sommet de Lisbonne en 2010.⁹⁸⁵ La déclaration de Chicago fait simplement écho aux termes de Lisbonne. En fait, les alliés ont réaffirmé les caractéristiques nucléaires de cette alliance, cette décision est importante car certains alliés ont cru après le discours d'Obama à Prague en avril 2009 que son appel pour un monde sans armes nucléaires mettrait fin aux caractéristiques nucléaires de la coalition. Il ne fait aucun doute que les américains à Lisbonne ont confirmé que l'alliance était une alliance nucléaire. Ceci explique la déclaration choisie : « *Tant qu'il y aura des armes nucléaires, l'OTAN maintiendra une alliance nucléaire* ». En revanche, les conclusions qui peuvent être tirées aujourd'hui sont différentes. Oui, la France conserve la maîtrise indépendante de l'arme nucléaire. Oui, elle a veillé à ne pas lier sa dissuasion, celle-ci est donc le signe stratégique et politique de l'indépendance de la France. On peut facilement expliquer ce concept par le fait que la culture nucléaire française repose sur la relation réciproque entre souveraineté nationale et dissuasion. Dans cette conception, le territoire national et ses pays dépendants sont des refuges. Ses territoires sont protégés, car l'Etat dispose d'une force de frappe locale, il reste indépendant dans l'ordre international et n'a d'autres contraintes que le respect de ses engagements. « *J'ai fait un rêve : demain, l'Europe sera protégée non plus uniquement par le parapluie nucléaire américain, mais aussi par celui de la France, et elle aura, enfin, défini son autonomie stratégique.* »⁹⁸⁶

Par conséquent, face aux crises qui secouent le monde et font face à de nouvelles menaces, la France a toujours choisi la voie de la prévention en premier. Tout cela reste le fondement de la politique de défense nationale. La prévention repose sur le droit, l'influence et la solidarité, et toutes les actions de diplomatie, ces efforts visent constamment à résoudre les crises qui peuvent survenir ici ou là, il implique également diverses postures liées au

⁹⁸⁴ - *Ibid.*,

⁹⁸⁵ - Le sommet de l'OTAN Lisbonne 2010 est le 22e sommet de l'OTAN, conférence diplomatique réunissant au Parque das Nações dans la ville de Lisbonne, au Portugal, les 19 et 20 novembre 2010, les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.

⁹⁸⁶ - Discours du président Emmanuel MACRON le 7 février 2020 devant l'école de guerre à Paris.

domaine de la défense et de la sécurité nationales, au premier rang desquelles se trouvent les forces pré positionnées. La France doit également utiliser la force lorsque cela est nécessaire ; par conséquent, elle doit avoir une forte capacité à interférer avec ses frontières par des moyens conventionnels pour soutenir et compléter cette stratégie, une telle politique de défense nationale repose sur la certitude que quoi qu'il arrive, leurs intérêts vitaux seront garantis. Cela est dû au rôle de la dissuasion nucléaire, qui est une continuation directe de la stratégie de prévention. Il constitue son expression finale, face aux inquiétudes actuelles et aux incertitudes futures, la dissuasion nucléaire de la France reste la garantie fondamentale de la sécurité de la France. Peu importe d'où vient la pression, elle donne le pouvoir de contrôler la durabilité de toutes les actions, politiques et valeurs démocratiques. La stratégie française, doit s'adapter à des circonstances inédites aujourd'hui.⁹⁸⁷ Au carrefour de la Méditerranée, de l'Europe continentale et de la mer, la France est attirée par des visions géostratégiques multiples voire contradictoires. Dans cet esprit, la France a maintenu son pouvoir de dissuasion tout en le réduisant conformément à l'esprit du TNP et en respectant le principe de la stricte suffisance. C'est la responsabilité du chef de l'Etat est d'évaluer en permanence les limites des intérêts vitaux, l'incertitude de cette limite est consubstantielle à la théorie de la dissuasion nucléaire. Par exemple, la garantie de l'approvisionnement stratégique ou la défense des alliés sont, entre autres, des intérêts qui doivent être protégés. Il appartient au Président de la République d'apprécier l'étendue et les conséquences potentielles d'une agression, de menaces ou d'extorsions insupportables contre ces intérêts. Si nécessaire, cette analyse peut conduire à la conviction qu'ils appartiennent au champ de ses intérêts vitaux. En effet, après les attentats du 11 septembre 2001, la dissuasion nucléaire ne visait pas à dissuader les terroristes fanatiques.

Cependant, les dirigeants des Etats qui utiliseront le terrorisme contre le pays, et les dirigeants qui envisageront d'utiliser des armes de destruction massive d'une manière ou d'un autre doit comprendre qu'ils ont reçu une réponse ferme et appropriée de l'Etat français. Et cette réponse peut être conventionnelle, et peut aussi être d'une autre nature. Depuis sa création, la dissuasion s'est adaptée à notre environnement et à l'analyse des menaces, et depuis cette date, les États-Unis ont adopté une approche particulièrement agressive face aux risques terroristes, essayant d'entraîner le plus de pays possible dans leur paranoïa. Cette

⁹⁸⁷ - Martin MOTTE, « Les fondamentaux de la stratégie française face aux enjeux du XXIe siècle », in *Stratégie* 2018/3, N° 120, Editions, Institut de Stratégie Comparée, Pp.39-44.

attitude est peut-être plus compréhensible que celle des experts français qui minimisent les risques évidents.⁹⁸⁸

La doctrine nucléaire française ne s'orientait en rien vers une perspective d'intervention, mais qu'elle visait toujours à dissuader une menace contre ses intérêts vitaux. Elle a récusé tout parallélisme avec l'intervention américaine en Irak, dans la mesure où la France a bien marqué son hostilité au principe de l'action préventive.⁹⁸⁹ Pour les États-Unis, les principes de base de la stratégie nucléaire américaine sont principalement inscrits dans la revue du maintien des forces nucléaires et les directives présidentielles. La dissuasion nucléaire reste le rôle principal de l'arsenal nucléaire américain. En outre, la dissuasion nucléaire américaine s'étend également à ses alliés. Par ailleurs, il est raisonnable d'utiliser les armes nucléaires uniquement à des fins de représailles, la réplique doit être utilisée dans des circonstances spécifiques, telles que : mettre en danger la souveraineté, le territoire ou les citoyens américains, utiliser des armes chimiques ou biologiques contre les États-Unis, empêcher l'émergence d'alliances régionales ou de pays hégémoniques capables de concurrencer les États-Unis et d'entrer sur le marché et d'obtenir des ressources naturelles, est l'objectif fondamental.⁹⁹⁰

En somme, il est douteux que les États-Unis soient prêts à risquer une escalade nucléaire pour protéger l'un de leurs alliés. Ce qui est important à cet égard c'est le signal politique, Washington considère la sécurité de ses alliés comme un intérêt fondamental de la sécurité nationale. Cependant, une telle rhétorique ne sera convaincante que si les États-Unis ont une présence militaire dans la zone qu'ils prétendent défendre. S'il y a un conflit, Washington sera impliqué dès le début. Sans ce type d'existence, ni les alliés ni leurs adversaires ne considéreraient de tels engagements nucléaires comme crédibles.⁹⁹¹ Traditionnellement, les relations interpersonnelles entre officiers militaires ont joué un rôle important chez les alliés, malgré les différences politiques, peut-être même aux États-Unis, c'est surtout le cas, peut-être même à cause de la compensation au niveau individuel. Cela est particulièrement vrai sur le plan militaire. De bonnes relations interpersonnelles peuvent grandement favoriser le progrès,

⁹⁸⁸ - Frederik VALLON , « De l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire maritime, droit et sciences politiques, droit international public », publiobook, 2012.p.75.

⁹⁸⁹ - M. Serge VINÇON, « La dissuasion nucléaire : quel rôle dans la défense française aujourd'hui » ? *Rapport d'information* N° 36 (2006-2007), fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 24 octobre 2006, sénat.

⁹⁹⁰ - Daniel BRISSON, « La victoire du conservatisme : la stratégie nucléaire américaine après la guerre froide », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Science (M.Sc.) en science politique, Avril, 2005, Université de Montréal.

⁹⁹¹ - Michael RÜHLE, « La dissuasion : ses atouts et ses limites » ,20 avril 2015, <https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2015/04/20/la-dissuasion-ses-atouts-et-ses-limites>, consulté le 22/10/2019.

et de bonnes relations interpersonnelles peuvent être obtenues grâce à des opérations dans le même théâtre. Cependant, au niveau de la relation entre les deux pays, la relation a toujours été dominée par un besoin continu de garanties réciproques. Washington sait que l'allié français est à la fois fiable et capable d'actions non coordonnées, et leur indépendance n'est pas toujours comprise.

B. L'engagement stratégique de deux pays à l'OTAN et à l'Europe

Lorsque la France s'est opposée à la guerre en Irak lancée par l'administration Bush, les relations entre les deux pays se sont fortement dégradées, mais le dialogue n'a pas été interrompu. Par conséquent, tous les présidents de la Cinquième République entretiennent des relations contradictoires avec les États-Unis, à la fois fascinés et agacés par la superpuissance des États-Unis.⁹⁹² En revanche, les quatre années de l'administration Trump ont convaincu certains pays qu'une dépendance excessive à l'égard des États-Unis comporte des risques, ces circonstances ont encouragé des projets visant à promouvoir une forme d'autonomie stratégique européenne.⁹⁹³ Les relations entre la France et l'OTAN sont devenues la pierre de touche de la politique d'indépendance vis-à-vis des États-Unis **(1)**, et un débat sur l'idée d'une « dissuasion nucléaire européenne » s'accroît. **(2)**

1. Dans l'alliance atlantique

Les États-Unis interviendraient très tôt en Europe, face à la menace de l'Union soviétique, ils constatent son impuissance et ses ressources militaires insuffisantes. Même dans le cadre de l'Union occidentale, la France est trop soumise à Albion⁹⁹⁴ et préfère s'appuyer sur son grand allié américain,⁹⁹⁵ et les Européens sont conscients de la détérioration de l'environnement de sécurité dans lequel ils évoluent. Ils savent que leurs voisins qui veulent devenir un cercle d'amis sont devenus un cercle de feu, ils savent également que la violence s'est étendue au territoire européen par le biais du terrorisme. De ce fait, la Russie de Vladimir Poutine joue également un rôle déterminant dans les perceptions européennes : l'augmentation du budget européen de la défense est une preuve claire que l'annexion russe de la Crimée et la guerre lancée dans l'est de l'Ukraine se sont produites en même temps. Cependant, l'arrivée de Donald Trump à la Maison Blanche a soulevé des doutes sur la fermeté de l'engagement

⁹⁹² - Charlotte LEPRI, « Le paradoxe américain du président Sarkozy », in *revue internationale et stratégique*, 2010/1, N°77, Pp.121-127.

⁹⁹³ - Emmanuelle MAITRE, « Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération », *op.cit.*

⁹⁹⁴ - Partie centrale de la Grande-Bretagne, limitée au nord par l'Écosse et à l'ouest par le pays de Galles. C'est le plus grand des pays du Royaume-Uni.

⁹⁹⁵ - Maurice VAÏSSE, « La France et l'OTAN : une histoire », in *Politique étrangère* 2009/4, Pp.861- 872.

des États-Unis en faveur de la sécurité européenne, notamment à travers l'OTAN⁹⁹⁶ : « *L'Europe doit payer sa part pour sa protection militaire. L'Union européenne, depuis des années, profite de nous pour son commerce, et ensuite ils ne sont pas à la hauteur de leurs engagements militaires à travers l'OTAN. Les choses doivent changer, et vite* » !⁹⁹⁷

Par conséquent, la stratégie globale de 2016⁹⁹⁸ place l'autonomie stratégique au sommet des objectifs de l'UE et de ses États membres. Malgré la définition floue de ce concept, les Européens sont toujours conscients de la nécessité de mieux se préparer à assurer leur propre sécurité, et donc de renforcer leurs efforts dans le domaine de la défense en prenant leurs responsabilités et en réduisant leur dépendance aux États-Unis. Mais le fait est que l'OTAN et les assurances de sécurité américaines qui ont suivi ont été et restent le cadre de sécurité de référence pour les Européens.

Si « l'Alliance atlantique » a commencé comme une idée des États-Unis travaillant en étroite collaboration avec l'Europe occidentale pour assurer la sécurité mutuelle, puis à partir de 1949, elle est devenue une réalité, comme en témoigne l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), institué par l'article 9⁹⁹⁹ du traité de Washington du 4 avril 1949¹⁰⁰⁰, et depuis que le général De Gaulle a quitté la politique, les relations entre la France et l'OTAN sont devenues la pierre de touche de la politique d'indépendance vis-à-vis des États-Unis et de la coopération internationale en dehors de la structure des « blocs ». ¹⁰⁰¹ L'héritage des relations de la France avec l'OTAN comprend une insistance ferme sur l'unité atlantique, la méfiance à l'égard de l'opération d'alliance trop dominante de Washington et une forte déception face à l'adaptation, qui ont été jugées prudentes après la guerre froide. ¹⁰⁰² De toute évidence, les États

⁹⁹⁶ - <https://www.geostrategia.fr/panorama-des-attitudes-europeennes-sur-la-question-de-la-dissuasion-nucleaire/>. Consulté le 09 février 2021.

⁹⁹⁷ - Donald TRUMP, Tweet du 25 novembre 2018.

⁹⁹⁸ - La stratégie globale identifie cinq grandes priorités et a été approuvée par le Conseil en octobre 2016 : les priorités en matière de sécurité et de défense visent à renforcer la protection de l'UE et de ses citoyens, à aider les gouvernements à travailler ensemble pour renforcer les capacités militaires et à mieux répondre aux crises.

⁹⁹⁹ - Les États établissent par la présente disposition un conseil auquel chacune d'elles sera représentée pour examiner les questions relatives à l'application du traité. [...] Ce conseil constituera les organismes subsidiaires qui pourraient être nécessaires ; en particulier il établira immédiatement un comité de défense... »

¹⁰⁰⁰ - Jenny RAFLIK, « La France et la genèse institutionnelle de l'Alliance atlantique (1949-1952) », in *Relations internationales* 2008/2, N° 134, Editions, Presses Universitaires de France, Pp.55-86.

¹⁰⁰¹ - Jean KLEIN, « La France, l'OTAN et la sécurité en Europe », Volume 8, N° 1, 1977, *Centre d'études de politique étrangère*, Paris, p.80.

¹⁰⁰² - Dominique DAVID, « La France et l'OTAN, Une affaire d'images », in *Revue Études internationales*, volume XL, N°2, Juin 2009, p.291.

membres comptent sur le parapluie de sécurité américain¹⁰⁰³ sans réellement l'avouer. Le président François Mitterrand a accepté de modifier la position de la France sur l'OTAN afin que la France puisse participer à la prise de décision, à la planification et au commandement avec la participation de l'armée française. En ce qui concerne l'utilisation de l'armée, la France accepte que les forces armées participent à la commission militaire de l'OTAN dès lors que l'emploi des forces était évoqué.

La crise bosniaque a semblé convaincre Jacques Chirac que la seule issue pour la France était de travailler dans le cadre atlantique. Ainsi, le président français a saisi l'opportunité de négocier avec les États-Unis, a non seulement réalisé le retour de la France dans l'organisation, mais a également réalisé la réorganisation de l'Alliance atlantique, afin qu'elle puisse faire de son mieux dans le statut de défense européenne, espérant devenir une alliance qui puisse se développer de l'intérieur. Mais les américains ne sont pas adaptés à ce calcul, l'accord de Berlin sur l'IESD¹⁰⁰⁴, au sein de l'OTAN permet aux Européens d'utiliser les ressources de l'OTAN pour des opérations humanitaires ou de maintien de la paix, leur donnant une autonomie clairement définie, et toute autonomie théorique est sous le contrôle des États-Unis. Lors du sommet atlantique tenu à Madrid du 7 au 9 juillet 1997, la France a annoncé qu'elle maintiendrait sa non-participation à la structure militaire intégrée en rejetant sa demande. Même si certains signes peuvent prouver l'avancée de la pensée européenne de défense (conférence anglo-française tenue à Saint-Malo en décembre 1998, Javier Solana a été nommé à la tête de la politique étrangère et de sécurité commune [PESC]), Il existe encore des différences majeures dans la complémentarité entre la défense européenne et l'Alliance atlantique dirigée par les États-Unis, et sa vision stratégique a été mise à jour lors du sommet du 50e anniversaire de l'OTAN à Washington (23 au 25 avril 1999). En d'autres termes, même avant les attentats du 11 septembre, il y avait de profondes différences entre les États-Unis et l'Europe. Cependant, même si les États membres européens de l'OTAN invoquent la clause de défense mutuelle, la nouvelle politique de l'administration Bush subordonne toujours

¹⁰⁰³ - « La dissuasion nucléaire : quel rôle dans la défense française aujourd'hui » ? Rapport d'information n° 36 (2006-2007), déposé le 24 octobre 2006, <https://www.senat.fr/rap/r06-036/r06-0364.html> , consulté le 19/02/2021.

¹⁰⁰⁴ - L'identité européenne de sécurité et de défense (IESD, ou en anglais European Security and Defense Identity, ESDI) est un accord de partenariat stratégique établi en décembre 2002 entre l'Union européenne et l'OTAN, destiné à intervenir et coordonner les actions dans la gestion de crises en Europe, dans des situations pour lesquelles les États-Unis (ou des pays non européens de l'Alliance atlantique comme le Canada ou des pays dont l'identité européenne est parfois contestée comme la Turquie) ne souhaiteraient pas intervenir directement, tout en permettant la participation d'autres pays européens non membres de l'OTAN mais signataires d'un accord de coopération avec l'OTAN dans le cadre du « Partenariat pour la paix » (PPP), des pays qui comprennent aussi d'autres membres de l'Union européenne ou candidats à l'adhésion à l'Union ou disposant d'accords de coopération en matière de défense commune avec l'Union ou certains de ses membres.

l'alliance à cette tâche. Bien que l'armée américaine se soit partiellement retirée d'Europe et que l'importance militaire de l'Alliance atlantique ait diminué, le rôle des États-Unis en tant que protecteur de « l'Europe » existe toujours. Si l'Europe n'est plus un enjeu stratégique pour les États-Unis, l'Europe insiste encore pour maintenir son autorité dans l'alliance et entrave la mise en place d'une véritable Europe de la défense de diverses manières.

*« L'OTAN est l'alliance la plus forte et la plus réussie de l'histoire, elle garantit la sécurité de nos territoires et de leur milliard de citoyens, ainsi que nos libertés et nos valeurs communes, dont la liberté individuelle, les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit. Nous sommes unis par les valeurs communes inscrites dans le Traité de Washington, fondement de notre unité, de notre solidarité et de notre cohésion. Nous nous engageons à prendre nos responsabilités d'alliés en conséquence. Nous réaffirmons notre attachement aux buts et principes de la Charte des Nations Unies. Nous sommes attachés à un ordre international fondé sur des règles. Nous nous engageons à une consultation renforcée lorsque la sécurité ou la stabilité de nos alliés est menacée ou que nos valeurs et principes fondamentaux sont en danger. »*¹⁰⁰⁵ Néanmoins, les États-Unis espèrent voir le rôle de l'OTAN évoluer vers une organisation tous azimuts et polyvalente. La France y est hostile, et en même temps elle s'inquiète de l'autorité américaine et de l'affaiblissement des Nations Unies. Ainsi, lors du sommet d'Istanbul (28-29 juin 2004), l'OTAN a approuvé le principe de l'assistance de l'OTAN aux forces irakiennes, et Jacques Chirac s'est opposé au projet américain d'impliquer l'OTAN dans le processus de stabilisation en Irak. Dans les années suivantes, la France se réconcilie et participe au système militaire atlantique et participe étroitement aux opérations. C'est le cas dans la KFOR au Kosovo (avec 1700 soldats, la France est le troisième pays fournisseur de troupes), et la Force internationale d'assistance à la sécurité (FIAS) en Afghanistan, les forces spéciales françaises participent à l'opération Enduring Freedom¹⁰⁰⁶ depuis novembre 2001, et surtout, avec l'accord de Paris, l'OTAN a été invitée en avril 2003 à prendre en charge le maintien de la paix en Afghanistan et à continuer d'étendre son système. Si la mission - menée hors de la région euro-atlantique et sous le commandement des États-Unis - était contraire à la vision française, Paris l'a acceptée. Lors

¹⁰⁰⁵ - Communiqué de presse du sommet de Bruxelles, publié par les chefs d'État et de gouvernement participant à la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue à Bruxelles le 14 juin 2021, https://www.nato.int/cps/fr/natohq/news_185000.htm, consulté le 02/08/2022.

¹⁰⁰⁶ - L'opération Enduring Freedom (en abrégé OEF) est l'opération officielle du gouvernement américain pendant la guerre d'Afghanistan menée à la suite des attentats du 11 septembre 2001 et comportant plusieurs opérations subordonnées toutes sous la marque de la guerre contre le terrorisme. L'opération fut d'abord nommée l'opération Infinite Justice (Justice sans limite), mais cette dénomination fut abandonnée pour éviter d'offenser les musulmans. Le 5 octobre 2006, l'OTAN a officiellement remplacé les forces américaines en Afghanistan.

du sommet de l'OTAN à Riga (28-29 novembre 2006), plusieurs pays européens, dont la France, ont accepté de lever les restrictions sur le déploiement des forces afghanes en dehors des zones relativement calmes afin de pouvoir apporter leur soutien à la participation des soldats de l'OTAN en Afghanistan, combattant féroce dans le sud. En avril 2008, lors du sommet de l'OTAN à Bucarest, la France a accepté d'envoyer des troupes supplémentaires en Afghanistan, portant le nombre de contingents français à plus de 3 000.

Cette nouvelle politique française constitue-t-elle une rupture ? Non, car c'est le résultat d'une série de tentatives et d'une intégration progressive de la réconciliation depuis 1995, si bien que la France est actuellement l'un des cinq plus grands bailleurs de fonds de l'OTAN en termes de personnel et de financement. Pas encore, car depuis 1966, le paysage géopolitique a beaucoup changé, et cela a également conduit à un changement profond du rôle de l'OTAN. Cependant, ce genre d'harmonie entre la France et l'OTAN est depuis longtemps tabou, et il a une certaine signification symbolique : si la France promet de conserver son pouvoir de décision, elle protège l'indépendance nationale sacrée et inviolable, notamment pour les américains.¹⁰⁰⁷ Par conséquent, l'administration américaine a rétabli la position exprimée par Donald Trump par la voix du vice-président Mike Pence, qui a réitéré que l'engagement américain envers l'OTAN est « inébranlable ». En cas de conflit majeur, l'OTAN a évidemment toujours sa place et son rôle. Il permet également aux armées des pays membres de s'entraîner ensemble, avec des équipements interopérables et des procédures communes.¹⁰⁰⁸ La dissuasion élargie mise en œuvre dans le cadre de l'OTAN a été clairement validée et renforcée par la guerre en Ukraine,¹⁰⁰⁹ et du fait de l'évolution du statut de la Biélorussie (référendum constitutionnel le 27 février autorisant de facto le déploiement d'armes nucléaires sur son territoire), et de la marginalisation des engagements de l'OTAN pris à la fin des années 1990, un débat qui a fait rage sur une éventuelle révision de la posture nucléaire de l'OTAN à l'Est ne s'ouvrira pas. De plus, au Japon, certaines voix expérimentées se font jour, pour que Tokyo puisse également bénéficier du « partage nucléaire ». ¹⁰¹⁰ Il convient de noter que l'administration Biden a également soigneusement planifié la modernisation du site de stockage

¹⁰⁰⁷ - Maurice VAÏSSE, « La France et l'OTAN : une histoire », *op.cit.*, Pp.861 - 872.

¹⁰⁰⁸ - François FILLON, « L'Armée : un outil au service de la sécurité et de la diplomatie », in *Revue Défense Nationale* 2017/4, N° 799, p.40.

¹⁰⁰⁹ - Shane CROUCHER, « NATO's Poland 'Open' to Hosting US Nuclear Weapons », *Newsweek*, 3 Avril 2022.

¹⁰¹⁰ - Toby DALTON , « Nuclear Nonproliferation after the Russia-Ukraine War », *Georgetown Journal of International Affairs*, 8 Avril 2022.

d'armes britannique (la base de Laken Heath - qui comptera bientôt deux nouveaux escadrons de F 35 américains).¹⁰¹¹

2. Dans l'union européenne

Depuis la seconde guerre mondiale, la dissuasion nucléaire a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité stratégique en Europe. Pour de nombreux pays européens, cette dissuasion continue de jouer un rôle important dans des situations extrêmes limitées en défendant ses intérêts vitaux. À cet égard, il faut envisager la relation entre l'Europe et les armes nucléaires sous de multiples angles: l'Alliance atlantique (une alliance nucléaire, car l'Europe est l'un des deux théâtres de dissuasion exercés par les États-Unis), la construction européenne (évidemment l'Union européenne n'a aucun rôle dans la dissuasion nucléaire, mais la solidarité croissante entre les États membres a une signification politique et stratégique pour les pays habilités concernés, en particulier pour les deux puissances nucléaires européennes), bilatéralement et bien sûr au niveau national.¹⁰¹² À la fin des années 1950, l'idée de la dissuasion nucléaire européenne propre et d'une « force nucléaire européenne » est apparue. Cela s'est produit dans le contexte d'une crise de confiance sous le parapluie nucléaire américain de l'Europe occidentale : l'incident de Suez en 1956 a démontré les limites de l'engagement des États-Unis à soutenir ses alliés, tandis que le lancement de satellites artificiels Spoutnik en 1957 a mis en évidence la fragilité sans précédent des territoires américains. Les Européens craignent que Washington n'accepte la perspective d'une guerre nucléaire confinée et limitée à l'Europe et refuse de mettre en œuvre son arsenal stratégique basé sur son territoire, de peur que le peuple américain ne subisse des représailles nucléaires de l'Union soviétique, et afin de réduire la dépendance stratégique de l'Europe vis-à-vis de Washington et d'exprimer sa voix au chapitre de l'OTAN, des projets de « pool atomique européenne » est en train d'émerger. Par conséquent, l'accord trilatéral entre la France, l'Italie et l'Allemagne prévoit une coopération étroite dans le domaine des armements conventionnels et des « applications militaires de l'énergie atomique ».¹⁰¹³ Mais ceux-ci sont encore théoriques, en particulier la tentation nucléaire européenne a échoué. Il y a plusieurs raisons à l'expliquer ; pour les Européens, en particulier la République fédérale d'Allemagne, le risque de découplage de l'Europe occidentale avec les États-Unis est trop grand. Par conséquent, la contribution de la dissuasion nucléaire à la sécurité européenne est

¹⁰¹¹ - Bruno TERTRAIS, « Les armes nucléaires et la guerre en Ukraine : bilan provisoire et conséquences possibles », *Note de la FRS N°28/2022*, 21 Juillet 2022.

¹⁰¹²- Céline JURGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », *op.cit.*

¹⁰¹³ - *Ibid.*,

principalement discutée à travers le parapluie nucléaire américain (la « dissuasion élargie » des États-Unis) et de l'Alliance atlantique.

Cependant, depuis la fin de la guerre froide, avec la disparition du camp soviétique, le « vide » de défense nucléaire de l'Europe s'est progressivement développé. L'OTAN a réduit sa posture nucléaire et a passé plus de temps à réfléchir à la manière de se débarrasser des armes nucléaires plutôt qu'à la raison de leur maintien. Depuis les années 2000, l'orientation nucléaire de la coalition est passée de la dissuasion au désarmement nucléaire. Le président Obama a préconisé l'établissement d'un « monde sans armes nucléaires » dans son discours de Prague, qui a mis en évidence cette dynamique, et le nouveau ministre allemand des Affaires étrangères Guido Westerwelle a publiquement appelé au retrait des armes nucléaires du sol Allemand en 2010. En effet, la Maison Blanche prend une décision majeure sur les armes nucléaires, une décision qui pourrait changer le cours de l'histoire, mais ces décisions ont été reléguées au contexte de l'actualité en raison de COVID19, de la posture militaire de Vladimir Poutine ou du retour de Trump. C'est Joe Biden qui doit rapidement décider de l'avenir de la politique américaine en matière d'armes nucléaires, qui a déclaré à plusieurs reprises qu'il pensait que les armes nucléaires ne devraient être utilisées qu'à des fins de dissuasion. Biden veut que les États-Unis donnent l'exemple et réduisent davantage leurs capacités nucléaires.¹⁰¹⁴ Sur ce, les alliés américains s'inquiètent des progrès et se demandent si le parapluie nucléaire américain les protège aussi bien qu'avant. Sans une modernisation vigoureuse du programme nucléaire américain, la réponse sera évidente non.

Dans ce contexte, les alliés américains seront plus motivés que jamais à développer leurs propres armes nucléaires pour combler les trous dans le parapluie nucléaire américain. Cela augmente bien sûr le risque de guerre nucléaire. Ainsi, avec de bonnes intentions, Biden et ses alliés pacifiques accélèrent en fait la prolifération des armes nucléaires.¹⁰¹⁵ Depuis l'annexion de la Crimée en 2014, le début du XXI^{ème} siècle est entré dans une nouvelle ère entre les grandes puissances et la résurgence des problèmes nucléaires. Le sommet de l'OTAN à Varsovie en juillet 2016 a marqué le retour de l'arme nucléaire en Europe et renforcé le langage de la dissuasion nucléaire. C'était la première fois depuis 1991, ¹⁰¹⁶un débat sur l'idée d'une « dissuasion nucléaire européenne », en réponse à un hypothétique retrait du parapluie nucléaire américain, a récemment resurgi dans la presse. Comme l'a souligné Bruno

¹⁰¹⁴ -Loïc TASSÉ, « Biden et le pacifisme nucléaire », <https://www.journaldemontreal.com/2022/01/17/b> , consulté le 02/08/2022.

¹⁰¹⁵ -*Ibid.*,

¹⁰¹⁶ - Céline JORGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », *op.cit.*

TERTRAIS, si la France était à l'avant-garde de ce débat dans les années 1990, la puissance intellectuelle d'aujourd'hui vient de l'Allemagne.

Ainsi, différentes formules ont été dérivées : le rôle des forces nucléaires françaises et britanniques s'est accru ; le déploiement d'armes nucléaires françaises dans d'autres pays européens a élargi la dissuasion de la France ; « l'eupéanisation » de la dissuasion française, sous le commandement commun de l'Europe, avec le financement et la doctrine communs du pays, même développé la force de dissuasion nucléaire de l'Allemagne. À l'été 2017, un rapport commandé par le Bundestag¹⁰¹⁷ a même conclu qu'il était juridiquement possible pour l'Allemagne de financer la dissuasion nucléaire de la France. Certes, le « retour du nucléaire » dans le débat européen s'explique par la dégradation de l'environnement stratégique. En outre, la résurgence des menaces russes (crise ukrainienne, politique « d'intimidation stratégique », le président Poutine a annoncé de nouvelles capacités stratégiques en mars 2018, utilisation d'armes chimiques sur le sol européen, etc.) a rendu de plus en plus féroce la survenue de crise majeure en Europe sous parapluie nucléaire. Le retour sur la question nucléaire est également lié à la légitimité politique de la garantie de sécurité américaine, car l'élection de Donald Trump a exprimé des doutes plus flagrants en Europe. L'affaiblissement du système de sécurité européen aggrave cette situation : les instruments de contrôle des armes conventionnelles et nucléaires sont de plus en plus ébranlés.¹⁰¹⁸ Depuis 2014, les États-Unis accusent la Russie de violer le traité, le ministre des Affaires étrangères de l'OTAN a annoncé dans un communiqué de presse le 4 décembre 2018 : « *Ils ont conclu que la Russie avait développé et mis en service le système de missiles 9M729¹⁰¹⁹, qui viole le "Traité FNI" et porte un lourd fardeau, est confronté au risque majeur sur la « sécurité atlantique », et appelle la Russie à résoudre ces problèmes de manière substantielle et transparente. En l'absence de progrès à Moscou, les États-Unis ont annoncé leur retrait du Traité FNI le 1er février 2019* ». Le Conseil de l'Atlantique Nord a publié le même jour une déclaration

¹⁰¹⁷ - Le Bundestag allemand est le parlement national de la République fédérale d'Allemagne. Il siège à Berlin, dans le bâtiment du Reichstag. Le parlement de la législature actuelle, la 20e depuis la création de la République fédérale, en 1949, se compose de 736 députés. La présidente ou le président du Bundestag occupe la deuxième plus haute fonction de l'État de la République fédérale, juste après le Président fédéral. Bärbel Bas (SPD) est la présidente du Bundestag allemand depuis octobre 2021. Source : <https://www.bundestag.de/fr>.

¹⁰¹⁸ - Céline JORGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », op.cit.

¹⁰¹⁹ - Le 9M729 est un missile de croisière lancé depuis le sol développé par la Russie. Son nom de code OTAN est SSC-8. Ce missile est intégré au système de missiles Iskander pour lequel plusieurs missiles, balistiques ou de croisière, ont été développés par les Russes.

Le missile 9M729 est au centre d'une polémique relative à sa portée entre les États-Unis et la Russie. Les premiers affirment que ce missile de croisière a une portée très supérieure à 500 km, ce qui le rend incompatible avec le traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (traité FNI) signé par ces deux États en 1987. Les Russes affirment que ce n'est pas le cas. Le désaccord persistant entre les deux parties se conclut par le retrait des États-Unis, rapidement imités par la Russie, de ce traité en août 2019.

soutenant la décision américaine. Dans la foulée, le président russe Vladimir Poutine a annoncé que la Russie suspendrait également sa participation au traité FNI.¹⁰²⁰ En revanche, la dissuasion française reste la dissuasion dite « centrale » ; la stratégie nucléaire de la France a toujours connu depuis le début une certaine tension entre indépendance et appartenance européenne. Le général Poirier a exprimé cette dialectique comme suit : « *Comment répondre aux exigences et aux contraintes de l'autonomie décisionnelle, qui est l'objectif stratégique que nous impose l'atome, et qui est aussi notre contribution essentielle à la sécurité de nos voisins et alliés ?* » Pendant longtemps, même depuis la fin de la guerre froide et l'approfondissement de l'intégration européenne, la France a toujours cru que sa dissuasion nucléaire avait un rôle européen. Ce rôle ne se limite pas au cadre institutionnel de l'UE, il comprend différentes tailles : Géographie, politique liée à la construction européenne (étroitement liée à l'approfondissement de la défense européenne), militaire (exprimant clairement les problèmes avec l'OTAN) et relations bilatérales, notamment bilatérales avec la Grande-Bretagne et l'Allemagne.¹⁰²¹

La France est la quatrième ou la cinquième puissance économique du monde, elle est un membre permanent au Conseil de sécurité et dispose d'une force de dissuasion nucléaire fiable, mais ce n'est pas aussi inutile que le croient certains commentateurs intéressés. Elle conserve une influence mondiale. Autrement dit, elle est capable de suivre une politique indépendante si le besoin s'en fait sentir. Elle l'a bien montré en 2003 avec son refus de la guerre d'Irak.¹⁰²² Dans des décennies, le président Trump a déclaré haut et fort « l'Amérique d'abord ». En raison de l'élection de Trump, certains alliés américains clés ont publiquement occupé cette question de sécuriser leurs propres défenses. En 2017, en Pologne, Jaroslaw Kaczynski¹⁰²³ a annoncé qu'il était favorable à l'idée du nucléaire européen, indiquant que le projet ne verra probablement jamais le jour. Du coup, la perception que les Américains de l'UE est faite d'apathie, d'incompréhension et d'un peu de méfiance. Mais de son côté, le camp conservateur a une réelle antipathie pour l'UE, longtemps tenue secrète mais qui prospère dans le gouvernement actuel avec Trump. À leurs yeux, la coalition ignore trois principes fondamentaux de la pensée nationaliste américaine : la souveraineté, l'État et la liberté

¹⁰²⁰ - Céline JORGENSEN, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », *op.cit.*

¹⁰²¹ - *Ibid.*,

¹⁰²² Hervé COUTAU-BEGARIE, « Europe-États-Unis l'impossible rééquilibrage ? », in *revue Stratégique* 2006/1-2, N° 86-87, Pp. 5-18.

¹⁰²³ - Jarosław Aleksander Kaczyński né le 18 juin 1949 à Varsovie, est un homme d'État polonais. Il est président du parti conservateur Droit et justice depuis 2003 et président du Conseil des ministres de 2006 à 2007.

individuelle. Il devient une entité dont l'identité et l'existence entrent en conflit avec les intérêts nationaux des États-Unis.¹⁰²⁴

Pour conclure, le ministre allemand de la protection de l'environnement, Roderich Kiesewetter¹⁰²⁵, a déclaré : « *Si les États-Unis ne sont plus prêts à nous fournir cette garantie, alors l'Europe a besoin d'une protection nucléaire à des fins de dissuasion.* » Il a également évoqué l'idée européenne d'un parapluie nucléaire franco-britannique financé par le budget européen de la défense commune. Le Bundestag a par la suite commandé une étude et a conclu que l'Allemagne pouvait légalement financer le programme nucléaire du Royaume-Uni ou de la France et accepter ces armes sur son territoire en échange d'une protection.¹⁰²⁶

Paragraphe 2 : de l'influence de la conceptualisation et de l'outillage américain

L'introduction de charges nucléaires de très faible puissance (armes micro nucléaires) dans l'arsenal nucléaire américain pour traiter de manière préventive le problème des pays en faillite ou des cibles terroristes d'armes de destruction massive, nous rappelle vaguement le débat en France autour du révisionnisme nucléaire français, l'école de pensée française insiste sur le fait que la dissuasion nucléaire doit s'adapter au nouveau schéma géostratégique, en tenant compte de la flexibilité des outils nucléaires basés sur le principe de la frappe sélective et des armes de très faible puissance.¹⁰²⁷ Sur la base de la position discrétionnaire actuelle qui refuse de légaliser le nucléaire, est-il nécessaire ou risqué de donner argument d'un effet miroir entre les stratégies américaines et la stratégie française dans le champ du nucléaire ? **(A)** avec l'assistance américaine à l'Etat français ? **(B)**.

A. Effet miroir entre la stratégie américaine et la stratégie française dans le champ nucléaire

Depuis que la France a rejoint l'OTAN en 2009, la réconciliation française a commencé, récemment, la France est devenue un allié privilégié des États-Unis dans le domaine de la coopération militaire, cruciale pour l'avenir des relations transatlantiques dans le domaine de la sécurité et de la défense. Après le Brexit, la France deviendra la seule grande puissance militaire en Europe, avec un arsenal nucléaire, un membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et une armée expérimentée, pour intervenir dans les moments de crise à travers le

¹⁰²⁴ - Célia BELIN et Quentin LOPINOT, « États-Unis - Union européenne : de la compétition à la défiance », <https://www.vie-publique.fr/>, consulté le 12 /11/2022.

¹⁰²⁵ - Député du Bundestag depuis 2009.

¹⁰²⁶ - Manuel Lafont RAPNOUIL, Tara VARMA & Nick WITNEY, « Les yeux fermés : Attitudes européennes sur la question de la dissuasion nucléaire, » *européen Council on foreign, relations*, ecfr.eu, décembre 2018.

¹⁰²⁷ - André DUMOULIN, « Inflexions autour de la dissuasion nucléaire française, de l'influence de la conceptualisation et de l'outillage américain », *institut de stratégie comparé*, 2006/1 N° 86, P.181 à 194.

monde (2). Aussi Paris suit les évolutions américaines dans ses postures technologiques nucléaires autour des armes performantes, tout en restant le gardien d'un discours hexagonal de la dissuasion jouant toujours sur le concept de non-emploi (1).

1. Les constantes et les non-dits

Les relations militaires avec les États-Unis sont naturellement soumises à l'évolution des relations politiques entre Paris et Washington. Il devient plus utile de revenir sur un certain nombre de constantes et de non-dits sur cette coopération. Cependant, au niveau des relations entre les deux pays, la relation est encore dominée par le besoin constant de réassurance mutuelle.¹⁰²⁸ Washington sait qu'un allié français peut être à la fois fiable et non coordonné, et que son indépendance n'est pas toujours comprise. La peur des surprises et des changements d'attitude soudains peut prendre l'autre au dépourvu, mais les deux sont là.

Néanmoins, les États-Unis n'ont jamais vraiment pu choisir entre la recherche d'un équilibre plus stable et une hausse décisive. Cette ambiguïté se retrouve dans le concept de « stabilité stratégique » hérité de la guerre froide. La compréhension la plus simple de ce concept est l'état de paix entre les puissances nucléaires, qui fait référence à un processus dynamique et complexe des armements d'une part, il est nécessaire d'équilibrer les armements et, d'autre part, de prévenir le risque d'escalade. La base de la stabilité stratégique est de maintenir une capacité de seconde frappe fiable, ce qui peut réduire la peur d'être reçu par les États et éliminer la tentation d'une première frappe désarmante, ce qui réduit considérablement le risque d'utilisation d'armes nucléaires surtout devant une Russie qui s'affirme de nouveau comme un acteur stratégique avec lequel on doit compter.¹⁰²⁹ Cependant, pour trois raisons principales, la stratégie de dissuasion ne peut exclure l'hypothèse d'un emploi limité ou de la force exercée. Premièrement, en raison des risques inhérents aux armes, du risque d'erreurs de communication ou d'erreurs de calcul, et même de l'intervention d'acteurs réputés peu réceptifs, à la dissuasion tels les terroristes, il y a toujours une possibilité d'escalade. Par ailleurs, la question de l'égalité n'est pas seulement quantitative, mais comprend également les différences entre les types d'armes de recherche, les doctrines, les équilibres conventionnels et même les aventures liées à la culture stratégique nationale. À l'avenir, la question centrale ne sera plus l'égalité, mais la vulnérabilité mutuelle. Enfin, comme l'implique le paradoxe de la *stabilité et de l'instabilité*, un équilibre nucléaire

¹⁰²⁸- Benoît D'ABOVILLE, « Préambule – La coopération militaire franco-américaine : de Yorktown à Trump, passé, présent et avenir d'une relation », *op.cit.*, Pp.5-11.

¹⁰²⁹ - Sophie MOMZIKOFF, « Le retour de la Russie », in *Stratégique* 2018/3, N° 120, Éditions, Institut de Stratégie Comparée, Pp33-37.

trop parfait ou trop stable n'empêchera plus les participants de lancer des guerres conventionnelles, qui à leur tour peuvent se transformer en conflits nucléaires en raison de la persistance de risque de mauvais calcul ou incompréhension de mauvaises intentions.¹⁰³⁰

Partant du constat des limites de la dissuasion fondée sur la vulnérabilité mutuelle, une partie de la communauté de défense américaine qui ne peut être ignorée a conservé un avantage stable en tant que condition de stabilité stratégique comme garantie supplémentaire pour les acteurs de maîtriser l'escalade et à aller au plus près de la guerre sans y entrer. Selon les partisans de cette approche, l'histoire des crises nucléaires tend à prouver qu'en plus des deux fondements de la dissuasion sont survie et ont répondu, il existe des principes réglementaires - préparation du leadership, réputation et crédibilité - qui nécessitent des efforts constants en temps de paix, et il joue un rôle essentiel dans la gestion des crises, mais qui ne se forment et ne prennent toute leur valeur qu'à l'épreuve de ces crises. En outre, ces principes ont fait l'objet de diverses formes de traduction technique et opérationnelle, afin d'optimiser la maîtrise de l'escalade, en particulier la détermination à utiliser des armes nucléaires, tout en conservant la possibilité de contention et de déclassement, le Pentagone doit pouvoir s'appuyer sur un large éventail d'options pour chaque composante de la triade (terrestre, aérienne et sous-marin). Par conséquent, les forces nucléaires doivent être fortement différenciées, c'est-à-dire qu'elles doivent être suffisamment précises et attribuées à diverses charges réglables. Dans ce cas, le maintien de la capacité de première frappe « désarmante » est un problème, c'est-à-dire la force nucléaire capable de détruire des petits pays et des acteurs potentiellement non dissuadables (terrorisme), mais elle est importante de le faire, et elle joue également un rôle dans le maintien de l'effet discriminatoire à l'encontre des grandes puissances. Ces considérations ont permis de mieux comprendre les difficultés auxquelles les États-Unis ont été confrontés ces dernières années et l'environnement dans lequel est né le projet « Global Zéro » prôné par l'administration Obama. Les États-Unis ne peuvent renoncer à leurs avantages, mais ils souhaitent permettre à la Russie, en particulier à la Chine, de remédier à leurs faiblesses afin de les encourager à s'engager dans des dialogues stratégiques susceptibles de déboucher sur une coopération durable, notamment dans le domaine de la prolifération.¹⁰³¹

¹⁰³⁰- Guillaume DE ROUGE , « La dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : bilan d'étape et perspectives », in *Hérodote* 2013/2, N° 149, Pp.38, 39.

¹⁰³¹ - *Ibid.*,

Dans tous les cas, il y a un dilemme entre les objectifs stratégiques, les objectifs opérationnels et la fin politique de la posture de dissuasion nucléaire de l'après-guerre froide, d'autant plus que la détermination de la nouvelle cohérence théorique (si la stratégie n'est pas reconsidérée) doit encore être déterminée. Dans un nouvel environnement plein de conflits asymétriques et de terrorisme, cela est généralement conduit par un ennemi interne. Car si le débat des années 90 était clairement basé sur des menaces émergentes impliquant des proliférateurs, les problèmes d'aujourd'hui tournent toujours autour de menaces terroristes asymétriques impliquant d'éventuelles armes nucléaires ou sales. Avec la complexité du monde et la difficulté de lire les menaces, il est difficile d'empêcher l'émergence de la flexibilité des choix de puissance en temps réel.

Ainsi, on peut voir à quel point ces questions sont compliquées par rapport au discours français classique sur la dissuasion nucléaire. Si les mini-nukes du modèle américain de guerre préventive / préemptive sont encore des sujets tabous, alors le changement du droit de parole peut déjà être détecté sous l'intervention du président Chirac en 2001, et la flexibilité de puissance des charges qui sera de mise sur l'ASMP Amélioré et le M-51245 et dans la livraison en escadrilles de charges classiques perforantes air-sol autour du SCALP.¹⁰³² Au moins, le débat autour du fort au fou et du fou étatique dans les années 90 peut aujourd'hui être remplacé par l'émergence d'une réflexion semi-ouverte autour du fort au fou asymétrique. Cependant, dans les changements doctrinaux du début des années 2000, les changements perceptibles ont-ils manqué de les nommer ou simplement adapter le système d'armes pour améliorer continuellement les armes nucléaires et leurs vecteurs ? La réponse doit être quelque part entre les deux. Paris suit le développement de la technologie nucléaire américaine autour d'armes performantes, tout en restant toujours le gardien du discours dissuasif hexagonal contre les concepts de non-emploi. La France cherche à améliorer et diversifier ses « outils » pour augmenter les possibilités d'adaptation au nouvel environnement et la portée des contre-mesures, et à terme renforcer la crédibilité de la dissuasion, sans aboutir à l'opérabilité du nucléaire et à une conception préventive. La France a ajusté ses outils et ses objectifs - comme par le passé, rejetant tout ou partie du faible au fort de la guerre froide - temporairement sans sortir du cadre de la théorie de la dissuasion nucléaire, d'arme de non emploi dans le cadre du principe de légitime défense reconnue par la Charte des Nations unies, à plus long terme, la

¹⁰³² - Le SCALP-EG (acronyme de « Système de croisière conventionnel autonome à longue portée » et d'« Emploi général »), anciennement « Arme de précision tirée à grande distance », est un missile de croisière développé fin 1994 par Matra et British Aerospace.

France jouera l'effet miroir des États-Unis. Il n'en reste pas moins que l'ambiguïté doctrinale actuelle en France a le potentiel d'assurer la pérennité du principe d'incertitude sur lequel se fonde la dissuasion, et il est possible d'éviter des débats excessivement publics sur les mini-nukes à travers la sensibilité particulière. Le relais de l'opinion publique a conduit à la légalisation du nucléaire en France, ce qui a eu un impact négatif sur la politique préventive des États-Unis. Le Sénat américain a voté le 1er juillet 2005 le rétablissement d'un petit programme de mini-nukes au profit des grands laboratoires de recherche nucléaire, ce qui a exacerbé cette anxiété et suscité des débats dans les clubs de réflexion parisiens et les comités des partis politiques, au-delà des centres de pouvoir et des affaires stratégiques.¹⁰³³ En somme, la coopération franco-américaine s'est renforcée, tout comme la lutte contre le terrorisme et Washington salue également la coopération bilatérale de la France avec le Royaume-Uni reflétée dans l'accord de Lancaster House,¹⁰³⁴ et il ne voit pas pourquoi elle serait affectée par le Brexit.¹⁰³⁵

2. Des frappes préventives contre les Etats voyous

Depuis le 11 septembre 2011, les Américains et les citoyens des pays occidentaux s'accordent généralement à dire que « beaucoup de choses ont changé dans la vie » alors que de nouvelles menaces émergent désormais et nécessitent une réponse politique différente. C'est certainement vrai, l'administration Bush et le gouvernement travailliste de Tony Blair ont réussi à convaincre leur majorité de soutenir leurs efforts dans deux guerres au Moyen-Orient dans les huit mois suivant l'attaque sur le sol américain.¹⁰³⁶ C'est dans cet esprit que l'administration Bush a élaboré toute une rhétorique contre l'axe du mal, qui comprend l'Iran, l'Irak et la Corée du Nord, désignés comme États voyous.¹⁰³⁷ Selon Chomsky, la doctrine de la guerre préventive signifie que les États-Unis - et seulement les États-Unis - ont le droit d'attaquer tout pays qu'ils considèrent comme un concurrent potentiel. Donc, si les États-Unis disent que quelqu'un est une menace pour une raison quelconque, ils ont le droit de l'attaquer.¹⁰³⁸ La doctrine d'une

¹⁰³³ - *Ibid.*,

¹⁰³⁴ - Les Traités de Londres ou Accords de Lancaster House sont les deux traités militaires signés lors du sommet franco-britannique de Londres, à Lancaster House, par le président français Nicolas Sarkozy et le premier ministre du Royaume-Uni David Cameron le 2 novembre 2010, visent à renforcer la coopération franco-britannique dans le domaine de la défense et succède à celui conclu en 1947 entre les deux pays.

¹⁰³⁵ - Benoît D'ABOVILLE, « Préambule – La coopération militaire franco-américaine : de Yorktown à Trump, passé, présent et avenir d'une relation », *op.cit.*

¹⁰³⁶ - Mbase Basile MERISI, « La notion de la guerre préventive et ses conséquences en politique étrangère américaine », *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSN 2028-9324 Vol. 25 N°4, 2019, Pp. 1302-1307.

¹⁰³⁷ - Jean-Michel VALANTIN and J. Carroll EUGENE, « La Corée du nord, ou les paradoxes de la stratégie américaine... », in *Diplomatie*, N°2 (mars-avril 2003), Pp. 30-32.

¹⁰³⁸ - Chomsky NOAM, « Le Grand Soir Info, l'Irak n'est qu'un test », 6 avril 2003.

guerre préventive fut proclamée explicitement au début de l'année 2002, dans la National Security Strategy.¹⁰³⁹ En effet, les États-Unis ont adopté une nouvelle stratégie visant à dissuader tout pays de rivaliser avec eux sur le plan militaire ou se doter des armes qui pourraient menacer le territoire américain. Cette nouvelle stratégie a déterminé les menaces que les États-Unis dument envisagés : les armes de destruction massives, le terrorisme et les États voyous,¹⁰⁴⁰ cette stratégie stipule qu'au moins jusqu'à la fin du XXI^e siècle, l'arsenal nucléaire américain doit rester dans son état actuel, et de nouveaux types d'équipements doivent être développés : certains équipements de faible puissance (pour éliminer les réticences au pouvoir politique), d'autres, spécialement conçu utilisé pour détruire le dispositif de béton souterrain.¹⁰⁴¹ Ces nouvelles ogives portées par des missiles très précis peuvent être utilisées dans le cadre d'une frappe préventive limitée. Le but est de détruire les installations biologiques, chimiques ou nucléaires d'un pays, qui proposera de les utiliser contre l'Amérique.¹⁰⁴² Également, la doctrine française, qui a commencé à être décrite en novembre 2003, semble s'inspirer de cet aspect de la politique américaine, et le refus de l'Elysée semble exclure qu'il soit devenu une stratégie formelle de la France. Cependant, la France doit en tenir à sa position antérieure pour ne pas risquer la crainte d'un désaccord sur des questions sensibles ; cela ne doit pas l'empêcher de remettre en question l'opportunité ou même la nécessité de cette évolution. Dans les zones où la défense nationale est essentielle, le plus important est de savoir si des dispositifs nucléaires peuvent être nécessaires ou non pour empêcher la destruction des stocks d'armes biologiques ou chimiques, ou si des installations nucléaires militaires de Corée du Nord, d'Iran ou de Syrie sont nécessaires pour éviter les agressions irréparables. La doctrine des frappes préventives ciblées contre les stocks d'armes de destruction massive posera d'abord des problèmes techniques. Si les ASMPA¹⁰⁴³ qui seront prochainement équipés d'avions Rafale ont la précision nécessaire pour effectuer de telles missions, peuvent-ils être équipés d'explosifs conventionnels ou doivent-ils être équipés d'ogives nucléaires ? Dans ce cas, faut-il être équipé d'armes de faible puissance et d'ogives « à énergie variable » ou « modulables » ? Aux États-Unis, les experts divergent sur

¹⁰³⁹ - Nader BARZIN, « La notion de « guerre juste » à l'épreuve des exemples contemporains », in *Topique* 2008/1, N° 102, Editions, Esprit de temps, p.188.

1047- ماكسيم لوفابر, السياسة الخارجية الأمريكية ترجمة حسين حيدر, عويذة للنشر و الطباعة, الطبعة الأولى, 2006, ص 91.

¹⁰⁴¹ - Georges Le GUELTE, « Quelle doctrine nucléaire pour la France » ? In *Revue internationale et stratégique* 2005/3, N°59, édition Armon colin, Pp, 21-30.

¹⁰⁴² - *Ibid.*,

¹⁰⁴³ - Le système d'armes ASMPA (air-sol moyenne portée amélioré) est entré en service en 2009 sur Mirage 2000N K3 et en 2010 sur Rafale. Le missile ASMPA emporte la charge nucléaire de nouvelle génération TNA (tête nucléaire aéroportée). Une rénovation à mi-vie est en cours de préparation pour traiter les péremptions et obsolescences d'une part, et maintenir le niveau de performances opérationnelles face à l'évolution des défenses adverses d'autre part. Source : www.defense.gouv.fr/

ces deux points, tandis que les experts français devront se prononcer sur cette question. En revanche, la politique de frappes préventives se heurtera également à des problèmes pratiques insurmontables et à des obstacles politiques. Pour détruire des centres de stockage ou des installations nucléaires, il faut d'abord connaître précisément leur emplacement (les frappes de précision, l'élément de base pour des frappes précises, antiforces), n'est pas la puissance des missiles ou des explosifs, mais la qualité de l'information. À ce stade, les services américains ne sont pas toujours très fiables, ignorant même les « armes de destruction massive » en Irak. En août 1998, le bombardement de l'usine pharmaceutique soudanaise Al-Shifa, qui a été confondu avec une usine d'armes chimiques ou l'ambassade de Chine à Belgrade, n'a pas abouti. En mars 2003, un bâtiment de Saddam Hussein qui était censé se trouver à l'intérieur a été détruit par des munitions à guidage laser, mais le président irakien n'était pas là. Son arrestation ne nécessite pas l'utilisation d'ogives nucléaires, mais doit seulement être trahi par les membres de sa famille. Si Oussama ben Laden est toujours aussi actif, ce n'est pas parce que l'armée américaine manque d'armes précises et puissantes, mais parce qu'elle n'a pas trouvé son refuge depuis trois ans.¹⁰⁴⁴

Ainsi, après avoir appris que la Corée du Nord avait obtenu la technologie pour enrichir l'uranium par centrifugation et certaines centrifugeuses du Pakistan, le discours nord-coréen a cultivé l'ambiguïté stratégique¹⁰⁴⁵ en évoquant, dès avril 2003, une doctrine de dissuasion nucléaire.¹⁰⁴⁶ La Corée du Nord veut que la bombe assure la survie du régime en empêchant toute ingérence extérieure. Si ce « seuil d'agression » doit être franchi, l'utilisation des armes nucléaires est très probable. Cette volonté politique s'accompagne d'une stratégie déclarative très mûre, et la Corée du Nord n'a pas hésité à menacer l'usage de la bombe atomique contre les Etats-Unis et la Corée du Sud.¹⁰⁴⁷ L'armée américaine ne savait évidemment pas si une usine avait été construite, ni même où elle se trouvait. Quant à l'Iran, ce sont les opposants au régime central qui ont révélé l'existence de telles installations à Natanz, car la CIA a concentré toute son attention sur l'usine de Bushehr. Les agences de renseignement américaines ont incité à plusieurs reprises l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à visiter des bâtiments iraniens, qui étaient à l'origine des installations

¹⁰⁴⁴ - Georges Le GUELTE, « Quelle doctrine nucléaire pour la France » ? *Op.cit.*, Pp. 21.30.

¹⁰⁴⁵ - Marianne PERON-DOISE, « La Corée du Nord en 2005 : décomposition ou ultimes métamorphoses » ? In *Revue internationale et stratégique* 2005/1 (N°57), Editions, IRIS, p.46.

¹⁰⁴⁶ -Se reporter au communiqué de l'agence de presse nord-coréenne, la Korea Central National Agency, du 18 avril 2003, parlant de la nécessité pour la Corée du Nord de disposer d'une « powerful physical deterrent force », et à celui du 9 juin 2003, « The DPRK will have no Option but to Build a Nuclear Deterrent Force ». Entretiens avec le professeur Takesada (Japon) du National Institute of Defense Studies (NIDS), Paris, 3 juillet 2003.

¹⁰⁴⁷ - Rémy HEMEZ, « La Corée du Nord disposerait de l'arme nucléaire, et après », in *Revue Défense Nationale* 2015/7, N° 782, p.104.

secrètes, mais les faits ont prouvé que ces installations étaient totalement inoffensives, et lorsque le colonel Mouammar Kadhafi a abandonné ses programmes nucléaires, les services américains en ignoraient l'existence.¹⁰⁴⁸ Aussi, la question essentielle qui se pose au sujet de la France ne concerne-t-elle pas la précision de ses missiles ou la puissance de ses engins nucléaires, mais la fiabilité de ses sources de renseignements. Peut-il établir un réseau complet de collecte de données pouvant fournir des informations précises et fiables dans les pays soupçonnés de se livrer à des activités répréhensibles ? Ou bien est-elle obligée de s'en remettre entièrement aux indications fournies par les États-Unis ? La question politique ne pouvait pas être plus simple. Puisque l'Irak ne peut plus construire un arsenal offensif, la Libye a abandonné son programme d'armes non conventionnelles, et seuls l'Iran et la Corée du Nord tentent temporairement d'acquérir des armes nucléaires, et des missiles pouvant atteindre l'Occident. A long terme, les experts veulent connaître les intentions de pays comme la Syrie ou l'Arabie saoudite, et sur la capacité d'Etat comme la Birmanie ou la Malaisie à remettre en cause leur sécurité régionale. Cette liste coïncide avec les États où l'administration Bush se réserve le droit de recourir à des frappes préventives.

Est-il possible d'envisager des négociations entre les deux pays, comme la France pour le Moyen-Orient et les États-Unis pour l'Asie ? Ou peut-on imaginer que ces deux pays entreprennent des actions décentralisées : les États-Unis attaqueront l'Iran avec lequel la France tente de trouver une solution diplomatique, et ce dernier attaquera la Corée du Nord avec laquelle les États-Unis tentent de négocier ? Est-il concevable d'avoir une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU autorisant l'utilisation d'armes nucléaires pour détruire de manière préventive les capacités de l'un de ces pays ? Ou devraient-ils agir unilatéralement dans l'ignorance des Nations Unies, sachant que le gouvernement français a fermement condamné l'attaque contre l'Irak en février 2003 ?¹⁰⁴⁹

B. Les États-Unis ont toujours aidé la dissuasion nucléaire française

La France et les États-Unis ont mené une coopération approfondie sur les missiles balistiques et, plus tard, sur la sûreté et la sécurité des armes nucléaires.¹⁰⁵⁰ C'est une question aussi ancienne que la dissuasion nucléaire française : quand, comment et dans quelles

¹⁰⁴⁸ - Georges LE GUELTE, « Quelle doctrine nucléaire pour la France », *op.cit.*

¹⁰⁴⁹ - *Ibid.*,

¹⁰⁵⁰ - Lewis JEFFREY, Bruno TERTRAIS, « US-French nuclear cooperation: its past, present and future », *Recherche & documents*, N° 04/2015.

conditions les Américains ont, ou pas, aidé les Français à construire leur force de frappe atomique, appelée ensuite force de dissuasion ?¹⁰⁵¹

Pour répondre plus précisément aux questions sur ce sujet, deux chercheurs connaissant bien les enjeux nucléaires, le français Bruno Tertrais de la Fondation pour les recherches stratégiques (FRS) et l'américain Jeffrey Lewis du Center for Non-prolifération Studies, se sont penchés sur ce sujet. Ils n'ont pas hésité à donner une réponse affirmative : oui, les États-Unis ont aidé la France dans sa dissuasion nucléaire, pas qu'un peu ! Sujet qui sera l'objet de cette partie.

1. L'Europe, la France et l'incontournable parapluie américain

A la question : « *Combien de soldats américains faut-il pour protéger l'Europe ?* », Winston Churchill répondit un jour : « *Un seul, de préférence mort.* » L'avertissement est clair : toute attaque à l'ouest du continent passera par des soldats américains. Un mort suffit à ouvrir la « garantie » des États-Unis. C'est ainsi que François Heisbourg, conseiller spécial de la Fondation pour la recherche stratégique, a rappelé cette anecdote en 1946, affirmant que les américains ont une « responsabilité partagée » pour la sécurité des Européens. Soixante-dix ans plus tard, la Maison Blanche de Donald Trump pourrait être remaniée, et violer ouvertement la base de l'unité transatlantique : le caractère inconditionnel de l'article 5 de l'OTAN, selon lequel une attaque contre un membre de l'Alliance atlantique est une attaque contre tout le monde. Bien sûr, il est difficile de prédire quel sera le mandat de Donald Trump. Cependant, en proposant pendant la campagne que seuls les membres payants peuvent être défendus par les États-Unis, il a transformé ce concept de l'alliance politique « inconditionnel » et « au centre de la puissance et de l'influence américaines » en une alliance politique « purement transactionnelle ». Rendant la garantie d'une protection américaine « *précaire et révocable* », souligne Heisbourg, pour Corentin Brustlein, responsable du Centre de sécurité d'Ivry, estime que « *l'objectif de l'homme d'affaires américain est de mieux traiter ses alliés européens* ». La sauvegarde de la sécurité européenne est redevenue l'enjeu central des relations Est-Ouest et même des relations entre l'Europe et les États-Unis.¹⁰⁵²

En fait, peu de représentants et de sénateurs américains sont favorables aux réengagements militaires à grande échelle. Cependant, le retrait du champ de bataille européen a été un coup dur pour les dirigeants américains. Aujourd'hui, les États-Unis

¹⁰⁵¹ - Jean GUISENE , « Les États-Unis ont toujours aidé la dissuasion française », <https://www.lepoint.fr/editos> , consulté le 02/2/2020.

¹⁰⁵² - Pierre LELLOUCHE, « La France et la politique américaine à l'égard de la sécurité de l'Europe », in *Politique étrangère*, Vol. 44, N° 3, 1979, Institut Français des Relations Internationales, p.481.

représentent à eux seuls 70% des dépenses militaires de l'Alliance atlantique, seuls cinq des 28 alliés des États-Unis, de la Grèce, de la Pologne, de l'Estonie et du Royaume-Uni ont atteint le seuil de dépenses militaires fixé par l'OTAN, représentant au moins 2% du PIB. L'Allemagne utilise moins de 1,2% de sa richesse nationale pour la défense nationale. Par rapport à la Grande-Bretagne ou à la France, elle reste un nain militaire. Même si ses dépenses militaires diminuent (1,8% du PIB, et dépassent à nouveau 2% en 2009), la France conserve toujours une force de frappe nucléaire comme le Royaume-Uni, mais conserve les capacités de projection des forces étrangères, c'est le cas au Mali, ou à la RCA (République centrafricaine). Le discours de Trump a spécifiquement abordé ce déséquilibre,¹⁰⁵³ le numéro deux du Pentagone, David Trachtenberg¹⁰⁵⁴, espère assurer les «alliés» et les «partenaires» américains cette semaine, en réitérant que si une agression se produit, ils seront protégés par le parapluie nucléaire américain.¹⁰⁵⁵ Trachtenberg a ajouté que la dissuasion nucléaire soutient toute diplomatie et empêche les opposants d'utiliser les armes nucléaires, y compris les armes nucléaires tactiques comme moyen de coercition, déclaration publiée par le Pentagone. En 2020, M. Trachberg a continué d'évaluer la stratégie de sécurité nationale, la stratégie de défense nationale, la revue de la posture nucléaire américaine et les enjeux spécifiques à la défense antimissile.¹⁰⁵⁶ Selon lui, le ministère de la Défense s'est engagé à renforcer la dissuasion nucléaire pour assurer la sécurité de ses alliés et partenaires. Il a cité l'exigence de 25 milliards de dollars dans le budget de la défense pour l'année 2020 pour moderniser la triade nucléaire américaine (missiles stratégiques, bombardiers et sous-marins), partager des stratégies nucléaires avec les alliés de l'OTAN et déployer des armes nucléaires américaines en Europe. Selon les experts, cinq pays européens - la Belgique, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Turquie - ont environ 180 bombes nucléaires américaines B-61 cachées sur des bases équipées de deux chasseurs-bombardiers à double capacité (conventionnelle et nucléaire), Comme un F-16 ou une Tornado.¹⁰⁵⁷ Lorsque le Pentagone a publié ces déclarations pour la deuxième fois, les Européens craignaient que les États-Unis ne défendent pas leurs promesses.

¹⁰⁵³ - Jacques HUBERT-RODIER, « L'Europe et l'incontournable parapluie américain », <https://www.lesechos.fr>, consulté le 07/08/2022.

¹⁰⁵⁴ - David Joel Trachtenberg est un conseiller américain à la sécurité nationale qui a été sous-secrétaire principal adjoint pour la politique au ministère de la Défense des États-Unis. Il était auparavant à la tête de la société américaine de conseil en sécurité nationale Shortwaver. Le 17 mars 2017, il a été annoncé comme le candidat du président Donald Trump pour devenir sous-secrétaire principal adjoint à la politique au ministère de la Défense. Cette nomination a été confirmée par un vote 79-17 du Sénat américain le 17 octobre 2017.

¹⁰⁵⁵ - « Parapluie nucléaire : le numéro deux du pentagone rassure les alliés et les partenaires », <https://www.levif.be/actualite/international/parapluie-nucleaire-le-numero-deux-du-pentagone-rassure-les-allies-et-les-partenaires/article-news-1128595.html>, consulté le 18/07/2021.

¹⁰⁵⁶ - *Ibid.*,

¹⁰⁵⁷ - *Ibid.*,

Or, le concept de dissuasion nucléaire en Europe recouvre en fait diverses options, allant du transfert du pouvoir de décision final de la France et du Royaume-Uni sur la dissuasion aux déclarations unilatérales assurées par les forces nucléaires nationales. En somme, dans la pratique, le champ d'application de la protection va au-delà des territoires nationaux ; et l'option couramment envisagée est que la France et le Royaume-Uni fournissent des parapluies nucléaires à leurs partenaires et à leurs protégés qui ne sont pas équipés d'armes nucléaires, et ces partenaires s'efforceront de partager la charge associée, sur le niveau politique, financier et éventuellement opérationnel.¹⁰⁵⁸

2. La dissuasion nucléaire française face à la frilosité européenne et à la protection américaine

Le sommet de l'OTAN tenu à Varsovie du 8 au 9 juillet 2016 a reconduit le maintien du parapluie nucléaire américain, et le système de défense antimissile contre l'Europe a été rétabli, faisant des États-Unis un protecteur du vieux continent contre les menaces russes. Or, la France et la Grande-Bretagne doivent jouer leur propre rôle en Europe : avant la guerre froide, les garanties nucléaires américaines n'étaient plus aussi certaines. La France pleure l'idée de dissuasion concertée avec les Européens et la question nucléaire reste taboue dans une large mesure jusqu'à ce que l'UE la convertisse en une forme de délit. La France n'a donc d'autre choix que de se replier sur la seule défense de son territoire national, et le sanctuaire de ses seuls intérêts. La vraie question est de savoir si les Français sont prêts à assumer la responsabilité des attaques nucléaires pour protéger les intérêts européens, et pas seulement que les intérêts Français.¹⁰⁵⁹ Sans surprise, Macron a de nouveau réaffirmé la nécessité de mettre en place un système de défense européen et d'établir les liens nécessaires avec l'OTAN. Cette fois, il n'a pas lancé d'attaque contre l'alliance qui avait été identifiée comme mort cérébrale. Au contraire, il a exprimé sa conviction que la sécurité à long terme de l'Europe dépend d'une alliance forte avec les États-Unis. Il a d'abord critiqué ses partenaires européens.

« Oui, les vraies questions pour les Européens sont au fond plutôt les questions qu'ils doivent s'adresser à eux-mêmes, plutôt qu'aux Américains : pourquoi ont-ils diminué à ce point leur effort de défense depuis les années 90 ? Pourquoi ne sont-ils plus prêts à inscrire la défense parmi leurs priorités budgétaires et à faire pour cela les sacrifices nécessaires, alors même que

¹⁰⁵⁸- Manuel LAFONT RAPNOUIL, Tara VARMA & Nick WITNEY, *op. cit.*

¹⁰⁵⁹- « Faut-il-maintenir la dissuasion nucléaire française », www.senat.fr, consulté le 27/ 10 /2021.

les risques s'accumulent » ?¹⁰⁶⁰ Il a été jugé propice pour formaliser une proposition aux Européens : « définir ensemble ce que sont leurs intérêts de sécurité »¹⁰⁶¹, et agir pour établir « un agenda international renouvelé pour la maîtrise des armements », domaine où de nouveaux traités sont à écrire. La dissuasion s'adresse à « toute menace d'origine étatique contre nos intérêts vitaux, d'où qu'elle vienne et quelle qu'en soit la forme »¹⁰⁶², et si un Etat se méprend sur la détermination de la France à préserver ces intérêts, « un avertissement nucléaire, unique et non renouvelable, pourrait être délivré »¹⁰⁶³.

Egalement, l'administration Nixon (1969-1974) a estimé qu'il était dans l'intérêt des États-Unis d'aider les Français à « *s'assurer qu'ils participent à la dissuasion occidentale, comprennent le plan français et maintiennent leur indépendance* ». Dans les années 1970, à la demande de la France, Washington a principalement accepté une aide pour le développement de missiles balistiques, la sécurité et la simulation d'armes, la technologie des missiles « durcis », les ogives nucléaires et les silos. L'aide à l'amélioration des armes nucléaires existe également, mais uniquement sous forme de « suggestions négatives », montrant à la France qu'elle est sur la mauvaise voie. Avec l'aide de François Mitterrand et le successeur de Giscard d'Estaing, les affaires se sont poursuivies et Tertrais a pu écrire avec Lewis : « *L'aide des États-Unis a donné aux Français du temps, de l'argent et de la confiance* ». Ces bonnes relations n'ont en fait jamais cessé, mais il ne faudrait pas croire que les relations sont demeurées à sens unique. Les deux chercheurs soulignent que l'expérience française en matière de têtes nucléaires « robustes » est « discutée » entre les deux parties et « utile aux États-Unis ». ¹⁰⁶⁴« *La fourniture de missiles par les Américains n'est pas un problème pour nous. Nous achetons nos missiles aux Etats-Unis depuis les années 1960, avec le Polaris tout d'abord, puis le Trident. Cela nous a permis de faire des économies substantielles sans affecter notre liberté de fonctionnement opérationnel. Même si les Américains décident soudainement de nous retirer de leur soutien, il nous faudra des années pour en ressentir l'impact. Ils n'ont jamais utilisé la coopération en matière de missiles pour faire pression sur notre gouvernement, et cela n'arrivera pas à l'avenir. Nous n'avons pas participé à la guerre du Vietnam comme ils*

¹⁰⁶⁰ - Le 7 février 2020, devant un public constitué principalement d'officiers généraux et d'auditeurs du Centre des hautes études militaires, Emmanuel Macron, le président de la République s'est exprimé à l'Ecole militaire à Paris pour rappeler les fondamentaux de la stratégie de défense du pays.

¹⁰⁶¹ - « *Nos forces nucléaires renforcent la sécurité de l'Europe et à cet égard ont une dimension authentiquement européenne* ». Emmanuel MACRON.

¹⁰⁶² - Discours du président Emmanuel MACRON, le 7 février 2020.

¹⁰⁶³ - *Ibid.*,

¹⁰⁶⁴ - Jean GUISNEL, « Les États-Unis ont toujours aidé la dissuasion française », *op.cit.*,

*l'espéraient. Comment les Européens perçoivent-ils le bouclier de sécurité américain, qui n'est pas garanti au regard des questions qu'ils se posent ? Ces menaces semblent être beaucoup moins intenses que pendant la guerre froide, et il est difficile d'imaginer que les États-Unis ne seront pas de notre côté pour nous mettre en danger. Néanmoins, la plupart des Européens pensent que si la volonté des Américains de nous aider dans un conflit est remise en cause, il serait utile de disposer de capacités de dissuasion. »*¹⁰⁶⁵ Quel sera l'avenir des armes nucléaires ? Si les États-Unis rencontrent des problèmes avec les futurs missiles de croisière air-sol. Donc, il sera préférable de suggérer à la France et au Royaume-Uni de coopérer avec eux dans SCALP / Storm Shadow,¹⁰⁶⁶ et ils peuvent également discuter de leurs futurs missiles nucléaires avec une possible coopération en termes de recherche sur les technologies de pointe (sécurité des matériaux, lasers de puissance, etc.) et la sécurité des armes sous-marines. Ils ont également suggéré que les États-Unis adhèrent au plan franco-britannique : ces souhaits sont-ils encore un ballon provisoire ?¹⁰⁶⁷

Section 2 : des parcours divergents en matière de dissuasion nucléaire

On voit que la relation franco-américaine dépasse largement le cadre des relations bilatérales. Ici, la recherche chronologique sera abandonnée au profit d'une approche thématique, qui offre une vue panoramique plus comparative.¹⁰⁶⁸ La France serait inévitablement partie prenante du différend euro-américain, ne serait-ce qu'en raison de son poids, de son rôle et de son influence particuliers.¹⁰⁶⁹ Dans les sphères strictement bilatérales, la France a fait preuve d'une solidarité pleine et directe avec les États-Unis lors des graves crises Est-Ouest, mais s'est nettement démarquée lors des relations avec les pays en développement ou lors des crises régionales. Or, c'est l'ordre stratégique en Europe (l'OTAN, le rôle du nucléaire) qui diverge profondément les deux pays. A tel point qu'on se demande si la France et l'Amérique d'aujourd'hui partagent vraiment les mêmes valeurs, au-delà du nouveau chaos international qui s'installe, rien n'est incertain.¹⁰⁷⁰ En effet, les divergences qui existent entre les deux Etats que sont les États-Unis et la France quand on s'intéresse à la question nucléaire sont, à la fois très réduites du point de vue quantitatif mais fondamentales d'un point de vue

¹⁰⁶⁵ - Intervention de Sir Michaël QUINLAN dans un débat sur « La dissuasion nucléaire française, l'Europe et l'OTAN », <https://www.senat.fr/rap/r06-036/r06-0364.html> , consulté le 19/02/2021.

¹⁰⁶⁶ - Le SCALP-EG, anciennement « Arme de précision tirée à grande distance », est un missile de croisière développé fin 1994 par Matra et British Aerospace puis fabriqué par MBDA. La version britannique est baptisée Storm Shadow.

¹⁰⁶⁷ - Jean GUISNEL, *op.cit.*

¹⁰⁶⁸ - Thierry GARCIN, « La sinusoïde des relations franco-américaines », in *Outre-Terre*, N°5, 2003/4, p.253.

¹⁰⁶⁹ - *Ibid.*, p.256.

¹⁰⁷⁰ - *Ibid.*,

qualitatif. Quels sont donc les points de divergence entre la politique de dissuasion nucléaire américaine et celle française ? Question qu'on va essayer de traiter en cette deuxième section.

Paragraphe 1 : éléments de réflexion sur l'exercice de la dissuasion nucléaire vis-à-vis de la Corée du nord et l'Iran

Donald Trump et Kim Jong-un marquent un nouveau chapitre de la géopolitique. L'histoire prouvera s'il s'agit d'un tournant, Donald Trump a non seulement créé une surprise stratégique, mais il a également prouvé l'un des principes de la dissuasion nucléaire sans même s'en rendre compte : les armes atomiques sont un puissant égaliseur du faible au fort. « *Militairement, la logique de la dissuasion veut que l'inégalité des forces ne condamne pas le plus faible* », notait le général Pierre Gallois (1911-2010), le père de la dissuasion nucléaire française. Le général de Gaulle a déclaré après l'explosion de la première bombe atomique française en 1960 : « *Depuis que l'être humain est devenu un être humain, il ne s'agit plus de lancer une guerre, mais parce que nous n'avons jamais réussi à terminer la guerre et l'a rendue impossible.* » a ajouté le général de Gaulle : « *La force de frappe n'est pas faite pour frapper, mais pour ne pas être frappé* ». ¹⁰⁷¹ Sur ce, qui sera donc la position des Etats-Unis et la France vis à vis du nucléaire iranien et coréen ? On va essayer de répondre à cette question en traitant en corollaire la politique nucléaire iranienne **(A)**, et celle de la Corée du nord **(B)**.

A. Le Nœud moyen Orient

Aujourd'hui, la puissance nucléaire de l'Iran fait peur aux grandes puissances, au monde arabe sunnite et, bien entendu, Israël est avant tout. Pour toutes ces raisons, on l'appelle un pays voyou, et l'analyse de la plupart des coupures de presse hebdomadaires françaises montre comment il a été promu au rang d'épouvantail. Ensuite, la seule question est de savoir si l'entêtement du président iranien le conduira à construire une bombe atomique. Si tel est le cas, la réponse américaine sera-t-elle très cruelle ? Et quelle est la position de la France envers le nucléaire iranien ? ¹⁰⁷²

¹⁰⁷¹ - Jacques HUBERT-RODIER, « La Corée du Nord et le nucléaire : la leçon du faible au fort », <https://www.lesechos.fr/2018/03/la-coree-du-nord-et-le-nucleaire-la-lecon-du-faible-au-fort-987119>, consulté le 25/02/2021.

¹⁰⁷² - Ali RASTBEEN, « Le nucléaire iranien : une approche française », Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon –Assas, décembre 2012.

1. La politique américaine vis-à-vis de l'Iran depuis la fin de la Guerre froide : du « dual containment » à la confrontation

a. L'Administration Clinton (1993-2000) : une politique d'endiguement

En mai 1993, Martin Indick, membre du Conseil de sécurité nationale des États-Unis, a prononcé un discours dans lequel il a révélé que la nouvelle politique américaine à l'égard de l'Irak et de l'Iran, à savoir le « double endiguement », constituait une véritable rupture par rapport avec le passé ou aux administrations précédentes. En effet, au lieu de soutenir tantôt l'Iran et tantôt l'Irak, afin de maintenir l'équilibre entre les deux pays et les empêcher de dominer la région, le « double endiguement » avait pour but de contrer ces deux pays qui s'opposaient à la domination américaine dans la région du Golfe arabo-persique.¹⁰⁷³ Par conséquent, en isolant l'Irak et l'Iran au niveau régional et en coupant leurs liens avec le système économique et commercial international, le but des États-Unis était, tout d'abord, d'obtenir un changement de régime en Irak. Pour l'Iran, ce but était toutefois différent, en fait, dans cette situation particulière, l'objectif des Américains n'est pas de s'opposer à l'existence de la République islamique, mais de changer la politique de l'Iran, notamment pour arrêter la prolifération des armes de destruction massive et son soutien à des Organisations terroristes.

Dans cet esprit, les États-Unis tenteront de persuader leurs alliés européens, ainsi que la Russie et la Chine, de rejeter toute tentative de l'Iran d'acquérir des armes conventionnelles et non conventionnelles.¹⁰⁷⁴ Ils ont également tenté d'empêcher l'Iran d'obtenir des prêts financiers, en particulier de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Par conséquent, en 1992, le président George Bush a signé la loi Iran-Irak sur la non-prolifération des armes, interdisant le transfert de tout bien et / ou technologie que l'Iran et l'Iraq peuvent utiliser pour fabriquer et développer des armes conventionnelles.¹⁰⁷⁵ Le Congrès américain a révisé le décret pour l'étendre aux armes de destruction massive et a imposé des sanctions à tout gouvernement ou entité américaine ou étrangère qui violerait le décret. En août 1993, le président Clinton a confirmé la poursuite de la politique d'endiguement liée au transfert de technologie à double usage vers l'Iran. Dans le domaine de la non-prolifération proprement dit, les États-Unis ont persuadé la Russie de ne pas vendre la technologie du cycle du combustible nucléaire à l'Iran en mai 1995, et ils ont refusé d'annuler l'obligation de vendre

¹⁰⁷³- Djalil LOUNNAS, « La sécurité collective dans l'unipolarité : la crise nucléaire iranienne », Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de PhD en Science politique. Septembre 2010, Université de Montréal Faculté des études supérieures.

¹⁰⁷⁴- *Ibid.*,

¹⁰⁷⁵ - *Ibid.*,

deux réacteurs nucléaires à l'Iran et ont exigé son retour. Au retour, une fois que le combustible du réacteur a été utilisé, il peut être empêché d'être réutilisé dans les plans militaires.¹⁰⁷⁶ Il faut souligner que cette politique d'endiguement contre l'Iran contraste fortement avec la politique d'engagement contre la Corée du Nord en même temps. La différence dans l'approche du gouvernement américain est que le programme nucléaire de la Corée du Nord était déjà à un stade avancé, alors que le programme nucléaire iranien venait juste de commencer.¹⁰⁷⁷

b. L'Administration Bush (2000-2003) : de l'isolement à la confrontation

Contrairement à l'administration Clinton, dans les mois qui ont précédé les attentats du 11 septembre, l'Iran, comme l'Irak, n'était pas une priorité pour l'administration Bush. Dans les premiers mois de l'administration Bush, cette situation semble indiquer le statu quo, car l'ILSA (Iran-Libya Sanctions Act)¹⁰⁷⁸ a été prorogée par le Congrès pour cinq ans.¹⁰⁷⁹ À cette fin, Bush a recommandé « de revoir fréquemment les sanctions pour évaluer leur efficacité et leur opportunité ». La politique de la nouvelle administration Bush n'était pas encore tout à fait déterminée à l'égard de l'Iran, mais dans les mois qui ont suivi les attentats du 11 septembre, on a assisté à un rapprochement entre les États-Unis et l'Iran. C'est ainsi que le Président Khatami avait immédiatement condamné les attaques du 11 Septembre et exprimé sa sympathie aux États-Unis, ce qui avait incité Colin Powell¹⁰⁸⁰ à déclarer : « *Eux aussi [les Iraniens] sont choqués par ce qui s'est passé, et il y a la une ouverture qui mérite à mon avis d'être explorée* ». De plus, Téhéran coopéra pleinement avec les États-Unis durant leur campagne en Afghanistan, en leur fournissant, notamment, des renseignements sur les Talibans, en leur offrant une assistance humanitaire, ainsi que la possibilité de conduire des opérations de recherches de pilotes américains dont les appareils auraient été abattus par les Talibans. Ajoutons également que l'Iran a joué un rôle constructif dans la mise en place d'un nouveau

¹⁰⁷⁶ - *Ibid.*,

¹⁰⁷⁷ - *Ibid.*,

¹⁰⁷⁸ - Iran and Libya Sanctions Act of 1996 (ILSA), connue également sous le nom de loi d'Amato-Kennedy, est adoptée par le Congrès américain le 8 août 1996 et vise à sanctionner les États voyous (*Rogue states*) en raison de leur soutien au terrorisme international, de leur volonté de se procurer des armes de destruction massive et de leur hostilité au processus de paix au Proche-Orient.

¹⁰⁷⁹ - Djalil LOUNNAS, *op.cit.*

¹⁰⁸⁰ - Colin Luther Powell, né le 5 avril 1937 à Harlem et mort le 18 octobre 2021 à Bethesda, est un général et homme politique américain. Il est chef d'État-Major des armées entre 1989 et 1993 puis secrétaire d'État entre 2001 et 2005 dans l'administration du président George W. Bush.

gouvernement à Kaboul en 2001.¹⁰⁸¹ Mais, ce rapprochement a brusquement pris fin au début de l'année 2002.

L'attaque du 11 septembre a changé la vision du monde des États-Unis et, à leur avis, les pays « voyous » qui peuvent très bien transférer des armes de destruction massive à des organisations terroristes qui n'existent pas dans de telles circonstances. Le tournant dans l'utilisation du « regret moral ou politique » contre les États-Unis a été dans son discours sur l'état de l'Union du 29 janvier 2002, Bush inclut l'Iran dans « l'axe du mal » avec l'Irak et la Corée du Nord, dès lors, la tension entre les deux pays s'est progressivement accrue.¹⁰⁸² En mai 2003, les États-Unis accusaient Téhéran d'accueillir des terroristes d'Al Qaida, qui avait mené une attaque anti-américaine à Ryad, en Arabie Saoudite, faisant 35 morts, dont 9 américains.¹⁰⁸³ Après la chute de Bagdad en avril 2003, Téhéran est devenu l'ennemi le plus sérieux et le plus dangereux des États-Unis. En effet, ce qui rend l'Iran si dangereux, ce sont ses liens clairement établis avec plusieurs organisations terroristes anti-américaines, des néoconservateurs liés au programme de développement des armes de destruction massive. Pour faire pression sur Téhéran pour qu'elle accepte les inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique et cesse de soutenir le terrorisme, les États-Unis ont réalisé qu'ils avaient besoin de la coopération d'autres grandes puissances, y compris les pays européens, la Russie et les forces chinoises, et ils eux-mêmes continuent de coopérer avec Téhéran et maintiennent des relations commerciales, de sorte que cela peut l'affecter. Par conséquent, en réponse à la menace iranienne, les États-Unis sont tenus de développer une stratégie de coopération basée sur un nouveau type de leadership, le modèle Stackelberg,¹⁰⁸⁴ pour unir ces forces.¹⁰⁸⁵

2. Divergence entre Paris et Washington sur le nucléaire iranien

La France a été étroitement impliquée dès le début dans la crise internationale de 2002 déclenchée par des développements inquiétants du programme nucléaire iranien.¹⁰⁸⁶ Durant cette période, Jacques Chirac a au moins réussi à convaincre George W. Bush d'éviter tout geste destructeur, et a même fait quelques gestes envers les Iraniens. À propos de l'Iran, le terme «

¹⁰⁸¹ - Djalil LOUNNAS, *op. cit.*

¹⁰⁸² - *Ibid.*,

¹⁰⁸³ - *Ibid.*,

¹⁰⁸⁴ - Heinrich von Stackelberg (1905-1946) c'est un économiste allemand, et auteur de la classification des marchés, et contributeur à la théorie des jeux.

¹⁰⁸⁵ - *Ibid.*,

¹⁰⁸⁶ - François NICOULLAUD , « La France et la négociation avec l'Iran », in *Confluences Méditerranée* 2016/1, N° 96, Editions, l' Harmattan, p.47.

d'alignement » sur les États-Unis a parfois été employé pour qualifier la position française depuis 2007. Pourtant, les positions des deux administrations étaient déjà largement convergentes depuis deux ou trois ans. Mais le langage employé par la Présidence de la République est désormais aussi fort que celui de son homologue américain. Tous les deux ont fait savoir à plusieurs reprises qu'il serait « inacceptable » que l'Iran se dote de l'arme nucléaire. M. Sarkozy et Kouchner ont repris à leur compte le thème de « l'alternative catastrophique » (le bombardement de l'Iran) qui avait été évoqué pour la première fois par John McCain¹⁰⁸⁷. Certains choix possibles de M. Obama pourraient toutefois susciter des tensions entre Paris et Washington. Lorsqu'il était candidat, Barack Obama s'était en effet prononcé en faveur d'une diplomatie excluant « les préconditions menant tout droit à l'échec ».¹⁰⁸⁸ Cependant, la France, tout comme ses partenaires européens, insiste sur le respect de la condition de suspension des activités sensibles de l'Iran avant toute reprise formelle d'un dialogue d'ensemble, et il insiste par ailleurs, sur le fait que l'option militaire doit demeurer un choix possible - option à laquelle on voit mal la France se ranger sans un mandat des Nations-Unies.¹⁰⁸⁹ Même si Paris a émis des réserves sur l'accord nucléaire, les États-Unis se sont engagés à partager les mêmes résultats d'analyse avec la France dans les négociations sur le programme nucléaire litigieux entre Washington et Téhéran. Le chef des affaires étrangères américaines, John Kerry, a déclaré dans une interview avec le ministre français des Affaires étrangères Laurent Fabius : « *Notre analyse est exactement la même que celle de la France, c'est-à-dire que nous avons fait des progrès avec les Iraniens, mais il y a encore des différences* ». Il a ajouté que « *l'objectif pour les prochains jours et les prochaines semaines critiques, est d'éliminer ces différences* ». Laurent Fabius s'est entretenu avec les médias américains tout en exprimant des doutes sur l'accord conclu entre Washington et Téhéran la veille : « *C'est une négociation multilatérale et nous faisons en sorte que nos positions soient connues, et qu'elles soient ajustées* ». Au fil des négociations, donc des ajustements ont été apportés au cours du processus de négociation. Il a également déclaré : « *Des progrès ont été réalisés dans certains domaines, mais il y a aussi des différences.* » Mais il n'a pas précisé si ces problèmes se situaient aux États-Unis ou

¹⁰⁸⁷ - Nicolas SARKOZY, « Discours de M. le Président de la République », 16ème conférence des ambassadeurs, 27 août 2008.

¹⁰⁸⁸ - Barack OBAMA, « Intervention devant l'American-Israeli Public », *Affairs Committee*, 4 Juin 2008.

¹⁰⁸⁹ - Michel FOUCHER, « Avenir de la relation franco-américaine », Groupe stratégique franco-américain Projet Johns Hopkins, Université – *Fondation Robert Schuman, Etude* (première version) Janvier 2009.

contre l'Iran. Laurent Fabius a ajouté qu'elles « *doivent être pourvues et comblées* » et « *il y a encore du travail à faire* ». ¹⁰⁹⁰

Si certaines nouvelles proches des négociations ont déclenché des attitudes différentes entre Paris et Washington, le ministre français a rappelé que la France espère « parvenir à un accord ferme et solide ». Il a déclaré : « *Nous avons besoin non seulement de nous-mêmes, mais de toute la région, pour la sécurité de toute la région, y compris les Iraniens, pour parvenir à un accord fort sur la sécurité.* » John Kerry a déclaré : « *Nous espérons faire un accord solide* ». Concernant le « progrès à faire », Paris a évoqué le nombre de centrifugeuses iraniennes que Téhéran peut conserver, c'est-à-dire le « break out time », c'est-à-dire le temps nécessaire à l'Iran pour fabriquer des bombes et le contrôle de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), sur les stocks de combustible nucléaire iranien qui seront utilisés à l'avenir. Paris a officiellement assuré qu'il n'y a pas de divergence entre la France et les Etats-Unis, et qu'il n'y a pas de désaccord au sein du groupe international chargé des négociations avec Téhéran, ni sur le rythme des négociations, ni sur leur contenu. ¹⁰⁹¹ En ce qui concerne les sources proches des négociations, il existe des « désaccords » entre la France et les Etats-Unis, poussant parfois à la hâte un accord avec Téhéran. La source a déclaré sous couvert d'anonymat qu'il y aura une « décision politique » à la fin, mais « pas un bon accord, moins que ce que la France exige ». En effet, dès la fin de 2013, Paris s'était opposé à un accord conclu uniquement entre les Américains et les Iraniens, et était parvenu à un compromis substantiel dans la reprise des négociations. De son tour, l'équipe 5 + 1 (Chine, États-Unis, France, Royaume-Uni, Russie, Allemagne) a demandé à l'Iran de réduire ses capacités nucléaires pour empêcher l'Iran d'accumuler suffisamment d'uranium enrichi, pour qu'un jour il puisse construire une bombe atomique. La partie iranienne plaide pour qu'elle dispose d'un droit complet à l'industrie nucléaire civile et appelle à la suppression complète des sanctions économiques occidentales. Or, les autorités américaines ne manquent jamais de

¹⁰⁹⁰ - « Nucléaire iranien : Washington et Paris sur la même longueur d'onde », 2015 <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/nucleaire-iranien-washington-et-paris-sur-la-meme-longueur-d-onde-assure-kerry.date> , consulté le 23 janvier 2021.

¹⁰⁹¹ - *Ibid.*,

dire que la résolution 1747¹⁰⁹², plaçait l'Iran devant des sanctions en vertu du Chapitre VII de la Charte des NU,¹⁰⁹³ le chapitre qui régit la possibilité d'une action militaire !¹⁰⁹⁴

Ainsi, Ali Akbar Salhi, chef de l'Organisation iranienne de l'énergie atomique, a déclaré que les Iraniens avaient fait des progrès. Il a déclaré à la télévision iranienne sans plus d'éclaircissements : « *Nous avons pris de très bonnes mesures dans l'enrichissement et les réacteurs à eau lourde d'Arak* » et « *nous avons mis fin à l'impasse technique.* » La question nucléaire iranienne a toujours opposé la communauté internationale et l'Iran pendant une douzaine d'années.¹⁰⁹⁵ Et les capacités technologiques nucléaires de l'Iran constituent la plus grande menace pour le rôle géopolitique régional d'Israël.¹⁰⁹⁶ Le 8 mai 2018, le président des États-Unis a décidé de mettre fin à la participation des États-Unis à l'accord nucléaire iranien, le « plan d'action global » du 14 juillet 2015. Toutes les sanctions annulées dans le cadre du « JCPOA » seront de nouveau mises en œuvre dans les 180 jours à compter du 8 mai 2018, l'objectif affiché par le président des États-Unis « *imposera une pression financière sur le régime iranien pour résoudre de manière globale et durable toutes les menaces imposées par ce pays : développement et prolifération balistiques, agression régionale, soutien aux organisations terroristes, activités néfastes des membres iraniens et des gardiens de la révolution et leurs auxiliaires.* » L'accord nucléaire a été conclu le 14 juillet 2015. D'une part, entre les trois États membres de l'Union européenne (E3 / UE), la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, ainsi que la Chine, la Russie, les États-Unis et l'Iran, d'autre part, À proprement parler, il ne s'agit pas d'un « traité », ni d'une « signature » ou d'une ratification ; c'est un accord politique qui a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 du Conseil

¹⁰⁹² - La résolution 1747 (2007), Impose un embargo sur l'importation et l'exportation d'armes en Iran et demande aux États d'étendre le gel des avoirs en vigueur.

¹⁰⁹³ - Le Chapitre VII de la Charte octroie aux Nations unies la légitimité de mener des interventions militaires coercitives pour assurer la paix et la sécurité internationales, ce pour quoi elles ont été créées. Il y est stipulé que si le conseil de sécurité ne parvient pas, par des moyens pacifiques, à empêcher qu'une situation ne se détériore, il peut « entreprendre, au moyen de forces aériennes, navales ou terrestres, toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité internationales » (Charte de l'ONU, article 42). Cette disposition ouvre la porte au déploiement de Casques bleus dans un environnement hostile et où ils peuvent être appelés à ouvrir le feu pour imposer leur mandat.

¹⁰⁹⁴ - Jean-paul HÉBERT, « L'Iran nucléaire face aux États-Unis », in *Recherches internationales*, N° 79, Juillet-août-septembre 2007, p.106.

¹⁰⁹⁵ - Nucléaire iranien : Washington et Paris sur la même longueur d'onde », 2015 <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/nucleaire-iranien-washington-et-paris-sur-la-meme-longueur-d-onde-assure-kerry.date> consulté le 23 janvier 2021.

¹⁰⁹⁶ - Ahmad SALAMATIAN, « L'Iran, centre de gravité de plusieurs conflits », in *Confluences Méditerranée* 2008/2, N°65, p.111.

de sécurité du 20 juillet 2015¹⁰⁹⁷. La plupart des sanctions ont été levées le 16 janvier 2016, date de référence pour la mise en œuvre de l'accord. Schématiquement, l'accord limite et encadre les capacités nucléaires de l'Iran (enrichissement, stocks d'uranium enrichi, retraitement). Il interdit certaines activités liées à la militarisation des armes nucléaires pendant une période pouvant aller jusqu'à 15 ans. L'accord prévoit également le renforcement de la transparence et des mécanismes de vérification requis par l'AIEA.¹⁰⁹⁸ En contrepartie des engagements de l'Iran, si ces engagements sont strictement respectés, les autres parties promettent de lever les sanctions précédemment imposées, même si cela signifie que les sanctions seront automatiquement réimposées si l'Iran ne respecte pas ses obligations. Les promesses de l'Iran sont contraignantes : les violations de ces promesses rétabliront automatiquement les sanctions. Le principe du retour automatique s'applique aussi bien aux sanctions imposées par le Conseil de sécurité qu'aux sanctions adoptées par l'Union européenne et les États-Unis. Si un pays du P5 (les cinq membres permanents du Conseil de sécurité) +1 (les États-Unis, la Russie, la Chine, la France, le Royaume-Uni et l'Allemagne) estime que l'Iran n'a pas rempli ses obligations et ne fournit pas d'explication crédible, ce pays pourra siéger au Conseil de sécurité. Au cours de la réunion, un vote a été pris sur le projet de résolution réaffirmant la levée des sanctions de l'ONU ; en s'opposant à son veto, il obtiendra sans aucun doute le rétablissement des sanctions.¹⁰⁹⁹ Au niveau de l'UE, les 28 États membres se sont engagés à reproposer toutes les mesures annulées, si l'Iran ne respecte pas ses obligations, et si le Haut Représentant pour les affaires étrangères et de sécurité et les trois parties européennes à l'accord (France, Royaume-Uni, Allemagne) ont recommandé.

Une fois que l'Iran aura rempli tous ses engagements nucléaires et aura été vérifié par l'Agence internationale de l'énergie atomique, il libérera immédiatement ces obligations et la levée de ces sanctions a pris effet le 16 janvier 2016.¹¹⁰⁰ Par conséquent, pour l'UE, le problème est aussi une question de souveraineté diplomatique. Le jour où les États-Unis ont décidé de se retirer, les chefs d'État et de gouvernement de la France, de l'Allemagne et du Royaume-Uni (E3/UE) ont annoncé : « *Nous soulignons conjointement notre engagement*

¹⁰⁹⁷ - Dans sa résolution 2231 (2015), le Conseil de sécurité appelle instamment à l'application intégrale du Plan d'action, conformément au calendrier que celui-ci prévoit à son annexe V, et fixe les étapes suivantes en vue du retrait, à terme, des sanctions qu'il a imposées à l'Iran.

¹⁰⁹⁸ - M. Philippe BONNECARRÈRE, Rapport d'information, N° 17 (2018-2019), fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 4 octobre 2018 http://www.senat.fr/rap/r18-017/r18-017_mono.html, consulté le 19/02/2021.

¹⁰⁹⁹ - *Ibid.*,

¹¹⁰⁰ - *Ibid.*,

continu envers le JCPOA. Cet accord est particulièrement important pour notre Sécurité, Nous nous souvenons que le JCPOA a été approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 du Conseil de sécurité de l'ONU. Cette résolution est toujours un cadre international juridiquement contraignant pour le règlement des différends liés au programme nucléaire iranien. Nous appelons toutes les parties à continuer de soutenir sa pleine mise en œuvre et d'agir dans un esprit de responsabilité. » Le 15 mai 2018, moins d'une semaine après la décision du haut représentant des États-Unis, les vingt-huit ministres des Affaires étrangères se sont également engagés à garantir l'accord nucléaire avec leurs homologues iraniens en déclarant : *« Nous recherchons des solutions pratiques pour permettre à l'Iran de poursuivre ses activités de vente pétrolières et gazières, poursuivre les transactions bancaires, maintenir les liaisons aériennes et maritimes, obtenir des crédits à l'exportation et promouvoir les investissements »*.¹¹⁰¹ À l'avant-dernière séance en 2020, le Conseil de sécurité a examiné la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015). Dans cette résolution, le Conseil de sécurité a approuvé le Plan d'action global conjoint actuellement dans l'impasse sur la question nucléaire iranienne. (PAGC).¹¹⁰²

Par conséquent, Rosemary DiCarlo¹¹⁰³ a déclaré que soutenir le JCPOA non seulement favorise la sécurité régionale et internationale, mais aide également le peuple iranien. Mais elle a déclaré que l'Iran devrait prendre en compte les préoccupations des États membres, qu'ils participent ou non au plan d'action, concernant la mise en œuvre de la résolution 2231.¹¹⁰⁴ Mme DiCarlo a déclaré que : *« nous regrettons les mesures prises par les États-Unis après leur retrait de l'accord nucléaire iranien en mai 2018 et les mesures prises par l'Iran depuis juillet 2019 pour réduire certains de ses engagements en matière nucléaire »*. En outre, il estime que les États-Unis réimposent toutes les sanctions qui ont été levées, ce qui va à l'encontre des objectifs fixés dans le plan d'action et la résolution 2231.¹¹⁰⁵ Dans le même temps, l'Iran a continué de se conformer pleinement à la réglementation nucléaire pendant

¹¹⁰¹ - M. Philippe BONNECARRÈRE, *op.cit.*

¹¹⁰² - Site officiel de l'ONU : Conseil de sécurité : débat animé sur la question « vitale » du nucléaire iranien, avec pour toile de fond, le changement d'Administration à Washington, SC/14400, 22 décembre 2020. <https://www.un.org>, consulté le 25/01/2021.

¹¹⁰³ - Mme Rosemary DiCarlo des États-Unis occupe le poste de Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques depuis le 1er mai 2018. Nommée par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres, elle succède à M. Jeffrey Feltman.

¹¹⁰⁴ - Site officiel de l'ONU : Conseil de sécurité : débat animé sur la question « vitale » du nucléaire iranien, avec pour toile de fond, le changement d'Administration à Washington, SC/14400, 22 décembre 2020. *Op.cit.*

¹¹⁰⁵ - *Ibid.*,

trois ans et demi, dont 14 mois après que les États-Unis se sont retirés du plan d'action et ont imposé des sanctions unilatérales.¹¹⁰⁶

Malgré les défis du COVID-19, M. Borrell¹¹⁰⁷ se félicite de la coopération continue entre l'UE et l'Iran dans le domaine de l'énergie nucléaire civile. Il a rappelé que depuis que l'accord a été conclu en 2015, l'UE a levé toutes les sanctions liées au nucléaire. L'UE continue pleinement à soutenir les efforts, qui ont pour but de normaliser les relations économiques et commerciales. Une fois que les États-Unis se sont retirés du plan d'action, ils ne peuvent pas être considérés comme un pays participant et ne peuvent donc pas engager le processus de restauration des sanctions stipulées dans la résolution 2231. A cet égard, la France a confirmé dès le début que la résolution 2231 (2015) et le Programme d'action global sont toujours le seul cadre juridique en vigueur aujourd'hui où la France a travaillé sans relâche avec l'Allemagne et le Royaume-Uni pour maintenir l'accord. De ce fait, la France a décidé de faire de cet accord une réalisation importante de l'architecture diplomatique multilatérale et de non-prolifération.¹¹⁰⁸ Pour la Fédération de Russie, elle a d'abord vu que l'année écoulée avait été difficile, pas seulement à cause de la pandémie de COVID-19, mais elle a déclaré que depuis juin, les tentatives des États-Unis de punir l'Iran sont devenues « déraisonnables et manquant de bon sens », « Nos partenaires à Washington ont tenté d'imposer un embargo sur les armes sans précédent à l'Iran et ont en outre déclaré qu'ils avaient le droit de réimposer des sanctions avant 2015 ». Pour les États-Unis, le plus logique est de revenir au plan d'action sans condition, l'Iran estime que les États-Unis ont violé à plusieurs reprises le plan, ignorant « systématiquement et continuellement » leurs obligations juridiques en vertu de la Résolution 2231, de la Charte des Nations Unies et du droit international. L'Iran continue de dire que les États-Unis ont également ignoré l'ordonnance unanime de la Cour internationale de Justice du 3 octobre 2018.¹¹⁰⁹

En fin, après la prise de fonction de Joe Biden, les médias iraniens ont vu partir Donald Trump, la joie et la méfiance de son successeur entre les personnes qui ont rejeté l'accord nucléaire avec Téhéran ont souffert entre les deux. Donald Trump, un républicain, a quitté la Maison Blanche le 20 janvier 2021 et a été chaleureusement accueilli par les médias

¹¹⁰⁶ - *Ibid.*,

¹¹⁰⁷ - Josep Borrell, est un homme d'État espagnol, né le 24 avril 1947 à La Pobla de Segur (province de Lérida). Il est membre du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE). Vice-président de la Commission européenne, Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

¹¹⁰⁸ - Site officiel de l'ONU : Conseil de sécurité : débat animé sur la question « vitale » du nucléaire iranien, avec pour toile de fond, le changement d'Administration à Washington, SC/14400, 22 décembre 2020. *Op.cit.*

¹¹⁰⁹ - *Ibid.*,

réformistes iraniens : « La fin du cauchemar » a publié le quotidien « Etemad » en première page, avec l'image au dos du président américain sortant.¹¹¹⁰

B. La politique Nord-coréenne des Etats- Unis

Les objectifs des États-Unis en Corée du Nord ont changé, au départ, l'objectif déclaré des États-Unis était d'empêcher la Corée du Nord de développer des armes nucléaires. Le gouvernement américain a désormais plusieurs objectifs visant à minimiser les conséquences de la nucléarisation de la PCRD.¹¹¹¹ Indépendamment de la politique intérieure, toutes les pressions extérieures forcent le régime nord-coréen à soutenir le programme d'armes nucléaires afin d'atteindre une « dissuasion minimale », ou « une stratégie asymétrique ».¹¹¹² Qu'elle est donc aujourd'hui la politique des Etats-Unis en Corée du Nord ? Et quelle est l'attitude de la France vis-à-vis de cette politique dans la région ?

1. Entre confrontation et rapprochement : une politique étrangère tumultueuse (1993-2007)

Depuis l'effondrement de l'Union soviétique, les relations entre les États-Unis et la Corée du Nord ont subi des changements majeurs. Le calme relatif de la guerre froide a cédé la place à une confrontation féroce entre la superpuissance américaine, qui n'est plus qu'à la tête du système international, et la turbulente Corée du Nord, désireuse d'obtenir des capacités nucléaires à des fins militaires. Compte tenu du développement rapide du programme nucléaire de la Corée du Nord et du manque de rigueur des obligations du régime de Kim Il Sung au titre du Traité de non-prolifération (TNP), l'administration Clinton a entamé des négociations avec son adversaire communiste dès juin 1993.¹¹¹³ Douze mois de négociations diplomatiques n'ont pas permis de sortir de l'impasse, de sorte qu'en juin 1994, le spectre d'un deuxième conflit armé a éclaté dans la péninsule. Washington a choisi le dernier recours pour les négociations et a conclu quelques mois plus tard « L'accord-cadre », un accord conclu avec la Corée du Nord a ouvert la voie à la dénucléarisation complète du territoire nord-coréen et a marqué le début d'une période de réconciliation sans précédent entre les deux pays belligérants. Cependant, les événements du 2 septembre 2001 ont incité Washington à adopter

¹¹¹⁰ - « Iran-Etats-Unis : La presse iranienne divisée face à l'arrivée de Joe Biden à la Maison-Blanche », in *courrier international*, paris ,20 janvier 2021.

¹¹¹¹ - Robert DUJARRIC, « La politique nord-coréenne des Etats-Unis », <https://www.diplomatie.gouv.fr> , p.601, consulté le 23/9/2021.

¹¹¹² - *Ibid.*,

¹¹¹³ - Etienne LEVESQUE, « Les velléités nucléaires nord-coréennes dans la ligne de mire des Etats-Unis : une explication décisionnelle des crises de 1994 et 2002 ». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, par université du Québec à MONTREAL, OCTOBRE 2007.

temporairement une attitude de confrontation à l'égard de certains pays dits voyous, dont la Corée du Nord. L'éclatement de la deuxième crise nucléaire en 2002 ne fera qu'intensifier la réticence des États-Unis à poursuivre les négociations avec les pays communistes. Les États-Unis hésitent entre la diplomatie passive du régime de Kim Jong-Il et la mise en œuvre de mesures pour contrôler son comportement sur la scène internationale.

Cette période s'est brusquement terminée avec le déclenchement de la deuxième crise nucléaire en octobre 2002. Washington a ensuite décidé de cesser de fournir toute forme d'assistance aux pays communistes, et Pyongyang a répondu en se retirant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et en expulsant les inspecteurs. L'Agence de l'énergie a pris ses fonctions sur son territoire en janvier 2003, après que l'administration Bush a retardé une bonne partie de la crise, elle a finalement accepté de participer aux négociations multilatérales depuis août 2003. La Corée du Nord a été affaiblie, en assimilant la sécurité et les crises économiques à des menaces majeures pour la survie de son régime.¹¹¹⁴ À la différence des quarante ans de la guerre froide, les relations entre les États-Unis et la Corée du Nord ont été caractérisées par une hostilité mutuelle, mais il n'y a pas eu de rebondissements majeurs. Par conséquent, les années 1990 et 2000 ont été les lieux de nombreux événements, parmi eux, les deux grandes crises nucléaires ont non seulement sapé la stabilité de l'Asie du Nord-Est, mais ont également ébranlé l'ensemble du système de non-prolifération nucléaire.¹¹¹⁵

En effet, la Corée du Nord a effectué son premier essai nucléaire souterrain, le 9 octobre 2006. Cela a mis fin à l'ambiguïté de sa capacité à maîtriser le cycle nucléaire, la Maison Blanche a immédiatement exprimé son indignation face à cette situation et a accusé le régime nord-coréen.¹¹¹⁶ Bien sûr, la Corée du Nord utilise principalement les armes nucléaires comme outil politique, notamment pour amener les États-Unis à la table des négociations, commencer à rétablir des relations normales et mettre fin à l'embargo économique à long terme contre la Corée du Nord. Or, depuis l'attentat du 11 septembre 2001, l'administration Bush des États-Unis a également fait de la menace du terrorisme un axe central de sa politique étrangère. Ils maintiennent également une force de près de 40 000 soldats en Corée du Sud, qui est la deuxième force importante en Asie de l'Est et si la situation politique en Corée du Sud subit

¹¹¹⁴ - Kwang HOCHIN, « Approches multi niveaux du dilemme de la question nucléaire en Corée du Nord et de la sécurité en Asie du Nord-est », in *Revue internationale de politique comparée* 2012/3 (Vol. 19), p. 169-191.

¹¹¹⁵ - *Ibid.*,

¹¹¹⁶ - Etienne LEVESQUE, *op.cit.*

des changements majeurs, elle risque de se réduire, ce qui aura un impact négatif sur la sphère d'influence des États-Unis dans la région.¹¹¹⁷

La France, le Japon, le Royaume-Uni et les États-Unis ont exprimé leur soutien aux sanctions contre la Corée du Nord au titre de l'article 41 du chapitre VII de la Charte des Nations Unies. La Nouvelle-Zélande a déclaré qu'elle demanderait au Conseil de sécurité d'accorder toute son attention au débat. Le 14 octobre 2006, le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté à l'unanimité la résolution 1718, imposant des sanctions à la Corée du Nord.¹¹¹⁸ Cependant, le 25 avril 2009, le gouvernement nord-coréen a annoncé que les installations nucléaires du pays avaient été redémarrées et que le retraitement du combustible irradié pour en faire du plutonium militaire avait repris.¹¹¹⁹ Le 25 mai 2009, la Corée du Nord a effectué son deuxième essai d'armes nucléaires au même endroit que le premier essai nucléaire. Les armes utilisées dans ce test sont aussi puissantes que les bombes atomiques larguées sur le Japon pendant la Seconde Guerre mondiale (la Corée du Sud et la Russie l'ont confirmé). Selon la chaîne de télévision sud-coréenne YTN, lors des tests, la Corée du Nord a également testé deux missiles à courte portée.

En somme, la Corée du Nord construit progressivement une dissuasion nucléaire crédible. Pour l'instant, il a garanti des « représailles » en cas d'agression, ce qui garantit la survie du régime contre toute intervention extérieure.¹¹²⁰

2. Un emploi fréquent de la diplomatie

Comme ses partenaires, la France soutient la recherche d'une solution politique, elle soutient l'ouverture d'un dialogue intercoréen début 2018, et soutient les discussions entre dirigeants américains et dirigeants nord-coréens (sommets à Singapour en juin 2018¹¹²¹ et Hanoï en février 2019). Les pourparlers ont contribué à apaiser les tensions en Asie du Nord-Est, ils doivent désormais permettre de mettre fin à la provocation de la Corée du Nord et ouvrir la voie à un abandon « complet, vérifiable et irréversible » de ses programmes nucléaire, balistique et autres ADM (biologiques, chimiques). La France a rappelé lors du Comité préparatoire de la Conférence des États parties d'examen du TNP (avril-mai 2019) que la Corée

¹¹¹⁷ - Kwang HOCHUN, « Approches multi niveaux du dilemme de la question nucléaire en Corée du Nord et de la sécurité en Asie du Nord-est », *op.cit.*, Pp.169-191.

¹¹¹⁸ - *Ibid.*,

¹¹¹⁹ - *Ibid.*,

¹¹²⁰ - Rémy HEMEZ, « La Corée du Nord disposerait de l'arme nucléaire, et après », in *Revue Défense Nationale* 2015/7, N° 782, Éditions, Comité d'études de Défense Nationale, p.107.

¹¹²¹ - Début mars 2018, plusieurs polémiques et escalades verbales dans les relations entre la Corée du Nord et les États-Unis font craindre un conflit nucléaire entre les deux pays. Cependant, à la surprise générale, le leader nord-coréen propose au président américain une rencontre où seraient notamment négociés les différends liés à la nucléarisation militaire nord-coréenne. Donald Trump accepte l'invitation.

du Nord doit transformer ses paroles en actes et prendre des mesures concrètes pour abandonner complètement, vérifiables et irréversibles les armes, les missiles balistiques et tous plans connexes.¹¹²² Les États-Unis à son tour étaient connus pour leur utilisation fréquente de la diplomatie pour résoudre les différends avec le gouvernement nord-coréen. Pendant la présidence démocrate, Washington a préféré discuter progressivement des documents problématiques avec Pyongyang. Certains voient cette stratégie comme une politique de rapprochement prometteuse. Au plus fort de la première crise nucléaire, la Maison Blanche a d'abord envisagé de lancer des frappes militaires sur les installations nucléaires de la Corée du Nord et d'imposer des sanctions économiques par le biais du Conseil de sécurité de l'ONU, et Afin d'éviter un conflit armé dans la péninsule, Washington a finalement accepté de reprendre les pourparlers avec la Corée du Nord, le gouvernement démocrate a de nouveau choisi de mener des négociations bilatérales.

A partir d'avril 2006, et pour freiner la prolifération des missiles balistiques nord-coréens, Thomas Hubbard¹¹²³, a communiqué avec le ministre nord-coréen des affaires étrangères et a réussi à organiser une série de réunions de haut niveau, les deux pays ont entamé des négociations à Berlin sur l'entrée de la Corée du Nord dans le « système de contrôle de la technologie des missiles », discutant et formulant des mesures de contrôle pour la vente de pièces et composants à la Corée du Nord. Le 16 avril 1996, à l'issue du sommet entre le président des États-Unis et le président Kim Yong Sam de Corée du Sud, ce dernier a proposé l'idée d'un forum diplomatique à quatre, dont le but était de réduire les forces conventionnelles de la Corée du Nord. Après avoir persuadé la Corée du Nord et la Chine de participer, les quatre parties ont tenu six séries de pourparlers entre décembre 1997 et août 1999.¹¹²⁴ Dès que le gouvernement républicain est arrivé à la Maison Blanche, il a annoncé son intention de poursuivre le dialogue déprimé sous la direction de Clinton. Cependant, parce qu'il est sceptique quant à la volonté du régime nord-coréen de négocier sur les aspects controversés de sa posture militaire, il préconise une approche diplomatique plus large, et après avoir examiné la politique étrangère de la Corée du Nord, l'administration Bush a révélé le contenu principal de son « attitude audacieuse » en juin 2001.

¹¹²² - « Corée du Nord : la position de la France », <https://cn.ambafrance.org/>, consulté le 12/8/2021.

¹¹²³ - Thomas C. HUBBARD est un diplomate et ancien ambassadeur américain aux Philippines (1996–2000) et en Corée du Sud (2001–04). Il est actuellement directeur principal pour l'Asie chez McLarty Associates et président de The Korea Society.

¹¹²⁴ - Etienne LEVESQUE, « Les velléités nucléaires nord-coréennes dans la ligne de mire des Etats-Unis : une explication décisionnelle des crises de 1994 et 2002 », *op.cit.*

Cependant, l'élection américaine de 2016 a été caractérisée par le plus grand nombre d'incidents de tirs et essais en un an, il semble que Kim Jong-un ait voulu rappeler au candidat la menace de la Corée du Nord. Sur ce, l'élection de Donald Trump a soulevé la question de l'attitude que le nouveau président adoptera sur le dossier sud-coréen, a mis fin à l'ère de « patience stratégique » de son prédécesseur et a provoqué un changement radical dans la politique étrangère de la Corée du Nord. Le nouveau président a clairement indiqué sa volonté de « résoudre le problème nord-coréen » car la RPDC représenterait à ses yeux la « plus grande menace. »¹¹²⁵ Ces remarques sonnaient comme un avertissement direct à Pyongyang, car Pyongyang savait qu'un bras de fer est en train de s'enclencher avec Washington. On ne sait pas encore si le président a écouté les conseils d'experts, mais ce qui est certain, c'est que le président n'a pas changé ses habitudes après son arrivée à la Maison Blanche. En fait, pour la première fois de l'histoire, le président des États-Unis a utilisé un réseau social comme Twitter pour commenter des questions ou exprimer des opinions avec 140 caractères. Par conséquent, à partir du 2 Janvier 2017, il a posté pour la première fois au sujet de la RPDC: « *North Korea just stated that it is in the final stages of developing a nuclear weapon capable of reaching parts of the U.S. It won't happen!* »¹¹²⁶ Autrement dit: la Corée du Nord vient de déclarer qu'elle en est aux dernières étapes du développement d'armes nucléaires pouvant atteindre certaines parties des États-Unis. Cela n'arrivera pas !

Néanmoins, les principaux objectifs de sécurité nationale de la Corée du Nord sont les suivants : reconnaître internationalement son statut de puissance nucléaire, maintenir des capacités de dissuasion viables, et renforcer songun¹¹²⁷ dans les affaires intérieures et étrangères de la Corée du Nord pour parvenir à un contrôle du régime nord-coréen dans un délai indéterminé.¹¹²⁸

Bref, la reprise des négociations n'est plus à l'ordre du jour de Washington, qui a choisi de renforcer le ton des documents d'archives nord-coréens après des années d'échec. Cela se traduit par une manière très personnelle qui peut changer le cours d'action de la diplomatie

¹¹²⁵ - Harold THIBAUT, « Donald Trump découvre la menace nord-coréenne et la géopolitique de l'Asie », *le Monde*, 13 avril 2017, http://www.lemonde.fr/international/article/2017/04/13/donald-trump-decouvre-le-probleme-nordcoreen_5110970_3210.html, consulté le 02/03/2022.

¹¹²⁶ - Maya KOSOFF, « Trump taunts North Korea, Twitter chaos ensues », *Vanity Fair*, 3 Janvier 2017, <http://www.vanityfair.com/news/2017/01/trump-taunts-north-korea-twitter-chaos-ensues>, consulté le 16/5/2021.

¹¹²⁷ - La politique de Songun est une doctrine donnant la priorité à l'armée (« primauté de l'armée ») dans la « construction du socialisme » en Corée du Nord qui a été introduite pour la première fois officiellement par l'Assemblée suprême du Peuple le 20 octobre 1998.

¹¹²⁸ - Marie-Catherine HOURLIER, « La Corée du Nord : enjeu de la sécurité internationale », *Sous la direction du Professeur Nicolas HAUPAIS*, Master Sécurité et Défense Dirigé par le Professeur Olivier GOHIN, UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS – PARIS II, Droit – Economie – Sciences Sociales 2017.

coercitive des États-Unis. Comme nous l'avons mentionné précédemment, Pyongyang l'utilise également : pour parvenir à une diplomatie coercitive efficace, elle doit être fondée sur les principes de proportionnalité, de réciprocité et de crédibilité coercitive. Pour le président des États-Unis, ses prédécesseurs étaient moins assurés de mettre en œuvre ces différents principes, ce qui était bénéfique pour le régime de Kim Jong Il, qui continuait à développer ces programmes balistiques et nucléaires.¹¹²⁹

Paragraphe 2 : Non-prolifération nucléaire : une prise de conscience partagée

À l'automne 2002, la Corée du Nord a reconnu qu'elle mettait en œuvre un programme nucléaire secret à des fins militaires. Au cours de la même période, les révélations du mouvement d'opposition ont permis de révéler des activités nucléaires non déclarées majeures en Iran.¹¹³⁰ En revanche, le discours de Barack Obama à Prague le 5 avril 2010 a appelé à « la paix et la sécurité dans un monde sans armes nucléaires », il a déclaré l'engagement de l'Amérique en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires.¹¹³¹ Mais aucun signe de ralentissement de la course aux armements, au contraire, c'est le renforcement des dépenses militaires qui est en hausse.¹¹³² Confronté à des menaces répétées d'utiliser l'arme nucléaire pendant la guerre d'Ukraine, la France augmente son budget militaire, notamment pour l'arme nucléaire, en améliorant ses missiles porteurs de bombes nucléaires.¹¹³³

Cette partie pointe le doigt sur la politique de contrôle des armements et la prolifération nucléaire des États-Unis et de la France en s'arrêtant sur les points communs entre ces deux pays.

A. Contrôle des armements

L'ordre nucléaire mondial semble être dans l'impasse, les États dotés d'armes nucléaires abandonnant pratiquement leurs politiques et mesures de désarmement, et certains remettent même l'accent sur leurs arsenaux nucléaires en tant qu'outil de pouvoir et d'influence.¹¹³⁴ La possession d'armes nucléaires par un État est une incitation à acquérir des armes nucléaires

¹¹²⁹ - Marie-Catherine HOURLIER, « La Corée du Nord : enjeu de la sécurité internationale », *op.cit.*

¹¹³⁰ - « La prolifération nucléaire », Rapport d'information, N° 388 (2003-2004) de M. Xavier de VILLEPIN, fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 30 juin 2004, https://www.senat.fr/rap/r03-388/r03-388_mono.html,date, consulté le 28/01/2021.

¹¹³¹ - « Désarmement, non-prolifération nucléaires et sécurité de la France », <https://www.senat.fr/>, consulté le 12/08/2022.

¹¹³² - Jean- François GUILHAUDIS, « Diplomatie et « débat » du désarmement en 2015 », *HAL open science*, 31 mai 2021, p.2.

¹¹³³ - « Le Mouvement de la Paix, la France tourne le dos au désarmement nucléaire », le 16 juin 2022, www.mvtpaix.org, consulté le 09/012/2022.

¹¹³⁴ - Oliver MEIER, « État des lieux du désarmement nucléaire », in *Revue internationale et stratégique*, 2014/4 N° 96, Editions, IRIS, p.131.

par d'autres pays.¹¹³⁵La conception française se base sur une approche réaliste et concrète (1), idem pour les Etats-Unis. (2)

1. La conception française

En février 2015, le président français François Hollande a rappelé les principes de base de la doctrine nucléaire française. Premièrement, les armes nucléaires ne peuvent être utilisées que « dans des situations extrêmes de légitime défense » et en réponse aux intérêts vitaux d'une agression contre la France. Les armes nucléaires ne seront pas utilisées contre les États non dotés d'armes nucléaires qui respectent leurs obligations en matière de non-prolifération. Par conséquent l'introduction du concept d' « avertissement de nature nucléaire » permet à la France d'utiliser des frappes nucléaires limitées comme alertes dans des conditions limitées pour rétablir la dissuasion en dernier ressort. Deuxièmement, la taille de l'arsenal nucléaire de la France ne dépend pas de la taille des autres États dotés d'armes nucléaires. Troisièmement, les intérêts vitaux de la France sont étroitement liés à ceux de l'Europe. Par conséquent, toute agression qui menace la survie de l'Europe aura des « conséquences ».¹¹³⁶ Ainsi, les deux principaux objectifs de la maîtrise des armements sont de réglementer la course aux armements nucléaires afin de garantir que la stabilité d'arsenal soit aussi fiable que possible. La conception de la France sur cette question se fonde sur une approche globale, réaliste et concrète, prenant en compte les principes de base de sa doctrine nucléaire. Le concept français est d'abord mondial car il recouvre des questions plus larges de sécurité collective, telles que les armes de destruction massive, le déséquilibre des armes classiques et la défense antimissile. Ceci est également réaliste en raison des changements dans l'environnement stratégique, par conséquent, le cadre international est défini par des règles juridiques adoptées collectivement (TNP, accord de garantie, JCPOA, ZEAN, TIAN etc.).¹¹³⁷

On peut voir les actions de la France dans le domaine du désarmement, telles que la réduction de moitié de son arsenal, l'arrêt des essais, le démantèlement des installations et l'arrêt de la production de matières fissiles, en effet, l'environnement international complexe affaiblira les perceptions de la France. Or, il est également important de relancer le processus de limitation des armements, de mettre fin à la production de matières fissiles et d'élaborer

¹¹³⁵ - Tariq RAUF, « Vers le désarmement nucléaire », Rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires. *Op.cit.*,

¹¹³⁶ - « Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) », service de recherche du parlement européen, Avril 2016, Pp.21-22.

¹¹³⁷ - Jean-Annet DE SAINT-RAPT, « La France et l'arme nucléaire au XXI^{ème} siècle », *Université Paris 2, Centre Thucydide*, Nouvelle Génération, BULLETIN N° 46, Septembre 2017.

des mesures de confiance. De nos jours, les forces nucléaires militaires sont confrontées à de nouvelles menaces et à des risques d'escalade incontrôlables, et ces efforts doivent être poursuivis. Pour Jean-Baptiste et l'IRSEM, l'interdiction des armes nucléaires est une mauvaise idée et le TIAN en France est négatif dans son approche, d'autres pays partagent également ce point de vue, qui ont déjà passé le test nucléaire, et le TIAN a affaibli l'architecture de sécurité internationale basée, entre autres, sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Pour résister à cet affaiblissement, la France doit consolider sa logique de sécurité internationale et se débarrasser de la stigmatisation.

La France estime que le traité n'est pas adapté au contexte de la sécurité internationale et n'est lié sous aucune forme. Cela pourrait affecter les relations euro-atlantiques et affaiblir le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Tout comme l'OTAN, la France estime au contraire que le TNP doit être renforcé. La motivation des partisans de TIAN est d'exercer une pression normative pour faire avancer la lutte contre la prolifération et le désarmement. Le débat sur le TIAN a également soulevé des questions d'éthiques.¹¹³⁸ Si les armes nucléaires ne sont pas nées pour choisir arbitrairement et peuvent adopter un certain degré de proportionnalité, alors la théorie morale de la dissuasion peut répondre aux normes de la guerre juste. Pierre-François Laval¹¹³⁹ de l'Université d'Orléans a évoqué la position de la France face aux défis de la prolifération. Au départ, la France a insisté sur l'argument « plus c'est mieux » concernant les armes nucléaires,¹¹⁴⁰ et elle a refusé de signer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires jusqu'en 1992. Cela peut être à des fins de non-alignement, mais aussi parce que cela viole le principe de l'égalité entre les nations. Des raisons économiques ont également été la raison pour laquelle la France n'a pas participé au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en premier lieu, car la France a adopté une politique de prolifération en faveur d'Israël, du Pakistan et de l'Irak. Cependant, la France participe depuis longtemps au groupe des fournisseurs nucléaires visant à contrôler les exportations, le mettant ainsi en conformité avec les dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. De son côté, le président Trump se lance dans la prolifération verticale et pourrait changer la politique antiprolifération des États-Unis par la bienveillance envers certains pays asiatiques susceptibles de posséder des armes nucléaires.

¹¹³⁸ - *Ibid.*,

¹¹³⁹ - Depuis 2014 : Professeur de droit public, Université d'Orléans ; Maître de conférences en droit international public, droit constitutionnel, relations internationales, common law. Fonctions administratives de l'Université d'Orléans : Membre du Conseil de la Recherche ; Co-Directeur de la Licence « Droit Européen » ; Directeur de l'Institut Normatis des Thèmes Pluridisciplinaires.

¹¹⁴⁰ - Jean-Annet DE SAINT-RAPT, *op.cit.*

Il semble que de nouveaux tests sud-coréens pourraient déboucher sur un emploi aux États-Unis.¹¹⁴¹ La Russie adopte également une attitude différente de celle des États-Unis, la posture volontairement ambiguë de l'armée russe pendant les exercices nucléaires peut s'assimiler à l'intimidation,¹¹⁴² elle espère renforcer ses capacités, notamment pour assurer le percement du système de défense antimissile, d'un autre côté, elle défie l'ordre mondial. La Chine est favorable au maintien du statu quo avec la Corée du Nord, elle aurait aidé le Pakistan à acquérir des armes nucléaires et vendu des matières fissiles à l'Afrique du Sud, à l'Argentine et à l'Inde. Pour Corentin Brustlein (IFRI), les neuf nations nucléaires sont toutes dans des circonstances uniques, mais elles ont aussi des caractéristiques communes. Pour tous ces États, le nucléaire occupe une place importante dans leur stratégie de défense nationale, notamment dans la nouvelle modernisation post-Obama des États-Unis. Au Pakistan et en Corée du Nord, les armes nucléaires sont encore plus importantes. Premièrement, le non-emploi en premier reste minoritaire, alors que les postures déclaratoires sont peu fiables en réalité. Les pays modernisent leur arsenal de manière quantitative et qualitative, avec des divergences sur la transparence de ces modernisations. Les cibles de la Chine n'ont aucune visibilité et la Russie reste transparente sur ses armes stratégiques (plutôt que sur ses armes tactiques). Pour Nicolas Roche (ministère français des Affaires étrangères), la terminologie nucléaire est importante, la posture correspond à l'état d'alerte des forces du pays et n'est généralement pas discutée publiquement, et la doctrine fait partie de la stratégie nucléaire du pays annoncée publiquement. Il y a deux raisons, car il peut y avoir des armes nucléaires sans dissuasion et de la dissuasion sans armes nucléaires. Par conséquent, les États-Unis ont utilisé des armes nucléaires à des fins de dissuasion, mais ont arrêté la guerre. La France, en outre de la protection de ses intérêts vitaux, elle a également mis en œuvre une stratégie visant à se dissocier du parapluie nucléaire américain et à poursuivre des objectifs politiques nationaux et régionaux similaires.¹¹⁴³ La logique française est encore très convaincante, la question des intérêts vitaux implique un seuil volontairement flou. La France adhère toujours au principe de stricte suffisance et à la logique de réduction de son arsenal. Cela ne dépend certainement pas de l'arsenal de l'adversaire, mais l'approche française vise à arrêter l'adversaire avec le moins de moyens, mais menace de causer des dommages inacceptables. L'amiral Edward Scott de Martinville, secrétaire à la Défense, lorsqu'il parle de la modernisation de l'arsenal,

¹¹⁴¹ -*Ibid.*,

¹¹⁴² - Isabelle FACON, Céline MARANGE, « L'ambivalence de la puissance russe », in *Revue Défense Nationale* 2017/7, N° 802, Editions, Comité d'études de Défense Nationale, p.54.

¹¹⁴³ -*Ibid.*,

estime que la dissuasion est l'assurance-vie du pays et l'autonomie décisionnelle pour éviter des dommages historiques majeurs.¹¹⁴⁴ La dissuasion repose également sur l'autonomie et la stricte suffisance pour causer des dommages inacceptables. Il est nécessaire de maintenir ces systèmes à jour ; de plus, ce ne sont pas seulement les nouveaux investissements qui sont liés aux mises à jour. Certaines décisions ont déjà été prises, notamment en ce qui concerne le renouvellement du SNLE et la poursuite de l'exploration ASMPA¹¹⁴⁵.

Cela signifie que le budget d'investissement a progressivement augmenté de 50%. Enfin, Chloé Berger de l'Académie de défense de l'OTAN a rappelé que les armes nucléaires sont toujours des armes de non emploi, mais qu'elles continuent de se propager et de susciter l'intérêt des gens. Il contribue à façonner l'équilibre des pouvoirs et s'impose comme une puissance régionale. Certains pays ont réduit leur capacité à se concentrer sur des aspects fondamentaux, tels que la stricte suffisance comme la France¹¹⁴⁶. En revanche, la modernisation de la Russie a réagi face à face avec l'OTAN et les États-Unis. Cette modernisation de l'arsenal russe s'accompagne d'une modernisation de la doctrine, ce qui n'empêche pas le recours à la tactique. En Asie, la modernisation des capacités donne la priorité à la balistique (Israël, Inde et Chine). Il existe également une tendance au développement des capacités sous-marines (Israël, Pakistan et Chine). Désormais, les capacités balistiques de la Corée du Nord lui permettent d'exiger un équilibre des forces avec les États-Unis. Serge Sur¹¹⁴⁷ a souligné que la dissuasion repose sur trois principes. Les armes nucléaires existent, ne la désinviteront pas,¹¹⁴⁸ cependant, ils doivent être utiles, mais ils ne peuvent pas être utilisés. Il existe donc un lien très étroit entre la dissuasion et la maîtrise des armements. Sans régimes de maîtrise des armements et de non-prolifération, il ne peut y avoir d'armes nucléaires. Cela ressort de la transition de la logique du désarmement absolu à la maîtrise des armements.

Bref, la norme actuelle est toujours le TNP, bien qu'il ait pu être contesté par les Etats nouvellement dotés. Il a été étendu indéfiniment en 1995, ce qui a rendu impossible sa suppression. Aujourd'hui, cette période est caractérisée par l'unilatéralisme, qui contraste fortement avec la période de traité précédente. Contrairement au Traité sur la non-

¹¹⁴⁴ - *Ibid.*,

¹¹⁴⁵ - Le système d'arme ASMPA (air-sol moyenne portée amélioré) est entré en service sur le Mirage 2000N K3 en 2009 et le Rafale en 2010. Les missiles ASMPA emportent une tête nucléaire de nouvelle génération TNA.

¹¹⁴⁶ - Jean-Annet DE SAINT-RAPT, *op.cit.*

¹¹⁴⁷ - Serge SUR, né à Lamov le 20 juin 1944, est un universitaire français. Il a été élu membre titulaire de l'Académie des sciences morales et politiques en décembre 2021, succédant à l'avocat Jacques Boré. Il est titulaire d'un doctorat en droit et d'un DEA de droit public de l'Université de Caen.

¹¹⁴⁸ - Jean-Annet DE SAINT-RAPT, *op.cit.*

prolifération des armes nucléaires, le TIAN ne prévoit pas de désarmement général et complet dans le cadre du contrôle, c'est un instrument juridique visant un objectif tellement éloigné de la réalité.¹¹⁴⁹ Le « Traité d'interdiction complète des essais » (TICE) pourrait retirer les armes nucléaires, car elles n'ont pas été testées depuis des décennies et leur crédibilité sera remise en question.¹¹⁵⁰

2. Un élément de la « pax americana »¹¹⁵¹

Après la fin de la guerre froide, le risque de conflit nucléaire entre Américains et Russes a disparu, mais l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le contenu principal de la sécurité mondiale. Les américains ont la responsabilité de veiller à ce que cela soit respecté, car la Russie a perdu la domination soviétique sur la République soviétique indépendante. Les États-Unis sont désormais la seule superpuissance au monde. Leur puissance est incontestable, ils l'exercent sans consulter leurs alliés. Sous leur direction, la politique de non-prolifération a entamé une période particulièrement prospère.¹¹⁵² Les États-Unis ont fait de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive un objectif de sécurité fondamental, mais leur politique rappelle aux peuples le désir inquiétant des nations de respecter leurs engagements internationaux et de rechercher d'alternatifs multilatéral généralement considéré comme inefficace. Pour Washington, le Traité de non-prolifération nucléaire est « irremplaçable »,¹¹⁵³ les alternatives sont hésitantes. En outre, la lutte contre la prolifération constitue un aspect majeur de la politique américaine.

Cela inclut le développement de capacités de défense antimissile. Une fois attaquées par un nombre limité de missiles balistiques des « Etats voyous », et lorsque des mesures coercitives appropriées sont prises contre ces pays, les capacités de défense antimissile

¹¹⁴⁹ - Tiphaine DE CHAMPCHESEL, « Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Préparer demain : innover et anticiper », in *Revue Défense Nationale* 2018/4, N° 809, Editions, comité d'études de défense nationale, p.113.

¹¹⁵⁰ - Jean-Annet DE SAINT-RAPT, *op.cit.*

¹¹⁵¹ - Pax Americana (latinisation du terme linguistique contemporain « Paix américaine » un analogisme de Pax Romana et Pax Britannica) est le terme associé au concept historique contemporain soutenant qu'une longue période de paix relative a débuté vers le milieu du XXe siècle et qu'elle résulterait à l'échelle globale du pouvoir prépondérant exercé par les États-Unis d'Amérique. La Pax Americana est principalement employée par connotation à la longue Paix établie depuis 1945 entre les grandes puissances mondiales après la Seconde Guerre mondiale. Cette période coïncida avec l'abandon de la neutralité politique des États-Unis à l'égard des affaires internationales, et avec les preuves d'une domination économique et militaire des États-Unis à l'échelle globale, y compris dans l'espace.

¹¹⁵² - Georges LE GUELTE , « Les enjeux de la prolifération nucléaire », in *Revue Défense Nationale* 2015/1, N° 776, Pp.17 - 23.

¹¹⁵³ - Le secrétaire d'Etat américain, Antony Blinken a souligné, que le Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) est un document « irremplaçable et fondamental pour l'ordre international basé sur les règles ».

devraient en fin de compte protéger le territoire américain.¹¹⁵⁴ Lors des auditions tenues par la commission, les gens arrivent souvent à la conclusion que, à certains égards, la politique américaine encourage indirectement plutôt qu'elle empêche la prolifération nucléaire.

Pendant la présidence Clinton, la majorité républicaine au Sénat a refusé de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Ce gouvernement a suspendu les essais, mais n'a pas l'intention de représenter le traité au Sénat. La « Nuclear Posture Review » publiée en janvier 2002 stipule des dispositions permettant de réduire à un an, au lieu de deux à trois ans aujourd'hui, le délai nécessaire à une éventuelle reprise des essais nucléaires si le pouvoir politique décidait de mettre fin au moratoire. Par conséquent, Washington est toujours au bord des instruments de base de non-prolifération, si c'est l'attitude des autres pays qui fait essentiellement entrer en vigueur le traité, les pays les moins enclins à la non-prolifération n'hésitent pas à utiliser cet argument à leur avantage. En guise de contre-exemple au respect des traités internationaux, il a également mentionné le retrait unilatéral du traité antimissile balistique (ABM) qui a décidé de déployer une défense antimissile. Parce que cela amènera les pays à se sentir menacés d'envisager des options nucléaires. Ainsi, l'Iran, qui est « entouré » de troupes américaines à l'est et à l'ouest, aurait pu décider d'accélérer son programme nucléaire, tout comme la Corée du Nord, qui reçoit des assurances de non-respect. L'agression américaine est un préalable pour discuter de son programme nucléaire. Au contraire, on voit que la guerre en Irak n'est pas un obstacle à la décision de la Libye d'abandonner les armes de destruction massive, et peut même renforcer partiellement cette décision, alors que d'autres raisons sont sans doute plus décisives.¹¹⁵⁵ Comme cela a été souligné à plusieurs reprises, l'ambiguïté de la politique américaine apparaît d'abord comme une ambiguïté parce que la lutte antiterroriste impose des exigences à la politique américaine. Le défi actuel auquel sont confrontés les États-Unis est d'empêcher l'émergence d'une nouvelle puissance nucléaire au Moyen-Orient, comme c'est le cas en Asie et dans le reste du monde. En fait, en termes de prolifération, l'Asie et le Moyen-Orient sont les deux régions les plus préoccupantes.¹¹⁵⁶ Plus précisément, au Moyen-Orient, l'augmentation du nombre de pays dotés de capacités nucléaires compliquera la gestion des intérêts de sécurité américains. Outre le fait que la prolifération peut finalement conduire à l'emploi d'armes nucléaires, les

¹¹⁵⁴ - « La prolifération nucléaire », Rapport d'information, N° 388 (2003-2004) de M. Xavier de VILLEPIN, *op.cit.*

¹¹⁵⁵ - *Ibid.*,

¹¹⁵⁶ - TERTRAIS Bruno, « La politique américaine de lutte contre la prolifération au Moyen-Orient. Quel bilan ? » Entretien avec Bruno Tertrais, Entretien réalisé par Boris Eisenbaum, dans *Les Cahiers de l'Orient* 2011/4, N° 104, Pp. 93-103.

États-Unis doivent également protéger leurs alliés. Ils ont des statuts différents : le seul pays qui a établi des liens avec les États-Unis au sens d'un traité et qui a officiellement bénéficié de la protection des États-Unis est la Turquie, pays membre de l'OTAN. Bien sûr, la protection des alliés couvre également Israël, mais Israël ne peut pas bénéficier d'une garantie de sécurité sous la forme d'un traité. Enfin, les pays du Golfe sont également sur la liste. En ce qui concerne l'Égypte, les pays amis ayant de solides relations bilatérales avec les États-Unis ont des conditions de pré-qualification plus adaptées que les pays alliés. C'est l'un des paradoxes des relations avec l'Égypte : c'est l'un des deux principaux bénéficiaires de l'assistance militaire américaine au Moyen-Orient sans alliés. Cela a eu un impact sur la gestion de l'arme nucléaire iranienne.¹¹⁵⁷

La Corée du Nord a également utilisé la polyvalence du président américain pour intensifier les conflits régionaux. Il a d'abord ouvert le feu sur la rencontre entre Xi Jinping et Donald Trump, puis a lancé un missile dans les eaux contestées de Tokdo sous juridiction sud-coréenne, ce qui a provoqué une réponse embarrassante de Tokyo.¹¹⁵⁸ Le régime nord-coréen, ne se considère pas faible face au président Trump, Premièrement, Kim Jong-Un estime qu'il ne peut pas négocier un plus grand avantage que d'avoir une dissuasion nucléaire pleinement opérationnelle. Deuxièmement, le régime a parié qu'il a réussi jusqu'à présent, c'est que ses essais balistiques ou nucléaires à eux seuls ne pourront pas déclencher une intervention américaine. Cependant, il n'est pas clair si Pyongyang a correctement pris en compte le risque d'escalade inattendue. Avec le retrait de la Corée du Nord du TNP en 2003, suivi de son premier essai nucléaire en 2006, l'échec du TNP à empêcher la prolifération dans au moins ces trois régions de crise (l'Asie du Sud, le Proche-Orient et la Péninsule coréenne), devenait patent, comme devenait évident le lien dialectique entre désarmement et non-prolifération.¹¹⁵⁹ Enfin, les actions du gouvernement ont soulevé des questions sur sa capacité à fournir une feuille de route claire pour la péninsule au cours des prochaines années. Organiser une négociation ambitieuse qui non seulement stipule les paramètres techniques liés aux plans nucléaires et balistiques de la Corée du Nord, mais fixe également la première étape du rétablissement de la stabilité régionale, qui semble à ce stade hors de portée.¹¹⁶⁰ Non seulement l'administration américaine, faute d'experts sur lesquels s'appuyer, est incapable de mettre en harmonie « l'impatience stratégique » du président, mais

¹¹⁵⁷ - *Ibid.*,

¹¹⁵⁸ - Boris TOUCAS, « Trump et la Corée du Nord : l'impatience sans stratégie », IFRI, 22 Juin 2017.

¹¹⁵⁹ - Marc FINAUD, conférence internationale : « Vers un monde sans armes nucléaires » (Paris, 26-27 Juin 2014), (négociations et accords de désarmement nucléaire : le dessous des cartes).

¹¹⁶⁰ - *Ibid.*,

ses tergiversations accentuent la perte de confiance des alliés régionaux des États-Unis dans la dissuasion élargie. Dans ce cas, l'imprévisibilité de Washington finira par aggraver la dynamique de prolifération régionale qu'il prétend combattre, ce qui constitue un risque réel.¹¹⁶¹

Bref, les chefs d'État et de gouvernement de la France, des États-Unis et du Royaume-Uni restent fermement attachés aux objectifs de prévention d'une guerre nucléaire et d'une course aux armements énoncés dans leur déclaration du premier Aout 2022. *« Nous reconnaissons que la guerre nucléaire ne peut être gagnée, ni ne doit être menée, et nous agissons en conséquence. Nous réaffirmons notre désir et notre enjeu vital de maintenir la non-utilisation des armes nucléaires depuis 1945. Tant que les armes nucléaires existent, elles doivent être utilisées à des fins de défense, de dissuasion et de prévention de la guerre. Nous condamnons tous ceux qui utilisent ou menacent d'utiliser des armes nucléaires à des fins de coercition, d'intimidation ou de chantage militaires. Une telle conduite est extrêmement dangereuse et va à l'encontre des objectifs du TNP et dans le contexte de la guerre d'agression illégale et non provoquée menée par la Russie contre l'Ukraine, nous appelons la Russie à cesser sa rhétorique et sa conduite irresponsables et dangereuses sur le nucléaire, à respecter ses engagements internationaux et à s'engager à nouveau à respecter ces principes dans ses déclarations et ses pratiques en chefs d'État et les chefs de gouvernement ont récemment annoncé la prévention d'une guerre nucléaire et l'évitement d'une course aux armements. »*¹¹⁶²

B. La non-prolifération a toujours irrité la relation franco-américaine

Paris a été victime de la politique de non-prolifération, notamment de la part américaine, et parfois un premier proliférateur nucléaire. Au fond, avec le développement de ses propres armes nucléaires, Paris s'est de plus en plus engagé dans la non-prolifération.¹¹⁶³ Lorsque Donald Trump a confirmé que les États-Unis s'étaient retirés du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI), cette décision a revisité l'équilibre géopolitique entre les puissances nucléaires **(1)**. Consciente de la menace particulière que la prolifération des armes de destruction massive fait peser sur sa sécurité nationale et internationale, la France a fait de la politique de non-prolifération un enjeu stratégique majeur. **(2)** Quelles peuvent être les conséquences du retrait américain du traité sur les Forces Nucléaires de portée Intermédiaire sur le processus de désarmement nucléaire ?

¹¹⁶¹ - *Ibid.*,

¹¹⁶² - Déclaration ministérielle de la France, des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur la non-prolifération nucléaire, le 1^{er} aout 2022.

¹¹⁶³ - Georges-Henri SOUTOU, « La France et la non-prolifération nucléaire », in *revue historique des armées*, 2011, open éditions journal, Pp.35-45.

1. Retrait américain du traité nucléaire FNI tétanise l'Europe

La plupart des grandes puissances considèrent la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs comme une grave menace à la paix et à la sécurité internationales.¹¹⁶⁴ Le retrait des États-Unis du traité FNI était lui-même un événement important sur deux fronts : premièrement, le traité était un symbole du « début de la fin » de la guerre froide ; deuxièmement, c'était le premier - et jusqu'à présent le seul - véritable traité de désarmement nucléaire, parce qu'il interdit toute une classe de missiles et prévoit leur destruction vérifiée. Partout, les forces nucléaires se modernisent, en Asie, les arsenaux nucléaires se multiplient, ce qui, c'est le moins qu'on puisse dire, n'augure rien de bon pour le succès du récent traité d'interdiction des armes nucléaires signé par un grand nombre de pays non nucléaires.¹¹⁶⁵ En revanche, il ne faut pas oublier que la première raison du retrait des États-Unis était que la Russie avait violé le traité. Nous nous méfions à juste titre des arguments techniques américains - que le respect des traités ne peut être découvert qu'en s'appuyant sur le renseignement - mais les Européens semblent désormais croire à la substance de ces violations : Moscou a testé un nouveau type de missile de croisière d'un type interdit, le SSC8. On peut dire que dans l'histoire des relations stratégiques russo-américaines, le premier a violé le traité et le second s'est retiré du traité, respectant ainsi la loi : il est en effet possible de se retirer d'un traité dès lors que des circonstances extraordinaires en rapport avec l'objet de ce dernier se présentent. Mais l'approche de Trump est déroutante : pourquoi annoncer cette intention avant la réunion importante que le conseiller américain à la sécurité nationale John Bolton tiendra à Moscou ? C'est aussi donner à la Russie de beaux rôles.

Malheureusement, cela peut être la prochaine étape : tout montre que Moscou et Washington ne sont pas encore prêts à envisager un nouvel accord stratégique de maîtrise des armements nucléaires, et il n'est même pas certain que les deux pays acceptent de prolonger le traité effectif « New START » au-delà de 2021. Si tel est le cas, nous pouvons dire que presque toutes les installations de contrôle des armements disparaîtront et que la responsabilité incombera des deux côtés. Pour les Européens, la première conséquence est d'ordre psychologique et politique. Ils mettront de plus en plus Trump et Poutine au même niveau. Espérant toujours que cela peut promouvoir davantage une plus grande autonomie en Europe, mais au niveau militaire, il n'y a pas de conséquences immédiates.

¹¹⁶⁴ - Hugues MOUTOUH, « Contre-prolifération », in *dictionnaire du renseignement*, Editions Perrin, 2018, p.191-193.

¹¹⁶⁵ - Bruno TERTRAIS, « Retrait américain du traité nucléaire FNI », interview - 24 octobre 2018, <https://www.institutmontaigne.org/analyses/retrait-americain-du-traite-nucleaire-fni-quelles-consequences>, consulté le 07/09/2022.

Même à long terme, nous pouvons avoir de nouveaux moyens - pas nécessairement des armes nucléaires, car les missiles « FNI » peuvent également être déployés de manière conventionnelle en Europe. Cela affectera directement la sécurité de l'Europe. En fait, les Européens se considèrent comme de simples spectateurs dans les discussions et les décisions des États-Unis et de la Russie, où les deux États peuvent utiliser ces missiles.¹¹⁶⁶ Depuis la fin des années 2000, Moscou remet méthodiquement en cause les outils existants de l'architecture de sécurité européenne, arguant que l'élargissement de l'OTAN et le retrait du traité ABM en 2002 ont rendu le système existant désavantageux implanté depuis la fin de la guerre froide. Après avoir annexé la Crimée et aidé à déstabiliser l'Est de l'Ukraine, la Russie a accru ses capacités dans l'Arctique et a mené en septembre le plus grand exercice de son histoire en Extrême-Orient.¹¹⁶⁷ Nous ne devons pas idéaliser ces traités, mais plutôt les appeler une « nouvelle course aux armements », qui sera automatiquement déclenchée par leur abandon. Leurs vertus fondamentales c'est faire comprendre les arsenaux des deux camps et offrir un certain degré de prévisibilité à leur développement. La décision de Donald Trump vise également à contrer la puissance militaire et politique croissante de la Chine, qui n'est pas soumise au traité FNI. Comment cette décision est-elle devenue un tournant dans les relations sino-américaines dans le Pacifique ?

Ce n'est pas un tournant : d'abord, sous la direction d'Obama, puis sous la direction de Trump, une position militaire plus déterminée par rapport à la Chine a été adoptée. Cependant, cet aspect asiatique est en effet essentiel. En 1987, en particulier à la demande du Japon, il a été décidé que le traité ne s'applique pas seulement à la région européenne, pour empêcher l'Union soviétique de conserver ses missiles et de les redéployer en Asie. Les perspectives pour 2017 sont complètement différentes : les États-Unis estiment qu'ils doivent ouvrir la possibilité de déployer des missiles de croisière sol-sol contre la Chine. D'autant que le pays a déployé un énorme arsenal de missiles « FNI » depuis trois décennies. Par ailleurs, on retiendra que la France n'a pas proposé avec succès la « multilatéralisation » du traité FNI, il y a dix ans, c'est-à-dire sa mondialisation. C'est là que la décision américaine n'est pas entièrement idéologique : elle correspond aussi à des calculs stratégiques. Même si elle ne parle pas haute et fort, la Russie la partage partiellement : si elle se retire à son tour du traité

¹¹⁶⁶ - François D'ALANÇON, « Traité nucléaire : pourquoi le retrait américain tétanise l'Europe », <https://www.la-croix.com/Monde/Traite-nucleaire-pourquoi-retrait-americain-tetanise-lEurope-2018-10-26-1200978805>, consulté le 07/09/2022.

¹¹⁶⁷ -Ibid.,

FNI, elle aura aussi la liberté en Asie.¹¹⁶⁸ Les conséquences sont hors de portée. L'idée d'un « nouvel accord » avec l'Iran est plus contraignante que l'Accord de Vienne de 2015 sur le nucléaire iranien (plan d'action global conjoint, JCPOA) - ou pour le compléter - est définitivement sur la table. Comment croire que Téhéran peut croire M. Trump ? N'oublions pas les conséquences possibles pour la Corée du Nord. Il faut croire naïvement qu'un véritable accord de dénucléarisation peut être conclu avec Pyongyang. Mais après le retrait des traités JCPOA et FNI, Kim Jong-un apprendra sans aucun doute de la leçon de Trump et il vaut mieux être armé que désarmé. Cependant, il ne s'agit pas d'une rupture stratégique majeure. Tout cela est conforme à ce que Trump a fait depuis janvier 2017. Le retrait du traité FNI n'a pas encore pris effet en droit. Si le Pentagone veut obtenir de nouvelles ressources en Asie, elles doivent encore être financées par le Congrès.¹¹⁶⁹

En somme, loin d'inciter les Européens à intensifier leurs efforts de défense dans l'espoir d'une plus grande autonomie stratégique, le retrait américain du FNI renforcera les partisans, qui sont prêts à accommoder la Russie et sa stratégie nucléaire et militaire, le secrétaire général de l'OTAN Jens Stoltenberg en assurant aux membres de l'alliance atlantique qu'ils rejetteraient le déploiement de nouvelles armes nucléaires en Europe, en réponse au nouveau programme de missiles de la Russie, le SSC-8.

2. France et désarmement : de l'engagement aux actes

La maîtrise des armements nucléaires a apporté une contribution importante à la stabilité stratégique. La France donne un grand intérêt au désarmement et à la maîtrise des armements nucléaires. En particulier, l'instrument bilatéral de maîtrise des armements conclu entre les États-Unis et la Russie est vital pour la sécurité et la stabilité des territoires européens. L'arsenal nucléaire entre les États-Unis et la Russie représente plus de 90% du stock mondial d'armes nucléaires.¹¹⁷⁰ Par conséquent, le « nouveau traité de réduction des armements stratégiques » « NEW START » conclu par les États-Unis et la Russie en 2010 contribue à la sécurité de l'Europe et de l'Atlantique et doit être maintenu. La France exige qu'il soit renouvelé après son expiration en 2021. Confrontée à des menaces répétées d'utiliser l'arme nucléaire pendant la guerre d'Ukraine, la France augmente son budget militaire,

¹¹⁶⁸ - « Retrait américain du traité nucléaire FNI : quelles conséquences ? » Trois Questions à Bruno Tertrais, *op.cit.*

¹¹⁶⁹ - « Biden veut prolonger de cinq ans le traité de désarmement New start avec Moscou », https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/22/etats-unis-joe-biden-veut-prolonger-de-cinq-ans-le-traite-de-desarmement-new-start-avec-moscou_6067133_3210.html, consulté le 11/02/2021.

¹¹⁷⁰ - « Nos priorités », <https://www.francetnp.gouv.fr/nos-priorites?lang=fr>, consulté le 11/02/2021.

notamment dans l'armement nucléaire, améliore ses missiles porteurs d'armes nucléaires, ignorant les armes coordonnées au niveau international qui s'orientent vers une interdiction.¹¹⁷¹ Ainsi, l'annonce du président Macron selon laquelle « *la France prendra ses responsabilités, notamment en matière de désarmement nucléaire, comme elle l'a toujours fait* ». Cependant, Moscou et Washington ont pris des mesures pour prolonger de cinq ans le traité de désarmement nucléaire NEW START : Le nouveau président américain Joe Biden propose une prolongation d'un traité clé sur le désarmement nucléaire entre Washington et Moscou. Huit jours après la Russie, Washington a approuvé une prolongation de cinq ans du traité new START, sans modification ni complément.¹¹⁷² Le porte-parole de la Maison Blanche, Jen Psaki, a déclaré lors d'une conférence de presse que le "New START" « *est pour le bien de la sécurité nationale américaine, et une telle extension est encore plus nécessaire dans le contexte des tensions avec la Russie* ». Lorsque l'administration Trump a négocié un accord plus global, y compris la Chine, elle n'a accepté qu'une prolongation conditionnelle d'un an, mais les négociations avec Moscou et Pékin ont échoué. Joe Biden a fait une proposition en ce sens à la Russie, que le Kremlin a déclaré « *saluer* ». Le porte-parole de Vladimir Poutine, Dmitri Peskov, a déclaré aux journalistes que « *nous ne pouvons que saluer la volonté politique de prolonger ce document* » et que « *tout dépendra des détails de la proposition* ». Ces détails n'ont pas été « *étudiés* » va-t-il ajouté. L'administration de Donald Trump, a voulu poser les conditions de la prolongation du traité. Cependant, « *certaines de ces conditions ne nous conviennent pas du tout. Examinons donc d'abord la proposition américaine, puis faisons un commentaire* », a déclaré M. Peskov.¹¹⁷³

Emmanuel Macron est très clair : La France n'entamera pas unilatéralement le désarmement nucléaire.¹¹⁷⁴ Les pacifistes l'ont regretté, mais dans un monde devenu très dangereux et compliqué, cela choque encore par le bon sens. Face à la détérioration de l'environnement international, il a souligné que certains pays, dont l'Europe, ont récemment

¹¹⁷¹ - « La France tourne le dos au désarmement nucléaire, le Mouvement de la Paix regrette la non-participation de la France à la première conférence des Etats parties au Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires, à Vienne », du 21 au 23 juin 2022. Communiqué

<https://www.mvtpaix.org/wordpress/wpcontent/uploads/2022/06/Communiqu%C3%A9-La-France-tourne-le-dos-au-d%C3%A9sarmement-nucl%C3%A9aire.pdf> , consulté le 08/09/2022.

¹¹⁷² - Yves BOURDILLON, « Le traité nucléaire New Start prolongé de cinq ans entre Washington et Moscou », <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/le-traite-nucleaire-new-start-prolonge-de-cinq-ans-entre-washington-et-moscou> consulté le 08/09/2022.

¹¹⁷³ - « Biden veut prolonger de cinq ans le traité de désarmement New start avec Moscou », https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/22/etats-unis-joe-biden-veut-prolonger-de-cinq-ans-le-traite-de-desarmement-new-start-avec-moscou_6067133_3210.html , consulté le 11/02/2021.

¹¹⁷⁴ - Michel CABIROL, « dissuasion nucléaire : les quatre convictions d'Emmanuel Macron », <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/dissuasion-nucleaire-les-quatre-convictions-d-emmanuel-macron> , consulté le 11/02/2021.

commencé à adopter des méthodes prohibitionnistes, principalement basées sur un raisonnement d'une stratégie absolument nécessaire et simple : pour supprimer la peur, supprimer la guerre, il suffit de supprimer les armes nucléaires ! Les promoteurs de l'abolition des armes nucléaires qui attaquent la légitimité de la dissuasion nucléaire. Ils sont très conscients des faiblesses des puissances européennes face à la pression médiatique. Emmanuel Macron s'est dit : *« Je pense que le choix n'est pas entre un absolu moral, qui n'a rien à voir avec la réalité stratégique, d'une part, et un retour cynique au seul rapport de force sans droits d'autre part. En ce qui me concerne, je ne tomberai pas dans le piège du mauvais choix. Cela sape l'architecture de sécurité internationale et n'est pas conforme aux aspirations de la France à la paix, au multilatéralisme et au droit. »*¹¹⁷⁵

Par conséquent, Emmanuel Macron ne peut donner à la France comme objectif moral le désarmement des démocraties face à des puissances voire même des dictatures qui, elles, conserveraient ou développeraient leurs armes nucléaires *« Parce que le désarmement nucléaire unilatéral équivaut à « un Etat comme le nôtre qui est équipé pour s'exposer, exposer ses partenaires à la violence et au chantage, ou compter sur les autres pour assurer sa sécurité ».* Emmanuel Macron est également très clair : *la France doit « maintenir sa souveraineté ou décider seule, et n'accepte pas la coopération contraignante de transfert de souveraineté ou de consentement ».*¹¹⁷⁶ *« Ne soyons pas naïfs : en décrochant de la France, son arsenal est absolument incomparable avec les Etats-Unis ou la Russie, n'aurait pas le moindre effet d'entraînement sur les autres puissances nucléaires. De même, la France ne respectera pas les traités interdisant les armes nucléaires. Le traité ne créera aucune nouvelle obligation pour la France, ni pour le pays ou pour les acteurs publics ou privés sur son territoire. »*¹¹⁷⁷

¹¹⁷⁵ - Ibid.,

¹¹⁷⁶ - Ibid.,

¹¹⁷⁷ - Ibid.,

Conclusion du chapitre

Au terme de cette approche comparative entre les Etats-Unis et la France, la doctrine française est beaucoup plus proche de la doctrine américaine qu'on ne le pense généralement. Pour les raisons historique et politique, il y a toujours eu une tendance à exagérer les différences dans la manière dont les deux puissances nucléaires voient leurs arsenaux nucléaires : la France, en particulier, a toujours tenu à manifester sa « différence » depuis qu'elle a quitté la structure intégrée de l'OTAN en 1967. La convergence progressive des deux doctrines : depuis la fin de la guerre froide, Washington a souhaité relever le seuil nucléaire, tandis que Paris a adopté une posture nucléaire plus flexible.¹¹⁷⁸ Egalement, Paris et Washington partagent une vision commune du rôle fondamentalement politique des armes nucléaires, qui sont censées être un instrument de dissuasion plutôt qu'un outil de guerre. De ce, la dissuasion nucléaire est pertinente quels que soient les moyens employés par l'adversaire dans des circonstances où il est essentiel et où les intérêts de sécurité sont en jeu. Dans l'environnement stratégique actuel, aucun d'entre eux ne prévoit une menace qui pourrait justifier l'exercice de la dissuasion nucléaire de la même manière qu'elle a été pratiquée pendant la guerre froide - quelque chose qui les différencie de la plupart des pays dotés de capacités nucléaires. Néanmoins, les deux capitales s'opposent à une « doctrine de non-utilisation en premier » : ils estiment qu'elle affaiblirait la dissuasion en permettant à un adversaire de calculer les risques inhérents à son agression, et notamment signaler que l'utilisation des armes chimiques ou biologiques pourrait être envisagée sans risque de représailles nucléaires. En conséquence, les assurances de non-utilisation contre les pays non nucléaires ont été accompagnées de mises en garde identiques, ainsi que par des déclarations interprétatives nationales. Le principe juridique du « belligérant représailles » a été implicitement utilisé par les deux capitales pour justifier de telles mises en garde.¹¹⁷⁹

Ce consensus transatlantique a été clairement défini dans le Concept stratégique de l'OTAN de 1999, qui stipule : « l'objectif fondamental des forces nucléaires des Alliés est politique : préserver la paix et empêcher la coercition et la guerre de toute sorte. Ils continueront de jouer un rôle important pour garantir que tout agresseur ait une incertitude quant à la nature de la réponse des forces alliées à une agression militaire. Ils démontrent que l'agression de toute

¹¹⁷⁸ - Bruno TERTRAIS, « A comparison between us, uk and French Nuclear policies and doctrines », in *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire, Novembre 2007.

¹¹⁷⁹ - *Ibid.*,

sorte n'est pas une option rationnelle. La garantie suprême de la sécurité des Alliés est fournie par les forces nucléaires stratégiques de l'Alliance, en particulier celles des États-Unis ; le nucléaire indépendant de la France, qui a leur propre rôle de dissuasion, contribue à la sécurité de l'ensemble des Alliés. »¹¹⁸⁰ En outre, il y a une reconnaissance des risques communs posés par la prolifération des missiles balistiques et Armes NBC¹¹⁸¹ ; la France a adapté son arsenal nucléaire afin de pouvoir des options nucléaires plus diversifiées. Paris et Washington exercent la dissuasion nucléaire principalement par la menace d'infliger des « dommages inacceptables » sur un adversaire. Ces deux pays insistent sur le fait qu'ils devraient avoir des options nucléaires limitées en plus d'options de grève massives, ils ont adapté leurs arsenaux nucléaires respectifs afin de pouvoir les rendre pertinents dans un monde des scénarios de dissuasion nucléaire multiples et diversifiés et ainsi garantir que la dissuasion reste crédible aux yeux d'un adversaire dans des scénarios prévisibles. Les deux pays semblent considérer implicitement que la Russie et la Chine devraient être traitées comme des menaces, et la dissuasion continue en mer est considérée comme faisant partie intégrante de la dissuasion, avec au moins un SNLE en patrouille en tout temps. Néanmoins, tous les deux ont « désorienté » leurs forces nucléaires avec les autres États dotés d'armes nucléaires officiels. Aucun de ces points de convergence n'a été remis en cause par la révision de la posture de dissuasion américaine par l'administration Bush (2002), ainsi que ses successeurs. La dissuasion nucléaire américaine continue de prendre en compte la possibilité d'une menace majeure exemple de la Russie ou de la Chine, et malgré ce que certains observateurs pensent, n'a pas « abaissé » le nucléaire au seuil. De telles convergences ne devraient pas être surprenantes. La mythologie nucléaire française ne rend pas justice à l'importance des contributions des États-Unis aux origines de la stratégie française, qui restent, dans une large mesure, « réprimés souvenirs » de l'éducation nucléaire française. Il s'agit notamment : de l'utilisation systématique de l'expression « intérêts vitaux » ; le scénario du terrorisme d'État ; le rôle de défense antimissile ; et la nature implicitement stratégique de toute frappe nucléaire.¹¹⁸²

En revanche, les différences qui existent entre Paris et Washington ; sont clairement liées au statut commun de la France en tant que petite Puissance nucléaire européenne. Aujourd'hui, trois particularités de la doctrine nucléaire française la différencient de la doctrine américaine. En effet, le concept français de « dernier avertissement » est différent du concept

¹¹⁸⁰ - *Ibid.*,

¹¹⁸¹ - Qualifie les trois grands risques encourus avec les armes de destruction massive : le nucléaire, la biologie et la chimie.

¹¹⁸² - *Ibid.*,

américain de « sub- stratégique » ou « non stratégique » dans la planification et l'utilisation. Le dernier avertissement est l'idée de menacer un adversaire qui aurait pu sous-estimer la volonté française de défendre ses intérêts vitaux, ou méconnaissant les limites exactes de ces intérêts, avec une seule frappe limitée sur des cibles militaires. Il est jugé toujours pertinent dans le nouveau contexte stratégique, étant donné qu'un adversaire régional ou éloigné pourrait être plus enclin à méconnaître la volonté française de sauvegarder ses intérêts vitaux. L'idée est que toute utilisation d'armes nucléaires serait un changement radical dans la nature de conflit, et serait donc de nature stratégique. Une deuxième différence majeure existe dans la manière dont les fondements juridiques de la dissuasion nucléaire sont exprimés dans politiques déclaratives (« comment dissuader ? »). Depuis la fin de la guerre froide, Washington exprime sa volonté d'envisager l'utilisation des armes nucléaires face à une menace régionale d'ADM par la menace de représailles non spécifiées. La France, en revanche, choisit de centrer sa politique déclaratoire vis-à-vis de telles menaces en promettant une réponse nucléaire à toute agression contre ses intérêts vitaux, quels que soient les moyens employés. Cela reflète une conception différente de la dissuasion et en particulier de l'équilibre entre certitude et incertitude : Washington et Londres sont clairs sur la circonstance qui constituerait un seuil particulier (utilisation d'ADM), mais peu claires sur la réponse ; Paris est vague quant au seuil exact (« intérêts vitaux »), mais clair quant à la réponse. Un troisième domaine de différenciation est la dissuasion étendue. Si Paris n'a jamais vu son arsenal nucléaire comme uniquement protégeant son territoire national, et a affirmé à plusieurs reprises depuis la fin de la guerre froide que sa dissuasion protège également les intérêts vitaux européens communs, la France n'a jamais exprimé explicitement une conception de « dissuasion étendue ». Cette dissuasion étendue est réaffirmée dans le concept stratégique de l'OTAN. Les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré à plusieurs reprises que l'OTAN est une alliance nucléaire et que l'OTAN existera tant qu'il y aura des armes nucléaires, et si nous avons encore des armes nucléaires, c'est uniquement parce que la dissuasion nucléaire est toujours nécessaire et que les principes sur lesquels elle repose sont toujours valables.¹¹⁸³

Notons enfin qu'il existe quelques zones de convergence entre les États-Unis et la France. Paris ces dernières années s'est montré beaucoup plus « conservateur » dans le domaine général du désarmement nucléaire, permettant une convergence franco-américaine notable aux Conférences d'examen du TNP de 2000 et 2005. Interprétation par la France de l'article VI du

¹¹⁸³ - Jessica Cox, « La dissuasion nucléaire aujourd'hui », *NATO review*, <https://www.nato.int/docu/review/fr> , Juin 2020, consulté le 11/03/2022.

TNP et de l'engagement pris en 2005 (les « 13 étapes ») est beaucoup plus proche de celui de l'administration Bush, la France entend conserver les armes nucléaires aussi longtemps qu'elle le jugera nécessaire à sa sécurité.

Conclusion de la partie

La deuxième partie détaille « l'efficacité des stratégies de dissuasion nucléaire, elle analyse successivement l'évolution du statut nucléaire des États-Unis et de la France, l'ajustement de la situation stratégique et l'évolution de la théorie.¹¹⁸⁴Dans cette partie aussi, nous avons essayé de révéler les points de ressemblance et de dissemblance entre les États-Unis et la France concernant leur politique nucléaire. Comme nous savons tous, les armes nucléaires représentent une menace unique et grandissante et que la communauté internationale atteint un seuil critique dans ses efforts en faveur du désarmement et de la non-prolifération.¹¹⁸⁵L'étude des relations franco-américaines a un double intérêt. Premièrement, l'aspect bilatéral est caractérisé par la dialectique de la coopération et du conflit, et la richesse et l'intensité de ses événements dépassent de loin les relations entre les États-Unis et les autres alliés européens après la Seconde Guerre mondiale. Un autre aspect de la relation franco-américaine concerne sa portée transatlantique, car elle affecte la relation entre les États-Unis et l'Europe.¹¹⁸⁶En effet, le contexte géopolitique international d'aujourd'hui est marqué par des défis majeurs dans le domaine de la non-prolifération, certains ont appelé les États-Unis et la Russie, qui sont dans une confrontation sur les systèmes de missiles, à jouer un rôle de **leadership** dans le désarmement nucléaire, d'autres ont appelé à la reprise de la « diplomatie du désarmement », qui s'est exprimée à l'issue de la conférence de l'Initiative de désarmement nucléaire de Stockholm le 25 février 2020.¹¹⁸⁷

Si les dynamiques sécuritaires actuelles du continent européen ont conduit à un renforcement du rôle de la dissuasion nucléaire en Europe, compte tenu de son évolution historique et de son contexte stratégique actuel, il est utile de remettre ce débat nucléaire sous le bon angle, tout en considérant les enjeux face à la France. Certes, la dissuasion nucléaire a joué un rôle important dans le maintien de la paix et de la stabilité stratégique en Europe, et elle continue de jouer un rôle important dans la défense de leurs intérêts vitaux, limités à des situations extrêmes. Il est clair que l'opinion européenne est structurellement pacifique, mais aux États-Unis, c'est moins évident, la réaction de l'opinion publique après le 11 septembre n'a

¹¹⁸⁴ - François GERE, « La sortie de guerre. Les États-Unis et la France face à l'après-guerre froide (1986-1996) », coll. *Bibliothèque stratégique*, Paris, éditions. Economica, novembre 2002, 242p.

¹¹⁸⁵ - « Armes nucléaires : gouvernance et responsabilité », *Actes du cinquième séminaire organisé conjointement par l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées*, le 6 décembre 2007, NATIONS UNIES Genève, novembre 2008, p.25.

¹¹⁸⁶ - Renéo LUKIC, « Conflit et coopération dans les relations franco-américaines, du Général De Gaulle à Nicolas Sarkozy », in *collection politique étrangère et sécurité*, Mai 2009, p.3.

¹¹⁸⁷ - « Armes nucléaires : 50 ans après, quel bilan pour le traité sur la non-prolifération (TNP) ? », <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19981-armes-nucleaires-bilan-du-traite-sur-la-non-prolifération-tnp>, consulté le 09/02/2021.

pas été particulièrement pacifique. Il a approuvé la doctrine de guerre préemptive du président Bush, il a soutenu la guerre en Irak au moins pendant les deux premières années ; les réactions sont extrêmement différentes selon les époques et les pays. La France a donc conservé certaines particularités, ce qui a permis de la distinguer des doctrines des Alliés. Ces caractéristiques ont trois conséquences potentielles, tout d'abord, l'évolution actuelle de la doctrine nucléaire américaine, notamment sa reconnaissance dans les pays étrangers et dans l'opinion publique, permet de renforcer le caractère « défensif » de la doctrine française.

Enfin, la France se distingue particulièrement des États-Unis dans certains aspects de sa politique nucléaire. Pour Paris, la dissuasion nucléaire reste le fondement ultime de la sécurité nationale. En ce qui les concerne, la prolifération est la meilleure réponse ; pour les États-Unis, en particulier depuis la révision de la posture nucléaire de 2001, la dissuasion nucléaire n'est qu'une partie d'un plus large concept, qui inclut la dissuasion conventionnelle et la défense antimissile. Le développement de la théorie française sur l'effet de la dissuasion face à la prolifération (depuis 1994) a convergé avec les vues de ses alliés, et parfois même suscité des points de vue cohérents avec la doctrine américaine. Ainsi, que ce soit d'un point de vue nucléaire ou d'un point de vue théorique, la France est bien un « bloc occidental » de puissances nucléaires, mais elle est relativement à l'abri des critiques des pays et des organisations internationales favorables au désarmement nucléaire.¹¹⁸⁸ Néanmoins, dans sa politique étrangère et sa sécurité nationale intérieure, la France n'a pas connu de crise comme celle qu'elle a connue récemment avec les États-Unis d'Amérique après que l'Australie a annoncé la résiliation d'un énorme contrat qu'elle avait conclu avec Paris en 2016 pour acheter des sous-marins conventionnels, et pour les remplacer par des américains fonctionnant à propulsion nucléaire, préférant un partenariat stratégique avec les États-Unis et la Grande-Bretagne. L'Australie possède une flotte de sous-marins conventionnels, mais cette technologie a 20 ans, et depuis plus de dix ans, Canberra travaille à moderniser sa flotte face au développement militaire rapide de la Chine. Dans le cadre de son accord avec la France, Canberra aurait obtenu des sous-marins pratiques et avancés, mais c'était traditionnel, il a donc préféré se tourner vers la technologie américaine et britannique. Mais abandonner l'accord français sur les sous-marins conventionnels n'est pas seulement un choix technologique, c'est aussi un choix stratégique, qui aura des répercussions, sur la relation franco américaine. L'accord démontre clairement le fossé profond entre Paris et Washington depuis que Biden a pris ses fonctions à la Maison Blanche. La France découvre aussi, comme découvrent les alliés traditionnels de l'Amérique, que cette

¹¹⁸⁸ - Bruno TERTRAIS, « La dissuasion nucléaire en 2030, Articles et documents sur la dissuasion nucléaire », *Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire*, Novembre 2007, p.36.

dernière place ses intérêts et ses calculs en priorité, qu'ils croisent ou non les intérêts de ses alliés. Aussi, il y a un sentiment croissant en Europe que la relation transatlantique est rompue, et certaines voix européennes réclament une réévaluation des partenariats. Le président Macron veut que la France conduise l'Union européenne vers une voie médiane concernant la rivalité américano-chinoise, et la crise des sous-marins indique que « l'indépendance stratégique européenne » est une question très difficile.¹¹⁸⁹ Bref, la crise que les relations franco-américaines ont traversé ces dernières années illustre de façon saisissante l'incidence de la stratégie nucléaire sur les relations internationales.¹¹⁹⁰

¹¹⁹⁷ - د. عبد الحق عزوزي, أزمة الغواصات والحرب الباردة الجديدة , <https://www.alittihad.ae/amp/opinion>, تاريخ الزيارة, 28/09/2022.

¹¹⁹⁰ - Jean-Claude VENEZIA, « stratégie nucléaire et relations internationales », Armand Colin, p.74.

CONCLUSION GENERALE

Selon Kant, l'humanité doit parcourir la voie sanglante des guerres pour accéder un jour à la paix, et c'est ainsi à travers l'histoire que s'accomplissent la répression de la violence naturelle, l'éducation de l'homme à la raison.¹¹⁹¹ L'histoire de la période de la guerre froide peut être même envisagée comme une simple « note de bas de page » de l'histoire de la globalisation, des droits de l'homme ou de la démocratisation.¹¹⁹² Mais personne ne peut oublier le 6 août 1945, où le monde entre dans une nouvelle ère stratégique, marquée par sa relation fondamentale avec l'atome. Depuis l'avènement de la « première ère nucléaire », les armes nucléaires ont été à la fois un attribut de puissance et un facteur d'avantage stratégique, et elles ont toujours été un facteur décisif dans les relations entre les Etats. C'est avant tout un outil de dissuasion, mais il peut aussi être envisagé à des fins de coercition ou d'action. Depuis, les armes atomiques ont produit diverses théories qui illustrent la tension à travers l'échiquier géostratégique.¹¹⁹³ Pendant la guerre froide tout était simple : le « duopole nucléaire » garantissait une paix contradictoire fondée sur l'équilibre de la terreur. Après la chute du mur de Berlin, tout s'est compliqué : bien sûr la paix est devenue moins impossible, mais la guerre, voire la guerre nucléaire est devenue presque moins improbable. Les différentes parties de cette thèse, présentent divers arguments sur la dissuasion nucléaire : sa pertinence et sa crédibilité dans l'avenir. La première partie pose les bases du nouveau contexte stratégique post guerre froide avec ses opportunités et ses menaces et la place de la dissuasion nucléaire dans ce contexte. Tandis que la deuxième partie a été consacrée à l'étude de la stratégie nucléaire des Etats Unis et de la France avant de traiter les points de similitude et de divergences dans la stratégie nucléaire des deux Etats.

En effet, pour que la dissuasion nucléaire fonctionne, le plus important est de combiner ces trois éléments : capacité, crédibilité et communication. Les critiques littéraires suggèrent qu'il y a plusieurs questions sur l'avenir de la dissuasion nucléaire. On s'inquiète de la nucléarisation de la Corée du Nord, de la quête de l'Iran pour le nucléaire, de la montée en puissance de la Chine, des nouvelles technologies, etc. L'augmentation des risques nucléaires s'accompagne de nouvelles priorités en matière de désarmement. L'Initiative Global Zero lancée en décembre 2008 a été personnellement imitée par le président des États-Unis, qui s'est engagé à Prague en mai 2009 à « construire un monde sans armes nucléaires ». Le désarmement

¹¹⁹¹ - Claude DELMAS, « La stratégie nucléaire », presses universitaires de France, *que sais-je ?* N° 1042, 1986.

¹¹⁹² - Pierre GROSSER, « La guerre froide, une périodisation impossible » ? *ATALA Cultures et sciences humaines* N° 17, « Découper le temps - Actualité de la périodisation en histoire », 2014, p.155.

¹¹⁹³ - Jean-Marc DURANDAU, « Vers un retour des stratégies de guerre nucléaire limitée : défis et enjeux pour la dissuasion française », Article rédigé dans le cadre des travaux individuels du CHEM, in *Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*, Mai 2019, p.115.

nucléaire « général et complet » évoqué dans le « TNP » n'est plus un engagement platonique. Comme indiqué lors de la Conférence d'examen du TNP en 2010, sa mise en œuvre par les États dotés d'armes nucléaires est une condition nécessaire à l'adhésion des États non dotés d'arme nucléaire à un régime de non-prolifération qui son efficacité est mise en jeu. Voilà près de deux décennies que Lucien Poirier a diagnostiquées une « crise fondamentale » qui ne s'est pas encore produite dans le nucléaire. Les experts réunis autour de François Heisbourg¹¹⁹⁴, partageaient ce point de vue : l'âge d'or de la dissuasion nucléaire est révolu. En Asie, le risque de guerre nucléaire augmente à mesure que le nombre de participants augmente. La nucléarisation de la Corée du Nord inquiète le Japon, et elle pourrait franchir le seuil nucléaire pour fournir à la Chine une excuse pour enrichir son ensemble complet d'équipements. En Asie du Sud, Indiens et Pakistanais ont échappé à l'ambiguïté en démontrant leur statut nucléaire et apprennent la dissuasion de manière subtile. Mais la situation au Moyen-Orient est la plus explosive, l'acquisition de la capacité nucléaire par l'Iran mettra en danger la stabilité régionale, c'est l'une des questions les plus brûlantes de l'ère de l'après-guerre froide, et la communauté internationale ne doit ménager aucun effort pour trouver une issue pacifique.¹¹⁹⁵ Le XXI^{ème} siècle se présente de manière différente en termes de menaces et de risques, car nous avons vu apparaître de nouvelles menaces liées au terrorisme de masse et aussi à la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des problèmes majeurs dans le domaine sanitaire avec la Pandémie COVID 19. A cet égard, début 2022, les neuf pays dotés de bombes nucléaires (Russie, États-Unis, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord) comptent 12 705 ogives nucléaires, soit une baisse de 375 par rapport au début de 2021.¹¹⁹⁶ Or, l'ère du désarmement touche certainement à sa fin, et le risque d'escalade nucléaire atteint désormais des sommets. De surcroît, la guerre en Ukraine a conduit le président russe Vladimir Poutine à mentionner explicitement l'utilisation d'armes atomiques à plusieurs reprises, et plusieurs pays, dont la Chine et le Royaume-Uni, mettent en œuvre de manière formelle ou informelle des plans de modernisation ou de développement de leurs arsenaux. Par conséquent, les progrès en matière de désarmement dans les années à venir seront très difficiles à cause de la guerre et de la façon dont Poutine parle de ses armes nucléaires. Pour lui, les remarques troublantes incitent de nombreux autres pays dotés d'armes nucléaires à repenser leurs stratégies atomiques. Selon le SIPRI, bien que le traité sur l'interdiction des armes

¹¹⁹⁴ - Directeur de l'Institut international d'études stratégiques et conseiller spécial de la Fondation pour la recherche stratégique.

¹¹⁹⁵ - « Note-de-lecture/les-armes-nucléaires-ont-elles-un-avenir ? <https://www.iris-france.org>, consulté le 13/2/2023.

¹¹⁹⁶ - Estimations du Stockholm International Peace Research Institute (SIPRI).

nucléaires soit entré en vigueur au début de 2021 après plus de 50 ratifications et ait prolongé le START russo-américain de cinq ans, la situation s'est aggravée ces dernières années en raison des inquiétudes suscitées par le programme et le développement nucléaires de l'Iran des missiles hypersoniques. Tous les pays dotés d'armes nucléaires ajoutent ou modernisent leurs arsenaux nucléaires, et la plupart renforcent leur rhétorique nucléaire et le rôle des armes atomiques dans leurs stratégies militaires. Sur ce, la dissuasion nucléaire s'est historiquement avérée pertinente dans diverses situations, le reste aujourd'hui et le sera probablement à l'avenir. La coercition des États nucléaires contre les États non nucléaires peut sembler moins importante, mais les stratégies utilisées correctement peuvent encore servir l'avenir. La communication est importante pour parvenir à la dissuasion nucléaire, la destruction mutuelle assurée est également moins importante aujourd'hui et à l'avenir en raison de l'impasse entre les deux grandes puissances nucléaires, cette impasse crée de la stabilité mais enchaîne les mains pour contourner cette logique. Dans le cas d'États nucléaires contre États nucléaires, la dissuasion nucléaire s'est toujours avérée associée à la limitation de l'escalade des conflits. La stratégie de représailles assurées semble plus pertinente, et montrent actuellement leurs résultats dans les conflits au Pakistan et Inde. De ce fait, la sécurité semble toujours être la principale raison de vouloir pousser certains pays à se protéger de leurs concurrents et à combler le fossé technologique grandissant qui semble être l'une des raisons d'accroître les capacités nucléaires. Par conséquent, la prolifération des armes nucléaires dans le futur, semble inévitable, en raison de la prolifération de la technologie et de l'utilisation d'armes modernes par des États « voyous », et de l'utilisation illimitée de la force, l'État se comporte comme une foule, conduisant à ce type d'instabilité géopolitique. Aussi l'espace et le cyberspace sont devenus de véritables terrains d'affrontement permanents, mais ils ont échappé au contrôle des États et des organisations internationales.

Tous ces arguments montrent que la dissuasion nucléaire reste pertinente aujourd'hui et dans le futur, et continuera d'exister pendant de nombreuses années encore, et afin de maintenir la stabilité entre les États nucléaires, des moyens et des solutions doivent être envisagés pour maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire qui continuera d'évoluer et d'intégrer de nouvelles technologies, y compris le potentiel d'utilisation du cyber, de l'espace et même des médias, qui aideront à maintenir, à équilibrer et même à annuler la dissuasion nucléaire des autres nations. Pour le cyberspace qui ne semble pas disposer d'un encadrement efficace, l'État peut profiter de la manœuvre militaire pour empêcher l'ennemi de l'attaquer sur ce nouveau champ de bataille numérique. Par exemple, l'OTAN a développé sa doctrine et évoqué la possibilité

d'utiliser l'article 5 en cas de cyber attaque majeure. Les États devront tenir compte de ces développements technologiques afin de maintenir et d'améliorer leurs stratégies de dissuasion nucléaire, que ce soit en investissant dans la modernisation ou l'augmentation de leurs arsenaux nucléaires, les États nucléaires investiront pour maintenir leurs capacités et communiquer efficacement leur intention. Ainsi, les États nucléaires les plus puissants ont tendance à intégrer la dissuasion nucléaire dans leur stratégie globale de défense, comme le modèle chinois ou le récent changement de cap des États-Unis sous Donald Trump ; pour les États nucléaires moins riches, l'augmentation des arsenaux nucléaires est probablement la voie à suivre.¹¹⁹⁷ L'importance de la dissuasion nucléaire est évidente dans certains pays européens ou plus prudente dans d'autres, limitant ainsi certains investissements. Cependant, elle ne peut pas être considérée isolément, qu'il s'agisse du niveau de la doctrine française rappelé dans le discours de l'école militaire, des revues stratégiques de défense britanniques ou de la stratégie de l'OTAN, ils ont clairement établi des liens avec d'autres volets de la stratégie de défense. Ce recours à la dissuasion nucléaire est plus ou moins hypothétique, selon la sensibilité politique : il est de plus en plus accepté par les responsables gouvernementaux des pays de l'OTAN, qui estiment que la dégradation de l'environnement stratégique européen oblige à réinvestir dans la dissuasion nucléaire. Or, la défense nucléaire reste un sujet controversé en Europe, dans un petit nombre de pays qui ont bénéficié de la dissuasion élargie de l'OTAN, la pression continue de l'opinion publique sur les armes nucléaires a rendu difficile le renforcement des capacités dans ce domaine et la promotion publique de la dissuasion ou de la réévaluation à la hausse de cette théorie dans des documents stratégiques. Pour dire, les chefs d'État et de gouvernement ont déclaré à plusieurs reprises que l'OTAN est une alliance nucléaire et que l'OTAN existera toujours tant qu'il y aura des armes nucléaires. Si nous avons encore des armes nucléaires, c'est uniquement parce que la dissuasion nucléaire est toujours nécessaire et que les principes sur lesquels elle repose sont toujours valables. En revanche, la menace la plus grave associée à l'armement nucléaire est le terrorisme nucléaire, où une organisation terroriste peut réussir à produire ou à acquérir un armement nucléaire, ainsi, les stratégies typiques de dissuasion nucléaire ne semblent pas s'appliquer et les preuves tangibles de ces affirmations sont les attentats du 11 septembre 2001 aux États-Unis, les groupes terroristes, dont Al-Qaïda, n'ont pas été dissuadés de planifier et de mener des attentats. En somme, la dissuasion nucléaire ne s'applique pas vraiment aux organisations non étatiques, et la complexité de l'apatridie, de

¹¹⁹⁷ - BBC News, « Integrated Review: Fact-checking claims about the Army, aid and nuclear weapons », Integrated Review: Fact-checking claims about the Army, aid and nuclear weapons - BBC News. <https://www.bbc.com/news/5641792> , consulté le 11/03/2022.

l'extrémisme violent et des revendications diverses n'est pas propice à une stratégie de dissuasion nucléaire.

Parallèlement, la mobilisation de différentes technologies liées à l'intelligence artificielle peut s'appliquer à l'ensemble des activités de défense, y compris conventionnelles et nucléaires. D'un point de vue défensif (notamment lié aux ressources du réseau et moyens cybers) ou d'un point de vue offensif, la dissuasion stratégique peut être un domaine d'application de l'intelligence artificielle, offrant des possibilités d'appui aux ressources, C2 ou C4ISR.¹¹⁹⁸ Les progrès technologiques semblent être à l'origine de la poursuite du dilemme de la sécurité, mais pas d'une simple course aux armements nucléaires. Afin de maintenir la stabilité entre les États nucléaires, des moyens et des solutions doivent être envisagés pour maintenir la crédibilité de la dissuasion nucléaire. L'utilisation d'armes tactiques est préoccupante, mais il est essentiel de les traiter comme des armes stratégiques dans la dissuasion nucléaire pour éviter l'escalade. Reconnaître que le secteur spatial est un facteur central du conflit incite désormais de nombreux pays à accroître leurs investissements dans ce domaine. Ces efforts auront également des retombées sur les stratégies et politiques de dissuasion nucléaire. Ils peuvent donc accompagner la modernisation des capacités nucléaires. Cependant, le développement de capacités offensives et défensives visant à conduire des opérations spatiales militaires va bien au-delà des missions de dissuasion stratégique, tout comme le développement de l'intelligence artificielle et des cybers capacités dans le domaine militaire.¹¹⁹⁹ En bref, l'évolution technologique à venir remet en cause la stratégie de dissuasion nucléaire et nécessite une réflexion globale sur le choix des capacités futures.

Pour la France, le nucléaire reste le garant ultime de sa souveraineté, il ne s'agit pas de frapper préventivement, mais de fournir des capacités de réponse en cas d'agression nucléaire. La crédibilité de la dissuasion nucléaire française réside dans la continuité de la théorie et la persistance de la posture. Pour les Etats-Unis, l'évaluation de l'état du nucléaire de 2018 s'est caractérisée par une grande continuité, malgré la préparation d'entrer dans une ère de

¹¹⁹⁸ - Pierre REAL, « L'intelligence artificielle et ses applications : un défi stratégique pour la France », Un monde en turbulence – *Regards du CHEM* 2019 – 68^{ème} session.

C4ISR : c' est un sigle utilisé pour représenter un ensemble de fonctions militaires définies par C4 (*Computerized Command, Control, Communications* en 2007, anciennement *Command, Control, Communications, Computers*), I (Intelligence -renseignement militaire) et S (Surveillance), R (Reconnaissance), quelquefois complété par TAR (*Target Acquisition and Reconnaissance*) en vue de permettre la coordination des opérations.

¹¹⁹⁹ - Emmanuelle MAITRE, « Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération », *Recherches & Documents* N°03/2021, Janvier 2021, fondation pour la recherche stratégique, Pp15-16.

concurrence stratégique entre grandes puissances. Réaffirmant la place des armes nucléaires dans la stratégie américaine, ces orientations doctrinales renouent également avec une vision de la supériorité militaire comme premier moyen d'assurer la sécurité américaine.

Entre les Etats-Unis et la France, il y a une grande similitude, concernant les armes nucléaires, et leurs conceptions du moment et de la façon d'exercer la dissuasion nucléaire, pour dire qu'il existe un « consentement imparfait » entre ces deux Etats sur la doctrine nucléaire. En revanche, depuis 2001, l'évolution de la politique nucléaire française tend à rendre les différences moins marquantes que les points de convergence. Trois points nécessitent d'être observé : la France veut fermement reconnaître le rôle des armes conventionnelles dans la dissuasion et la défense antimissile ; veut clairement maintenir le rôle des armes nucléaires pour empêcher les acteurs régionaux, y compris les pays soutenant le terrorisme, d'utiliser des armes de destruction massive ; et les déclarations de dissuasion émergentes elle est plus liée à la pensée américaine qu'à la pensée française traditionnelle. La France entend rapprocher sa politique nucléaire des Etats-Unis, compte tenu de l'histoire mouvementée des relations américano-françaises depuis la fin de la guerre froide et de l'importance des armes nucléaires accordées par Paris, cette explication n'est pas fiable. Cela n'a pas fait de la politique nucléaire un terrain de jeu diplomatique. La pensée française sera influencée par les débats stratégiques qui se déroulent aux États-Unis. Ces évolutions récentes devraient être qualifiées d'« américanisation » de la politique nucléaire de la France. Comme le soulignait à juste titre David Yost : *« Par conséquent, ce que certains observateurs appellent « l'américanisation » est plus précisément une fusion de facto de certaines caractéristiques clés des stratégies de développement indépendantes des États-Unis et de la France.*¹²⁰⁰ *Mais, le mandat de quatre ans de Donald Trump a donné une plus grande visibilité aux réflexions sur « l'autonomie stratégique européenne ».*¹²⁰¹

Face à ces nouvelles postures ambiguës, voire ouvertes, tournées vers l'emploi, la dissuasion de la France dispose d'un atout majeur, fruit d'une volonté politique forte et d'une crédibilité accumulée depuis 50 ans d'expérience. Maintenir cette réputation sur le long terme nécessite de maintenir l'adaptabilité et la flexibilité des deux composantes nucléaires, de repenser la capacité à gérer les évolutions et d'accroître la complémentarité entre les manœuvres conventionnelles et nucléaires. Au-delà de la mise à jour de ces deux composantes nucléaires, l'enjeu principal est de maintenir « l'esprit de dissuasion » pour assurer la sûreté

¹²⁰⁰ - Bruno TERTRAIS, « A comparison between us, uk and French Nuclear policies and doctrines », *op. cit.*

¹²⁰¹ - Jean-Marc DURANDAU, « Vers un retour des stratégies de guerre nucléaire limitée : défis et enjeux pour la dissuasion française », *op.cit.*, p.128.

et l'autonomie stratégique, le maintien d'un modèle militaire cohérent et équilibré sur le long terme pour assurer la reconnexion entre opérations conventionnelles et dissuasion nucléaire, devrait constituer sa nature théorique et son cadre fonctionnel.¹²⁰² La France a annoncé une politique volontaire pour compléter sa doctrine militaire défensive et a commencé à rattraper le retard qui la dégrade militairement il y a que quelques années seulement. En acceptant d'élever la guerre informatique offensive au rang d'unité tactique, et non plus dans une zone « secrète » et stratégique réservée, la France est clairement entrée dans un espace de manœuvre militaire désormais ignoré comme a annoncé le secrétaire aux Armées Florence Parly¹²⁰³ le 19 janvier 2019 : « *La France a été suffisamment menacée. N'ajoutons pas notre propre naïveté, la cyber guerre a commencé, et la France doit être prête à la combattre.* »

Mais au-delà de ces deux nouveaux espaces de conflictualité assez bien identifiés aujourd'hui, il faut également pleinement anticiper sur de nouveaux enjeux : en premier lieu l'intelligence artificielle (IA), Cela pourrait devenir le principal facteur de puissance militaire et constituera le cœur du système de commandement, de soutien et de l'avenir. L'interconnexion des capteurs sur le champ de bataille permet de disperser le brouillard de la guerre dans tous les environnements, mais cela ne simplifie pas la prise de décision, car dans certains cas, les tacticiens et les stratèges seront immergés dans la grande quantité d'informations que l'intelligence artificielle va traiter. Ces facteurs nous conduisent-ils à enterrer la dissuasion au sens de posséder l'arme nucléaire comme outil ultime ? De nombreuses études sur les relations internationales sont parvenues à la conclusion opposée. La dissuasion constitue un attribut politique, accordant à son propriétaire l'appartenance à un club fermé, et les membres du club reçoivent un traitement spécial, et abandonner la dissuasion est risqué militairement, tant que les autres participants la possèdent. Bien entendu, cette dissuasion doit rester crédible : techniquement et politiquement, elle doit pouvoir dire « nous avons la capacité de le faire ». Le sort de Saddam Hussein ou du colonel Kadhafi qui ne possédaient pas la bombe était différent de celui de Kim Jong-un qui possédait la bombe. *N'enterrons pas la dissuasion. !*

Certaines Nations s'avancent très rapidement pour développer ce domaine que la France vient tout juste d'intégrer dans le périmètre de la stratégie militaire par le discours du ministre, le 5 avril 2019 : « Le développement de l'intelligence artificielle est désormais un lieu de compétition stratégique, une compétition de puissance technologique, économique et

¹²⁰² - *Ibid.*,

¹²⁰³ - Florence Parly, née le 8 mai 1963 à Boulogne-Billancourt, est une haute fonctionnaire, femme politique et dirigeante d'entreprise française. Administratrice civile à la direction du Budget puis conseillère dans différents cabinets ministériels, elle intègre en 1997 le cabinet du Premier ministre, Lionel Jospin.

militaire.»¹²⁰⁴ L'IA et son application aux nouvelles technologies, si elles peignent un nouveau paysage stratégique qui dévalorise les armes nucléaires, pour ne pas dire les rendre obsolètes, n'en prépareront pas moins à un monde dans lequel le domaine du conflit ne sera pas seulement quantitatif avec le cyberspace et l'espace extra-atmosphérique et autres encore à venir, mais aussi élargi qualitativement par les nouvelles possibilités offertes par ces disciplines scientifiques parfois naissantes. L'espace du conflit devient un espace flou, C'est un nouveau monde où la classification et les vieux concepts n'ont plus leur place. La stabilité stratégique, la sécurité internationale doivent être repensées de manière globale ; - un pouvoir égalisateur des nouvelles technologies - : conduisant à une multiplication des acteurs étatiques et non étatiques, rendant ainsi le monde plus complexe, interconnecté et interdépendant. En effet, l'IA est une véritable révolution pour le commandement et le contrôle des conflits futurs. C'est un facteur déterminant dans la détermination de la supériorité et un véritable défi à la stabilité stratégique. La combinaison des nouvelles technologies et de l'intelligence artificielle a pour première conséquence paradoxale de rendre les armes nucléaires obsolètes, mais augmente en même temps le risque d'un conflit nucléaire. Cette nouvelle situation nécessite avant tout un rééquilibrage entre « dissuasion nucléaire » et dissuasion conventionnelle, dissuasion nucléaire minimale et dissuasion conventionnelle basée sur des technologies de rupture. Cependant, ce nouvel équilibre stratégique pose des problèmes de contrôle afin qu'une course aux armements incontrôlée ne s'engage pas et qu'une instabilité stratégique ne se développe pas dans la durée.

Enfin le Lawfare, ¹²⁰⁵ utilisation du droit comme une forme de guerre, entre également dans ces nouveaux champs d'affrontements permanents : un emploi illégitime du droit national ou international dans l'intention de saper l'adversaire ou de gagner dans les rapports de force internationaux, comme l'a démontré le retrait des États-Unis de l'accord avec l'Iran (JCPOA) en 2018, en contraignant l'ensemble des pays restant dans l'accord.¹²⁰⁶ Dans ce contexte, qu'est devenue la notion classique de « puissance militaire », définie jusqu'alors par une estimation

¹²⁰⁴ - Emmanuel BOITEAU, « Nouveaux espaces de conflictualités, prolifération et déni d'accès : la fin de la puissance militaire » ? *Op.cit.*, p.130.

¹²⁰⁵ - Les recherches entreprises aujourd'hui sous l'égide du lawfares ont consacré à l'étude des conséquences stratégiques de la judiciarisation croissante des interventions armées des démocraties occidentales. Inventé par le général de l'armée de l'air américaine Charles Dunlap en 2001, ce terme de langue anglaise est forgé à partir de la contraction des mots « law », droit et « warfare », art de faire la guerre. Commentant les réactions inquiètes du commandement américain lors de l'intervention de l'Otan dans la guerre des Balkans de 1999, ce dernier parle « d'utilisation du droit comme une arme de guerre » et de la « stratégie d'utiliser ou de mal utiliser le droit comme un substitut à des moyens militaires traditionnels pour réaliser un objectif opérationnel. » Il fait écho à des critiques s'interrogeant sur la possibilité que « le droit rend la guerre injuste » puisqu' il ferait peser sur les armées occidentales des contraintes juridiques désavantageuses par rapport à un ennemi qui n'aurait cure du droit international.

¹²⁰⁶ - Amélie FÉREY, « Droit de la guerre ou guerre du droit ? Réflexion française sur le lawfare », *Revue Défense Nationale*, N°806, Janvier 2018, Pp. 55-60.

de capacités dans les milieux terrestres, maritimes et aériens ? Alors que les États se trouvent paradoxalement engagés sur une multitude de fronts, comment préserver leur puissance et alors que leurs actions militaires ne sont plus les seules à dominer les champs de bataille ? Si la notion de puissance militaire a progressivement disparu des relations interétatiques au cours des dernières décennies, elle a en réalité évolué pour garder toute son importance en ayant un sens plus large, incluant les nouvelles manœuvres militaires dans des zones de conflit, des alliances plus souples et une détermination assumée à s'engager militairement.

En somme, l'avenir de la dissuasion ne peut être prédit, mais il existe des indices sur la façon dont la dissuasion nucléaire se déroulera à l'avenir. De nombreux défis et évolutions remettent en cause la pertinence de la dissuasion nucléaire. Par conséquent, les arguments présentés suggèrent que tant que les armes nucléaires sont disponibles, l'utilisation de la dissuasion nucléaire est dans l'intérêt des décideurs. Dans l'un de ces scénarios après l'utilisation d'armes nucléaires, la dissuasion nucléaire peut également échouer en fin de compte. Un tel événement rappellerait au monde les effets dévastateurs du nucléaire. La priorité pour les Nations Unies et les puissances mondiales sera de trouver des solutions pour remédier et empêcher la réutilisation des armes nucléaires, le TIAN, bien qu'il s'agisse d'une initiative au profit de l'humanité, ne semble pas se concrétiser prochainement et ne le sera probablement jamais. La dissuasion développera et intégrera de nouvelles technologies et capacités pour maintenir sa crédibilité, y compris le potentiel de la cybernétique, de l'espace et même de l'utilisation des médias, du terrorisme, aideront à maintenir, à équilibrer et même à affaiblir et rendre inefficace la dissuasion nucléaire des autres nations. En effet, les États devront tenir compte de ce développement technologique afin de maintenir et d'améliorer leurs stratégies de dissuasion nucléaire au fur et à mesure de leur évolution. Bref, la dissuasion nucléaire doit rester pertinente et préserver son rôle, tant qu'il y aura des armes nucléaires. Les arguments présentés dans cette thèse démontrent que malgré les inquiétudes apportées avec des défis futurs, la dissuasion nucléaire continuera d'avoir un rôle important et les États devront l'adapter aux nouvelles menaces internationales, pour qu'elle reste crédible et pertinente. Ceci a probablement fait partie du calcul de la Russie avant d'agir en Ukraine. L'autre élément à considérer est que l'Ukraine a déjà possédé l'arme nucléaire. L'Ukraine s'est départie de l'arme nucléaire en 1994 suivant des négociations avec les États-Unis, l'Angleterre et la Russie. La question qui émerge est la suivante : est-ce que la Russie aurait décidé d'envahir l'Ukraine si ces derniers avaient gardé leur arsenal nucléaire ? Bien qu'il soit difficile, voire impossible, de

connaître la réponse à cette question, il est fort probable qu'avec la dissuasion nucléaire de l'Ukraine, la réponse aurait été non.¹²⁰⁷

¹²⁰⁷ - CIMBALA Stephen, « Putin and Russia in retro and forward: the nuclear dimension », in *Defense & Security analysis* 33, N° 1, 2017, p. 59.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

I Ouvrages

1- Ouvrages généraux

- **BERTRAND Badie, VIDAL Dominique**, « Fin du leadership américain ? L'état du monde 2020 », édition, La Découverte.
- **BLIN Arnaud**, « La paix de Westphalie ou la naissance de l'Europe politique moderne », Editions Complexe, mars 2006.
- **BLIN Arnaud**, « ALQUAIDA : manuel pratique du terrorisme », Editions, André versaille, , 2009, préface.
- **BONIFACE pascal**, « Comprendre le monde, les relations internationales pour tous », Armand Colin, 2012.
- **CORTEN olivier et PIERRE Klein**, « Droit d'ingérence ou obligation de réaction » ? coll. de droit international, Editions, Bruylant, préface de jean SALMON.
- **COURMONT Barthélémy**, « Chroniques de la gouvernance », Éditions, Charles Léopold Mayer, 2007.
- **DE GAULLE Charles**, « Mémoires d'espoir », Le renouveau, Paris, Plon, 1970.
- **DE SENARELENS Pierre**, « La mondialisation, théorie, Enjeux et débat » ,2ème édition, Editions DALLOZ/Armond colin, paris, 2001.
- **DELACROIX Christian, ZANCARINI-FOURNEL Michelle** « La France du temps présent, 1945- 2005 », Paris, Belin, 2014.
- **DILLENS Anne-Marie**, « La guerre et l'Europe », Éditions, Presses de l'Université Saint-Louis.2001.
- **FUKUYAMA Francis**, « La fin de l'histoire et le dernier homme », Macmillan Inc., New York, 1992.
- **GASTEYGER Curt**, « Les défis de la paix : Un monde à la recherche de sa sécurité », Graduat Institute Publications, 2015.
- **GEOMAERE Éric et OST François**, « L'action humanitaire : questions et enjeux », Édition, Presses de l'Université Saint-Louis, bruxelle, 1998.
- **GERE François**, « Dictionnaire de la pensée stratégique », Paris : Larousse-Bordas, 2000.
- **GILLES Vandal**, « La doctrine OBAMA : fondements et aboutissements », presse de l'Université du Québec, 2011.
- **GUIEU Jean-Michel**, « Garantir la paix par la « sécurité collective » au XX^{ème} siècle », encyclopédie d'histoire numérique de l'Europe.
- **GUILLAUME Parmentier**, « Le Retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide, Questions au XX^{ème} siècle », FeniXX réédition numérique.
- **GUITTON Jean**, « La Pensée et la guerre », Paris : Editions, Desclée de Brouwer.
- **HASSNER Pierre**, « La violence et la paix, de la bombe atomique au nettoyage ethnique », 2ème édition du seuil, 2000.
- **HUNTINGTON Samuel**, « Le choc des civilisations », Paris : Éditions Odile Jacob, 2000.
- **JANATI Abdelhak**, « Histoire des relations internationales modernes », Hilal impression, 2005.
- **KEMPF Jean**, « Une histoire culturelle des États-Unis, Chapitre 1. Les valeurs américaines », Editions, Armand Colin, 2015.
- **KEMPF Olivier**, « L'OTAN au XXI^{ème} siècle, Paris », Editions, Artège, 2010.

- **KÜPPER Achim, BERGHE Kristine Vanden** (contributeur), « Guerre et jeu », Presses universitaires François-Rabelais, 2020.
- **LEONID A. Petrov et COLIN Sébastien**, « Chronique de la gouvernance », 2007.
- **LEPICK Olivier, DAGUZAN Jean-François**, « Le terrorisme non conventionnel », Editions, Presses Universitaires de France, 2003.
- **LEROUX De Charles-Edouard**, « Réhumaniser le monde », l'Harmattan, 2021.
- **MALIS Christian**, « Guerre et stratégie au XXI^{ème} siècle », notamment son chapitre sur *le nouvel âge du nucléaire*. Paris, Fayard, 2014.
- **MELANDRI Pierre, NOUAILHAT Yves-Henri**, « Chapitre 29. Les États-Unis, l'alliance atlantique et l'unification européenne : deux projets complémentaires ou rivaux » ? Pour l'histoire des relations internationales (2012), col, Le Nœud Gordien, Editions, Presses Universitaires de France.
- **PARMENTIERV Guillaume**, « Le Retour de l'histoire : Stratégie et relations internationales pendant et après la Guerre froide », FeniXX réédition numérique.
- **PEYREFITTE Alain**, « C'était de Gaulle », Paris, Gallimard, 2002.
- **VENEZIA J .C.**, « Stratégie nucléaire et relations internationales », librairie Armand Colin, 1971.
- **WALZER Michael**, « Guerres justes et injustes », Paris : Editions, Belin, 1999.
- **ZBIGNIEW Brzezinski**, « Le vrai choix : les États-Unis et le reste du monde », Odile Jacob, 2004.

2-Ouvrages spéciaux

- **A.DAY Joseph**, « Une nouvelle ère pour la dissuasion nucléaire ? Modernisation, maîtrise des armements et forces nucléaires alliées », commission de la défense et de la sécurité ,11 juillet 2019.
- **APERIAN (V.E.) et alt.** ; « La paix et le désarmement », Etudes scientifiques, 1984, éditions du PROGRES.
- **BEAUFRE André** , « Dissuasion et stratégie », Armond colin, 1964.
- **BELLETINI Jack**, « La géopolitique de Sir Alford Mackinder et l'ère nucléaire, stratégies », fondation pour les Etudes de défense nationale, Paris ,1983.
- **BEN CRAMER**, « Le nucléaire dans tous ses états : Les Enjeux nucléaires de la mondialisation », Alias, 2002.
- **BENOIT Pélopidas**, « La dissuasion nucléaire étendue, seule alternative à la prolifération ? », Repenser les choix nucléaires (2022).
- **BONIFACE Pascal, COURMONT Barthélemy**, « Le monde nucléaire : arme nucléaire et relation internationale depuis 1945 », Editions, Armond colin, 2006.
- **BOULANGER Philippe**, « *la géostratégie contemporaine* », dans Introduction à la géostratégie, Coll., Repères, Éditeur, La Découverte,2023.
- **CLAUDE Delmas**, « L'âge nucléaire », Paris : PUF, 1974.
- **COLARD Daniel et alt.**, « Le désarmement pour le développement : dossier d'un pari difficile », les cahiers de la fondation pour les Etudes de défense nationale, 1981.
- **COLLIN Jean-Marie, DRAIN Michel, NORLAIN Bernard, QUILES Paul**, « Les mythes sur la dissuasion nucléaire, dossier « le désarmement, la prolifération et la non-prolifération nucléaires », France, avril 2015.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « Vers l'interdiction des armes nucléaires ? Autour de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONG antinucléaire ICAN », *IRSEM*, 14 décembre 2017.

- **DESNOYERS Marc**, « La réaffirmation des armes nucléaires dans le monde : quand la culture pose un dilemme », université du Québec Montréal, décembre 2009.
- **DUCHATEL Mathieu**, « Les pourparlers à six ont facilité la nucléarisation de la Corée du Nord : Zhang Liangui, « Ne pas avoir de bottom line a plongé les américains dans l'imbroglio nucléaire nord-coréen », Huanqiu shibao, *perspectives chinoises*, 2009.
- **DUMOULIN André**, « Chapitre 3 : la règle du jeu nucléaire et la question communicationnelle, De la réflexion théorique au cinéma de fiction », *dans guerre et jeu*, Édition : Presses universitaires François-Rabelais, 2014
- **EDWARD Valensi**, « La dissuasion nucléaire : les terrifiants outils de la paix », l'Harmattan, 2012.
- **FORTMAN Michel**, « Le retour du risque nucléaire », Les Presses de l'Université de Montréal
- **GERE François**, « La sortie de guerre, les Etats-Unis et la France face à l'après-guerre froide (1986-1996) », coll. Bibliothèque stratégique, Paris, éd. Economica, novembre 2002.
- **GREMARE Benoît**, « De l'arme nucléaire française : essai sur la constitutionnalisation de la force de frappe », l'Harmattan, 2021.
- **HEISBOURG François**, « L'avenir incertain de la dissuasion, les armes nucléaires ont-elles un avenir » ? Paris, Odile Jacob, 2011.
- **JEAN-LUC Lefebvre**, « Stratégie spatiale », *collection spatiologie*, ISTE éditions, 2016.
- **JURGENSSON Céline**, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire » ? Hérodote, 2018
- **JORGENSEN Céline, MONGIN Dominique**, « Des origines du programme nucléaire français à nos jours », VAISSE Maurice, « Le général de Gaulle et la souveraineté nucléaire », *Résistance et Dissuasion*, Editions, Odile Jacob, 2018.
- **KEMPF Olivier**, « Nucléaire : contre-idée reçue N° 5 : L'arme nucléaire assure l'indépendance de la France » ,2014.
- **LABBE Marie-Hélène**, « Le risque nucléaire », Édition, Presses de Sciences Po, 2003.
- **LAMBALLE Pierre**, « La dissuasion nucléaire, une arme plus actuelle que jamais », Edition, le jaune et le rouge, mai 2016.
- **LE GUELTE Georges**, « Histoire de la menace nucléaire », Editions, Hachette Littératures, 2014.
- **LUCIEN Poirier**, « Des stratégies nucléaires », Bruxelles, complexe, 1988.
- **LUKIC Renéo** , « Conflit et coopération dans les relations franco-américaines », *Du Général De Gaulle à Nicolas Sarkozy*, collection politique étrangère et sécurité, Mai 2009.
- **MAIGRET Bruno**, « Opération Poker, au cœur de la dissuasion nucléaire française » ; Éditions Tallandier, 2021.
- **MALIS Christan** , « Guerre et stratégie au XXIe siècle », chapitre sur le nouvel âge du nucléaire, Paris, Fayard, 2014.
- **MOUTOUH Hugues**, « Contre-prolifération », *Dans Dictionnaire du renseignement*, Editions Perrin, 2018.
- **MONGIN Dominique**, « Dissuasion et Simulation, de la fin des essais nucléaires français au programme Simulation », édition, Odile Jacob, 2018.
- **PASCALLON Pierre**, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire française face aux défis et aux changements Géostratégiques d'aujourd'hui et de demain » ? *Sciences humaines & sociales*, l'Harmattan, 2015.
- **PASCALLON pierre et HENRI Paris**, « La dissuasion nucléaire française en question », PARIS Henri, Editions, l'Harmattan, 2006.
- **PERERA Rohan**, « Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire », United nations audiovisual library of international law ,2012.

- **PHILIPPE-DAVID Charles**, « Stratégie et sécurité à l'aube du XXI^{ème} siècle », *Dans La guerre et la paix*, 2006.
- **QUILES Paul**, « Nucléaire, un mensonge français, réflexions sur le désarmement nucléaire », Editions, Charles Léopold Mayer, 2012.
- **RANDAL Forsberg**, « Le désarmement nucléaire est une action humanitaire, Institut des nations Unies pour la recherche sur le désarmement, Avril 2003.
- **ROCHE Nicolas**, « Le Traité de non-prolifération et le désarmement nucléaire », *Pourquoi la dissuasion*, 2017.
- **TERTRAIS Bruno**, « Le concept de dissuasion nucléaire », *dans L'arme nucléaire, coll. ; Que sais-je ?* Édition, presses universitaires de France, 2008, p.29
- **VILLAIN Jacques**, « Le livre noir du nucléaire militaire », Editions Fayard, 8 octobre 2014.
- **VASIL Teigens**, « La course à l'espace », édition, Cambridge Stanford books, traducteur, C.S.B, EQUIPMENT.
- **VENEZIA Jean-Claude**, « Stratégie nucléaire et relations internationales », Armand colin.
- **W. LEFEVER Ernest**, « Les armes nucléaires dans le tiers monde », sans éditions ni année de parution.

II- Articles de revues

- **ACHESON Ray**, « TNP 2020, ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté, » Version originale écrite en anglais, 1^{ère} édition, Coordination de la traduction : Jean-Marie Collin, Version française éditée par ICAN France.
- **A. Del voie Louis**, « Eloge de l'arme nucléaire », in *Revue militaire canadienne*, Automne 2002.
- **ALEZARD Lysiane**, « Y a-t-il un avenir pour l'arme nucléaire » ? In *Recherches Internationales*, N°46, 1996.
- **BACONNET Alexis**, « La Nuclear Posture Review 2010 entre désarmement incantatoire et réalisme », in *Outre-Terre* 2014/1, N° 38, Editions, l'esprit du temps.
- **BACONNET Alexis**, « Le problème de la modernisation de l'arsenal nucléaire américain », *la note du CERPA*, N° 143 ,11/2017.
- **BARTHELMY Courmont**, « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », in *Revue internationale et stratégique*, 2007/1 N°65, Armand Colin.
- **BARZIN Nader**, « La notion de « guerre juste » à l'épreuve des exemples contemporains », in *Topique* 2008/1, N° 102, Editions, Esprit de temps.
- **BERSTEIN Serge**, « Le Gaullisme », *la documentation Française*, N° 8050, Paris, 2006.
- **BEYLERIAN Oning**, « La sécurité internationale après la guerre froide », in *Revue Études internationales*, volume XXIII, N° 1, mars 1999, Institut québécois des hautes études internationales.
- **BIAD Abdel Wahab**, « Le traité d'interdiction des armes nucléaires, Paix et sécurité européenne et internationale », in *sciences de l'Homme et société/science politique*, université Côte d'Azur 2019.
- **BOITEAU Emmanuel**, « Nouveaux espaces de conflictualités, prolifération et déni d'accès : la fin de la puissance militaire » ? Un monde en turbulence - Regards du *CHEM* 2019 - 68e session, *les Cahiers de la Revue Défense Nationale*.
- **BONIFACE Pascal**, « Dissuasion et non-prolifération : un équilibre difficile nécessaire, mais rompu », in *politique étrangère*, N° 3 ,1995 ,60ème année.
- **BONIFACE Pascal**, « Dissuasion et non-prolifération après la conférence du TNP », in *Politique Etrangère*, N° 3/95.

- **BONNEMAISON Jacques**, « La dissuasion aux abois ? », in *Défense nationale*, 465, 1986.
- **BOUCHERON MM. Jean-Michel et MYARD Jacques**, « Les enjeux géostratégiques des proliférations », *rapport d'information*, N° 2085, Assemblée nationale, constitution du 4 octobre 1958.
- **BOULANGER Philippe**, « Le nouvel équilibre géostratégique », *Dans Géographie militaire et géostratégie*, 2015.
- **BOUREILLE Patrick**, « La communication de l'exécutif français autour de l'outil de dissuasion 1945-2015 », in *Stratégie* 2018/1, N° 118, Editions, Institut de Stratégie Comparée.
- **BOUSTANY Katia**, « Le rôle de l'AIEA dans la gestion du secteur nucléaire : une appréciation critique », in *revue Québécoise*, Année 2002.
- **BOUVERET Patrice**, « Prix Nobel de la paix 2017 à ICAN » in *Sortir du nucléaire*, N°76, hiver 2018.
- **BOUVERET Patrice & COLLIN Jean-Marie**, « Interdire les AN », note N° 12 septembre 2019, fondation de l'écologie politique
- **BRUSTLEIN Corentin**, « La multipolarité nucléaire : mythes et réalités de la compétition », in *Politique étrangère* 2020/2 (Été).
- **BRUSTLEIN Corentin**, « La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition stratégique », *dans politique américaine*, 2019/2, N°33.
- **BRUSTLIN Corentin**, « Forces nucléaires françaises : quel renouvellement » ? In *politique étrangère*, 2017.
- **BRUSTLEIN Corentin**, « A l'ombre de la dissuasion : la sanctuarisation agressive », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers N°17, octobre-novembre 2013.
- **BUFFOTOT Patrice**, « Inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI^{ème} Siècle », in *Défense nationale*, 2006.
- **BUGNION François**, « Le Comité international de la Croix-Rouge et les armes nucléaires : d'Hiroshima à l'aube du XXI^{ème} siècle », in *Revue internationale de la Croix-Rouge*, vol. 87, 2005.
- **CHARILLON Frédéric**, « La puissance, doctrine et pratique », *Lettre de l'IRSEM*, N°1, 2013.
- **COURMONT Barthélémy**, « Après l'Iran : Vers une prolifération nucléaire au Moyen-Orient ? », in *la Revue internationale et stratégique*, N° 70, été 2008.
- **CAUSSAT Paul**, « Les leçons de l'expérience sud-asiatique », in, *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales*, les Grands Dossiers N°17, octobre-novembre 2013.
- **CHANSORIA Monika**, « Le débat sur la dissuasion : une perspective indienne », Texte traduit de l'anglais par Caroline Verstappen, in *les Champs de Mars* 2013/1 N° 25.
- **CHIRAC Jacques**, « Prolifération, non-prolifération, dissuasion », in *politique internationale* N°56, 1992.
- **CLAUD Delmas**, « La stratégie nucléaire », *que sais-je ?* N° 1042, presses universitaires de France 1968.
- **CLERMONT Bruno**, « Le Rafale, un outil de souveraineté et de puissance au service de la France », in *Revue Défense Nationale* 2022/2, N° 847, éditions Comité d'études de Défense Nationale
- **COLLIN Jean-Marie**, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », in *les rapports du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP)* 2018/9.

- **COLLIN Jean-Marie**, « Interdire les armes nucléaires », in *Défense et Géopolitique*, 24/09/2019.
- **COLLIN Jean-Marie**, « Le traité sur l'interdiction des armes nucléaires », *des rapports du GRIP*, 9/2018.
- **COLLIN Jean-Marie**, « L'Interdiction des armes nucléaires, » in *les Possibles*, N° 27 Printemps 2021.
- **COURMONT Barthélemy**, « Le désarmement nucléaire selon BARACK OBAMA », in *Revue internationale et stratégique*, 2010/3 N° 79, éditions, IRIS.
- **COURMONT Barthélemy**, « Doctrine nucléaire française : questions en suspens », in *Revue internationale et stratégique*, N°65,2007/1, Editions, IRIS.
- **COUTAU-BEGARIE Hervé**, « Europe-États-Unis l'impossible rééquilibrage » ? In *revue Stratégique* N° 86-87, 2006/1-2.
- **D'ABOVILLE Benoit**, « Préambule - la coopération militaire franco-américaine : de Yorktown à Trump, passé, présent et avenir d'une relation », in *revue défense nationale*, N° 797, 2017/2, Éditions, Comité d'études de Défense Nationale.
- **DAVID Dominique**, « La France et l'OTAN, Une affaire d'images », in *Revue Études internationales*, volume XL, N°2, juin 2009.
- **DE BRICHAMBAUT Maroc Perrin**, « Les avis consultatifs rendus par la CIJ le 8 juillet 1996 sur la licéité de l'utilisation des AN dans un conflit armé (OMS) et sur la licéité de la menace et de l'emploi d'AN (AGNU) », in *annuaire français de droit international XIII*, 1996, CNRS, Editions, paris.
- **DEBOUZY Olivier**, « La dissuasion nucléaire à l'ère du vide », in *politique étrangère*, N°3-1997-62e année 1997.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « La revue de posture nucléaire américaine 2022 », *Brève stratégique* – 51, 29 novembre 2022.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « Repenser la dissuasion nucléaire analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020 », *Note de recherche* N°90,17 février 2020.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « La nouvelle revue de posture nucléaire américaine et la dissuasion élargie en Asie orientale », in *Revue Défense Nationale* 2018/7 (N° 812), Editions, Comité d'études de Défense Nationale.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « Quel rôle pour les armes nucléaires après la nouvelle revue de posture américaine (2018) », *note de recherche* N° 57, 28 juin 2018, IRSEM.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « Que faire du traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Préparer demain : innover et anticiper », in *Revue Défense Nationale* 2018/4 (N° 809), Editions, comité d'études de défense nationale.
- **DE CHAMPCHESEL Tiphaine**, « Vers l'interdiction des armes nucléaires ? autour de l'attribution du prix Nobel de la paix à l'ONG antinucléaire ICAN », *note de recherche*, N°49, IRSEM ,14 décembre, 2017.
- **DE MAILLARD Benjamin**, « Un débat légitime sur la dissuasion nucléaire », in *Revue Défense Nationale*, 2015/7 (N° 782), Editions, comité d'Eudes de défense nationale.
- **DELORY Stéphane**, « dissuasion nucléaire et prolifération : une inconciliable logique », in *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales, les Grands Dossiers* N°17, octobre-novembre 2013.
- **DELORY Stéphane**, « Dissuasion et défense antimissile, l'évolution de la perspective américaine », N° 02/2013, Édition, la Fondation pour la Recherche Stratégique, 2013.
- **DERAMAIX Patrice**, « Le poids des armes sur la théorie de la guerre juste », in *le Philosophie*, 2001/3 N° 15.
- **DE ROUGE Guillaume**, « La dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : bilan d'étape et perspectives », *la Découverte*, « Hérodate », N° 149, 2013/2.

- **DE SAINT-RAPT Jean-Annet**, « La France et l'arme nucléaire au XXI^e siècle », Bulletin N° 46, septembre 2017, Université Paris 2, Centre Thucydide, Nouvelle Génération.
- **DOMINIQUE David**, « Dix remarques sur la dissuasion, le nucléaire et la France », *Dans Les Champs de Mars* 2013/1 (N° 25).
- **DROUHAUD Pascal**, « Guerre mondiales et conflits contemporains », N° 223 Juillet 2006, Editions Belin.
- **DROUHOUD Pascal**, « La dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international », *in guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 N°223.
- **DROUHOUD Pascal**, « La dissuasion nucléaire de la France et l'environnement international », N° 223, juillet 2006.
- **DROUHAUD Pascal**, « Inde-Pakistan : les vertus de la dissuasion nucléaire », *in Revue internationale et stratégique*, IRIS éditions, 2006/3 N°63.
- **DUFOURCQ Jean**, « Les signaux de la dissuasion stratégique », *la Documentation française*, « Les Champs de Mars », la librairie des citoyens, 2013/1 N° 25.
- **DUMOULIN André**, « L'eupéanisation de la dissuasion nucléaire française », *Ballons d'essais, opportunités et limites, Défense et sécurité internationale*, Areion, Paris, 2020, Tome 147.
- **DUMOULIN André**, « La nouvelle Nuclear Posture Review : évolution ou révolution » ? *In Revue Défense Nationale* 2018/5 (N° 810), Editions, Comité d'études de Défense Nationale.
- **DUMOULIN André**, « Vers une érosion du soutien à la dissuasion nucléaire française ? » *institut royal supérieur de défense*, juin, 2015.
- **DURANDAU Jean-Marc**, « Vers un retour des stratégies de guerre nucléaire limitée : défis et enjeux pour la dissuasion française », Article rédigé en mai 2019 dans le cadre des travaux individuels du CHEM, *les Cahiers de la Revue Défense Nationale*.
- **DU GUARDIAN**, « Nucléaire le retour de la menace, » *in courrier international*, N° 1497 du 11 au 17 juillet 2019.
- **ESHET André**, « Aspects stratégiques de la politique étrangère gaullienne », *in La Politique étrangère du général de Gaulle* (1985), Editions, Presses Universitaires de France.
- **FACON Isabelle, MARANGE Céline**, « L'ambivalence de la puissance russe », *in Revue Défense Nationale* 2017/7, N° 802, Editions, Comité d'études de Défense Nationale.
- **FARGHEN Morgane**, « Les enjeux nucléaires au XXI^{ème} siècle en Asie », *in Revue Défense Nationale* 2015/6, N° 781.
- **FÉREY Amélie**, « Droit de la guerre ou guerre du droit ? Réflexion française sur le lawfare », *in Revue Défense Nationale* N°806, janvier 2018.
- **FERRIE Michel**, « Le nucléaire et les relations internationales 2 », *in Relations Internationales*, N°69, printemps 1992.
- **F. GODEMENT**, « Le temps d'une nouvelle stratégie en Asie du Nord-Est est-il venu ? », *in Forum du désarmement*, N° 2, 2005.
- **FISHER David**, « Garanties nucléaires : les premiers pas », *in AIEA/bulletin* 49/1 du septembre 2007.
- **FILLON François**, « L'armée : un outil au service de la sécurité et de la diplomatie, » *in Revue Défense Nationale* 2017/4, N° 799.
- **FORGET Michel**, « La dissuasion nucléaire française : continuité et changement », *in Revue Défense Nationale* 2021/HS1 (N° Hors-série), Editions, Comité d'études de Défense Nationale.

- **FORTMANN Michel**, « La prolifération nucléaire : une relecture théorique, » Volume 24, N° 2, 1993, Institut québécois des hautes études internationales.
- **FOUCHER Michel**, « Avenir de la relation franco-américaine », *Groupe stratégique franco-américain* Projet Johns Hopkins, Université – Fondation Robert Schuman Etude (première version) Janvier 2009.
- **FRANCOIS FIORINA Jean**, « Comprendre les enjeux stratégiques », *note hebdomadaire d'analyse géopolitique de l'ESC Grenoble*, N° 119-5 décembre, 2013.
- **F. SCHMITT et F. DEBES**, « Les conflits de demain vont être numériques, tous les grands États s'y préparent, dit le Directeur de l'ANSSI », *Les Échos*, 21 janvier 2020.
- **GAN ASCIA Jean-Gabriel**, « La révolution de l'Intelligence artificielle (IA) en autonomie », in *Revue Défense Nationale* 2018/HS1 (N° Hors-série).
- **GAUTIER Louis**, « Les défis de la dissuasion nucléaire au XXIe siècle », in *Esprit* 2014/8-9 (Août/septembre).
- **GARCIN Thierry**, « La sinusoïde des relations franco-américaines, » in *Outre-Terre*, N°5, 2003/4.
- **GARY Arnaud**, « Intelligence artificielle et armées françaises : une technologie du présent à mettre en œuvre immédiatement », in *Revue Défense Nationale* 2021/HS4 (N° Hors-série).
- **GASTELLIER Laura**, « Armes nucléaires et asymétrie », in *revue internationale et stratégique*, Edition, Armond collin, N° 51 ,2003.
- **GAUTIER Louis**, « La guerre augmentée ? Enjeux et défis de l'IA dans les conflits futurs », in *Pouvoirs* N° 170, 2019/3.
- **GEORGELIN Jean-Louis**, « Pertinence et permanence de la dissuasion », N°79,2010/3, in *Revue internationale et stratégique*, édition IRIS.
- **GERE François**, « Dissuasion nucléaire et équilibres stratégiques en Asie oriental : réflexions sur le pouvoir égalisateur de l'Atome au XXIème siècle, » in *revue géopolitique*, 4 février 2017.
- **GERLINGER Frédéric**, « Les capacités numériques peuvent-elles participer à la dissuasion ? », in *Cahiers de la pensée mili-Terre*, Sciences & technologies, publié le 10/06/2020.
- **GERY Aude**, « Droit international et prolifération des cyber armes », in *Politique étrangère* Été,2 (2018).
- **GODIN Valérie**, « Singularité militaire et digitalisation : les défis de l'intelligence artificielle dans l'optimisation des ressources humaines », in *Revue Défense Nationale* 2021/HS4 (N° Hors-série).
- **GROSSER Pierre**, « La guerre froide, une périodisation impossible » ? in *ATALA Cultures et sciences humaines* N° 17, « Découper le temps - Actualité de la périodisation en histoire », 2014.
- **GUILHAUDIS Jean- François**, « Diplomatie et « débat » du désarmement en 2015 », in *HAL open science*, 31 mai 2021.
- **GUILLEMETTE Alain**, « Enjeux de la dissuasion pour la direction générale de l'armement », Comité d'études de Défense Nationale, in « *Revue Défense Nationale* », N° 782, 2015/7.
- **GUILLOTEAU Christophe**, « La défense antimissile, renforcement ou fragilisation de la dissuasion ? » in *Revue internationale et stratégique*, N°79, 2010/3.
- **GUTMANN Raphaël**, « L'accord nucléaire indo-américain : enjeux et polémiques, » in *Politique étrangère* 2008/4 (Hiver).
- **HABERMAS Jürgen, GABRIEL Sigmar**, « MACRON Emmanuel, Quel avenir pour l'Europe » ? Traduit en anglais par Saul Lipetz-First, et de l'anglais par Christian Boutin, in *Revue Projet*, N° 360, 2017/5, Editions C.E.R.A.S,

- **HAUTE COUVERTURE Benjamin**, « Planète nucléaire : le TNP à l'épreuve de la Covid-19 », Note d'information N°44/20, fondation pour la recherche stratégique, 27 mai 2020.
- **HAUTECOUVERTURE Benjamin**, « Etats-Unis : vers la NPR 2018 », in *Observatoire de la Dissuasion*, Bulletin mensuel, N°50, janvier 2018.
- **HAUTE COUVERTURE Benjamin**, « Intelligence artificielle et réduction du risque nucléaire : données du problème et argument politique », in *fondation pour la recherche stratégique*, BULLETIN N°66, Observatoire de la Dissuasion Bulletin mensuel, juin 2019.
- **HAUTE COUVERTURE Benjamin**, « États-Unis : de nouvelles options nucléaires ? » in *Politique étrangère* 2018/2 (Été), Editions, Institut français des relations internationales.
- **HEISBOURG François**, « Fondation pour la Recherche Stratégique », *Annuaire stratégique et militaire*, Odile Jacob, 2005.
- **HEMEZ Rémy**, « La Corée du Nord disposerait de l'arme nucléaire, et après », in *Revue Défense Nationale* 2015/7, N° 782.
- **HENROTIN JOSEPH**, « L'intelligence artificielle, un avantage majeur pour les armées ? » in *Stratégie* 2018/3, N° 120.
- **HENROTIN Joseph, J. LE DAUPHIN et R. Vahé**, « Que penser de la dissuasion ? » *les cahiers de l'IDRP*, septembre 2010.
- **HOCHIN Kwang**, « Approches multi niveaux du dilemme de la question nucléaire en Corée du Nord et de la sécurité en Asie du Nord-est », in *Revue internationale de politique comparée* 2012/3, Vol. 19.
- **HUYGHE François-Bernard**, « Une cyber stratégie à inventer, réflexions sur le cyber : quels enjeux ? », *Pensez les ailes françaises* N°32, Juillet 2015, Centre d'études stratégiques aérospatiales.
- **H. QUESTER George and SENTUCQ Colette**, « La puissance nucléaire américaine », in *Relations internationales*, N° 94, été 1998, Presses Universitaires de France.
- **IASIELLO Emilio**, « La cyber-dissuasion est-elle une stratégie illusoire ? » *ASPJ Afrique & Francophonie* - 1er trimestre 2018.
- **ISABELLE Moulier**, « La crise dans la péninsule coréenne et ses répercussions internes et internationales », in *annuaire Français de droit international*, 2010.
- **JAFFRELOT Christophe**, « L'inde, nouvel allié asiatique des Etats-Unis », 2005/10 Tome 403, Editions : étude.
- **JASWANT Singh**, « Les Etats-Unis et l'inde : le poids du passé, les promesses de l'avenir », in *politique américaine*, N° 5 ,2006/2, l' Harmattan.
- **JEAN-PAUL HÉBERT**, « L'Iran nucléaire face aux Etats-Unis, » in *Recherches internationales*, N° 79, Juillet-août-septembre 2007.
- **JEFFREY Lewis, TERTRAIS Bruno**, « Dissuader à trois : la coopération nucléaire entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France », in *Revue Défense Nationale* N°788,2016/3.
- **J. O'SHAUGHNESSY Terrence et M. FESLER Peter**, « Renforcer le bouclier : Une dissuasion crédible et une défense efficace pour l'Amérique du Nord », Canada Institute, Septembre 2020.
- **JOUBERT Vincent**, « La dissuasion au défi du cyberspace », in *les Champs de Mars* 2013/1, N° 25, éditeur, la documentation française.
- **JURGENSEN Céline**, « Quel avenir pour la dissuasion nucléaire », N° 170, Editions HERODOTE, Mars 2018.
- **JURGENSEN Céline**, « L'Europe, la France et la dissuasion nucléaire », N° 821,2019/6, in *Revue Défense Nationale*, Editions, Comité d'études de Défense Nationale.

- **J.K. BAILES Alyson**, « La maîtrise des armements en évolution, Texte traduit par Matthieu CHILLAUD », in *Stratégique* 2015/1, N° 108.
- **KANDEL Maya et QUESSARD – SALVAING Maud**, « Les stratégies du smart power américain : redéfinir le leadership dans un monde post-américain », *IRSEM*, Septembre 2014.
- **KEMP Olivier**, « Le nucléaire militaire français dans un nouveau contexte stratégique », in *Politique étrangère* 2018/3.
- **KLEIN Jean**, « La France et la défense antimissile », in *politique étrangère* 4/2001.
- **KLEIN Jean**, « La France, l'OTAN et la sécurité en Europe, » Volume 8, N° 1, 1977, Centre d'études de politique étrangère, Paris.
- **KOPECKY Maurice**, « L'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires », in *Revue Défense Nationale* 2016/4, N° 789.

- **LABBE Marie-Hélène**, « Vingt ans de prolifération nucléaire », in *Politique Etrangère*, N3/99, IFRI
- **LAMBALLE pierre**, « La dissuasion nucléaire, une arme plus actuelle que jamais, » in *défense le jaune et la rouge*, dossier N° 12, mai 2016
- **LANTERNIER Marie-Alix, FRS, et MAITRE Emmanuelle**, « Observatoire de la Dissuasion », BULLETIN N°75, avril 2020.
- **LE GUELTE Georges**, « Les enjeux de la prolifération nucléaire », in *Revue Défense Nationale* 2015/1, N° 776.
- **LE GUELTE Georges**, « La nouvelle posture nucléaire américaine : révolution dans les concepts stratégiques ? », in *la revue internationale et stratégique*, N° 47, automne 2002, Armand Colin.
- **LE GUELTE Georges**, « Quelle doctrine nucléaire pour la France ? » in *Revue internationale et stratégique* 2005/3, N°59, édition Armand Colin.
- **LELLOUCHE Pierre**, « La France et la politique américaine à l'égard de la sécurité de l'Europe », in *Politique étrangère*, Vol. 44, N°.3 (Décembre 1979), Institut Français des Relations Internationales.
- **LERIN François, TUBIANA Laurence**, « Les paradoxes de la souveraineté », dans *Regards sur la Terre*, Editions, Presses de Sciences Po, 2009.
- **LEGUELETE Georges**, « La nouvelle posture nucléaire américaine : révolution dans les concepts stratégique ? », in *la revue internationale et stratégique*, N°47, automne 2002
- **LEO G. Michel**, « La refonte de la stratégie de défense américaine », in *Revue internationale et stratégique*, 2009/4 N° 76, Éditions, IRIS.
- **LEPRI charlotte**, « Le paradoxe américain du président Sarkozy », in *revue internationale et stratégique*, 2010/1, N°77.
- **MACRON Emmanuel**, « Préface » de la *Revue stratégique*, 2017.
- **MAITRE Emmanuelle**, « Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération », in *Recherches & Documents* N°03/2021, fondation pour la recherche stratégique.
- **MAITRE Emmanuelle**, « Dissuasion nucléaire en Europe : convergences, singularités et perspectives de coopération », in *Recherches & Documents* N°03/2021, fondation pour la recherche stratégique, Janvier 2021.
- **MAITRE Emmanuelle**, « La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique, cas des Etats-Unis », note n° 14/2018 du 6 août 2018, fondation pour la recherche stratégique.
- **MAITRE Emmanuelle**, « Observatoire de la dissuasion », BULLETIN N°60, décembre 2018.

- **MAÎTRE Emmanuelle**, « Traité d'interdiction des armes nucléaires », in *défenses & industrie*, N° 11, Juin 2018.
- **MAITRE Emmanuelle, TERTRAIS Bruno**, « La modernisation des arsenaux nucléaires », *Fondation pour la recherche stratégique*, Note N°62/20, 2 octobre 2020.
- **MAURICE vaise**, « 1945, le tournant du XXème ? » In *Politique Etrangère* N° 3-4/2000.
- **MEIER Oliver**, « État des lieux du désarmement nucléaire », in *Revue internationale et stratégique* 2014/4, N° 96, Editions, IRIS.
- **MERLIN Charles**, « Le renouveau du secteur nucléaire aux Etats- Unis », septembre 2020, études de l'IFRI.
- **MERSI Mbabe Basile**, « La notion de la guerre préventive et ses conséquences en politique étrangère américaine », in *International Journal of Innovation and Applied Studies*, ISSN 2028-9324 Vol. 25 N°4 Mar. 2019.
- **MIAILHE Nicolas**, « Géopolitique de l'intelligence artificielle : le retour des empires » ? In *Politique étrangère* 2018/3 (Automne).
- **MIRAILLET Michel**, « La Dissuasion et le second âge nucléaire », in *Politique étrangère*, 2010/2 Été, Editions, Armand colin.
- **MOMZIKOFF Sophie**, « Le retour de la Russie », in *Stratégie* 2018/3, N° 120, Éditions, Institut de Stratégie Comparée.
- **MONGIN Dominique**, « La guerre en Ukraine, une nouvelle crise nucléaire ? » in *Esprit* 2022/7-8, Editions, Esprit.
- **MONGIN Dominique**, « Genèse de l'armement nucléaire français », in *Revue historique des armées*, N°262/2011.
- **MONTIGNAC Jean-Luc**, « Penser la dissuasion en 2020 » ? In *Les Champs de Mars* 2013/1, N° 25, Editions, la documentation française.
- **MOTTE Martin**, « Les fondamentaux de la stratégie française face aux enjeux du XXI^{ème} siècle », in *Stratégie* 2018/3, N° 120, Editions, Institut de Stratégie Comparée.
- **NOAM Chomsky**, « L'Irak n'est qu'un test », le Grand Soir Info ,6 avril 2003.
- **NOEL Jean Christophe**, « IA : vers une nouvelle révolution militaire ? », in *laboratoire de recherche sur la défense*, IFRI, octobre 2018.
- **NOEL Jean Christophe**, « Comment l'intelligence artificielle va transformer la guerre », *IEFRI*, 5 novembre 2018.
- **NICOULLAUD François**, « La France et la négociation avec l'Iran, in *Confluences Méditerranée* 2016/1 (N° 96), Editions, l'Harmattan.
- **NOEL JEAN CHRISTOPHE**, « Comment l'intelligence artificielle va transformer la guerre », *IEFRI*, 5 novembre 2018.
- **ODDARNE Westad**, « Le monde après la guerre froide », in *Histoire mondiale de la guerre froide*, Perrin, 2019.
- **OZANNE Éric**, « Commandement interarmées des opérations et révolution numérique : constat et perspectives », in *Revue Défense Nationale* 2018/4, N° 809.
- **PELLISTRANDI Jérôme**, « La guerre en Ukraine et le monde d'après... », In *Revue Défense Nationale* N° 850,2022/5, Editions, comité d'Etudes de Défense Nationale.
- **PELOPIDAS Benoit**, « Les émergents et la prolifération nucléaire. Une illustration des biais téléologiques en relations internationales et de leurs effets », in *Critique internationale* 2012/3, N° 56.
- **PELOPIDAS Benoit**, « Repenser les choix nucléaires, Bernard NORLAIN », in *Revue Défense Nationale* 2022/7, N° 852, Éditions, Sciences Po – Les Presses, 2022.

- **PELOPIDAS Benoit**, « Pour une histoire transnationale des catégories de la pensée nucléaire », in *Stratégie* N° 108, 2015/1.
- **PERON-DOISE Marianne**, « La Corée du Nord en 2005 : décomposition ou ultimes métamorphoses ? » in *Revue internationale et stratégique* 2005/1, N°57, Editions, IRIS.
- **PHILIPPE BAULON Jean**, « Surprise et stratégie nucléaire : aux sources de la dissuasion », in *Stratégie* N° 106, 2014/2.
- **PIERRE DE SENARCLENS**, « Théories et pratiques des relations internationales depuis la fin de la guerre froide », in *Politique étrangère* 2006/4 (Hiver).
- **POUEZAT Delphine**, « L'Agence internationale de l'énergie atomique et le Conseil de sécurité des Nations Unies », in *annuaire français de droit international*, 2005.
- **QUINLAN Michael**, « Au-delà de l'arme nucléaire » ? Traducteur : sem-link Christophe Jaquet, in *Politique étrangère*, N°1, 2001.
- **RAFLIK Jenny**, « La France et la genèse institutionnelle de l'Alliance atlantique (1949-1952) », in *Relations internationales* N°143, 2008/2, Editions, Presses Universitaires de France.
- **RAPNOUIL Manuel Lafont, VARMA Tara & Nick Whitney**, « Les yeux fermés : Attitudes européennes sur la question de la dissuasion nucléaire », *european council on foreign relations*, ecfr.eu, décembre 2018.
- **RÉAL pierre**, « L'intelligence artificielle et ses applications : un défi stratégique pour la France, Un monde en turbulence » in - *Regards du CHEM 2019 - 68e session, Les Cahiers de la Revue Défense Nationale*.
- **REMY HEMES**, « La Corée du Nord disposerait de l'arme nucléaire, et après ? » in *Revue Défense Nationale* N° 782, 2015/7.
- **ROCHE Nicolas**, « Espace : quels enjeux stratégiques, quelles menaces, quelle dissuasion ? » in *Revue Défense Nationale* N° 791, 2016/6.
- **ROSIERE Stéphane**, « géographie politique, géopolitique et géostratégie : distinctions opératoire », in *l'information géographique*, vol. 65, n°1, 2001.
- **ROUGIER Alexis**, « Faire face » le leadership sous tension, Un monde en turbulence », *Regards du CHEM 2019 - 68e session, les Cahiers de la Revue Défense Nationale*.
- **ROUILLARD Gwendal**, « La dissuasion française garante de notre indépendance au XXIe siècle », in *Revue Défense Nationale*, N° 782, 2015/7, Editions, comité d'études de défense nationale.
- **SALAMATIAN Ahmad**, « L'Iran, centre de gravité de plusieurs conflits », in *Confluences Méditerranée*, N° 65, 2008/2.
- **SAUNDERS Paul**, « La relation avec la France, un test pour l'Amérique », in *politique américaine*, N° 8, 2007/2, Editions, l'Harmattan.
- **SCHEPERS Névine**, « L'Europe et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires », in *Politique de sécurité : analyses du CSS*, N° 286, Juin 2021.
- **SEMINATORE Irnerio**, « Les relations internationales de l'après-guerre froide : une mutation globale », in *Revue Études internationales*, volume XXVII, 9/1996, N° 3.
- **SITT Bernard**, « La revue de la posture nucléaire américaine et le nouveau cadre stratégique de l'administration bush ».
- **SOUODOPLATOFF Serge**, « L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous », *Fondation pour l'innovation politique*, fondapol.org, février 2018.

- **SOUTOU Georges-Henri**, « Editorial : désarmement, non-prolifération, mesures de confiance, maîtrise des armements », in *Institut de Stratégie Comparée, Stratégique*, 2015/1, N°108.
- **SOUTOU Georges-Henri**, « La France et la non-prolifération nucléaire », in *revue historique des armées*, 2011, open éditions journal.
- **TANIGUCHI Tomihiro & Nilsson Anita**, « Renforcer la sécurité nucléaire dans un monde en mutation », *IAEA BULLETIN* 46/1.
- **TERTRAIS Bruno**, « Les armes nucléaires et la guerre en Ukraine : bilan provisoire et conséquences possibles », Note de la FRS N°28, 2022.
- **TERTRAIT Bruno**, « La dissuasion partagée » ? in *Revue Défense Nationale* 2019/4 N° 819, Editions, Comité d'études de Défense Nationale.
- **TERTRAIS Bruno**, « La dissuasion nucléaire : quelle légitimité ? », in *Diplomatie, affaires stratégiques et relations internationales, les Grands Dossiers* N°17, octobre-novembre 2013.
- **TERTRAIS Bruno**, « La politique américaine de lutte contre la prolifération au Moyen-Orient. Quel bilan » ? Entretien avec Bruno Tertrais, Entretien réalisé par Boris Eisenbaum , in *Les Cahiers de l'Orient* 2011/4 ,N° 104.
- **TERTRAIS Bruno**, « Les limites de la dissuasion », N° 03/2009, recherches and documents.
- **TERTRAIS Bruno**, « La dissuasion nucléaire en 2030 », in *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire* Novembre 2007, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire.
- **TERTRAIS Bruno**, « La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations », in *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, Novembre 2007, AFRI, volume I, 2000, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire.
- **TERTRAIS Bruno**, « L'arme nucléaire ,60 ans après Hiroshima », in *la dissuasion nucléaire française en question*, sous la direction d'Henri PARIS, Pierre PASCALLON, Editions l'Harmattan ,2006
- **TERTRAIS Bruno**, « Le bel avenir de l'arme nucléaire », in *Critique internationale* 2001/4, Presses de Sciences Po, N°13.
- **TERTRAIS Bruno**, « Observatoire de la Dissuasion, Bulletin mensuel Numéro spécial consacré aux enjeux nucléaires de la guerre en Ukraine », Bulletin N°96, mars 2022.
- **THRÄNERT Oliver**, « La Russie, puissance nucléaire, Politique de sécurité », analyses du CSS, N° 312, Octobre 2022.
- **THRÄNERT Oliver**, « La politique de Trump en matière d'arme nucléaire », in *Politique de sécurité : analyses du CSS*, éditeur : Benno Zogg, Center for Security Studies (CSS), ETH Zürich, Mars 2018, N° 223.
- **TOUCAS Boris**, « Trump et la Corée du Nord : l'impatience sans stratégie », 22 juin 2017, IFRI.
- **TOURAINÉ**, « Le facteur nucléaire après la guerre froide », in *politique étrangère*, N°2-1992-57e année.
- **VAÏSSE Maurice**, « La France et l'OTAN : une histoire », in *Politique étrangère* 2009/4 (Hiver).

- **VALANTIN Jean-Michel and EUGENE J. CARROLL**, « La Corée du nord, ou les paradoxes de la stratégie américaine », in *Diplomatie*, N° 2 (mars-avril 2003).
- **VERNOIS Désiré**, « Le cercle vicieux stratégique (réflexions sur la paix et la guerre au tournant du XX^{ème} siècle », in *Revue* N° 659, Décembre 2003.
- **VERSCHUURIN Pim**, « Regards critiques, vingt-cinq ans de relations internationales, revue internationale et stratégique », Edition, IRIS, 2015/03, N°99,
- **VIZIER Solène**, « La bombe nucléaire au bout du clavier : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques », *Initiatives pour le désarmement nucléaire*, Paris, Juin 2018.
- **VILBOUX Nicole – GROS Philippe**, « Impact de l'élection présidentielle sur la politique de sécurité et défense – Premières réflexions », in *rapport* N°7, Observatoire de la politique de défense des États-Unis, NOVEMBRE 2016.
- **VILLANI Cédric**, « Les enjeux de l'IA pour la défense de demain », Comité d'études de Défense Nationale, in *Revue Défense Nationale*, 2019/5 N° 820.
- **VILMER J.B. Jean gène**, « Les dix principaux enjeux de défense du prochain quinquennat », in *Défense & Sécurité Internationale* (DSI), mars-avril 2017.
- **VINÇON M. Serge**, « La dissuasion nucléaire : quel rôle dans la défense française aujourd'hui » ? *Rapport d'information* N° 36 (2006-2007), fait au nom de la commission des affaires étrangères, déposé le 24 octobre 2006, sénat.
- **VIZIER Solène**, « Modernisation nucléaire : des risques aggravés par l'abandon des traités » in *initiatives pour le désarmement nucléaire*, décembre 2019.
- **WANDEL Tobias**, « L'Europe et la dissuasion : quelles options pour aller vers une dissuasion nucléaire européenne » ? in *Chocs stratégiques - Regards du CHEM* - 69e session, 2020.
- **WARUSFEL Bertrand**, « La prolifération des technologies sensibles vers le sud : menaces et perspectives de contrôle », in *cultures et conflits*, 02/1991.
- **WECKEL Philippe**, « Le conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire », in *Annuaire Français de droit international* T II- 2006- CNRS Editions, paris.
- **WODKA-GUALIEN Philippe**, « L'arme nucléaire au XXI^{ème} siècle : un facteur structurant du système international », in *Revue Défense Nationale*, 2015/7 N° 782.
- **YOSHIZAKI Tomonori**, « Avantage compétitif et Offset Stratégies américaines en Asie-Pacifique », Traduction Mélanie Sadozaï, in *Revue Défense Nationale*, Editions, Comité d'études de Défense Nationale 2018/7, N° 812.
- « Iran–Etats-Unis : la presse iranienne divisée face à l'arrivée de Joe Biden à la Maison-Blanche », in *courrier international*, paris ,20 janvier 2021.

III - Thèses et mémoires

- **ALEXIS BEDOS**, « La Corée du Nord, l'émergence d'une puissance nucléaire et les impacts sur la géopolitique », master ingénierie et management en sécurité globale appliquée, promotion 2017/2018, université de technologie de Troyes.
- **BAILLE Louise-Marie**, « Le modèle français de dissuasion nucléaire 1990-2035 », Sous la direction de Julian Fernandez, Thèses en préparation à l'Université Paris-Panthéon-

Assas, dans le cadre d'École doctorale de droit international, droit européen, relations internationales et droit comparé (Paris) depuis le 31-12-2015.

- **BRISSON Daniel**, « La victoire du conservatisme : la stratégie nucléaire américaine après la guerre froide », Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Science (M.Sc.) en science politique, Avril, 2005, Université de Montréal.
- **GREMARE Benoit**, « L'arme nucléaire française : aspects de droit public », Thèse de doctorat en Droit public, Sous la direction de Olivier Renaudie et de Katia Blairon. Soutenue le 11-12-2020 à l'Université de Lorraine, dans le cadre d'École doctorale SJPEG - Sciences Juridiques, Politiques, Economiques et de Gestion (Lorraine), en partenariat avec Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'État (Nancy) (laboratoire).
- **GUEORGUIEV Irina**, « La non-prolifération et le désarmement des armes nucléaires en droit international et le mécanisme de retrait des traités internationaux », Université de Montréal, Faculté de droit, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maîtrise en droit, juillet 2020.
- **HOURLIER Marie-Catherine**, « La Corée du Nord : enjeu de la sécurité internationale », Sous la direction du Professeur Nicolas HAUPAIS, Master Sécurité et Défense Dirigé par le Professeur Olivier GOHIN, UNIVERSITE PANTHEON-ASSAS – PARIS II, Droit – Economie – Sciences Sociales 2017.
- **LAZ Karim André**, « Entre concept et mise en œuvre le désarmement nucléaire à la croisée des chemins », mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, JANVIER 2006, UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL.
- **LEVESQUE Etienne**, « Les velléités nucléaires nord-coréennes dans la ligne de mire des Etats-Unis : une explication décisionnelle des crises de 1994 et 2002 ». Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique, par université du Québec à MONTREAL, OCTOBRE 2007.
- **LOUNNAS Djallil**, « La sécurité collective dans l'unipolarité : la crise nucléaire iranienne », Département de science politique Faculté des arts et des sciences, Thèse présentée à la faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de PhD en Science politique, Septembre 2010.
- **MAJOR Pierre J.R.L. Gosselin**, « La dissuasion nucléaire : est-elle toujours pertinente aujourd'hui » ? Canadian forces collège – collège des forces canadiennes JCSP 47 – PCEMI 47 2020 – 2021 masters of defense studies – maîtrise en études de la défense
- **PAR MARC Desnoyers**, « La réaffirmation des armes nucléaires dans le monde : quand la culture pose un dilemme », université du Québec à Montréal, décembre 2009, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en science politique.
- **RASTBEEN Ali**, « Le nucléaire iranien : une approche française, Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication, Université Panthéon –Assas, décembre 2012.
- **SANGAR Éric**, « Les conséquences de la prolifération pour la dissuasion », année académique 2006-2007, master affaires internationales, cours séminaire : pensée stratégique, GRIN verlag.
- **VALLON Frédérique**, « De l'utilité d'un droit international en matière de terrorisme nucléaire maritime », publiobook , 2012, thèse, directeur de thèse, Régis Marchiaro.

IV- Références en anglais

- **BARRY O'Neill**, « Dame Theory Models of Peace and War », in Thomas Schelling, the Strategy of Conflict, Cambridge: Harvard University Press, 1980.
- **BEN Paxton**, « 2017 Saw 122 Countries – but None of the Nuclear-Weapon States – Support the Treaty for the Prohibition of Nuclear Weapons. Why is Nuclear Disarmament so Difficult and What Should be the Next Steps for Those Aiming for Prohibition? », *medicine conflict and survival*, vol, 35, 2019, issue 4,
- **BOULANIN Vincent**, « The impact of artificial intelligence on strategic stability and nuclear risk », volume I, Mai 2019, SIPRI.
- **BOULANIN Vincent**, « Artificial intelligence: A primer », the impact of artificial intelligence on strategic stability and nuclear risk, vol. I, mai 2019.
- **BRUSTLEIN Corentin**, « The Erosion of Strategic Stability and the Future of Arms Control in Europe », *Proliferation Papers*, N° 60, IFRI, November 2018.
- **BUNN Elaine and MIES Richard**, « Assurance, dissuasion, and deterrence (add) in the post-cold war, post-9/11», *ERA*, 31 January 2008.
- **C.HOROWITZ Michael**, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », volume I, Mai 2019, SIPRI.
- **CIRINCIONE**, « Bomb Scare: The History & Future of Nuclear Weapons».
- **CROUCHER Shane**, « NATO's Poland 'Open' to Hosting US Nuclear Weapons », *Newsweek*, 3 Avril 2022.
- **CIMBALA Stephen**, « Putin and Russia in retro and forward: the nuclear dimension », *Defense & Security analysis* 33, N° 1, 2017.
- **DALTON Toby**, « Nuclear Nonproliferation after the Russia-Ukraine War », *Georgetown Journal of International Affairs*, 8 avril 2022.
- **DAN Smith**, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », volume III, SIPRI Stockholm, April 2020.
- **DELPECH Thérèse**, « Nuclear Deterrence in the 21st Century: Lessons from the Cold War for a New Era of Strategic Piracy».
- **DULLIEN Thomas, IOZZO Vincenzo, MARA Tam**, « Surveillance, Software, Security, and Export Controls. Reflections and recommendations for the Wassenaar Arrangement », *Public Comments*, 2015.
- **Held David**, « Democracy, the Nation state and the global system », in *political theory today*, Editions, D.Held, Cambridge, polity press, 1991.
- **D. MITCHEL Andrew**, « Does One Illegality Merit Another? The Law of Belligerent Reprisals in International Law », *Military Law*, vol. 70, 2001.
- **ERLANGER Steven**, « Biden Wants to Rejoin Iran Nuclear Deal, but It Won't Be Easy », *New York Times*, 17 November 2020.
- **FILIPPIDOU Anastasia**, « deterrence and diplomacy », in *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, Cranfield forensic Institute, Cranfield University UK, (Cham: Springer, 2020).
- **FINTAN Hoey**, « Japan and Extended Nuclear Deterrence: Security and Non-proliferation », *Journal of Strategic Studies* 39, N° 4, 2016.

- **F. PASLEY James** « Chicken Pax Atomica: The Cold War Stability of Nuclear Deterrence », *Journal of International and Area Studies*, vol. 15, N° 2, 2008;
- **FUTTER Andrew**, « War Games Redux? Cyberthreats, US-Russian Strategic Stability, and New Challenges for Nuclear Security and Arms Control », *European Security* 25, N° 2, 2016.
- **G. MANHKEN Thomas**, « United States Strategie Culture », document de travail préparé pour la Defense Threat Reduction Agency du Advanced Systems and Concepts Office relié au département de la défense des États-Unis, 13 novembre 2006.
- **GRAHAM T. Allisson, ZELIKOW Philip**, « Essence of Decision. Explaining the Cuba Missile Crisis, » New York: Longman, 1999.
- **HLATKY Von, Wenger**, « The Future of Extended Deterrence: The United States », NATO, and Beyond.
- **IASIELLO Emilio**, « Is Cyber Deterrence an Illusory Course of Action? », *Journal of Strategic Security* 7, N° 1, 2013.
- **J. OPPENHEIMER Robert**, « Atomic Weapons and American Policy », *Foreign Affairs*, vol. 31, N° 4, juillet 1953.
- **KARNITSCHING Matthew**, « German Bomb Debate Goes Nuclear », *Politico*, 3 Août 2018
- **KOSOFF Maya**, « Trump taunts North Korea, Twitter chaos ensues », *Vanity Fair*, 3 Janvier 2017.
- **KURZ Sebastian, VIENNA**, « Conference on the humanitarian impact of nuclear weapons », 8-9 December 2014, Federal Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs Republic of Austria.
- **LEWIS Jeffrey, TERTRAIS Bruno**, « US-French nuclear cooperation: its past, present and future », recherches & documents, N° 04/2015.
- **MANPREET SETHI**, « US Nuclear Posture Review 2018: Unwisely Re-opening 'Settled' Nuclear Issues », *India Quarterly* 74, N° 3 (2018).
- **MICHAEL C. HORWITZ**, « Artificial intelligence and nuclear stability, the impact of intelligence on strategic stability and nuclear Risk, volume I, Euro-Atlantic, perspectives, SIPRI, May.2019.
- **PELOPIDAS Benoit**, « Emergent Countries and Nuclear Proliferation: An Illustration of the Teleological Biases in International Relations and Their Effects », In *Critique internationale*, Volume 56, Issue 3, 2012.
- **PETERSEN Phillip et MYERS Nicholas**, « Baltic Security Net Assessment, (Tartu: The Potomac Foundation and The Baltic Defense College, 2018)
- **RAUCHHAUS Robert**, « Evaluating the Nuclear Peace Hypothesis: A Quantitative Approach », *Journal of Conflict Resolution*, vol. 53, N° 2.
- **S. GRAY Colin**, « National Style in Strategy: the American Example », *International Security*, vol. 6, no 2, juin 1981.
- **S.AL-SUWAIDI Jamal**, « The future of the warfare in the 21st century », *the emirates center for strategic studies and Research*, 2014, forward
- **SCHEFFRAN Jürgen**, « Verification and security of transformation to a Nuclear-Weapon-Free world: The Framework of the Treaty on the Prohibition of Nuclear Weapons », *Global Change, Peace & Security* 30 » N° 2, 2018.

- **SCHLESINGER James**, « The Impact of Nuclear Weapons on History », *the Washington Quarterly*, vol. 16, N° 4, Automne 1993.
- **SHAMAI Patricia**, « What's in a Name? Deterrence and the Stigmatisation of WMD », *Deterrence: Concepts and Approaches for Current and Emerging Threats*, sous la direction de Filippidou.
- **STANLEY Elizabeth**, « Paths to peace: Domestic Coalition Shifts, War Termination and the Korean War », (Stanford: Stanford University Press, 2009).
- **S.NYE Joseph**, « Bound to lead, the changing Nature of American Power », *New-York, Basic Books*, 1990.
- **TERTRAIS Bruno**, « Security assurances and the future of proliferation », in *James J. Wirtz & Peter Lavoy, Over the Horizon Proliferation Threats*, Stanford, Stanford University Press, 2011.
- **TERTRAIS Bruno**, « A comparison between us, uk and French Nuclear policies and doctrines », in *Articles et documents sur la dissuasion nucléaire*, Novembre 2007, Centre d'Etudes et de Recherche de l'Ecole Militaire.
- **TOPYCHKANOV Petr**, « The impact of intelligence artificial on strategic stability and nuclear risk », volume III, SIPRI Stockholm, April 2020.
- **WALZER Michael**, « Just and Unjust Wars. A Moral Argument with Historical Illustrations », New York, Basic Books, 2006 (nouvelle edition).
- **ZDZISLAW Lachowski**, « foreign Military Bases in Eurasia », SIPRI Policy Paper, N° 18, 2007.

V - مراجع باللغة العربية

- أنامله صالح , الردع النووي وتجربة باكستان , مجلة الرياض , دجنبر 2021 .
- بوخوش مصطفى , مضامين ومدلولات التحولات الدولية بعد الحرب الباردة , مجلة العلوم الإنسانية , العدد 3, أكتوبر 2002.
- جوزيف هنروت , أولفي سهيتم ستيفان , ترجمة ايمن منير حرب واستراتيجية نهوج ومفاهيم , الجزء الأول , المجلس الوطني للثقافة والفنون و الادب.
- جنرال روسي خلال حديثه مع بييري في مقر الناتو تمت ترجمته من كتاب رحلتي على شفا الهاوية النووية , ترجمة مالك عساف , المجلس الوطني للثقافة والفنون و الآداب , الكويت , يناير 2019.
- ريتشارد كلارك و روبرت نيك , حرب الفضاء الالكتروني , التهديد التالي للامن القومي وكيفية التعامل معه , مركز الامارات للدراسات و البحوث الاستراتيجية , الطبعة الأولى , 2012 الطبعة الأولى 2000 بيروت , دار الحقيقة .
- ريمون حداد , العلاقات الدولية . دار الحقيقة للطباعة والنشر 2000.
- عدنان السيد حسن , نظرية العلاقات الدولية , مجد المؤسسة الجامعية للدراسات والنشر والتوزيع , 2010 .
- عمر غرب ساسيلا , القضايا السياسية الكبرى في العالم المعاصر , مطبعة النجاح الجديدة , 1981.
- باكستان والولايات المتحدة الأمريكية , علاقات متارجحة وتوظيف للتناقضات الدولية , قسم البحوث , صحيفة الاستقلال.
- مايكل كريبيون , الامن أولا قبل الندم , مفارقات التعايش مع القنبلة , مركز الامارات للدراسات والبحو الاستراتيجية , الطبعة الأولى , 2012 .
- ماكسيم لوفابر , السياسة الخارجية الامريكية ترجمة حسين حيزر عويذة للنشر و الطباعة , الطبعة الأولى , 2006 .
- ويليام بييري , رحلتي على شفا الهاوية النووية , ترجمة مالك عساف , المجلس الوطني للثقافة والفنون و الادب , الكويت , يناير 2019.
- قسم البحوث , باكستان والولايات المتحدة الأمريكية , علاقات متارجحة وتوظيف للتناقضات الدولية , صحيفة , الاستقلال www.alestiklal.net

VI - Communications à congrès, débats et conférences

- « Armes nucléaires : gouvernance et responsabilité », Actes du cinquième séminaire organisé conjointement par l'Office des Nations Unies à Genève et le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées, le 6 décembre 2007, Nations-Unies Genève, novembre 2008.
- **BRUSTLEIN Corentin**, « Pourquoi les Etats-Unis, changent de doctrine nucléaire et adaptent leur armement », interviewé par Ronan Tésorière pour le Parisien, 18 JANVIER 2018.
- **BRUSTLEIN Corentin**, « Armement nucléaire : le décalage entre le président Trump et son administration pourrait devenir préoccupant », interview de le point avec BRUSTLEIN Corentin.
- **DE GAULLE Charles**, « Conférence de presse tenue au Palais de l'Elysée le 14 janvier 1963 », (extraits).
- **DESCHAUX-DUTARD Delphine, NIVET Bastien**, 19ème colloque de l'Association France-Canada d'études stratégiques (AFCES) : « Puissances émergentes et sécurité internationale, une nouvelle donne »? Association France Canada d'Etudes Stratégiques (AFCES), Oct 2015, Grenoble, France.
- **ERRERA Philippe**, « Comment faire face à la multipolarité nucléaire » ? Un débat autour du Philippe Errera, directeur général des relations internationales et de la stratégie, ministère des Armées. Discutants : Jean-Dominique Merchet, journaliste, spécialiste des questions de défense Corentin Brustlein, responsable du Centre des études de sécurité, Ifri . Présidence : Thomas Gomart, directeur, Ifri.
- **FINAUD Marc**, Conférence internationale : « Vers un monde sans armes nucléaires » (Paris, 26-27 juin 2014), (négociations et accords de désarmement nucléaire : le dessous des cartes).
- **KURZ Sebastian, VIENNA**, « Conference on the humanitarian impact of nuclear weapons », 8-9 décembre 2014, Federal Ministry for Europe, Integration and Foreign Affairs Republic of Austria,
- **PASCALLON Pierre**, Colloque organisé sur « L'avenir de la dissuasion nucléaire française », le 9 décembre 2013, à l'Assemblée nationale, par Pierre PASCALLON.
- **TERTRAIS Bruno**, « La dissuasion et les défis de la prolifération », intervention prononcée lors du colloque : l'avenir de la dissuasion française du 10 juillet 2006.

VII- Documentation officielle

- Annuaire des Nations Unies sur le désarmement, volume, 25, 2000.
- Bureau des affaires de désarmement, Assurer notre avenir commun, un programme de désarmement, New York, Nations Unies, 2018.
- Code de la défense français : Art. R 1222-9, Art. R 1222- 10, Art. R 1411-3, Art. R 1411-4.
- Conférence des parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, document final, document des Nations Unies NPT/CONF.2010/50 (Vol. I), New York.
- Décret n° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics.
- Guide à l'usage des parlementaires, promouvoir la non-prolifération et le désarmement nucléaires, N° 19 – 2012

- La charte des Nations Unies.
- La Constitution française.
- La posture nucléaire des Etats Unis février 2018.
- Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale - La documentation française 2013.
- Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale de 2008, - Odile Jacob.
- Plan d'action quadriennal du Conseil des délégués du mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Sydney, Australie 17-18 novembre 2013, Vers l'élimination des armes nucléaires.
- Rapport d'information N° 17 (2018-2019), fait au nom de la commission des affaires européennes, déposé le 4 octobre 2018. RAUF Tariq, « Vers le désarmement nucléaire »,
 - Rapport de la Commission de Canberra sur l'élimination des armes nucléaires.
 - Rapport du ministère des Armées, Actualisation Stratégique 2021, ministère des armés, France.
- Décret N° 2008-382 du 21 avril 2008 relatif aux emplois d'expert de haut niveau et de directeur de projet des administrations de l'Etat et de ses établissements publics.
- Résolutions du conseil de sécurité N° :
 - 1695 du 17/07/2006.
 - 1718 du 14 octobre 2006.
 - 1737 du 23 décembre 2006.
 - 1696 du 31 juillet 2006.
- Résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies N° :
 - 68/32 du 5 décembre 2013.
 - L 41 du décembre 2016.
- Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968) TNP.
- Traité de Lisbonne.
- Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire (FNI).
- Un programme de désarmement, « Assurer notre Avenir commun », Nations Unies/publications-UNODA, bureau des affaires de désarmement, New York, 2018.

VIII- Webographie

- **ABAIMOV Stanislav et INGRAM Paul**, « Hacking UK Trident: A Growing Threat», Basic, 2017, https://www.basicint.org/wpcontent/uploads/2018/06/hacking_uk_trideNT .
- **ACKERMAN Spencer**, 2018, « Revealed: Pentagon Push to Hack Nuke Missiles Before They Launch », The Daily Beast, 22 mai. Consulté sur Internet: <https://www.thedailybeast.com/revealed-pentagon-push-to-hack-nuke-missiles-before-they-launch>.
- **ALONSO Pierre**, « Dissuasion nucléaire : la France bille en têtes », <https://www.liberation.fr>
- **ARQUILLA John and RONFELDT David**, « Chapter Two cyberwar is coming! » C.f, www.rand.org as a public service of the RAND Corporation.
- **ASENCIO Michel**, « Les UCAV ont-ils une place dans les conflits futurs ? » GCA (2S),N°11/2008<https://archives.frstrategie.org/web/documents/publications/notes/2008/1.pdf>
- **BELIN Célia et LOPINOT Quentin**, « États-Unis - Union européenne : de la compétition à la défiance », <https://www.vie-publique.fr/>
- **BERQUIER Marie-Noëlle**, « La France et la dissuasion nucléaire », <https://inis.iaea.org/collection/NCLCollectionStore/Public/48/094/48094809.pdf>
- **BETGA Ordy**, « Les menaces majeures contre l'humanité en 2020 », Une Synthèse du Rapport sur les risques catastrophiques globaux 2020 de Global Challenges Fondation, Août

2020, <https://www.ceides.org/wp-content/uploads/2020/08/Les-menaces-majeures-contre-lhumanit%C3%A9-en-2020.pdf>

- **BIAGGI Catherine**, « Affirmer sa puissance : forces sous-marines et dissuasion nucléaire, enjeux géographiques et géostratégiques », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr>.
- **BLANCHOT Valentin**, « Histoire de l'intelligence artificielle, Des dates et des moments importants dans l'évolution de l'IA », <https://siecledigital.fr/2018/08/20/histoire-intelligence-artificielle/>
- **BOURDILLON Yves**, « Le traité nucléaire New Start prolongé de cinq ans entre Washington et Moscou », <https://www.lesechos.fr/monde/enjeux-internationaux/le-traite-nucleaire-new-start-prolonge-de-cinq-ans-entre-washington-et-moscou->
- **BRUSTLEIN Corentin**, « Intelligence artificielle et armes nucléaires : quels risques ? » interview paru sur atlantico.fr, <https://www.ifri.org>
- **CABIROL Michel**, « dissuasion nucléaire : les quatre convictions d'Emmanuel Macron », <https://www.latribune.fr/entreprises-finance/industrie/aeronautique-defense/dissuasion-nucleaire-les-quatre-convictions-d-emmanuel-macron>.
- **COLLIN Jean Marie, DRAIN Michel, NORLAIN Bernard, QUITTES Paul**, « Les instances de désarmement de l'ONU et les processus externes », France, mars 2015, www.irnees.net.
- **COX Jessica**, « La dissuasion nucléaire aujourd'hui, » *NATO review*, <https://www.nato.int/docu/review/fr> , Juin 2020.
- **D'ALANÇON François**, « Traité nucléaire : pourquoi le retrait américain tétanise l'Europe », <https://www.la-croix.com/Monde/Traite-nucleaire-pourquoi-retrait-americain-tetanise-lEurope-2018-10-26-1200978805>
- **DAMIANO Jean-Pierre**, « Réflexions sur les enjeux de l'IA et les questions d'éthique » <https://www.researchgate.net/profile/Jean-PierreDamiano>
- **De SCHAEPMEESTER Dorian**, « Force nucléaire : quelles sont les capacités de la France »? <https://www.futura-sciences.com/tech/questions-reponses/guerre-futur-force-nucleaire-sont-capacites-france-16839>
- **DUARTE Sergio**, « L'avenir du traité d'interdiction complète des essais nucléaires, » <https://www.un.org/fr/chronicle/article/lavenir-du-traite-dinterdiction-complete-des-essais-nucleaires>
- **DUJARRIC Robert**, « La politique nord-coréenne des Etats-Unis », <https://www.diplomatie.gouv.fr>
- **FINAUD Marc ET MALLARD Grégoire**, « L'eupéanisation de la dissuasion française : une idée dangereuse vouée à l'échec », www.latribune.fr,
- **GERY Aude**, « Que peut le droit international contre les cybers armes », in *la revue des médias*, <https://larevuedesmedias.ina.fr/>
- **GERE François**, « La sortie de guerre, les Etats-Unis et la France face à l'après-guerre froide (1986-1996) », <https://www.diploweb.com/protection/gere5.htm> .
- **GUISNE Jean**, « Les États-Unis ont toujours aidé la dissuasion française », <https://www.lepoint.fr/editos>
- **GODINOT Etienne, MULLER Jean-Marie**, « Pour un désarmement nucléaire unilatéral de la France », *institut de recherche sur la résolution non violente des conflits*. <http://www.irnc.org>.
- **GUISNEL Jean, PATRICIA Adam**, « Le débat contradictoire sur le nucléaire militaire n'avait jamais eu lieu », <https://www.lepoint.fr/editos-du-point>
- **HUBERT-RODIER Jacques**, « Bush réinvente la doctrine militaire », Publié le 2 déc. 2002. <https://www.lesechos.fr>.
- **HAUTE COUVERTURE Benjamin**, « La forme que prend la guerre d'invasion russe contre l'Ukraine est dictée par la dissuasion nucléaire », <https://www.lemonde.fr>.

- **MAITRE Emmanuelle**, « Forces nucléaires : Covid-19, dissuasion et désarmement », <https://croixdeguerre-valeurmilitaire.fr/> /
- **MERCHET Jean-Dominique**, « Le Traité d'interdiction sur les armes nucléaires renforce le Traité de non-prolifération », <https://www.lopinion.fr/secret-defense/le-traite-dinterdiction-sur-les-armes-nucleaires-renforce-le-traite-de-non-proliferation> .
- **M. LOWENTHAL Mark**, « The CFE treaty: verification and compliance Issues » , congressional Research Service, september1,1992, available at <http://www.fas.org/nuke/control/cfe/congress/22bl.htm>
- **MOREAU-BRILLATZ Sophie**, « Les grands dossiers nucléaires et la nouvelle administration Biden », Note N°04/21, 8 mars 2021, <https://www.frstrategie.org/>
- **POLGE Benjamin**, « Guerre en Ukraine : qu'est-ce que "l'hiver nucléaire", qui pourrait survenir après des bombardements atomiques », <https://www.midilibre.fr/>
- **RAMESH Thakur**, « Si vous voulez la paix des morts, préparez-vous à la guerre nucléaire », <https://www.un.org>
- **RICHT Clément**, « La cyber dissuasion, une solution imparfaite pour un cyberspace plus sûr », <https://portail-ie.fr/analysis/2807/la-cyber-dissuasion-une-solution-imparfaite-pour-un-cyberspace-plus-sur>
- **ROUSSELIN Pierre**, « La croisade antinucléaire d'Obama », <https://www.lefigaro.fr/blogs/geopolitique/2010/04/la-croisade-antinucleaire-doba.html>
- **RÜHLE Michael**, « La dissuasion : ses atouts (et ses limites) », 20 avril 2015, <https://www.nato.int/docu/review/fr/articles/2015/04/20/la-dissuasion-ses-atouts-et-ses-limites>
- **SCHMITT Burkard**, « L'Europe et la dissuasion nucléaire », Octobre 1997, <https://www.peacepalacelibrary.nl/ebooks/files/occ03.pdf>.
- **TENENBAUM Elie, FAYET Héloïse, LOZIER Jean-Louis**, « Dissuasion et prolifération », <https://www.ifri.org>.
- **TERTRAIS Bruno**, « La politique de dissuasion nucléaire française », <https://www.vie-publique.fr/parole-dexpert/285856-la-politique-de-dissuasion-nucleaire-francaise-defense->
- **TERTRAIS Bruno**, « Un nouvel âge nucléaire, Les stocks massifs de Moscou et de Washington masquent l'égalisation des arsenaux mondiaux », <https://www.lexpress.fr>.
- **VAILLANT Gauthier**, « Présidence de l'UE : le programme très ambitieux d'Emmanuel Macron pour l'Europe, la croix hebdo », <https://www.la-croix.com/France/Presidence-lUE-programme-tres-ambitieux-dEmmanuel-Macron-lEurope-2021-12-09-1201189460>
- **WALTER Kross**, « Doctrine for Joint Nuclear Operations », 9 February 1996, www.nukestrat.com/us/jcs/JCS_JP3-12-1_96.pdf
- **Xavier PINTAT, Jeanny LORGEUX, et al.**, « La nécessaire modernisation de la dissuasion nucléaire », Rapport d'information n° 560 (2016-2017), 09 novembre 2021, <http://www.senat.fr>
- « Arme nucléaire : quel bilan pour le traité de non-prolifération », www.vie-publique.fr
- Comité international de la croix- rouge, « Armes nucléaires : pourquoi il faut les interdire ? » www.ICRC.orghttps://www.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2017/november/documents/papafrancesco_20171110_convegno-disarmointegrale
- « BBC News, « Integrated Review: Fact-checking claims about the Army, aid and nuclear weapons », *Integrated Review: Fact-checking claims about the Army, aid and nuclear weapons*, BBC News. <https://www.bbc.com/news/5641792>
- « Biden veut prolonger de cinq ans le traité de désarmement New start avec Moscou », https://www.lemonde.fr/international/article/2021/01/22/etats-unis-joe-biden-veut-prolonger-de-cinq-ans-le-traite-de-desarmement-new-start-avec-moscou_6067133_3210.html.
- « Comment la modernisation de l'arsenal nucléaire américain sape la stabilité stratégique », in *bulletin of Atomic Scientists*, Hans M.Kristensen, Matthew McKinzie et Theodore A.Postol.

www.les-crises.fr/comment-la-modernisation-de-l-arsenal-nucleaire-americain-sape-la-stabilite-strategique

- « Contrer les cybers menaces visant les installations nucléaires », IDN. France, 17 février 2018, <http://www.sgdsn.gouv.fr/uploads/2018/03/revue-cyber-resume>.
 - « Corée du Nord : la position de la France », <https://cn.ambafrance.org>.
 - « CS/13761 du 2avril 2019 : CS : le TNP reste une pièce maitresse du désarmement et du non-prolifération nucléaire mais sa pérennité n'est pas un acquis ». www.un.org
 - « Department of Defense, Global Leadership: Priorities for the 21st Century Defense », 5 Janvier 2012: http://www.defense.gov/news/defense_strategic_guidance.pdf et Department of Defense, 2014 Quadriennial Defense Review, mars 2014: http://www.defense.gov/pubs/2014_Quadrennial_Defense_Review.pdf
 - « Désarmement et signature du traité sur l'interdiction des armes nucléaires 15e législature », Question écrite n° 20306 de Mme Marie-Claude Varailas (Dordogne - CRCE) publiée dans le JO Sénat du 28/01/2021 - page 492, <https://www.senat.fr>
 - « Désarmement, non-prolifération nucléaires et sécurité de la France », <https://www.senat.fr/>
- Intervention de « Sir Michaël QUINLAN dans un débat sur la dissuasion nucléaire française, l'Europe et l'OTAN », in <https://www.senat.fr/rap/r06-036/r06-0364.html>
- « D'ici 2040, l'intelligence artificielle pourrait miner la stabilité nucléaire ». <https://fr.sputniknews>
 - Editorial le Monde, « la dissuasion française à l'heure européenne », publié le 8 février 2020, https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/02/08/la-dissuasion-francaise-a-l-heure-europeenne_6028885_3232.html
 - « Evolution de la notion de dissuasion nucléaire », février 2005, <https://www.irsem.fr> .
 - « La dissuasion nucléaire : quel rôle dans la défense française aujourd'hui » ? Rapport d'information, n° 36 (2006-2007), déposé le 24 octobre 2006, <https://www.senat.fr/rap/r06-036/r06-0364.html> .
 - « La France tourne le dos au désarmement nucléaire, le Mouvement de la Paix regrette la non-participation de la France à la première conférence des Etats parties au Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires à Vienne du 21 au 23 juin 2022 ». Communiqué , <https://www.mvtpaix.org/wordpress/wpcontent/uploads/2022/06/Communiqu%C3%A9-La-France-tourne-le-dos-au-d%C3%A9sarmement-nucl%C3%A9aire.pdf>
 - « L'autonomie stratégique européenne en cinq questions », <https://www.vie-publique.fr/questions-reponses>.
 - « Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale », 2008 /les débats, Paris, Odile Jacob, accessibles sur le site : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/084000342/0000.pdf>
 - « Le Mouvement de la Paix, la France tourne le dos au désarmement nucléaire », le 16 juin 2022, www.mvtpaix.org
 - « Note-de-lecture/les-armes-nucléaires-ont-elles-un-avenir » <https://www.iris-france.org>.
 - « Rapport sur la révision de la doctrine nucléaire », le 6 avril 2010, <https://dod.defense.gov>.
 - « Repenser la défense face aux crises du 21e siècle », L'Institut Montaigne, Rapport-Février 2021 <https://www.institutmontaigne.org>.
 - « Un contexte géopolitique instable marqué par des menaces », <https://www.institutmontaigne.org>.
 - « Une nouvelle stratégie de défense est en cours d'élaboration : Obama se prépare à réduire l'arsenal atomique américain », https://www.libe.ma/Une-nouvelle-strategie-de-defense-est-en-cours-d-elaboration-Obama-se-prepare-a-reduire-l-arsenal-atomique-americain_a940

- « Parapluie nucléaire : le numéro deux du pentagone rassure les alliés et les partenaires », <https://www.levif.be/actualite/international/parapluie-nucleaire-le-numero-deux-du-pentagone-rassure-les-allies-et-les-partenaires/article-news-1128595.html>
- « Nucléaire iranien : Washington et Paris sur la même longueur d’onde », 2015 <https://www.lalibre.be/dernieres-depeches/afp/nucleaire-iranien-washington-et-paris-sur-la-meme-longueur-d-onde-assure-kerry.date> .
- « Armes nucléaires : 50 ans après, quel bilan pour le traité sur la non-prolifération (TNP) ? », <https://www.vie-publique.fr/en-bref/19981-armes-nucleaires-bilan-du-traite-sur-la-non-proliferation-tnp>.
- « National Policy on Telecommunications and Automated Information Systems Security », the white house washington september 17, 1984, <https://irp.fas.org>.
- « U.S. Department of Defense. The Department of Defense Releases the President’s Fiscal Year 2023 Defense Budget », 2022.
- « U.S. Air Force, Legal Reviews of Weapons and Cyber Capabilities », 27 juillet 2011, disponible sur : <https://nsarchive2.gwu.edu/NSAEBB/NSAEBB424/docs/Cyber>
- « World military spending : increases in the USA and Europe, decreases in oil exporting countries », SIPRI 2017, <https://www.senat.fr/rap/r16-560/r16-5601>
- <https://www.icrc.org/fr/doc/>
- <https://www.universalis.fr/encyclopedie>
- www.irena.org
- www.UN.org/Fr

Table des matières

RESUME.....	1
TABLE DES ABREVIATIONS.....	1
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE	23
L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET LA DISSUASION NUCLEAIRE AU XXI^{EME} SIECLE.....	23
PREMIER CHAPITRE	26
La dissuasion nucléaire dans le nouveau contexte stratégique.....	26
<i>Section 1 : justifier l'arme nucléaire après la guerre froide.....</i>	<i>28</i>
Paragraphe 1 : le facteur nucléaire après la guerre froide	28
A. La fin de la guerre froide	29
1. L'après-guerre froide : une mutation globale, systémique, géopolitique, hégémonique et stratégique... ..	29
2. Un contexte radicalement nouveau	34
B. L'utilité des armes nucléaires	36
1. Repli national ou sécurité collective	37
2. L'utilité stratégique des armes nucléaires.....	40
Paragraphe 2 : la diversification des risques et leurs conséquences sur la dissuasion.....	43
A. L'environnement stratégique : ses menaces et ses risques.....	43
1. Armes nucléaires et asymétrie	44
2. La nécessaire adaptation à un environnement international instable	48
B. Du cercle vicieux à l'impasse stratégique : paradoxes et approximations	52
1. Réactiver le processus dissuasif pour éviter le recours à la guerre	52
2. La dissuasion nucléaire élargie : Une dissuasion disqualifiée	55
<i>Section 2 : les enjeux nucléaires au XXI^{ème} siècle</i>	<i>58</i>
Paragraphe 1 : dissuasion nucléaire : enjeux et défis	59
A. La prolifération nucléaire, un enjeu éminemment géopolitique	59
1. Emergence et prolifération : illustration des biais téléologiques en relations internationales	60
2. La dissuasion et les défis de la prolifération	65
3. Les conséquences du COVID-19 sur la dissuasion nucléaire	71
B. La dialectique de la dissuasion	75
1. La règle du jeu nucléaire	75
2. Monde polynucléaire et décadence de la dissuasion.....	78
Paragraphe 2 : la dissuasion, la stabilité stratégique et l'interdépendance globale.....	82
A. L'émergence d'un second âge nucléaire.....	83
1. La dissuasion décrédibilisée par la reprise des essais ?	83
2. L'illusion de la dissuasion	86
B. La pérennité dissuasive	88
1. La dissuasion nucléaire semble fonctionner	88
2. Préserver les voies de la dissuasion	91
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	95
DEUXIEME CHAPITRE	97
Le conseil de sécurité des Nations Unies et l'arme nucléaire	97
<i>Section 1 : La place du conseil de sécurité entre désarmement et dissuasion.....</i>	<i>98</i>
Paragraphe 1 : le désarmement nucléaire et processus dissuasif.....	99
A. Instruments juridiques internationaux ayant trait à la sécurité nucléaire	100

1.	Les principaux accords de non-prolifération	100
2.	Le conseil de sécurité des Nations Unies et garanties de sécurité.....	104
B.	Multilatéralisme et initiative politique : les voies du désarmement.....	107
1.	Corée du Nord : l'arme nucléaire comme outil de gouvernance.....	108
2.	L'accord stratégique Inde / Etats- Unis	110
3.	Gouvernance et non-prolifération nucléaire	112
	Paragraphe 2 : Quel avenir pour la maîtrise des armements	114
A.	Acte des changements géostratégiques sur la scène nucléaire internationale	114
1.	La course de la Russie vers un nouvel arsenal nucléaire déstabilisateur : la priorité pour le nucléaire d'ici 2027	114
2.	L'enjeu que représente l'arme nucléaire dans la crise ukrainienne.....	117
3.	L'alliance sur la voie de la modernisation nucléaire.....	120
B.	Le désarmement nucléaire dans une optique de paix.....	122
1.	Démilitariser la sécurité au XXI ^{ème} siècle.....	123
2.	Le Nobel légitimisme la démarche pour le désarmement nucléaire.....	124
	Section 2 : le désarmement nucléaire, un impératif humanitaire et juridique	127
	Paragraphe 1 : vers une conception humanitaire des armes nucléaires	127
A.	Le discours humanitaire prend de l'ampleur	128
1.	Le rôle de la société civile	128
2.	Les conférences intergouvernementales sur les conséquences humanitaires	131
B.	Le droit international humanitaire et la politique de dissuasion	134
1.	Le discours humanitaire à l'ONU	134
2.	Peut-on réconcilier moral et dissuasion nucléaire ?	138
	Paragraphe 2 : TIAN : vers l'interdiction des armes nucléaires	143
A.	Le TIAN et le désarmement nucléaire.....	144
1.	Le TIAN dans l'architecture internationale de non-prolifération et de désarmement nucléaire	144
2.	TIAN : Quel impact sur la politique de dissuasion	149
B.	Impact et réaction sur la sécurité mondiale	151
1.	Un retour vers la cour internationale de justice ?.....	151
2.	TIAN et génération future	154
	CONCLUSION DU CHAPITRE	160
	TROISIEME CHAPITRE.....	162
	La logique politique des technologies de l'information et de la communication.....	162
	Section 1 : la bombe nucléaire au bout du clavier	164
	Paragraphe 1 : l'insécurité des systèmes d'armes nucléaires face aux risques cybernétiques	164
A.	Qu'est-ce qu'une menace cybernétique.....	165
1.	Cyber : un concept polymorphe et incompris	165
2.	Le concept de cyber arme : spectre, acteurs et attribution	168
B.	Le monde à l'aube de la piraterie stratégique	171
1.	Agir dans un monde incertain : de la complexité de réguler une face à face nucléaire modernisé et asymétrique	172
2.	Les armes nucléaires sont de plus en plus vulnérables aux cybers attaques	176
	Paragraphe 2 : vers la fin des principes de dissuasion nucléaire	179
A.	La dissuasion au défi du cyber espace	180
1.	Le cyber, la technologie qui peut tuer la dissuasion nucléaire.....	180
2.	L'arme nucléaire à l'épreuve des cybers menaces.....	182
B.	Une cyber attaque pourrait faire autant de dégâts qu'une attaque nucléaire	186
1.	Les cybers attaques fragilisent la dissuasion nucléaire américaine.....	186
2.	La dissuasion française face au risque cyber	189
	Section 2 : la perspective déstabilisante de l'intelligence artificielle pour la stratégie nucléaire, dissuasion et stabilité.	192
	Paragraphe 1 : l'intelligence artificielle : vers une nouvelle révolution militaire.....	192
A.	Qu'est-ce que l'intelligence artificielle et en quoi consiste le risque nucléaire	193
1.	Une brève histoire de l'intelligence artificielle.....	194
2.	L'IA, et risque nucléaire.....	196
B.	L'intelligence artificielle et ses enjeux pour la défense	198
1.	La poursuite de la révolution dans les affaires militaires.....	199
2.	IA au service de la défense	203

3. Les apports potentiels de l'IA dans la réussite des missions nucléaires.....	205
Paragraphe 2 : l'intelligence artificielle, la stratégie de stabilité et le risque nucléaire	206
A. L'intelligence artificielle et la stabilité nucléaire.....	207
1. Commandement et contrôle nucléaire	207
2. Intelligence artificielle et plateformes de livraison nucléaire	210
B. Dissuasion nucléaire : de la bombe A à la bombe IA	212
1. Face obscure de l'IA dans le nucléaire	212
2. IA, une rupture stratégique	215
CONCLUSION DU CHAPITRE	219
CONCLUSION DE LA PARTIE.....	221
DEUXIEME PARTIE.....	225
QUELLE POLITIQUE POUR QUELLE DISSUASION : CAS DES ETATS-UNIS ET DE LA FRANCE.....	225
PREMIER CHAPITRE	229
La dissuasion nucléaire américaine et le retour de la compétition stratégique	229
<i>Section 1 : la continuité dans le changement : pourquoi les armes nucléaires sont-elles encore importantes ?.....</i>	<i>231</i>
Paragraphe 1 : la valeur des capacités nucléaires des Etats Unis	231
A. Les capacités nucléaires des Etats Unis et les objectifs nationaux persistants	232
1. Dissuasion à l'égard de toute attaque nucléaire et non nucléaire.....	232
2. Des capacités nucléaires flexibles et sûres : une priorité abordable.....	235
B. Comment la modernisation de l'arsenal nucléaire américain sape la stabilité stratégique.....	238
1. Modernisation du système de commandement, de contrôle et de communications concernant les armes nucléaires (NC3)	238
2. L'Infrastructure liées aux armes nucléaires	240
Paragraphe 2 : la posture nucléaire des Etats-Unis dans un environnement plus compétitif.....	244
A. Les grandes lignes doctrinales de la NPR.....	244
1. Les armes nucléaires protègent les intérêts vitaux des Etats-Unis et de leurs alliés	245
2. Les armes nucléaires dissuadent les attaques nucléaires et non nucléaires	246
B. Vers un abaissement du seuil d'emploi de l'arme nucléaire.....	249
1. La NPR consacre un renouveau des armes nucléaires non stratégiques	249
2. Un arsenal nucléaire modernisé et pérennisé.....	251
<i>Section 2 : les Etats Unis changent de posture nucléaire.....</i>	<i>255</i>
Paragraphe 1 : la dissuasion nucléaire sous la présidence Obama : fondement et aboutissement.....	255
A. L'administration Obama face à un emploi limité de l'arme nucléaire.....	255
1. La modification de la posture nucléaire.....	256
2. L'héritage de la première administration Obama.....	258
B. Vers une revalorisation de la dissuasion dans la posture globale américaine ?	260
1. Adapter la planification et gérer l'escalade	260
2. Moderniser les forces pour une posture renforcée	262
Paragraphe 2 : la politique de TRUMP en matière d'arme nucléaire.....	265
A. Trump et l'ordre nucléaire : socialisation ou rupture.....	265
1. A la différence d'Obama, Trump n'attache pas d'importance au contrôle des armements.....	265
2. Vers une révolution nucléaire sous Trump	269
3. Le nucléaire dans la campagne électorale américaine 2020 et dans la NPR 2022.....	272
B. La communication dans le domaine de la dissuasion stratégique des Etats-Unis.....	276
1. Une communication stratégique ambitieuse qui répond à de nombreux objectifs	276
2. Une communication dissuasive qui s'appuie sur des moyens variés	278
CONCLUSION DU CHAPITRE.....	280
DEUXIEME CHAPITRE	282

La dissuasion nucléaire française après la guerre froide : continuité, ruptures, interrogations.....	282
<i>Section 1 : faut-il maintenir à l'avenir la dissuasion nucléaire française ?</i>	<i>284</i>
Paragraphe 1 : la permanence des fondements de la doctrine nucléaire française	284
A. La dissuasion nucléaire française : un bouclier irremplaçable de la défense	285
1. Les ressorts de la dissuasion, garantie de la souveraineté nationale	285
2. La notion d'intérêts vitaux et ses déclinaisons.....	287
B. Une doctrine évolutive : adaptée au contexte géostratégique	290
1. La stricte suffisance et la charnière de l'après-guerre froide	290
2. Au cœur de la culture stratégique nationale.....	292
Paragraphe 2 : inflexion de la doctrine française de dissuasion à l'aube du XXI ^{ème} Siècle.....	293
A. Un renouvellement indispensable pour préserver les avantages stratégiques de la France.....	294
1. Un contexte international imposant de ne pas baisser la garde	294
2. La dissuasion « élargie », puis « concertée » en Europe.....	297
B. Une exigence absolue de crédibilité	298
1. L'exemplarité de la dissuasion nucléaire française.....	299
2. Les outils de la crédibilité.....	301
<i>Section 2 : repenser la dissuasion nucléaire française</i>	<i>304</i>
Paragraphe 1 : réflexions stratégiques au présent pour le futur.....	305
A. Analyse de l'intervention présidentielle du 7 février 2020	305
1. De l'utilité des discours sur la dissuasion	305
2. Le maintien des fondamentaux de la doctrine	308
B. De la contestation du nucléaire français	310
1. L'argumentation internationale	310
2. L'argument national	314
Paragraphe 2 : les ruptures et les interrogations de la politique nucléaire française.....	316
A. Les interrogations de la dissuasion nucléaire	317
1. Interrogations liées à la fonction du système des forces de dissuasion	317
2. L'opinion publique française et le nucléaire.....	322
B. L'eupéanisation de la dissuasion française : opportunités ou contraintes	324
1. Le multilatéralisme européen à la Macron risque de ne pas convaincre	324
2. Un prosélytisme en faveur de l'arme nucléaire incompatible avec le TNP	325
CONCLUSION DU CHAPITRE	328
TROISIEME CHAPITRE	330
Convergences et divergences stratégiques entre Paris et Washington.....	330
<i>Section 1 : le couple franco-américain et les questions nucléaires : vers un rapprochement ?.....</i>	<i>331</i>
Paragraphe 1 : les fondements de la stratégie de défense et de sécurité.....	332
A. Valeurs communes, priorités spécifiques	332
1. Protéger le territoire et les ressortissants : les intérêts vitaux	333
2. Préserver l'indépendance et la souveraineté	335
B. L'engagement stratégique de deux pays à l'OTAN et à l'Europe	340
1. Dans l'alliance atlantique	340
2. Dans l'union européenne	345
Paragraphe 2 : de l'influence de la conceptualisation et de l'outillage américain	349
A. Effet miroir entre la stratégie américaine et la stratégie française dans le champ nucléaire	349
1. Les constantes et les non-dits	350
2. Des frappes préventives contre les Etats voyous	353
B. Les Etats-Unis ont toujours aidé la dissuasion nucléaire française.....	356
1. L'Europe, la France et l'incontournable parapluie américain	357
2. La dissuasion nucléaire française face à la frilosité européenne et à la protection américaine	359
<i>Section 2 : des parcours divergents en matière de dissuasion nucléaire</i>	<i>361</i>
Paragraphe 1 : éléments de réflexion sur l'exercice de la dissuasion nucléaire vis-à-vis de la Corée du nord et l'Iran	362
A. Le Nœud moyen Orient.....	362
1. La politique américaine vis-à-vis de l'Iran depuis la fin de la Guerre froide : du « dual containment » à la confrontation	363
2. Divergence entre Paris et Washington sur le nucléaire iranien	365

B.	La politique Nord-coréenne des Etats- Unis.....	372
1.	Entre confrontation et rapprochement : une politique étrangère tumultueuse (1993-2007).....	372
2.	Un emploi fréquent de la diplomatie	374
Paragraphe 2 :	Non-prolifération nucléaire : une prise de conscience partagée	377
A.	Contrôle des armements	377
1.	La conception française	378
2.	<i>Un élément de la « pax americana »</i>	382
B.	La non-prolifération a toujours irrité la relation franco-américaine.....	385
1.	Retrait américain du traité nucléaire FNI tétanise l'Europe.....	386
2.	France et désarmement : de l'engagement aux actes	388
CONCLUSION DU CHAPITRE		391
CONCLUSION DE LA PARTIE.....		395
CONCLUSION GENERALE		398
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....		409
TABLE DES MATIERES		434